This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

*B 1,085,134

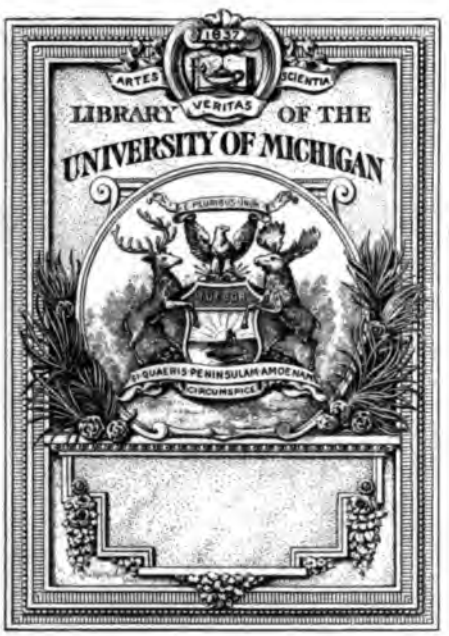
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

1. 1. 5. 4.

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

18287

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

SIXIÈME ANNÉE.

GÉNÉRAL LIBRARY UNIVERSITY

TOME SEIZIÈME

Mai-Août 1881.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1881

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DE LA FRANCE

SOUS HENRI IV.

1589-1610.

Si l'on veut définir le commerce extérieur, ce qui est indispensable pour fixer les limites de notre sujet, on est amené à se demander dans quelles situations différentes peuvent se trouver les commerçants qui s'y livrent. Il ne faut pas beaucoup de réflexion pour s'apercevoir que, dans leurs relations commerciales avec l'étranger, nos commerçants peuvent jouer le rôle 1° d'acheteurs, 2° de vendeurs, 3° de commissionnaires et d'entrepreneurs de transport ; qu'ils peuvent, en d'autres termes, entrer en rapport avec l'étranger soit pour lui vendre, et alors ils se livrent au commerce d'exportation, soit pour lui acheter, et ils font alors le commerce d'importation, soit enfin pour lui servir d'intermédiaires dans ses transactions commerciales. Les deux premiers cas ont cela de commun que l'opération faite par le commerçant français est un échange ; dans le troisième, il n'intervient que pour faire conclure ou pour exécuter une transaction où lui-même n'est pas partie principale. En indiquant les trois aspects sous lesquels le commerçant de notre pays se présente à nous dans ses rapports avec l'étranger, nous indiquons les trois parties principales de notre travail : nous traiterons d'abord du commerce d'exportation, puis du commerce d'importation et enfin du commerce de commission et de transport.

COMMERCE D'EXPORTATION.

Au temps de Henri IV, les articles d'exportation de la France étaient les grains, les vins, le pastel, le sel, le safran, les laines,

le bétail, les châtaignes, les graisses, les pruneaux, le bois, le papier, les draps, les toiles, le fil, les écritoires, la poterie, les chardons à foulon, les meules de moulin, les soieries[1]. On voit que dans cette énumération les produits naturels dominent sur les produits manufacturés. L'Espagne et le Portugal ne pouvaient se passer de nos grains[2]. Nos vins, notre pastel, notre sel, nos laines, trouvaient leur principal débouché en Angleterre. Les vaisseaux anglais qui y transportaient les vins de Bordeaux ne formaient pas moins qu'une flotte que nos voisins appelaient la flotte de Bordeaux et qui se déchargeait à Londres de plus de la moitié de sa cargaison[3]. Les Anglais recherchaient nos laines, qui étaient plus fines que les leurs, pour faire des creseaux, des serges de Limestre[4], etc., ils les achetaient aux lieux de production et les faisaient embarquer à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz, à Narbonne, à Pecquais, à Aigues-Mortes, à Martigues[5]. C'était aussi le chemin de l'Angleterre que prenaient surtout nos toiles, particulièrement nos bougrans, notre papier, notre fil ; nous lui envoyions également du bois, des pruneaux, des écritoires, de la poterie, des chardons à foulon, des meules de moulin, des soieries[6]. Le bétail que nous exportions était surtout destiné à l'Italie et plus spécialement à Venise[7].

Nos exportations étaient soumises à des droits que nous

1. Relation de Contarini, 1613-1616, dans *Le Relazioni degli stati Europei... nel secolo XVII*, raccolte ed annotate da N. Barozzi et da G. Berchet. Série II. *Francia*, I, 537. — *Causes de l'extrême cherté*, publié par Fournier, *Variétés hist. et littér.*, VII, 153, 186-187. — Relation de Badoer (1603-1605) dans le recueil de Barozzi et Berchet, I, 84. — Déclaration royale du 21 déc. 1605, Arch. nat., coll. Rondonneau, série chr., à la date. — *Lettres et ambassades de Fresnes Canaye*, I, 167.

2. Relat. de Contarini, *ubi supra*.

3. Journal de l'ambassade d'Hurault de Maisse en 1597-1598, f. 293 v°. Arch. des affaires étrangères.

4. On trouvera l'explication de ces mots et de tous ceux qui désignent des objets manufacturés dans le chap. consacré à l'industrie sous Henri IV et qui fait partie, comme celui que le lecteur a sous les yeux, d'un ouvrage en préparation sur l'économie sociale de la France pendant le règne de ce prince.

5. Mémoire pour l'établissement du trafic, commerce et négoce de mer en France. Bibl. nat. Coll. Brienne, 319, f. 1. Le texte porte *Morcesques*, où nous avons cru reconnaître une altération de Martigues.

6. « ... goods transported from France to England since 1572, on canvass, buckram, paper, thread, inkhorns, prunes, pots, teazles, millstones, silks, wood and wines. » *Calendars of State papers, Domestic series, Elizabeth* 1601-1602, p. 276.

7. *Lettres et ambassades de Fresnes Canaye, ubi supra* et p. 239.

n'avons pas à étudier ici en eux-mêmes, puisqu'ils faisaient partie du régime fiscal que nous exposons ailleurs dans son ensemble, nous nous bornons pour le moment à rappeler l'influence qu'ils exerçaient sur le mouvement d'exportation.

Le développement de l'exportation dépend du régime douanier par lequel les états étrangers cherchent à protéger leur agriculture et leur industrie en même temps qu'à augmenter leur revenu. Nous sommes donc obligé de nous occuper, au moins sommairement, de l'accueil que les nations avec lesquelles nous avions des relations commerciales faisaient à nos marchandises.

L'Angleterre avait définitivement acquis sous Élisabeth le sentiment de sa véritable vocation et était entrée résolument dans la voie qui, trop souvent aux dépens du droit des gens, devait en faire la première nation maritime et commerçante du monde. Elle s'était émancipée de la dépendance commerciale où l'avaient tenue jusque-là les villes hanséatiques, ce qui avait amené une rupture complète entre elle et l'empire. Elle s'était créé avec la Russie, les pays de la Baltique, le Levant, les États barbaresques, etc., des relations directes qui étaient entretenues par autant de compagnies privilégiées. Plus elle donnait d'essor à l'esprit d'aventure et à l'amour du gain qui distinguent sa race, plus elle se montrait jalouse de la concurrence étrangère [1]. Que l'on compare ce que disent à cet égard Hurault de Maisse s'exprimant en 1597 avec l'autorité d'un ambassadeur, et Montchrestien, parlant peu d'années après la mort de Henri IV d'une situation dont il avait été témoin pendant son séjour en Angleterre, on verra combien nos voisins restèrent, pendant toute la durée du règne de Henri IV et en dépit du traité de commerce de 1606, fidèles au système prohibitif. L'importation de nos draps en Angleterre était interdite [2]. Il en était de même de toutes les marchandises que pouvait fournir l'industrie nationale, et, pour ceux de nos produits dont les Anglais ne pouvaient se passer, l'importateur français devait donner caution qu'il emploierait l'argent provenant de la vente de

1. Sur le développement du commerce anglais à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe s., voyez Adolf Beer, *Allgemeine Geschichte des Welthandels*, 2 Abth., chap. 8.

2. Montchrestien, *Traicté de l'économie politique*, p. 92. Rouen, Jean Osmont, 1615, in-4°. Ce précieux ouvrage est devenu introuvable et mériterait d'être réimprimé.

ses marchandises à l'achat de marchandises indigènes[1]. Nos marchandises ne pouvaient être vendues qu'à une compagnie de fondation royale qui avait le monopole du commerce avec la France et qui faisait par conséquent la loi aux vendeurs[2]. Elles étaient en outre soumises, à leur entrée comme à leur sortie, à un droit appelé *coutume d'étranger*, qui était plus fort d'un quart pour nous que pour les commerçants des autres pays. Jacques Ier avait étendu cette majoration à différents droits d'entrée et de sortie[3]. C'était aussi spécialement sur nous que pesaient les droits de *scavadge*, de *quayage* et de *surveyor*[4].

L'Espagne offrait avec l'Angleterre, au point de vue économique, un contraste frappant. Un gouvernement intérieur intolérant et mal entendu, les visées trop ambitieuses de sa politique étrangère, un système colonial qui se bornait presque exclusivement à l'exploitation des mines lui avaient fait perdre les avantages de ses richesses naturelles et de cette variété de races, de climats, de produits qui distinguait son empire. Elle produisait peu et son commerce, sans cesse menacé par les corsaires anglais et hollandais, ne consistait guère qu'à échanger les produits des Indes occidentales contre les produits européens qu'elle recevait des pays de production. C'était principalement de la France qu'elle tirait de quoi alimenter ce commerce avec ses colonies. Toutefois à la fin du règne de Henri IV, l'Angleterre et la Hollande nous faisaient à cet égard une concurrence redoutable et nos importations en Espagne avaient sensiblement diminué. Cela tenait aussi à ce que les colonies espagnoles avaient cessé de faire de la métropole leur unique débouché et s'étaient mises, malgré les défenses de Philippe III, à commercer directement avec les Indes orientales par l'Océan pacifique[5]. L'Espagne n'en fut pas moins,

1. Montchrestien, 96-97. Journal de l'ambassade d'Hurault de Maisse cité par Prevost-Paradol, *Élisabeth et Henri IV*. 1 vol. in-18, 1863, p. 90.

2. Montchrestien, 94-95.

3. « ... le Roy d'Angleterre depuis son advenement à la couronne a mis plusieurs nouvelles impositions sur plusieurs marchandises entrantes ou sortantes de son royaume que par cy devant on levoit sur tous esgalement, tant subjets qu'estrangers : mais depuis il a octroyé au Lord Crommeveld de hausser ces charges d'une quatriesme part sur la marchandise appartenante aux François et les ayans de nouveau tous reduits à la moitié, on les continue tousjours sur nous et nous fait on tousjours payer le double de tout... » Montchrestien, p. 94.

4. *Ibid.*, p. 96. Cf. Thomas Le Fèvre, sr du Grand-Hamel, *Discours sommaire de la navigation et du commerce de France*. Rouen, 1650, in-4°, p. 83.

5. « ... Nous n'avons point de trafic plus grand et plus commun que celuy

pendant la plus grande partie du règne de Henri IV, notre tributaire. Henri IV la frappa au cœur en y suspendant nos exportations pendant une partie de l'année 1604. Pour atteindre le commerce hollandais qui continuait à se faire sous le couvert de la France, le gouvernement de Philippe III avait, l'année précédente, frappé d'un droit de 30 pour 100 les marchandises à destination ou en provenance de notre pays. Henri IV réunit un conseil solennel pour délibérer sur le mode de représailles par lequel il fallait répondre à cette taxe prohibitive. Ce conseil résolut d'interdire le commerce avec les états de la couronne d'Espagne[1]. Cette interruption des relations commerciales faisait souffrir trop d'intérêts pour être strictement respectée. Le commerce maritime surtout ne put être empêché. Les informations, les inspections organisées par Sully, qui tenait beaucoup à faire repentir l'Espagne de son mauvais procédé, furent impuissantes[2]. C'était surtout du littoral de l'Océan entre la Loire et la Garonne, plus particulièrement des Sables-d'Olonne, qui était dans le gouvernement du surintendant, que partaient les vaisseaux qui, malgré la prohibition, portaient des marchandises en Espagne. C'étaient quelquefois des vaisseaux anglais[3]. Un des inconvénients de cette mesure était en effet de faire passer cette branche du commerce français aux mains des Anglais qui achetaient en masse les toiles et les grains de France pour les transporter dans les états de la couronne d'Espagne[4]. Un autre inconvénient était de diminuer les recettes des traites foraines[5]. Au

d'Espagne..... Le negoce d'Espagne nous est diminué de beaucoup depuis quelque temps. Encor que les Anglois et Holandois, qui y trafiquent maintenant le plus et le mieux, à mesme le nostre... y faisant ce que nous avions accoustumé de faire, soient cause en partie de cela, j'estime... que ce n'en est pas le seul subjet. Voicy ce que j'en puis imaginer. Les Espagnols des Indes occidentales se sont de longtemps ouvert le chemin et le trafic quand et quand par la mer du sud, autrement nommée Pacifique, aux Indes orientales ..... pour avoir des soyes de la Chine, des toiles de coton et des espiceries, auxquelles marchandises ils employent annuellement plus de 3 ou 4 mille pezos, qui font 6 ou 8 millions de livres, qu'ils souloient apporter en Espagne et employer en manufactures de l'Europe. Cela est cause du raval que l'on void à présent en Espagne sur nos marchandises..... à la diminution..... du trafic.... de France en Espagne..... » Montchrestien, p. 120-121.

1. *Économies royales*, Amsterdam, pet. in-12, VII, 231-232.
2. J. A. de Thou, *Histoire universelle*, éd. Londres, texte orig., VI, 230.
3. *Econ. roy.*, VII, 28-29, 117, 163, 166, 231-232.
4. *Ibid.*, 251.
5. *Ibid.*, VII, 234.

reste, parmi ceux qui faisaient la contrebande, il y avait jusqu'à des gouverneurs de provinces et de villes[1]. De son côté, le roi dérogeait à la prohibition en faveur de certaines personnes. Cette guerre commerciale entre deux pays qui étaient en paix depuis cinq ans était trop funeste à tous deux pour durer longtemps. Jacques Ier, qui négociait la paix avec l'Espagne, offrit sa médiation. Les négociations s'ouvrirent en Angleterre. Elles s'engagèrent entre notre ambassadeur, Christophe de Harlay, sieur de Beaumont, et les ambassadeurs d'Espagne et des Pays-Bas auprès du roi Jacques, mais elles traînèrent en longueur jusqu'à ce que Sully eût reçu mission de les poursuivre tout seul avec le nonce Buffalo, agissant comme médiateur, Balthazar de Zuniga, ambassadeur d'Espagne en France, et Alexandre Rovidius, sénateur de Milan. Le traité fut signé le 13 octobre 1604 par ces plénipotentiaires. Il abolissait le droit de 30 pour 100 et rétablissait les anciennes relations commerciales de la France et des pays soumis à la domination de Philippe III. La reprise de ces relations était si vivement désirée en France, que le roi autorisa le transport du blé en Espagne avant la ratification du traité par Philippe III[2].

COMMERCE D'IMPORTATION.

La France importait en grande partie elle-même la morue et le hareng dont elle faisait une si grande consommation. La pêche et le commerce de la morue étaient même presque exclusivement dans ses mains, et c'étaient nos pêcheurs normands, bretons, rochelais et basques qui approvisionnaient les autres pays[3]. C'est surtout du littoral compris entre Hendaye et Cap-Breton que partaient les bateaux qui allaient pêcher la morue à Terre-Neuve. Il y avait longtemps du reste que ces parages étaient fréquentés par les pêcheurs basques, comme l'attestent l'ancien nom basque de l'île de Terre-Neuve (île de Bacalaos = île des morues)[4] et le

1. *Écon. roy.*, VII, 231-232.

2. Lettre à Sully, 17 octobre 1604. *Écon. roy.*, VII, 267-269. Voir arrêt de main-levée par provision des navires et marchandises saisis pour infractions à la prohibition du commerce avec l'Espagne et les Pays-Bas, 16 déc. 1604. Arch. nat. Arrêts du Conseil des finances, à la date.

3. Montchrestien, p. 138.

4. Nous devons dire cependant qu'A. Reumont a essayé d'établir l'étymologie germanique de ce mot dans une note de son récent travail sur Jean et Sébastien Cabot. (*Archivio storico ital.*, VI, dispensa VI, p. 421.)

nom d'île de Cap-Breton, que conserve encore, en souvenir de l'ancien port de l'Adour, l'île voisine de la Nouvelle-Écosse[1]. Un arrêt du conseil du roi du 7 août 1604 déclara que la prohibition du commerce avec l'Espagne ne s'appliquait pas au commerce de la morue, puisque ce poisson n'était pas un produit de notre pays, et autorisa les Basques à apporter leur pêche en Espagne, pourvu qu'ils l'y transportassent directement et sans aborder en France. Ce fut pour ses sujets de Saint-Jean-de-Luz et des villes voisines que Henri IV songea en 1601 à créer entre Bayonne et Fontarabie un port de refuge bien nécessaire sur cette côte dangereuse. Faute de ce port, leurs vaisseaux étaient contraints d'hiverner au port de Pasages, en territoire espagnol[2].

Si la France avait le monopole de la pêche de la morue, elle fut peu à peu dépossédée de la pêche du hareng par les Hollandais[3]. Le nombre de vaisseaux hollandais que ce poisson attirait dans la mer du Nord s'était élevé de 100 ou 120 à 600, à 700[4] et même à 1500[5]. L'Angleterre ne pouvait se voir tranquillement enlever une source de richesse qui était comme une dépendance de son territoire. Le 6 mai 1609, le roi Jacques Ier interdit aux navires étrangers la pêche du hareng sur les côtes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande[6]. Cette défense, dirigée contre les Provinces-Unies, atteignait aussi, quoiqu'à un bien moindre degré, nos pêcheurs, particulièrement les Dieppois. Ceux-ci se plaignirent à Henri IV qui fit solliciter par son ambassadeur une exception en faveur de ses sujets et qui obtint que l'effet de la prohibition serait suspendu pendant un an[7].

La France faisait dans le Levant un commerce d'échange aussi bien que de transit, mais, comme ce dernier avait plus d'importance que le premier, nous parlerons de l'un et de l'autre lorsque nous nous occuperons du commerce de transport.

Nous importions des États barbaresques (Maroc, Algérie,

1. Élisée Reclus, *Géographie universelle : France*, 149-150.

2. *Mémoires de Claude Groulart*, collection Petitot, XLIX, p. 407. Sur la baie de Pasages, voy. Élisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle, Europe méridionale*, 870-874.

3. Montchrestien, p. 139.

4. Lettre de M. de la Boderie au roi, 20 juin 1609. *Ambassades de M. de la Boderie en Angleterre*, 1750. In-12. IV, 364.

5. Beer, *Op. laud.*, 2 Abth. 202.

6. Meteren, *Hist. des Pays-Bas*, trad. Delahaye. 1618. In-fol., fol. 662 v°.

7. Sur cette affaire, voy. *Ambassades de M. de la Boderie*, IV, 332, 346, 352, 364.

Tunis et Tripoli) des cuirs, de la cire, des laines, du corail[1]. Nous avions peut-être été les premiers à nouer des relations commerciales avec l'Afrique septentrionale, mais dès 1590 notre exemple avait été suivi par les Anglais, les Hollandais et les Flamands qui étaient devenus dans ces parages des rivaux redoutables pour nous[2]. La pêche et la préparation du corail avaient lieu à Mascara en Algérie. Le monopole de ce commerce appartenait à une ancienne compagnie, la *Compagnie du corail*. Le capital de cette société se composait de vingt-quatre actions (*quaratz*), à la majorité desquelles se prenaient les délibérations. Un arrêt du conseil du 8 février 1600 confirma ce mode d'administration, en même temps que les privilèges de la compagnie. Un arrêt du même jour, rendu sur la requête du consulat de Marseille, obligea la compagnie à continuer d'importer par cette ville le corail et les autres marchandises qu'elle tirait des États barbaresques[3].

1. Il va sans dire que les États barbaresques nous échangeaient ces produits contre d'autres marchandises et que nous faisions avec eux un commerce d'exportation aussi bien que d'importation. C'est presque toujours avec des marchandises qu'un État paye les marchandises qu'il tire d'un autre État; il peut arriver seulement que le chiffre de ses importations dépassant celui de ses exportations, il ait à payer une somme d'argent représentant la valeur de cet excédant. C'est la situation où se trouve, par exemple, la France par rapport aux États-Unis. Ceci soit dit non pour rappeler une vérité connue de tous, mais pour expliquer comment certaines branches du commerce extérieur peuvent être rangées indifféremment dans le chapitre consacré aux importations ou dans celui qui traite des exportations.

2. Montchrestien, p. 134-135. « Mais les Anglois, Flamens et Hollandois l'ont [le trafic en Barbarie] entrepris depuis 60 ans..... » Thomas Le Fèvre, *Op. laud.*, p. 56.

3. Sur la requeste [présentée] au Roy en son conseil par les associéz de l'ancienne compagnye du corail affin de faire revocquer le tiltre et qualité de gouverneur que les sieurs de Moissac freres s'attribuent au lieu de Mascaretz en Barbarye où s'exerce le traffic du corail... combien... que telle entreprise puisse donner subject au Grand Seigneur par la permission duquel ils exercent led. traffic de le revocquer ..... au lieu qu'auparavant les affaires se traictoient par tous les associéz ... à la pluralité des quaratz qui sont en nombre de vingt quatre en tout dont lesd. de M. n'en font que quatre..... Le Roy en son conseil, avant que faire droict sur la revocation de pouvoir donné ausd. s^rs de M., ordonne qu'ils seront assignéz et ouys en icelluy pour après y estre pourveu ... et ce pendant veult ... que les privileges octroyés à lad. compagnye du corail... leur soient conservés et le traffic continué entre lesd. associéz suivant les advis qu'ilz prendront... à la pluralité des quaratz conformement à l'arrest provisionnel du XXIe janvier ..... 8 février 1600. — Sur la requête présentée au Roy par les viguier, consuls et habitans de la ville de Marseille à ce que ... deffences ... soient faictes à Thomas et An-

Nous allions chercher aux Açores le bois de teinture, le tabac, les cuirs, la cochenille qu'y débarquaient les navires venant des Indes occidentales, lorsqu'ils faisaient relâche. Ce commerce, qui avait cessé à la suite de la tentative des Français pour s'emparer des îles en 1583, avait un peu repris sous Henri IV, mais l'impôt mis par ce prince sur les marchandises de cette provenance et la surveillance plus sévère exercée par l'Espagne l'avaient définitivement ruiné[1].

Nos commerçants importaient de Hollande et de Flandre des serges de Leyde, des camelots de Lille, des toiles, des savons, du beurre, des fromages[2].

Si nos commerçants n'importaient pas plus de marchandises étrangères, cela tenait à la situation faite au commerce français dans les pays étrangers. L'exportation des laines anglaises était interdite aux Français, le monopole de cette exportation appartenait à une compagnie anglaise de fondation royale[3]. Le droit de sortie sur les serges, les futaines, les bajettes, les bombazins, les mocades, les camelots, les bas d'estame était beaucoup plus élevé pour nos compatriotes que pour les autres étrangers[4]. Celui sur l'étain était du double, en attendant que l'exportation de ce produit nous fût interdite pour être réservée à une compagnie privilégiée[5]. Nous avons déjà dit que nos nationaux subissaient une augmentation d'un quart dans le droit d'entrée et de sortie perçu sous le nom de *coutume d'étranger*, nous avons parlé des droits de *scavadge*, de *quayage* et de *surveyor*[6].

toine Lenclu (?), s^r de Moissac ... de transporter ailleurs qu'en lad. ville le traffic dud. corail, cuirs, cires, laynes et autres marchandises qui viennent de Barbarye ny de s'ayder d'autres mariniers, pilotes ou ouvriers pour la manufacture dud. corail que des subjects de S. M. ... pour le grand préjudice que leur ville qui est assise en lieu sterille et ne se peut conserver ou acroistre qu'avec le commerce recevroit si ce divertissement commancé par lesd. M. contre la volonté ... des autres associés ... estoit ... continué outre l'interest de S. M. pour les droicts qui se levent sur les marchandises qui arrivent au port d'icelle ..... Le Roy ... ordonne ausd. s^rs de M. ... de faire venir en lad. ville selon qu'il souloit ... le corail, cuirs, cires, laynes et autres marchandises qu'ils amennent de Barbarye..... 8 fevrier 1600. Arch. nat. Conseil des finances, à la date.

1. Th. Le Fèvre, *Op. laud.*, p. 65-66.
2. Montchrestien, p. 104.
3. *Ibid.*, p. 92. Th. Le Fèvre, *Op. laud.*, 81.
4. Th. Le Fèvre, p. 82.
5. *Ibid.* et Montchrestien, p. 96.
6. Voy. plus haut, p. 4.

COMMERCE DES FRANÇAIS ÉTABLIS A L'ÉTRANGER.

Les Français établis à l'étranger devaient pour la plupart se livrer à la fois au commerce d'importation et d'exportation entre leur pays d'origine et leur pays d'adoption[1]; il n'y aurait donc pas lieu de leur consacrer un chapitre distinct si leur séjour prolongé au sein d'une population étrangère n'en avait fait une classe à part. Cette classe qui étend les relations commerciales de la France en portant à l'étranger ses mœurs, sa langue, son influence, mérite que nous nous occupions de l'accueil qu'elle y recevait comme de celui que les étrangers trouvaient chez nous.

Quelques années après la mort de Henri IV, le nombre de nos compatriotes qui allaient chercher du travail à l'étranger était considérable, mais ils n'allaient pas y fonder des maisons de commerce, et c'était dans des emplois subalternes qu'ils y gagnaient leur vie[2]. Quant à ceux qui allaient s'établir au dehors pour faire le commerce, ils devaient être en petit nombre. L'attachement des Français au sol natal, l'hostilité qu'ils rencontraient dans les mœurs comme dans les lois de leurs voisins, ne sont pas les seules raisons qui nous portent à le croire. Nous savons par une lettre de La Boderie du 20 juin 1608 qu'il n'y avait à cette époque à Londres qu'un seul négociant français qui ne fût pas naturalisé[3]. On comptait au contraire un assez grand nombre de négociants français en Espagne, aussi est-ce par eux que nous commencerons à nous occuper des représentants du commerce français à l'étranger.

Le traité de Vervins obligeait les rois de France et d'Espagne

1. Il pouvait se faire aussi, mais cela était moins fréquent, qu'ils fissent exclusivement le commerce des produits du pays avec ses habitants.

2. « ... la pluspart de nos hommes sont contrains d'aller chercher ailleurs lieu d'employ et de travail, qui en Espagne, qui en Angleterre, qui en Allemagne, qui en Flandres. » Montchrestien, p. 35. Il est certain que l'auteur, préoccupé par la pensée de faire ressortir les dangers de notre situation économique, a exagéré cette émigration.

3. « Seulement suis-je empêché à trouver des marchands françois qui en veulent ou puissent prendre la charge [de conservateur du commerce] de notre côté; car il n'y en a qu'un seul ici qui ne soit point naturalisé, et encore assez pauvre homme pour competer avec ceux qu'ils nous donneront. Des naturalisés il y en a bien quelqu'un qui le pourroit faire, et qui le feroit fidelement, mais l'important est qu'il ne veut pas s'en charger et que je ne l'y puis contraindre. » *Op. laud.*, III, 317.

à accueillir dans leurs royaumes leurs sujets respectifs. Henri IV se conforma à cette obligation en refusant de livrer à Élisabeth des Irlandais au service de l'Espagne que la tempête avait forcés d'aborder en France[1]. Les Espagnols, au contraire, se montraient fort inhospitaliers pour les Français, nos négociants étaient fort maltraités en Espagne. L'*Adelantado* était le principal auteur de ces mauvais traitements. Le roi convoqua pour la fin de mai 1601 un conseil composé de l'amiral et des personnes les plus au fait du commerce et de la navigation, pour adopter des mesures de représailles[2]. Le 3 août fut prononcée l'interdiction générale du commerce avec l'Espagne, à peine d'emprisonnement et de confiscation des marchandises[3]. Le même jour, le roi ordonna au connétable de Montmorency de faire observer cette défense par ses sujets du Languedoc et de faire revenir en France ceux qui étaient établis dans les états de Philippe III[4]. Aux avanies subies par nos nationaux se joignait un autre grief : la franchise du palais de l'ambassade française avait été violée par la justice espagnole[5]. Les représailles exercées par le roi furent efficaces. Le roi d'Espagne fit publier dans tous ses ports une ordonnance pour assurer aux Français, conformément à la paix de Vervins, un bon accueil et un bon traitement, pourvu qu'ils ne transportassent pas de marchandises appartenant aux ennemis de l'Espagne. Henri IV fit notifier cette ordonnance aux marchands français trafiquant en Espagne[6]. Ceux-ci avaient à souffrir de la malveillance intéressée des autorités locales non moins que de celle de l'*Adelantado*. Notre gouvernement obtint en 1606 que les causes de nos négociants seraient soustraites à leur juridiction et déférées au conseil. La même année une difficulté nouvelle menaçait de s'élever entre les deux couronnes. Le gouvernement de Philippe III avait interdit le commerce des Rochelois avec l'Espagne, en prétendant que ceux-ci y introduisaient des marchandises de Hollande, et que d'ailleurs c'étaient des sujets du roi si peu obéissants qu'ils ne méritaient pas son intérêt et sa protection[7].

1. Lettre de Henri IV à Élisabeth. 5 oct. 1599. *Lettres miss.*, V, 168.
2. Lettre au connétable. 28 mai 1601. *Lettres miss.*, V, 416.
3. Pierre de Lestoile, *Registre-journal*, 327. Collect. Michaud et Poujoulat.
4. *Lettres miss.*, V, 446.
5. *Ibid.*, 447.
6. Lettre du roi au connétable. 21 janv. 1602. *Lettres miss.*, V, 534.
7. Lettre de M. de Puisieux à M. de la Boderie. 3 nov. 1606. *Ambassades de La Boderie*, I, 404.

Nos négociants établis en Angleterre avaient encore plus à se plaindre que ceux qui s'étaient fixés en Espagne. Ils avaient à faire à une population qui, non moins jalouse de l'étranger que les Espagnols, était bien plus en état de s'en passer parce qu'elle était plus laborieuse, et qu'animait contre nous le fanatisme religieux. Le traité d'alliance défensive signé à Blois le 29 avril 1572 entre Charles IX et Élisabeth avait accordé aux Anglais des avantages commerciaux dont les Français n'obtenaient pas la réciprocité en Angleterre. Les intérêts français avaient été complètement sacrifiés. A la vérité, ce traité ne régissait plus officiellement les relations commerciales des deux pays. Il avait cessé d'être en vigueur parce qu'il n'avait pas été renouvelé par le roi dans l'année de son avènement[1]. Cela est si vrai, que le but poursuivi par l'Angleterre dans ses négociations avec la France de 1599 à 1604 était le renouvellement de ce traité et que, par suite de son abrogation tacite, les Anglais furent de nouveau soumis au droit d'aubaine dont il les avait exemptés. Mais en fait les Anglais n'en jouissaient pas moins des avantages que le traité de Blois leur avait accordés et dont ils s'étaient hâtés de profiter : ils avaient établi des entrepôts pour leurs marchandises à Rouen, Caen, Dieppe, Bordeaux[2]; ils inondaient le marché français de leurs draps communs, dont les gens de la campagne ne pouvaient se passer, parce que l'industrie française ne leur en offrait pas d'aussi économiques, mais qui étaient souvent fort défectueux[3]. La saisie de ces draps prononcée par arrêt du Conseil du 21 avril 1600, le règlement adopté par le Conseil à leur égard, la prohibition des étoffes de couleur unies donnèrent lieu entre les deux gouvernements à de longues négociations auxquelles mit fin le traité de commerce du 24 février 1606. Ce traité révoquait l'arrêt en question et soumettait

1. *Sir Ralph Winwood's Memorials of affairs of State*, 111. London, 1725. « ..... demeurera encore entre leurs successeurs pourveu que dans l'an apres que l'un desd. princes sera décédé, son successeur déclare par ambassadeur et ses lettres au survivant qu'il accepte les mêmes conditions et veut contracter la même confédération... mais si dedans l'an, etc.... » Dumont, *Corps dipl.*, V, part. I, p. 212.

2. Un arrêt du parlement de Normandie du 5 octobre 1593 avait même accordé aux commerçants anglais établis à Caen les privilèges des bourgeois de cette ville, notamment l'exemption du droit de sortie pour les toiles, bougrans et canevas. Th. Le Fèvre, *Op. laud.*, p. 190.

3. Lettre de Winwood à Cecill. 12 juin 1601. *Winwood's Memorials*, I, 334.

les contestations auxquelles la qualité des draps anglais pourrait donner lieu au jugement des commissaires des deux nations qui, sous le nom de *conservateurs du commerce*, devaient être établis dans les villes fréquentées par les commerçants anglais et français. Le même traité prépara la solution d'une question qui était un sujet de grief pour les Anglais et qui avait occupé une place importante dans les négociations : nous voulons parler des taxes que les villes servant d'entrepôts aux marchandises anglaises avaient mises sur ces marchandises et qui s'ajoutaient aux taxes prélevées par le fisc. Par exemple, les officiers municipaux de Rouen avaient doublé le droit d'octroi sur les draps anglais. Le commerce anglais avait été atteint par des taxes établies à Caen sur les creseaux (*kerseys*), le plomb, l'étain, la cire, les harengs, et par un droit d'entrée d'une couronne par tonneau sur les vaisseaux abordant en Normandie[1]. Le traité, en confirmant les droits levés dans les deux royaumes au profit de l'État et en ordonnant que le tarif en serait affiché dans les lieux publics, mit les municipalités des villes que nous avons nommées en demeure de produire au Conseil les lettres en vertu desquelles elles levaient ces taxes, dont la perception devait être provisoirement continuée (art. 3 et 4). Enfin la situation des commerçants résidant dans les deux pays fut considérablement améliorée par l'abolition du droit d'aubaine. Ce vieux droit féodal et barbare s'exerçait d'une façon qui le rendait plus odieux encore ; à la mort d'un marchand étranger, ses livres de commerce étaient fouillés, souvent dérobés, ses caisses, ses comptoirs dévalisés, on saisissait et on mettait sous séquestre les biens de ses associés et même de ses confrères, sous prétexte des relations d'affaires qu'ils avaient pu avoir avec le défunt, et ils ne pouvaient obtenir main-levée de la saisie qu'à prix d'argent. Le droit d'aubaine ne produisait qu'une somme insignifiante, que l'ambassadeur anglais Winwood estime à 200 couronnes par an et dont le roi faisait don au premier venu, mais il faisait perdre au roi bien davantage. Les marchands étrangers, exposés aux avanies que nous venons de décrire, se contentaient d'envoyer leurs facteurs et leurs commis, qui logeaient en garni, et n'apportaient que la quantité de marchandises dont ils espéraient pouvoir se défaire immédiatement.

1. *Calendars of state papers. Domestic series. Elizabeth*, 1598-1603. P. 503. Voy. aussi p. 276. *Jacques I*, p. 229.

N'ayant plus à redouter le droit d'aubaine, les négociants étrangers n'auraient plus de raison pour ne pas venir s'établir en France avec leurs familles, y former des approvisionnements considérables et faire profiter notre pays de leur industrie[1].

En 1603, la commission du commerce élabora et fit approuver par le Conseil un projet d'édit réglant la situation des marchands étrangers qui voudraient s'établir en France. D'après ce projet, ces marchands pouvaient, dans les trois mois postérieurs à la promulgation de l'édit, s'établir à Paris et dans d'autres villes désignées par le roi, pour faire le commerce en gros des matières premières, ainsi que des produits manufacturés en France, et des produits manufacturés à l'étranger qui n'avaient pas leurs congénères en France. Pour jouir de ce privilège, auquel s'ajoutait l'exemption du droit d'aubaine, ils devaient obtenir des lettres de naturalité, qui leur seraient accordées un an après qu'ils auraient fixé leur domicile dans l'une de ces villes et qu'ils y auraient apporté des marchandises pour une valeur de 2,000 écus au moins. Ils pouvaient même jouir dès la première année de l'exemption du droit d'aubaine et du droit de faire le commerce dans les conditions sus-énoncées en fournissant la preuve qu'ils possédaient un capital de 2,000 écus et en donnant caution de prendre à la fin de l'année des lettres de naturalité et de continuer leur commerce en France. Dix ans après la vérification des lettres de naturalité, ils devaient être, à condition de rester en France, absolument assimilés aux nationaux[2].

On voit que nous nous occupons presque autant de la condition des commerçants étrangers établis en France que de celle de nos commerçants établis à l'étranger. Ces deux questions sont inséparables. Le sort de nos nationaux à l'étranger devait se ressentir de l'accueil que les étrangers recevaient chez nous. L'inégalité dans le traitement fait aux uns et aux autres tendait à s'effacer, la réciprocité à s'établir. Nous étions moins inhospitaliers pour les Anglais, par exemple, que les Anglais ne l'étaient pour nous : cela tenait à ce que notre gouvernement n'avait pas adopté aussi fermement, ne suivait pas avec autant de rigueur le système de la protection, mais il ne faut pas exagérer la liberté

1. Dépêche de Winwood à Cecill. 18 mars 1602. I, 399.

2. *Comptes-rendus de la Commission* publiés par M. Champollion Figeac dans les *Documents historiques inédits tirés des collections mss. de la Biblioth. royale*, IV, 25, 26, 60-62, 83.

dont jouissait chez nous le commerce étranger. Nous venons de voir que ce commerce ne pouvait se faire qu'en gros[1], dans certaines villes, toujours sous le coup de saisies provoquées par les corporations, que la perspective du droit d'aubaine l'obligeait à limiter ses approvisionnements et à les écouler rapidement, enfin qu'il avait à subir les exactions des gouverneurs et des municipalités[2]. Il n'en est pas moins vrai que les négociants anglais qui avaient des établissements en France causaient, grâce à l'abondance et au bon marché de leurs marchandises, un préjudice considérable à notre industrie et à notre commerce.

Si nos compatriotes étaient peu tentés de fonder des établissements dans des pays civilisés, mais fort inhospitaliers pour leurs rivaux commerciaux, étaient-ils attirés davantage par ces pays nouvellement découverts, en grande partie inexplorés, dont les Portugais et les Espagnols avaient montré la route aux autres nations européennes? En abordant cette question, nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire des essais de colonisation tentés sous le règne de Henri IV; nous n'avons à nous en occuper ici qu'au point de vue de leur influence sur le commerce extérieur de la France.

La rapidité avec laquelle les Hollandais avaient établi leur commerce dans l'archipel de la Sonde (Java, Moluques), la fondation de la compagnie hollandaise des Indes orientales (20 mars 1602)[3] devaient inspirer à Henri IV l'idée d'appliquer à une tentative analogue les épargnes et l'activité du peuple qu'il avait pacifié et qui s'enrichissait sous ses yeux. Dès 1603 d'ailleurs son attention avait été attirée de ce côté par un ambassadeur de Perse qui était venu lui demander son appui pour chasser les Portugais des Indes orientales. Le roi avait refusé de s'associer

1. A l'époque où écrivait Montchrestien (1615), les négociants étrangers avaient cependant réussi à tourner cette défense et à vendre en détail et en boutiques. Seulement leurs boutiques n'étaient pas sur la rue. P. 43.

2. Le 17 juin 1600, le lieutenant général du bailliage de Rouen condamne à l'amende un marchand flamand pour avoir déchargé des balles de chanvre dans cette ville, sans la permission de l'échevinage. La sentence renouvelle la défense faite aux étrangers d'emmagasiner des marchandises sans cette permission, comme de les vendre à des étrangers n'ayant pas acquis droit de bourgeoisie et de les vendre au détail. Ces étrangers ne pourront vendre qu'à la halle. Collection Rondonneau, série chronol., à la date.

3. Sur l'origine et le rapide progrès de la colonisation hollandaise aux Indes orientales, voy. Beer, *Op. laud.*, 2te Abth., p. 179-180.

à des actes d'hostilité contre l'Espagne[1] avec laquelle il était en paix et avait conseillé à l'ambassadeur de s'adresser aux provinces de Hollande et de Zélande[2]. L'année suivante, un homme qui avait fait plusieurs voyages aux Indes orientales et qui les connaissait bien[3], Gérard de Roy, s'associa plusieurs personnes, entre autres Antoine Godefroy, trésorier de France à Limoges, et demanda au roi d'autoriser la création d'une compagnie des Indes orientales. La société prenait à sa charge tous les frais de l'entreprise, elle demandait le monopole du commerce des Indes pendant quinze ans à partir de son premier voyage, elle demandait en outre que le roi lui assignât un port pour y équiper sa flotte et y faire entrer en franchise les marchandises qu'elle rapporterait de son premier voyage, qu'il mît à sa disposition deux canons par vaisseau et les munitions de guerre nécessaires, qu'il obtînt pour elle du prince Maurice la permission d'acheter ou de faire construire des vaisseaux dans les Provinces-Unies et d'en tirer des marins, enfin que la participation à l'entreprise n'entraînât pas dérogeance. L'association était ouverte pendant six mois après le retour de la première expédition à tous ceux qui voudraient y apporter une somme de 3,000 liv. au moins. Ces conditions furent homologuées le 1er juin 1604 par un arrêt du Conseil qui désigna le port de Brest[4]. Le 29 juin, des lettres de commission de capitaine général de la flotte royale des Indes orientales furent délivrées à Gérard de Roy. Elles lui donnaient pouvoir de faire construire et d'équiper des vaisseaux, lui permettait de s'emparer de ceux qui attaqueraient les siens et de garder les quatre cinquièmes de la prise pour lui et ses associés et lui ordonnait de réunir le plus tôt possible ses vaisseaux à Brest pour faire voile aux Indes[5]. Les choses n'allèrent pas au gré de l'impatience du roi. En 1609 la compagnie n'avait encore envoyé

1. On sait que depuis 1580 le Portugal et ses colonies faisaient partie de la monarchie espagnole.

2. *Calendars of state papers. Colonial series. East Indies. China and Japan*, n° 323.

3. « ... la cognoissance particuliere que vous avez des ports et havres des Indes orientales pour les voyages par vous cy-devant faictz. » Bibl. nat., fonds Brienne, 319, f. 110.

4. Fonds Brienne, 319, f. 102. On trouve dans le même ms., f. 106, d'autres conditions peu différentes non homologuées ni datées. C'est évidemment un projet.

5. Brienne, 319, f. 110.

aucun vaisseau aux Indes. En revanche, une partie du capital fixé à 4 millions de couronnes était versé, quatre vaisseaux allaient mettre à la voile à Saint-Malo, la plus grande partie de la flotte était achetée, Simon Dansa devait être attaché à l'entreprise pour escorter les convois avec ses vaisseaux, auxquels on en ajouterait d'autres[1]. Le président Jeannin, chargé de négocier une trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, avait profité de son séjour aux Pays-Bas pour procurer à la compagnie des hommes et des vaisseaux, il se servait pour cela d'un certain Isaac le Maire, originaire de Tournay, dévoué à la France, avec lequel il avait des entrevues secrètes, il consultait le cosmographe d'Amsterdam Plancius[2]. Un Hollandais, Peter Lintgens, s'occupait aussi de recruter des marins et des ouvriers dans son pays[3]. Ces préparatifs causaient aux Provinces-Unies un vif mécontentement. Leur agent, Aerssens, reçut l'ordre de protester contre l'établissement de la compagnie et contre les moyens employés pour la constituer, contre le rôle qu'on voulait donner au flamand Dansa, contre l'embauchage de marins hollandais. Cette protestation était accompagnée de paroles comminatoires : les Hollandais menaçaient d'aborder les vaisseaux français et de pendre tous les Flamands qu'ils y trouveraient[4]. A la suite de cette énergique protestation, adressée en 1610, le silence se fait sur cette entreprise. Elle ne pouvait réussir qu'à la condition d'emprunter à la Hollande ou aux autres puissances maritimes les ressources qui manquaient à la France en hommes et en matériel; l'opposition de nos voisins fit échouer une tentative qui était déjà assez avancée pour faire espérer de bons résultats[5].

Non moins stérile fut l'autorisation donnée en 1608 par Henri IV au s^r de Lhopital de fonder au Cap par la conquête des établissements qu'il posséderait sous la souveraineté du roi[6].

Si la France trouvait la place déjà prise dans les Indes et l'archipel indien par les Portugais et les Hollandais, elle rencontrait dans les deux Amériques des colonies déjà arrivées à un

1. *Calendars of state papers.* Même série, n° 469.
2. *Négociations du président Jeannin,* collect. Petitot. XIII, 277 et suiv.
3. Philippson, *Heinrich IV u. Philipp III.* 3 vol. in-8°. Berlin, Duncker, 1873. 2 Theil, p. 378.
4. *Calendars of state papers.* Même série, n°s 469, 473, 478.
5. Cf. Philippson, *ubi supra,* 377-378.
6. *Ibid.,* 378.

assez grand développement pour affecter l'indépendance et dont l'Espagne, leur métropole, se réservait avec un soin jaloux le débouché et les produits. Les Français qui tombaient dans les mains des Espagnols et qui étaient soupçonnés de faire le commerce avec les colonies hispano-américaines étaient mis à mort ou envoyés aux galères. Il nous était impossible de fonder dans les pays occupés par les Espagnols des colonies, ni même des comptoirs, tant que nous ne disposions pas d'une marine militaire capable de protéger nos vaisseaux marchands.

C'est vers l'Amérique du nord, vers les pays qui font aujourd'hui partie des États-Unis qu'il faut tourner les yeux pour voir des efforts suivis et couronnés dans une certaine mesure de succès. Les entreprises de colonisation dans la Nouvelle-France, qui comprenait le Canada et l'Acadie, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse, exercèrent une influence sérieuse sur notre commerce.

Au marquis de la Roche (1598) et à Chauvin (1599) succéda une compagnie formée par le commandeur de Chastes et où entrèrent les principaux négociants de Rouen et de la Rochelle. Le privilège de la traite des pelleteries lui fut accordé. Le commandeur de Chastes fit entreprendre par deux officiers de la marine royale, du Pont-Gravé et Champlain, un voyage d'exploration du cours du Saint-Laurent et des pays qu'il arrose. Ce voyage d'exploration révéla l'existence de richesses naturelles qui étaient propres à attirer les colons : pêcheries, bois de construction, prairies, mines de cuivre et de platine.

A la mort du commandeur de Chastes, qui eut lieu pendant ce voyage, Pierre du Guast, s^r de Monts, gentilhomme saintongeois, devint le chef de la colonisation. Le roi le nomma son lieutenant général en Acadie du 40e au 46e degré. Sa commission portait qu'il rechercherait et exploiterait les mines d'or et d'argent et autres, dans le produit desquelles le roi se réservait le dixième[1]. Henri IV accorda à de Monts et à ses associés le monopole du commerce pendant dix ans[2]. Les commis des traites foraines ayant saisi vingt-deux balles de castor expédiées par de Monts en France, le roi lui en donna main-levée et déclara que les marchandises provenant de la Nouvelle-France ne payeraient

1. On trouvera sa commission en date du 8 nov. 1603 dans Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouvelle France*, 2e édit. 1612.

2. Lettres du roi adressantes aux amirautés du royaume. 18 décembre 1603. *Ibid.*

que les droits d'entrée dus par les marchandises du cru passant d'une province dans l'autre[1].

Henri IV faisait respecter le monopole de la compagnie de la Nouvelle-France par les nations étrangères, comme le constate une lettre où il demande aux États généraux des Provinces-Unies d'interdire à leurs nationaux le trafic dans ce pays[2]. Ce monopole était une des raisons qui empêchaient le parlement de Rouen d'enregistrer la commission de de Monts. Dans les lettres de jussion que le roi lui adressa le 17 janvier 1604, il représente au parlement que l'entreprise n'a pas le caractère d'un véritable monopole, puisqu'il est permis à tout le monde de s'y associer en entrant dans la compagnie[3]. L'établissement de Tadoussac était le centre principal de la traite des fourrures. De Monts en créa un second à Port-Royal (aujourd'hui Annapolis) où il transporta la colonie. En 1606 commença sérieusement l'exploitation agricole de cette colonie. De nouveaux voyages d'exploration mirent en évidence la fertilité du littoral depuis le 45e degré et demi de latitude jusqu'au 41e, et la colonisation semblait destinée à réussir, lorsque le conseil du roi, sur la requête des marchands de Saint-Malo, enleva à la compagnie son monopole au commencement de 1607[4]. Celle-ci, qui déjà l'année précédente avait souffert de la concurrence des Basques et des Hollandais[5], se voyait privée par l'arrêt du conseil du moyen de relever ses affaires; il ne lui restait qu'à se dissoudre. Cependant, en présence des preuves fournies par de Monts sur la richesse et l'avenir de la colonie, le roi renouvela pour un an le privilège de la société et, encouragés par cette faveur, elle fit partir trois vaisseaux en mars 1608. Les colons qu'ils portaient sous la direction de Champdoré et de Champlain repeuplèrent Port-Royal et fondèrent Québec (1608).

Champlain dirigea dès lors ses explorations dans le Canada proprement dit. En 1609 il occupa l'embouchure de la rivière des Iroquois, affluent du Saint-Laurent, et le lac Champlain. Il créa au saut Saint-Louis un nouveau comptoir et un nouvel éta-

1. Lettres du roi à la cour des aides de Rouen, aux maîtres des ports, officiers de l'amirauté et des traites foraines de Normandie. 8 février 1605.
2. *Lettres miss.*, VII, 465.
3. *Ibid.*, VII, 897, 899.
4. Lescarbot, 592.
5. Lescarbot, 591.

blissement et, après la mort de Henri IV, remonta jusqu'aux lacs du cours supérieur du Saint-Laurent.

Quels furent, au point de vue commercial, les résultats des découvertes de Champlain et de ses prédécesseurs? Les ressources naturelles du Canada et de l'Acadie sont attestées par toutes les descriptions (Lescarbot, Champlain, Denys) et mieux encore par leur prospérité actuelle. Les cuirs, les fourrures, les mines, les bois de construction, le chanvre, les grains, la pêche, etc., étaient des richesses naturelles qui devaient attirer des colons et alimenter un commerce actif avec la France et l'Europe. Mais les colons, les marchands qui se lancèrent sur les traces des explorateurs n'exploitèrent pas ces richesses si variées. De même que les Espagnols ne s'attachaient dans l'Amérique du Sud qu'à l'exploitation des mines, de même que les Hollandais n'allaient guère chercher aux Indes orientales que les épiceries, ce fut le commerce des fourrures et des cuirs qui occupa presque exclusivement les Français. Le P. Charlevoix écrit qu'en 1608 l'attrait du commerce des pelleteries avait fait presque abandonner en Acadie la culture de la terre, au point que les colons étaient menacés de disette[1]. Ce fut à ce commerce que les découvertes et les établissements des de Monts et des Champlain donnèrent le plus d'impulsion. En 1608 il attirait plus de quatre-vingts vaisseaux sur les côtes d'Acadie et au Canada[2]. Il y eut aussi un autre genre de commerce qui se ressentit de ces essais de colonisation : ce fut la pêche. Elle devint plus active, elle exploita de nouveaux parages jusque-là inexplorés. Nous parlons de la pêche que venaient faire pendant trois mois de l'année nos pêcheurs des côtes de l'Océan. Quant à la pêche sur place, qui aurait évité à nos terre-neuviers un aussi long séjour dans des mers glaciales, qui leur aurait permis de faire trois voyages par an au lieu d'un, puisqu'ils n'auraient eu qu'à venir charger le produit de la pêche des colons, elle ne s'organisa pas d'une façon sérieuse[3].

Le commerce des pelleteries devint moins lucratif lorsque, la prorogation du privilège de la compagnie de de Monts ayant expiré le 7 janvier 1609, il devint libre pour tout le monde. Les sauvages firent alors payer les peaux de castors beaucoup plus

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, 1744. 9 vol. in-12. I, 190.
2. *Voyages de Champlain*, cités par Poirson. III, 586, n. 2.
3. Lescarbot, 848. Denys, *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale*, I, 94. II, 249.

cher. « Aujourd'hui, écrit Marc Lescarbot[1], depuis la liberté remise, les castors se vendent au double de ce que le s^r de Monts en retiroit. Car l'avidité a été si grande, qu'à l'envi l'un de l'autre, les marchands ont gâté le commerce..... » Les inconvénients de la libre concurrence ramenèrent Henri IV au monopole, qui semble en effet le ressort indispensable d'entreprises aussi hasardeuses : la compagnie privilégiée créée en 1613 par Champlain et qui fut ouverte à tous les commerçants, moyennant le versement d'un capital, ne fut que la réalisation d'une idée à laquelle l'expérience avait fait revenir Henri IV.

COMMERCE DE COMMISSION ET DE TRANSPORT.

A côté du vendeur et de l'acheteur, les opérations commerciales mettent en jeu des personnes dont le rôle doit maintenant nous occuper : nous voulons parler surtout des commissionnaires et des entrepreneurs de transports. Pour achever de parcourir le cadre que nous nous sommes tracé, il resterait à déterminer la part que la France prenait au commerce de commission et de transit.

I. COMMERCE DE COMMISSION.

Les documents que nous avons recueillis ne nous présentent jamais des commerçants français faisant la commission à l'étranger pour leurs compatriotes. Ce silence ne suffirait peut-être pas pour affirmer qu'il n'en existait pas, si l'on ne se rappelait les obstacles mis par les législations étrangères au commerce français et qui rendaient inutile le ministère d'intermédiaires dont l'existence suppose toujours un grand nombre d'affaires[2]. Quant aux commissionnaires agissant en France pour le compte de commerçants étrangers, il faut distinguer les commissionnaires d'achat et les commissionnaires de vente. Les commissions d'achat reçues de l'étranger pouvaient s'exécuter librement; elles favori-

1. P. 611-612.

2. Cette raison n'a pas moins de valeur que le témoignage formel de Montchrestien : « Que Vos Majestés prennent la peine de s'enquerir si nos marchands ont quelques commissionnaires, j'enten pour manier leur argent et leur amasser les marchandises du pays au prejudice des citoyens, Espagnols en Espagne, Anglois en Angleterre, Flamans en Flandres. Si l'on vous en nomme un, ce sera un corbeau blanc. » P. 84.

saient le commerce français et ne faisaient tort à personne. Il en était autrement des commissions de vente; elles amenaient sur le marché français les marchandises étrangères, créaient une concurrence à notre commerce et rendaient illusoires les restrictions apportées à cette concurrence ainsi que le monopole des corporations. Aussi les commissions de vente venant de l'étranger ne pouvaient légalement être exécutées que par des commissionnaires ayant un caractère officiel, limités en nombre, et dans les conditions où les marchands étrangers auraient pu vendre eux-mêmes, c'est-à-dire en gros, dans les marchés et après examen des gardes jurés[1]. Ce fut Henri III qui créa ces commissionnaires en titre d'office par un édit du mois de mars 1586, qui, rappelant les anciennes ordonnances mises en oubli, n'autorisait les étrangers à vendre que dans les foires et, en dehors des foires, dans les conditions que nous venons d'indiquer. Les commissionnaires institués par Henri III étaient tenus, lorsqu'ils faisaient une vente au comptant, de payer leur commettant dans les vingt-quatre heures; dans les ventes à terme, ils garantissaient la solvabilité de l'acheteur (faire les debtes bonnes), faisaient connaître son nom et le prix de vente à leur commettant, auquel ils remettaient l'argent quinze jours après l'échéance. Ils lui avançaient, sur sa demande, les frais de transport et le montant des impôts, dont ils se remboursaient sur le prix, capital et intérêt à raison de 10 pour 100. Ils donnaient caution et étaient solidairement responsables envers leurs commettants, qui pouvaient avoir recours sur leur bourse commune. Leur commission était de 6 den. pour livre. Ils ne pouvaient être commerçants ni s'associer avec des commerçants. Enfin ils étaient exempts des charges publiques[2]. Un arrêt du conseil du 15 avril 1595 créa dans les villes les plus commerçantes, à côté de ces commissionnaires, des courtiers privilégiés chargés de les mettre en rapport avec le public. Leur ministère n'était pas obligatoire. Ils faisaient également le courtage pour les agents de change et de banque. Paris eut huit courtiers, Lyon en eut douze, Rouen et Marseille quatre, Amiens, Dieppe et Calais un, Tours, la Rochelle et Bordeaux deux, Toulouse trois. Leur concours devait être assez recherché,

1. Il en était de même pour les marchandises des forains, mais nous n'avons à nous occuper ici que des marchandises étrangères.
2. Fontanon, I, 1025.

car lorsqu'ils contre-signaient un acte de vente, leur signature emportait hypothèque sur les biens de l'acheteur à partir de l'échéance du terme stipulé et après les sommations légales. L'arrêt du 15 avril 1595 ne se bornait pas à instituer des courtiers; il autorisait les commissionnaires à recevoir et à faire des dépôts d'argent moyennant un intérêt qui ne devait pas être supérieur à l'intérêt légal. En recevant des dépôts, les commissionnaires devenaient jusqu'à un certain point des banquiers; en en faisant, ils tiraient parti du prix des marchandises qu'ils avaient vendues pendant le court délai entre le moment où ils le touchaient et celui où ils le transmettaient à leur commettant[1].

Nous avons dit qu'en droit les commerçants étrangers ne pouvaient s'adresser pour faire vendre leurs marchandises en France qu'aux commissionnaires officiels. Nous avons semblé indiquer par là qu'il en était autrement dans la pratique. Telle est en effet notre pensée. L'édit de 1586 défend formellement et sous des peines sévères à d'autres que les commissionnaires qu'il institue, notamment aux commerçants, de vendre pour le compte des commerçants étrangers[2]. La pratique interdite par cet édit était bien tentante et en même temps bien facile à dissimuler pour nos commerçants; même en l'absence de textes formels, il serait permis de croire qu'ils ne se faisaient pas faute de vendre comme pour leur compte des marchandises appartenant à leurs commettants étrangers, d'autant plus que les règlements de leurs corporations ne le leur défendaient pas et qu'il y avait là pour elles une extension fort profitable de leurs affaires. Il n'y avait, à notre connaissance, que les statuts des merciers qui défendissent de faire la commission et le courtage pour les étrangers[3]. C'eût été là une exception considérable, vu le grand nombre d'articles qu'embrassait le commerce de la mercerie[4], si cette interdiction

1. Voy. cet arrêt Arch. nat., Rondonneau, série chronologique, à la date.

2. « Aussi est défendu à tous marchans ou autres habitans desd. villes de prester leur nom ou marque ausd... forains ny vendre lesd. marchandises par commission sous leur nom ny autrement sur peine de confiscation de marchandises et de 500 escus d'amende à l'encontre de celuy qui l'aura... vendue... par commission. » Fontanon, *loc. cit.*

3. « ... deffendons à tous marchands ... estre courtier commissionnaire pour aucun étranger ou forain..... » Ord. de juillet 1601, art. 10, dans *Recueil d'ordonn., statuts et règlements du corps de la mercerie*, 1767.

4. « La mercerie contient en soy six estats sçavoir est : 1. Le marchand grossier qui debite en gros toutes sortes de marchandises. 2. Le marchand de

avait été observée, mais Savary nous apprend que de son temps elle ne l'était pas et que les merciers, comme les autres commerçants, acceptaient des commissions de l'étranger[1]. Ce qui se passait du temps de Savary avait lieu déjà sous Henri IV. Montchrestien, qui écrivait, on le sait, quelques années après la mort de ce prince, nous apprend que les étrangers faisaient faire leurs ventes comme leurs achats en France par des commissionnaires ou des facteurs et déplore l'extension que ce mode de procéder donnait à leur commerce, ainsi que le concours qu'ils trouvaient à cet égard chez nos compatriotes[2]. On comprend en effet que nos commerçants, pour ne parler que d'eux, étaient bien aises de joindre les profits de la commission à ceux de leur commerce personnel.

II. COMMERCE DE TRANSPORT.

Sous ce titre, c'est principalement le commerce de transport maritime qui nous occupera. Nous n'oublions pas que les relations commerciales de la France avec l'étranger ont lieu en grande partie par terre, qu'elle tient au continent par sa frontière orientale et par une partie de sa frontière méridionale, et que sa situation géographique lui permettait de transporter des marchandises par ses cours d'eau et ses routes entre l'Allemagne, les Pays-Bas, la Flandre, l'Espagne, l'Italie. Nous avons vu que le commerce clandestin entre les Provinces-Unies et l'Espagne se faisait par le transit de la France qui faisait passer comme marchandises françaises les marchandises des deux États belligérants; une partie de ce transit s'opérait par terre. Mais en général le commerce étranger évitait de traverser notre territoire à cause de nos douanes intérieures et de l'état fort défectueux de nos voies de communication.

draps d'or, d'argent, de soye, demie ostade, sarges et toilles. 3. Marchands de toutes menues merceries. 4. Marchand jouaillier vendant orfevrerie, pierres précieuses, perles et tous autres joyaux. 5. Marchand quinquallier. 6. Marchand épicier droguier sous lesquels sont comprins ... tous les autres etats cy apres declarez..... » Extrait des ordonnances, articles et reglemens que le Roy veult ... estre ... tenus ... par son maistre visiteur et general reformateur de marchandises de grosseries, merceries, jouailleries, etc. 27 août 1607. Collect. Rondonneau, série chronologique, à la date.

1. *Le Parfait Négociant*, éd. 1777, I, 572-573. Cf. *Encyclopédie méthod.* Commerce, v° Commissionnaire.

2. P. 43, 48, 54, 74.

En obligeant par une déclaration de 1585 toutes les marchandises de Flandre, d'Angleterre, d'Allemagne à destination de l'Italie et du littoral méditerranéen de l'Espagne à passer par la douane de Lyon, Henri III fit perdre à la France la plus grande partie de ce transit : la Flandre et l'Angleterre créèrent alors pour leur commerce une navigation directe avec l'Italie[1]. On n'avait pas encore eu l'idée d'établir, pour les marchandises qui n'entraient en France que pour être exportées, des entrepôts où elles auraient pu séjourner en franchise. Ce fut Colbert qui accorda le premier cette facilité au commerce de transit[2], mais les commerçants étrangers obtenaient déjà des passe-debout, c'est-à-dire une réduction des droits de douane pour les marchandises qui ne devaient pas être consommées en France. En 1606, des marchands milanais présentent requête au conseil pour faire passer debout des marchandises d'Espagne et d'Italie à destination de la Flandre et de l'Allemagne[3].

La nature n'avait rien refusé à la France de ce qui est nécessaire au développement d'une marine marchande : habiles charpentiers de navire, fer, bois en abondance pour la construction[4], chanvre excellent et poix pour la voilure et le gréement[5], population de pêcheurs nombreuse, ne se bornant pas à la pêche côtière, mais habituée à aller pêcher le hareng sur les côtes d'Écosse et d'Irlande, la morue et la baleine en Amérique.

Malgré ces ressources naturelles, notre marine marchande était inférieure à celles de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande. De ces trois marines marchandes, la première était en déclin, la seconde se relevait avec Élisabeth de la décadence où l'avaient laissée tomber Édouard VI et Marie Tudor, la troisième était à son apogée. Dans un mémoire présenté en 1603 à Jacques Ier, l'un des plus grands esprits du temps, sir Walter Ra-

1. Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances de France*. 2 vol. in-4°. I, 70-71, 437.

2. *Ibid.*, 370.

3. Arrêt du Conseil des finances du 21 mars 1606. Arch. nat. Collection des arrêts dudit Conseil à la date.

4. « Il se trouve des meilleurs charpentiers du monde pour bastir et construire des navires de toutes sortes ..... à Dieppe, Honnefleur et au Havre, et de fort bon bois pour cet effect aux forests prochaines avec tout ce qui y est necessaire d'ailleurs pour les equipper, appareiller et mettre hors.... » Th. Le Fèvre, *Op. laud.*, 30.

5. Mémoire pour l'establissement du traffic, commerce et négoce de mer en France. Brienne, 319, f. 7.

leigh, compare la marine et le commerce de son pays à la marine et au commerce des Provinces-Unies. Il nous apprend que c'était la marine des Provinces-Unies qui transportait dans la Poméranie, la Pologne, le Danemark, la Norwège, la Suède, l'Allemagne et la Russie presque toutes les marchandises de la France, de l'Espagne, du Portugal, de la Turquie, de l'Italie et de l'Angleterre. Celle-ci n'envoyait annuellement dans les pays de la Baltique qu'une centaine de vaisseaux et son commerce ne se faisait presque qu'avec Elbing, Kœnigsberg et Dantzig, tandis que les armateurs hollandais y envoyaient environ 3,000 vaisseaux et étaient en relation d'affaires avec toutes les villes de la Baltique. Le commerce hollandais était représenté dans tous les ports et toutes les villes de France, le commerce anglais dans cinq ou six seulement. Les Provinces-Unies possédaient autant de vaisseaux que onze États ensemble, y compris l'Angleterre, elles en construisaient un millier par an. Leur commerce avec la Russie, auquel vingt ans auparavant suffisaient deux vaisseaux, en occupait maintenant trente ou quarante et était encore en voie d'accroissement. Le commerce maritime des Anglais avec cet État, si actif pendant soixante-dix ans, était réduit en 1600 à quatre vaisseaux, à deux ou trois en 1602. Et cependant les Provinces-Unies manquaient de bois de construction et leur territoire ne fournissait que peu de fret. C'était au commerce de transport que leur marine devait son développement, et, si elle obtenait la préférence du commerce européen, c'est que son fret était plus économique, parce que l'équipage des vaisseaux hollandais était moins nombreux. Tandis qu'un navire anglais de cent tonneaux exigeait un équipage de trente hommes, il aurait suffi de huit marins hollandais pour le manœuvrer[1]. La Hollande attirait aussi dans ses ports le fret étranger en le faisant jouir de la franchise d'entrée et de sortie[2]. Cette infériorité du commerce maritime anglais, qui contredit l'opinion que l'on s'en fait généralement, est confirmée par d'autres documents : citons seulement un document anglais qui constate en 1598 la décadence manifeste

1. C'est, on le sait, la même raison qui assure aujourd'hui la supériorité de la marine marchande des États-Unis.

2. Mémoire cité et analysé par Lindsay, *History of ancient commerce and merchant shipping*. 1874, II, 162-164. Cf. Forbonnais, I, 425, sur le développement de la marine marchande des Provinces-Unies en 1669. Voy. aussi Beer, *ubi supra*, 186, 201.

des ports de Newcastle, de Hull, de Boston, de Lynn, de Southampton, de Pool, de Weymouth, de Bristol et de Chester[1].

Comment expliquer que la France se laissât devancer dans le commerce des transports maritimes par la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre?

Cette infériorité s'explique par plusieurs raisons : petitesse des bâtiments qui ne résistaient pas à la mer[2], manque de marins, mauvais état des ports[3], défaut de colonies, inégalité de traitement de notre marine marchande et des marines marchandes étrangères, morcellement de l'autorité maritime par suite de l'existence des amirautés, absence d'une marine militaire capable de protéger notre marine marchande.

L'esprit d'initiative de Henri IV se manifesta à l'égard de la marine marchande comme de toutes les branches de la richesse publique. Dès 1599 il encourageait ses sujets à construire et à acheter des vaisseaux dans l'espoir de ravir à l'Angleterre et à la Hollande le commerce de transit avec l'Espagne, qui contribuait tant à la richesse de ces deux pays. Cette prétention risquait même de nous brouiller avec l'Angleterre[4]. L'année suivante, il fit procéder à une visite des ports et dresser l'état des réparations dont ils avaient besoin[5]. Nous avons dit ses efforts pour fonder des colonies, qui, outre qu'elles devaient assurer à notre commerce d'échange de nouveaux débouchés et de nouveaux articles, étaient destinées à créer à notre profit le monopole du commerce de transport entre elles et l'Europe. Dans ses *Remontrances en forme d'édit*, Barthélemy Laffemas propose de soumettre le commerce maritime à un règlement élaboré par d'anciens négociants de Bordeaux, de Rouen, de Narbonne et de Marseille et accordant des privilèges à la marine marchande nationale (art. x).

1. *Calendars of state papers. Domestic series, Elizabeth*, p. 2.

2. L'édit sur l'amirauté de mars 1584 avait encouragé la construction des navires de plus de 300 tonneaux. Art. LXXII. Pardessus, *Recueil des lois maritimes*, IV, 295.

3. C'est ainsi que notre infériorité dans le commerce maritime est expliquée dans des mémoires rédigés au commencement du règne de Louis XIII par des navigateurs ou des marchands, et analysés par Dareste, *Hist. de l'administration*, II, 250-251. Le manque de marins, signalé par ces mémoires, ne contredit pas absolument ce que nous avons dit du grand nombre de pêcheurs.

4. *Calendars of state papers*, p. 156.

5. C'est du moins ce que dit Forbonnais sans en produire la preuve (I, 39); nous avons vainement cherché ce devis de travaux qui aurait tant d'intérêt pour nous.

Ici la protection était justifiée par l'exemple de l'étranger. En mettant un droit d'ancrage sur les vaisseaux étrangers entrant dans les ports et havres du royaume, le roi ne faisait qu'user de réciprocité[1].

La marine militaire et la marine marchande étaient placées sous l'autorité de l'amiral de France et des amiraux de Bretagne, de Guyenne et de Provence. Nomination du personnel, connaissance des causes relatives aux pêcheries et au commerce maritime[2], telles étaient les principales attributions de ces grands officiers. C'est dire que le commerce maritime de la France, comme sa puissance navale, étaient à leur discrétion. Henri IV n'enleva rien à leur autorité, il ne chercha même pas à établir l'unité parmi ces pouvoirs distincts. A la fin de son règne, on n'a pas d'autre simplification à signaler dans cette organisation que la réunion de l'amirauté de Bretagne à l'amirauté de France, qui comprenait déjà celle de Normandie et Picardie et se trouvait dans les mains du duc de Damville. L'amirauté de Guyenne et l'amirauté de Provence avaient encore une existence indépendante. M. de Châtillon avait la première, et la seconde était attachée au gouvernement de Provence, qui appartenait alors au duc de Guise[3].

Il y avait eu un temps où la France disposait d'une marine militaire respectable. François Ier et Henri II avaient entretenu de vingt-cinq à trente galères qui leur avaient permis d'entraîner Gênes dans leur alliance, d'intercepter les secours que Charles-Quint aurait voulu envoyer dans le Milanais et le royaume de Naples et de tenir en respect la Toscane et le souverain pontife. Mais les guerres religieuses amenèrent la ruine presque complète de notre marine[4]. Toutefois cette ruine n'était pas encore accomplie en 1572. Nous lisons en effet dans la relation d'un ambassadeur vénitien antérieure à celle qui nous apprend cette décadence, qu'à cette époque la marine du Levant, c'est-à-dire de la Médi-

1. Ce droit, qui provoqua l'opposition des parlements de Rouen et de Rennes, fut concédé au maréchal d'Ornano en paiement de ce que lui devait le roi. Arrêt du conseil des finances, 21 mars 1600. Arch. nat. Collect. des arrêts du dit conseil, à la date. *Lettres miss.*, VI, 58.

2. Sauf des assurances, dont la connaissance avait été attribuée aux juges-consuls.

3. Sir George Carew's *Relation of the state of France under King Henry IV*, dans Th. Birch, *An historical view of the negotiations between the courts of England, France and Brussels, from* 1592 *to* 1617. In-8°. London, 1749, p. 429.

4. Relation de Gussoni et Nani dans le recueil de Barozzi et Berchet, I, 458.

terranée, se composait de dix-huit galères et de dix-sept vaisseaux de 400 à 1500 tonneaux[1]. Le déclin de la marine militaire ne fit que s'accroître sous Henri III, malgré les efforts de ce prince pour la relever. En 1594, le nombre des galères était si réduit, que les condamnations aux galères ne pouvaient être exécutées et que cette peine dut être commuée en celle du bannissement[2]. Le roi se préoccupait dès lors d'équiper, de réparer celles qui lui restaient et d'en faire construire de nouvelles. Au commencement de 1595, il faisait demander pour leur entretien 150,000 écus aux États de Languedoc et la même somme aux États de Provence[3]. A la fin de cette année, il chargeait son ambassadeur à Constantinople, M. de Brèves, d'en obtenir du sultan dix ou douze avec leur chiourme, en attendant celles qu'il se proposait de faire construire et armer sous peu[4]. Le duc de Retz, général des galères, reçut des pouvoirs pour recruter des forçats. Le roi demanda à l'assemblée des notables d'assigner un fonds spécial pour l'entretien des galères qu'il voulait avoir à Marseille[5]. Le 4 février 1597, il annonce l'intention d'affecter une partie des recettes du budget de cette année à l'entretien de douze galères au moins[6]. Il se mit en effet de suite à en faire construire, comme on l'apprend par une lettre du 8 juillet 1597[7]. En 1600, à la suite d'une inspection de nos ports et de notre flotte, celle-ci fut réparée[8], quelques galères furent mises à flot[9]. Il projetait d'en construire et d'en armer vingt pour le printemps de l'année suivante, et pour se procurer des chiourmes il songeait à acheter en Orient des esclaves, mais il craignait d'indisposer le Grand-Seigneur et ordonnait à son ambassadeur de le sonder à ce sujet[10]. Mais il fut obligé de rabattre de ce projet, son ambition se rédui-

1. Relazione di Alvise Contarini, dans les *Relazioni degli ambasciatori veneti* d'Alberi, série I, IV, 235.

2. Lettre de Henri IV au parlement de Normandie, 29 janv. 1594. *Lettres miss.*, IV, 93.

3. Commission au s^r de Maisse, 25 janvier 1595. Arch. nat. Arrêts du Conseil des finances à la date.

4. Lettre à M. de Brèves, 11 décembre 1595. *Lettres miss.*, IV, 475, 600.

5. Lettre du 23 janv. 1597. *Ibid.*, 675.

6. *Ibid.*, 685.

7. *Ibid.*, 805.

8. Forbonnais, I, 39.

9. Lettre de M. de Brèves, 10 juillet 1600. *Lettres miss.*, V, 247.

10. Lettre à M. de Brèves, 31 oct. 1600. *Lettres miss.*, *loc. cit.*, 334. Ce projet se réalisa au moins dans une certaine mesure : il y avait en 1607 des Turcs sur les galères du roi. *Ambassades de La Boderie*, II, 360.

sit à en faire construire de vingt à trente en tout, dont dix en 1601. Au commencement de cette année, il y en avait cinq d'armées à Marseille et une en état d'être mise à la mer. Quant aux quatre autres, elles devaient êtres fournies toutes prêtes, sauf la chiourme, pour 40,000 ducats, par un Génois, Francesco Lommeleni[1].

Henri IV nourrissait le projet de porter la puissance maritime de la France à un point qu'elle n'avait jamais atteint sous ses prédécesseurs. Il avait traité dans cette vue avec plusieurs armateurs, il avait pris à son service Simon Dansa et ses vaisseaux, il devait enrôler d'autres capitaines hollandais et danois. La mort vint interrompre l'exécution de son dessein. Il laissait la marine de guerre moins puissante qu'elle n'avait été sous Charles IX. Cette marine se composait de quatorze galères, qui n'appartenaient pas à l'État, mais étaient louées à des particuliers moyennant 9,500 écus par an. Elles restaient armées huit mois, le reste du temps le roi ne payait que l'entretien des galériens, l'équipage s'en allait, mais il devait se tenir à la disposition du roi. Un peu plus grandes que les galères vénitiennes, elles avaient vingt-huit bancs de rameurs et n'allaient pas vite à la rame, mais mieux à la voile. Elles quittaient rarement le port, de sorte que l'équipage était peu expérimenté. La flotte stationnait tout entière dans la Méditerranée; pour la défense des côtes de l'Océan, on comptait sur les vaisseaux que le Danemark et d'autres puissances maritimes fourniraient en cas de besoin[2]. Il ne faut pas s'étonner que cette flotte, si peu nombreuse et si mal montée, n'appartînt même pas au roi. La marine anglaise, beaucoup plus considérable que la nôtre, se composait aussi en partie de vaisseaux armés et équipés par des particuliers.

Si nous nous sommes étendu sur l'insuffisance de la marine de guerre sous Henri IV, c'est uniquement parce qu'il en résultait pour notre commerce un manque presque absolu de sécurité.

En effet, notre pavillon protégeait très imparfaitement notre marine marchande même contre des puissances secondaires.

1. Dépêche de Winwood à Cecill, 24 janv. 1601. I, 380. *Lettres et ambassades de Fresnes Canaye*, I, 171, 188. « J'ay lettre du s^r Lomellino de Gennes, lequel m'asseure que dans Pasques prochaines nous aurons douze bonnes galères prestes et equipées à Marseille. » Lettre de Fresne Canaye à M. de Brèves, 24 mai 1603. I, 2e partie, p. 199.

2. Relation de Gussoni et Nani, 1610. Barozzi et Berchet, I, 458.

Ainsi les vaisseaux français qui se rendaient de Marseille en Italie suivaient, pour éviter les pirates barbaresques, une route qui les exposait aux exactions du duc de Savoie. Après avoir évité les îles d'Hyères, qui étaient un nid de pirates[1], ils gagnaient la haute mer, puis se rapprochaient de la côte vers Antibes et la longeaient jusqu'à Gênes. Mais, lorsqu'ils passaient devant Villefranche, les croiseurs du duc de Savoie les forçaient d'y relâcher pour payer une taxe de 2 pour 100 sur la valeur de leur cargaison. Si nous qualifions cette taxe d'exaction, c'est qu'elle était vexatoire et contraire à la liberté des mers, car elle reposait d'ailleurs sur un titre sûr et plusieurs fois renouvelé : en effet, pour des raisons à nous inconnues, Charles VII avait accordé aux ducs de Savoie le droit, confirmé par Louis XI et par François Ier, de prendre 2 pour 100 sur les marchandises passant dans les eaux de Nice et de Villefranche[2]. Henri IV força Charles-Emmanuel à renoncer à cette taxe, mais, après la mort du roi, le duc de Savoie la rétablit[3].

Henri pouvait atteindre le duc de Savoie et il le lui prouva d'une façon éclatante, mais comment, sans une puissante marine, protéger le pavillon français contre les pirateries des Barbaresques? Les ordres du sultan n'étaient pas obéis par le vice-roi d'Alger, par le bey de Tunis ni par le roi de Maroc[4]. En 1602, le nombre des Français mis à la chaîne par les corsaires algériens dépassait, disait-on, 2,000 ou 3,000[5]. Le roi faisait des exemples : la même année, il fit couler une galiote algérienne et couper la tête au capitaine[6]. Mais ces actes isolés de répression ne pouvaient couper court à un brigandage qu'on n'aurait pu

1. Henri IV avait eu l'intention de les coloniser et d'y établir des chantiers maritimes. Philippson, 2 Abth., 378-379.

2. Bibl. nat. Mss. fr. 3944, fol. 59.

3. Lettre de Henri IV au duc de Savoie, 6 juillet 1603. *Lettres miss.*, VI, 126, et Picot, *Hist. des États-Généraux*, IV, 135-136.

4. Lettre à M. de Brèves, 8 juillet 1597. *Lettres miss.*, IV, 805; V, 586. On ne s'étonne pas de l'impuissance du Divan à protéger notre commerce contre les corsaires algériens, quand on sait que la population tout entière de la régence, depuis les reis jusqu'à la populace, ne vivait que de la piraterie, et que vouloir lui fermer cette source de profits, c'était la réduire au désespoir et à la révolte. Voy. H. D. de Grammont, *Relations entre la France et la Régence d'Alger au XVIIe s.* 1re partie : *Les deux canons de Simon Dansa*, p. 1-4.

5. *Lettres miss.*, V, 607.

6. *Ibid.*, 654.

déraciner qu'en l'attaquant dans ses repaires avec des forces navales supérieures. Henri le reconnaissait lui-même et on trouve un aveu implicite de son impuissance dans un arrêt du Conseil défendant aux vaisseaux qui ne sont pas assez forts pour se défendre de longer les côtes qui reconnaissent l'autorité du Grand-Seigneur[1]. La vie lucrative et aventureuse du corsaire avait séduit, on le sait, plus d'un chrétien; ce qu'on sait moins, c'est que les Barbaresques entretenaient des intelligences avec des chrétiens et même avec des officiers du roi qui leur signalaient les occasions favorables. Le capitaine Foucques, capitaine ordinaire de la marine royale du Ponant, en donne des preuves curieuses dans un mémoire au roi publié en 1612. Ce mémoire[2] articule des faits précis, cite des noms que l'auteur avait recueillis pendant sa captivité et à la suite d'une enquête sur le littoral de Provence et de Languedoc.

Le roi demanda aussi réparation au sultan pour la destruction du bastion de France[3]. On appelait de ce nom un établissement situé sur la côte, à la frontière de l'Algérie et de la Tunisie. Il avait été fondé en 1561 par deux marchands marseillais. Il se composait de magasins, d'une chapelle, d'un cimetière, d'un hôpital, d'une forteresse, et servait de comptoir pour la pêche du corail et le commerce des produits barbaresques[4].

Les pirateries des Barbaresques s'expliquaient par leur organisation exclusivement conçue en vue de la course et par leur fanatisme anti-chrétien. Il est triste d'avoir à ajouter que notre marine marchande ne souffrait guère moins des pirateries de nations civilisées et avec lesquelles nous étions en paix. C'est de l'Angleterre que nous avions le plus à nous plaindre sous ce rapport. Nos débats avec elle à ce sujet se compliquaient d'autres questions d'intérêt et d'amour-propre. Nous avons parlé ailleurs

1. 17 juillet 1603. Arch. nat. Collection des arrêts du conseil des finances à la date. Les équipages devaient avoir un tonnage de 7000 quintaux et un équipage suffisant pour se défendre. Sur les pirateries des Barbaresques, voir encore *Lettres miss.*, V, 547-548, 682-683, 703; VII, 441-442 et *passim*.

2. Il a été réimprimé dans les *Arch. cur.* de Cimber et Danjou, 1re série, XV.

3. Lettre à M. de Brèves, 19 juillet 1604. VI, 688.

4. On en trouve la description dans le chap. IV de l'*Histoire de la Barbarie* du P. Dan, éd. 1648. En 1606, M. de Brèves, voyageant en Algérie sans caractère officiel, négociait avec le dey dans l'intérêt du commerce français et pour obtenir la reconstruction du bastion. *Lettres miss.*, VII, 30.

de la sévérité déployée par les autorités françaises contre les draps de mauvaise fabrication que l'Angleterre importait chez nous, des impôts nouveaux dont se plaignaient les commerçants anglais établis en France. A ces griefs il faut ajouter la lenteur avec laquelle Henri IV remboursait à Élisabeth les sommes que la reine lui avait prêtées dans les mauvais jours, le mécontentement causé à celle-ci par la paix de Vervins, ses prétentions sur Calais. Ses ressentiments l'empêchèrent peut-être de réprimer aussi efficacement qu'elle aurait pu les actes de piraterie de ses sujets; elle ne pouvait cependant éluder constamment les instances du roi. En 1598, l'équipage du navire *la Diana*, de Londres, fut poursuivi pour avoir pris des marchandises sur un bateau français[1]. Élisabeth eût été d'ailleurs mieux disposée envers la France qu'elle n'aurait pas eu le pouvoir de supprimer complètement des habitudes de piraterie très fructueuses pour les particuliers et qui s'autorisaient de l'honneur et de l'intérêt national. Le grand-amiral, les premiers personnages de l'Angleterre, la reine elle-même étaient intéressés dans les prises maritimes[2]. Le grand-amiral trafiquait ouvertement de passe-ports que les étrangers achetaient pour se mettre à l'abri des corsaires anglais[3]. Il poursuivait rigoureusement ceux contre lesquels nos commerçants portaient plainte, mais uniquement dans le but de s'approprier leurs biens par voie de confiscation, et il refusait de les faire servir à indemniser les victimes[4].

Le gouvernement anglais, de son côté, prétendait que la marine anglaise souffrait aussi de nos corsaires, qu'il y avait des Français sur les vaisseaux flamands armés en course à Dunkerque[5]. Le grand-amiral, lord Howard, écrivait le 7 octobre

1. *Calendars of state papers*, p. 45.

2. *Lettres miss.*, V, 266.

3. Prevost-Paradol, *Elisabeth et Henri IV*, p. 90, d'après le journal d'Hurault de Maisse. Voy. aussi *Lettres miss.*, IX, 4.

4. Lettre de La Boderie à Villeroy, 23 sept. 1606. Lettre de La Boderie à Puisieux, 22 oct. 1606. Lettre de Puisieux à La Boderie, 3 nov. 1606. *Ambassades de M. de La Boderie en Angleterre.* 5 vol. in-12, 1750, aux dates indiquées.

5. Dépêche d'Henri Neville à Cecill, 28 déc. 1599, p. 141. Rien d'impossible à cela ; en 1607, les armateurs de Dunkerque chercheront à attirer des pilotes et des matelots par de grands avantages, et Henri IV sera obligé de défendre aux pilotes et aux marins de son royaume de passer au service d'un prince étranger. Lettre de Puisieux à La Boderie, 13 mars 1607. *Ambassades de La Boderie*, II, à la date.

1594 à Thomas Edmonds, l'ambassadeur d'Angleterre, que la France avait donné aux Anglais des sujets de grief bien plus légitimes qu'elle n'en avait elle-même, que les prises faites par les Français s'élevaient dans les huit dernières années à 400,000 livres[1]. En 1599, Neville réclame satisfaction pour la prise d'un vaisseau anglais par les Marseillais[2].

Le 8 février de la même année, la reine publia une proclamation défendant aux capitaines qui avaient obtenu des lettres de marque contre l'Espagne de porter préjudice aux vaisseaux de France, d'Écosse et des autres pays en paix avec l'Angleterre. Le 3 janvier précédent, elle avait nommé une commission pour examiner les réclamations de la France[3]. De son côté le roi créa le 19 juillet de la même année une commission française pour connaître des actes de piraterie commis au préjudice des Anglais, et instruire de ceux dont les Français seraient victimes. Les jugements de cette commission devaient être sans appel[4]. A la fin de 1601 fut constituée une commission internationale pour régler la réparation des actes de piraterie et établir entre les deux États la liberté du commerce et de la navigation. Composée du comte de Nottingham, de Robert Cecill, de John Fortescue, de John Popham, de John Herbert, de Jules-Cesar-Thomas Parry, de Daniel Dun, de Thomas Edmonds pour l'Angleterre, et pour la France de Jean de Thumery, sire de Boissise, et de Christophe de Harlay, comte de Beaumont, elle siégea sans préjudice des deux premières. Leur but était différent. La commission internationale avait à régler les rapports futurs de la France et de l'Angleterre; les deux autres connaissaient des prises dont les intéressés avaient à se plaindre. Les membres de la commission internationale se mirent d'accord conditionnellement sur les points suivants :

1. Les deux souverains garantissent respectivement à leurs sujets la liberté du commerce.

2. L'armateur, le capitaine ou l'écrivain fournira à l'amirauté deux cautions qui pourront être poursuivies lorsque le vaisseau aura été employé à la piraterie.

1. Th. Birch, *Op. laud.*, p. 14.
2. *Winwood's Memorials*, p. 114.
3. *Rymer's Fœdera*, éd. orig., XVI, 364, 368. Dépêche de Neville à Cecill, 15 mai 1599.
4. Isambert, XV, 224. *Winwood's Memorials*, 125, 128, 141.

5. Des lettres de représailles pourront être accordées lorsqu'il n'aura pas été fait droit dans les trois mois à la réclamation du souverain ou de l'ambassadeur.

6. Les vaisseaux d'un État ne pourront pas saisir et arrêter les vaisseaux de l'autre, lorsque ceux-ci ont arboré leur pavillon; mais le transport d'armes dans un pays en guerre avec l'une des puissances contractantes est défendu, comme il est défendu d'abuser en général de la liberté du commerce au détriment de l'une de ces puissances.

7. Défense de saisir à l'avenir les vaisseaux de l'un des souverains ou de ses sujets, lorsqu'ils sont dans les ports de l'autre, ou leur cargaison, et de forcer l'équipage à vendre celle-ci, sinon à un prix équitable. Toutefois, chacun des souverains pourra, en cas de nécessité et moyennant une juste indemnité, s'approprier les vaisseaux des sujets de l'autre, ainsi que leur cargaison[1].

8. Les sujets de l'une des puissances contractantes qui tueront ou vendront comme esclaves les sujets de l'autre seront passibles des peines les plus rigoureuses.

9. Les lettres de marque concédées seront révoquées. Les parties qui les ont obtenues se pourvoiront devant les commissaires nommés par les deux parties contractantes. Si elles n'obtiennent pas justice dans les trois mois, elles pourront se faire délivrer de nouvelles lettres de marque. Ces lettres ne seront expédiées à l'avenir que sous le grand sceau.

10. Les navires mis en mer par l'ordre du souverain, ceux qui ont été appliqués au service de l'État et qui sont immatriculés, sont considérés comme navires de l'État, qui est responsable des dommages causés par eux.

11. La vente et le recel des prises faites sur mer seront défendus, à moins qu'ils n'aient lieu en vertu d'une sentence de l'amirauté. Il sera également défendu de donner asile et assistance aux pirates; on devra au contraire les arrêter et les faire passer en justice[2].

Ce projet de traité, rédigé en latin, est intitulé : *Propositio-*

1. Cet article défend seulement l'abus d'une pratique consacrée par le droit international et dont il est question dans le *Guidon de la mer* sous le nom d'*arrêt de prince*. Pardessus, *Recueil des lois maritimes*, II, 407. On en trouvera plus loin un exemple, p. 37.

2. *Winwood's Mem.*, I, 392-394.

nes ultimo loco inter dominos commissarios hinc inde agitatae. Le mot *agitatae* indique que ces articles donnaient encore lieu à discussion. En effet, l'accord des commissaires des deux nations sur ces articles était subordonné à l'acceptation d'autres points sur lesquels, après une discussion de plusieurs mois, l'entente ne s'était pas encore faite[1]. Les commissaires convinrent de suspendre leurs conférences pour attendre les instructions de leurs souverains sur ces points litigieux, et en 1602 ils dressèrent acte de cette résolution.

Cette négociation fut stérile et, si nous avons cru devoir faire connaître les points arrêtés conditionnellement entre les négociateurs, c'est qu'ils donnent l'idée du droit maritime de cette époque. L'un des deux commissaires français, M. de Boissise, reçut l'ordre (1602) de quitter sans éclat la conférence pour revenir en France[2]. Élisabeth, qui n'avait renoncé qu'avec peine au droit de visite[3], élevait de nouveau la prétention de l'exercer sur les vaisseaux français, pour s'assurer qu'ils ne transportaient pas d'armes. Elle prétendait en outre s'approprier les vaisseaux et les marchandises qui étaient dans les ports anglais en en payant la valeur : droit qui est reconnu aux deux souverains par le projet de traité, mais contre lequel Henri IV protestait dans une lettre aux commissaires français[4].

Comme on le pense bien, Henri IV ne se bornait pas à réclamer justice pour ses sujets ; quand il n'avait pu triompher de la force d'inertie, de la mauvaise volonté des gouvernements étrangers, il usait des moyens que le droit des gens alors en vigueur mettait à sa disposition. Au mois de juin 1601, il réunit un conseil extraordinaire pour délibérer sur les moyens de tirer raison des préjudices causés à notre commerce maritime par les Espagnols, les Flamands et les Anglais[5]. En 1602 il autorise les habitants de Marseille à saisir les marchandises et les navires des Anglais qui se trouvent en Provence[6]. Un arrêt du conseil du

1. « ... in quibus [difficultatibus] eo usque processum est ut de quibusdam inter nos convenerit, dummodo de reliquis quoque conveniret, quod hactenus nullo modo fieri potuit. » *Ibid.*, p. 394.
2. *Lettres miss.*, V, 752.
3. Th. Birch, *Op. laud.*
4. 6 mars 1602. *Lettres miss.*, V, 752.
5. Groulart, *Voyages en cour*, 586-587.
6. *Lettres miss.*, V, 629.

13 juillet 1604 accorde à un marchand rouennais des lettres de représailles contre les sujets de l'archiduc[1]. Le roi d'Espagne ayant décidé que tous les vaisseaux français, porteurs de marchandises des Indes occidentales qui n'avaient pas été achetées en Espagne ou en Portugal, seraient considérés comme de bonne prise, Henri IV fit réunir à Rouen en 1607, sous la présidence de l'amiral de France, une assemblée solennelle, composée des officiers des 27 sièges d'amirauté de Normandie et des principaux capitaines du temps, qui déclara que nous traiterions de même les vaisseaux espagnols trouvés au-delà de la ligne. Le lieutenant général de l'amirauté de Rouen procéda en même temps au recensement des navires étrangers amarrés dans les ports de Rouen, de Honfleur, du Havre et de Dieppe, en vue d'en faire l'arrêt et de les armer en course. Ces menaces de représailles firent respecter notre marine marchande, au moins pendant un temps, par la marine espagnole[2].

Du reste, le roi ne recourait à la course qu'à la dernière extrémité. Les Hollandais ayant pris un navire de Calais, *le Saint-Georges*, l'échevinage et les marchands de cette ville obtinrent du Conseil des lettres de marque et de représailles. Avant de faire expédier ces lettres aux impétrants, Henri ordonna à son ambassadeur, Buzanval, d'insister de nouveau auprès des États-Généraux pour obtenir restitution du navire et de sa cargaison[3]. Le 24 septembre de la même année, il écrivait à Aerssens, résident des Provinces-Unies, pour solliciter son intervention en faveur de ses sujets lésés par les Hollandais, avant d'accorder aux victimes des lettres de représailles[4].

La mort d'Élisabeth, l'avènement de Jacques Ier (1603), permettaient de reprendre avec plus de chance de succès les négociations interrompues en 1602. Le nouveau roi, esprit étroit, passionné pour la théologie, était animé de dispositions pacifiques. Dans une lettre à M. de Brèves du 22 juin 1603, Henri IV exprimait l'espoir que l'avènement du premier des Stuarts mettrait un terme aux pirateries des Anglais. Il n'en donnait pas moins l'ordre aux négociants marseillais et bretons d'armer des vais-

1. Arch. nat. Collection des arrêts du conseil des finances, à la date.
2. Th. Le Fèvre, *Op. laud.*, 99-100, 182.
3. Lettre d'Henri IV à M. de Buzanval, 17 juillet 1606. *Lettres miss.*, VI, 634-635.
4. *Ibid.*, VII, 3.

seaux pour la course[1]. Ce sujet n'était pas oublié dans les instructions de Sully, envoyé en ambassade pour féliciter le successeur d'Élisabeth. Les pirateries des Anglais avaient coûté au commerce français plus d'un million d'écus d'or[2]. Jacques Ier n'essaya pas de nier les faits et il en rendit responsable le grand-amiral : « Lorsque je lui parlai de piraterie, écrit Sully, il se fâcha contre l'amiral et ceux de son conseil qui vouloient soutenir ce qui s'y fait[3]. » Le traité du 24 février 1606 fut le fruit de ces dispositions plus conciliantes. Nous n'avons à signaler ici que celles de ses clauses qui avaient pour but de donner plus de sécurité au commerce maritime de la France. L'exécution des lettres de marque entre Français et Anglais était suspendue en attendant leur examen par le Conseil des deux souverains; il ne pouvait en être délivré à l'avenir que sous le grand sceau et après avis donné à l'ambassadeur de l'État contre les sujets duquel elles étaient demandées. L'art. 7 créait en principe des commissions internationales et spéciales, composées de quatre commerçants, deux Français et deux Anglais, qui, sous le titre de *conservateurs du commerce,* devaient être nommés tous les ans à Rouen, à Caen, à Bordeaux, à Londres et dans d'autres villes anglaises pour faire droit aux plaintes des commerçants[4]. Chose étrange, les plaintes pour pirateries n'étaient pas portées devant ces commissions, le traité ne leur en ayant pas attribué expressément la connaissance, c'était à l'amirauté que nos commerçants étaient, comme par le passé, obligés de demander justice des pirateries dont ils avaient été victimes. Notre ambassadeur en Angleterre, Lefèvre de La Boderie, regrettait cette omission et espéra pendant un temps faire déférer aux commissions internationales les recours de nos marchands contre les pirates anglais[5], mais il dut

1. *Ibid.*, VI, 671.
2. *Économies royales*, V, 392-394.
3. Lettre de Sully au roi, 6 juillet 1603. *Ibid.*, VI, 123.
4. Isambert, XV, 294-301.
5. « Vrai est que l'on a omis dans ledit traité l'attribution de connaissance aux conservateurs du commerce des pirateries qui se feront par l'une ou par l'autre nation, qui étoit ce dont nous pouvions retirer davantage, parce que cela nous eut délivrés des injustices de cette amirauté et de la rigueur des lois d'icelle, qui est très grande. Je dois un de ces jours conférer avec eux sur ce que je leur en ai proposé, et avec cette occasion, je verrai si je pourrai gagner que toutes les poursuites des marchands, volés en mer, soient renvoyées par devant lesdits conservateurs, au moins pour ce qui sera du civil. C'est chose, ce me semble, qui est très juste, et qu'ils ne peuvent honnête-

bientôt renoncer à cet espoir et s'estimer heureux d'obtenir que le grand-amiral n'exerçât son droit de confiscation sur les biens des pirates qu'après que leurs victimes auraient été indemnisées de leurs pertes. Le gouvernement anglais mit du reste un grand empressement à donner au traité toute la validité dont il pouvait avoir besoin et manifesta une grande impatience à voir le gouvernement français en faire autant. Bien que celui-ci fût plus intéressé encore que le premier à ce que le traité fût mis promptement en vigueur, il ne paraît pas s'être montré très soucieux de faire jouir ses nationaux des avantages que ses stipulations leur assuraient. En 1608, deux ans après la conclusion du traité, les conservateurs du commerce n'avaient pas encore été nommés[1]. Il n'améliora en aucune façon la situation de nos commerçants en Angleterre, et dès l'année de sa conclusion, peu de temps après sa ratification[2], l'ambassadeur de France était encore obligé de demander justice pour nos compatriotes[3]. Notre marine marchande ne fut pas mieux respectée que dans le passé par les corsaires anglais[4]; on ne donnerait même pas une idée complètement exacte de la piraterie anglaise, si l'on n'ajoutait que tous les vaisseaux anglais étaient susceptibles de devenir, à l'occasion, autant de corsaires. Aucun scrupule, aucun intérêt politique n'étaient capables d'arrêter l'élan d'une nation qui aspirait à faire de l'Océan son domaine exclusif, qui intéressait à cette entreprise toutes les classes de la société et qui y mettait une ardeur où entrait autant de patriotisme que de calcul.

Le lecteur qui a eu la patience de nous suivre jusqu'ici aura été frappé du caractère négatif de ce que nous avons dit du commerce de transports maritimes de la France. Nous avons dit que la France ne prenait rang, sous ce rapport, qu'après la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne, nous avons indiqué les causes de cette

ment refuser, mais qui en eût touché quelque mot dans le traité, c'eût été nous ôter beaucoup de peine. » Lettre de La Boderie à Villeroy, 29 sept. 1606, I, à la date.

1. « Ils me pressent de nommer ici des conservateurs de commerce, ne plus ne moins qu'ils en veulent, etc., etc. »

2. Il avait reçu en Angleterre antérieurement au 29 septembre 1606 toute la validité possible. (Lettre de La Boderie à Villeroy, à cette date.) En France il avait obtenu la ratification royale le 26 mai de la même année.

3. Lettre de La Boderie à Puisieux, 21 novembre 1606.

4. Il suffirait pour s'en convaincre de voir les nouvelles réclamations adressées par Henri IV en 1607 au gouvernement anglais. *Lettres miss.*, VII, 446.

infériorité, les efforts de Henri IV pour y remédier. On sait ce qui manquait à notre marine marchande pour rivaliser avec celles que nous venons d'énumérer, on sait ce qu'elle n'était pas, il nous reste maintenant à dire ce qu'elle était et pourquoi elle méritait de faire l'objet d'un chapitre à part dans un travail sur le commerce extérieur de la France.

Notre pays avait été longtemps l'intermédiaire obligé, il était resté l'intermédiaire le plus habituel des relations commerciales de l'Occident et du Levant. Pendant longtemps le commerce de l'Europe avec le Levant ne s'était fait que sous la protection et sous le nom de la France. La France était le premier pays chrétien qui fût entré en rapport avec le monde musulman autrement que pour le combattre. Ce rapprochement avait été amené par la nécessité où s'était trouvé François Ier de se chercher partout des alliés contre Charles-Quint. Il avait valu à la France le privilège de faire le commerce dans les états du sultan, privilège qu'elle ne partageait qu'avec les Vénitiens avec cette différence que ceux-ci étaient traités en tributaires. Il datait du traité signé entre François Ier et Soliman au mois de février 1536 (n. s.)[1]. Ce traité, qui fut la base de toutes les capitulations postérieures, ne plaçait pas, il est vrai, expressément les autres nations européennes sous la protection de la France, mais, comme le droit de commercer dans les états du sultan et d'y avoir des consuls était réservé exclusivement à la France, les autres puissances ne purent participer à ce droit qu'en prenant le pavillon français, en se mettant sous la protection de notre pays.

Les Anglais ne tardèrent pas à s'affranchir de cette tutelle. En 1579, un marchand anglais, William Harburn ou Harborn, envoyé en Turquie par Elisabeth, obtint d'Amurath III pour ses compatriotes la liberté de commercer directement avec la Turquie[2]. En 1581, la reine créa la compagnie privilégiée du Levant en faveur des quatre marchands qui avaient noué les premières relations commerciales avec la Turquie et des huit associés qui devaient se joindre à eux. La reine accordait à la société un monopole de sept ans, mais avec faculté de le lui retirer en la prévenant un an d'avance[3]. L'ambassadeur anglais, Hareborn,

1. Voy. Charrière, *Négociations entre la France et le Levant*, I, 283.
2. Macpherson, *Annals of commerce*. 4 vol. in-4°, 1805. Voy. II, 165.
3. *Ibid.*, 168-169.

avait reçu pouvoir de la reine d'établir des consuls dans les ports et de faire des règlements pour le commerce anglais en Turquie. Il créa des comptoirs dans ce pays malgré l'opposition de la France et de Venise[1]. En 1600, la compagnie du Levant possédait quatorze navires dont le tonnage s'élevait à 2,790 tonneaux et qui occupaient 603 hommes. Cela ne suffisait pas aux besoins de son commerce en Orient ; elle en fréta cette année treize de plus pour le commerce avec la Turquie et Venise[2]. Non contente d'avoir conquis le droit d'arborer son pavillon dans les mers du Levant, l'Angleterre cherchait à supplanter la France dans le droit de protection que celle-ci exerçait sur la plupart des marines européennes[3] et à ruiner par la piraterie le commerce français du Levant.

Le roi s'efforça sans grand espoir et sans succès de faire replacer les Anglais sous sa dépendance[4], en même temps qu'il négociait le renouvellement des capitulations[5]. A sa mort, l'Angleterre conservait la grande situation commerciale qu'elle s'était rapidement acquise en Orient. Tributaire avant 1579 du commerce marseillais qui lui apportait les épiceries et les autres denrées du Levant, ainsi que celles de l'extrême Orient (Alep était le principal entrepôt de ces dernières), elle avait en 1610 des relations directes, politiques et commerciales, avec les États du Grand-Seigneur, un ambassadeur à la Porte, des consuls dans les échelles du Levant, et le commerce de transport que les armateurs marseillais faisaient pour l'Europe se trouvait appauvri d'autant[6].

1. *Ibid.*, 170, 171. C'est donc à tort que M. Th. Lavallée, dans un travail sur les relations de la France et de la Porte ottomane (*Revue indépendante*, tomes X et XI), affirme que l'Angleterre obtint la liberté de naviguer et de commercer sous son propre pavillon deux ans après le renouvellement de la capitulation avec la France, c'est-à-dire en 1586. Si les faits que nous avons signalés ne prouvaient surabondamment que les Anglais conquirent leur indépendance à cet égard avant l'époque indiquée par M. Lavallée, on pourrait citer ce passage des instructions remises le 23 septembre 1585 à Jacques de Lancosme, s^r de Brèves, ambassadeur à Constantinople : « ... depuis peu de temps que S. M. a entendu avoir esté mise sus une bannière anglaise à la poursuite de la royne d'Angleterre. » Charrière, IV, 427, n. 1.

2. *Calendars of state papers*, I, 516.

3. *Lettres miss.*, IV, 860, 879.

4. *Ibid.*, IV, 523, 761, 962; V, 247.

5. *Ibid.*, IV, 252, 889, 890; V, 302.

6. Montchrestien, p. 134-135.

En revanche, la France avait maintenu sa prééminence sur les autres puissances[1]. Les efforts du roi catholique pour accréditer un ambassadeur auprès de la Porte avaient échoué[2], les atteintes portées au privilège de pavillon de la France avaient été réparées[3] et notre ambassadeur, Savary de Brèves, avait fait modifier les anciennes capitulations dans un sens favorable à la France. Le traité ou capitulation du 20 mai 1604 entre Henri IV et le sultan Achmet soumet toutes les nations qui commercent par mer avec l'empire ottoman, à l'exception des Vénitiens et des Anglais, à l'obligation de naviguer sous le pavillon français. Les Français obtiennent le droit d'exporter les marchandises dont la sortie est prohibée : cuirs, cordouans, cires, cotons en laine et en fil, blés (art. 7 et 12). En leur faveur, le traité applique le principe que le pavillon couvre la marchandise et déroge au principe que le pavillon confisque la marchandise. En d'autres termes, les vaisseaux français portant de la marchandise ennemie ne seront pas capturés pas plus que les Français et les marchandises françaises sous pavillon ennemi (art. 9 et 10). L'art. 14 est dirigé contre les pirateries des Barbaresques. L'art. 15 accorde à nos nationaux le droit de pêcher le corail et le poisson dans le golfe de Stora Courcouri, dépendant d'Alger, et sur toute la côte barbaresque. Les contestations entre Français sont soumises à la juridiction de leur ambassadeur et de leurs consuls (art. 18). Les Français poursuivis en justice par les indigènes doivent être assistés d'un interprète (art. 34). Les biens des Français décédés seront délivrés à leur exécuteur testamentaire, et, s'ils meurent intestats, aux ambassadeurs et consuls pour les faire parvenir à leurs héritiers (art. 28). Les capitulations accordées aux Vénitiens sont applicables aux Français (art. 38)[4].

1. *Notes sur quelques articles du traité de* 1604, par Savary de Bresves, et art. IV, V, VI du même traité.

2. *Discours fait par le s^r de Breves du procédé qui fut tenu lorsqu'il remit entre les mains du Roy la personne du duc d'Anjou.*

3. En 1602 la protection des Hollandais et des Irlandais lui avait été enlevée. *Lettres miss.*, V, 547-548. Les Anglais avaient fait mettre sous leur pavillon le commerce flamand.

4. Dumont, *Corps diplomatique*, V, part. II, 39-42. Cf. pour les avantages nouveaux attribués à la France par cette capitulation, les observations que lui a consacrées Savary de Brèves dans son *Discours sur l'alliance qu'a le Roy avec le Grand Seigneur et de l'utilité qu'elle apporte à la Chrestienté*, p. 2, et le traité de 1536.

Bien que la France ne possédât plus à l'époque de Henri IV le monopole absolu du commerce avec les États du Grand-Seigneur, bien que la découverte du passage du cap de Bonne-Espérance eût enlevé à notre marine marchande une partie du transit des produits de l'extrême Orient, le port de Marseille n'en était pas moins l'entrepôt le plus important des marchandises du Levant. Il n'occupa pas toutefois ce rang pendant toute la durée du règne de ce prince. La guerre civile et la peste (1580) l'en avaient fait déchoir. En 1599, le commerce marseillais était presque entièrement ruiné. Ce fut pour le ranimer que le consul Honoré de Montolieu proposa à la municipalité, le 5 août de cette année, la création d'une commission qui devint plus tard le bureau et enfin la chambre de commerce [1]. Si l'on compare cette décadence à la prospérité décrite par une relation vénitienne rédigée peu de temps après la mort d'Henri IV, la relation de Gussoni et de Nani, on voit que cette ville s'était entièrement relevée et qu'elle était devenue la reine de la Méditerranée. Décrire le commerce de Marseille, c'est faire connaître le mouvement presque entier du trafic avec le Levant et en même temps presque tout le commerce de transport que la prépondérance des marines marchandes de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne, avait laissé à notre pays.

Le port de Marseille, à l'abri de tous les vents, assez vaste pour recevoir toutes les flottes de l'Europe à la fois, contenait plus de 300 vaisseaux. Son trafic avec le Levant en occupait plus de soixante-dix. Ses vaisseaux transportaient dans le Levant des réaux espagnols, du corail, des soieries et des draps. Ce transport de numéraire s'élevait, d'après les ambassadeurs vénitiens, à deux millions et demi d'écus d'or. Montchrestien, qui écrivait peu de temps après, l'estime à plus de sept millions d'écus, dont un tiers en monnaie française et les deux tiers en espèces espagnoles [2]. Ce numéraire ne payait pas de fret, mais le patron du vaisseau avait mandat de l'employer en achat de soies grèges ou de drogues, et, à son retour, il touchait cinq pour cent pour le fret et la commission. Outre les drogues et les soies, les vaisseaux marseillais rapportaient du Levant de la noix de galle, des épi-

1. *Précis de l'hist. de la chambre de commerce de Marseille*, p. 1, en tête de l'*Inventaire des archives hist.* de cette chambre, par O. Tessier. Marseille, 1878, in-4°.

2. P. 127.

ceries de tout genre, des filés, du coton, des toisons de moutons, etc. Ce trafic était pour la plus grande partie un trafic de commission et de transport. Ces commissions venaient d'Espagne, d'Italie, d'Amsterdam, de Hambourg, de tous les pays de l'Occident. Il se faisait aussi à Marseille des prêts à la grosse aventure à dix-huit et dix-neuf pour cent remboursables, capital et intérêt, deux mois après le retour[1]. La relation vénitienne nous fait connaître le chemin que prenaient ces denrées du Levant une fois arrivées à Marseille. Une grande quantité de cotons en laine et en fil, de drogueries, de soie, était expédiée à Vincenzo Malvasio, grand marchand en gros de produits levantins, établi à Finale, près de Savone, qui les expédiait à son tour à Milan, à Pavie, à Alexandrie, en Piémont et en Lombardie. Ces produits prenaient aussi le chemin de Gênes et de son territoire, où étaient importées surtout beaucoup de soies legis, ardassines et buratines[2]. De Gênes, une partie de ces marchandises était transportée en barques à Livourne, dans le territoire lucquois, à Civita Vecchia, d'où elles se répandaient dans toute la Toscane et à Rome. Il en entrait aussi une partie en Espagne par Barcelone et Valence. La plus grande partie des soies grèges de tout genre, ainsi qu'une partie des cotons en laine et en fil, était expédiée à Lyon. Ces marchandises y acquittaient les droits de douane et se plaçaient en France, à Anvers, dans la haute et la basse Allemagne[3]. De Marseille à Lyon elles ne payaient pas de droit de douane et le prix du transport ne dépassait pas deux ou deux et demi pour cent. Le moment où les ambassadeurs vénitiens se trouvaient à Marseille était pour la ville, comme pour le commerce marseillais, un moment de renaissance et de prospérité. Il y avait tel jour où l'on y vendait plus de 300 balles de soie. On

1. Si danno oltra di cio danari a risego (*pour* rischio?) di nave alli marinari e ad altri con 18 e 19 per cento, netti di ogni spesa, ed hanno tempo a pagar il capitale e pro dopo giunti a Marsiglia due mesi.

2. Noms de diverses espèces de soies grèges venant du Levant, de Perse, des Indes ou de la Chine. Savary, *Dict. du commerce*, v° *Soie*.

3. Cette situation ressemblait bien peu à celle que nous représentent Du Fresnes Canaye quand il parle en 1602 de la ruine du commerce de Lyon (I, 183) et un député de cette ville aux États du Dauphiné qui, deux ans avant, s'exprimait en ces termes : « Déjà toutes les marchandises qui du Levant venoient à Marseille et de là à Lyon ont quitté l'ancien passage et cherché d'autres routes plus longues, plus pénibles, mais plus sûres. » Discours cité par Forbonnais, I, 41.

réparait les vieilles maisons, on en construisait de neuves, depuis deux ans la population augmentait.

C'était surtout aux dépens de Venise que le commerce de transit de Marseille se développait. Comme on pense bien, ce qui attire surtout l'attention des ambassadeurs vénitiens sur la prospérité commerciale de Marseille, c'est le tort qu'elle fait à leur patrie. Ils se demandent pourquoi les marchandises du Levant prennent le chemin de Marseille plutôt que celui de Venise. Ils expliquent cette préférence par différentes causes : les vaisseaux marseillais, moins grands et plus légers que les vénitiens, vont plus vite et les équipages, étant associés aux bénéfices de l'armateur (navigando alla parte), déploient plus de zèle, et aussi plus de courage quand ils sont attaqués par les pirates. L'infériorité de Venise tient encore aux nombreuses faillites qui ont ébranlé le crédit dans la république et aux pertes que la piraterie a fait subir au commerce vénitien. Mais ces raisons ne sont que secondaires. En effet, les Marseillais sont plus encore que les Vénitiens exposés aux pirates, car ils sont obligés de passer devant Alger et Tunis. Pour protéger leur commerce contre les Barbaresques, ils avaient même pris à leur solde Simon Dansa, auquel ils donnaient 7,000 écus par an pour escorter leurs vaisseaux jusqu'au delà de Malte, et, lorsque cet habile marin avait été pris par les corsaires de Tunis, ils avaient engagé un autre capitaine aux mêmes conditions. Ni la piraterie, ni l'ébranlement du crédit à Venise, ni la différence des vaisseaux marseillais et vénitiens ne suffisent à faire comprendre pourquoi le commerce entre le Levant et l'Europe préférait la voie de Marseille. La vraie raison, c'était l'économie que le commerce européen trouvait à se servir de la marine marchande marseillaise. Les Lyonnais, dont la ville était le principal débouché ou le principal entrepôt des marchandises du Levant, déclaraient qu'ils préféraient la voie de Marseille à celle de Venise à cause des frais excessifs que coûtait le transport sur les vaisseaux vénitiens. Les droits que les négociants lyonnais auraient eu à payer dans les échelles de Syrie, s'ils s'étaient adressés à des armateurs vénitiens, notamment le droit de *cottimo*, l'obligation de n'acheter qu'aux maisons vénitiennes et non aux indigènes, le taux exorbitant du fret et des assurances, le cours peu élevé de l'or à Venise[1], c'étaient autant de raisons

1. Dicono quelli di Lione, che da noi troppo è gravata la mercanzia, perchè

pour que la marine marchande vénitienne ne pût soutenir la concurrence de la marine marseillaise dans la Méditerranée. La relation de Gussoni et de Nani établit le total des frais que les marchandises expédiées des échelles de Syrie à Lyon par Marseille ont à supporter, afin que la seigneurie puisse les comparer aux frais du transport par Venise et réduire ceux-ci sur le même pied que ceux-là pour ramener à Venise le commerce de transit. Les réaux espagnols, qui formaient l'article d'importation le plus considérable dans les échelles du Levant, payaient en principe aux Turcs dix pour cent d'entrée, mais en fait beaucoup moins (*ma non si pagano mai tutti a gran giunta*). Le fret pour l'aller et le retour coûtait cinq pour cent. Les Marseillais et les étrangers ayant épousé une femme de Marseille étaient exempts de droits d'entrée et de sortie dans ce port. Les étrangers payaient seuls cinq pour cent sur les soies grèges et les drogues, et un pour cent sur toutes les autres marchandises [1]. Le taux des assurances pour l'aller et le retour était de neuf pour cent. A ces frais il faut ajouter un droit de deux écus par balle dont le produit était destiné à payer le capitaine qui escortait les vaisseaux marseillais pour les protéger contre les Barbaresques et un droit de cinq écus par balle pour le transport de Marseille à Lyon. C'était tout : ni droit de *cottimo* ni droit de quarantaine pour le séjour au lazaret [2].

Cette énumération, il est vrai, n'est pas complète. La relation vénitienne oublie le droit de deux pour cent qui revenait à l'ambassadeur de France à Constantinople et le droit de deux pour cent au profit des consulats de Syrie [3].

C'est Henri IV qui créa le premier, à l'origine il n'était payé que par les vaisseaux français. M. de Brèves obtint du sultan que les vaisseaux étrangers naviguant sous pavillon français y

in Soria, oltre quello che pagano gli altri, vi sono le spese di cottimo, li noli ingordi, le sicurtà a prezzo eccessivo ed oltre di cio è necessario, che quelli che vogliono comprare per Lione comprino da noi, hanno anco il danno delle monete valendo da noi l'oro meno. Barozzi et Berchet, série II, tome I, p. 495.

1. Cf. les droits perçus à Marseille en 1669 sur les négociants étrangers. Forbonnais, I, 430. Voir aussi I, 359.

2. Barozzi et Berchet, I, 493-497.

3. Sur les droits de consulat, voy. Pouqueville, *Mém. hist. et diplomatique sur le commerce et les établissemens français au Levant depuis l'an* 500 *de J.-C. jusqu'à la fin du XVII*e *s. Mém. de l'Académie des inscriptions*, année 1833, X, 568 et suiv.

seraient également soumis, ce qui fit du tort à notre pavillon[1]. Le roi demanda à son ambassadeur un état du produit de cette taxe, qui provoquait les plaintes des commerçants, et lui exprima son étonnement de n'avoir pas été avisé de la concession du sultan[2]. Sa suppression fut accordée aux réclamations de nos négociants, mais en 1600 Henri IV la rétablit[3]. En 1602, sur les plaintes des habitants de Marseille, il en interdit la perception à son ambassadeur[4], mais celui-ci eut le crédit de la faire encore rétablir[5].

On peut s'autoriser du témoignage d'observateurs aussi attentifs et aussi intelligents que les ambassadeurs vénitiens pour affirmer qu'à la fin du règne d'Henri IV, la France, malgré la concurrence de Venise et de l'Angleterre, faisait la plus grande partie du commerce de transport entre l'Europe et le Levant. Active et florissante dans la Méditerranée, sa marine marchande était au contraire beaucoup distancée sur l'Océan par les marines espagnole, anglaise et hollandaise, à tel point que le transport de ceux de nos produits qui occupaient le premier rang dans notre commerce d'exportation, du vin et du sel, par exemple, s'opérait par les étrangers[6].

Ce travail ne laisserait qu'une impression confuse si nous n'en dégagions l'idée qu'on doit se faire du commerce extérieur de la France envisagé sous ces trois formes : commerce d'exportation, commerce d'importation, commerce de commission et de transport, son importance relativement au commerce extérieur des autres états de l'Europe, son état comparé avant et après Henri IV. On peut affirmer, bien que nous n'ayons pas de renseignements statistiques à notre disposition, que la France importait plus qu'elle n'exportait. Ses exportations consistaient surtout en produits naturels. Dans ses relations commerciales avec les autres

1. Pouqueville, *Mém. hist. et diplomatique sur le commerce et les établissemens français au Levant depuis l'an* 500 *de J.-C. jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Mém. de l'Académie des inscriptions*, année 1833, X, 564.

2. Lettre à M. de Brèves, 5 février 1596. *Lettres miss.*, V, 497.

3. *Ibid.*, V, 308.

4. *Ibid.*, V, 561.

5. Montchrestien, 128-129.

6. Pour le vin, voy. ce que nous avons dit plus haut, p. 2. Quant au sel, Montchrestien dit (p. 72-73) que son transport avait lieu par bateaux flamands et hollandais et que ce transport rapportait aux Hollandais 60,000 écus de fret par an.

toire situé au-delà de l'Olte, qui fut donné à l'Autriche comme prix de ses victoires, et le pays dut le bonheur de regagner son intégrité à la guerre malheureuse de l'Autriche contre la Turquie, qui prit fin par le traité de Belgrade, en 1739.

La guerre de 1711, qui mit en péril non seulement l'armée russe, mais même la liberté du czar Pierre le Grand, près du Pruth, ne tourna pas tant au désavantage des Russes (qui ne perdirent par le traité signé à Housche que la ville d'Azow et le droit d'avoir un ambassadeur à Constantinople) qu'à celui des Roumains.

Les Turcs, en effet, voyant que les princes roumains Démètre Cantémir et Constantin Brancovane avaient trahi leurs intérêts et s'étaient alliés aux Russes, érigèrent en système l'abus qu'ils avaient pratiqué plusieurs fois jusqu'alors, d'envoyer des étrangers aux trônes des principautés. Ces trônes furent mis à l'encan et affermés pour de courtes périodes à ceux qui offraient le plus d'argent aux dignitaires musulmans et le plus de bijoux aux femmes du harem. Comme les princes n'étaient point sûrs de leur position du jour au lendemain, ils organisaient, aussitôt après leur installation, la spoliation en masse des pays confiés à leurs soins; suivis de leurs créanciers turcs et grecs, qui leur avaient fait les avances nécessaires à Constantinople, ils s'efforçaient d'assouvir leur rapacité, mettant à leur disposition les plus hautes fonctions et les revenus les plus clairs de l'Etat, dont ils abusaient d'une manière effrontée. Il va sans dire que les droits des états roumains, consacrés par les traités intervenus entre eux et leur suzerain, étaient complètement oubliés et que ces pays étaient devenus de véritables paschaliks, sources de fortune pour les Grecs du Phanar.

Les guerres qui eurent les suites les plus funestes pour les pays roumains furent celles de 1768 et de 1806, entre la Russie et la Turquie, et ce sont elles qui forment le sujet de cet essai. Elles nous feront connaître à fond la politique suivie par la Russie et par l'Autriche à l'égard des pays roumains, politique qui peut changer en apparence avec le temps, mais dont les principes fondamentaux resteront toujours les mêmes, car ils dérivent, comme disait Montesquieu, des rapports nécessaires établis par la nature des choses, et sont par conséquent fatals.

Des documents nouveaux, extraits pour la plupart des archives de Vienne, ainsi que d'autres provenant de sources indigènes,

LES

DÉMEMBREMENTS DE LA MOLDAVIE

La Roumanie a occupé, dans les derniers temps, d'une manière assez remarquable, l'attention de l'Europe, et on ne peut nier qu'au moins par sa position géographique, elle ne joue un rôle important dans l'Europe orientale. Placée entre l'Autriche et la Russie, dominant d'une part le cours inférieur du Danube, de l'autre étant interposée entre les Slaves du Nord et ceux du Midi, elle devient forcément un objet de convoitise pour ces deux empires limitrophes.

Jusque dans ces derniers temps, les pays qui ont par leur union donné naissance à l'état roumain étaient placés sous la suzeraineté d'une troisième puissance, qui aujourd'hui tend à disparaître de la carte européenne, mais qui n'en a pas moins, jusqu'à ce jour, déterminé en grande partie la politique de cette partie du monde, et dont la disparition ne laissera pas de produire une profonde commotion dans l'équilibre de l'Europe. Cette puissance était la Turquie. Tant que les pays roumains furent attachés à cet empire, leur sort fut déterminé par les rapports politiques dans lesquels il se trouvait avec le reste de l'Europe et surtout par ceux qui existaient avec la Russie et l'Autriche, ses puissants et ambitieux voisins. C'est de cette trinité politique que dépendait le sort des Roumains. L'argile malléable des pays roumains, n'ayant par elle-même aucune force de résistance, prenait la forme que lui imprimaient les événements qui se succédaient dans les trois empires arbitres de leurs destinées. Voilà pourquoi toutes les guerres qui éclatèrent entre ces trois rivaux eurent leur contre-coup sur les pays roumains, contre-coup toujours fatal, car il se traduisait éternellement en un accroissement de l'influence du vainqueur sur ces malheureux pays.

Ainsi la guerre entre l'Autriche et la Turquie, terminée par la paix de Passarowitz, 1718, arracha à la Valachie tout le terri-

toire situé au-delà de l'Olte, qui fut donné à l'Autriche comme prix de ses victoires, et le pays dut le bonheur de regagner son intégrité à la guerre malheureuse de l'Autriche contre la Turquie, qui prit fin par le traité de Belgrade, en 1739.

La guerre de 1711, qui mit en péril non seulement l'armée russe, mais même la liberté du czar Pierre le Grand, près du Pruth, ne tourna pas tant au désavantage des Russes (qui ne perdirent par le traité signé à Housche que la ville d'Azow et le droit d'avoir un ambassadeur à Constantinople) qu'à celui des Roumains.

Les Turcs, en effet, voyant que les princes roumains Démètre Cantémir et Constantin Brancovane avaient trahi leurs intérêts et s'étaient alliés aux Russes, érigèrent en système l'abus qu'ils avaient pratiqué plusieurs fois jusqu'alors, d'envoyer des étrangers aux trônes des principautés. Ces trônes furent mis à l'encan et affermés pour de courtes périodes à ceux qui offraient le plus d'argent aux dignitaires musulmans et le plus de bijoux aux femmes du harem. Comme les princes n'étaient point sûrs de leur position du jour au lendemain, ils organisaient, aussitôt après leur installation, la spoliation en masse des pays confiés à leurs soins; suivis de leurs créanciers turcs et grecs, qui leur avaient fait les avances nécessaires à Constantinople, ils s'efforçaient d'assouvir leur rapacité, mettant à leur disposition les plus hautes fonctions et les revenus les plus clairs de l'Etat, dont ils abusaient d'une manière effrontée. Il va sans dire que les droits des états roumains, consacrés par les traités intervenus entre eux et leur suzerain, étaient complètement oubliés et que ces pays étaient devenus de véritables paschaliks, sources de fortune pour les Grecs du Phanar.

Les guerres qui eurent les suites les plus funestes pour les pays roumains furent celles de 1768 et de 1806, entre la Russie et la Turquie, et ce sont elles qui forment le sujet de cet essai. Elles nous feront connaître à fond la politique suivie par la Russie et par l'Autriche à l'égard des pays roumains, politique qui peut changer en apparence avec le temps, mais dont les principes fondamentaux resteront toujours les mêmes, car ils dérivent, comme disait Montesquieu, des rapports nécessaires établis par la nature des choses, et sont par conséquent fatals.

Des documents nouveaux, extraits pour la plupart des archives de Vienne, ainsi que d'autres provenant de sources indigènes,

nous ont mis à même de pénétrer plus profondément dans cette politique astucieuse et rapace, qui prit naissance pour la première fois à l'occasion du partage de la Pologne et qui tend malheureusement à prévaloir de plus en plus dans ce siècle civilisé, comme pour contrebalancer ses lumières et rappeler à l'homme sa véritable valeur[1].

Guerre de 1768. *Paix de Koutschouk-Kainardji*, 1774.

I.

En 1762, l'impératrice Catherine II monte sur le trône de Russie et une année après meurt le roi de Pologne, Auguste III, deux événements des plus importants pour l'histoire européenne. Les dissensions éternelles qui accompagnaient l'élection du roi polonais prennent à la mort d'Auguste III une proportion bien plus redoutable, par suite des nouveaux partis issus de la division religieuse du pays en catholiques et dissidents. Au milieu de l'anarchie totale dans laquelle tombe la Pologne, Catherine, d'accord avec la Prusse, réussit facilement à faire élire comme roi, au moyen de son argent et de ses armées, son ex-favori Stanislas Poniatowsky (1764). Le parti patriote, conduit par Branicky, fait connaître à la Porte le péril qui attendait la Pologne, par suite de l'intervention des Russes dans ses affaires, lui demandant son secours, afin d'élire un prince de sa nation et d'éloigner les troupes russes du pays. La Porte, qui était déjà habituée à cette ingérence des Russes dans les affaires des Polonais, se contente de leur donner des conseils bienveillants sur la nécessité d'une entente et d'un accord entre eux. L'ambassadeur de France, le comte de Vergennes, prenant cette affaire à cœur, demande par une note aux Turcs de prendre des mesures énergiques contre l'influence toujours croissante des Russes en Pologne ; mais il reçoit comme réponse que les troupes étrangères ont été de tous temps bien reçues en Pologne, que celle-ci semble les y voir de bon gré et que protester contre un pareil fait pourrait paraître comme une attaque aux libertés de la république.

1. L'étude que nous publions ici est une partie d'un ouvrage plus étendu qui sera publié incessamment sous ce titre : *les Guerres russo-turques et leur influence sur les pays roumains* (1711-1878).

Après l'élection du roi Poniatowsky, une guerre civile éclate entre les dissidents et les catholiques qui s'unissent pour former la confédération patriotique de Bar. Catherine s'offre à soutenir la cause des premiers, parmi lesquels se trouvaient aussi les orthodoxes, et provoque ainsi le parlement des dissidents à demander lui-même les secours de la Russie. La Turquie reste indifférente à tous ces événements, malgré les demandes de secours des confédérés patriotes, d'autant plus que les Russes n'épargnaient nullement l'argent pour fermer les yeux aux dignitaires ottomans sur leurs ingérences en Pologne. Les Polonais, voyant qu'ils ne pouvaient rien obtenir des fonctionnaires turcs, envoient les joyaux de leurs femmes aux sultanes du harem, se servant ainsi des mêmes armes que les Russes et cherchant au moins par ce moyen extrême à réussir dans leurs demandes. Le parti de la guerre, continuellement excité par le comte de Vergennes, commence à gagner du terrain dans le Divan. Les patriotes polonais, persécutés par les Russes, avaient plusieurs fois cherché leur salut sur le territoire turc, en Moldavie, et les Russes, les poursuivant jusque là, avaient à plusieurs reprises violé les frontières ottomanes. Plusieurs Polonais s'étant réfugiés dans la petite ville de Balta, aux confins de la Bessarabie, une troupe de cosaques zaporogues, soutenue par des soldats russes, les poursuivent, attaquent et détruisent de fond en comble la ville, qui était habitée presque en entier par des Turcs. Cette nouvelle produit à Constantinople la plus grande agitation; les Janissaires demandent absolument à être conduits contre les Russes, et le sultan lui-même peut à peine maîtriser sa colère. La prise de Cracovie par les Russes, arrivée peu de jours après (le 18 août), met le comble à cette surexcitation ; le parti de la paix est tout à fait écarté, le grand vizir Muhsinsade est renversé et remplacé par Hamsa pacha, qui déclare la guerre aux Russes (octobre 1768).

Comme une campagne régulière ne pouvait commencer qu'au printemps suivant, les Turcs se contentent pour le moment d'ordonner aux Tatares le pillage de la Russie, et le khan Crim Gheraï s'acquitte de cette besogne de la manière la plus inouïe, emmenant en esclavage dans l'espace de quelques semaines plus de 40,000 hommes et emportant avec soi plus de 100,000 têtes de bétail. La mort de ce chef énergique prive bientôt les Turcs de son puissant concours, pendant que les commandants turcs

montrent dans la conduite de l'armée une incapacité prodigieuse. Ils n'étaient point encore arrivés au Danube que les Russes avaient déjà attaqué Hotin. Toutefois les Russes furent repoussés au premier choc au-delà du Dniester ; mais le grand vizir, au lieu de les poursuivre, se dirige vers Bender et perd ainsi l'occasion la plus propice pour écraser ses ennemis. Le sultan Moustapha lui fait couper la tête et nomme à sa place Moldavantschi Ali Pascha. Celui-ci, pour ne point encourir le sort de son prédécesseur, passe le Dniester à plusieurs reprises ; dans une de ses poursuites il est surpris par une pluie torrentielle qui coupe son armée en deux, et, attaqué par les Russes, il est totalement battu dans un combat des plus acharnés (17 et 18 juillet 1769) ; un petit nombre seulement de Turcs put échapper au massacre. La suite de cette victoire des Russes fut l'occupation des principautés roumaines.

Avant que la guerre fût déclarée, la Russie, prévoyant la possibilité d'une rupture, avait entrepris de travailler les Moldo-Valaques, afin de réveiller en eux les sympathies pour la Russie, lesquelles commençaient à s'assoupir à la suite de deux essais infructueux pour délivrer leur pays de la domination barbare des Ottomans. Elle envoie à plusieurs reprises des émissaires sous le masque de négociants pour exciter le peuple à la révolte et surtout à la fuite en Russie, et montrer ainsi à l'Europe à quel degré la domination turque était insupportable aux Roumains et combien ils désiraient celle de la Russie[1].

Les Moldaves, voyant les Russes s'avancer de nouveau vers leur pays, envoient une députation au prince Galitzin, commandant du corps d'armée qui allait occuper la Moldavie, pour lui offrir la soumission du pays. Le prince remercie avec effusion le métropolitain pour ses félicitations et le prie de faire savoir aux habitants de la Moldavie qu'il leur arriverait bientôt des secours de la part de l'auguste et miséricordieuse impératrice. Le baron de Elmpt passe peu de jours après avec un corps d'armée en Moldavie, chasse le peu de troupes turques qui s'y trouvaient et entre à Jassy le 26 septembre 1769. « Il entra dans la ville en grande solennité, les troupes bien équipées et régulièrement disposées, se

1. Sur les émissaires *Jancoroff* et *Tschernakapsas*, voir les documents relatifs à l'histoire des Roumains, tirés des archives de Vienne par *Eudoxe de Hourmouzaki*, publiés sous les auspices du ministère des cultes. Bucharest, 1878, vol. VII, pag. 58 et 61.

présentant aussitôt à l'église cathédrale avec les généraux, leurs officiers, le métropolitain, les boyards et le peuple qui se trouvait présent. La croix et l'évangile étant placés sur un pupitre au milieu de l'église et les cierges allumés, le métropolitain lut à haute voix le serment, tout le monde tenant la main droite élevée avec les deux doigts (le 2e et le 3e) étendus et dirigés en haut. Après la lecture tous les assistants baisèrent la croix et l'évangile et inscrivirent leurs noms dans la feuille de serment. La même disposition fut suivie dans tous les districts, car dans chaque chef-lieu on avait envoyé de pareilles feuilles de serment, lesquelles, après avoir été lues dans l'église de chaque village, étaient signées par le prêtre, les diacres et tous les jurés; puis ces feuilles, ainsi certifiées, étaient portées à la chancellerie[1]. »

La formule du serment prêté était la suivante :

« Je soussigné jure et promets devant le Dieu tout puissant et son saint Evangile que je me suis soumis de plein gré à la domination de Sa Majesté la trop miséricordieuse impératrice Catherine Alexievna, seule dominatrice de toutes les Russies, d'obéir à toutes les dispositions qu'elle jugera convenable d'introduire dans le pays, de contribuer de tout mon pouvoir à l'entretien de l'armée destinée à notre défense et à celle de notre religion chrétienne qui gémit sous le joug des Mahométans, de considérer les ennemis de l'armée russe comme les miens propres et de me conduire en tout comme un esclave fidèle, bon et soumis à Sa Majesté, ainsi qu'il convient en tout à un adorateur de la vraie religion. Pour la confirmation de ce serment j'embrasse mes propres paroles et la croix de mon sauveur. Amen ! »

Le baron de Elmpt, après avoir ainsi reçu la soumission du pays, demande des informations sur le nombre des districts et des villes de la Moldavie, le commerce, la quantité de produits et de provisions que le pays peut fournir, les relations entre les boyards et les paysans, les redevances payées à la Porte et au prince, et bien d'autres détails. Toutes ces informations jointes au serment rapporté plus haut prouvent jusqu'à l'évidence que la Russie avait l'intention manifeste d'incorporer les provinces roumaines à son vaste empire. Le baron de Elmpt ordonne ensuite, sous la menace de terribles châtiments, de livrer les provisions qui seraient cachées et d'empêcher l'exportation de n'importe quelle denrée qui pourrait être nécessaire à l'armée russe et demande

1. *Archive roumaine*, publiée en roumain par M. Kogalnitschano, p. 132.

enfin au pays de choisir un personnage du clergé et deux représentants de la noblesse pour aller porter aux pieds de la très puissante impératrice les remerciements pour la miséricorde qu'elle lui a montrée en envoyant ses armées à son secours et en le délivrant ainsi de l'esclavage.

L'impératrice Catherine, désireuse de faire connaître ses intentions à l'égard des chrétiens d'Orient, et de montrer que la guerre entreprise contre les Turcs lui donnait l'occasion de lutter pour la liberté de ses coreligionnaires, mettant ainsi en pratique la politique inaugurée par Pierre le Grand, publie un manifeste dans lequel elle s'efforce de prouver que la Porte lui a déclaré la guerre par haine pour la religion orthodoxe, et notamment à cause du secours qu'elle a fait parvenir aux dissidents en Pologne; « que la domination barbare des Turcs cherche à rejeter dans l'abîme de l'impiété l'âme des chrétiens qui vivent dans la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie, la Bosnie, la Herzégovine, la Macédoine, et dans les autres provinces de l'empire ottoman[1]. »

Les Russes, après avoir occupé la Moldavie, passent en Valachie, où ils sont appelés par Grégoire Ghyka (le même qui fut décapité en 1777) et par un parti de boyards, en tête desquels figurait le spatar Cantacuzène, l'archimandrite d'Ardgesche et le commandant de la garde albanaise du prince. Cette complicité de Ghyka avec les Russes explique seule comment il se fait que ce prince, qui avait tout le temps de se sauver en Turquie, fut pris par les Russes. Il fut conduit à Pétersbourg avec tous les honneurs dus à son rang; l'impératrice lui fait cadeau d'une précieuse tabatière en brillants, reçoit son fils dans le corps des cadets, et charge enfin ce prince d'aller à l'armée pour entamer les négociations avec les Turcs, et essayer de connaître ce qu'ils voudraient bien céder pour la conclusion de la paix. Voilà pourquoi les Russes soutiennent plus tard la candidature de Ghyka au trône de Moldavie en 1774.

Le prince de Moldavie, Grégoire Callimaque, passe aussi aux Russes et détourne les cent bourses envoyées par les Turcs pour l'achat de provisions. La Porte, prenant connaissance à temps de sa trahison, lui fait couper la tête, et le remplace par Constantin Maurocordato qui est pris à Galatz par les Russes et amené à Jassy où il meurt bientôt après. En Grégoire Ghyka les Turcs avaient une plus grande confiance, car il avait été élevé au trône

1. Documents de Hourmouzaki, VII, p. 63.

de Valachie sur l'insistance du khan des Tatares, après l'ouverture des hostilités, au lieu du trop jeune Alexandre Ghyka, et les Turcs ne voulurent croire à sa trahison que lorsqu'il se fut laissé prendre par les Russes.

Les députés chargés d'aller déposer l'hommage aux pieds « lumineux » de l'impératrice portaient avec eux des missives au nom du pays, dans lesquelles l'impératrice est exaltée avec un servilisme poussé jusqu'à l'adoration. La lettre moldave, après avoir élevé les hauts faits de Sa Majesté au-dessus de ceux entrepris par Constantin contre Maxence, montre comment « à l'aspect des armées éternellement victorieuses de Sa Majesté et devant l'emblème de la sainte croix, les païens furent pris d'une telle épouvante que les eaux du Dniester et celles du Danube leur semblèrent des lieux de délices et, se jetant à corps perdu dans leurs vagues, ils mesurèrent la profondeur des fleuves, devenant la proie des poissons et des oiseaux... Nous rendons grâces au ciel par des louanges et des chants continuels, et remercions la sainte Trinité, une et indivisible, parce qu'ayant pitié de nous, elle a raffermi le cœur de Sa Majesté sereine et toute puissante, afin de nous sauver de l'esclavage des Ottomans, nous adorateurs de la même foi, et comme des serviteurs très soumis et très reconnaissants, nous apportons le tribut de nos plus chaleureux remerciements pour l'accomplissement des désirs si ardemment souhaités depuis tant d'années, d'être défendus contre les périls par votre toute puissante protection. » Puis après les louanges les plus exagérées et l'élévation jusqu'aux nues de l'impératrice, la missive ajoute : « Nous, habitants de la Moldavie, apportons comme des esclaves rampants la soumission la plus servile avec toute la bonne volonté et du meilleur cœur. » Vers la fin, elle éclate en un lyrisme aussi pathétique que de mauvais goût en ces termes : « O trop miséricordieuse impératrice et trop douce maîtresse, ne nous abandonne point, nous les esclaves de ta Majesté qui partageons la même foi, ombrage-nous de ta force, etc., etc., etc., » termes par lesquels cet acte d'un servilisme tout oriental finit d'une manière tout à fait digne de son commencement. La lettre valaque, quelque peu plus courte, se distingue par les mêmes qualités et embrasse jusqu'aux « genoux et à l'empreinte des pieds de Sa Majesté impériale et seule souveraine[1]. »

1. *Archive roumaine.*

Les Turcs, informés de la soumission des Moldovalaques aux Russes, se laissent emporter par la fureur et, par un fetwa du mufti, les font déclarer traîtres et livrer au pillage des armées musulmanes, ce qui contribue à jeter encore davantage les pauvres Roumains dans les bras des Russes.

Toutefois il ne faut pas croire que ces démonstrations de la part des Roumains fussent cette fois aussi sincères qu'elles l'avaient été du temps de Pierre le Grand. Alors le contact des Russes avec les Roumains avait été pour ainsi dire idéal ; les Russes avaient été considérés à travers le prisme enchanteur de l'espérance, et le contact matériel avait été évité par le désastre du Pruth, qui empêcha les Russes de pénétrer plus avant dans les pays roumains. Mais déjà dans la guerre de 1736, la conduite de Munnich avait mécontenté les boyards et donné ainsi naissance aux premières désillusions des Roumains sur le compte des Russes. Dans la guerre qui nous occupe, les Russes, mettant la main sur les deux principautés, viennent en contact direct avec les Roumains, et il était de toute impossibilité que ce choc ne produisît une note discordante dans le chant harmonieux qui semblait s'élever de toutes les poitrines, pour célébrer la très puissante impératrice.

Le mécontentement des habitants éclate bientôt pour une cause toute naturelle : l'approvisionnement des armées impériales. Et il ne faut pas oublier que c'était juste le point le plus sensible pour les pays roumains; car, si ceux-ci voulaient échapper à l'esclavage turc, c'était précisément à cause des abus que la Porte commettait dans l'approvisionnement de ses troupes. Les Russes, au lieu de leur apporter un soulagement sous ce rapport, les opprimaient tout autant, sinon davantage, par les exigences des armées impériales, de sorte que ce traitement devait fatalement donner naissance à l'idée que les Roumains n'avaient fait que changer de maître, sans que leur sort s'améliorât. Dans une plainte adressée au général Romanzov, on trouve entr'autres choses « que les habitants ne se refusaient point de contribuer pour leur part à l'entretien des armées impériales, mais en connaissance de cause, avec une certaine mesure et l'ordre nécessaire; car une foule de gens prennent tout ce qui leur tombe sous la main, sans aucun scrupule, des animaux aussi bien que d'autres objets en quantité bien plus grande que celle dont ils auraient besoin et seulement en vue de gaspiller, ce qui produit partout la ruine,

effraye les malheureux paysans et les chasse dans des endroits déserts et inhabités. » D'une naïveté admirable est la plainte que quelques dames veuves adressent à Sa Majesté impériale, demandant que, par un ordre élevé et miséricordieux, elles soient « dispensées et exemptées des tourments et des exactions *qui, dorénavant, deviendront l'habitude dans notre pays*, » et, avec la même naïveté qu'elles mettent à exprimer leur opinion sur le sort qui attendait la principauté, ces dames demandent à être exemptées de toutes les charges imposées pour l'entretien de l'armée, espérant être écoutées, pendant que l'impératrice Catherine s'occupait en ce moment même de faire comprendre aux Moldaves, par un manifeste qu'elle leur adressait, qu'ils ne pouvaient jouir d'un bienfait aussi considérable que celui de leur libération du joug ottoman, sans que « tous, du plus grand au plus petit, ensemble et séparément, viennent en aide aux armées impériales, se soumettant de plein gré au devoir imposé par la loi chrétienne et qu'ils s'étaient imposé par le serment prêté entre les mains de l'impératrice. » Elle leur promettait « qu'en proportion du zèle qu'ils développeraient pour notre auguste service qui est en liaison si intime avec celui de l'église de Jésus-Christ, Sa Majesté s'apitoierait sur leurs souffrances et les ferait jouir de sa haute protection. » Et si le sens de ces paroles pouvait paraître difficile dans le manifeste de Catherine, il devient tout à fait clair et explicite dans la paraphrase qu'en donne le métropolitain, lequel se charge de dire les choses plus ouvertement que ne pouvait le faire l'impératrice de toutes les Russies. « Secondement, ne manquez pas de venir en aide au service impérial, chacun selon son état et sa position, et principalement en ce qui concerne les provisions nécessaires aux armées impériales qui sont venues pour nous défendre. »

Les habitants des pays roumains s'attendaient peut-être à ce qu'ils fussent exemptés de toutes sortes de redevances, excepté des droits de douanes et de l'impôt sur le sel, comme du temps de Pierre Ier. Au lieu de cela, le général Romanzov écrit après le départ des députés roumains : « Voilà pourquoi il faut vous presser de venir en aide aux nécessités de l'approvisionnement des armées. Il faut en même temps que les revenus du trésor s'accroissent, sans que le peuple en souffre; personne donc ne sera exempté des redevances que tous paieront selon l'ancienne coutume, et elles seront prélevées comme jusqu'à présent, étant

nécessaires au besoin du pays et à l'entretien de l'armée. »

Ainsi qu'on a pu le voir par les nombreuses citations empruntées aux documents officiels contemporains[1], les Russes mettaient toujours en avant l'idée de Dieu et de la religion chrétienne, pour donner à la conquête des pays roumains un caractère aussi désintéressé que possible. Pour sauver l'église chrétienne de Pologne, la Russie s'était exposée à la guerre avec les Turcs; pour protéger l'église chrétienne des pays roumains, la Russie versait le sang de ses enfants; enfin toujours pour le triomphe de la foi, la Russie demandait que les Moldaves et les Valaques ouvrissent leur bourse, afin d'entretenir les armées moscovites. La politique des Russes leur dictait de s'adresser de préférence au clergé qui représentait l'église, pour laquelle elle faisait semblant de se battre. Et le clergé roumain s'empresse de répondre à l'envi à cette haute attention, se mêlant de toutes les affaires, rédigeant les adresses aux autorités russes, publiant et interprétant les manifestes de l'impératrice, et enfin se soumettant de plein gré au synode de l'église russe, donnant ainsi, le premier, l'exemple de la conduite que le pays devait suivre à l'égard des Russes.

II.

La Russie, ayant placé les principautés roumaines sous son entière dépendance, prend des mesures pour leur organisation, et nous avons vu plus haut le baron de Elmpt demander au pays plusieurs renseignements afin de pouvoir entreprendre cette besogne en connaissance de cause. L'impératrice Catherine, dans la réponse qu'elle daigne faire aux députations du pays, porte à leur connaissance : « Que les deux principautés Moldave et Valaque seront gouvernées selon leurs us et coutumes; qu'elles jouiront d'une complète indépendance quant à leur administration intérieure. » Nous verrons par la suite comment les Russes entendaient remplir cette promesse de leur souveraine.

Les députés moldaves et valaques soumettent à la cour de Russie un plan d'organisation future des principautés dans lequel on ne saurait méconnaître l'inspiration russe, car non seulement ce plan est contraire à l'intérêt du pays, mais il est même

1. Publiés en grande partie dans l'*Archive roumaine*.

opposé à celui des boyards, lesquels, s'ils avaient travaillé en pleine liberté, auraient réservé pour eux une part bien plus grande d'autorité réelle et indépendante. Il faut toutefois remarquer que la Russie, désirant mettre la main sur les principautés roumaines, en apparence avec leur propre consentement, et la classe influente de ces pays étant dans ce temps les boyards, on comprend très facilement pourquoi la Russie accorde à ceux-ci plusieurs de leurs demandes ; car elle tenait beaucoup à ne point les mécontenter, afin de n'être point forcée d'avoir recours à la violence et de trahir ainsi le but réel de la guerre qu'elle entreprenait.

Les demandes des députés moldaves sont les suivantes[1] :

1. Le gouvernement du pays sera confié à une aristocratie, c'est-à-dire que douze boyards de la première classe seront élus au gouvernement, et prendront soin de toutes les affaires du pays.

2. Six d'entre ces boyards s'occuperont de l'instruction et de la décision des procès ; les six autres veilleront à la rentrée des redevances. Ces douze boyards résideront à Jassy.

5. Tous les boyards qui seront choisis au gouvernement du pays seront tenus, avant d'entrer en fonction, de prêter un serment de fidélité et de bonne conduite, tant à l'empire qu'à la patrie.

6. Les fonctions de tous les boyards seront limitées à l'espace de trois ans, commençant au 1er janvier. Au sortir de service, ils rendront compte de leur administration et seront remplacés par d'autres boyards, de manière que toute la boyarie participe ainsi à tour de rôle au gouvernement, sans en excepter les boyards pauvres, pourvu qu'ils fussent capables.

10. Un général russe avec un nombre de gens armés, suffisant pour la garde des frontières, résidera à Jassy.

12. La première fonction de ce général sera le commandement des troupes, tant étrangères que nationales. La seconde sera d'envoyer au trésor impérial les contributions du pays.

13. Le général revêtira de leurs insignes les boyards nommés au gouvernement.

Ce projet d'organisation attribuait aux boyards un rôle prépondérant dans le gouvernement du pays. C'est à eux qu'appar-

1. Nous omettons les dispositions sans importance.

tenaient l'administration, la justice, les finances, en un mot toute la puissance politique. Les boyards venaient ensuite à tour de rôle au gouvernement du pays, afin que le droit de le dépouiller, dans lequel consistait principalement l'administration de ce temps-là, fût également réparti entre tous, et les pauvres mêmes n'étaient point oubliés, afin qu'ils pussent refaire leur fortune en cas de malheur. Les boyards étaient tellement sûrs de leur réussite, qu'ils ne craignaient point de mettre en tête de leurs demandes le mot d'aristocratie. Mais à quel prix gagnaient-ils ces droits imaginaires? En sacrifiant complètement l'indépendance du pays, ce qui ressort surtout de la disposition d'envoyer les contributions au trésor impérial. Cette disposition équivalait à la suppression totale de l'autonomie économique du pays qui est toujours intimement liée à l'indépendance politique. Dans ces demandes, il est souvent question de l'élection des gouvernants, sans que jamais il soit fait mention de ceux qui allaient les élire. Il est hors de doute que l'autorité qui allait les élire, c'est-à-dire les nommer, était le général russe qui avait aussi le droit de les revêtir des insignes du pouvoir. En un mot le général, qui était aussi le commandant d'une armée en grande partie russe, surtout dans ses éléments supérieurs, n'était autre chose que le véritable prince du pays, sous l'autorité duquel la soi-disant aristocratie devait courber la tête si elle ne voulait point voir jouer sur son dos le knout russe ou ressentir dans la moelle de ses os les froids de la Sibérie.

L'organisation de la Valachie met bien mieux à découvert les intentions de la Russie sur les pays roumains. Que les boyards de ce pays se soient montrés plus dociles, ou bien que la Russie ait eu intérêt à le soumettre plus complètement comme étant plus rapproché des Turcs, il est un fait incontestable, c'est que les boyards de Valachie demandent à la Russie la totale incorporation de ce pays dans l'empire moscovite. Voici leurs demandes :

1. *Que notre pays soit unifié aux provinces sur lesquelles s'étend le trop puissant empire de Russie,* et à la paix prochaine que nous ne soyons à aucun prix laissés de nouveau sous la domination tyrannique des Agariens.

2. Comme notre territoire est tombé à cause de l'inconstance des Turcs dans le plus grand désordre, *il sera utile d'y introduire complètement les lois et les ordonnances de l'empire de Russie.*

3. Notre pays entretiendra à ses frais 30,000 hommes de troupes, dont 25,000 infanterie et 5,000 cavalerie; quant à l'artillerie et au train nécessaires, nous prions humblement la trop puissante cour de nous les procurer, et, en temps de guerre, que l'empire envoie les secours nécessaires à la défense du pays. L'entretien de l'armée sera fourni par le pays, et *que les Valaques aient aussi le droit d'entrer comme officiers dans l'armée, afin de s'habituer aux choses militaires.*

4. Les officiers impériaux qui viendront dans le pays détermineront les endroits qui devront être fortifiés, et le pays élèvera des fortifications à son compte.

5. *Les revenus du pays seront réglés conformément aux ordonnances russes, et, pour la douane, on suivra les tarifs existants en Russie.*

6. *Le clergé sera sous la direction du saint synode selon les coutumes de la sainte église de Russie.*

8. Les juges qui seront nommés dans les districts et dans les villes *seront pour la moitié des Valaques.*

10. Les habitants du pays pourront faire le commerce dans d'autres empires, et les ambassadeurs impériaux *devront les protéger comme des sujets russes.*

12. Les boyards seront à la tête des affaires; ils auront à juger et à décider les différends; leurs édits jouiront d'une autorité absolue dans le pays; *mais le général pourra ordonner aux boyards tout ce qu'il lui plaira, ayant la faculté de les arrêter en cas de désobéissance.*

Ces dispositions n'ont besoin d'aucun commentaire, surtout celle par laquelle les boyards demandent à ce qu'au moins la moitié des juges du pays soient des Valaques. D'où il résulte que l'autre moitié devait être réservée pour les Russes, et il va sans dire que ceux-ci allaient appliquer leurs lois, ce qui ne pouvait être fait que dans leur idiome. La russification du pays était donc un fait accompli.

Les Russes étaient ainsi arrivés à réaliser le traité de Cantémir et même à le dépasser; car Pierre le Grand laissait à la Moldavie au moins une ombre d'indépendance, par son prince national, pendant que les dispositions de Catherine ravissaient définitivement au pays toute existence indépendante et le destinaient à être russifié dans le plus bref délai.

Pour donner une idée de la manière dont les Russes entendaient

administrer ces pays et montrer quel était l'objet de leur sollicitude, nous nous servirons de deux documents puisés aux mêmes sources, qui nous suffiront à défaut d'autres, et qui jettent une lumière très vive sur le système russe, alors exactement identique à celui d'aujourd'hui. L'un de ces documents se rapporte à l'organisation des écoles de la principauté de Moldavie. Il contient la réponse du général Romanzov aux demandes du métropolitain qui sollicitait des secours pour une plus sérieuse organisation de l'enseignement : « Toutes les affaires relatives aux écoles, je les laisse pleinement à la disposition et au gré de ta sainteté et de ceux des boyards qui prennent part au divan de la Moldavie. Quant à la langue grecque, comme je ne veux entrer à ce sujet dans aucune sorte de discussion... » Le résultat de la mission du métropolitain fut donc que le général ne désirait point se mêler de pareilles affaires. L'autre document s'occupe des règles de police, et ici nous voyons au contraire les soins les plus minutieux et une tendance très prononcée vers le système inquisitorial : « Dorénavant, si un individu vient du dehors et prend pied à terre chez quelqu'un, l'hôte devra annoncer immédiatement la police pour ce nouveau venu, quelle personne il est, d'où il arrive, et quels besoins l'amènent dans l'endroit, et si l'hôte le reçoit et s'offre comme garant pour lui, il devra en informer le colonel et sa sainteté le métropolitain[1]. »

Police sévère et négligence entière de tout ce qui a rapport à la culture de l'esprit, voilà les commencements de la protection russe sur les Roumains, et ces deux éléments sont essentiels au système russe, car ils sont les soutiens les plus naturels du despotisme.

III.

La Russie ne devait toutefois pas encore réaliser le plus cher de ses vœux, la prise de possession des pays roumains. Pour comprendre comment cela fut possible, il nous faut rappeler en peu de mots les événements principaux de la guerre.

Pendant qu'en Europe les armées russes occupaient les principautés, en Asie leurs succès n'étaient pas moins remarquables ; elles prenaient possession successivement de l'Arménie, de la Cir-

1. Tous ces documents sont puisés dans le recueil précieux de M. Kogalnitschano.

cassie, et d'autres pays placés sous la domination de la Porte. Mais les Russes voulaient frapper la puissance ottomane aussi sur mer pour lui donner le dernier coup, et l'impératrice Catherine fait à cet effet de grands préparatifs dans la mer Baltique, pour la construction d'une flotte, faisant venir d'habiles matelots d'Angleterre, de la Hollande et du Danemark. La destination de cette flotte était surtout de soulever les Grecs et autres peuplades maritimes de l'empire ottoman, qui se verraient encouragées à la révolte par la présence d'une flotte russe. De cette manière, on réaliserait les promesses faites à ces peuples dès l'année 1765, et on mettrait en pratique dans son entier la politique de Pierre le Grand.

La flotte russe, parfaitement équipée, part de la mer Baltique, traverse la mer du Nord, la Manche, l'océan Atlantique, et entre par le détroit de Gibraltar dans la Méditerranée. Pour comprendre comment cette flotte put faire le tour de l'Europe sans être inquiétée par personne, nous devons considérer un instant la politique anglaise vis-à-vis de la Russie à cette époque.

La politique de l'Angleterre avait jusqu'alors toujours prêté appui aux Turcs contre les empiètements des Russes. Maintenant les choses changent tout d'un coup, et non seulement les Anglais permettent à la flotte russe d'entrer dans la Méditerranée par un détroit qui était en leur possession, mais des amiraux et des officiers anglais commandent les vaisseaux russes (entre autres Elphinston), et la cour de Londres déclare catégoriquement à celles de Versailles et de Madrid qu'elle considérerait comme un acte d'inimitié envers elle toute tentative de s'opposer à la marche de la flotte moscovite. Par quel miracle avait été opéré ce changement inattendu dans la politique traditionnelle de l'Angleterre?

L'Angleterre est un pays essentiellement commercial, et sa politique se réglera toujours d'après ses intérêts mercantiles; il ne faut donc point nous étonner de la voir changer de direction aussitôt qu'un pareil changement se sera opéré dans la direction de son commerce. On peut en effet facilement comprendre que si l'Angleterre avait soutenu jusqu'alors la cause de la Turquie, elle ne l'avait sûrement point fait par sympathie pour les adorateurs du croissant, mais bien à cause du profit considérable qu'elle retirait de son commerce avec les peuples de la Turquie. Dans le courant du XVIIIe siècle, le commerce anglais en Orient commence

à déchoir avec une rapidité extraordinaire, étant supplanté par le commerce français. Plusieurs causes avaient produit ce changement. Premièrement, l'activité et les efforts de Colbert, afin d'encourager le commerce de la France avec les échelles du Levant; les primes accordées par le gouvernement français aux exportants; la solidité, le goût conforme aux habitudes orientales, la modicité du prix des marchandises françaises; enfin les avantages commerciaux que la Porte avait accordés à la France par le traité conclu en 1740. Toutes ces causes réunies avaient ouvert aux produits français les marchés du Levant, pendant que les Anglais, qui avaient confié leur commerce à la compagnie orientale, le voyaient déchoir tous les jours, par la raison que cette grande maison de commerce, cherchant seulement le gain et évitant les dépenses, ne voulait rien sacrifier pour le futur développement du commerce anglais. La cherté exorbitante des produits anglais et leur façon qui ne répondait en aucune manière au goût oriental contribuaient aussi pour leur part à ruiner le commerce de la Grande-Bretagne. Ainsi en 1735, les Français importent à Constantinople 12,000 pièces de tissus, pendant que les Anglais restent, la même année, avec 5,000 pièces non vendues à Alypo, 4,000 à Constantinople, et 3,000 à Smyrne. Par suite de cette diminution de l'exportation, l'importation des marchandises orientales souffre aussi une notable réduction, de sorte que, vers la moitié du siècle précédent, le commerce anglais avait presque disparu des échelles du Levant.

Les Anglais, se voyant menacés d'une manière si grave dans leurs intérêts les plus chers, et cela principalement à cause de la conduite hostile de la Porte, qui leur refusait les avantages accordés aux Français par le traité de 1740, se décident à abandonner les Turcs et à chercher d'autres débouchés pour leur commerce oriental. Le chemin par lequel ils pensaient arriver le plus promptement à leur but était la Russie.

Au siècle dernier, la Russie était loin d'opposer aux marchandises étrangères la barrière infranchissable du système prohibitif, qui règle aujourd'hui ses rapports avec les autres pays. Suivant au contraire la politique inaugurée par Pierre le Grand, elle favorisait grandement les étrangers, et les Anglais jouissaient spécialement de ses faveurs. Ceux-ci, profitant des bonnes dispositions de la Russie à leur égard, étendirent leur commerce dans

ce pays d'une manière considérable. Ainsi ils avaient non seulement des comptoirs et de grandes maisons de commerce dans les ports de la mer Baltique à Saint-Pétersbourg, Riga, Reval, Narva, mais même au centre de la Russie, à Moscou, Kazan et Astrakan. Encouragés par cette prépondérance commerciale qu'ils exerçaient sur la Russie, il leur vint à l'idée de renouveler leur commerce avec la Perse par la Russie, notamment par la mer Caspienne, et obtinrent de Catherine II un ukase qui leur permettait le commerce avec la Perse, par cette mer, espérant ainsi gagner en Perse ce qu'ils perdaient en Turquie. Pour le maintien de ces relations amicales, si importantes pour l'Angleterre, il était nécessaire que ses rapports politiques avec la Russie fussent des plus serrés, et ceci nous explique assez le soudain changement dans sa politique que nous avons rapporté plus haut.

Les Russes, avec l'aide des Anglais, battent et anéantissent la flotte turque à Tschesmé, près de l'île de Chios, sur la côte asiatique. Toutes les îles de l'Archipel se soumettent à l'impératrice, et on s'attendait à voir entrer la flotte russe dans les Dardanelles et menacer la capitale même de l'empire ottoman. Pendant que les Russes remportent de si éclatants succès sur un élément qui leur avait été jusqu'alors presque tout à fait étranger, sur terre leurs victoires se suivent l'une après l'autre, quoiqu'elles ne fussent pas gagnées tant par le talent des généraux russes que par l'incapacité des commandants turcs, ce qui amène Frédéric le Grand à comparer cette guerre à une lutte entre les borgnes et les aveugles, dans laquelle les premiers finissent par l'emporter sur les derniers.

Les Russes, après avoir battu les Turcs à Cahoul, prennent Ismaïl et Kilia, puis Bender, Ibraïla et Akerman, et les Tatares du Dniester se soumettent de bon gré à la domination de Catherine.

Les puissances européennes qui n'étaient point engagées dans la lutte, et particulièrement l'Autriche et la Prusse, voyant la Turquie réduite à bout de ses forces, interviennent pour la conclusion de la paix. La Turquie accepte avec reconnaissance l'intervention de l'Autriche, et promet à celle-ci « que si les Russes sont chassés de la Turquie, il dépendra en tout du bon plaisir de la cour impériale (de Vienne) de mettre sur le trône de Pologne un roi de son choix, ou bien de partager ce pays avec

la Porte[1]. » L'idée du démembrement de ce royaume a son origine dans les malheurs de la Turquie; mais s'il arriva plus tard à être réalisé, ce ne fut point à l'avantage de la Porte, tel qu'il lui plaisait de l'imaginer dans la proposition que nous venons de citer. C'est cette même cause qui amena la cession de la Bukovine ainsi que nous le verrons plus tard. Mais comme la Russie avait intérêt à ce qu'avant de commencer les négociations elle mît la main sur la Crimée, elle proposa à la Porte des conditions tout à fait inacceptables, telles que : la liberté des Tatares de la Crimée, et l'établissement en Moldavie et en Valachie d'un prince indépendant, qui aurait à sa disposition des troupes et des forteresses. Les Autrichiens, voyant les Turcs réduits à cette extrémité, leur proposent un traité secret par lequel les Turcs s'engagent à payer à l'Autriche dix millions de piastres « comme dépenses pour préparatifs de guerre, » dont trois millions payables immédiatement, le reste jusque dans huit mois, la Porte prenant en sus l'obligation d'avancer encore deux ou trois mille bourses « pour la réussite de quelques vues secrètes. » La Porte, « afin de montrer sa reconnaissance pour la conduite généreuse de l'Autriche, lui promet en outre la petite Valachie, si elle réussit soit par le moyen des négociations, soit par la force des armes, à faire abandonner à la Russie toutes les conquêtes faites sur le territoire ottoman, et à lui faire accepter une paix aux mêmes conditions que celle de Belgrade[2]. »

Ce traité provoqua dans l'Europe entière la plus forte indignation. L'Autriche, qui jusqu'alors avait toujours lutté contre la Turquie, s'alliait à elle, abandonnant ainsi la cause de la chrétienté pour venir en aide aux adorateurs de Mahomet. C'était aussi inouï qu'inattendu. Et pourtant il ne faut point croire que ce traité fût l'expression d'un changement dans le système politique de l'Autriche, et que l'empire des Habsbourg, voyant le péril qui l'attendait du côté de la Russie, s'était enfin décidé à prendre le parti des Turcs. Non. Alors, comme à toutes les époques de son histoire, la politique de l'Autriche a été le résultat de l'intérêt momentané. Elle voyait les Turcs dans une position difficile, et, profitant du trouble dans lequel ils se trouvaient, elle mettait la main sur quelques millions, et gagnait en même temps des droits

1. Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, IV, p. 610.
2. Documents de Hourmouzaki, VII, p. 86.

à la reconnaissance de la Porte pour des services, il est vrai, tout à fait illusoires, mais dont l'Autriche ne manqua point de tirer le plus grand profit.

Les Russes, se sentant menacés par ce traité secret, qui arriva à leur connaissance par l'intermédiaire de l'ambassadeur anglais Murray, concluent aussi un traité avec la Prusse, par lequel ils lui promettent une portion du territoire de la Pologne, à la condition que Frédéric II prêterait secours aux Russes, dans le cas où ils seraient attaqués par l'Autriche. Quoique assurée de cette manière, la Russie fut forcée de céder un peu de ses prétentions vis-à-vis de la Porte. Le premier pas de Catherine dans ce sens fut d'accepter la médiation de l'Autriche pour la conclusion de la paix. Les Turcs ne demandaient plus à l'Autriche que de s'efforcer de maintenir leur domination sur les Tatares ainsi que sur les principautés roumaines, renonçant, pour ce service, aux trois millions qu'ils avaient avancés à l'Autriche, conformément au traité de subsides, qui ne pouvait plus être exécuté, ainsi qu'à toute protection sur la Pologne, qui reste ainsi livrée à la merci de ses spoliateurs.

A la suite de cette entente, un congrès se réunit à Fokschany, où la Russie, oubliant ses promesses, repousse l'intervention de l'Autriche et demande, comme condition essentielle de la paix, la liberté des Tatares. Les plénipotentiaires turcs, qui s'étaient préparés, pour mieux résister aux prétentions russes, par la lecture du Nouveau-Testament, repoussent avec énergie cette proposition. Le congrès n'aboutissant à aucun résultat, un autre se réunit à Bucharest, dans lequel la Russie, après bien des négociations, propose son ultimatum aux conditions suivantes : 1° la cession de Kertsch et de Ienikalé comme garantie de l'indépendance des Tatares; 2° la liberté de navigation pour les vaisseaux de guerre et de commerce dans la mer Noire et l'Archipel; 3° la restitution aux Tatares des forteresses de la Crimée; 4° la nomination de Grégoire Ghyka comme prince héréditaire de Valachie, avec l'obligation pour ce pays de payer un tribut tous les deux ans; 5° la cession de Kinburn à la Russie et la destruction de la forteresse d'Oczakoff; 6° le droit de protéger les adorateurs de l'église grecque dans l'empire ottoman. La Porte ne pouvant accepter ces conditions, les négociations sont rompues le 22 mars 1773, et la guerre recommence. Le 24 décembre de la même année, le sultan Moustapha IV meurt, et Abdul-Hamid le rem-

place sur le trône. La guerre, qui continue encore six mois, sous le nouveau règne, étant toujours à l'avantage des Russes, la Turquie se décide à conclure la paix n'importe à quelle condition. Les représentants de la Russie attendent le jour du 21 juillet 1774, anniversaire du traité du Pruth, pour effacer par la gloire acquise dans la guerre récente la honte d'autrefois, et c'est ainsi que fut signé le fameux traité de Koutschouk-Kainardji, en trente-huit articles, dont les principaux sont les suivants :

ART. III. — « Tous les peuples tatares... seront reconnus... pour nations libres et entièrement indépendantes. »

ART. VII. — « La sublime Porte... permet aux ministres de la cour impériale de Russie de faire dans toutes les occasions des représentations, tant en faveur de la nouvelle église à Constantinople que pour ceux qui la desservent. »

ART. XI. — « Liberté de commerce accordée à la Russie dans toutes les mers turques. »

ART. XVI. — « L'empire de Russie restitue à la sublime Porte toute la Bessarabie avec les villes d'Akerman, Kilia, Ismaïl, et avec les bourgs et villages et tout ce que contient cette province ; comme aussi elle lui restitue la forteresse de Bender. Pareillement l'empire de Russie restitue à la sublime Porte les deux principautés de Valachie et de Moldavie, avec toutes les forteresses, villes, bourgs, villages, et tout ce qu'elles contiennent, et la sublime Porte les reçoit aux conditions suivantes, avec promesse solennelle de les respecter saintement : 1° d'observer à l'égard de tous les habitants de ces principautés, de quelque dignité, rang, état, vocation et condition qu'ils puissent être, sans la moindre exception, l'amnistie absolue et l'éternel oubli stipulés dans le premier article du traité en faveur de tous ceux qui, effectivement, auraient commis quelque crime, ou auraient été soupçonnés d'avoir eu intention de nuire aux intérêts de la sublime Porte, les rétablissant dans leurs premières dignités, rang et possessions, et leur rendant les biens dont ils ont joui avant la présente guerre ; 2° de n'empêcher aucunement l'exercice libre de la religion chrétienne, et de ne mettre aucun obstacle à la construction de nouvelles églises et à la réparation des anciennes, ainsi que cela a été précédemment; 3° de restituer aux couvents et aux particuliers les terres et possessions ci-devant à eux appartenantes, qui leur ont été prises contre toute justice, situées aux environs de Brahilow, de Choczim, de Bender, etc., appelées au-

jourd'hui Raï; 4° d'avoir pour les ecclésiastiques l'estime particulière que leur état exige; 5° d'accorder aux familles qui désireront quitter leur patrie pour s'établir ailleurs une libre sortie avec tous leurs biens; et pour que ces familles puissent arranger convenablement leurs affaires, on fixe le terme d'une année pour cette émigration libre de leur patrie, à compter du jour où le présent traité sera échangé; 6° de ne demander ni exiger aucun paiement pour de vieux comptes, de quelque nature qu'ils puissent être; 7° de n'exiger de ces peuples aucune contribution ni payement pour tout le temps de la durée de la guerre; et même, à cause des dévastations auxquelles ils ont été exposés, de les tenir quittes de tout impôt, pour deux années, à compter du jour de l'échange du présent traité; 8° à l'échéance du terme marqué, la Porte promet d'en user avec toute humanité et générosité dans les impositions qu'elle mettra sur eux en argent, et de les recevoir par la voie de députés qui lui seront envoyés tous les deux ans; au terme du paiement de ces impôts, ni les pachas, ni les gouverneurs, ni telle autre personne que ce puisse être, ne devra les obérer, ni exiger d'eux d'autres paiements ou impositions sous quelque prétexte ou dénomination que ce soit, mais ils doivent jouir de tous les mêmes avantages dont ils ont joui pendant le règne du feu sultan; 9° la Porte permet aux princes de ces deux États d'avoir auprès d'elle chacun un chargé d'affaires, pris entre les chrétiens et la communion grecque, lesquels veilleront aux affaires concernant lesdites principautés, et seront traités avec bonté par la Porte, et, nonobstant leur peu d'importance, considérés comme personnes jouissant du droit des gens, c'est-à-dire à l'abri de toute violence; 10° *la Porte consent aussi que, selon que les circonstances de ces deux principautés pourront l'exiger, les ministres de la cour impériale de Russie résidant auprès d'elle puissent parler en leur faveur, et promet de les écouter avec les égards qui conviennent à des puissances amies et respectées.* »

Art. XVIII, XIX, XX. — « Cession de Kinburn, Kertsch, Iénikalé et Azow à la Russie[1]. »

Ce traité, qui fut en grande partie l'œuvre de la corruption des plénipotentiaires ottomans, donna à la Turquie un coup dont elle ne put plus se relever. Par la liberté des Tatares, les Turcs per-

1. *Martens* et *Cussy*. Recueil de traités. Leipzig, 1848. T. I, p. 111.

daient leurs plus précieux auxiliaires dans les guerres contre les Russes, d'autant plus que les Tatares, tombant bientôt sous la domination des Russes, étendirent de beaucoup leur territoire, et augmentèrent leur force. Par les ports sur la mer Noire et la liberté du commerce, les Russes pouvaient entretenir une flotte et transporter en peu de temps une armée sous les murs de Constantinople. Le droit d'intervention des Russes en faveur de la nouvelle église bâtie à Constantinople, ainsi que celui de parler en faveur des principautés roumaines, mettait les vainqueurs dans un contact plus direct avec les chrétiens de l'empire ottoman, et leur donnait l'occasion de se mêler à chaque instant des affaires intérieures de la Porte. Les Turcs, au premier moment, ne s'inquiétaient pas tant de ces périls plus cachés et plus lointains, mais bien de ceux qui étaient plus visibles, tels que l'indépendance des Tatares et la possession des ports de la mer Noire. Pour écarter cette dernière condition, ils offrent, malgré leur misère financière, trente-cinq millions de piastres, et se donnent toutes les peines imaginables pour amener Frédéric II, roi de Prusse, qui avait acquis une grande influence sur les affaires d'Orient, à insister auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, afin d'adoucir un peu les conditions de la paix.

A la tristesse des plus amères qui régnait à Constantinople, Pétersbourg opposait une joie des plus exubérantes. L'impératrice Catherine était tellement joyeuse, en apprenant la conclusion de la paix, qu'elle ne voulait voir ce jour-là devant elle que des figures contentes. La Russie avait acquis en effet des avantages auxquels elle ne s'attendait même pas, d'autant plus qu'elle était à la veille de ne plus pouvoir continuer la guerre. Voilà pourquoi elle était décidée à les garder à tout prix, et, plus les Turcs s'efforçaient de mitiger les conditions de la paix, plus les Russes voulaient les maintenir dans toute leur rigueur.

Dans de pareilles conditions, l'intervention de la Prusse en faveur de la Turquie pouvait difficilement arriver à un heureux résultat, d'autant plus que la Prusse était à cette époque dans des relations très étroites avec la Russie, par suite du partage de la Pologne (1772). Elle préférait donc les intérêts de son alliée à ceux de la Porte. Le cabinet de Saint-Pétersbourg répond aux doléances de la Porte sur l'iniquité des exigences russes par des arguments sophistiques, soutenant que les stipulations du traité étaient plutôt à l'avantage de la Porte, et demande absolument la

ratification du traité, à laquelle la Porte se résigne le 2 février 1775, voyant tous ses efforts restés infructueux.

Pourtant cette ratification elle-même n'aplanit point toutes les difficultés qui surgirent entre la Porte et la Russie au sujet de l'exécution du traité, et ces difficultés devinrent en définitive l'occasion d'une nouvelle guerre, celle de 1787.

IV.

Quelles furent les conséquences de la guerre de 1768 pour les pays roumains?

Par la paix de Kainardji, la Russie obtenait le droit de protection sur les pays roumains, le droit de « parler en leur faveur, » d'après les termes mêmes du traité. On ne pouvait savoir alors ce que ce droit allait signifier. Le sens qui allait être attaché à ces paroles restait pour le moment caché dans les replis tortueux de la pensée du cabinet russe. Il est pourtant hors de doute que, si la Russie renonçait à l'idée si prononcée au commencement d'incorporer les principautés à son empire, la cause de cette modération ne saurait être attribuée à une faveur qu'elle voulait accorder à la Porte, quand son plus grand désir était au contraire de la voir réduite à la dernière extrémité ; mais la Russie craignait de mécontenter l'Autriche, qui montra une grande inquiétude lorsqu'elle vit l'empire du Nord occuper les principautés roumaines, et qui conclut même avec la Porte ce fameux traité de subsides, par lequel elle s'engageait à déclarer, au besoin, la guerre à la Russie. Les résultats auxquels ce traité aboutit prouvent suffisamment qu'il n'était nullement sérieux de la part de l'Autriche; la Russie devait pourtant absolument tenir compte d'un pareil acte, et voilà pourquoi elle céda sur ce point. L'Autriche, en effet, ne montra quelque intérêt que pour les pays roumains, et laissa aux Russes liberté entière sur tout le reste. Comme ceux-ci trouvaient pour le moment leur plus grand intérêt à devenir maîtres chez eux, chose à laquelle ils ne pouvaient parvenir sans une complète liberté des Tatares et l'acquisition des ports de la mer Noire, l'impératrice Catherine se décida, quoique difficilement, à renoncer à ses plans sur les pays roumains, en échange de l'amitié de l'Autriche[1].

1. Thugut à Kaunitz, 5 sept. 1772. Doc. de Hourmouzaki, VII, p. 97.

Il est très probable que l'Autriche voulait se réserver la possibilité de mettre elle-même la main sur les pays roumains, but constant de sa politique depuis plusieurs années. Ainsi par le traité de Passarowitz 1718, l'Autriche obtint la petite Valachie, qu'elle restitua ensuite à la Turquie par le traité de Belgrade 1739. Elle engage les Turcs à leur céder la même principauté par le traité de subsides rapporté plus haut. Cette opinion est confirmée par les paroles mystérieuses du baron de Thugut dans une dépêche adressée au prince de Kaunitz, chancelier d'Autriche, dans laquelle l'ambassadeur rapporte : « Qu'étant à Fokschany à l'occasion du congrès russo-turc, deux boyards vinrent le visiter et le prièrent d'insister près de sa cour pour l'indépendance des principautés; qu'il avait payé ces boyards de belles paroles, *attendu qu'il ne pouvait initier ces messieurs dans les secrets des intentions de la haute cour impériale sur le sort futur des principautés*[1]. » Cette même idée ressort d'une manière plus claire encore d'une autre appréciation de Thugut sur le traité de Kainardji. Après avoir montré que la Turquie était irrévocablement perdue, et ne tarderait point à être remplacée par un empire russo-oriental, il observe que « c'est là la cause pour laquelle les Russes n'avaient point étendu davantage leurs possessions sur le Dniester et le Danube, et qu'à la chute prochaine de l'empire ottoman, les provinces du Nord, telles que la Bosnie, la Serbie, la Moldavie, la Valachie, devraient déjà pour cette cause échoir à l'Autriche, attendu qu'elles ne présentaient aucun intérêt pour l'empire russo-oriental[2]. »

L'Autriche ayant donc des vues arrêtées sur les principautés, il était très naturel qu'elle ne permît point aux Russes de s'y établir ; car c'était pour elle qu'elle voulait garder cette partie de la succession de l'empire ottoman qui, d'après l'attente générale, ne tarderait pas longtemps à s'ouvrir.

C'est de cette conduite de l'Autriche envers la Porte que découle la conséquence la plus importante de la guerre de 1768 pour les pays roumains, conséquence indirecte, mais qui les blessa plus profondément que les suites immédiates de la guerre, car elle conduisit à la perte d'une portion considérable de territoire, au démembrement de la Moldavie. Ce précédent fatal, étant

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 93.
2. Thugut à Kaunitz dans Zinkeisen, *Geschichte der osm. Reiches*, V, p. 84.

bientôt après mis en pratique par la protectrice même des pays roumains, réduisit l'étendue de l'un d'eux de plus de moitié, lui ravit la meilleure partie de son territoire, et lui montra avec horreur l'abîme où il était menacé de disparaître un jour entièrement. Nous voulons parler du rapt de la Bukovine qui arriva l'année suivante de la paix de Kainardji, 1775.

Si l'Autriche pouvait sans beaucoup de peine empêcher la Russie de s'approprier les principautés, il ne lui était point aussi facile de se substituer à la Russie, s'attendant de la part de celle-ci à la même opposition qu'elle lui faisait de son côté. Aussi voyons-nous l'Autriche montrer la crainte que la renonciation de la Russie à la possession des pays roumains ne fût seulement nominale, car « quoiqu'elle ne contredise point d'une manière publique la promesse donnée à la cour impériale, elle pourrait bien s'assurer pour toujours la soumission et le dévouement des princes de la Moldavie et de la Valachie, ainsi que celui de ses habitants par des clauses favorables insérées dans ses traités avec la Turquie[1], » d'autant plus que l'Autriche voyait qu'on lui cachait soigneusement le texte du traité. L'Autriche craignait donc que par ce traité il ne fût stipulé que les principautés restassent « seulement comme Raguse sous la protection de la Porte, jouissant en outre d'une complète indépendance; qu'elles n'y fussent exemptées du tribut et autres corvées envers l'empire ottoman, quand alors ces pays très fertiles provoqueraient une émigration très forte de l'Autriche; que l'élection du prince ne fût accordée au pays[2] » et autres choses semblables.

L'Autriche s'attendait donc de la part des Russes à une influence prépondérante sur les Roumains, lesquels, quoiqu'ils ne fussent point soumis à leur domination directe, n'en seraient pas moins des sujets très fidèles de la Russie, accompliraient tous les vœux du tzar, de sorte que les principautés subiraient, au lieu de la suzeraineté de la Porte, celle beaucoup plus effective de la Russie. C'était là le point de vue dominant de la politique autrichienne vis-à-vis de la Russie.

Les rapports de l'Autriche avec la Turquie étaient tout à fait différents, et par suite aussi sa politique. La Porte avait montré tant de faiblesse dans la conclusion de la paix de Kainardji, que

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 97.
2. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 104.

l'Autriche était pleinement convaincue qu'avec un peu d'audace on pourrait en obtenir bien des choses. Il avait suffi à l'Autriche de faire espérer seulement à la Porte une intervention dans sa guerre avec la Russie, sans lui donner la moindre garantie de la sincérité de ses promesses, pour amener la Porte à lui compter immédiatement plusieurs millions. La Turquie avait tout bonnement perdu la tête, et l'Autriche, prévoyant la ruine imminente de l'empire ottoman, pensait qu'il serait sage de prendre quelque chose à l'avance, procédant comme les créanciers d'un négociant qui est à la veille de suspendre ses paiements. Une instruction du ministre Kaunitz adressée au baron de Thugut prouve surabondamment que c'était là le principe dirigeant de la politique autrichienne vis-à-vis de la Porte : « L'état présent de l'empire ottoman est tout à fait différent de ce qu'il était autrefois. Les plans et les prévisions humaines trompent si souvent, qu'il est difficile, sinon impossible, de prédire la manière dont les événements s'accompliront. Toutefois un œil politique peut prévoir en toute probabilité que, si la Russie, comme on ne saurait en douter, s'entend à profiter des avantages gagnés par le dernier traité, pendant que la Turquie persiste dans son apathie et son inactivité, à cause de la corruption de sa constitution fondamentale, l'Europe orientale doit nécessairement subir tôt ou tard une révolution capitale. Cette seule perspective est plus que suffisante *pour nous tenir en garde contre toutes sortes de traités ou liaisons générales avec la Porte qui auraient en vue le temps à venir sans apporter un avantage immédiat*, car l'avenir peut cacher des changements tout à fait imprévus, qui nécessiteraient des mesures tout autres que celles qu'on aurait prises[1]. »

Deux considérations poussèrent donc l'Autriche à mettre la main au moins sur une partie du territoire de la Turquie (Moldavie) : d'un côté, la crainte que la Russie n'acquît une trop grande influence dans les principautés; de l'autre, une politique de rapt et de spoliation vis-à-vis de la Porte.

L'Autriche avait un motif d'autant plus puissant à craindre l'influence de la Russie dans les principautés et principalement en Moldavie, que le trône de cette province avait été occupé par Grégoire Ghyka, nommé prince par la Porte sur les instances de la Russie et de la Prusse (octobre 1774). Ce prince s'était mon-

1. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 118.

tré très favorable aux Russes dès son premier règne en Valachie, lors de l'entrée de ceux-ci dans ce pays, dans l'année 1768. Il fut en conséquence fort bien traité par les Russes, emmené à Pétersbourg où ceux-ci voulurent l'employer à négocier la paix avec les Turcs, lui firent cadeau d'une forte somme d'argent et d'une précieuse tabatière en brillants, et reçurent son fils dans le corps des cadets, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut.

Le prince Ghyka avait été au contraire toujours mal vu par la cour de Vienne, et les causes de cette disgrâce nous sont données par Thugut dans une de ses dépêches : « La nomination de Ghyka dans une principauté voisine des pays de la très haute cour ne peut correspondre à ses intérêts par plusieurs raisons : premièrement parce que, du temps de son règne précédent, le commandant impérial et royal des frontières n'eut point à se louer de sa conduite; ensuite parce que l'appui actuel de la Russie et de la Prusse, qui l'ont conduit au trône, est dû uniquement à son entente coupable avec la Russie au commencement de la guerre et aux services qu'il a rendus, en qualité de drogman de la Porte, dans les pourparlers avec l'émissaire prussien Rexin, à l'avantage de celui-ci et au grand détriment de la cour impériale[1]. »

Et justement ce prince était appelé par les Russes au trône de Moldavie. La Porte accède à sa nomination par égard pour la Prusse, et, d'autre part, l'Autriche ne pouvait point se montrer ouvertement hostile à son égard, parce qu'elle ne voulait pas l'avoir pour ennemi, s'il arrivait quand même à être nommé prince contre sa volonté. Elle avait besoin, maintenant plus que jamais, des bons offices du prince moldave, quand il s'agissait d'arracher au pays qu'il allait gouverner un morceau si important de territoire. Voilà pourquoi l'ambassadeur d'Autriche, après avoir vainement cherché à combattre sous main la nomination de Ghyka, fait semblant lui-même d'insister pour son installation, et se montre très bienveillant pour la famille de Ghyka et surtout pour son beau-père Iacovaki Rizo, qui se montrait disposé à servir les intérêts de l'Autriche, et que Thugut désirait maintenir dans les mêmes dispositions.

Il est bien évident que la Russie était, au commencement, un objet de crainte pour l'Autriche. Aussi cette dernière puissance évite-t-elle d'entreprendre les négociations pour la cession de la

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 103.

Bukovine, tant que le feld-maréchal Romanzov était encore en Moldavie : « Si nous n'avons pas mis la main sur le district en question du temps de la guerre, écrit Kaunitz à Thugut, la cause en est que la Russie avait occupé par les armes et jure belli la Moldavie et la Valachie, et qu'il aurait fallu entrer avec cette puissance dans des négociations formelles ; qu'ensuite notre cour ne voulait à aucun prix, pour des raisons qui vous sont suffisamment connues, avoir l'air de prendre part aux actes d'hostilité contre la Porte, et qu'elle ne voulait non plus mêler ce district dans le partage de la Pologne et dans les discussions avec le roi de Prusse au sujet de l'équivalent des lots de partage[1]. » Mais la difficulté seule des négociations aurait difficilement retenu l'Autriche, si elle n'avait pas craint que les Turcs, se voyant ainsi dépouillés par elle, sans aucun motif, ne se jetassent dans les bras de leurs ci-devant ennemis, leur cédant sur tous les points principaux du traité, et demandant leur intervention contre l'Autriche. Voilà pourquoi Thugut se presse de conseiller le cabinet de Vienne de « prendre toutes les mesures nécessaires afin de rendre cette affaire le moins voyante possible, et de ne point faire apparaître cette occupation comme la suite d'une entente trop étroite avec la Russie, et par conséquent comme une rupture réelle et générale avec la Porte, par laquelle on faciliterait à Muhzun Oglou (grand vizir) la réalisation de ses intentions dangereuses près du nouveau sultan, et jetterait le tout dans les bras de la Russie par une paix trop précipitée[2]. »

Mais cela ne suffisait point. Il fallait leurrer encore la Porte par des promesses habiles concernant la future intercession de l'Autriche dans ses démêlés avec la Russie, et lui démontrer qu'elle devrait sacrifier sans regrets ce coin de terre en échange d'une amitié si précieuse. On devait rappeler à la mémoire de la Porte les promesses du feu sultan faites par le traité de subsides relatif à la petite Valachie, tout comme si l'Autriche avait déjà accompli pour sa part les obligations qu'elle s'était imposées. Pour convaincre davantage la Porte de la sincérité de ses intentions, l'Autriche conseille aux Turcs de se fortifier du côté de la mer, d'où les plus grands périls pouvaient les menacer ; mais ces conseils sont donnés dans le plus grand secret, par crainte que si la

1. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 106.
2. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 101.

Russie venait à les connaître, elle ne s'opposât, par esprit de vengeance, à la réalisation des plans autrichiens.

D'autre part enfin, l'Autriche s'efforçait d'attirer les Russes de son côté, leur montrant que, par la prise de la Bukovine, elle exercerait sur la Porte une pression en tout point favorable aux intérêts russes, et que celle-ci serait plus tôt réduite à conclure avec la Russie une paix conforme à ses vœux.

C'est ainsi que l'Autriche mêlait les fils compliqués de sa politique, que même la diplomatie de ce temps-là, très large en fait de morale, ne craignait point de qualifier d' « artificieuse, pleine de duplicité et d'avidité[1]. »

La Russie garda dans tout le cours de cette affaire une neutralité qui ne saurait être expliquée autrement que par ses relations avec l'Autriche issues du partage de la Pologne. Pour pouvoir toutefois contrecarrer au moins en partie cette ambition démesurée de l'Autriche qui, d'après l'opinion de la Russie, « désirait gouverner l'Europe d'une manière despotique par des résolutions prises dans son cabinet, » la Russie cherche à exciter la Porte contre l'Autriche, lui montrant (d'accord avec la Prusse) « que l'Europe entière était étonnée de voir comment la Turquie, qui n'avait presque rien perdu dans une guerre aussi acharnée avec la Russie, souffrait que l'Autriche lui arrachât en temps de paix une portion si considérable de territoire. » Mais la Russie se borna à ces intrigues cachées, et ne voulut en aucune manière prendre part ouvertement à cette affaire. La Russie, ainsi que la Prusse, étaient d'avis que cette circonstance ne méritait point que l'on se jetât dans une guerre, mais que si les Turcs voulaient chasser les Autrichiens de la Bukovine, ils ne trouveraient rien à redire. Le divan même de la Moldavie demande, d'accord avec son prince, l'intervention de la Russie contre ce démembrement; mais la Russie leur répond que « *depuis la restitution de ce pays à la Porte, elle n'avait plus aucun droit de se mêler de ses affaires*[2]. »

Qu'était devenue la protection russe? Quel usage faisait-elle de son droit d'intervention en faveur des principautés? Si jamais celles-ci avaient eu besoin de l'intervention de quelqu'un, c'était

1. Zinkeisen, *Geschichte der osm. Reiches in Europa*, VI, pag. 107 et 113.
2. Zinkeisen, *Geschichte*, VI, p. 111. — Comp. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 140.

bien alors. Mais la Russie tournait le dos à la Moldavie quand celle-ci étendait vers elle ses mains suppliantes. Pourquoi? Parce que le droit d'intervention de la Russie n'avait point été stipulé dans l'intérêt des pays roumains, mais bien dans celui de cette puissance qui allait en faire usage lorsque cela lui conviendrait, et lorsqu'une pareille intervention pourrait lui apporter un avantage quelconque. Maintenant au contraire la Russie restait indifférente, n'ayant à attendre ni perte ni gain. Tant il est vrai qu'en politique toute autre considération que celle de l'intérêt paraît déplacée, et qu'une nation qui mêle le sentiment à la politique montre qu'elle est encore loin d'être mûre pour la vie publique.

Parmi les autres puissances, seules l'Angleterre et la France pouvaient jouer un rôle plus important dans l'affaire de la Bukovine; mais elles en furent empêchées pour différents motifs. L'Angleterre avait perdu toute influence sur le divan par le concours donné à la Russie, de sorte que sa voix n'était nullement écoutée. La France, par son traité de 1758 avec l'Autriche, que la Porte considérait comme dirigé contre ses intérêts, avait aussi perdu les sympathies de la Porte, de sorte que les puissances qui déterminèrent le résultat final de cet événement furent comme toujours les arbitres naturels de l'Orient : l'Autriche, la Russie, et jusqu'à un certain point la Prusse.

V.

Les prétextes que l'Autriche inventa pour mettre la main sur la Bukovine furent les suivants.

Premièrement elle prétendait que de tout temps il avait existé avec la Turquie des malentendus au sujet de la délimitation des frontières; que la Turquie avait constamment refusé d'envoyer des commissaires qui, d'accord avec l'Autriche, missent une fin à cet état de choses; que, dans les derniers temps, l'Autriche étant forcée d'établir un cordon sanitaire, à cause de la peste qui avait éclaté en Turquie, elle avait été forcée de comprendre dans ce cordon le territoire en litige pour ne point paraître renoncer à ses prétentions, en le laissant en dehors. — Secondement, l'Autriche soutenait que par le partage de la Pologne elle était entrée en possession de la Pocutie. Celle-ci aurait cependant possédé, dans les anciens temps, d'une manière indubitable, la Buko-

vine, et par conséquent l'Autriche, représentant les droits de la Pocutie, pouvait les revendiquer, la Porte n'ayant occupé ce district qu'abusivement.

Outre ces deux motifs qui constituent en quelque sorte les droits de l'Autriche sur la Bukovine, elle en invoquait encore d'autres qui sont purement utilitaires et dont nous ne saurions tenir compte, car ceux-ci ne peuvent jamais constituer un titre, et à l'aide de pareils arguments on pourrait toujours déposséder quelqu'un de ses droits les plus sacrés. Parmi ceux-ci elle indiquait la nécessité de mettre un frein à l'émigration des états autrichiens et celle d'avoir une route commode entre la Galicie et la Transylvanie.

Quant au premier point, il faut remarquer qu'en effet l'Autriche avait plusieurs fois protesté contre l'usurpation des frontières par les habitants des principautés[1]; mais ce fait s'était produit sur les frontières de la Transylvanie et on comprend difficilement comment l'Autriche venait mêler une question de rectification de frontières à ses prétendus droits sur la Pocutie. Ou bien la Pocutie avait possédé la Bukovine et avait sur elle des droits ab antiquo, et alors il devenait inutile d'invoquer en outre une usurpation de frontières; ou bien ces droits lui faisaient défaut et alors ils ne pouvaient être remplacés par une prétendue usurpation. L'Autriche invoquant deux titres, dont l'un excluait l'autre, montrait bien par là qu'aucun n'était sérieux. C'est ce que remarquait déjà Frédéric II. Il observe « que les querelles pour la fixation des frontières qui dérivaient justement de la paix de Belgrade sont continuellement mêlées aux droits que donnait sur la Bukovine la possession de la Pocutie; qu'en tous cas ces droits eux-mêmes ne sauraient être qu'une conséquence de ceux que la cour de Vienne a acquis relativement à *cette partie de la Pocutie*, qui lui a été cédée par le traité de Saint-Pétersbourg sur le partage de la Pologne[2]. » Par suite, si même l'Autriche voulait invoquer les droits de la Pocutie, elle ne pouvait le faire pour le tout, mais seulement pour la partie échue à elle, car l'autre partie avait été prise par la Russie.

Nous ne connaissons point de documents que l'Autriche aurait

1. Voyez les documents de Hourmouzaki, VII, p. 30, 32, 47, 77.

2. Lettre de Frédéric II au comte de Solms, du 7 janvier 1775, dans Zinkeisen, *Geschichte der osm. Reiches in Europa*, VI, p. 110.

pu invoquer pour soutenir les anciens droits de la Pocutie sur la Bukovine, car ces documents n'ont jamais vu le jour, malgré l'intérêt si prononcé de l'Autriche à les faire publier. Nous savons au contraire que la Pocutie elle-même avait été dans les anciens temps un sujet de querelles entre les princes moldaves et les rois de Pologne ; mais que jamais la Pocutie ni la Pologne n'a possédé cette partie de la Moldavie que l'on appelle la Bukovine. En effet c'est dans cette province même que se trouvait l'ancienne capitale de la Moldavie, Soutschava, Radaoutz, résidence d'un évêché fondé par Alexandre le Bon, le couvent de Poutna, lieu de sépulture des princes de Moldavie, et il est hors de doute que de pareils endroits n'auraient pu se trouver dans une partie du pays dont la possession aurait été disputée par les étrangers.

Mais nous avons indiqué plus haut le véritable motif qui poussait l'Autriche à occuper la Bukovine, celui de profiter aussi des dépouilles de la Turquie, et comme ce motif n'était point avouable, on lui préférait n'importe quel autre.

En vertu de ces soi-disant droits, l'Autriche, sans attendre le résultat des négociations, met de prime abord la main sur la Bukovine, étant convaincue « qu'une prise de possession immédiate serait bien plus facile à garder que d'obtenir une cession de la part des Turcs et que, par conséquent, il serait à souhaiter de prendre possession de ce morceau de territoire à la première occasion, sans s'inquiéter davantage[1]. »

En même temps, l'Autriche, pour intimider la Porte, concentre des troupes dans la petite Valachie, montrant par ces préparatifs qu'elle était résolue de conserver à tout prix le district occupé, et profite aussi de l'ignorance géographique de la Porte pour lui faire accroire que la portion de territoire dont il s'agissait était d'une étendue tout à fait insignifiante et qu'elle ne méritait en aucune façon l'importance qu'on y attachait, eu égard surtout à l'amitié de l'Autriche.

Les Moldaves, voyant le péril qui menaçait leur pays, envoient à la Porte, par l'entremise de leur prince Grégoire Ghyka, une plainte rédigée par le divan du pays, dans laquelle les boyards exposent que : « les procédés de l'Autriche ne s'accordent nullement avec les protestations d'amitié qu'elle fait si souvent parvenir à la Porte ; que le district occupé par l'Autriche est une

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 101.

telle portion de la Moldavie qu'il surpasse tout le reste de ce pays en fertilité et valeur intrinsèque ; que tous les habitants demandent le secours effectif de la Porte contre une perte tellement douloureuse. » Mais, pour le malheur du pays, cette plainte ne se borne point à cette exposition. Vers la fin, tout comme si elle n'avait point été écoutée, elle prend le ton de la menace par les paroles ; « que si le sultan, contre toute attente, ne donnait point l'attention méritée au principal intérêt d'une province soumise à sa domination, les Moldaves se trouveraient placés dans une grande incertitude sur les moyens qu'ils devraient employer pour sauver leur pays ; s'il leur fallait recourir eux-mêmes à la force, ou si réduits à la dernière extrémité ils devraient chercher leur salut dans la protection d'une puissance étrangère[1]. »

Cet acte, que les boyards avaient rédigé, de concert avec Ghyka, dans le camp du maréchal Romanzov, prouve par son contenu l'influence russe sous laquelle il prit naissance. Il cherche en effet à effrayer les Turcs par le spectre de la protection russe sans observer que par une pareille menace on compromettait la cause de la Bukovine plus qu'on ne la défendait. Mais la Russie qui avait intérêt à effrayer les Turcs, afin de les forcer à l'exécution du traité de Kainardji, que les Turcs s'efforçaient d'éluder de toutes les manières, ne prit en aucune considération l'intérêt de la Moldavie, et, s'occupant seulement du sien, compromit aux yeux des Turcs le pays et son prince. Le baron de Thugut apprécie au point de vue autrichien ce document de la manière suivante : « A cause de la mauvaise rédaction de la plainte, la juste sensibilité de la Porte pour *la conduite éhontée de Ghyka* a éloigné tout à fait l'attention de la Porte de l'objet même du litige et a provoqué le Reis-Effendi à s'exprimer avec la dernière amertume par rapport à la témérité de la menace que les Moldaves pourraient s'adresser à une protection étrangère[2].

L'Autriche gagnait par là un point important : la Moldavie et son prince, défenseur naturel du pays, perdaient sans retour la confiance de la Porte et Thugut ne laissa point passer l'occasion sans dénigrer Ghyka de toutes ses forces auprès de la Porte, accentuant principalement ses liaisons avec la Russie, qu'il voulait surtout prouver par la circonstance que les papiers de Ghyka

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 112.
2. Ibid.

étaient toujours apportés à Constantinople par des courriers russes. Ceci démontrait suffisamment, selon Thugut, sa coupable entente avec la Russie, car il ne pouvait ignorer l'habitude des Russes d'ouvrir les lettres.

Ce n'était pourtant point la première fois que la fortune favorisait une cause injuste, et les Autrichiens, dignes émules des Russes dans le talent de mettre à profit les événements, puisèrent dans ces circonstances un puissant encouragement pour donner suite à leurs intentions et dépouiller, sans aucun scrupule, un état petit, faible et privé de tout défenseur. Leurs efforts furent couronnés par le plus éclatant succès, preuve qu'en politique le droit n'est qu'un nom, et que celui qui l'invoque tombera presque toujours victime de sa bonne foi, pendant que le succès se mettra éternellement du côté de la force et de celui qui en dispose. Et cela paraît être dans la nature des choses ; le droit en effet ne peut être appliqué entre les hommes que par une force supérieure ; entre les peuples, cette force faisant défaut, elle doit être remplacée par une autre, qui ne peut être que la force brutale de chacun d'eux. Les peuples donc seraient aussi soumis à la loi fatale de la lutte pour l'existence en vertu de laquelle les forts seuls ont le droit de vivre pendant que les petits peuvent tout au plus aspirer à servir de pâture aux puissants de la terre.

Mais revenons à l'histoire.

Ghyka était persécuté surtout par son ennemi le plus acharné, Alexandre Ipsilanty, prince de Valachie. Celui-ci, arrivé au trône par les instances de la cour de Vienne, qui désirait toujours avoir dans les principautés des princes soumis à ses volontés, informait sans relâche le ministre autrichien de toutes les démarches de Ghyka et mettait l'internonce dans la possibilité de les combattre d'une manière efficace. Ainsi, c'est le prince de Valachie qui fait connaître au baron de Thugut le contenu de la plainte adressée par les boyards à la Porte. C'est encore lui qui l'informe que Ghyka avait rédigé ce document dans le camp des Russes. La correspondance entre Thugut et Ipsilanty était tellement fréquente et importante que l'ambassadeur demande à son ministre une clef chiffrée, afin de pouvoir communiquer avec lui en toute sécurité.

Ayant à lutter, d'une part contre les intrigues si savamment combinées du cabinet de Vienne, de l'autre contre la corruption employée par le même cabinet, comme un digne pendant de ses

perfides machinations, il eût été difficile, même pour l'homme le plus ferme et le plus constant, de sauver la cause qu'il défendait. Ghyka pouvait le faire d'autant moins, que nous le voyons dans tout le cours de cette affaire louvoyer entre l'Autriche et la Russie sans une politique constante, s'efforçant de sauver sa position par tous les moyens imaginables. Ainsi, pendant que sous main il travaille avec la Russie pour combattre les plans de l'Autriche, il courtise ouvertement l'ambassadeur de cette puissance, s'efforçant de le convaincre « que craignant de laisser arriver à la Porte les rapports des boyards moldaves par une autre voie, il ne pouvait s'empêcher de les faire parvenir à sa connaissance ; mais qu'il avait chargé son beau-père, Iacovaki Rizo, de lui faire connaître en secret toutes ses démarches afin qu'il puisse prendre à temps les mesures nécessaires[1]. » Dans une lettre adressée à Thugut, il lui dit : « que malgré toutes les démarches que les circonstances l'ont forcé de faire, toutefois dans son âme il a toujours eu l'inclination la plus pure pour le très haut service de Sa Majesté, et il a fait tout son possible pour aider la réussite de l'entreprise[2]. » La missive qu'il envoie à l'internonce le 25 mai 1778 est encore plus explicite : « Je ne puis qu'apprendre avec plaisir la conclusion de l'arrangement amical entre les deux empires, relativement aux frontières du côté de cette principauté ; j'espère que la satisfaction que j'ai éprouvée en cette occasion ne vous soit pas inconnue, et quoique ce ne peut être qu'une perte bien considérable pour la Moldavie, je puis vous assurer, Monsieur, que j'ai fait ce qui a pu dépendre de moi, en contribuant de la manière qui m'a été possible à l'accomplissement de cette (*sic*) ouvrage, ainsi que vous serez amplement imformés par la bouche de M. Iacovaki Rizo, mon beau-père, et que je saisirai de même toutes les occasions de pouvoir témoigner par la suite la part que je prends pour le bien des intérêts de Leurs Majestés impériales et royales, bien assuré que Leur Magnanimité ne laissera pas de faire sentir au pays, aussi bien qu'à moi, le dédommagement de cette perte par les effets généreux et les marques efficaces de leur bienveillance[3]. »

Il faut observer que Ghyka tâchait de s'attirer d'autant plus

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 122.
2. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 195.
3. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 170. (Le texte original est français.)

les faveurs de l'Autriche qu'il voyait celle-ci gagner du terrain et ses menées avec la Russie n'aboutirent à aucun résultat. Il craignait, avec raison, que si cette puissance réussissait à se faire céder par la Porte un morceau si considérable de territoire, il lui serait bien plus facile d'obtenir la destitution de son prince. Ainsi c'est toujours Thugut qui rapporte que « Ghyka lui-même, depuis qu'il a reconnu l'insuffisance de l'assistance russe, paraît s'être convaincu de la nécessité de chercher à se rendre digne à l'avenir de la très haute bienveillance[1]. »

Ghyka avait, en effet, été trompé par les Russes. Ceux-ci avaient voulu l'employer seulement comme leur instrument. Ainsi, ils cherchèrent à obtenir par l'entremise de Ghyka la démolition de la forteresse de Hotin, que le prince de Moldavie a la naïveté de demander à Thugut. Mais l'internonce sentant très bien dans une pareille demande une intrigue russe, tendant soit à obtenir quelque chose en même temps que l'Autriche, soit à gâter les affaires de celle-ci, se garde bien de transmettre à la Porte une pareille proposition.

Le rôle joué par le prince de Moldavie avait été tout aussi triste qu'humiliant. Aveugle instrument dans les mains des Russes, il servit leurs intérêts en croyant sauvegarder les siens et s'opposa à l'Autriche dans l'affaire de la Bukovine. La Russie, en effet, ne pouvait procéder directement contre l'Autriche à cause de la communauté coupable d'intérêts qui avait son origine dans le partage de la Pologne ; mais, d'autre part, elle ne pouvait voir sans inquiétude l'Autriche s'étendre en Moldavie. La cour de Saint-Pétersbourg avait donc besoin d'un paravent derrière lequel elle pût travailler sans être aperçue ; ce paravent fut Ghyka.

D'après tout ce que nous avons rapporté jusqu'ici et en prenant surtout en considération le double jeu de Ghyka par rapport à l'Autriche, on pourrait difficilement soutenir que ce prince dans sa lutte contre l'Autriche ait été inspiré par l'amour du pays. Lorsqu'un pareil sentiment existe, il ne saurait faire des concessions, mais il persiste au contraire avec force du commencement à la fin comme toute chose qui provient du cœur. Ghyka n'était poussé à la résistance que par un calcul, qui devait, selon lui, laisser intacte sa position. Il devait donc flotter entre la Russie et l'Autriche

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 213.

selon que l'une ou l'autre de ces deux alliances lui offrait plus de chances de réussite.

Pour donner, autant qu'il est possible, notre opinion sur Ghyka, nous croyons que ce prince s'intéressait à la Bukovine comme étant une portion du pays qu'il gouvernait et dont il désirait garder la possession intacte. Comme il avait été dans de bonnes relations avec les Russes, il implora à cette occasion leur protection. Ceux-ci profitèrent de la circonstance pour chercher à réaliser par l'intermédiaire de Ghyka quelques-unes de leurs vues, intriguant en même temps de concert avec ce prince contre la cession de la Bukovine, cession qui ne leur convenait en aucune manière. Celui-ci, voyant que les Russes n'osaient le soutenir ouvertement, tourne ses regards vers l'Autriche auprès de laquelle il avait toujours cherché à conserver un refuge en cas de malheur, afin de garder la principauté même démembrée, et ne pas s'exposer à la perdre tout à fait. Dans toute cette conduite de Ghyka, nous ne pouvons voir que l'intérêt et des motifs égoïstes et nullement cette impulsion intérieure puissante et irrésistible qui pousse toujours en avant, souvent même à la ruine et à la mort, et qui est le patriotisme.

Toutefois, nous ne saurions cacher que le dossier de Ghyka n'est point encore fermé. Pour pouvoir nous prononcer en pleine sécurité sur son caractère et sur les motifs qui le poussaient à résister à la prise de la Bukovine, il faudrait pouvoir pénétrer dans les secrets des archives russes qui nous dévoileraient cette partie de la question, comme les machinations de l'Autriche ont été mises à découvert par la publication des documents autrichiens, faite par un patriote roumain contre les intentions et le gré de l'Autriche[1].

L'Autriche, voyant la Moldavie si faiblement défendue, n'omit aucun moyen pour déterminer la Porte à la cession de la Bukovine. En premier lieu, elle invoquait sa sincère amitié, prouvée

1. Eudoxe de Hourmouzaki, étant fort bien vu à la cour de Vienne, obtint la permission d'extraire des archives impériales des documents relatifs à l'histoire des Roumains. Il en profita pour copier presque tout ce qui s'y trouvait, même dans les archives secrètes, et légua à sa mort ces documents à l'état roumain qui chargea une commission de leur publication. Celle-ci se fait maintenant par le libraire Soccec et Cie à Bucharest, dans une magnifique édition en sept volumes. Les documents sont reproduits dans les textes originaux : latin, allemand, français, italien et grec.

jusqu'à l'évidence par sa complète neutralité dans la guerre qui venait de finir ; ensuite elle montrait que si jusque-là elle n'avait point rempli l'engagement pris par elle dans le traité de subsides de déclarer la guerre à la Russie, elle en avait été empêchée uniquement par le manque d'une route commode pour la marche de ses troupes, qui lui serait acquise par la cession de la Bukovine[1] ; enfin, elle desservait la Moldavie aux yeux de la Porte, en disant que ce pays, qui ne payait aucun tribut au sultan, prendrait toujours le parti des Russes, ses coreligionnaires, principalement depuis que la Russie en avait pris la protection, et ne serait pour la Porte d'aucune utilité, ne pouvant contribuer qu'à augmenter ses dangers. L'amitié de l'Autriche pourrait seule assurer la réalisation de ses espérances et l'éloignement des périls.

Pendant ces pourparlers avec la Porte, les Autrichiens entraient toujours plus profondément dans le corps de la Moldavie et étendaient les limites de leur occupation de sorte que quelques troupes autrichiennes étaient arrivées jusqu'à Roman et Botouschany. Cette avidité insatiable de la cour de Vienne provoque l'internonce même à des conseils de modération. Il observe qu'ayant déjà remis sur cette affaire à la Porte un mémoire accompagné d'une carte, il se compromettrait lui et sa cause en demandant maintenant davantage : il dit dans une dépêche du 4 mars 1775 : « Je crois qu'en tant que l'avancement des troupes ne serait qu'un moyen de pression contre la Porte, il aurait le meilleur effet pour la conduite des négociations ; mais s'il me fallait insister pour la cession des parties occupées dans les derniers temps, je trouve de mon devoir à vous communiquer que la cession du district bukovinien d'après ses premières limites étant déjà entourée de tant de difficultés, je ne puis avoir aucun espoir de parvenir à déterminer la Porte à de nouveaux sacrifices et une pareille exigence pourrait facilement entraîner la perte de tout ce que nous avons obtenu. »

La cour de Vienne, se voyant forcée à limiter son usurpation à la portion de territoire désignée par la carte de Thugut, envoie

1. Comme cela peut paraître incroyable, même pour des Turcs, nous rapportons ces mots textuellement : « Wenn wir uns in der Moldau recht festsetzen, alsdann erst der uns wæhrend dem letzten Krieg ermangelte Weg offen stehe, uns mit ergiebigem Nachdruck für die Pforte zu verwenden. » Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 145.

à celui-ci, le 21 février 1775, les pouvoirs nécessaires pour traiter formellement avec la Porte, étant persuadée par les dépêches de son ambassadeur que le dénouement de la question lui serait favorable. La Porte ayant accédé en principe à la cession de la Bukovine le 4 mai 1775, l'acte définitif est arrêté et signé trois jours après. Il comprend quatre articles.

Par le premier, la Turquie cède pour toujours à l'Autriche les terres situées d'une part entre le Dniester, les confins de la Pocutie, de la Hongrie et de la Transylvanie, de l'autre par la limite commençant aux frontières de la Transylvanie, au ruisseau nommé Teschna imputzita, et passant par les villages Kahdreni, Stoulpikani, Capoul Codrouloui, Sutschava, Siret et Tschernaoutzi, jusqu'au territoire de Hotin, pour lui donner une preuve indubitable d'amitié, d'affection et de bon voisinage. Dans le second article il est stipulé que l'Autriche ne pourra bâtir des forteresses dans le district cédé. Le troisième s'occupe d'une rectification de la frontière de Transylvanie. Enfin, dans le quatrième il est stipulé que la ville d'Orschova, qui avait aussi été réclamée par l'Autriche, restera toujours en possession de la Turquie.

Par cette convention le crime était consommé et il est difficile de dire lequel des deux auteurs est le plus coupable, de l'Autriche qui avait insisté ou de la Porte qui avait cédé. Pourtant si nous prenons en considération la position respective des parties, l'état désespéré de la Turquie, à la suite d'une guerre qui avait brisé ses forces, la politique profondément perfide de l'Autriche qui mettait son amitié comme prix de la cession de la Bukovine dans un moment où la Turquie avait si grandement besoin de secours, si enfin nous considérons que le provocateur est toujours plus coupable que celui qui exécute, nous n'hésiterons pas à jeter la plus grande part de responsabilité sur le compte de l'Autriche. Au fond du tableau, jouant un rôle plutôt passif, se tenait la Russie, contemplant d'un œil impassible le démembrement de la Moldavie, lorsqu'un seul mot prononcé par elle eût suffi pour l'empêcher, et ce mot, il était de son devoir de le prononcer, depuis qu'elle avait pris sur elle la défense des pays roumains contre les empiètements des Turcs. Mais le mot devoir est étranger au vocabulaire de la politique moscovite.

Il fallait maintenant faire passer la convention arrêtée sur le papier dans la réalité des choses, tracer sur le sol les limites fixées

par les mots, ce qui n'était point trop facile, surtout à cause des insistances de Ghyka (poussé par les boyards ou par les Russes, nous ne saurions le dire) à être nommé commissaire turc dans l'affaire de la délimitation. L'Autriche fit tous les efforts imaginables pour empêcher cette intervention de Ghyka, « craignant que le prince moldave ne devînt l'arbitre exclusif de l'affaire[1] ».

L'Autriche, voulant agir par la corruption et arracher ainsi à la Moldavie un morceau bien plus grand de territoire que celui cédé en réalité par les Turcs, insiste beaucoup près de la Porte pour qu'elle n'envoie qu'un seul commissaire, pour pouvoir l'acheter à meilleur marché. Thugut, étant informé qu'un certain Tahir-Aga allait être nommé commissaire, fait à celui-ci un cadeau de 1,000 ducats pour le disposer en faveur de l'Autriche, et tâche de le prémunir contre toutes les intrigues de Ghyka. Mais cela ne suffisait point. Le pacha de Hotin avait été chargé de surveiller toute l'affaire et comme celui-ci se montrait plus rebelle, le trésor autrichien met à sa disposition la somme assez considérable de 30,000 florins[2]. Le Reis Effendi est acheté par un couteau garni de brillants, portant une montre, qui avait été travaillé à Vienne et à Paris, et, il faut remarquer, comme un détail très curieux, le conseil de Thugut, de choisir de bonnes pierres, car le Reis Effendi se connaissait en pierres précieuses. Thugut craignait donc que les brillants ne fussent faux[3]! En même temps pour s'assurer de Iacovaki Rizo et le déterminer à persister dans sa trahison en montrant à Thugut tous les papiers qui viendraient de Moldavie, Thugut demande et obtient pour cet homme un pot-de-vin de 1,000 ducats. Enfin, pour éloigner de Tahir-Aga toute apparence d'être favorable à l'Autriche, Thugut fait semblant d'être tout à fait mécontent de sa nomination, non moins que de sa conduite dans l'affaire bukovinienne, protestant continuellement auprès de la Porte contre ses actes et entretenant ainsi cette dernière dans l'erreur si profitable à l'Autriche, que Tahir-Aga était un honnête défenseur des intérêts de son pays[4].

Ghyka, d'autre part, poussé par les Russes, s'oppose de toutes

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 124.
2. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 198.
3. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 181. — Pour les cadeaux donnés à des inférieurs, comparez p. 180.
4. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 206.

ses forces à la rapacité de l'Autriche. Ainsi nous le voyons protester auprès du pacha de Hotin contre Tahir-Aga comme ne devant pas respecter, dans ses travaux de délimitation, la convention arrêtée ; il informe la Porte que plusieurs officiers autrichiens étaient venus au-devant de Tahir-Aga chargés de présents pour le corrompre, et se donne en général toutes les peines possibles pour combattre sous main les plans de l'Autriche de concert avec la Russie et la Prusse. Il profite surtout des difficultés fort sérieuses qui prennent naissance entre les commissaires turcs et autrichiens au sujet de la délimitation du côté de Hotin. Voyant pourtant tous ses efforts infructueux, il veut au moins sauver des mains des ravisseurs la ville de Soutschava, ancienne capitale du pays ; mais ses peines furent inutiles, et ainsi s'accomplit cette délimitation malheureuse, par laquelle la Moldavie perdit encore une vingtaine de villages en deçà de la ligne fixée par la convention.

A. D. XENOPOL.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DE L'ÉLECTION AU SCRUTIN

DE DEUX CHANCELIERS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE CHARLES V.

François Du Chesne[1] et dom Michel Félibien[2] ont constaté les premiers, il y a près de deux siècles, que deux des grands chanceliers de Charles V, Guillaume de Dormans et Pierre d'Orgemont, étaient parvenus à cette haute dignité par voie d'élection. Le fait est assurément curieux et d'autant plus singulier qu'il s'est passé sous le règne d'un prince dont les débuts dans la politique active avaient été marqués par de continuels démêlés avec les assemblées élues pendant la captivité de son père. L'étonnement redouble quand on voit ce mode de nomination appliqué, en plein moyen âge, à un poste de confiance tel que celui de chancelier de France, pour lequel l'élection pure et simple au scrutin ne serait acceptée de nos jours par aucun chef du pouvoir exécutif, sous la forme de gouvernement même la plus libérale.

Les deux faits relevés par Félibien n'avaient pas échappé à l'érudition si étendue et si sagace de M. Victor Le Clerc, qui a pris soin de les signaler dans son magistral exposé de l'état des lettres au XIVe s.[3]. Ces deux faits doivent être d'autant plus remarqués qu'ils sont isolés et que, même sous le règne si original de Charles V, on ne pourrait citer un troisième exemple d'un grand office de la couronne conféré par voie d'élection au scrutin. Il est bien vrai que, vers le milieu de ce règne, le 2 octobre 1370, Bertrand Du Guesclin, rappelé d'Espagne, fut nommé connétable de France à la suite d'une délibération du Grand Conseil du roi à laquelle avaient pris part un certain nombre de bourgeois de Paris. Dans un de ses mandements, postérieur de trois jours seulement à la nomination du nouveau connétable,

1. *Hist. des chanceliers de France*, 1680, in-fol., p. 355, 370 et 371.
2. *Histoire de la ville de Paris*, I, 673 et 674.
3. *Histoire littéraire de la France*, XXIV, 209.

Charles V s'exprime en ces termes : « Par la deliberacion et advis de nostre grant conseil et de plusieurs prelas, nobles, bourgoiz et habitans de nostre bonne ville de Paris, avons ordenné de mettre sus sans delay certaine provision pour la deffense de nostre dit royaume, pour laquelle briefment executer et mener à bonne et desiderable conclusion, avons, par la dicte deliberacion et advis, fait et establi nostre connestable de France notre amé et feal Bertran du Guesclin[1]. » Faut-il conclure de cette phrase où le roi semble vouloir faire entendre que le vote du subside a été en quelque sorte subordonné à l'investiture de la plus haute charge militaire du royaume en faveur du chevalier breton, faut-il conclure de cette phrase que l'initiative de la nomination de Bertrand, comme connétable de France, est venue de l'assemblée du 2 octobre et que l'honneur en revient à cette assemblée plutôt qu'à Charles V lui-même? Nous ne le croyons pas. Du Guesclin était Breton de naissance, c'est-à-dire presque étranger. Bon gentilhomme, il n'appartenait pas néanmoins à la haute noblesse et descendait d'une branche cadette et pauvre. Après avoir mentionné la nomination de ce chevalier de fortune, le rédacteur des Grandes Chroniques ajoute qu'il « estoit de mendre lignage que autre connestable qui paravant eust esté[2] ». Il est permis de supposer, lorsqu'on trouve une réflexion de ce genre sous la plume d'un historiographe officiel, que le choix de Bertrand ne fut pas vu d'un très bon œil, du moins au premier moment, par des maréchaux de France tels que Mouton de Blainville et Louis de Sancerre, qui étaient en situation de prétendre à cette dignité. En se faisant demander par ses conseillers une décision arrêtée depuis longtemps dans son esprit, Charles V a voulu surtout dégager, autant qu'il était en lui, sa responsabilité personnelle d'une innovation dont certains représentants des grandes familles féodales pouvaient se trouver blessés.

Malgré le bon accueil fait par l'opinion publique à la nomination de Du Guesclin, le roi ne paraît pas avoir eu recours à une délibération analogue à celle de l'assemblée du 2 octobre, encore moins à une élection, lorsque, vers le milieu de l'année suivante, il se décida, après une vacance de plus de deux ans, à nommer un premier président du Parlement en remplacement de Simon de Bucy, mort dès le 7 mai 1369. C'est que ce prince venait alors de rencontrer, au sein même de sa haute cour de justice, une opposition très nette à quelques-unes de ses mesures financières. Mal payés de leurs gages pour ainsi dire depuis le commencement du règne, les membres de la Cour

1. Arch. Nat., sect. hist., K 49, n° 52.
2. *Grandes Chroniques de France*, éd. P. Paris, in-8°, VI, 325.

s'étaient prêtés de fort mauvaise grâce à l'emprunt forcé auquel Charles V avait cru devoir soumettre tous les fonctionnaires en général et les officiers de sa maison en particulier, dans les derniers mois de 1370. Le 18 décembre de cette année, Hugues Aubriot, prévôt de Paris, était venu en personne apporter une sommation de payement aux conseillers récalcitrants, et voici en quels termes le greffier de la chambre civile a consigné sur son registre cet incident : « Ce mercredy XVIIIe jour de decembre, les seigneurs des deuz chambres assemblez au conseil, le prevost de Paris leur presenta un mandement du roy, en une cedule plaquée soubz le seel secret du roy, par laquele il fist commandement à touz de paier dedans trois jours les sommes à quoy il estoient ordenez de par le roy[1]. »

Le 10 février de l'année suivante, Guillaume de Melun, archevêque de Sens, et Guillaume de Dormans, chancelier du Dauphiné, avaient fait de la part du roi, près des seigneurs du Parlement, une démarche qui n'avait pas dû leur être moins désagréable que le message transmis par Aubriot sept semaines auparavant. Ils avaient reçu mission de proposer aux conseillers de servir sans gages pendant la durée de la session de 1371, en leur laissant seulement espérer que ces gages seraient payés plus tard. Il est presque superflu d'ajouter qu'une telle proposition avait été accueillie par les intéressés avec une extrême froideur. « Ce lundi Xe jour de fevrier, lit-on dans le registre de la cour, l'arcevesque de Sens et messire Guillaume de Dormans vindrent requerir de par le roy aux seigneurs de parlement qu'il vousissent servir sans gages en ce parlement, et le roy les en satiffiera autrefoiz. Et pour savoir leur volenté et response, ont les diz seigneurs ouiz par maniere de scrutine chascun des seigneurs qui en substance ont dit et respondu qu'il sont prés de faire le plaisir du roy et de servir au miex qu'il pourront, mais ilz ne pourroient bonnement servir sans gages. Et ainsi le raporta devant tous après le scrutine le dit messire Guillaume[2]. »

Cette réponse négative donnée par la voie du scrutin, si prévue qu'elle dût être, n'était pas de nature à recommander ce mode de votation auprès de Charles V. Aussi ce prince n'en usa-t-il pas lorsque, comme nous le disions plus haut, vers la fin d'une session parlementaire commencée sous de si fâcheux auspices, il prit le parti de donner un successeur à Simon de Bucy. Ce successeur, installé en qualité de premier président le mardi 17 juin 1371, fut Guillaume de Seris qui semble avoir été nommé directement par le roi en dehors

1. Arch. Nat., sect. jud., X 1469, f° 445 v°.
2. Arch. Nat., sect. jud., X 1469, f° 448 v°.

de toute participation des membres de la Cour à cette nomination. « Ce jour, écrit le greffier Nicolas de Villemer, messire Guillaume de Seris, chevalier, nez du pais de Xantonge, fu creé premier president et institué en Parlement ou lieu et aux gages où soloit estre messire Symon de Bucy, jadis premier president au dit Parlement. Et le institua au dit lieu et estat monseigneur Jehan de Dormans, cardinal de Rome et chancelier de France. Et preist ce thème : « Congratula- « mini michi, quia inveni ovem meam quam perdideram... » Et après adressa sa parole à chascun des seigneurs de Parlement, en disant : « Frater tuus erat mortuus et reviviscit, perierat et inventus « est[1]. » Originaire de la Rochelle, Guillaume de Seris était un transfuge du parti anglais dont il avait été, depuis la conclusion du traité de Brétigny, l'un des principaux chefs en Aunis et en Saintonge. Envoyé à Rome par le prince de Galles, à la fin d'août 1368, pour obtenir l'adhésion du pape Urbain V à la levée d'un impôt sur les dîmes inféodées, c'est-à-dire aliénées par l'Église et possédées par des laïques[2], Guillaume avait été fait prisonnier, s'il faut en croire Froissart, au moment où il passait sur les confins de la Bourgogne pour retourner en Guyenne[3]. Il s'était alors rallié au parti français et Charles V avait conçu une telle idée du mérite de Seris qu'il n'avait pas cru trop le récompenser en l'investissant, dans le courant du mois de mai 1371, de la haute charge de magistrature restée vacante depuis la mort de Simon de Bucy. Cette marque de la faveur royale était d'autant plus insigne que, contrairement à un usage à peu près constant, le nouveau premier président n'avait jamais appartenu, avant sa nomination, au grand corps judiciaire dont il devenait le chef. En voyant mettre ainsi à leur tête un ancien favori du prince Noir, les conseillers du Parlement qui avaient vieilli au service du roi de France et dans l'expédition des affaires, trouvèrent sans doute que Charles V mettait trop en pratique la parabole de l'enfant prodigue ; et l'on peut se demander si les versets cités par le cardinal et chancelier Jean de Dormans sur la brebis perdue et retrouvée, le frère mort et ressuscité, ne cachent pas, sous un semblant d'éloge, quelque sous-entendu ironique destiné à répondre aux secrètes réflexions de plus d'un membre de la Cour.

Quoi qu'il en soit, la promotion de Guillaume de Seris à la première présidence du Parlement est le dernier exemple que l'on puisse citer d'une nomination à cette haute charge judiciaire, ainsi qu'à celle de

1. Ibid., f° 457.
2. *Chroniques de J. Froissart*, VII, sommaire, p. xxxv, note 1.
3. *Ibid.*, sommaire, p. xliv, note 3.

chancelier de France, faite directement par le roi. Depuis le mois de mai 1371 jusqu'au dimanche 16 septembre 1380, date de la mort de Charles V, il y eut lieu deux fois de pourvoir en même temps à la vacance de l'une et l'autre charge; et dans ces deux circonstances le chef de l'État, renonçant de son propre mouvement à l'une de ses prérogatives les plus essentielles, fit procéder à des élections par voie de scrutin.

La première fois, cette double vacance fut amenée au commencement de 1372 par la démission volontaire de Jean de Dormans, cardinal et évêque de Beauvais, des fonctions de chancelier de France. Le 21 février de cette année, Charles V convoqua en l'hôtel de Saint-Pol tous les membres de son conseil pour prendre part à l'élection d'un nouveau chancelier. Le mot conseil doit être pris ici dans le sens le plus large, puisque le greffier du Parlement évalue à deux cents environ le nombre des votants, prélats, barons et autres. Guillaume de Dormans, auparavant chancelier du Dauphiné, fut élu chancelier de France en remplacement de son frère, et Pierre d'Orgemont, auparavant second président du Parlement, fut élu chancelier du Dauphiné en remplacement de Guillaume de Dormans. C'est ici le lieu de citer le procès-verbal de cette double élection auquel se réfère Félibien. Le greffier civil du Parlement, qui a rédigé ce procès-verbal, s'appelait Nicolas de Villemer, du nom d'un village situé près de Joigny[1] d'où il était originaire, et la forme « Villemar » adoptée par l'historien de la ville de Paris et, d'après celui-ci, par M. Victor Le Clerc[2], doit être rejetée comme vicieuse.

« Ce samedi XXIe jour de fevrier, écrit Nicolas de Villemer, vaca la court du commandement du roy qui assembla tout son conseil jusques au nombre de deux cens personnes ou environ, prelaz, barons et autres, en son hostel à Saint Pol. Et là, en la presence de tous, monseigneur Jehan de Dormans, cardinal de Beauvez, chancelier de France, s'adressa au roy et li dist ces paroles : « Exaltasti... », et les demena moult sagement; et en conclusion supplia au roy qu'il vousist reprandre ses seaulx et li avoir excusé de l'office de chancelerie et y pourveoir d'autre. Et après plusieurs paroles, le roy receut l'excusacion du cardinal et le reteint de son conseil le plus grant et le plus principal. Et puis, par voie de scrutine, proceda à l'eleccion de nouvel chancelier par l'avis et deliberacion de ses diz conseilliers, et là fu esleu et creé en chancelier monseigneur Guillaume de Dormans, chevalier, paravant chancelier du Dalphiné, frère du dit cardinal. Et

1. Auj. Yonne, arr. Joigny, c. Aillant-sur-Tholon.
2. *Hist. littér. de la France*, XXIV, 209.

par ce vaca l'office de la chancellerie du Dalphiné, auquel office par ce mesme scrutine fu esleu et presentement creé en chancelier du Dalphiné maistre Pierre d'Orgemont, secont president du Parlement[1]. »

L'élection au scrutin d'un chancelier de France et d'un chancelier du Dauphiné était une nouveauté qui dut frapper vivement les contemporains. Aussi, le rédacteur des Grandes Chroniques, malgré le caractère de réserve officielle dont son œuvre est empreinte, a-t-il qualifié cet événement de notable. « Par notable election, dit-il, fist le roy chancellier messire Guillaume de Dormans, chevalier, frère germain du dit cardinal de Biauvais[2]. » Cette double élection se reproduisit le 20 novembre de l'année suivante, lorsque la charge de chancelier de France devint de nouveau vacante à la suite des décès des deux frères Guillaume et Jean de Dormans survenus, le premier le 11 juillet, le second le 7 novembre suivant. Grâce à Nicolas de Villemer, le scrutin du dimanche 20 novembre 1373 nous est encore mieux connu que celui du samedi 21 février 1372. Nous savons, par exemple, que le nombre des électeurs fut d'environ cent trente et que Pierre d'Orgemont, alors premier président du Parlement, fut élu chancelier de France par cent cinq voix sur ces cent trente votants. Dans la même séance, un simple conseiller au Parlement, maître Arnaud de Corbie, fut aussi élu premier président en remplacement de Pierre d'Orgemont. Mais écoutons le procès-verbal de cette séance mémorable tel qu'il a été dressé par le greffier civil de la cour : « Ce dimanche xxe jour de novembre, le roy nostre sire teint son grant et general conseil au Lovre de prelas, de princes de son lignage, barons et autres nobles, des seigneurs de Parlement, des requestes de son hostel, des comptes et autres conseillers jusques au nombre de vi^xx^ et x personnes ou environ pour eslire chancelier de France, pour ce que la chancellerie vaquoit, comme il est enregistré sur le premier jour de ce parlement. Et en general, tout haut, dist le roy nostre sire devant tous ceuz qui là estoient, tant du conseil comme autres, que pour ceste cause avoit il fait assembler son dit conseil, et puis fist tous aler dehors. Et après, par voie de scrutine, fist chascun de ceuz de son conseil venir à lui et par serment jurer aux sains evangiles de Dieu que tous touchèrent, prelaz et autres, de lui nommer et conseillier selon leur avis et eslire la plus souffisant personne qu'il sauroient nommer, fust d'eglise ou autre, pour estre chancelier de France. Et furent les noms et les depositions de tous escriz par moi Nicolas

1. Arch. Nat., sect. jud., X 1469, f° 501. Ce procès-verbal a déjà été publié par Fr. Du Chesne, *Hist. des chanceliers de France*, p. 355.

2. *Grandes Chroniques de France*, éd. P. Paris, in-8°, VI, 333.

de Villemer, à ce ordonné par le roy et en sa presence où estoit avec maistre Pierre Blanchet son secretaire tant seulement. Et tout ouy et escript, fu trouvé que maistre Pierre d'Orgemont, paravant premier president de Parlement, nez de Laigny sur Marne, par le trop plus grant nombre des eslisens fu nommé et esleu chancelier de France, c'est assavoir par cent et cinq des diz eslisens. Et ce dist et publia à tous le roy nostre sire et crea son chancelier de France le dit maistre Pierre d'Orgemont. Lequel se excusa moult humblement et supplia au roy qu'il l'en vosist tenir pour excusé et y pourveoir d'autre, car il doubtoit mout qu'il ne fust pas souffisant à ce, etc. Et le roy li respondi qu'il estoit tout content et enformé de sa souffisance, et lors li livra les seaulx de France... Il est vray que en ce mesme scrutine fu esleu premier president en Parlement, Arnault de Corbie en lieu du dit maistre Pierre; mais ce ne fu pas lors publié, et pour cause declairée le lundi IIe jour de janvier ensuivant[1]. »

Le nouveau chancelier de France et le nouveau premier président étaient deux parvenus sortis des rangs de la bourgeoisie, le premier né à Lagny-sur-Marne, le second originaire de Beauvais. Ils avaient débuté l'un et l'autre comme simples avocats au Parlement de Paris, et le roi Jean était venu les choisir parmi les membres du barreau pour les élever au rang de conseillers. Successivement simple conseiller, quatrième, troisième, second président, chancelier du Dauphiné, premier président du Parlement, enfin chancelier de France, maître Pierre d'Orgemont avait gravi, pour ainsi dire, un à un tous les degrés de la hiérarchie judiciaire. Quant à maître Arnaud de Corbie, l'élection du 20 novembre l'avait trouvé simple conseiller et, lui faisant franchir tous les rangs intermédiaires, le portait comme d'un bond à la première présidence.

Le résultat de ce scrutin mérite d'autant plus de fixer l'attention que non seulement les nouveaux élus n'étaient pas gentilshommes, mais qu'ils n'étaient pas même chevaliers du roi, comme on disait alors. La seule concession que Charles V crut devoir faire aux préjugés nobiliaires du temps, ce fut de leur conférer l'espèce de chevalerie civile dont nous venons de parler, à la fête de Noël qui suivit leur élection, et de donner l'ordre d'attendre l'accomplissement de cette cérémonie pour procéder à l'installation d'Arnaud de Corbie en qualité de premier président. C'est à quoi Nicolas de Villemer fait allusion lorsqu'il termine le procès-verbal de la séance du 20 novembre par ces mots : « mais ce ne fu pas lors publié, et pour

1. X 1470, f° 56. Cf. Fr. Du Chesne, *Hist. des chanceliers de France*, p. 370 et 371.

cause ». En effet, à la date de Noël, on trouve la mention suivante inscrite sur le registre des plaidoiries : « Ce dimenche jour de Noel, le roy nostre sire fist et crea chevaliers au Lovre monseigneur son chancelier, lors maistre Pierre d'Orgemont, et maistre Arnaut de Corbie[1]. » Il ne faut donc voir dans les trois épis d'orge d'or du blason des Orgemont, dans les trois corbeaux de sable de l'écu des Corbie, que des armes parlantes, des armes de vilains anoblis seulement pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Comme on répète encore tous les jours qu'au moyen âge l'accès des hautes dignités était rigoureusement fermé aux non nobles qui n'entraient pas dans les ordres, il n'est pas sans intérêt d'ajouter que Pierre d'Orgemont, au moment où il fut élu chancelier de France, était marié depuis plus de trente ans, que sa femme Marguerite de Voisines vivait encore, enfin que six enfants légitimes, sans parler d'une fille naturelle, étaient issus de ce mariage[2].

Comme nous l'avons dit dès les premières lignes de ce travail, en abandonnant ainsi à des scrutins auxquels prenaient part cent trente et même deux cents votants la désignation du plus haut dignitaire de la couronne, Charles V faisait preuve d'un libéralisme si large, qu'à l'heure actuelle, les chefs des États même les plus démocratiques se décideraient peut-être difficilement à suivre l'exemple de ce roi du moyen âge[3]. Toutefois, quelque hardie que fût une telle innovation, ce serait en méconnaitre le véritable caractère que d'y voir une de ces concessions que la peur arrache, sous les gouvernements faibles, à la lâcheté plutôt qu'à la générosité du pouvoir. Au contraire, les scrutins du 21 février 1372, du 20 novembre 1373, correspondent à l'une des périodes de notre histoire où la royauté, non contente d'exercer dans toute leur étendue ses droits séculaires, a fait valoir ses revendications contre le clergé aussi bien que contre la noblesse avec le plus de fermeté et de vigueur. C'était le temps où un grand magistrat, imbu jusqu'à la passion du principe tout moderne de l'égalité devant la loi, c'était le temps où Hugues Aubriot ne craignait pas de faire appréhender, dans le chœur de Notre-Dame de Paris, un prêtre qui s'était mis sous le coup d'une poursuite criminelle, au moment où ce prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, était à l'autel

1. *Ibid.*, f° 61.

2. P. Anselme, *Histoire généal. de la maison de France*, VI, 337 à 339, 346 à 348.

3. Charles VI, fidèle continuateur de la politique de son père, autant du moins que sa faible raison le lui permit, maintint le système de l'élection (Fr. Du Chesne, *Hist. des chanceliers de France*, p. 422) qui disparut sous Charles VII (*Ibid.*, p. 479, 480, 493).

et célébrait la messe. C'était le temps où le meilleur élève d'Aubriot, Oudart d'Atainville, ancien examinateur au Châtelet sous les ordres du fameux prévôt, devenu bailli de Rouen, bravait une triple excommunication dont Philippe d'Alençon, archevêque, primat de Normandie, prince du sang, l'avait frappé, et faisait mettre sous séquestre le temporel de l'archevêché, ainsi que les propriétés privées de ce potentat féodal et ecclésiastique. Lorsqu'un gouvernement procède avec cette vigueur contre ses plus puissants adversaires, le chef de ce gouvernement peut de son propre mouvement se dessaisir de telle ou telle de ses prérogatives, mais on ne la lui arrache pas. Il n'y aurait pas moins d'invraisemblance à prétendre que le recours au mode électif n'a été, dans les deux circonstances dont nous parlons, qu'une ruse de Charles V pour s'éviter la responsabilité souvent gênante d'une nomination directe. Si cette supposition était fondée, le roi se serait borné à une simple consultation, comme dans l'affaire de la promotion de Du Guesclin à l'office de connétable de France; il n'aurait point exposé les candidats de son choix aux hasards d'une élection en règle. Il faut donc chercher une autre explication, et cette explication nous croyons l'avoir trouvée.

Les scrutins des 21 février 1372 et 20 novembre 1373 ont coïncidé avec l'un des événements les plus notables de notre histoire littéraire pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Nous voulons parler de la traduction française des œuvres politiques, morales et économiques d'Aristote, notamment de l'Éthique et de la Politique, exécutée pour Charles V par le célèbre Nicole Oresme, alors doyen du chapitre de Notre-Dame de Rouen. Une note précieuse, relevée par M. Léopold Delisle à la fin du manuscrit original de la traduction française de la Politique conservé aujourd'hui à la bibliothèque d'Avranches, constate que cette traduction a été faite de 1370 à 1377 : « Ce livre, dit l'annotateur de la Politique, dont l'écriture est contemporaine de la transcription du volume, ce livre fu composé par maistre Nicolas Oresme, avec les livres d'Ethiques, Yconomiques et de Celo, ès ans de Nostre Seigneur MCCCLXX jusques à LXXVII, estant doyen de Rouen. Puis fut evesque de Lisiex[1]. » Achevée seulement dans le courant de 1374, la traduction française de la Politique fut commencée au plus tard en 1372 comme on le voit par l'article suivant, extrait du compte du trésorier François Chanteprime : « A Nicole Oresme, doyen de l'eglise Nostre Dame de Rouen, pour avoir escript et translaté en françois un livre appelé Politiques, par le commandement du roy, l'an

1. *Invent. général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, II, 307.

M CCC LXXII[1]. » Un autre extrait autorise même à la faire remonter aux premiers mois de cette année : « Le roy, lit-on dans un autre endroit du même compte, le roy a donné cent livres à maistre Nicole Oresme, lequel lui a translaté de latin en françois les Ethiques et Politiques. M CCC LXXI[2]. » Il s'agit ici de l'année 1371, ancien style, qui correspond aux premiers mois de 1372. Enfin, M. Delisle a signalé sur un exemplaire de la traduction française de l'Éthique et de la Politique, qui fait partie de la bibliothèque royale de Bruxelles, la mention suivante : « Du commandement de très noble, puissant et excellent prince Charles, par la grace de Dieu roy de France, fu cest livre cy translaté de latin en françois par honorable homme et discret maistre Nicole Oresme, maistre en theologie et doien de l'eglise Nostre Dame de Rouen, l'an de grace M CCC LXXII[3]. »

Nous demandons pardon d'être entré dans des détails de chronologie aussi arides. On se demande sans doute, non sans quelque impatience, par quel lien ces détails, qui au premier abord ne semblent intéressants qu'au point de vue de l'histoire littéraire, se rattachent à l'élection au scrutin de Guillaume de Dormans et de Pierre d'Orgemont. Ce lien est selon nous très étroit, car nous sommes persuadé que c'est sous l'influence de la lecture de la Politique d'Aristote que Charles le Sage, ayant à pourvoir en 1372 et en 1373 à la vacance de la charge de chancelier de France, a provoqué les scrutins du 21 février et du 20 novembre. On a vu par les articles de compte cités plus haut à quel point le roi de France a été préoccupé, pendant ces deux années, de la traduction en français de celui des ouvrages du grand philosophe grec qui devait l'intéresser le plus. Et que l'on ne croie pas que ce prince, réfléchi et studieux par excellence, ne vît dans la lecture de cette traduction qu'une affaire de curiosité. Il a pris soin de nous prémunir contre une appréciation aussi erronée en disant dans un de ses mandements, en date du 21 mai 1372, que la traduction de la Politique et de l'Économique lui était « très nécessaire et pour cause[4] ». Le 31 août de l'année suivante, il revient sur la même idée dans un autre mandement où il donne l'ordre de payer comptant deux cents francs d'or « à maistre Nicole Oresme, doyen de Rouen, sur sa peinne ou salaire de nous translater deux livres, lesquiez nous sont très necessaires, c'est assavoir Politiques et Yconomiques[5] ». On ne peut douter par conséquent que Charles V n'ait

1. Van Praet, *Catalogue de Gilles Malet*, p. 46.
2. Id., *ibid.*
3. *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 274.
4. Léopold Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*, p. 458, n° 889.
5. *Ibid.*, p. 552, n° 1061. Que Charles V lût les ouvrages qu'il faisait traduire

lu les deux traités dont nous venons de donner les titres, soit dans la traduction latine de Durand d'Auvergne, que le roi était parfaitement capable de comprendre[1], soit dans les parties du texte déjà traduites en français par Oresme, avec l'intention bien arrêtée d'y puiser des leçons, d'en tirer profit pour le gouvernement et l'administration de son royaume.

Or, personne n'ignore que l'une des théories les plus chères à Aristote est la théorie de l'élection appliquée au recrutement de toutes les charges publiques. Il n'est guère de chapitre de sa politique où il ne confesse, plus ou moins explicitement, la préférence qu'il accorde au mode électif pour la désignation du personnel des divers ordres de magistrature. Au chapitre VI du livre III, il s'est attaché à réfuter, avec la profondeur et la concision qui caractérisent son génie, les objections auxquelles peut donner prise le principe de l'élection. Cette réfutation se termine par une phrase que tous les hellénistes savent par cœur et qui aurait pu être invoquée de nos jours par les partisans du suffrage universel : « Les individus isolés, qui prennent part à une élection, dit Aristote, jugeront moins bien que les savants, j'en conviens; mais réunis ils vaudront beaucoup mieux ou du moins ils vaudront autant[2]. » L'auteur de la Politique est également l'ennemi de toute démarche, de toute sollicitation; il va jusqu'à dire que, par cela seul qu'on sollicite une place, on en est indigne. Il ajoute par contre que les magistratures doivent être conférées par voie d'élection aux plus dignes, même malgré eux : « On ne saurait, lit-on au chapitre VI du livre II, on ne saurait approuver que le citoyen qui doit être appelé à une fonction publique vienne la solliciter en personne. Les magistratures doivent être confiées au mérite, qu'il les accepte ou les refuse[3]. » Rappelons-nous la scène qui eut

avec l'intention d'y puiser des leçons pour le gouvernement de son royaume, cela est attesté par tous les lettrés qui ont travaillé pour ce prince et notamment par le traducteur du *De proprietatibus rerum*, Jean Corbechon : « Cest desir de sapience, prince très debonnaire, a Dieu fichié et enraciné en vostre cuer très fermement dès vostre jonesse, si comme il appert manifestement en la grant et copieuse multitude de livres de diverses sciences que vous avez assemblez chascun jour par vostre fervent diligence: esquels livres vous puisez la parfonde eaue de sapience au seau de vostre vif entendement, pour la espandre aux conseils et aux jugemens, au proufit du pueple que Dieu vous a commis pour gouverner. » Paulin Paris, *Les manuscrits français de la bibliothèque du roi*, I, 263.

1. « Competemment entendoit son latin », dit Christine de Pisan. *Hist. de Charles V*, part. I, chap. VI.

2. « Ἔσται γὰρ ἕκαστος μὲν κείρων κριτὴς τῶν εἰδότων; ἅπαντες δὲ συνελθόντες ἢ βελτίους ἢ οὐ κείρους. » Polit., l. III, ch. VI; trad. de Barthélemy Saint-Hilaire, I, 269 à 271.

3. « Δεῖ γὰρ καὶ βουλόμενον καὶ μὴ βουλόμενον ἄρκειν τὸν ἄξιον τῆς ἀρχῆς. »

lieu entre Charles V et Pierre d'Orgemont, à la suite de ce mémorable scrutin du 20 novembre 1373, où Pierre venait d'être élu chancelier de France par cent cinq voix sur cent trente votants : « Lequel, dit Nicolas de Villemer, se excusa mout humblement et supplia au roy qu'il l'en vosist tenir pour excusé et y pourveoir d'autre, car il doubtoit mout qu'il ne fust pas souffisant à ce. Et le roi li respondi qu'il estoit tout content et enformé de sa souffisance, et lors li livra les seaulx de France. » Cette scène n'est-elle pas le commentaire vivant du passage emprunté au chapitre VI du livre II de la Politique que nous citions tout à l'heure?

C'est un fait aujourd'hui acquis à la numismatique que l'influence des doctrines économiques d'Aristote, commentées par Nicole Oresme avec la sagacité la plus judicieuse, domine l'histoire monétaire du règne de Charles V. C'est à cette influence qu'il faut attribuer la fixité des monnaies qui caractérise ce règne et forme un si frappant contraste avec les variations continuelles, excessives de ces mêmes monnaies sous les deux premiers Valois. Le mémorable traité *De origine, natura, jure et mutationibus monetarum* avait paru dès la fin du règne du roi Jean qui n'en avait tenu aucun compte; mais le successeur de ce prince s'était empressé, aussitôt après son avènement au trône, de mettre en pratique les sages maximes déduites « selon les raisons d'Aristote[1] », pour nous servir des expressions d'Oresme. Ne serait-il pas étrange que les théories aristotéliques n'eussent exercé leur action que dans cet ordre de faits et que les autres parties de l'administration y fussent restées complètement étrangères? Quand on sait l'admiration profonde que Charles le Sage, à l'exemple de tout son siècle, avait vouée à Aristote, est-il contraire à la vraisemblance de supposer que cette admiration n'est pas restée absolument stérile? Est-il téméraire de recourir à cette supposition alors qu'une coïncidence vraiment remarquable nous y invite, alors surtout qu'on n'a pas de meilleure explication à proposer de l'élection par voie de scrutin de deux chanceliers de France, à l'une des périodes de notre histoire où le pouvoir royal a été le plus fort et le plus jaloux de ses prérogatives? Telles sont les questions que nous soumettons, en finissant cette étude, au jugement des savants plus versés que nous dans la connaissance de l'antiquité classique et du moyen âge français.

Siméon LUCE.

Ibid., l. II, chap. VI; traduction de Barthélemy Saint-Hilaire, I, 172 et 173.

1. F. Meunier, *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, p. 65.

FRAGMENTS INÉDITS DE SAINT-SIMON[1].

(*Second article.*)

III.

Le comte de la Vauguyon[2].

Le comte de la Vauguyon, André de Bétoulat[3], un des plus pauvres, et en même temps des plus légers gentilshommes de France.

Il n'y a pas moyen d'aller à plus qu'à son père[4], qui vivoit de son petit fief, si tant est qu'il fût fief, appelé la Grange-Fourmenteau[5]. La mère s'appeloit Marie Jumeau ; et tout cela d'une obscurité parfaite.

1. Voir *Revue hist.*, XV, 333-348.

2. Extrait des *Légères notions sur les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. 34 des Papiers de Saint-Simon.

3. Les signatures donnent : *Bétoulat;* mais Saint-Simon écrit : *Béthoulat*, comme l'*Histoire des grands officiers*, tome IX, p. 240.

4. Selon Amelot de la Houssaye, qui a consacré un article de ses *Mémoires historiques* (éd. 1737, tome II, p. 76-78) à M. et Mme de la Vauguyon, le « père s'appeloit Fromentau (*sic*) et passoit pour un homme de néant (*en note :* Il m'a été dit par des personnes dignes de foi que le père du comte de la Vauguyon avoit été plus de dix ans chirurgien servant dans la maison de Condé). » On trouve dans un ms. de Clairambault, n° 1245, p. 3649 et 3841, des preuves de noblesse — très suspectes — que ce père fit, en 1639, pour l'ordre de Saint-Michel. Il s'appelait André-Pizon de Bétoulat et avait été page du duc de Montpensier, puis écuyer du prince de Condé, gouverneur d'Amboise et de Déols, aide de camp des maréchaux de camp des armées du Roi en 1638, et lieutenant général aux îles d'Amérique en 1651. Il épousa, le 26 février 1620, Marie Jumeau, fille d'un ingénieur de l'artillerie. Leur fils André naquit au mois de janvier 1630, et fut baptisé le 28 février suivant, à l'église Saint-Roch de Paris. Les continuateurs du P. Anselme ne sont pas remontés plus haut que le père, comme le dit Saint-Simon, et, quoiqu'il existe au Cabinet des titres, dans le dossier Bétoulat, de nombreux titres relatifs à des générations antérieures, la filiation paraît trop mal prouvée pour qu'on ose l'adopter. Quand M. de la Vauguyon fournit ses preuves pour l'ordre du Saint-Esprit, en 1688, au marquis de Beringhen et au comte de Gamaches, il ne remonta pas plus haut que son père, et renvoya, pour les degrés antérieurs, aux preuves de 1639, qui, bien que suspectes, avaient été confirmées et approuvées le 7 juillet 1668, par le duc de Noailles et par Colbert. — Somme toute, les Bétoulat devaient descendre d'un notaire d'Issoudun qui vivait au xvᵉ siècle.

5. Le fief de la Grange-Fromenteau ou Fourmenteau était en Berry, dans la mouvance de Châteauroux.

Le frère aîné, qui s'appeloit la Petilleyère[1], et qui ressembloit parfaitement à un pauvre honteux, l'étoit en effet. Il avoit un fils capitaine de cavalerie, qui vivoit de son emploi, et qui étoit honnête garçon[2].

Notre chevalier de l'Ordre s'appeloit Fourmenteau. C'étoit un grand homme sec et fort noir[3], qu'on prenoit pour un Espagnol, avec beaucoup de physionomie et d'esprit dans les yeux qui ne trompoient point, avec beaucoup de courage, d'esprit et de cœur ; fort bien fait en sa jeunesse ; une belle voix et des talents pour les dames, qui le firent subsister, et qui, par enchaînement, firent sa fortune[4]. La vieille Beauvais[5], première femme de chambre favorite et confidente de la Reine mère, et que, pour cela, le Roi a toujours aimée et distinguée, elle et les siens, ouït parler de ce Fourmenteau : elle en fut curieuse. Il s'y fit

1. *Sic*, par suite d'une mauvaise lecture. — Charles de Bétoulat, seigneur de la Grange-Petitière, servit à l'étranger. Il devint surintendant général de l'artillerie vénitienne en 1646, commanda ensuite, de 1650 à 1657, les cuirassiers du roi de Portugal, fit les fonctions de maréchal des logis général de l'armée vénitienne de Candie en 1660, et celles de gouverneur de diverses places de Transilvanie pour l'Empereur. Il se maria à Venise et eut : 1° Charles de Bétoulat de la Petitière, qui fut capitaine au régiment de Vivarais et posséda la commanderie de Buzançois de l'ordre de Saint-Lazare ; 2° Louis de la Petitière, abbé de Franquevault, qui mourut à Paris le 21 mars 1725, âgé de soixante-quinze ans ; 3° le chevalier de Fromenteau, capitaine au régiment Royal-Vaisseaux ; 4° René, chevalier de la Petitière, qui fut reçu page du Roi en 1680, puis passa mousquetaire et lieutenant dans le régiment de Crussol. Le père et la mère vivaient encore à Paris, en 1690, et habitaient modestement rue Guisarde.

2. Outre les quatre fils nommés ci-dessus, il y avait une sœur qui, selon les généalogies, épousa Gabriel Imbert, seigneur de Petitval, capitaine de cavalerie. Amelot de la Houssaye prétend que c'était un maître maçon. De cette alliance naquit un fils. « Comme il nageoit sous le vent de son oncle, dit Amelot, il ne laissoit pas de faire l'homme de qualité, et de s'en donner tous les airs dans l'espérance qu'il avoit de pouvoir épouser Mlle du Broutay : à quoi la mère consentoit, pour déshonorer sa fille, par une lâcheté pareille à celle qu'elle avoit faite elle-même en se remariant avec Bétoulat. Mais elle eut beau faire, et le beau-père aussi : la demoiselle refusa Petit-Val avec tout le mépris que méritoit sa basse naissance. De désespoir, il s'en alla au Levant, et se fit ensuite cordelier au Saint-Sépulcre. » Cette demoiselle de Saint-Maigrin mourut le 6 août 1686, sans avoir été mariée, « illustre par sa haute vertu et sa grande piété. » (*Moréri.*) Quant au cordelier, il apostasia plus tard et fut enfermé à Saint-Lazare le 25 mars 1698. (Arch. nationales, O[1] 42, fol. 62.)

3. Nous avons fait reproduire pour l'édition in-quarto des *Mémoires* son portrait lavé d'après une toile de la collection du Saint-Esprit, qui se trouve dans le ms. Clairambault 1167, fol. 219.

4. Les *Mémoires* disent : « Il avoit de la grâce, une voix charmante, qu'il savoit très bien accompagner du luth et de la guitare ; avec cela, le langage des femmes, de l'esprit, et insinuant. » — Fromenteau eut un rôle dans l'*Impromptu de Villers-Cotterets* que M. Édouard de Barthélemy a reproduit en partie à la suite de sa notice sur Dangeau.

5. J'ai publié en 1878 une notice sur *Madame de Beauvais et sa famille.*

présenter ; il lui plut, et, en fort peu de temps, vint à conclusion, et l'entretint tout le reste de sa vie[1]. Voilà Fourmenteau hors de misère, et assez sage pour ne s'y pas replonger par infidélité à sa vieille ; mais il pensa plus haut et songea à cheminer. Il servit autant que les absences qu'on lui permettoit lui en donnoient le temps. Par cette vieille, que toute la cour ménageoit, et grands, et ministres, et princes du sang même, il s'y fit connoître. Il étoit doux, insinuant, amusant ; il fut d'abord souffert pour sa protectrice, enfin pour lui-même. Le Roi voulut bien qu'il augmentât la foule du courtisan ; il lui en revint beaucoup de bien par les dames, et Mme de Beauvais peu à peu le disposoit à faire quelque chose pour lui. Tantôt[2] un mot du Roi le faisoit regarder après une petite pension pour lui donner quelque pain assuré. Le baron de Beauvais[3], fils de cette vieille, étoit subalternement de tous les plaisirs du Roi, parfaitement bien et en grande familiarité avec lui, audacieux pour hasarder, mais connoissant bien et son maître et la cour pour se risquer ; avoit pris Fourmenteau en amitié et le portoit

1. On trouve de piquants détails sur les origines de cette liaison dans le *Journal d'un voyage à Paris* (de deux jeunes Hollandais), publié par M. Faugère, p. 389 : « Le 22 (janvier 1658), le sieur de Longchamps, écuyer de M. le duc d'Anjou, nous raconta de quelle façon Fromenteau s'est bien mis auprès de Mme de Beauvais, a gagné ses bonnes grâces et est devenu son galant. Comme il ne savoit où donner de la tête, il fit connoissance avec un abbé qui gouvernoit cette dame : il s'attacha à lui, et fit si bien que, par son moyen même, il entreprit sur sa conquête ; car, après qu'il l'eut produit et qu'il lui eut donné accès auprès de Margot (c'est ainsi qu'on nomme cette femme de chambre de la Reine), il travailla si heureusement à s'en faire aimer, qu'il y réussit, et l'a enfin emporté par-dessus le pauvre abbé, qui, une autre fois, sera plus avisé que de se fier à aucun ami en fait d'amour et de galanterie d'intérêt. Depuis alors on voit Fromenteau chez le Roi, chez la Reine, et chez M. le Cardinal, aussi avant et aussi bien vu que la plupart de ceux qui y sont des premiers et de la plus secrète intrigue. Même il est en espérance d'avoir un régiment de cavalerie la campagne prochaine ; et afin qu'il y puisse mieux parvenir et qu'on ne dise pas hautement que c'est la seule Beauvais qui l'y a porté et qui le lui a fait donner, il est allé se jeter dans Mardyck avec tous les volontaires et tous les braves de la cour. Il est vrai qu'il en peut être de retour, puisqu'on assure qu'entre Calais et ici l'on a trouvé des relais pour lui, que cette bonne dame y a envoyés. Elle lui entretient un carrosse à quatre chevaux et trois laquais. » — L'année précédente, les deux voyageurs avaient vu Fromenteau en compagnie de M. de Brederode, leur compatriote, qu'il avait connu jadis lorsqu'il servait en Hollande, et auquel il s'était attaché à Paris, « ne le quittant pas d'un pas, se servant de la commodité de son carrosse et de sa bourse. » « C'est, écrivaient-ils alors, un compagnon fort nécessiteux et indigent, et qui ne fait pas tant ici l'homme d'importance qu'il le faisoit en notre pays. » (*Journal*, p. 169.) Il résulte des couplets et épigrammes conservés dans le Chansonnier que sa liaison avec Mme de Beauvais remontait tout au moins à 1655.

2. Mot douteux et phrase singulière.

3. Voyez le tome Ier de l'édition nouvelle des *Mémoires*, 1879, p. 291.

auprès des courtisans et des ministres, dont il étoit lui-même ménagé. Tant fut procédé enfin que, la vieille n'en faisant plus ou presque plus d'usage, mais l'aimant toujours assez pour continuer à payer, et capable d'entendre à sa fortune aux dépens du plaisir de le voir, tant fut procédé que Fourmenteau fut employé auprès de plusieurs princes d'Allemagne, et qu'il y réussit fort bien[1]. Il étoit instruit et s'appliquoit fort à l'être, et savoit très bien faire sa cour suivant ses vues et ses besoins. Recrépi de la sorte, et dans le monde à peu près sur le pied de tout le monde, par sa dépense, ses entrées chez les seigneurs et les ministres, ses négociations, et bien vu du Roi, il trouva une fortune et ne la manqua pas. Ce fut la plus laide créature qu'[on] eût su voir, fille de M. de Saint-Maigrin, qu'[on] a vu (p. 132) chevalier de l'Ordre en 1661, et son héritière par la mort de son frère unique tué à la porte de la plus haute fortune, au combat du faubourg Saint-Antoine, sans enfants, et enterré à Saint-Denis, veuve de Barthélemy Quélen, comte du Broutay, et grand-mère du comte de la Vauguyon d'aujourd'hui, gendre du duc de Béthune[2]. Fourmenteau l'épousa en janvier 1668[3]; et le voilà sous le nom de comte de la Vauguyon, qu'il prit en se mariant, jouissant de tous les revenus de sa femme, une espèce de petit seigneur[4]. Avec les

1. Selon les listes qui se trouvent dans le ms. Clairambault 986, il fut d'abord envoyé en Brandebourg, au mois de juin 1672, puis en Bavière, au mois de juin 1679, à Cologne et à Trèves au mois de septembre 1680. Nommé ambassadeur en Espagne au mois d'août 1681, il fit son entrée à Madrid le 14 février 1682, et eut son congé le 6 novembre 1683, après la déclaration de guerre. En août 1685, il alla à la cour de Vienne comme envoyé extraordinaire, et il en revint au mois de décembre 1687. Sa correspondance pendant ces diverses ambassades est conservée au Dépôt des affaires étrangères, et M. Mignet en a cité des fragments de l'année 1672 dans le tome IV des *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, p. 89 et suiv. Jamais M. de la Vauguyon ne fut envoyé en Danemark, comme le disent les *Mémoires* (tome Ier, p. 292); ce fut au contraire, d'après la *Gazette d'Amsterdam*, le désespoir de n'avoir pas eu cette ambassade, en 1692, de préférence à Bonrepaus, qui le poussa au suicide.

2. Le comte de la Vauguyon, qui fut créé duc par Louis XV en 1758, épousa Mlle de Béthune-Charost le 4 mars 1734.

3. Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 19 juillet 1671 : « La Vauguyon, après deux ans de mariage avec Fromenteau, l'a enfin déclaré, et elle est logée chez lui. C'est un bon parti que Fromenteau! » Dans le contrat de mariage (15 janvier 1668), qui fut produit pour les preuves de l'Ordre, il se qualifiait : « André de Bétoulat de la Petitière, chevalier, seigneur de Fromenteau, premier gentilhomme de Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roi. » Après le mariage, il prit les titres de : « haut et puissant seigneur Mre André de Bétoulat de Caussade, chevalier, comte de la Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, baron de Tonneins, Vilton et Grateloup, seigneur de Fourmenteau et autres lieux. »

4. Encore une allusion au mot de la Bruyère. — L'article Stuer fourni au *Dictionnaire de Moréri* par le duc de la Vauguyon s'exprime ainsi sur ce mariage : « Marie de Stuer, étant veuve du comte du Broutay, se maria secrètement, âgée de cinquante-cinq ans, à André de Béthoulat (*sic*), seigneur de Fro-

accès que lui avoient donnés les affaires qu'il avoit maniées, il accoutuma le Roi et les ministres à lui, et enfin il eut l'ambassade d'Espagne[1]. On y fut content de lui[2], et, peu après son retour, il obtint une des trois places de conseiller d'État d'épée, et enfin il fut chevalier de l'Ordre[3].

menteau, simple gentilhomme. Le comte de la Vauguyon, son père, vivoit encore. Il conçut un si vif chagrin de cette alliance inégale, qu'il en mourut très peu de temps après; mais il déshérita sa fille, et institua pour son héritier universel le jeune marquis du Broutay, seul fils de sa fille unique et de Barthélemy de Quélen, comte du Broutay, à la charge, pour lui et sa postérité, de porter son nom et ses armes conjointement avec les siennes et de prendre le titre de comte de la Vauguyon. Cependant la comtesse du Broutay, dès qu'elle eut appris la mort de son père, se mit en possession de tous les biens de cette opulente succession, fit prendre au sieur de Fromenteau le nom de la Vauguyon, sous lequel elle le poussa aux dignités de chevalier du Saint-Esprit, de conseiller d'État d'épée et d'ambassadeur en Espagne. Le sieur de Fromenteau n'a point eu d'enfants de Marie de Stuer, et a fini tragiquement sa vie à Paris en 1693. » J'ai dit, dans mes notes du tome Ier de la nouvelle édition, p. 203, ce qu'étaient ces Stuer de Bretagne (Saint-Simon écrit à tort : *Esthuert*) et leur prétention au nom de Stuart. M. A. de la Borderie a publié récemment, dans la *Correspondance des Bénédictins bretons*, p. 33-34, une lettre du marquis de Carcado à dom Maur Audren, de 1690, où il est dit que, pour avoir communication du portrait du père de Mme de la Vauguyon, on devait bien avoir soin de ne l'appeler que *Jacques Stuart*. La vérité sur l'origine de cette famille fut établie dès 1693, dans le *Mercure galant*.

1. « En Espagne, dit Amelot de la Houssaye, il fit plusieurs tours de chevalier de l'industrie, et en sortit sans payer ses dettes. Il donna au courrier qui lui apporta la nouvelle de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne une lettre de change de cent louis d'or à recevoir de son banquier de Paris. Quelques jours après, ayant su que M. d'Oppède, alors ambassadeur en Portugal, n'avoit donné que dix louis à ce courrier, il se repentit de sa libéralité, et révoqua l'ordre de payer les cent louis; mais, le banquier les ayant déjà payés lorsqu'il reçut ce second ordre, la Vauguyon eut le crève-cœur de ne recueillir de son don que la honte d'avoir montré sa vanité et sa mauvaise foi. Ce fait m'a été conté par son secrétaire, nommé Dury. » — Selon Mme de Coligny (*Correspondance de Bussy*, éd. Lalanne, tome V, p. 418), la reine d'Espagne demanda, après la trêve de Ratisbonne, qu'on lui envoyât un ambassadeur de meilleure maison que Fromenteau.

2. En 1672, Bussy écrivait (*Correspondance*, tome II, p. 159) : « Je m'étonne que M. de la Vauguyon, jadis Fromenteau, soit devenu un grand négociateur; je savois bien qu'il l'étoit sur un autre chapitre, qui n'a pas, je crois, nui à sa première fortune. »

3. Voir ce que Bussy pensa de cette nomination, dans sa lettre du 18 décembre 1688, à Mme de Sévigné. Il fallait faire les preuves de noblesse réglementaires ; mais j'ai déjà dit que la Vauguyon se borna à remonter jusqu'à son père, en renvoyant, pour les générations précédentes, à la production fournie cinquante ans plus tôt pour l'ordre de Saint-Michel et revisée en 1669 par les commissaires royaux, qui l'avaient trouvée fort « douteuse. » Toutes ces preuves sont conservées au Cabinet des titres et dans la série dite des Pièces originales.

Parti d'où il étoit et arrivé où il se trouvoit, il n'y avoit personne qui n'admirât sa fortune ; mais lui en étoit d'autant moins content, qu'il sentoit bien qu'il n'étoit pas en droit de se plaindre. Le fils du premier lit de sa femme avoit demandé son bien et ses droits sur celui de sa mère : La Vauguyon, mis par là à l'étroit et endetté de ses voyages au dehors, mouroit de faim. Il en parla aux ministres plus d'une fois, et au Roi enfin, qui, de fois à autre, lui faisoit donner quelque légère gratification. Cela bouchoit quelque trou, mais en laissoit bien de vides. A la fin, la tête lui en tourna. Il avoit eu de petits accès à Paris, qui étoient demeurés ensevelis parmi un petit nombre d'amis ; mais il en eut un à Fontainebleau qui éclata, et qui fut d'autant plus dangereux qu'il s'y conduisit après, et tout de suite, en homme sage[1]. Il sortoit de chez Monsieur le Grand et passoit sur une petite terrasse qui, par un petit palier obscur, aboutit de plein pied au salon devant le Fer-à-cheval et la Tribune[2]. Dans cette obscurité, il avise M. de Courtenay[3], avec qui jamais il n'avoit eu aucune parole ni le[4] moindre ombre de démêlé, et qui s'en alloit chez le cardinal de Coislin, qui, en absence du grand aumônier, avoit son logement joignant et par-delà celui de Monsieur le Grand. Aussitôt flamberge au vent, et à attaquer M. de Courtenay; celui-ci à mettre la main à l'épée, à parer, à se nommer, à demander à qui il en a, à lui dire qu'il est dans la maison du Roi, et tout cependant à ferrailler, pour n'être pas battu ni percé. A ce bruit, des Suisses accourent, les séparent. M. de Courtenay leur raconte comment il a été attaqué et sa surprise, et continue son chemin où il alloit. Pendant ce temps-là, La Vauguyon, revenu à soi, enfile la galerie des Réformés et s'en va chez le Roi, qui, au sortir de dîner, étoit dans son cabinet, dit

1. Les pièces relatives à cette aventure et à ses suites ont été publiées par M. Fr. Ravaisson, dans les *Archives de la Bastille*, tome IX, p. 335-337. On trouve dans le ms. Clairambault 719, p. 451-452, ce rapport fait immédiatement après la querelle, pour le secrétaire d'État de la maison du Roi :

« A Fontainebleau, le 11e octobre (1691). — M. le prince de Courtenay et M. de la Vauguyon viennent de mettre l'épée à la main dans le palier qui sépare la tribune de la chapelle d'avec la salle des gardes de l'appartement de la Reine mère. Un chevau-léger qui y est accouru, les a séparés. Le premier est blessé à la main, et n'a point paru depuis ; l'autre est venu se jeter aux pieds du Roi, et lui a avoué qu'ayant trouvé dans le petit degré M. de Courtenay tête pour tête, il en avoit été tellement pressé à coups de poing et de coude, que, quoiqu'il eût reculé autant qu'il avoit pu, il s'étoit vu contraint de mettre l'épée à la main le premier ; qu'il n'avoit jamais eu de querelle ni de démêlé avec M. de Courtenay ; qu'il avoit seulement observé que, depuis huit jours, il le cherchoit partout pour le brusquer, et qu'avant-hier, au portique, il le vint tirer par le bras pour se mettre devant lui. Le Roi a ordonné au grand prévôt d'en informer, et à M. de la Vauguyon de se tenir chez lui pour attendre ses ordres. » — Cf. la *Correspondance de Bussy*, tome VI, p. 508 et 537.

2. Voyez la note 4 de la p. 294, tome I, des *Mémoires*.

3. Louis-Charles, prince de Courtenay (1640-1723).

4. *Sic*.

à l'huissier qu'il faut que sur-le-champ il parle au Roi, et, sur la difficulté qui lui en est faite, tourne la clef et entre. A Fontainebleau, il n'y a qu'un cabinet, ou du moins alors, qui est ovale et grand. Le Roi, voyant entrer ainsi La Vauguyon, est surpris, et pourtant lui demande avec bonté ce qu'il a de si pressé. Il se jette à genoux et dit qu'il vient lui apporter sa tête pour réparer son manquement de respect, qu'il vient d'être attaqué par M. de Courtenay; et le reste. Le Roi le fait lever, lui dit qu'il verra ce que c'est que cela, et le renvoie; et toujours avec bonté. Aussitôt il mande le grand prévôt, qui s'en va trouver M. de Courtenay, qui lui raconte sa surprise, qu'il a été attaqué sans cause ni prétexte, etc.; point de témoins que ces Suisses qui les trouvèrent ferraillants. Ce qu'il y eut de triste pour un homme sage qui n'avoit aucun tort, et de la naissance de M. de Courtenay, fut d'être traité comme l'autre en égalité parfaite[1]. On les mit chacun dans un de ces carrosses du Roi sans armes qu'on appeloit *de Bontemps* ou *de la Pompe*, parce que Bontemps, comme gouverneur de Versailles, en disposoit, et qu'ils étoient tirés par des attelages de la Pompe de Versailles[2] et servoient à voiturer de bas domestiques du Roi distingués; un exempt du grand prévôt avec chacun, quelques-uns de ses archers autour, à cheval; et, séparément quoique en même temps, mais non à vue, ils furent conduits à Paris, à la Bastille. Ils y furent tous deux sur le même pied, et, au bout d'un mois, ils y virent leurs amis. D'éclaircissements, nul moyen d'en avoir d'autres, et, au bout de huit mois, après avoir pris les mesures convenables pour que tout fût fini entr'eux, ils sortirent de prison, et, quelques mois après, eurent permission de revenir à la cour[3]. Le pauvre M. de Courtenay n'en auroit jamais été plus cru que l'autre, si, deux ans après, il n'étoit arrivé autre aventure qui mit au net la folie de M. de la Vauguyon[4].

Il s'en alloit à Versailles, et, entre Séve et Châville, rencontre un palefrenier des livrées de Condé, qui s'en alloit à Paris avec deux chevaux de main. Il arrête, appelle ce palefrenier et apprend que ce sont des chevaux de Monsieur le Prince. Il met pied à terre et prie le palefrenier de lui en laisser monter un. Le palefrenier s'en défend; l'assure[5] qu'il est serviteur de Monsieur le Prince et qu'il le trouvera fort bon, montre son cordon bleu, et, moitié figue moitié raisin, ôte le caparaçon et monte, se met au petit galop, et le palefrenier après, sa voiture et ses

1. C'est précisément ce que dit Bussy : « Il y a autant de distance entre leur faute qu'entre leur naissance. »

2. Des écuries avaient été construites, en 1672, dans la rue de la Pompe, sur l'emplacement d'un pavillon de Mlle de la Vallière.

3. Arrêtés le 12 octobre 1691, ils furent relâchés le 3 février 1692, et ne reparurent à la cour que le 17 juillet suivant.

4. Cette nouvelle aventure est racontée dans la gazette hollandaise d'Amsterdam, dans le *Journal de Dangeau*, dans le Chansonnier de Gaignières, etc. — Cf. les *Mémoires*, tome I de l'édition de 1879, p. 297-298.

5. La Vauguyon répond en l'assurant, etc.

gens demeurés sur le pavé et fort étonnés, bien qu'accoutumés à ces frasques. Quand il est au bout du Cours vers Paris[1], il gagne la porte Saint-Honoré, puis le rempart, et arrive enfin à la Bastille, met pied à terre, donne une pistole ou deux au palefrenier, et le remercie. De là, va chez le gouverneur, lui dit qu'il est le plus malheureux des hommes, qu'il a déplu au Roi, et qu'il lui demande une chambre de prisonnier. Besmaus lui fait des compliments, l'envisage, le trouve égaré, s'informe qui l'a amené, puisqu'il ne paroît personne, et enfin lui demande à voir l'ordre du Roi. La Vauguyon répond qu'il n'en a point, mais qu'il en peut bien être cru sur sa parole, insiste et se fâche. Besmaus le ravoise[2], lui fait entendre qu'il ne peut qu'obéir, et non pas mettre personne en prison, non plus qu'en liberté, de son autorité particulière; lui propose à dîner et de demeurer chez lui jusqu'au retour d'un courrier qu'il va envoyer à Versailles. Faute de mieux, il fallut bien en passer par là. Besmaus ne put ni le consoler, ni apprendre de quoi il s'agissoit, ni presque le faire manger. Il se douta que la tête étoit en désordre. Sur le soir, le courrier revint avec une lettre de M. de Pontchartrain, qui mandoit à Besmaus d'envoyer La Vauguyon chez lui, que le Roi ne savoit pas ce qu'il vouloit dire et n'avoit nul mécontentement de lui, encore moins pensé à l'envoyer à la Bastille, et qu'il falloit que ce pauvre homme fût devenu fou. Ce dernier article ne lui fut pas dit; mais Besmaus lui fit valoir tous les autres, et, avec cela, vit l'heure qu'il passeroit la nuit chez lui. Enfin, à force de l'amadouer, il le renvoya dans son carrosse chez lui, au faubourg Saint-Germain[3]. On peut juger du bruit que fit cette équipée. Le Roi laissa tout de suite revenir La Vauguyon à la cour, et lui parla avec bonté, et tâcha de lui remettre la tête. Cela lava tout à fait M. de Courtenay[4].

Mme de la Vauguyon, qui mouroit aussi de faim avec lui, ne put supporter davantage les escapades domestiques, qui étoient fortes et devenoient fréquentes; elle s'en alla à Saint-Maigrin[5]. Cette absence affoiblit encore la subsistance de La Vauguyon et lui altéra de plus en plus la tête. Elle y mourut à plus de quatre-vingts ans, 29 octobre 1693[6]:

1. A la porte de la Conférence, dit le texte des *Mémoires*.

2. *Ravoiser* ou *ravoyer*, remettre en bonne voie, dans le bon chemin.

3. Il habitait la rue de Grenelle-Saint-Germain.

4. Gaignières, qui cite ces deux traits de folie dans le commentaire de son Chansonnier, raconte aussi qu'un jour La Vauguyon, chez M. de Croissy, voulut battre Langlée, parce que celui-ci ne parlait pas assez respectueusement de Monsieur. (Ms. fr. 12691, p. 179-180.)

5. En Limousin.

6. Le 13, et non le 29. Saint-Simon fait confusion de quantième avec la mort du mari. Voyez le *Mercure* de 1693, octobre, p. 233, et décembre, p. 204-221, et celui de 1694, juillet, p. 33-42. On trouve dans le ms. fr. 6944, fol. 17-20, des lettres du fils de Mme de la Vauguyon sur la mort de sa mère et sur la conduite indigne de « M. de Fromenteau. »

alors, La Vauguyon, sans ressource, tourna entièrement, et, au bout du mois, qui fut le 29 novembre de la même année, qu'il choisit exprès parce qu'il étoit fête ou dimanche [1], il envoya tous ses gens à la messe et dit qu'il vouloit demeurer seul à dormir. Il étoit resté au lit et avoit mis près de lui deux pistolets bien chargés, qu'il se tira l'un après l'autre, et s'en cassa la tête [2].

Il avoit fait d'autres moindres folies, et quelques-unes plaisantes par la peur qu'il donna. Une des premières [3] fut à Mme Pellot, veuve du premier président de Rouen, qui avoit une jolie maison dans le faubourg Saint-Germain, où, tous les soirs, elle donnoit à souper à quatre ou cinq personnes de ses amis, et on y jouoit à l'ombre ou au berlan, uniquement pour s'amuser. La Vauguyon y alloit presque tous les jours et étoit tout à fait bien avec cette petite société. Un soir qu'au brelan [4] la bonne femme Pellot fit un renvi à La Vauguyon, qu'il quitta : « J'en suis bien aise, dit-elle, que vous soyez un poltron ; qui est-ce qui l'eût cru ? » Et de rire et s'amuser. La Vauguyon ne répondit rien; mais, le jeu fini, il laissa sortir la compagnie, et puis dit au domestique qu'il vouloit dire un mot en particulier à Mme Pellot. Ils sortirent; et lui aussitôt va fermer les verroux, met son chapeau jusque sur ses yeux, et vient à Mme Pellot en furie. Elle, bien étonnée, lui demande à qui il en a : « Comment ! en jurant de toute sa force, et la recognant le cul à sa cheminée, à qui j'en ai ? M'appeler un poltron ! » Et de ses deux poings fermés lui avoisinant les oreilles : « Je vais vous écraser la tête et vous apprendre à parler. » La pauvre femme, transie, faisoit des révérences perpendiculaires entre ses deux poings, et s'excusoit tant qu'elle pouvoit sur sa réputation ; enfin, après s'être exhalé un quart d'heure en menaces, il la laissa demi-morte de frayeur. Ses gens, rentrés, eurent bien de la peine à la remettre, et encore plus à savoir ce qui lui étoit arrivé. Elle eut la bonté, assurément bien estimable, de s'assurer de leur secret, parce qu'elle voulut se mettre à l'abri d'un autre tête-à-tête. Elle le reçut à l'ordinaire, et on ne l'a su qu'après sa mort. — Mais en voilà trop sur ce pauvre La Vauguyon, qui n'eut jamais d'enfants [5].

1. C'était un dimanche. Voyez un rapport du temps que j'ai donné dans les notes du tome I des *Mémoires*, p. 298-299.

2. Un des correspondants de la marquise d'Huxelles lui écrivait au sujet de ce suicide : « La mort de M. de la Vauguyon me fait horreur. Il y a longtemps que je m'étois aperçu du désordre et de la foiblesse de son esprit; mais, comme il ne m'avoit jamais paru propre au tragique, je ne m'imaginois pas que sa folie dût tourner de ce côté-là. Je pense qu'il ne s'est jeté dans le rôle des désespérés que pour faire honneur au cordon bleu et à la place qu'il avoit dans le Conseil. » (*Archives de la Bastille*, publiées par M. Fr. Ravaisson, tome IX, p. 337.)

3. Voyez la version des *Mémoires*, dans notre tome Ier, p. 293-294.

4. *Sic*, tandis que, deux lignes plus haut, Saint-Simon a écrit : *berlan*.

5. Le dossier Bétoulat, au Cabinet des titres, contient, en manuscrit et en

imprimé, plusieurs exemplaires d'une généalogie qui paraît avoir été préparée en 1689 par M. de la Vauguyon lui-même, et imprimée par ses soins pour prendre place dans un supplément ou une réédition de l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière. La pagination seule manque à cette pièce de deux pages in-folio, qui devait entrer au chapitre XI du livre XII; néanmoins, les deux éditions qui parurent cette année-là même ne contiennent qu'une demi-page (p. 1036) de généalogie des Bétoulat de la Perrière. Évidemment M. et Mme de la Vauguyon ne purent faire accepter la filiation établie par eux, ou bien la Thaumassière se refusa à l'insérer pour quelque autre motif. Le morceau se termine par une biographie complète du mari, qui mérite qu'on la mette en regard de son portrait. « André de Bétoulat de Fromenteau, seigneur de Grateloup, baron de Tonneins, comte de la Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, naquit au mois de février de l'an 1630. A l'âge de six ans, il passa dans les îles de l'Amérique avec son père, à qui le Roi avoit donné le gouvernement de l'île de Saint-Christophe. Après y avoir demeuré quelques années, il revint en France, et, au sortir de l'académie, il commença de servir, l'an 1645, au siège de Dixmude, étant cadet dans le régiment des gardes. La commission d'enseigne colonelle du régiment des gardes du duc de Modène, qu'il eut l'année suivante, l'obligea de se rendre en même temps au siège de Crémone, dans le Milanois. Tout jeune qu'il étoit alors, il s'acquitta si bien de cet emploi, que l'on le jugea capable de commander un détachement que l'on fit pendant ce siège pour faciliter un passage à la cavalerie. Il fut blessé deux fois, et les blessures dangereuses, mais honorables, qu'il reçut, furent aussitôt récompensées d'une compagnie dans le même régiment, où il n'y avoit encore que peu de jours que l'on lui avoit donné une enseigne. Comme son courage le portoit à rechercher la gloire dans toutes les occasions où il croyoit qu'il la pouvoit acquérir, dès qu'il fut retourné en France, le prince de Tarente le fit capitaine dans son régiment, et il se trouva à la bataille de Rethel, qui fut gagnée l'an 1650. Après s'être toujours signalé également dans tous les sièges qui se firent en Champagne et en Flandres pendant cinq ans, il alla en Suède l'an 1656, et le roi Charles-Gustave, qui considéroit les hommes de courage, lui donna une commission pour faire la levée d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'infanterie. Dans ce temps-là, il eut des raisons de quitter le service de ce prince et de revenir en France. Il n'y fut pas plus tôt arrivé, qu'il voulut être l'un des volontaires qui se distinguèrent, l'an 1657, au siège de Montmédy. L'année d'après, il suivit M. de Turenne devant Dunkerque, et, durant le siège de cette place, il soutint avec tant de vigueur un logement que l'on avoit abandonné à l'attaque de la contrescarpe, que cette action fut louée hautement de son général, et qu'elle lui attira son estime. Il en mérita la continuation le jour de la bataille des Dunes : il prit le marquis de Richebourg à la tête du bataillon qu'il commandoit, et, dans toutes les occasions où il hasarda généreusement sa vie pendant cette journée, il fit voir à MM. de Gadagne et de Créquy, qu'il n'abandonna point, qu'il avoit la conduite des plus sages capitaines et la fermeté des plus vaillants soldats de l'armée. La conclusion de la paix et du mariage du Roi, qui furent le fruit de la victoire que ses troupes venoient de remporter aux Dunes, ayant, l'an 1659, rétabli le repos de l'Europe, le comte de la Vauguyon, qui étoit connu alors sous le nom de Fromenteau, acheta, l'an 1660, la charge de premier chambellan de Monsieur, et ce prince l'envoya en même temps à Londres, faire les premiers compliments de sa part à la princesse d'Angle-

terre, qu'il épousa le dernier mars de l'an 1661. Lorsque la guerre eut été déclarée entre l'Angleterre et la Hollande, l'an 1666, le comte de la Vauguyon, qui en avoit obtenu la permission de Monsieur, se rendit aussitôt auprès du duc d'York, monta sur son vaisseau, et eut beaucoup de part à toutes les actions qui se passèrent entre les deux flottes. Il n'a manqué depuis cela aucune de ces glorieuses campagnes que le Roi commença en 1667, et il fut blessé au siège de Douay. L'an 1668, Monsieur le choisit pour être l'un de ses aides de camp. Dans le temps que toute l'Europe se trouva surprise par tant de conquêtes que le Roi fit sur les Hollandois, l'an 1672, Sa Majesté, qui avoit jugé par tout ce qu'elle avoit vu faire au comte de la Vauguyon, qu'il auroit autant d'habileté dans les négociations qu'il avoit marqué de courage à la guerre, le nomma son envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Brandebourg, et il exécuta si bien les choses dont il étoit chargé, qu'il fut renvoyé avec la même qualité, l'année suivante, auprès du même prince. A son retour auprès du Roi, qui faisoit lui-même le siège de Maëstricht, l'an 1673, il alla avec les braves qui attaquoient la contrescarpe et la demi-lune de cette ville. De là, il suivit Monsieur le Prince devant Oudenarde; et, durant le siège de la ville de Huy, il persuada si bien le gouverneur de cette place du danger où il étoit d'être forcé, que le temps que l'on gagna par ce moyen rendit, en 1675, la prise de Limbourg bien plus facile qu'elle n'auroit été, parce que le prince d'Orange l'auroit secourue, si le gouverneur d'Huy se fût défendu huit jours de plus, comme il se pouvoit. A la prise de la ville de Condé, l'an 1676, et à la prise de celle de Valenciennes, l'an 1677, il se trouva dans tous les lieux où les actions furent les plus hardies, et, pendant que l'on battoit la citadelle de Cambray, qui fut assiégée peu de jours après que le Roi eut soumis Valenciennes, il alla, avec six volontaires, attaquer la contrescarpe l'épée à la main; il y prit un officier qui l'avoit blessé d'un coup de grenade; il fit abandonner aux assiégés tout le chemin couvert, et il soutint le feu des mousquets et des grenades des Espagnols avec tant d'intrépidité, que le Roi, qui avoit été le témoin de la vigoureuse attaque de ses troupes, dont il eut sept ou huit cents hommes tués ou blessés, dit qu'il n'avoit jamais vu un si grand feu, ni une occasion plus périlleuse. Enfin, la satisfaction qu'eut Sa Majesté de la première négociation que le comte de la Vauguyon avoit faite à Berlin pour son service, lui ayant donné lieu de croire qu'il ne réussiroit pas avec un moindre succès dans les autres emplois qu'elle voudroit lui confier, elle le nomma, l'an 1679, son envoyé extraordinaire auprès des électeurs de Bavière, de Cologne et de Trèves. Il soutint ensuite pendant trois ans, avec beaucoup de dignité, l'ambassade d'Espagne, où il fut envoyé l'an 1681. Il remplit de même la fonction d'envoyé extraordinaire auprès de l'Empereur, l'an 1685; et la justice du Roi a récompensé tant de services par la charge de conseiller d'État d'épée, dont elle le pourvut l'année dernière, et par le rang de l'un des chevaliers de ses ordres, dont elle vient de l'honorer à la promotion qu'elle en a faite le 1er de janvier de cette année. Il épousa, le 15 de janvier de l'an 1668, Marie d'Estuer de Caussade, veuve de Barthélemy de Quélen, comte du Broutay, et fille héritière de Jacques d'Estuer de Caussade, comte de la Vauguyon et marquis de Saint-Maigrin, capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, commandeur de ses ordres et grand sénéchal de Guyenne, et de Marie de Roquelaure; mais il n'en a point eu d'enfants. — Bétoulat porte pour armes : de sable à un chevron d'argent, accompagné de trois chardons d'or, tigés et feuillés de sinople. »

IV.

Le marquis et la marquise de Cavoye[1].

M. de Cavoye, dont le nom est Oger, gentilhomme de Périgord fort simple[2].

Sa mère[3] étoit de ces femmes de beaucoup d'esprit et d'intrigue à qui un petit cercle obscur, et encore moins la province, [ne] peut suffire, et dont le génie perce et arrive au moins à se faire connoître et à nager dans une plus vaste étendue. Elle se fit donc connoître à la cour dans des temps où les troubles de la régence d'Anne d'Autriche la rendoient accessible à toutes sortes de personnes. Mme de Cavoye ne lui fut pas inutile et lui plut, et tout cela aida à la mettre dans le grand monde et à la cour, mais dans l'état où les femmes de sa sorte s'y tenoient dans ces temps-là, ce qui n'empêchoit ni leur considération ni leur crédit.

1. Extrait de l'article des Grands Maréchaux des logis de la maison du Roi, dans le mémoire sur les *Grandes charges de la couronne*, vol. 68 des Papiers de Saint-Simon. Cf. une grande Addition au *Journal de Dangeau*, t. V, p. 355-358, et divers passages des *Mémoires*, t. I, p. 152-153, 299-301, etc.

2. Il signait : Louis Doger de Cavoye, sans apostrophe. Ce que les généalogies font connaître de ses ancêtres, qui étaient, croyons-nous, de Picardie, et non de Périgord, n'offre rien de saillant. Le père du marquis, François Oger, seigneur de Cavoye, « gentilhomme de Picardie, peu accommodé, mais de beaucoup de cœur, » c'est-à-dire, au sens où Tallemant des Réaux emploie ce mot, duelliste renommé, avait été d'abord attaché à M. de Montmorency ; le cardinal de Richelieu le prit pour capitaine de ses mousquetaires en 1634, et il mourut en 1641, de blessures reçues devant Bapaume. Il avait eu au moins douze enfants. Le marquis de Cavoye, dont parle ici Saint-Simon, porta d'abord le titre de chevalier. Comme il atteignit l'âge de soixante-quinze ans en septembre 1715, il devait être né en septembre 1640.

3. Marie de Lort de Sérignan, mariée en premières noces à un conseiller au présidial de Nîmes, puis, en 1625, à François Oger, seigneur de Cavoye, et morte subitement en juillet 1665. Elle était, depuis 1650, dame de la maison d'Anne d'Autriche. Les deux époux passaient pour avoir autant d'esprit l'un que l'autre ; mais Mme de Cavoye possédait plus de finesse et d'entregent. Voyez son historiette dans *Tallemant des Réaux*, t. V, p. 175-180, et les *Mémoires de M. d'Artagnan*, t. I, p. 36 et suiv. Tallemant dit, en terminant l'historiette, que Mme de Cavoye, Mme Pilou et Mme Cornuel « sont trois originaux. » Mme de Cavoye figure sous le nom de Cassiope dans le *Dictionnaire des Précieuses*. — Sa famille est représentée aujourd'hui par un jeune officier d'infanterie, M. le comte de Sérignan, qui vient de publier pour la Réunion des Officiers une étude historique de grand intérêt sur *Guillaume III, stathouder de Hollande et roi d'Angleterre*.

Celle-ci fut donc sur le pied d'en avoir avec la Reine et les ministres, d'entrer dans beaucoup d'intrigues de cour, et d'y être mêlée avec la meilleure compagnie, parmi laquelle elle eut beaucoup d'amis et en fit à son fils, qu'elle élevoit auprès d'elle et qu'elle faisoit admettre, pour l'amour d'elle, avec les enfants de ses amis. C'est [ce] qui lui aplanit tout à la cour dès sa première jeunesse et le fit connoître du Roi, qui, aimant la mère à cause de la Reine mère, s'accoutuma au fils et lui témoigna de la bonté[1].

Cavoye étoit un des hommes de France le mieux fait, de la meilleure mine, qui se mettoit le mieux[2], des plus galants et des plus heureux en ce genre. Cela lui acquit l'approbation des femmes et le mêla en intrigues de ce genre avec la fleur de la cour, et l'approcha du Roi davantage, qui, en ce temps-là, étoit le plus bel homme et le mieux fait, et le plus galant de son royaume, et qui aimoit et s'amusoit de tout ce qui l'étoit. Cavoye, ainsi mis à la mode, sut s'y maintenir par son assiduité et par l'estime. Il avoit fort peu d'esprit, mais du sens, et ce qu'il avoit d'esprit s'étoit tellement façonné au grand monde et aux manières de la cour, qu'il en paroissoit bien plus qu'il n'en avoit en effet[3]. D'ailleurs, sûr, discret, fidèle, bon ami, honorable et plein d'honneur[4]. Il fit très bien à la guerre, qu'il suivit assez peu, et eut plu-

1. Le *Moréri*, qui a consacré un grand article à Cavoye, dit : « Il eut le bonheur d'être élevé auprès du roi Louis XIV, les belles qualités qui brilloient en lui ayant engagé ceux qui étoient chargés de l'éducation de ce prince à admettre le jeune d'Oger, qui n'avoit encore que sept ans, pour lui tenir compagnie : ce qui, l'exemptant des fatigues ordinaires de l'étude, lui en fit recevoir tout le fruit, son goût s'étant formé parfaitement dans une cour dont la politesse est connue de tout le monde. »

2. Ce premier membre de phrase se retrouve textuellement dans les *Mémoires ;* voyez le t. I de l'édition de 1873, p. 300.

3. « Sans esprit, mais avec une belle figure, un grand usage du monde, et mis à la cour par une maîtresse intrigante de mère.... » (T. II de 1879, p. 81-82.) Selon un article du *Mercure*, février 1716, p. 93, que j'aurai encore lieu de citer, « M. de Cavoye n'avoit fait aucunes études, mais il avoit le goût excellent, en cela semblable au Roi son maître, et il a toujours favorisé les gens de lettres. M. Racine lui étoit fort attaché, et M. l'abbé Genest reconnoît qu'il contribua beaucoup à le faire connoître à la cour. »

4. « M. de Cavoye ne s'est jamais servi de son crédit que pour faire du bien. La France est pleine de personnes à qui il a rendu service. Son plus grand plaisir étoit de tirer de l'obscurité le mérite inconnu, et il n'a jamais manqué de prendre hautement le parti de l'innocent opprimé contre les puissances les plus redoutables : il suffisoit d'être malheureux pour obtenir sa recommandation, et ceux qui ne pouvoient trouver d'accès jusqu'au trône en trouvoient sûrement un par lui. Toute la cour, jusqu'au plus bas officier, lui rend ce témoignage. M. de Vaux, écuyer du Roi, rencontrant un jour M. de Cavoye, dit à des personnes à qui il venoit de montrer les beautés de Versailles : « Voici ce qu'il y a de plus rare à la cour ! Regardez un homme qui « n'a jamais menti, et qui ne s'est servi de son crédit que pour faire plaisir « à tout le monde. » L'éloge étoit d'autant plus sincère que M. de Cavoye n'a

sieurs affaires particulières, moins pour lui que pour ses amis, ce qui arrivoit souvent en ces temps-là, dont il se tira si bien qu'il en fut appelé le *brave Cavoye,* et que ce nom lui est toujours resté depuis[1]. Tout cela le mit en train de fortune, que sa figure acheva par la plus unique de toutes les aventures.

Au mariage du Roi, en 1660, on nomma des filles d'honneur de la Reine; mademoiselle de Coëtlogon[2] en fut une. Son père, qui mourut en 1683, étoit lieutenant de roi en Haute-Bretagne et gouverneur de Rennes. Il y avoit bien servi, il étoit conseiller d'État d'épée, et fut nommé en 1667 pour tenir les États de la province[3]. Mademoiselle de Coëtlogon n'étoit ni belle, ni bien faite, ni fort spirituelle, mais très vertueuse, très bonne fille, aimée de toutes ses compagnes et de tout le monde, et assez volontiers ingénue; elle avoit vingt et un ans au mariage du Roi[4]. Dans les suites, Cavoye, qu'elle voyoit chez la Reine et partout, lui plut, et peu à peu lui plut davantage. Elle s'ajustoit avec

jamais eu d'occasion de servir M. de Vaux. » (*Mercure galant*, février 1716, p. 88-90.)

1. « C'étoit un temps où on se battoit fort malgré les édits : Cavoye, brave et adroit, s'y acquit tant de réputation, que le nom de *brave Cavoye* lui en demeura. » (*Mémoires.*) Voyez les *Mémoires* d'Amelot de la Houssaye, t. III, p. 113-114, et l'éloge de Cavoye dans le *Moréri*.

Rappelons aussi que son nom figure avec honneur dans l'épître IV de Boileau, sur le passage du Rhin (1672) :

La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambres, Cavois,
Fendent les flots tremblants sous un si noble poids.

Le Roi, croyant qu'il avait péri dans cette affaire, en manifesta, selon l'abbé de Choisy (*Mémoires*, p. 558), un profond chagrin. Plus tard, en 1684, il le nomma son aide de camp; mais jamais Cavoye n'eut de régiment, ni de grade, et il ne compta jamais dans le « militaire. » C'est sur quoi Saint-Simon insiste à dessein.

2. Louise-Philippe de Coëtlogon. Les autres filles d'honneur, au moment où se place l'historiette de Cavoye, étaient Théobon, Ludres, Dampierre, Rouvray, La Marck, La Mothe-Houdancourt et Lannoy. Dangeau ayant commis quelque part l'erreur de qualifier Mme de Cavoye de « dame du palais de la Reine, » Saint-Simon n'a pas manqué de relever dédaigneusement ce *lapsus* : « Dame du palais, jamais ne la fut, ni n'y songea. » (*Journal*, t. VI, p. 63.) Selon une note marginale de la grande édition de Tallemant (t. V, p. 178), la mère de Cavoye aurait été nommée dame d'honneur de la Reine régente en 1643; mais elle ne fut que dame de la maison ou du palais pendant une quinzaine d'années.

3. Voyez l'*Histoire généalogique des grands officiers* (que Saint-Simon suit en ce moment), t. VII, p. 725-726.

4. Saint-Simon calcule d'après l'*Histoire généalogique*, qui donne quatre-vingt-huit ans, en 1729, à Mme de Cavoye; mais son épitaphe, dans l'église Saint-Sulpice, ne dit que quatre-vingt-trois ans : ce qui ferait encore trente et un ou trente-deux ans à la fille d'honneur lorsqu'elle se maria, au lieu de trente-sept. Il faut s'en tenir plutôt à l'épitaphe, conforme d'ailleurs à l'extrait de l'acte mortuaire donné par M. le comte de Chastellux, dans ses *Notes prises aux archives de l'état civil de Paris*, p. 182.

plus de soin les jours qu'elle croyoit le rencontrer. Ses compagnes s'en aperçurent : elle ne le désavoua pas. En un mot, elle en devint amoureuse, et si amoureuse qu'elle ne le put cacher. On lui en fit la guerre : elle ne s'en fâcha point, et cette ingénuité, précédée de la conduite la plus entière[1], fit trouver grâce à sa réputation. Cavoye, qui ne la trouvoit point à son gré, s'importunoit des plaisanteries et rebutoit assez cruellement Coëtlogon, quand elle s'échappoit quelquefois à lui dire quelques mots. Vint un voyage de guerre[2] : cela fut plus fort qu'elle, et la voilà aux hauts cris. Il n'en falloit pas tant pour en déshonorer une autre ; à elle, cela ne fit pas la plus petite impression : le Roi en rit, la Reine la voulut consoler, et la cour, d'ordinaire si maligne, ne fit qu'en rire aussi, la plaindre et louer sa bonne foi. Le plaisant fut que, tout pendant l'absence de Cavoye, il ne fut en la puissance de personne de lui faire mettre un ruban ni la moindre parure ; le négligé fut entier et fidèle, et, à son retour, la joie, les ajustements, tout éclata sans aucune mesure[3]. On s'y accoutuma ; et ce fut toujours la même chose toutes les fois que Cavoye étoit à la guerre et qu'il en revenoit. Elle vint enfin à le courre partout où elle le pouvoit voir, et des dames avoient la nouvelle complaisance d'aller avec elle. Cavoye lui étoit toujours cruel : tant qu'enfin le Roi, et la Reine même, le lui reprochèrent et lui commandèrent sérieusement de la mieux recevoir. Parmi tout cela, pas l'ombre de rendez-vous, de visites, ni de rien qui pût passer les bornes les plus exactes pour ce qui regarde le moindre soupçon ; mais tout le reste à bride abattue. Dans ces temps-là, Cavoye fut d'une affaire particulière, qui le conduisit à la Bastille[4]. Coëtlogon, éperdue, ne vouloit plus voir

1. C'est-à-dire la plus irréprochable, la plus intacte.

2. « Il fallut aller à l'armée, où pourtant il ne passa pas les petits emplois. » (*Mémoires*.) C'est de la guerre de Hollande qu'il s'agit.

3. On trouve dans le Chansonnier de la Bibliothèque nationale (ms. fr. 12618, p. 404) ce couplet de l'année 1671 :

Il ne manque à la Coëtlogon
Qu'un Cavoye d'une humeur plus tendre,
Qui prouvât par d'autres raisons
L'amour dont il a su la prendre.
La pauvrette meurt de langueur
Pour tant de charme et de rigueur...

Le commentateur a ajouté en note : « Il y avoit déjà longtemps que Mlle de Coëtlogon aimoit le marquis de Cavoye, et, comme elle avoit beaucoup de vertu et que ses vœux alloient au mariage, elle ne s'en cachoit point, jusque-là que, Cavoye ayant été plusieurs années en prison pour s'être battu en duel, Mlle de Coëtlogon, pendant tout ce temps-là, ne porta ni mouches, ni rubans, ni habit de couleur, ni frisure. Cavoye, de son côté, l'avoit fort aimée : mais sa passion n'étoit plus si vive, et il attendoit, pour l'épouser, que le Roi fît du bien à tous les deux. » On voit que l'analogie est remarquable entre ce commentaire, qui vient sans doute de Gaignières, et le récit de Saint-Simon.

4. Je n'ai pu trouver traces de cet emprisonnement pour duel dans la publication

le jour; elle tomba malade d'inquiétude, et, quand l'affaire fut finie, le Roi, qui vouloit sérieusement mettre ordre à ces combats, mais qui, pour celui-là, qu'on avoit su déguiser, voulut bien ne pas perdre Cavoye, le châtia pourtant par six mois de prison. Cette absence désespéra Coëtlogon; elle en parla cent fois au Roi et à la Reine, et, n'y gagnant rien, elle se mit à quereller le Roi et à lui dire véritablement des injures. Elle fit quelque chose de plus public, outre sa manière de se mettre et sa persévérance à ne plus suivre la Reine à la comédie ni à aucuns plaisirs. Le Roi mangeoit toujours au grand couvert avec la Reine et chez elle, et c'étoit la dame d'honneur et les filles de la Reine qui la servoient[1]. Elle se mit à refuser tout service au Roi; elle ne toucha plus à aucun plat de son côté; s'il demandoit une assiette ou à boire, et que le hasard ou le tour fût à elle de lui en donner, elle faisoit la sourde oreille. Le Roi s'en divertissoit, et quelquefois, l'appelant par son nom, lui en demandoit; elle hochoit la tête et ne branloit pas; et s'il redoubloit : « Non, disoit-elle, je ne vous servirai point; vous ne « le méritez pas. » Et souvent les larmes venoient; et cela au dîner et au souper public, devant toute la France. A la fin, on eut peur que la tête ne lui tournât, et la duchesse de Richelieu, lors dame d'honneur de la Reine, eut ordre d'elle et du Roi de mener Coëtlogon à Paris, voir Cavoye à la Bastille; et cela se répéta trois ou quatre fois. Grande joie quand il en fut sorti, et compliments reçus de tout le monde, comme si c'eût été son frère. A la fin, l'éclat devenu trop grand, et la pauvre fille n'en étoit pas mieux; il lui falloit autre chose, et, cette autre chose, la même pitié d'elle qui lui avoit fait passer en tout bien et honneur les accessoires, lui procura de même la réalité. La Reine parla à Cavoye d'épouser Coëtlogon, et fut respectueusement refusée; le Roi lui parla aussi, et il ne s'y trouva pas plus porté. A la fin, le Roi prit un ton de maître, et en même temps un air de bonté; il lui fit entendre qu'il n'étoit pas d'un honnête homme d'empêcher une honnête fille de s'établir, quoiqu'il ne fût pas cause de ses folies, mais qu'il ne pouvoit de plus lui en refuser toute sa reconnaissance; que l'alliance étoit très bonne pour lui; que, pour le bien, il y suppléeroit; qu'il verroit que ce seroit enfin le bonheur de sa vie; et qu'en deux mots, il le vouloit et le vouloit incessamment. Cavoye, au pied du mur, en voulut au moins tirer parti, et trouva moyen d'avoir quelque argent du Roi et la charge

de M. Fr. Ravaisson; mais on y voit (t. IV, p. 8) que, le 3 septembre 1666, un ordre fut donné d'arrêter Cavoye avec le chevalier de Lorraine et le marquis de Villeroy, tous les trois étant partis sans permission pour rejoindre la flotte de Hollande. Ils arrivèrent néanmoins à destination, et Cavoye, avec les chevaliers de Lorraine et de Coislin et M. de Busca, se couvrit de gloire en sauvant le navire amiral de Ruyter menacé par un brûlot anglais : voyez son éloge dans le *Moréri*, t. III, p. 360, et la relation de la *Gazette*, année 1666, p. 868.

1. A la fin de l'année 1673, les filles ayant été renvoyées, le service revint, comme par le passé, aux gentilshommes servants et aux maîtres d'hôtel; voyez le *Sévigné*, t. III, p. 344, 348 et 386.

dont il s'agit ici[1]. Le mariage se fit[2]. Coëtlogon fut transportée, et a vécu plus de cinquante ans[3] avec lui dans la plus parfaite union, et elle dans le même amour et dans une admiration continuelle, jusqu'à la vieillesse. Elle se levoit souvent pour le regarder dormir, et, devant toute la cour, elle lui faisoit des caresses. Cavoye la laissoit faire et lui donnoit sa main à baiser; on rioit et on y étoit accoutumé[4].

Il eut, sept ou huit ans avant la mort du Roi, une longue maladie, qui le retint à Paris[5]. Comme il étoit fort mal, le Roi, qui avoit beaucoup de bonté pour lui, lui en donna une marque tout à fait singulière en lui envoyant Fagon, son premier médecin. C'étoit le premier de son art pour l'esprit et la finesse, et d'un tel crédit auprès du Roi, qu'il n'y avoit prince du sang ni ministre qui osât, malade, résister à ce qu'il ordonnoit. Fagon, après une longue consultation, se détermina à une purgation. Finot, médecin de Cavoye, eut le courage de s'y opposer et de soutenir qu'il y avoit un grand danger de le faire. Fagon, en colère, persiste et l'ordonne. Mme de Cavoye, qui étoit présente, déclara que son *cher mari* ne la prendroit point (car elle ne l'appeloit jamais autrement). Fagon à tâcher de lui faire entendre raison; puis se tourne à l'apothicaire, l'ordonne de nouveau, s'en va, et laisse un autre médecin qu'il avoit amené, pour exécuter ses ordres et lui rendre compte. Finot répéta ensuite le danger à Mme de Cavoye et protesta qu'il n'osoit plus rien dire. Le lendemain arrive[6] la médecine et le médecin que Fagon avoit laissé. Mme de Cavoye leur dit de s'en aller, et que son *cher mari* ne prendra point médecine. Eux à se fonder en raisonnements, et, pour conclusion, à s'approcher tout à fait du lit pour la faire prendre. A l'instant, voilà Mme de Cavoye en pieds, qui sort un pistolet de dessous

1. Celle de grand maréchal des logis, qui se trouvait vacante par la mort du comte de Froullay, et que convoitaient une vingtaine de prétendants. Cavoye en fut pourvu le 1er février 1677. Elle rapportait vingt-cinq mille livres. L'année suivante, il eut un des justaucorps bleus. Selon la *Gazette d'Amsterdam* de 1676 (correspondance de Paris du 29 septembre), le bruit avait d'abord couru que le roi donnerait à Cavoye la lieutenance de Languedoc, pour le décider au mariage.

2. Voyez l'acte, en date du 9 février 1677, dans le *Dictionnaire critique* de Jal, p. 336. On n'y donne que vingt-sept ans environ à la mariée, ce qui était certainement inexact de plusieurs années.

3. Lisez : *quarante* ans.

4. Cavoye ne laissait pas de continuer la même vie que par le passé, s'il faut en croire Bussy-Rabutin, qui, en avril 1678, lui attribue une grande passion pour la comtesse de Gramont. (*Correspondance*, t. IV, p. 102.)

5. Cette anecdote ne se retrouve pas dans les *Mémoires*. Il s'agit évidemment d'une maladie dont parlent Dangeau et Racine au printemps de l'année 1698, et qui força Cavoye à quitter la cour pour un temps. Le Roi, tout en témoignant beaucoup d'envie de le revoir, lui conseilla de se résigner à cette retraite momentanée, et il l'alla visiter peu après dans sa maison de Luciennes. (*Journal*, t. VI, p. 351 et 393; *Œuvres de J. Racine*, t. VII, p. 233-234.)

6. *Sic*, au singulier, l'un portant l'autre.

sa robe, et qui, le mettant à l'oreille de l'apothicaire, proteste qu'elle le lui va lâcher, et qu'elle aime mieux qu'il meure que son *cher mari*. Il n'y avoit point du tout de grimace : le pistolet étoit chargé bel et bien, et elle l'eût tué comme elle le disoit. Le pauvre apothicaire court encore à cette vision, le médecin de Fagon après, et ne rentrèrent plus dans la maison. Fagon fit grand vacarme; le Roi, à cause de lui, fut un peu fâché, et Mme de Cavoye ne s'en soucia guère. Son mari guérit, et a survécu de Roi de plusieurs années[1].

Pour n'y pas revenir[2], Mme de Cavoye pensa mourir de douleur[3]. Elle n'a jamais voulu voir personne depuis que les amis qui se trouvèrent alors chez elle, n'a jamais fait aucune visite pour quoi que ç'ait pu être, ni été prendre l'air. Tous les jours, sans y avoir jamais manqué, elle alloit à Saint-Sulpice, dans la chapelle où il étoit enterré[4], et y passoit les après-dînées entières, sans préjudice quelquefois des matins. On l'accusoit d'aller s'entretenir de lui et de lui aller conter toutes les nouvelles; mais, de nouvelles, elle n'en savoit point, à la vie qu'elle faisoit[5]. Mangea toujours seule et frugalement, et ne revit jamais de cartes, elle qui les aimoit, et le monde, et à vivre honorablement. Elle, ses appartements, ses équipages, tous ses gens, portèrent le premier grand deuil de veuve tant qu'elle a vécu. Elle étoit riche et donnoit tout aux pauvres et passoit sa vie à prier Dieu. Elle mourut ainsi en 1729[6], après une courte maladie, et la tête toujours saine, ayant été veuve dix ou onze ans, sans avoir jamais eu d'enfants[7].

Cavoye, entre mille autres, donna deux bourdes trop singulières pour

1. Voyez ci-après, p. 126.

2. Pour ne pas revenir sur cette mort.

3. Cf. les *Mémoires*, t. XII, p. 417-418, et l'Addition au *Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 314. Je ne doute pas que l'article nécrologique consacré à Cavoye par le *Mercure galant* de février 1716 n'ait été fourni par la veuve et ne soit un témoignage de ses regrets et de sa douleur. L'article biographique du *Moréri* n'en est qu'une paraphrase.

4. La chapelle de Saint-Charles ; voyez les épitaphes de M. et Mme de Cavoye dans la *Description de Paris*, par Piganiol de la Force.

5. Mathieu Marais dit, dans ses *Mémoires*, en juillet 1725 (t. III, p. 205) : « Mme de Cavoye, qui parle tous les jours de son mari mort, et qui lui apprend tout ce qui se passe dans le monde, donne au curé de Saint-Sulpice tout son bien, parce qu'il favorise cette vision. »

6. Le 3 mars 1729, à 83 ans, dit l'épitaphe rapportée par Piganiol de la Force, ou à 88 ans, selon l'*Histoire généalogique*, qui ajoute (t. VII, p. 126) : « Par son testament, elle nomma les pauvres de la paroisse Saint-Sulpice ses légataires universels, fonda à perpétuité dans cette église un service annuel pour le roi Louis XIV, la reine Marie-Thérèse et Mgr le Dauphin leur fils, en reconnoissance des bienfaits que son mari et elle en avoient reçus, et laissa 40,000 livres pour le bâtiment de cette église. Les héritiers du maréchal de Coëtlogon (son oncle) ont transigé avec le curé de Saint-Sulpice et les marguilliers de cette paroisse, en 1729, au sujet de ces legs. »

7. Elle avait eu un seul fils, mort aussitôt après sa naissance.

ne les pas raconter[1]. Manicamp[2], dans leur jeunesse, étoit en tout genre la fleur des pois et celui qui donnoit le prix aux gens et aux choses, au milieu des braves et des galants de la cour et du plus grand monde. Il étoit Longueval et frère de la dernière femme du premier maréchal duc d'Estrées. On étoit à Fontainebleau, en 1674, et un jour..., devant Cavoye, Manicamp, qui n'étoit pas à ce moment dans la compagnie, fut infiniment loué sur son esprit et sur son savoir; et en effet il avoit beaucoup de l'un et de l'autre[3]. Tant de répétitions ennuyèrent Cavoye : il dit que personne n'aimoit mieux Manicamp que lui, mais qu'avec tout son esprit et toute sa science, lui, qui étoit un ignorant et un sot, parieroit bien de lui faire accroire ce qu'il voudroit, et le jeter dans un panneau. Ils s'échauffèrent, ils parièrent; mais Cavoye mit deux conditions : le secret, et que, la chose faite, ils lui répondroient de Manicamp, de ne le pas laisser brouillé avec lui. Là-dessus, Cavoye imagine la plus folle chose du monde, et se met à être triste avec Manicamp, et distrait à ne pas répondre. Après cinq ou six jours de ce manège, Manicamp, inquiet de l'état où il voyoit Cavoye, en parle à leur société, qui, comme lui, l'avoient remarqué, et ils se demandoient les uns aux autres ce que ce pouvoit être, car eux-mêmes qui avoient parié, ignoroient ce que Cavoye vouloit faire. Enfin, Manicamp détourne Cavoye une après-dinée et le mène promener, eux

1. Cf. le *Journal de Dangeau*, t. V, p. 355-358, Addition de Saint-Simon à l'article du 29 janvier 1696. Dans les *Mémoires*, Saint-Simon se contente de dire qu'il y aurait un « petit livre à faire des histoires de Cavoye, » et ne cite que quelques-uns des bons mots que lui fournissait « un si long usage de la cour et du grand monde, tenant lieu d'esprit et de lumière. » (T. VI, p. 426.) Du reste, il ne rassemble pas ici non plus toutes les anecdotes qu'il possédait sur le compte de son personnage; quelques-unes y manquent, qui sont bien connues : celle du maréchal de Châteaurenault introduit, malgré M. et Mme de Cavoye, comme « une bombe tombée au milieu de cet élixir de cour, » dans la maison charmante qu'ils avaient à Luciennes, et où ils ne recevaient qu'un monde *trayé*, « la plupart gens de faciende et de manège » (voyez cette anecdote dans une Addition au *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 93-94, et dans les *Mémoires*, t. III de 1873, p. 378-379); — son entretien avec le Roi au sujet de la retraite du comte du Charmel (Addition au *Journal de Dangeau*, t. XI, p. 30-31; *Mémoires*, t. IV, p. 375-376); — la plaisanterie dégoûtante, écœurante, qu'il fit au comte de Beuvron, et qui eut des suites si heureuses pour celui-ci (Addition au *Journal de Dangeau*, t. I, p. 406-407; ne se retrouve pas dans les *Mémoires*), etc. On a aussi dans les mémoires contemporains quelques bons mots ou plaisanteries de Cavoye; voyez les *Œuvres de J. Racine*, t. I, p. 278 et 279; les *Lettres de Mme Dunoyer*, t. I, p. 324-325, etc.

2. Manicamp étant mort en 1684, Saint-Simon n'a point eu occasion de parler de lui dans les *Mémoires*; mais l'anecdote qu'on va lire se retrouve dans l'Addition à Dangeau, t. I, p. 83-84, et de plus il l'a placée une troisième fois dans l'article d'Estrées de ses *Duchés-pairies éteints*.

3. Dans l'Addition, Saint-Simon dit qu'on admirait l'esprit de Manicamp « par mode. »

deux seuls, sur le parterre du Tibre, à l'écart; et, ne pouvant retenir sa curiosité davantage, demande à Cavoye à qui il en a. A peine en put-il tirer réponse; et redoubla de plus belle. C'étoit le point où Cavoye le vouloit. Enfin, après mille importunités, Cavoye lui dit que deux raisons l'empêchoient de le satisfaire, parce qu'il s'agissoit d'un fort grand secret, qui, à la vérité, ne regardoit que lui, et que ce secret, s'il lui disoit, non seulement il ne le pourroit croire, mais qu'il ne douteroit pas qu'il ne fût fou. Voilà Manicamp encore plus curieux, plus empressé, et qui se met, sur l'amitié et la politique, à conjurer Cavoye de lui en faire part pour le soulagement de l'un et de l'autre. Enfin, Cavoye, bien poussé à bout, et après avoir bien répété qu'il le croiroit fou, lui confia, comme le plus grand secret du monde, qu'il ne savoit comment ni par où sa réputation de valeur étoit allée jusqu'en Pologne (c'étoit lors de l'élection du roi Jean Sobieski); qu'ils étoient dans une grande guerre; que la jalousie les uns des autres leur faisoit exclure les Piastes[1]; que, de princes étrangers, Henri III les en avoit guéris; qu'en deux mots, puisqu'il falloit donc le lui dire, il savoit qu'il alloit être élu. Manicamp, en effet, demeura bien étonné, et lui demanda quelque chose de plus. Cavoye lui dit qu'il n'en savoit pas davantage que ce que M. de Pomponne lui en avoit dit depuis quelques jours, et qu'il avoit bien vu que, la veille, le Roi l'avoit appelé dans son cabinet (et cela étoit vrai, mais ce n'étoit rien moins que Pologne), et que c'étoit de là qu'il avoit la certitude de la chose, dont le courrier étoit attendu à tout moment. Et là-dessus, voilà Cavoye à se confondre d'une si prodigieuse fortune, et à s'affliger de ce qu'elle alloit le séparer de sa patrie, du Roi, de ses amis et de ses maîtresses pour toujours. Tout cela fut dit d'un air si naturel et si simple, que, quelque étrange que cela pût être, Manicamp n'en douta plus et se mit sur son bien dire à consoler Cavoye et à s'enthousiasmer de la couronne de son ami. Ce godan[2] bien avalé, Cavoye n'eut rien de plus pressé que d'aller avertir ceux contre qui il avoit parié, et d'en aller faire le conte au Roi, avec qui il étoit fort libre; et en prit occasion sur quelque logement[3]. Le Roi ne le pouvoit croire, et voulut bien pourtant demander à Cavoye en public, devant Manicamp, s'il n'y avoit point de courrier. Manicamp sourit en regardant Cavoye, noyé (ce lui sembloit) dans la modestie, répondant presque bas qu'il n'en savoit rien. Enfin, comme il n'étoit plus question que de tirer le secret à Manicamp, quelques-uns du parti lui firent entendre qu'ils savoient quelque chose, et vinrent à bout de se la faire dire tout du long. Les voilà tous aux grandes admirations; mais l'excès d'envie de rire les trahit bientôt, et les voilà aux grands éclats; Manicamp à

1. Les prétendants issus des anciens souverains de la Pologne, ou même simplement d'une famille polonaise.

2. M. Littré signale ce mot dans un passage des *Mémoires* (t. VIII, p. 231), et cite de plus un passage de Mme de Staal, qui le qualifie de « terme gascon. »

3. En sa qualité de grand maréchal des logis.

leur protester qu'ils pouvoient rire et s'en moquer, mais que rien n'étoit plus véritable; et les éclats à redoubler. Enfin, on eut toutes les peines du monde à détromper Manicamp. Quand il le fut, il vouloit tuer Cavoye, et leurs amis crurent ne les jamais raccommoder. Enfin ils en vinrent à bout, et furent aussi amis que devant.

L'autre trait n'est pas inférieur à celui-ci[1]. Le Roi voyageoit, et Cavoye faisoit les logements[2]. En arrivant à une couchée, la Reine vit une grande maison de pierre de fort belle apparence, crut que c'étoit son logis, et, passant devant, vit qu'elle étoit pour Mme de Montespan. Le pis fut qu'elle trouva la maison où elle logea fort inférieure. Et la voilà en telle colère, que, toute bonne et sainte qu'elle étoit, mais sotte jusqu'à croire manquer de place pour elle-même à la comédie et y aller de bonne heure pour y en avoir, elle va trouver le Roi, le tire en particulier et se met à fondre en larmes, lui demande justice de Cavoye, de le chasser et de lui ôter sa charge. Le Roi demande ce qu'il a fait; elle lui dit qu'il lui préfère Mme de Montespan, qu'il met dans un palais, et elle dans un bouge, et la rend le mépris de toute la cour. Le Roi sentit bien toute la sottise de cette plainte; mais, avec tous ses amours, il a toujours eu pour la Reine la plus grande considération. Il eut beau faire auprès d'elle : elle se pâmoit, et il fallut lui tout promettre. Dès que le Roi en fut débarrassé, il envoie chercher Cavoye et lui apprend où il en est. Cavoye se veut excuser; mais il n'étoit pas question du Roi, mais d'apaiser la Reine : sans quoi le Roi ne savoit comment le tirer d'affaire. Cavoye pensa un peu, puis se prit à rire, et dit au Roi qu'il savoit bien par où en sortir, mais que, pour cela, il falloit qu'il lui permît de faire ce qu'il voudroit, et qu'il lui promît encore de ne s'en point fâcher. Le Roi l'étoit tant d'une si ridicule aventure, et si fâcheuse pour Cavoye, et où Mme de Montespan étoit si en principal, qu'il lui permit et promit tout ce qu'il voulut. Cavoye, tout de suite, va trouver la duchesse de Richelieu, dame d'honneur de la Reine, pour en obtenir un moment d'audience. Mme de Richelieu lui dit que la Reine le feroit jeter par les fenêtres, et qu'il ne s'y hasardât pas. Finalement, après bien des instances et des refus, tant de Mme de Richelieu que de la Reine, Cavoye à la fin fut admis. Il essuya d'abord toute la bordée, puis lui dit qu'elle avoit raison, mais qu'il l'avoit aussi, et que, si elle savoit l'état des choses, elle le remercieroit. La Reine haïssoit Mme de Montespan, qui n'avoit point d'égards pour elle, et avoit toujours aimé Mlle de la Vallière, qui en avoit d'infinis, et elle disoit quelquefois dans son jargon, en parlant de la première : « Cette pute me fera mourir. » Cavoye, qui le savoit, lui dit qu'il étoit vrai que la

1. Celui-là aussi est dans l'Addition.

2. C'était une des plus importantes attributions de sa charge; voyez le chapitre du GRAND MARÉCHAL DES LOGIS dans l'*État de la France*, et les *Mémoires du duc de Luynes*, tome XII, p. 110-111, le *Journal de Dangeau*, tomes III, p. 311, XVI, p. 113, etc.

maison de Mme de Montespan étoit plus belle que la sienne et sembloit aussi beaucoup meilleure; que, si elle lui vouloit promettre le secret, il se fieroit à elle et mettroit sa fortune entre ses mains; qu'il lui diroit donc qu'attaché au Roi comme il l'étoit, et par conséquent à elle, il mouroit de douleur et de honte du scandale et du triomphe de Mme de Montespan; que, examinant sa maison pour la Reine, il avoit trouvé qu'elle étoit toute prête à tomber, et que là-dessus il l'avoit choisie pour Mme de Montespan, dans la ferme opinion qu'elle y seroit écrasée la nuit même, et d'en défaire ainsi le Roi et elle. A l'instant, voilà Cavoye le meilleur des amis de la Reine, et tout fut plus qu'apaisé. Elle se chargea de dire au Roi qu'elle pardonnoit à Cavoye et qu'il lui avoit dit de bonnes raisons. Au sortir de là, Cavoye alla trouver le Roi, qui étoit dans l'inquiétude; il lui dit que tout étoit fini et qu'il étoit l'homme de la cour pour le mieux avec la Reine, qui lui en parleroit dans le soir. Le Roi, surpris au dernier point de deux extrémités si proches, lui demanda comment il avoit pu faire. L'autre, après l'avoir fait souvenir qu'il lui avoit tout permis, et promis de ne se fâcher de rien, lui conta tout son dialogue; et le Roi à en rire aux larmes. La bonne Reine étoit faite pour être dupe à ce point.

Cavoye fut toujours dans la meilleure compagnie de la cour et la plus choisie, et toujours la plus relevée, et toujours parfaitement avec le Roi[1]. Il eut beaucoup d'amis considérables[2] et entra souvent en beaucoup de confidences d'intrigues de la cour. On se fioit en lui, et on n'y étoit pas trompé. M. de Seignelay étoit son ami intime[3]; par conséquent, M. de Louvois ne lui vouloit pas de bien. Ce fut lui qui, sous le

1. Mme de Sévigné cite de nombreuses preuves du crédit dont il jouissait auprès du Roi. Le *Mercure*, dans l'article déjà indiqué plusieurs fois, dit : « L'attachement de M. de Cavoye pour le roi défunt a été infiniment plus fort (que celui qu'il avait eu pour Turenne). Élevé auprès de ce grand prince dès l'âge de sept ans, il avoit mérité son amitié la plus intime; la fermeté, la droiture de cœur de M. de Cavoye ont été les liaisons de cette amitié... Louis le Grand aimoit en lui des qualités qu'il possédoit si éminemment. M. de Cavoye lui a toujours dit la vérité, sans craindre de lui déplaire, et, quoiqu'il ait eu pour ennemis des personnes qui pouvoient beaucoup auprès du Roi, quoiqu'on ait mis tout en usage pour le perdre dans son esprit, on n'a jamais pu y réussir. On a traversé sa fortune : il s'en soucioit peu; mais on n'a pu lui ôter le cœur ni l'estime de son maître : c'est tout ce qu'il vouloit du Roi. »

2. Son intimité avec Racine est bien connue. Louis XIV disait d'eux : « Cavoye avec Racine se croit bel esprit; Racine avec Cavoye se croit courtisan. » (*Œuvres de Racine*, t. I, p. 278 et 281, et t. VII, p. 13, note 5.) Comme autres amis de Cavoye, le *Mercure* cite les deux princes de Condé, le duc de Bourbon et le prince de Conti, Turenne et Luxembourg, Colbert et Seignelay, les maréchaux de Noailles et de Boufflers.

3. Dans un couplet de l'année 1691, sur la mort de Seignelay, le chansonnier disait (*Nouveau siècle de Louis XIV*, t. II, p. 367) :

Tourville craint d'être pendu,
Et Cavois cherche un autre maître.

prétexte de sa charge de chancelier de l'Ordre, fit avec le Roi la promotion de 1688[1], et on crut que, dans le nombre de ceux qui en furent, et qui n'en doivent pas être, Cavoye eût passé sans M. de Louvois[2]. Cavoye étoit gâté, il étoit devenu impotent, il vivoit avec l'élite de la cour et ne parloit seulement pas aux autres, il étoit riche, il vivoit très honorablement[3], et fort bien avec le Roi : il se crut un seigneur[4]. Aussi fut-il outré quand il sut la promotion, et qu'il n'en étoit pas[5]. Il savoit la cour, il se contint; mais, quelque temps après, il fit au Roi ses plaintes amères. Le Roi le consola comm' il put[6], et redoubla de bontés, l'assurant que ce qui étoit différé n'étoit pas perdu[7]. Il eut donc patience, mais, plusieurs années après, voyant faire plusieurs chevaliers de l'Ordre, tantôt deux, tantôt quatre, et quelquefois plus[8], résolut de vendre sa charge et en demanda la permission au Roi[9]. Le

1. Voir, dans le ms. Clairambault 721, p. 487-490, le détail exact des décisions prises par Louis XIV lors de cette promotion, et des motifs qu'il fit connaître publiquement pour en exclure certains noms de princes en vue. C'était, dit ailleurs Saint-Simon, la première promotion « toute militaire, » et le secrétaire d'État de la guerre y fit comprendre, de préférence aux courtisans désignés par leur naissance ou par leurs charges de cour, ceux qui avaient bien servi dans les guerres précédentes, ou qui pouvaient servir dans celle qu'il « minutoit. » On trouve dans les *Mémoires*, tome I de l'édition de 1873, p. 299, la rédaction définitive de cet épisode de la vie de Cavoye.

2. Tous ses prédécesseurs dans la charge de grand maréchal des logis avaient eu l'Ordre.

3. Cet adverbe corrige *noblement*.

4. On voit que Saint-Simon affectionne singulièrement les allusions au mot de la Bruyère sur Dangeau (Pamphile).

5. Sur le mécontentement de Cavoye et des autres oubliés, voir le *Sévigné*, t. VIII, p. 301, 336 et 337. Nous avons dit que Cavoye, quoiqu'il eût vaillamment servi, n'avait ni régiment ni grade dans l'armée; de plus, un libelle du temps, les *Annales de la cour pour les années* 1697 *et* 1698 (éd. de 1739, t. II, p. 19-20) prétendent qu'il fut exclu de la promotion de 1688 parce que le Roi apprit qu'il avait trafiqué de son crédit auprès de Seignelay et de l'amirauté. Les *Annales* ajoutent, comme Saint-Simon, que Louvois profita de l'occasion pour marquer ses sentiments d'animosité à l'égard d'une créature de son rival Seignelay.

6. *Sic*, avec apostrophe.

7. D'après une lettre de Boileau, c'est en juin 1693 que le Roi aurait fait cette promesse (*Œuvres de J. Racine*, t. VII, p. 99).

8. Il y eut des promotions exceptionnelles en 1689, 1693, 1694 et 1695.

9. Dangeau parle de cette démarche à la date du 29 janvier 1696, et c'est à propos de ce passage du *Journal* que Saint-Simon a fait l'Addition que nous avons indiquée, et qui est le premier texte de l'historiette de Cavoye. Dans les *Mémoires*, il a changé toutes les circonstances et suivi Dangeau de plus près qu'il ne le fait ici. — On attribua ces désirs de retraite à la dévotion ou à la maladie. Deux ans plus tard, des souffrances fort incommodes décidèrent encore Cavoye à se renfermer pour un temps dans sa maison de Luciennes et à ne plus paraître qu'à Marly, comme un voisin, quand la cour y viendrait. « Le Roi même lui fit conseiller de prendre ce parti, et témoigna beau-

Roi fit ce qu'il put pour l'en empêcher, puis lui demanda un mois, et, pendant ce mois, fit parler à Cavoye par ses amis, et enfin l'envoya chercher; lui dit qu'il y avoit trop longtemps qu'ils étoient ensemble pour se quitter, le cajola, et assura pension et brevet de retenue à sa femme[1]; et on croit qu'il lui promit de ne plus faire de chevaliers sans lui[2]. Ce qui est vrai, c'est qu'il n'y en a pas eu depuis, et qu'on l'attribua à cette promesse[3]. Après la mort du Roi, il se retira à Paris et ne sortit presque plus de sa maison, où il ne recevoit que ses amis particuliers, et acheva sa vie dans la piété[4].

coup d'envie de le revoir. » (Lettres de Racine, dans ses *Œuvres*, t. VII, p. 233-234.)

1. Voyez le *Journal de Dangeau*, tomes V, p. 364 et 450, et VI, p. 63; les *Annales de la cour*, t. II, p. 19. Les compensations furent nombreuses et considérables : pension de 14,000 livres pour le mari et la femme (28 janvier 1697 et 29 décembre 1698); don de terres pour rendre leurs jardins de Luciennes « tout à fait aimables » (janvier 1700); brevet d'assurance de 300,000 livres sur la charge de grand maréchal des logis (19 octobre 1707); prorogation du privilège des chaises portatives à Paris et dans les autres villes, dont Cavoye jouissait depuis 1675, et de la part du privilège des chaises de la cour, que son père avait eue en 1639, par moitié avec le marquis de Montbrun (2 novembre 1707, 17 décembre 1708 et 2 février 1716), etc. En juin 1709, le Roi s'entremit lui-même pour que Cavoye vendît, sur le pied de 300,000 livres, la simple survivance de sa charge au fils de Chamillart; mais il resta titulaire jusqu'à son dernier jour.

2. « Le Roi y ajouta des espérances sur l'Ordre. Cavoye prétendit en avoir eu parole; et le voilà enrôlé à la cour plus que jamais. » (*Mémoires*, t. I de 1873, p. 300.)

3. Saint-Simon répète, dans un endroit des *Mémoires* (t. X, p. 246), que le grand prévôt de Sourches ne put jamais avoir l'Ordre à cause de cette promesse du Roi à Cavoye. Il n'y eut plus en effet de grande promotion, mais un assez grand nombre de nominations de prélats, d'étrangers, de maréchaux de France ou d'officiers généraux. C'est ce que signifie ce passage de l'Addition, qui a semblé étrange et douteux aux éditeurs de Dangeau : « Enfin, il ne fut point chevalier de l'Ordre, et le Roi, qui en fit à plusieurs reprises, mourut avant lui, sans avoir fait de promotion. » (*Journal*, t. V, p. 356.)

4. Il mourut à Paris, après une longue maladie, le 3 février 1716, âgé de soixante-seize ans environ; voyez le *Dictionnaire critique* de Jal (p. 336), qui prétend, par suite d'une mauvaise transcription, reporter cette date à 1715. « Mme de Cavoye, dit Dangeau, a assisté son mari jusqu'au dernier moment de sa vie, lui parlant de Dieu comme une femme inspirée et sans qu'il lui échappât une larme : ce qui est d'autant plus extraordinaire que jamais femme n'a porté l'amour pour son mari plus loin qu'elle. » Cavoye était fort riche, et n'avait point de parents proches: aussi ses amis avaient-ils compté se partager sa fortune; mais, outre qu'il existait une donation mutuelle entre les deux époux, le quart des biens se trouva légué aux pauvres après la mort de la veuve, quinze mille livres à l'église Saint-Sulpice, et des récompenses magnifiques aux serviteurs. « Il avoit beaucoup de mérite, dit encore Dangeau, et beaucoup d'amis considérables, et fut universellement regretté. » (*Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 314-315; cf. l'article nécrologique du *Mercure galant*, février 1716, p. 93-95.)

V.

Le maréchal de Vauban[1].

M. de Vauban, sous une apparence de peu d'esprit et un extérieur grossier et qui sentoit le rustre, se trouva un de ces heureux génies donnés rarement pour élever une nation au plus haut point de gloire et pour illustrer un règne de la gloire des conquérants, et en même temps un de ces hommes encore plus rares qui se comptent pour rien, l'État pour tout; qui travaillent sans cesse, mais uniquement pour sa grandeur et pour son bien; qui, au-dessus de la fortune, et par conséquent supérieurs[2] à toutes ses vues, le sont aussi à la flatterie; incapables de parler que vrai et au prince et à ses ministres, quelques[3] délicats et redoutables qu'ils soient, et qui, au-dessus de la gloire même, préfèrent le succès à tout, et au succès même, je veux dire plus glorieux et plus prompt, la conservation des hommes et des plus vils soldats dans l'art consommé de forcer les villes. Tel fut le principal artisan des lauriers de Louis XIV, et qui, avec raison, crut s'en couronner en lui donnant le bâton de maréchal de France[4].

Il s'appeloit Sébastien Le Prestre, né 1er mai 1663[5]. Son grand-père, seigneur de Vauban, servit sous le prince de Conti avec la noblesse de Nivernois. Son père servit aussi, sans qu'on ait trop su en quelle qualité. Son bisaïeul étoit seigneur de Vauban. On n'en sait pas davantage, et on ne remonte pas plus haut[6]. Les alliances militaires, toutes dans la même médiocrité ; le frère aîné de son père servit dans la même mé-

1. Extrait du mémoire sur les *Officiers de la couronne de Louis XIV.* § Maréchaux de France, vol. 68 des Papiers de Saint-Simon.

2. Dans le manuscrit, *supérieur*, au singulier.

3. Au pluriel, dans le manuscrit.

4. Comparez cet éloge à celui qui a pris place dans les *Mémoires*, tome III, p. 379, année 1703.

5. Cette date est donnée par les continuateurs du P. Anselme, tome VII, p. 653; d'après Jal, qui a consacré à Vauban un long article de son *Dictionnaire critique*, Sébastien Le Prestre ne fut baptisé que le 15 mai.

6. En parlant de la promotion du maréchal à l'ordre du Saint-Esprit (1705), Saint-Simon dit dans les *Mémoires* (tome IV, p. 208) : « Vauban, qui s'appeloit Le Prestre, étoit de Nivernois. S'il étoit gentilhomme, c'étoit bien tout au plus : il montra son frère aîné pour le premier qui ait servi de leur race, et qui avoit été seulement en l'arrière-ban de Nivernois, au retour duquel il mourut en 1635. Rien donc de si court, de si nouveau, de si plat, de si mince. Voilà ce que les grandes et uniques parties militaires et de citoyen ne pouvoient couvrir dans un sujet d'ailleurs si digne du bâton et de toutes les grâces que le seul mérite peut et doit acquérir. » Jal a relevé avec raison l'erreur *son frère aîné*, qui, on le voit, ne se trouvait pas dans la première rédaction que nous donnons ici.

diocrité, ainsi que ses enfants, dont l'aîné fut, en 1650, major de la citadelle de Lille ; celui-là fut père de Dupuy-Vauban, qui a servi pendant près de soixante ans dans une guerre à peu près continuelle, qui s'acquit une grande gloire à la défense de Béthune, en 1710, pendant un fort long siège, et qui est mort en 1731, lieutenant général et grand-croix de Saint-Louis, à soixante-douze ans.

Celui dont on parle ici montra de bonne heure ses talents pour l'attaque, la défense et la fortification des places, soutenus d'une grande valeur, d'un coup-d'œil sûr et d'un jugement exquis. Il passa par les petits emplois, d'où ces mêmes talents le tirèrent. Capitaine dans Picardie, lieutenant aux gardes, il dirigea les plus grands sièges, eut le secret de la plupart des grandes entreprises, donna l'idée et le dessein de plusieurs, et conduisit tous les grands sièges que le Roi fit en personne. Sa probité, sa bonté, la clarté de ses ordres, les fautes qu'il couvroit, la justice qu'il rendoit au mérite, aux vues, aux actions, le soin qu'il avoit de ménager la vie des hommes, le rendirent cher aux officiers et aux troupes, et ses talents et ses succès donnoient toute la confiance en sa capacité, qui ne fut jamais trompée. Il fut successivement gouverneur de la citadelle de Lille, de Douay, commissaire général des fortifications de France, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, et c'est lui qui a fait presque toutes les places que le Roi a bâties. Quoique son vrai et principal métier fût les fortifications et les sièges, il ne laissa pas de commander les troupes de terre et de mer en Basse-Bretagne en 1694 et 95, où il rendit inutiles les projets des ennemis, qu'il obligea de se rembarquer avec grande précipitation à Camaret, où ils étoient descendus, et de se retirer sans avoir rien fait. Il conserva encore la Flandre maritime, avec un corps de troupes, après la bataille de Ramillies, et, voyant depuis la lenteur et les mauvaises mesures du siège de Turin, il pressa le Roi de lui permettre d'y aller, de laisser son bâton de maréchal de France derrière la porte (ce fut son expression), de ne se mêler que du siège, et de ne toucher en rien à l'autorité ni aux fonctions de général d'armée du duc de la Feuillade. Le Roi loua son zèle ; mais, jaloux de la gloire du gendre de son ministre et de son choix, il ne voulut pas l'obscurcir : il lui en coûta Turin et l'Italie[1].

Vauban[2], dans un si grand nombre de voyages qu'il avoit faits à travers le royaume pour aller aux diverses frontières et visiter ou bâtir ce grand nombre de places, en avoit remarqué la misère et la mauvaise administration. De longues réflexions, sur de longs examens, lui en firent concevoir le remède. Il crut chacun aussi droit qu'il l'étoit lui-même, et aussi excellent patriote. Une sorte d'autorité, que sa modestie

1. Comparez les *Mémoires*, tome IV, p. 421.

2. Ce dernier épisode de la vie de Vauban est raconté plus longuement dans les *Mémoires*, tome V, p. 149-154. Comparez la notice que j'ai lue, en 1875, à l'Académie des sciences morales et politiques, sur la *Proscription du Projet de dime royale et la mort de Vauban.*

ne l'avoit pu empêcher de gagner auprès du Roi et de ses ministres, lui donna de la confiance : il montra les maux et le remède avec autant d'évidence et de clarté dont une telle et si vaste matière peut être susceptible, après tout le travail et l'application qu'il avoit pu y mettre, et fit imprimer ce livre sous le titre de *Dîme royale*, par lequel il montroit l'énorme préjudice que souffroit l'État, dans son commerce et dans ses membres, du grand nombre d'impôts et de taxes, et combien de gens s'y enrichissoient énormément, combien peu à proportion il en entroit dans les coffres du Roi; et prétendoit, par un seul impôt de la dîme de tous les biens, évalués dans une proportion qu'il proposoit, donner infiniment plus au Roi et soulager en surplus le peuple et tous les autres particuliers[1]. Il présenta son livre au Roi, qui le reçut fort bien, et aux ministres, et ce livre eut un débit infini. Mais les ministres des finances le trouvèrent si étrangement mauvais, qu'ils trouvèrent moyen d'en faire un crime à l'auteur. C'étoit les prendre par l'endroit le plus sensible : arbitres souverains des biens de tout le monde en cent manières différentes, maîtres de cette armée de commis, d'archers, de gardes de toute espèce, de cette nuée de fermiers, de traitants, de receveurs, dont la ferme étoit entre leurs mains, et dont la leur s'augmentoit à leur gré, on peut juger du frémissement avec lequel ils virent un ouvrage qui tendoit à les dépouiller de tous ces avantages et à les réduire à la situation générale. Aussi n'épargnèrent-ils rien contre le livre et contre son auteur, qui auroit mal passé son temps, sans l'autorité du Roi et ses grands services. Mais, si cela sauva sa liberté, les cris des ministres furent tels, que le Roi ne put moins faire que de marquer son indignation à un si bon serviteur, et qui, en cela même, méritoit[2] tant de nouvelles louanges. Le maréchal en fut si consterné et si outré, qu'il ne fit plus que languir, et qu'il en mourut de douleur fort peu de mois après, à Paris, 30 mars 1707[3], à soixante-quatorze ans, universellement admiré et regretté. C'étoit un homme d'un désintéressement parfait. Il a fortifié plus de trois cents places et a eu la direction en chef de cinquante-trois sièges.

Il avoit eu deux filles : l'aînée, morte avant lui, avoit épousé M. de Mesgrigny ; l'autre, M. Bernin de Valentiné, contrôleur général de la maison du Roi, qui s'est ruiné en bel esprit, en poésies et en musique.

1. On remarquera que, dans cette rédaction, il n'est point parlé des livres de Boisguilbert, ni de ses relations avec Vauban.

2. Ce mot est en interligne.

3. Dans le manuscrit, 1607; voyez ci-dessus, p. 127, note 5.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉROME.

(*Suite.*)

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le roi, ne recevant pas de réponse de l'empereur relativement à ses justes réclamations à l'égard des agents français en Westphalie et désirant mettre son frère bien au courant de la situation financière du pays, lui expédia son premier aide de camp, le général Morio, avec la lettre ci-dessous :

JÉROME A NAPOLÉON.

Cassel, 3 février 1809.

Sire, j'envoie auprès de Votre Majesté le général Morio, mon premier aide de camp ; il a été un de mes ministres, il était présent à tous mes conseils d'administration, et connaît très bien la situation de mon royaume. Votre Majesté pourra avoir de lui tous les renseignements qu'elle désirera prendre sur l'état du trésor, comme sur les autres parties d'administration.

Je ne puis prendre de biais avec Votre Majesté ni la tromper en aucune manière dans une circonstance aussi majeure, mais il est certain que le royaume de Westphalie ne peut résister plus de 6 mois au mauvais état des finances.

Quant à moi, Sire, je me trouverai toujours bien partout où je serai placé par Votre Majesté, si je conserve toute son amitié.

L'empereur était peu porté à aimer et à estimer les officiers qui quittaient son service pour celui de ses frères ; il répondit à Jérôme, le 11 février 1809 :

Je suis étonné que vous m'envoyiez le général Morio, qui est une espèce de fou. Vous trouverez bon que je ne le voie pas. Quant à la situation de votre trésor et de votre administration, cela ne me regarde pas. Je sais que l'un et l'autre vont fort mal. C'est une suite des mesures que vous avez prises et du luxe qui règne chez vous. Tous vos actes portent l'empreinte de la légèreté. Pourquoi donner des baronnies à des hommes qui n'ont rien fait? Pourquoi étaler un luxe si peu en harmonie avec le pays et qui serait seul une calamité pour la Westphalie par le discrédit qu'il jette dans l'administration? Tenez vos engagements

avec moi, et songez qu'on n'en a jamais pris qu'on ne les ait remplis. Ne doutez jamais du reste de tout l'intérêt que je vous porte.

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, 18 février 1809.

Dans une dépêche précédente[1] j'ai rendu compte des recettes et des dépenses présumées de la liste civile. Quant aux finances de l'État, on m'assure que le déficit de l'année passée est de douze millions et qu'une crise est inévitable, peut-être dans six mois. Il est certain que les Juifs ont prêté de l'argent. On parle de trois millions. Pour remplir le déficit, on s'occupe surtout à pousser l'exploitation du sel aussi loin qu'elle peut aller. On compte sur un grand débit en Hollande. Avant la dernière levée, le Roi entretenait huit mille hommes de troupes. On parle d'une forte réduction dans sa garde. Si la guerre a lieu, on ne doute pas que le désir du Roi d'être appelé à l'armée ne soit rempli. L'on s'en promet des moyens de faire de grandes économies pendant son absence.

Sa Majesté Impériale a voulu que je lui rendisse compte de la conduite des ministres. Le premier en ligne est M. *Siméon* : il réunit à l'amour du travail et à la probité des connaissances, des talents et de l'amabilité. Il est peut-être le seul qui avant de fléchir devant la volonté suprême ose se permettre quelquefois des représentations, qui ne sont pas toujours bien accueillies. En public, il a constamment été traité avec une grande distinction, et l'on croit que la faveur lui est revenue. Son département marche. Le général *Eblé*[2] est infatigable au travail. Il se trouve, dit-il, au milieu d'un chaos à débrouiller, de fripons à déjouer ; entravé par une triple administration, celle de l'armée, de la garde et des troupes françaises, il ne sort presque point, mais tout son extérieur montre une santé fortement dérangée ; s'il continue ainsi, le travail le tuera dans un an.

Le comte de *Furtenstein* a grandi depuis que je l'ai vu à Dresde. Il est de tous les ministres le plus constamment près de la personne du Roi. Son ministère lui laisse encore quelques loisirs pour les plaisirs. Il a les formes aimables et il se met peu à peu au niveau de sa position. On s'aperçoit de temps en temps, même dans des occurrences de routine, que le chef et les employés ont besoin d'expérience. On rend justice à la droiture de son caractère. Les soins à prendre pour sa famille font partie de ses occupations. Ce qui le justifie, c'est que les sœurs sont aimables, les beaux-frères des hommes de mérite.

M. *Bulow* était employé dans l'administration prussienne à Magdebourg. Sa probité est intacte, mais on le dit peu capable de sortir de la route ordinaire. Il serait peut-être à sa place si les affaires étaient à la

1. Publiée dans les *Mémoires du roi Jérôme*.
2. Avait remplacé Morio à la guerre.

leur. Mais il les y fera venir difficilement. On l'accuse de ne point aimer les Français; est-ce par aversion ou seulement parce qu'il est ministre des finances?

M. *de Volfradt*[1] est un homme de bien et de mérite, un peu doucereux et probablement sans énergie comme son ancien maître. L'organisation de son ministère l'occupe tout entier. Il est encore à l'épreuve et c'est ce que le Roi lui-même, dit-on, lui a déclaré.

Parmi les prétendants à la place de ministre, on nomme toujours M. Pothau[2] pour l'intérieur, M. Bercagny pour les finances ou la justice. On prétend que M. de Truchsess visait à celui des relations extérieures.

Parmi les membres du corps diplomatique, le ministre de Bavière a une réputation de malignité et d'orgueil; celui de Hollande, de petites finaceries et d'économie batave; celui de Saxe, bon, souple, né courtisan, tremble d'avoir des affaires; celui de Wurtemberg, poli et réservé, laisse dans le doute si sa nullité est de nature ou de calcul; celui de Darmstadt, avec de la mesure, a une tournure de franchise et de loyauté militaire; le chargé d'affaires de Prusse, avec ses profondes révérences et son très modeste extérieur, est vrai représentant d'un roi de Prusse : d'ailleurs il est instruit, honnête homme, on se loue ici de sa conduite.

M. *Bercagny,* sans avoir le titre de ministre d'état, l'est peut-être plus que les autres : les talents, les connaissances administratives, la finesse, l'activité ne lui manquent point; on craint seulement que cette dernière qualité ne l'entraîne à faire naître des affaires pour rendre sa place plus importante. On attribue au Roi un penchant naturel pour faire, sous tous les rapports, l'essai et l'usage de son pouvoir; et le mérite de M. *Bercagny* sera d'autant plus grand, s'il reste fidèle à l'institution de la police qui est de prévenir les occasions de punir. Tous les Westphaliens ne sont pas contents, tous ne sont pas fidèles, mais ils ne conspirent point. Ce sont plutôt des indices que des faits qui donnent lieu à ces remarques; mais on craint dans une matière aussi grave des évènements possibles qui pourraient changer la marche sage et mesurée du gouvernement, ou le développement d'un système qui pourrait le dénaturer.

On parle ici d'un parti allemand et d'un parti français; parmi les Allemands il existe un parti de l'ex-électeur et un parti du roi; mais si dans le parti du roi on distingue un parti allemand et un parti français, on commet une erreur qui pourrait conduire à des conséquences fâcheuses. Le vrai parti français sera celui qui, comptant sur l'inébranlable solidité du nouvel ordre de choses, se reposera sur le temps pour acquérir de la fortune et des distinctions et ne voudra pas recueillir dans une première année ce qui doit être le fruit d'une longue carrière de travail et de fidélité.

1. Ministre de l'intérieur.
2. Mari d'une des sœurs de Le Camus.

CHAMPAGNY A REINHARD.

Paris, le 23 février 1809.

Monsieur, S. M. l'Empereur et Roi a eu sous les yeux vos dépêches des 3, 5 et 9 février, nos 13, 14 et 15, et les deux bulletins y joints, et m'a donné un ordre qu'il m'est agréable de remplir, celui de vous témoigner sa satisfaction pour ces dépêches et de vous mander qu'il les a lues avec intérêt.

Bien que les dépenses du roi n'aient pas été aussi grandes que vous l'avez dû croire, ignorant que le Roi ne touchait point son traitement de prince français, comme elles ont de beaucoup dépassé sa liste civile, l'Empereur lui a écrit pour lui en témoigner son mécontentement; mais le Roi s'en excuse en niant la vérité du reproche. Sa Majesté sent combien il est nécessaire d'inspirer à ce prince un esprit d'économie et elle vous charge de profiter des occasions que le Roi, s'entretenant avec vous, vous fournira pour le faire, avec l'à-propos et la mesure qui vous sont propres.

Du reste, S. M. croit utile que vous sachiez que ce que le Roi vous a dit d'une question que l'Empereur lui aurait faite à votre sujet et de sa réponse n'est qu'une forme plus aimable donnée par ce prince à un compliment auquel vous ne sauriez mieux répondre qu'en redoublant d'attention et de vigilance.

Quant aux doutes que ma lettre du 25 janvier vous avait laissés, Sa Majesté me charge de vous faire connaître que les Français employés dans le palais au service du Roi et naturalisés Westphaliens, tels que M. le comte de Fürstenstein et autres qui peuvent être dans le même cas, n'étant plus Français sont libres d'accepter les décorations qui leur sont données. Tous les autres n'en peuvent accepter sans l'autorisation de Sa Majesté I. et R.

Sa Majesté vous recommande de voir souvent M. *Siméon* et le général *Eblé* pour connaître leur opinion et leur position et la lui faire connaître.

Des symptômes assez sérieux commençaient à faire prévoir une prise d'armes de l'Autriche et il était à craindre que des troubles ne vinssent à éclater en Westphalie. Jérôme, prévenu par divers rapports et par quelques correspondances, en écrivit à l'empereur. On trouvera aussi plus loin, à la date du 24 février, une lettre de Reinhard à ce sujet, adressée à M. de Champagny.

JÉROME A NAPOLÉON.

Cassel, 23 février 1809.

Sire, j'envoie à Votre Majesté, par courrier extraordinaire, deux dépêches chiffrées que j'ai reçues hier, non pas d'un agent secondaire,

mais d'un homme jouissant d'une grande fortune en ce pays qui m'est entièrement dévoué et qui a des relations intimes avec les personnes les plus distinguées de Vienne.

Bien que je pense que Votre Majesté soit déjà instruite d'une partie des détails contenus dans ces dépêches, j'ai cru ne pas devoir les lui laisser ignorer et j'y joins un état des forces de l'Autriche.

Les régiments westphaliens, dont j'ai annoncé le départ à Votre Majesté, sont arrivés à Mayence. Il y a eu quelques déserteurs parce qu'on leur a fait croire sur la route qu'ils allaient être désarmés à Mayence et envoyés dans les Iles. Je vais les remplacer sur le champ et porter cette division à 8000 hommes[1].

J'ai donné le commandement de cette division au général Morio que je veux mettre à même de prouver à Votre Majesté ses véritables sentiments.

Sous ses ordres seront les généraux de brigade Weber et Boerner et le chef d'état-major Hersberg.

Je viens d'ajouter une seconde compagnie d'artillerie.

JÉROME A NAPOLÉON.

Cassel, 19 mars 1809.

Sire, quoique bien persuadé que Votre Majesté soit instruite de tous les projets de l'ennemi, je ne crois pas devoir me taire sur le rapport qui vient de m'être fait par des officiers de ma maison, ayant, pour leurs affaires personnelles, des relations étroites en Hanovre.

D'après ce rapport « il paraît que les Anglais ont formé le projet de débarquer 30 à 40 mille hommes sur les côtes de Hanovre pour attaquer ce pays et pénétrer en Hollande. »

J'annonce avec satisfaction à Votre Majesté que la levée de la conscription se fait avec le plus grand zèle dans la majeure partie de la Westphalie et principalement dans les départements de l'Elbe et de l'Ocker dont l'esprit est excellent.

Quant au pays de l'ancienne Hesse, il est décidément mauvais et je désirerais bien que Votre Majesté m'autorisât à répartir dans cette partie de mon royaume un des régiments français qui sont à Magdebourg, afin de dissiper les esprits remuants et de contenir les malveillants.

Si Votre Majesté consent à cette demande, j'enverrai en remplacement à Magdebourg un régiment westphalien de même force.

Je prie Votre Majesté de me répondre sur cet objet.

1. Cette division était dirigée sur l'Espagne où elle périt presque tout entière. Le général Morio, qui la commandait, ne reconquit pas la faveur impériale, car on assure que ce malheureux officier s'étant présenté aux Tuileries, à son retour de la Péninsule, Napoléon lui dit brusquement : « Qui êtes-vous? — Le général Morio. — Vous général? Dans mon armée vous ne seriez pas caporal. »

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, le 24 février 1809.

M. le comte de *Furstenstein* m'a fait part des nouvelles qu'il a reçues de Vienne et qui ont déterminé le Roi à envoyer hier un courrier à Sa Majesté l'Empereur. Il m'a parlé aussi d'une lettre de M. *Hesflinger* à Darmstadt, qui, ayant à écrire à M. *Pothau,* l'informe en confidence du mécontentement général qui, d'après les renseignements parvenus à M. *Hesflinger* et qu'il dit avoir fait connaître à Votre Excellence, régnerait en Westphalie et qui selon lui pourrait amener une explosion générale. M. de *Furstenstein* m'a dit qu'il n'attachait pas une grande importance à cet avertissement; que la police était parfaitement faite en Westphalie; que le peuple était bon; que les nobles étaient fidèles; que le Roi était aimé et qu'il était d'ailleurs exactement informé de tout ce qui se passait dans son royaume. Quoique je partage à plusieurs égards cette opinion de M. de *Furstenstein,* je me réserve cependant, Monseigneur, de revenir sur cet objet sous le double rapport des faits et des réflexions qui s'y rapportent.

On voit que M. Reinhard, moins optimiste que M. de Furstenstein, était aussi plus clairvoyant. On touchait aux aventures de Schill, du duc de Brunswick et à la guerre avec l'Autriche.

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, ce 28 février 1809.

J'ai annoncé à Votre Excellence que j'aurais quelques détails à ajouter au compte que j'ai rendu dans ma lettre n° 17 de l'audience particulière que j'ai eue de Sa Majesté westphalienne. M. le comte *de Furstenstein* était venu me dire que je n'aurais qu'à m'adresser au chambellan de service et que le Roi me recevrait immédiatement. Je suppose, ajouta-t-il, que vous avez quelque chose de particulier à dire à Sa Majesté. « Non, dis-je, il ne s'agit que de communiquer les vues de l'Empereur concernant l'organisation du contingent westphalien : je suis un ignorant qui ira prendre une leçon chez un maître consommé dans l'art militaire. » Sur cela M. *de Furstenstein* m'apprit que le Roi avait mal dormi. — C'est qu'on veille un peu tard (il y avait eu deux nuits de bal pour l'anniversaire de la Reine). — Oui, dit M. *de Furstenstein,* le Roi travaille souvent fort avant dans la nuit.

Lorsque j'arrivai, M. le comte *de Furstenstein* était avec le Roi. Je fus introduit dès qu'il fut sorti. Ce n'est, dit le Roi, qu'une circulaire, qu'une note diplomatique. Quand je l'eus informé que le même courrier m'avait apporté l'ordre de proposer aux princes de Waldeck et de la Lippe quelques changements relatifs à l'organisation de leur contin-

gent, le Roi me cita l'exemple de quelques soldats westphaliens enrôlés dans le pays de Schauenbourg. « J'ai fait dire au prince, ajouta-t-il, que s'il ne les rendait pas, j'enverrais des gendarmes pour les faire chercher et que je pourrais bien le faire venir lui-même. (Le prince vint en effet à Cassel pour s'excuser.) Ces petits princes m'ont proposé de m'envoyer des ministres, je n'en ai pas voulu. »

Par une transition un peu brusque le Roi me parla ensuite des comptes de M. *Jollivet*, où se trouve porté jusqu'à l'herbe qui croît sur la place Frédéric et sous les croisées du château sur les bords de la Fulde.

Il paraît que cet article et plusieurs autres que Sa Majesté me cita avec une irascibilité qui m'a paru légitime, s'étaient trouvés compris dans la moitié des domaines réservée à Sa Majesté l'Empereur et qu'ils avaient été évalués à une certaine somme dont M. *Jollivet*, par une raison de devoir aussi très légitime, demandait le remboursement. « J'aurais pu envoyer ces beaux comptes à l'Empereur ; mais je n'ai pas voulu faire tort à M. *Jollivet* dans l'esprit de mon frère. Cependant, je sais que M. *Jollivet* est mon espion. A quoi bon écrire à Paris que j'ai donné un diamant, que j'ai couché avec une belle? Un ministre ne doit point s'occuper de ces bagatelles; il doit mander que le Roi se porte bien, que la Westphalie marche dans le système de la France, et voilà tout. Que résulte-t-il de cet espionnage? Cela peut donner un instant d'humeur; des frères peuvent se brouiller un instant et peut-être cela m'est-il déjà arrivé; mais ils se réconcilient. J'aime et je respecte l'Empereur comme mon père; l'Empereur dans un moment de vivacité peut me faire quelques reproches, mais ensuite on s'explique et l'on sait mauvais gré à celui qui a été la cause de la brouillerie. — Votre Majesté, dis-je, a daigné me dire qu'elle était contente de moi; j'ose me flatter qu'elle l'est encore et je la supplie surtout de croire que ma conduite tendra constamment à entretenir les sentiments d'amour qui lient les deux augustes frères. — Oui, dit le Roi, et puis revenant aux comptes de M. *Jollivet*, et puis l'apostrophant et évitant avec une adresse admirable de me donner le droit de m'expliquer ce *vous* qui semblait cependant me regarder aussi : si vous mandez jusqu'à ce qui se passe dans ma cuisine, je vous traiterai comme le ministre de Bavière, comme le ministre de Wurtemberg, et non comme ministre de famille; je ne vous admettrai chez moi que dans les occasions de cérémonie (le Roi, me demandai-je, aurait-il lu mon dernier bulletin? Il était parti par cette voie peu sûre d'Hanovre); d'ailleurs M. *Jollivet* n'a jamais été accrédité près de moi; je pourrais le regarder comme étranger; je pourrais même, s'il voulait me tracasser, le prier de partir; cependant c'est un honnête homme, c'est un brave homme, mais il se noie dans les détails. Si vous étiez chez le roi de Bavière, chez le roi de Wurtemberg (toujours M. *Jollivet ou moi?*) alors, à la bonne heure, il faudrait tout observer, tout écrire; mais tout ce que mon frère voudra savoir je le lui écrirai moi-même, et pour être bien avec l'Empereur il faudra être bien

avec moi. » Je saisis ces dernières paroles : « Sire, Votre Majesté me fait la leçon ; elle prêche un converti, et je la prie d'être convaincue que ce que je désire ardemment, c'est d'obtenir et de mériter sa confiance. » Cette conversation, Monseigneur, qui dura près d'une demi-heure et dans laquelle je me sais gré de m'être restreint à ce peu de mots que l'abondance et peut-être une intention préméditée du Roi me permirent de placer, m'a paru devoir être rapportée parce qu'elle peint et le caractère du Roi et ma situation. J'ai eu pendant un instant le projet de dire à M. de *Furtenstein* qu'il n'avait qu'à consulter Wicquefort ou Burlamaqui, pour se convaincre que l'idée que le Roi se faisait des devoirs d'un ministre était un peu trop étroite, mais j'ai réfléchi que la sagacité de Sa Majesté s'était prémunie contre toute objection. C'est parce qu'il est frère de l'Empereur que le Roi trouve qu'il est inutile qu'on écrive ce que sa confiance le porterait au besoin à écrire lui-même. C'est parce qu'il est frère de l'Empereur que Sa Majesté impériale veut être informée de tout ; et dans cette différence d'opinion mon devoir est tracé, il consiste à obéir à mon souverain.

Cependant, depuis cette audience, j'ai pris occasion de demander à plusieurs personnes qui m'ont parlé de l'état des finances, et même à M. *Bercagny*, si personne n'avait proposé au Roi de mettre la véritable situation de ses affaires sous les yeux de Sa Majesté impériale ? Qu'il me semblait que c'était là le seul moyen de sortir d'embarras et d'éviter de grands inconvénients ; enfin qu'instruire l'Empereur était rendre le plus grand service au Roi. M. *Bercagny* m'a répondu qu'il croyait qu'un enchaînement malheureux de circonstances avait empêché que cela ne se fût jamais fait d'une manière détaillée et lumineuse ; que M. *Beugnot*, l'homme le plus propre à faire un pareil exposé, s'en étant chargé et étant tombé malade, avait trouvé Sa Majesté impériale partie pour Bayonne ; que depuis le Roi n'avait envoyé à Paris que des aides-de-camp et qu'en général il était difficile de trouver ici un homme capable de répondre, sous ce rapport, à l'attente de l'Empereur.

Le lendemain de mon audience, M. de *Bulow*, ministre des finances, me dit : Votre visite d'hier va nous coûter encore quelques millions.— Je répondis qu'il n'y avait dans les intentions de Sa Majesté impériale rien qui dût amener ce résultat. — Mais le Roi l'a dit. — Au contraire, dans ce que le Roi a dit vous pourriez y trouver une épargne ; car si le contingent doit toujours être de 25,000 hommes et qu'il soit question de former deux divisions westphaliennes ; le Roi se proposant de demander, dans la même proportion, une diminution des troupes françaises à votre solde, y gagnerait tout ce que, selon lui, un pareil nombre de troupes westphaliennes coûte de moins.

C'est depuis quelques jours, Monseigneur, que les doléances sur l'état des finances westphaliennes me parviennent de toutes parts. Tous les ministres et un grand nombre de conseillers d'État m'en ont parlé, à l'exception de M. *de Furstenstein* qui s'en tient à la politique et qui, du reste, voit tout en couleur de rose. C'est que peu à peu les états de

recette et de dépense de l'année passée se complètent, que le bilan se fait et que l'abîme est devant les yeux. Il peut s'être glissé dans les renseignements que j'ai déjà transmis à Votre Excellence, des inexactitudes de détail; mais les résultats sont certains. Pour l'année courante, le ministre des finances espère 38 millions; il en promet 36. Sur cette somme, il faudra pour les troupes westphaliennes 13 à 14 millions que le ministre de la guerre espère de réduire à onze ou à douze; pour les troupes françaises huit millions. Or les autres dépenses sont évaluées par le budget :

Dette publique, intérêts,	3,700,000 fr.	4,500,000 fr.
Amortisation,	800,000	
Liste civile,		5,000,000
Conseil d'État,		322,000
Ministère de la justice et de l'intérieur,		5,000,000
— des finances, du commerce et du trésor,		8,463,000
— du secrétaire d'Etat et des rel. ext.,		1,090,000
— de la guerre,		20,000,000
Total,		44,375,000 fr.

On porte à un million la dette flottante de la liste civile. Si celle-ci doit encore puiser dans le trésor public, voilà le tonneau des Danaïdes; et comment dès cette seconde année les économies du Roi peuvent-elles faire rentrer la dépense dans les limites qui ont été si fortement excédées?

Les sujets de la Westphalie payent 19 à 20 francs par tête. De tout temps cette proportion était en Allemagne; en temps de guerre, sans commerce et sans la possibilité d'établir un système productif et bien combiné d'impositions indirectes, elle pourra difficilement se maintenir, au moins il sera impossible de la dépasser. Et que pourra-t-on attendre de la ressource des emprunts?

Dans ma dépêche n° 16 j'ai informé Votre Excellence qu'on comptait beaucoup sur le débit des sels westphaliens en Hollande. Depuis quelques jours MM. *Vanhal* et *Grellet*, négociants d'Amsterdam, sont arrivés ici. Il s'agit, autant que je puis en juger dans ce moment, d'une espèce de traité de commerce, en vertu duquel ces maisons feraient des avances en argent qui leur seraient remboursées par des sels, des cuivres, des fers et d'autres minéraux qu'ils auraient la faculté d'extraire de la Westphalie. L'avance dont on parle est de 6 millions. Le ministre de Hollande a présenté ces négociants à M. le comte de *Furstenstein*; hier ils ont eu avec le ministre des finances une conférence où leurs propositions ont été acceptées; aujourd'hui le tout sera soumis à l'approbation de Sa Majesté. Ils se sont présentés chez moi pour me demander des lettres de recommandation pour les agents français à Brême par où l'exportation doit se faire en suivant le Weser. Je leur ai promis ces lettres; mais je les ai prévenus que mon devoir serait de rendre compte de cette transaction à mon gouve ment. Ils m'ont dit que M. *de Furstenstein* se proposait de m'en .

M. le baron de Linden, ministre plénipotentiaire de Westphalie près le prince-primat, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à Berlin. M. *Siméon* fils, qui depuis trois mois y était arrivé comme chargé d'affaires, a été nommé ministre plénipotentiaire à Darmstadt et chargé d'affaires à Francfort. Le Roi a fait cette distinction parce qu'il est survenu que le prince-primat n'avait point encore accrédité de ministre auprès de la cour de Westphalie. M. *de Norvins,* secrétaire général du ministère de la guerre, a été nommé chargé d'affaires près la cour de Bade. On dit que M. *d'Esterno* par ordre du Roi a dû retourner à Vienne. Lorsque M. *de Furstenstein* me parla du retard de l'arrivée du comte *de Grüne,* je lui demandai si ce retard avait influé sur la permission donnée à M. *d'Esterno* de s'absenter de son poste? Il me répondit que non. M. *de Linden,* de son côté, est sur le point de quitter Vienne. Ses dernières lettres annoncent que les troupes autrichiennes se mettent en mouvement, que la guerre est résolue à Vienne, que l'archiduc *Charles* commandera en Allemagne une armée qu'on dit être de 120,000 hommes et qui pourra être de 130,000; que l'archiduc *Jean* commandera 100,000 hommes du côté de l'Italie; l'archiduc *Ferdinand* l'armée de Bohême. — C'est ainsi que la destinée poursuit sa marche et que les décrets de la providence s'exécutent, lorsque l'heure de la chute des empires a sonné!

La guerre avec l'Autriche devenant de jour en jour plus probable, l'empereur voulut avoir des notions certaines sur le contingent westphalien, et fit envoyer l'ordre au baron Reinhard de lui faire connaître exactement l'état des troupes de Jérôme. Vers le commencement de mars, le ministre adressa, sur ce sujet, à M. de Champagny, une très longue lettre que nous allons analyser.

M. Reinhard s'étant adressé, pour avoir des renseignements exacts, à M. de Norvins, alors secrétaire-général au département de la guerre, et le général Eblé, ministre, ayant refusé de communiquer les états de situation, M. de Norvins avait tiré de sa mémoire les chiffres et les notions d'où il résultait : que l'armée westphalienne était forte de 12 à 13 mille hommes dont 500 officiers, présents sous les drapeaux, que sur ce nombre 7000 étaient en marche et en Espagne, et 2500 à Cassel; que le matériel d'artillerie, fort pauvre, consistait en dix-huit bouches à feu données par l'empereur; que le général Morio venait d'acheter vingt-deux caissons et leurs attelages, que les généraux étaient pour la plupart vieux, usés, incapables, etc. La lettre de Reinhard se terminait ainsi :

Le général *Eblé,* Monseigneur, est venu m'entretenir de ses chagrins et de ses sollicitudes. Il craint, malgré toute la persévérance de son travail, de n'être pas en état de mettre de l'ordre dans l'administration et dans l'organisation de l'armée westphalienne et de remplir l'attente

recette et de dépense de l'année passée se complètent, que le bilan se fait et que l'abîme est devant les yeux. Il peut s'être glissé dans les renseignements que j'ai déjà transmis à Votre Excellence, des inexactitudes de détail; mais les résultats sont certains. Pour l'année courante, le ministre des finances espère 38 millions; il en promet 36. Sur cette somme, il faudra pour les troupes westphaliennes 13 à 14 millions que le ministre de la guerre espère de réduire à onze ou à douze; pour les troupes françaises huit millions. Or les autres dépenses sont évaluées par le budget :

Dette publique, intérêts,	3,700,000 fr.	4,500,000 fr.
Amortisation,	800,000	
Liste civile,		5,000,000
Conseil d'État,		322,000
Ministère de la justice et de l'intérieur,		5,000,000
— des finances, du commerce et du trésor,		8,463,000
— du secrétaire d'Etat et des rel. ext.,		1,090,000
— de la guerre,		20,000,000
Total,		44,375,000 fr.

On porte à un million la dette flottante de la liste civile. Si celle-ci doit encore puiser dans le trésor public, voilà le tonneau des Danaïdes; et comment dès cette seconde année les économies du Roi peuvent-elles faire rentrer la dépense dans les limites qui ont été si fortement excédées?

Les sujets de la Westphalie payent 19 à 20 francs par tête. De tout temps cette proportion était en Allemagne; en temps de guerre, sans commerce et sans la possibilité d'établir un système productif et bien combiné d'impositions indirectes, elle pourra difficilement se maintenir, au moins il sera impossible de la dépasser. Et que pourra-t-on attendre de la ressource des emprunts?

Dans ma dépêche n° 16 j'ai informé Votre Excellence qu'on comptait beaucoup sur le débit des sels westphaliens en Hollande. Depuis quelques jours MM. *Vanhal* et *Grellet*, négociants d'Amsterdam, sont arrivés ici. Il s'agit, autant que je puis en juger dans ce moment, d'une espèce de traité de commerce, en vertu duquel ces maisons feraient des avances en argent qui leur seraient remboursées par des sels, des cuivres, des fers et d'autres minéraux qu'ils auraient la faculté d'extraire de la Westphalie. L'avance dont on parle est de 6 millions. Le ministre de Hollande a présenté ces négociants à M. le comte de *Furstenstein*; hier ils ont eu avec le ministre des finances une conférence où leurs propositions ont été acceptées; aujourd'hui le tout sera soumis à l'approbation de Sa Majesté. Ils se sont présentés chez moi pour me demander des lettres de recommandation pour les agents français à Brême par où l'exportation doit se faire en suivant le Weser. Je leur ai promis ces lettres; mais je les ai prévenus que mon devoir serait de rendre compte de cette transaction à mon gouvernement. Ils m'ont dit que M. *de Furstenstein* se proposait de m'en parler.

M. le baron de Linden, ministre plénipotentiaire de Westphalie près le prince-primat, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à Berlin. M. *Siméon* fils, qui depuis trois mois y était arrivé comme chargé d'affaires, a été nommé ministre plénipotentiaire à Darmstadt et chargé d'affaires à Francfort. Le Roi a fait cette distinction parce qu'il est survenu que le prince-primat n'avait point encore accrédité de ministre auprès de la cour de Westphalie. M. *de Norvins,* secrétaire général du ministère de la guerre, a été nommé chargé d'affaires près la cour de Bade. On dit que M. *d'Esterno* par ordre du Roi a dû retourner à Vienne. Lorsque M. *de Furstenstein* me parla du retard de l'arrivée du comte *de Grüne,* je lui demandai si ce retard avait influé sur la permission donnée à M. *d'Esterno* de s'absenter de son poste? Il me répondit que non. M. *de Linden,* de son côté, est sur le point de quitter Vienne. Ses dernières lettres annoncent que les troupes autrichiennes se mettent en mouvement, que la guerre est résolue à Vienne, que l'archiduc *Charles* commandera en Allemagne une armée qu'on dit être de 120,000 hommes et qui pourra être de 130,000; que l'archiduc *Jean* commandera 100,000 hommes du côté de l'Italie; l'archiduc *Ferdinand* l'armée de Bohême. — C'est ainsi que la destinée poursuit sa marche et que les décrets de la providence s'exécutent, lorsque l'heure de la chute des empires a sonné!

La guerre avec l'Autriche devenant de jour en jour plus probable, l'empereur voulut avoir des notions certaines sur le contingent westphalien, et fit envoyer l'ordre au baron Reinhard de lui faire connaître exactement l'état des troupes de Jérôme. Vers le commencement de mars, le ministre adressa, sur ce sujet, à M. de Champagny, une très longue lettre que nous allons analyser.

M. Reinhard s'étant adressé, pour avoir des renseignements exacts, à M. de Norvins, alors secrétaire-général au département de la guerre, et le général Eblé, ministre, ayant refusé de communiquer les états de situation, M. de Norvins avait tiré de sa mémoire les chiffres et les notions d'où il résultait : que l'armée westphalienne était forte de 12 à 13 mille hommes dont 500 officiers, présents sous les drapeaux, que sur ce nombre 7000 étaient en marche et en Espagne, et 2500 à Cassel; que le matériel d'artillerie, fort pauvre, consistait en dix-huit bouches à feu données par l'empereur; que le général Morio venait d'acheter vingt-deux caissons et leurs attelages, que les généraux étaient pour la plupart vieux, usés, incapables, etc. La lettre de Reinhard se terminait ainsi :

Le général *Eblé,* Monseigneur, est venu m'entretenir de ses chagrins et de ses sollicitudes. Il craint, malgré toute la persévérance de son travail, de n'être pas en état de mettre de l'ordre dans l'administration et dans l'organisation de l'armée westphalienne et de remplir l'attente

de S. M. I. Le Roi, dit-il, n'est pas toujours disposé à s'occuper des détails. Beaucoup d'heures se perdent à attendre dans l'antichambre. On est distrait et l'on ne donne pas assez d'attention à ce qui n'amuse pas assez. Souvent même une chose a été convenue et le lendemain c'est à recommencer, parce que M. le comte de Bernterode (Du Coudras) peut-être s'y est opposé. Au conseil d'État (et ceci ce n'est pas le général Eblé qui me l'a dit) le ministre de la guerre, qui n'est pas orateur, fait sa proposition. Un orateur, par exemple le général Morio, parle contre avec éloquence. Le général Eblé hausse les épaules et se tait. Souvent l'éloquence l'emporte. Souvent aussi le roi dit : Morio, vous n'y êtes pas! — Mais voici ce que le général Eblé m'a raconté, et ce qui lui a fait de la peine.

Au dernier conseil, le comte de Hardenberg, grand-veneur, dit, au sujet d'une certaine affaire : Je m'arrangerai là-dessus avec le ministre de la guerre — Ce n'est pas cela, dit le roi en plein conseil, vous êtes grand-officier et c'est au ministre de la guerre à s'arranger avec vous. Il semble que si cette maxime est bonne, il faudrait au moins pour la proclamer attendre que le temps et l'usage l'eussent consacrée?

M. *d'Albignac,* grand-écuyer, en déplorant comme le général Eblé les désordres des finances, l'impossibilité de continuer les dépenses de la cour sur le pied où elles sont, est réduit à la nécessité de se renfermer dans un respectueux silence après s'être fait dire souvent : « Ce ne sont point là vos fonctions. » Il m'a exprimé le désir ardent de voir le Roi appelé à l'armée. Il ne voit que ce seul moyen d'espérance et presque de salut. Au retour d'Erfurt, m'a-t-il dit, le Roi était un tout autre homme. Ses conversations avec l'Empereur l'avaient changé, mais huit jours après, les femmes, la Reine, les intrigants l'avaient de nouveau circonvenu. — Et comment fait, lui demandai-je, le trésorier-général M. Du Chambon qui paraît être un très honnête homme? — Il se désole et puis il s'étourdit, dit-il.

Il est de mon devoir, Monseigneur, non d'accuser M. *de Bulow,* ministre des finances, mais de dire que beaucoup de personnes l'accusent. Aux yeux de M. *Jollivet*, c'est un ennemi des Français, qui n'est jamais de bonne foi. Aux yeux de M. *d'Albignac,* c'est un Prussien qui nous trahit et qui dans cette vue augmente le désordre et favorise les dépenses. Aux yeux du Roi lui-même, m'a-t-on dit, c'est un homme qui ment avec un sang-froid imperturbable.

Le général *Eblé* aussi m'a dit que sa conduite commençait à lui inspirer des doutes; qu'ils étaient convenus de faire en commun au Roi des représentations sur l'état des finances et sur l'impossibilité de faire ou de continuer certaines dépenses; mais qu'au moment décisif M. *de Bulow* avait fléchi et qu'il avait fini par dire qu'il y avait moyen de trouver de l'argent. M. *de Bulow* est celui des ministres que je connais le moins, et qui, quoique je ne laisse pas de causer souvent avec lui, se tient assez en réserve avec moi.

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, 10 mars 1809.

J'étais déjà informé que le Roi ne touchait point son traitement de prince français ; mais je n'ai point rectifié cette erreur, parce qu'elle se rectifiait d'elle-même : quant à la dépense de la liste civile que j'ai portée à 13 millions en treize mois, je l'ai évaluée ainsi sur l'autorité de deux ministres d'État. D'autres renseignements, comme j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence, la restreignaient à dix ou douze millions. J'ai ensuite, dans une autre dépêche, porté le déficit du trésor public pendant l'année passée à douze millions. Le déficit est entre le trésor public et la liste civile, et celui du trésor public, proprement dit, n'est que de six millions.

Que le Roi soit parvenu à porter la recette de sa liste civile, au moins pour l'année passée, à sept millions et demi, jusqu'à huit millions, c'est ce qui m'a été assuré de trop de côtés, pour que je puisse légitimement en douter. On m'a cité comme non compris dans l'arriéré des six millions du trésor public :

1° Obligations souscrites par le Roi et remises à la caisse d'amortissement de Paris,	1,500,000 fr.
2° Restitutions et charges concernant les domaines réservés à Sa Majesté l'Empereur,	1,500,000
3° Emprunts du Roi,	2,000,000
4° Dette flottante de la liste civile d'après l'autorité d'un ministre d'État (le général Eblé) (un million); d'après d'autres renseignements,	500,000
	5,500,000
En y ajoutant la liste civile et supplément,	7,500,000
Le total sera de	13,000,000 fr.

D'après le même calcul le total du déficit du trésor public et de la liste civile sera de 11,500,000 fr. à 12 millions.

Il se peut que dans cette évaluation même il y ait encore quelque double emploi, et que, par exemple, une partie de l'emprunt ait été employée à éteindre des obligations, et je suis d'autant plus porté à croire que ma première évaluation a été exagérée, que le Roi, ayant la réputation d'être vrai, aurait certainement dédaigné de nier ce qui aurait été d'une parfaite exactitude.

J'étais, je l'avouerai, un peu effrayé, lorsqu'après avoir évalué, en vertu d'informations qui dataient de la fin de décembre et du commencement de janvier, à deux millions seulement l'excédant des dépenses de la liste civile, j'appris de plusieurs côtés qu'elles avaient monté en totalité à une somme de 13 millions. Mon devoir me pressa d'en informer Sa Majesté, et en ce moment-ci je préfère de répondre promptement

à la lettre de Votre Excellence déjà trop retardée, par des éclaircissements encore incomplets, plutôt que d'attendre ceux que des recherches ultérieures pourraient me fournir, et que je me réserve de transmettre. L'administration directe des finances de la Westphalie est entre les mains des Allemands qui, par plus d'un motif que je dois ou respecter ou excuser, se tiennent vis-à-vis de moi dans une réserve qui ne m'a pas encore permis de chercher à puiser abondamment dans les sources d'informations dont ils sont dépositaires, et je ne dois pas brusquer une confiance qui ne m'est pas refusée, mais qui n'ose pas passer les bornes du devoir ou de la circonspection. D'un autre côté, tant que je conserverai l'espérance d'obtenir mes renseignements de la persuasion qui devrait être celle de tout Westphalien, que c'est l'identité d'intérêt, que c'est l'amitié pour le souverain et pour le pays qu'il gouverne, qui les réclament pour en faire le meilleur usage, je répugnerai à employer des moyens dont le moindre inconvénient est d'offrir peu de garantie pour l'exactitude.

Je n'ose pas non plus me flatter, Monseigneur, que le Roi me fournisse des occasions fréquentes de lui donner des conseils d'économie; à l'exception d'une seule occasion dont je me suis emparé, je n'ai encore eu l'honneur de voir Sa Majesté que dans les cercles de cour, et Votre Excellence aura pu se convaincre par la conversation dont je lui ai rendu compte et dont sa dépêche vient de me donner la clef, que dans l'opinion de Sa Majesté, des communications de cette nature avec le ministre de France sembleraient déroger à une intimité à laquelle le Roi attache un prix si légitime. Peut-être votre correspondance ultérieure, Monseigneur, m'ouvrira-t-elle quelques facilités à cet égard, peut-être pourrai-je saisir quelque circonstance où faisant connaître au Roi les sentiments de mon âme, je le disposerai à m'accorder une confiance que je m'étais préparé d'avance à ne point espérer après un séjour de deux ou trois mois seulement. Quelque délicate que puisse être ma mission, je n'y vois point de devoirs incompatibles, mais seulement des devoirs de première et de seconde ligne : ils sont tous dans ce que Sa Majesté, avec une bonté qui m'a pénétré d'admiration, a daigné me faire répondre au sujet du compliment que m'a fait Sa Majesté westphalienne.

L'économie personnelle du roi, insuffisante sans doute pour remédier à la pénurie des finances de l'État, aurait cependant sur leur amélioration une influence incalculable, et cette vérité est tellement sentie, qu'il y a peu de jours, un des plus estimables conseillers d'État m'a dit que si, en doublant la liste civile, on pouvait établir la certitude d'un ordre parfait et invariable, et celle d'intéresser le roi aux finances de l'État autant qu'aux siennes propres, on ferait le marché le plus avantageux pour la Westphalie.

Les discussions relatives à la négociation de l'emprunt ou du traité hollandais ne sont pas encore terminées. Avant-hier, en allant chez M. le comte de Furstenstein, je rencontrai l'un des négociants qui avait rendez-vous chez ce ministre pour la même heure : il me dit que la négociation avait rencontré quelques difficultés, qu'elle faisait jaser,

qu'on prétendait que les intérêts monteraient à onze ou douze pour cent (d'autres disent treize), tandis qu'ils ne seraient que de six. Les deux manières de compter au reste peuvent se concilier. L'emprunt, m'a-t-on dit, doit se faire réellement à 6 pour cent d'intérêts; mais les prêteurs auront en même temps, pour le compte du gouvernement, la régie de l'extraction et de la vente des sels et métaux dont ils seront nantis, et sous ce rapport, il leur sera alloué des provisions et des frais. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, le besoin d'argent pour le trésor de Westphalie est impérieux et urgent. Les difficultés qui se sont élevées semblent prouver qu'on ne veut pas y procéder légèrement. Le crédit de la Westphalie, le commerce de Hollande y sont intéressés; les deux rois en désirent le succès; quant à moi j'attends toujours qu'on m'en parle. L'emprunt sera de six millions de francs.

BULLETIN.

Cassel, 10 mars 1809.

Depuis les fêtes de l'anniversaire de la reine, il n'y a point eu de cercle à la cour. Au second bal, Sa Majesté en valsant avec le roi se trouva mal. Elle eut une suffocation qui cependant passa heureusement et ne laissa point de suite. Dans la semaine passée, la reine pendant quelques jours se tint enfermée dans ses appartements. Le roi a souffert et souffre encore d'un rhumatisme auquel il était déjà sujet l'année passée : un peu de fièvre s'y joint vers la nuit. Il y a eu quelques concerts dans l'intérieur.

M. le comte de *Bernterode* (général du Coudras) donna quelques jours un bal pour la fête de Mme la comtesse : on tira un feu d'artifice dans la cour; la maison étant située au milieu de la ville, le roi, pour maintenir les règlements de police, condamna M. de *Bernterode* à une amende de 25 frédérics, et M. *Bercagny* fut condamné à la même amende pour avoir été témoin de l'infraction, et ne s'y être pas opposé. Mme de *Bernterode* ce jour-là reçut de la Reine un beau présent consistant en colliers et en pendants d'oreille de perles et d'améthystes.

Le Moniteur westphalien d'hier annonce que M. le comte de *Truchsess* étant obligé de résider sur ses terres, près de Koenigsberg, Sa Majesté avait accepté la démission qu'il avait donnée de sa place de grand-chambellan. Il y avait encore des personnes qui croyaient aux revenants. Toutes les personnes de la cour se louent de l'affabilité de la reine, depuis que Mme de *Truchsess* est partie. On s'étonne comment avec tant d'esprit cette dame a pu trouver le secret de ne point laisser un seul ami.

M. le comte et Mme la comtesse de *Boehlen,* tous deux attachés à la cour, vont la quitter pour résider dans leurs terres. M. de *Boehlen* avait la direction de la garde-robe que le valet de chambre, Louis, chassé il y a quelque temps, avait exploitée à son profit. M. de *Boehlen* était absent depuis deux mois.

Hier, dit-on, les officiers de la garde ont été convoqués pour être avertis de se tenir prêts à entrer en campagne. On en infère que le roi lui-même se dispose à partir pour l'armée.

Un événement extraordinaire arriva dernièrement à Brunswick. Le valet de chambre du général de Helleringen, commandant du département de l'Ocker, entre en plein jour dans l'appartement de son maître assis devant une table de manière à lui tourner le dos; il s'en approche, passe une corde autour du cou du général et cherche à l'étrangler. Le général se lève, lutte avec l'assassin et se débarrasse de la corde. Celui-ci sort, rentre et tire à bout portant un coup de pistolet dont le général est blessé. Dans l'intervalle on accourt et l'assassin est saisi. Il est en prison et l'on ne conçoit pas encore la cause de cet attentat.

M. le baron de *Keudelstein* (*La Flèche*) est en ce moment à Brunswick pour se concerter avec les autorités de cette ville, sur les réparations à faire au château que le roi a promis d'habiter pendant quatre mois de l'année.

Sous le rapport de l'industrie, comme sous plusieurs autres, la ville de Cassel est bien en arrière de celle de Brunswick. On cite des habitants de la première des traits de paresse qui sont incroyables. Les artisans refusent d'augmenter le nombre de leurs ouvriers, du moment où ils ont assez d'ouvrage pour gagner leur subsistance journalière. Il s'agissait de faire faire des galons, il y en avait de différentes largeurs. Ceux à qui on proposa la fourniture la refusèrent en entier, uniquement par la raison que des galons de petite largeur leur donnaient trop de peine, quoique du reste ils eussent les métiers et les instruments nécessaires pour les faire.

La reine a fait l'acquisition d'une petite maison de campagne sur le chemin de Napoléonshœhe où elle se propose d'établir une vacherie suisse.

Le second jour de la fête il y eut à Napoléonshœhe un petit opéra intitulé *le Retour d'Aline,* où joua M. le comte de Furstenstein. Le feu d'artifice fut contrarié par la neige et par quelques accidents.

Baron Du Casse.

(Sera continué.)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Les archives du ministère de la marine. — Nos lecteurs savent, grâce aux révélations de M. Flammermont, que les riches archives de la marine, les documents d'une histoire qui compte tant de pages glorieuses, se trouvent dans un état fait pour décourager les recherches et faciliter les détournements. Ce qu'ils savent peut-être moins, c'est que cet état de choses n'est pas seulement préjudiciable aux intérêts de la science, mais qu'il est en même temps contraire à la loi; que l'administration des archives de la marine ne s'est pas conformée au décret de 1855 ordonnant le dépôt de l'inventaire de ces archives aux Archives nationales, dépôt vainement réclamé en 1860 par M. de Laborde; qu'elle n'a pas tenu plus de compte du règlement des archives adopté par une commission le 25 mai 1862 et prescrivant l'estampillage et le triage des pièces, leur division en deux séries : l'une composée des documents relatifs à l'ancien régime, l'autre comprenant les papiers modernes, enfin la rédaction d'un inventaire de la première série. L'administration a fait mine, il est vrai, d'appliquer certaines prescriptions de ce règlement, elle a opéré ce qu'elle considère sans doute comme un triage et un classement. Mais cette opération n'a fait en réalité qu'aggraver le désordre en lui donnant l'apparence de l'ordre, car elle a consisté à prendre les papiers qui se trouvaient pêle-mêle dans des cartons et à les relier sans les classer; c'est ainsi qu'on a formé une collection de 10,000 volumes qui ne peuvent offrir, on le voit, que la plus grande confusion. Quant à un estampillage et à un inventaire, ces deux opérations, qui sont corollaires, car c'est en estampillant qu'on devrait procéder à un inventaire sommaire, sont encore à faire. La question de l'organisation des archives, si opportunément soulevée par M. Flammermont, est, au moment où nous écrivons, soumise à une commission qui sur quatre membres n'en compte qu'un compétent; celui-là l'est doublement, il est vrai, à la fois comme érudit et comme attaché depuis plusieurs années aux archives qu'il s'agit de réorganiser. Ce n'est peut-être pas se montrer injuste pour une commission ainsi composée

que de supposer qu'elle n'apporte pas à sa tâche une grande passion ni de grandes lumières. Il semble que cette tâche serait mieux dévolue à une commission où siégeraient, sous la présidence du ministre, le directeur des Archives nationales, l'administrateur de la Bibliothèque nationale et d'autres personnes compétentes. Ce serait à cette réunion d'hommes éclairés, où les exigences administratives seraient défendues en même temps que les intérêts de la science, puisqu'elles auraient dans le président un représentant autorisé, qu'il appartiendrait soit d'assurer la conservation, l'ordre et le facile accès des archives, non plus par de vains règlements, mais par le recrutement d'un personnel plus compétent que celui auquel ce service a été confié jusqu'ici, soit de décider le versement des archives anciennes du ministère aux Archives nationales si la commission reconnaissait que le ministère ne peut donner à ses archives une installation convenable et les placer sous la surveillance de véritables archivistes. Dans le cas où elles conserveraient leur autonomie, devrait-on rendre permanente la commission qui les aurait organisées et lui attribuer un rôle analogue à celui de la commission des archives des affaires étrangères ? Cela nous paraît inutile, les raisons qui ont motivé la création de cette dernière ne sont pas applicables ici et l'existence d'un personnel, doué de connaissances historiques et initié aux travaux d'archives, soit qu'on le prenne parmi les anciens élèves de l'École des chartes, soit que le choix du ministre se porte sur des personnes connues par des publications relatives à l'histoire de la marine, suffira parfaitement pour introduire l'ordre dans ce riche dépôt et en faciliter l'usage au public.

Publications nouvelles. Documents. — La Société de l'histoire de Paris vient d'exécuter une des entreprises qui se recommandaient le plus à sa sollicitude en publiant une édition critique du journal parisien[1] le plus important qui soit parvenu jusqu'à nous et que, faute d'en connaître l'auteur, on désigne sous le titre de *Journal d'un bourgeois de Paris*. La connaissance de deux nouveaux mss., celui de Rome et celui d'Aix, n'a pas, il est vrai, mis l'éditeur, M. Tuetey à même de nous donner un texte sensiblement différent de celui d La Barre, et ses recherches sur l'auteur du journal n'aboutissen comme celles de M. Longnon, qu'à une probabilité ; mais ce qui fa l'originalité et la valeur de cette édition, c'est le commentaire per tuel dont M. Tuetey l'a enrichie. Nous ne proposerons pas ce comm taire pour modèle à tous les éditeurs de textes ; nous croyons qu

1. *Journal d'un bourgeois de Paris* (1405-1449) publié d'après les ms Rome et de Paris par Al. Tuetey. 1 vol. in-8°, xliv-413 p. Champion.

principe un éditeur doit se borner à rectifier les erreurs certaines du document qu'il publie sans chercher à le compléter, sans entreprendre, par exemple comme l'a fait M. Tuetey, la biographie de tous les personnages qui y sont mentionnés. La publication d'une chronique dégénérerait autrement en une discussion de tous les textes comparés relatifs aux événements racontés par le chroniqueur, et l'on trouverait les éléments critiques d'un ouvrage original là où l'on ne doit trouver que les éclaircissements indispensables d'un document historique particulier. Mais si à ce point de vue général on est tenté de trouver l'annotation de M. Tuetey surabondante, on revient en partie de cette impression quand on réfléchit que le principal intérêt de ce journal consiste à nous initier à la vie privée des Parisiens du xve s. et que ce genre d'intérêt comportait, pour être pleinement apprécié, les détails que l'éditeur nous a donnés sur les hommes et les menus incidents de la vie quotidienne mentionnés par le bourgeois de Paris. Ces détails, puisés pour la plupart dans les documents des Archives nationales, attestent le soin avec lequel M. Tuetey s'est acquitté de sa tâche en même temps que les précieuses ressources offertes par cet admirable dépôt pour l'histoire parisienne et la biographie des personnages marquants du xve s. [1].

M. N. L. Caron a publié les lettres échangées entre le secrétaire d'État de la guerre, Des Noyers, et Le Tellier [2], pendant que celui-ci remplissait les fonctions d'intendant de police, justice et finances auprès de l'armée envoyée en Piémont pour défendre les intérêts de la régente Christine de France contre ses beaux-frères et les Espagnols. C'est une correspondance d'affaires où l'on peut étudier l'organisation d'une armée en campagne. Il appartenait à l'éditeur d'entreprendre cette étude; mais, tout en traitant ce sujet dans son introduction, il ne l'a pas assez fortement conçu ni suffisamment mûri et il a manqué ainsi l'occasion de nous faire comprendre d'une façon précise les imperfections du système militaire que Richelieu et Mazarin avaient à leur disposition pour l'exécution de leurs grands desseins.

La 2e partie du recueil des écrits de Metternich [3] se distingue de la

1. L'éditeur aurait su à quoi s'en tenir sur ce qu'il faut entendre par *la chambre de Me Hugues* en consultant nos *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIIIe et au XIVe s.*, p. 163. On appelait *porteur d'affeutrure* un portefaix et non un vendeur d'objets de harnachement (p. 44, n. 3).

2. *Michel Le Tellier, son administration comme intendant d'armée en Piémont* (1640-1643), mss. inédits de la Bibliothèque nationale, copies du temps. 1 vol. in-12, 324 p. Pedone-Lauriel.

3. *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich,*

première par la composition, par l'intérêt, comme par le caractère de la période à laquelle elle se rapporte. L'autobiographie en est absente, nous n'avons plus à faire ici à un diplomate jouant un homme de génie jusqu'au moment favorable pour lui porter un coup décisif, mais à un homme d'État devenu le représentant, l'oracle du système politique qui a remplacé le grand empire, mettant tous ses soins à maintenir l'union entre les puissances qui l'ont renversé, la *sainte alliance*, et à empêcher tout ce qui peut porter atteinte à l'organisation créée par le congrès de Vienne. L'intérêt en est sensiblement moins grand que celui de la première partie. C'est moins sur la politique générale de l'Europe pendant cette période que sur la personne de Metternich qu'il ajoute à nos connaissances. Un certain nombre de documents, dont une partie aurait pu sans inconvénient rester inédite, nous fait connaitre en lui le père de famille, le mari deux fois veuf, l'amateur de tableaux, le dilettante, le grand seigneur terrien. Mais les faces nouvelles sous lesquelles Metternich se présente à nous sont loin d'égaler en intérêt ce qu'on apprend sur ses idées et sur son rôle politiques. Ce fut toujours sa préoccupation, son ambition de rattacher sa politique à un système, d'en donner la théorie. Jamais prétention ne fut moins fondée. Rien de plus rudimentaire, de plus grossier, de plus enfantin qu'une doctrine qui confond le jacobinisme et le libéralisme, le gouvernement parlementaire et la révolution. Heureusement la politique de Metternich vaut mieux que ses théories ; elle adopte pour principe le *statu quo*, le respect des traités, le maintien des gouvernements établis et, bien qu'elle ne recule pas, pour défendre les trônes, devant l'intervention armée, elle ne nourrit aucun projet de conquête et est éminemment pacifique. La grande erreur de Metternich fut de réduire la politique à la diplomatie, de ne tenir aucun compte des ferments que la Révolution et l'empire avaient laissés au sein des populations, de leurs aspirations à l'indépendance nationale, à la liberté civile et politique. Dans les grands courants populaires il ne distinguait pas ce qu'il y avait de légitime et de réalisable et ce qu'il y avait de factice, il ne voyait que l'influence des sociétés secrètes là où il y avait des traditions historiques ou des nécessités du temps. Ce n'était pas un *ultra*, mais, comme les *ultra* et sans avoir l'excuse de leur fanatisme, il enveloppait d'un égal dédain, d'une égale aversion des institutions aussi profitables aux gouvernements qu'aux peuples et les concep-

publiés par son fils, le prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. A. de Klinkowstrœm. 2e partie : l'ère de paix (1816-1848), 2 vol. in-8°. 3e vol. 631 p., 4e vol. 610 p. Plon.

tions chimériques des factions politiques, telles que la constitution espagnole de 1812 ou la constitution française de 1793. Aussi cette politique de pure compression ne pouvait réussir que tant que l'amour du repos, d'un repos vivement apprécié après les bouleversements de la Révolution et de l'empire, l'emporterait sur le besoin de réformes et de garanties. C'est à cette œuvre de réaction, secondée par ce besoin universel de tranquillité, que Metternich consacra une habileté qui brillait d'un vif éclat autour d'un tapis vert ou dans la rédaction d'un *memorandum*, mais qui était absolument impuissante à saisir la réalité en distinguant les éléments avec lesquels il fallait compter de ceux qu'on pouvait éliminer. Cette appréciation de la politique de Metternich est naturellement amenée par un recueil dont le principal intérêt consiste à nous la faire connaître dans ses prétendus principes et dans son application. Quant à l'histoire diplomatique de l'Europe de 1815 à 1830, ses données ne seront pas sensiblement modifiées par les documents contenus dans ces deux volumes.

Antiquité. — Le nouvel ouvrage de M. Fr. Lenormant[1] fournit un nouvel exemple des lumières que la vue des lieux, l'étude du terrain apportent à l'histoire, et offre une nouvelle application de cette méthode qui cherche à comprendre le passé par l'étude de ses monuments, de son vocabulaire topographique et des mœurs du présent. Lorsqu'elle est pratiquée par un homme de talent, cette méthode produit des ouvrages d'un grand attrait ; cet attrait ne fait pas défaut au livre où M. Lenormant a consigné ses impressions de voyageur et ses souvenirs d'antiquaire sur les villes de la Grande-Grèce qui bordent le littoral de la mer Ionienne. L'érudition dont il y fait preuve est, comme dans ses autres ouvrages, un peu diffuse et touffue, on ne se fatigue pourtant jamais à le suivre dans ce pays si déchu de son ancienne prospérité et où il sait si bien retrouver les traces d'un passé florissant ou glorieux.

Moyen age. — L'histoire communale de Senlis n'est pas marquée par des événements bien dramatiques, sa charte n'a pas servi de type à d'autres constitutions urbaines, et néanmoins le tableau de ses institutions municipales, tel qu'il vient d'être tracé par M. Flammermont[2], présente un vif intérêt. C'est qu'on y trouve la vie intérieure d'une cité pendant presque tout le cours de l'ancien régime, d'abord en tant que commune, puis sous l'administration d'un bailli royal

1. *La Grande-Grèce, paysages et histoire. Littoral de la mer Ionienne.* Tome I, 1 vol. in-8°, 473 p. A. Lévy.

2. *Histoire des institutions municipales de Senlis.* 1 vol. in-8°. 310 p. Vieweg. Forme le 45e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.*

dont les pouvoirs laissaient à la ville une assez grande autonomie. Quoi de plus digne de réflexion que le spectacle d'un régime dégénérant en oligarchie et remplacé par un autre qui glisse sur la même pente? Avant de nous conduire à ce terme presque fatal, M. Flammermont nous fait assister aux tâtonnements de l'administration municipale, à ses luttes avec les représentants du pouvoir central. La municipalité en effet nous apparait ici dans ses rapports avec l'État aussi bien que dans son développement propre. L'indépendance des municipalités en matière financière, leur part et celle de l'État dans les impôts communaux, leurs obligations militaires sont marquées en traits instructifs et il serait difficile de trouver un autre ouvrage qui nous rende mieux compte de l'exécution des réformes de l'organisation militaire dans les villes. De toutes les parties de l'administration urbaine, ce sont les finances et le service militaire qui ont le plus attiré l'attention de M. Flammermont; cela se comprend puisque ce sont les besoins auxquels l'échevinage avait à pourvoir en première ligne. Le seul reproche qu'on pourrait faire à l'auteur de cet excellent livre, c'est de n'avoir pas essayé de nous donner une idée, par voie de conjectures et d'analogies, puisque les documents font défaut, du régime de la ville antérieurement à la charte de 1173. Il est bien difficile au lecteur de se résigner à ne voir commencer l'histoire d'une ville qu'avec la concession de sa charte communale et de croire que l'histoire des villes voisines ne fournit pas des analogies suffisantes pour permettre de faire un peu de lumière sur les origines de Senlis.

M. Julien Havet a voulu contrôler et déterminer avec précision ce que l'on sait communément d'une façon vague sur la répression de l'hérésie au moyen âge [1]. Négligeant les pays pour lesquels Ficker a récemment étudié cette question, il a recherché comment la législation et les mœurs avaient traité l'hérésie en France, en Angleterre, en Provence, en Catalogne, dans l'Italie du nord. L'auteur n'a pu épuiser ce domaine si étendu encore, et bien des faits, comme il le reconnait, ont dû échapper à ses recherches. Toutefois ceux qu'il a recueillis nous paraissent suffisants pour justifier les conclusions très nettes et très précises de son travail. Pour donner une idée du degré de précision auquel M. Havet est arrivé, nous dirons qu'il va jusqu'à distinguer et à établir trois phases dans la façon dont l'hérésie a été traitée, du XIe au XIIIe siècle, dans les pays de langue italienne et de langue d'oc. Son travail, fait avec la critique et la sobriété habituelles à l'auteur, atteint pleinement son but en ce qu'il ramène à des lois

1. *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge jusqu'au XIIIe siècle.* 67 p. in-8°. Champion. (Extrait de la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1880, p. 488 et 570.)

ou à des usages des faits qui ne paraissaient s'expliquer que par des circonstances particulières. — M. Fr. Delaborde, qui prépare une édition de Guillaume le Breton, nous a donné un fragment[1] de l'étude critique qu'il a entreprise sur les œuvres de ce chroniqueur, l'un des plus remarquables du moyen âge. C'est de sa chronique en prose qu'il s'occupe cette fois. Il en classe les mss., et détermine le nombre de ses rédactions ainsi que le point où s'arrête l'œuvre de Rigord et où commence celle de Guillaume le Breton, dont il enrichit la biographie en prouvant qu'il fut chanoine de Saint-Pol de Léon.

Temps modernes. — M. A. Laugel a réuni en un volume[2] un certain nombre des études où il a fait connaître aux lecteurs de la *Revue des deux mondes* plusieurs travaux originaux sur des personnages ou des épisodes des guerres religieuses. Les idées que M. Laugel s'est faites sur cette période sont justes et assez personnelles, le ton de ses articles est vif, tous ceux qui composent son volume méritaient d'être recueillis à l'exception du dernier[3], résumé incolore où l'auteur n'a rien mis du sien[4].

La biographie de Claude Baduel[5] se rattache à l'histoire de la pédagogie et de l'humanisme. Baduel introduisit à l'université et au collège des arts de Nîmes, dont il fut recteur, le système d'enseignement inauguré par la confrérie de la vie commune à Deventer, suivi au gymnase de Saint-Jérôme de Liège et auquel Jean Sturm donna tant d'éclat à Strasbourg et les Jésuites tant de faveur en l'adoptant et en l'appliquant dans leurs nombreux collèges. Né d'une réaction contre la scolastique du moyen âge, ce système alliait par l'étude des auteurs anciens et la pratique des langues mortes la culture de la rhétorique et celle de la dialectique, c'est lui qui forma sous l'ancien régime tant d'excellents humanistes et qui, après avoir dû son succès

1. *Étude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton.* 48 p. in-8°. Thorin. Forme le fasc. 22e de la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome.*

2. *La Réforme au XVIe siècle, études et portraits.* 1 vol. in-8°. 393 p. Plon.

3. *Le duel de Marie de Médicis et de Richelieu.*

4. Nous avons remarqué dans une lecture rapide quelques inexactitudes. *Le Père d'*Aubery du Maurier, p. 68. L'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande* (tel est le titre exact de l'ouvrage cité par M. L.) n'appartenait à aucun ordre religieux. — M. L. a oublié (p. 178) que Charles de Valois, comte d'Auvergne, était le frère utérin d'Henriette d'Entragues, et que c'est surtout à ce titre qu'il obtint l'indulgence d'Henri IV. — Jacques-Nompar de Caumont, marquis puis duc de La Force, ne paya pas de son abjuration le bâton de maréchal (p. 221).

5. *Claude Baduel et la réforme des études au XVIe s.*, par M.-J. Gaufrès, in-8°, 354 p. Hachette.

à ce que l'étude des mots le conduisait à celle des choses, est à son tour accusé de sacrifier les choses aux mots. D'un autre côté, Baduel appartient à ce groupe d'humanistes qui étaient partisans plus ou moins déclarés de la Réforme. Tel est le milieu moral et intellectuel où se déroule la carrière agitée, laborieuse et ingrate d'un homme qui soutint une lutte acharnée en faveur des études philologiques contre la scolastique et qui, suspect d'hérésie, n'évita peut-être une fin tragique qu'en allant terminer obscurément et pauvrement sa vie à Genève. M. Gaufrès a excellemment marqué la place modeste occupée par Baduel dans l'humanisme et la Réforme, bien tracé la filiation du système pédagogique appliqué pour la première fois par Gérard Groote et popularisé par les Jésuites et, tout en indiquant, comme il en avait le droit, sa préférence pour ceux des humanistes qui adhérèrent explicitement à la Réforme, tandis que d'autres, esprits plus libres ou cœurs plus pusillanimes, dissimulaient leur sympathie, il n'a jamais quitté le ton de l'historien pour prendre celui du prédicant ou du sectaire.

C'est au XVIIe siècle que la vraie théorie du droit public se formule par l'organe de Grotius et de Leibnitz ; mais ces grands penseurs devancent leur temps qui nous offre, à côté de leurs pures doctrines, les utopies d'un Campanella, d'un Hobbes, d'un Fénelon, etc. Dans le volume [1] qu'il vient d'ajouter à ses précédentes études sur le droit public et naturel, M. Ad. Franck étudie les systèmes et la vie des uns et des autres, il le fait dans cet esprit de libéralisme élevé qu'on lui connait et sous une forme un peu oratoire qui laisse soupçonner que les mêmes idées avaient trouvé leur première expression dans un cours avant de revêtir la forme du livre. Nous avons été surpris des termes dans lesquels M. Franck parle du *Consolato del mare ;* si la date et la langue de ce document présentent des incertitudes, rien n'autorise à suspecter son authenticité ni à rabaisser son importance jusqu'à en faire une œuvre apocryphe fabriquée pour appuyer les prétentions des Génois ou des Pisans (p. 117). M. Franck n'avait pas besoin d'aller bien loin pour s'en faire une idée plus juste. Pardessus [2] lui aurait appris que ce texte avait été rédigé avant le XVe s., probablement à Barcelone, et qu'il est d'une importance capitale pour l'histoire du droit commercial et international.

Nous terminerons ce bulletin en annonçant les biographies de trois

1. *Réformateurs et publicistes de l'Europe, XVIIe s.*, in-8°, 513 p. Calmann-Lévy.

2. *Recueil des lois maritimes antérieures au XVIIIe s.*, tome II.

femmes du XVIIe et du XVIIIe s. qui n'ont pas joué un rôle historique important et dont la destinée, pour exciter tout l'intérêt dont elle est susceptible, aurait réclamé des historiens plus distingués. M. Chantelauze a consacré aux relations de Louis XIV et de Marie Mancini et à la vie de cette dernière un livre [1] qui inspire un sentiment de déception et d'inquiétude. Par la publication du journal de Bourgoing, par la révélation d'un Retz inconnu, qu'il avait su découvrir dans la correspondance de l'abbé Charrier, M. Chantelauze avait mérité l'estime des historiens en même temps qu'il faisait connaître son nom du grand public. *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome* semblait indiquer déjà un auteur moins difficile pour lui-même, porté à s'aveugler sur l'intérêt des documents qu'il découvre. L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui nous fait craindre que, séduit par ses succès antérieurs, M. Chantelauze ne se laisse entraîner à composer rapidement des livres qui, sous un titre piquant, ne nous apprennent rien de nouveau ou d'intéressant. Si, après avoir lu, non sans fatigue, sa dernière publication, on se demande ce qu'il faut en retenir, on n'y trouve rien dont l'histoire puisse faire son profit, car on connaissait avant M. Chantelauze la tentation passagère de Mazarin de faire monter sa nièce sur le trône de France. A défaut d'intérêt historique, les aventures de la princesse Colonna présentent-elles du moins un intérêt romanesque ? Pas davantage. Pour s'intéresser au récit de ses escapades, il faudrait y trouver autre chose que les caprices d'une femme qui n'obéit à aucun sentiment sérieux et profond. Enfin, du moment où M. Chantelauze se faisait le biographe d'une aventurière qui ne mérite d'occuper l'histoire que pendant un court épisode de sa carrière, il n'aurait pas dû reculer devant la difficulté de dissiper l'obscurité qui entoure sa vie pendant son séjour en Italie, de 1689 à 1705, puis de 1705 à sa mort, dont l'auteur ne prend même pas la peine de déterminer la date précise. En réalité M. Chantelauze a donné, à force de citations, les proportions d'un livre à un travail qui n'aurait dû faire qu'un article de Revue.

La maréchale de Villars n'a aucun titre pour servir de centre à un tableau de la société du XVIIe et du XVIIIe siècle, et l'on s'étonnerait que M. Ch. Giraud en ait fait le sujet d'un livre [2], si l'on ne s'apercevait de suite qu'elle lui a servi de prétexte pour s'occuper du maréchal. Le volume de M. Giraud est très agréable à lire, mais il ne faut

1. *Louis XIV et Marie Mancini*, d'après de nouveaux documents. 1 vol. in-8°. 428 p. Didier.

2. *La maréchale de Villars et son temps*. 1 vol. in-16. 290 p. Hachette.

y chercher ni une étude historique fortement conçue ni des portraits finement tracés, il faut oublier, en le lisant, Cousin et Sainte-Beuve[1]. A part quelques lettres échangées entre Villars et Chamillard et que nous avons lieu de croire inédites, ce livre n'ajoute rien à l'histoire politique et militaire du temps, et, quant à l'histoire morale et littéraire, l'auteur ne la rajeunit pas par la façon dont il la traite. M. Girard parle de la société à laquelle appartenait la maréchale de Villars en amateur délicat, non en critique pénétrant qui trouve pour chaque chose le ton juste, la nuance précise. Il ne manque pourtant pas de passages qui font honneur à sa sagacité : tels sont ceux où il expose les rapports du régent et de Villars, entouré de considération et d'honneurs, mais tenu à l'écart des affaires, où il décrit et explique le caractère de Louis XV enfant, où il caractérise les différentes phases morales du XVIIIe siècle.

Une biographie de la comtesse de Verrue[2] offre un intérêt de plus d'un genre ; on y trouve un roman, un tableau de mœurs de la société du XVIIe et du XVIIIe s., le spectacle d'un souverain d'un esprit plus grand que sa fortune, étouffant entre l'empire et la France et profitant cependant de ce double voisinage pour faire mettre à prix son alliance. Nous ne dirons pas que M. de Leris ait tiré tout le parti possible de ces divers éléments d'intérêt ni qu'il ait fait un ouvrage vraiment distingué, mais ni des aptitudes historiques évidemment limitées, ni un style trop peu châtié, ni des erreurs de lecture[3] ne peuvent lui ôter le mérite d'avoir recherché et consulté les sources de son sujet et d'avoir écrit un livre agréable et d'un intérêt soutenu.

Gustave FAGNIEZ.

1. L'auteur a, lui aussi, complètement oublié ce dernier, car il ne cite pas les cinq articles sur Villars qui font partie des *Causeries du lundi*, tome XIII.

2. *La comtesse de Verrue et la cour de Victor-Amédée II de Savoie*, par G. de Leris. 1 vol. pet. in-16, 260 p. Quantin.

3. P. 153 « qui lui serait digne », lisez : désigné. P. 157 « prévoir », lisez : prévenir (?). P. 168 « jugeant au médecin » (?). P. 192 « En 1714 Louis XIV mourait. »

AUTRICHE.

Les pays dont j'ai à retracer l'activité historique pendant l'année 1880 présentent un ensemble d'une étendue assez considérable. Ils forment le cœur de la monarchie autrichienne; ce sont la Basse et la Haute-Autriche, Salzbourg, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, puis le pays de Gorice et l'Istrie avec Trieste.

Un compte-rendu aussi varié que les pays dont il s'occupe devient notablement plus facile quand on peut le commencer en signalant des travaux d'une véritable valeur. C'est ce qu'il nous est permis de faire, grâce à un travail de M. le professeur A. Busson, de l'université d'Innsbruck. Ce travail traite d'un sujet dont on s'est assez occupé pendant ces dernières années : les années 1277 et 1278 dans la Basse-Autriche, les rapports de Rodolphe de Habsbourg et d'Ottocar de Bohême, leur rencontre et leur lutte décisive à Dürnkrut le 26 août 1278[1]. L'opinion qu'on se faisait de ces événements s'était formée sous l'influence de plus d'une idée fausse; ces idées fausses « provenaient en partie d'une interprétation inexacte, en partie de l'emploi incomplet des sources; à ces motifs s'ajoutait une certaine légèreté, qui présentait suivant sa fantaisie, à l'aide de phrases empruntées à la discussion politique du jour, les faits et les personnes de ce temps ». (Lorenz, *Deutsche Geschichte*, II.) Le travail critique de Busson signale ces erreurs imputables à la légèreté et à la prévention et retrace le développement général des faits tels qu'ils se sont réellement passés pendant ces deux années; il éclaircit l'un, conteste l'autre, sans faire de polémique, et son exposition, comme ses documents, témoigne combien il est maitre de son sujet; cette conviction s'impose à ceux même qui ne peuvent consulter eux-mêmes les sources. — M. K. Schober[2] a traité une autre partie de l'histoire de la Basse-Autriche au moyen âge, la conquête de ce pays par le roi Mathias de Hongrie. C'est un travail consciencieux qui a été suivi d'une série de suppléments. — Il est regrettable qu'il ait paru immédiatement après sa publication de nouveaux documents relatifs au même sujet, dont l'auteur n'a pas pu profiter. Ainsi M. F.-M. Mayer a publié une petite et intéressante chronique de 1477-90 tirée d'un ms.

1. A. Busson, *Der Krieg von* 1278 *und die Schlacht bei Dürnkrut* (*Archiv f. æsterr. Geschichte*, Bd. 62, 1-145).

2. *Eroberung Niederæsterreichs durch Mathias Corvinus in den Jahren* 1482-90 (*Blaetter f. Landeskunde von Niederæsterr.* 1879-80 *mit* 61 *Documenten*).

de la bibliothèque de Munich[1] et d'autres données ont été fournies par un précieux formulaire conservé dans les archives du monastère d'Admont[2].

Mais la publication la plus étendue et la plus importante pour la Basse-Autriche est l'histoire de la Réforme et de la réaction contre la Réforme dans les pays au-dessous de l'Enns, par WIEDEMANN[3]. Une œuvre approfondie sur ce sujet manquait jusqu'ici : il fallait se contenter du livre de Raupach écrit en 1732 *Evangelisches Œsterreich*, d'extraits de cet ouvrage et de travaux peu étendus et dispersés ou de ce que des ouvrages généraux tels que Buchholz, Hurter, Koch, etc. contiennent sur cette matière. En sa qualité de prêtre catholique, l'auteur a pu pénétrer dans des archives ecclésiastiques de Vienne fermées aux laïques. Wiedemann a bien profité de cette facilité. Il a rendu ainsi un grand service à la science. L'ouvrage compte actuellement deux gros vol. et en aura cinq. Il doit aller jusqu'en 1848. Le premier vol. comprend le mouvement de réforme et la réaction qu'il provoqua jusqu'en 1640, le second aborde les détails de cette lutte dans les quatre évêchés du pays. La matière de ces 2 vol. est abondante et en grande partie nouvelle. Mais quels que soient les titres de l'auteur à notre reconnaissance, il mérite trois grands reproches. D'abord il n'a pas consulté les archives d'État de Vienne. Les archives ecclésiastiques et administratives ne suffisaient pas pour le but qu'il s'est proposé. La Réforme et le mouvement anti-réformiste ont eu aussi une histoire politique, on pourrait dire diplomatique ; cette histoire est enfouie dans les archives d'État, dans la correspondance des nonces et les rapports des agents diplomatiques. La partie la plus délicate de la lutte se trouve ainsi trop réduite dans l'exposition. De plus l'auteur est loin d'avoir consulté toutes les sources imprimées, dans lesquelles se trouvent des renseignements de grande valeur. Enfin son ouvrage est moins une véritable histoire qu'un recueil de pièces reliées par de courtes transitions. On voit cependant par plusieurs passages du récit que l'auteur sait raconter, mais il a été débordé par la surabondance de la matière, ce qui a fait de son ouvrage, d'ailleurs si recommandable, un ouvrage hâtif et mal digéré.

L'œuvre du chroniqueur Grégoire ou Mathieu Hagen, qui paraît avoir été commencée en 1400, a été l'objet d'une étude critique très

1. *Zeitschrift f. œsterreich. Gymnasien*, 1880, p. 16-20.

2. Le texte de ce formulaire est publié avec quelques appendices dans les *Beiträge z. Kunde steiermärk. Geschichtsquellen*, 1880, 33 u. f.

3. Th. Wiedemann, *Gesch. der Reformation u. Gegenreformation im Lande unter der Enns*. Prag, Tempsky. I Bd. 1879. VIII et 674. II Bd. 1880. 683 s. in-8°.

attentive de M. F.-M. MAYER[1]. Ce chroniqueur accueille avec une si niaise crédulité toutes les fables jusqu'au XIIIe s., qu'Æneas Sylvius l'appelait *asellus bipes*. A partir du XIIIe s., il a cependant une base plus solide. Mayer recherche quelles sources il a eues à sa disposition et il arrive sur cette question à des résultats intéressants. Mais un autre problème s'imposait à lui; c'était de trouver le véritable auteur de la chronique, car le nom de Hagen lui paraît être plutôt celui d'un copiste. Il croit le reconnaître dans un certain Joh. Sefner, professeur de théologie à l'université de Vienne, parce qu'il a trouvé un traité de ce personnage dans un ms. de la chronique et constaté qu'il vivait à Vienne en 1400; mais l'argumentation à l'appui de cette opinion n'est pas convaincante.

La topographie historique est représentée parmi les publications de la Basse-Autriche d'abord par le dictionnaire topographique de ce pays que M. DE BECKER publie aux frais du *Verein für Landeskunde von Niederœsterreich*[2]. L'ouvrage est conçu sur un plan très large; de *A* à *Dorf* il ne compte pas moins de 320 pages et, pour beaucoup d'articles, toutes les sources historiques relatives aux différentes localités ont été mises à contribution. Ce dictionnaire forme le pendant à la grande carte du pays, que la même société fait graver sur cuivre en 112 grandes feuilles, dont 70 environ ont paru. Il faut aussi mentionner ici comme publication de texte relative en partie à la topographie historique de la Basse-Autriche l'excellente réimpression du *Codex Falkensteinensis*. C'est moitié un *Codex traditionum*, moitié un terrier des comtes de Falkenstein en Bavière. Il a été commencé à la fin du XIIe s. par le comte Siboto et se rapporte aussi en grande partie à la Basse-Autriche. Il a déjà été imprimé au siècle dernier dans le t. VII des *Monumenta boica*, mais mal, et la nouvelle édition est accompagnée de gloses très intéressantes[3].

Les travaux d'archéologie pure sont très cultivés en Autriche. On compte un certain nombre de recueils consacrés entièrement ou en partie à cette science. Ses progrès et ses résultats ne peuvent m'occuper ici et je me bornerai à signaler un ouvrage qui appartient au domaine de la topographie et de l'histoire. C'est l'étude comparative

1. *Untersuchungen über die œsterreich. Chronik des Matthæus oder Gregor Hagen* (*Archiv f. œsterr. Geschichte*, Bd. 60, 295-339).

2. *Topographie von Niederœsterreich : Die alphab. Reihenfolge der Ortschaften*, bearb. von M. A. Becker. Wien 1879-80. A-Dorf. VIII et 310 p. in-4°.

3. *Drei bayerische Traditionsbücher aus dem 12. Jahrh. Festschrift z. 700 jæhr. Jubilæum der Wittelsbacher Thronbesteigung* (*I Cod. Falkensteinensis* herausgeg. v. H. Petz). München, Kellerer, 1880, 208-44 p. in-4°.

de Fabiana et de son emplacement[1]. Cette étude passe en revue d'abord les sources à partir de 399 (*Notitia dignitatum*), ensuite la polémique sur cette question de 1450 à 1871. L'auteur lui-même avait déjà exprimé son opinion. Les indications sur la situation de cette ville, où l'on s'est plu depuis Othon de Freising à voir Vienne, s'appliquent à toute la partie orientale de l'Autriche jusqu'à la frontière occidentale du Norique, de Vienne à l'Enns. Aujourd'hui on s'est mis d'accord — jusqu'à nouvelle étude — pour considérer le milieu de cette bande de terre longue de 25 milles, la petite ville de Mautern, comme l'emplacement de l'ancienne ville romaine. L'auteur de ce travail savant et approfondi se prononce aussi pour cette région.

Pour l'histoire des localités particulières, la clarté exige qu'on embrasse sous la même rubrique les recueils de documents et les ouvrages d'exposition. M. de Zeissberg a publié un nécrologe peu étendu de l'ancienne chartreuse de Gaming[2], dont les articles les plus anciens appartiennent au xive s., M. Kopal une histoire du village de Wæhring près Vienne[3], faubourg très important de la capitale, et M. A. Mayer une histoire de l'école S. Étienne à Vienne[4]. Ce dernier travail, qui intéresse à la fois la topographie, l'histoire de la civilisation et l'histoire proprement dite, est une page intéressante de l'histoire générale de la capitale. L'école municipale de Saint-Étienne est mentionnée pour la première fois en 1237 et fut, jusqu'à la fondation de l'université (1365), l'établissement d'instruction le plus important de Vienne; son histoire jusqu'à sa transformation (1770) est substantielle et habilement présentée. C'est à l'histoire du droit que se rattache l'étude remarquable de G. Winter sur le plus ancien statut municipal de Wiener-Neustadt[5]; elle contient à la fois une nouvelle édition et un examen de ce texte.

C'est surtout dans les publications du *Verein für Landeskunde* qu'il faut aller chercher l'histoire des principales familles de la Basse-Autriche. Ce recueil s'est enrichi de deux publications : l'une de Poelzl sur les seigneurs de Meissau[6], famille de *ministeriales*

1. F. Kenner, *Favianis* (*Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Wien*. 1880, 19 Bd. p. 49-104, in-4°).
2. *Zur Geschichte der Karthause Gaming* (*Arch. f. œsterr. Gesch.* 60, 565-96).
3. *Geschichte des Wiener Vororles Wæhring* (*Blætt. f. Landeskunde v. Niedœsterr.* 1880, 37-99).
4. *Die Bürgerschule zu St Stephan in Wien* (*Ibid.* 341-82).
5. *Das Wiener-Neustædter Stadtrecht des* 13. *Jahrh. Kritik und Ausgabe* (*Arch. f. œsterr. Gesch.* 60, 71-292).
6. *Die Herren von Meissau* (*Bll. f. Landeskunde v. Niederœsterr.* 1880).

très riches et très influents, surtout au XIIIe s., maréchaux héréditaires de la province; l'autre de M. DE LUSCHIN[1] sur les étudiants viennois, principalement les fils de nobles familles, qui fréquentèrent les universités italiennes du XIIIe au XVIIe s.

Si l'on passe à la *Culturgeschichte*, qu'elle s'occupe de la vie publique ou de la vie privée, sans se restreindre dans une localité peu étendue, il faut s'arrêter sur l'introduction de BAUER[2] à l'histoire de la législation agraire dans la Basse-Autriche et sur le mémoire de NEWALD[3] relatif à l'histoire de la chasse dans le même pays. M. B. est connu par son étude approfondie sur le *fiscus regius* sous les rois francs, particulièrement dans la Basse-Autriche actuelle[4]. Le sujet qu'il aborde aujourd'hui se rattache au premier, mais il faut attendre le parti que l'auteur en tirera, car l'introduction ne donne que le cadre. Le travail de Newald est très agréable à lire et contient beaucoup de choses neuves. Il réfute avec raison l'idée que le *privilegium minus* de 1156 ait créé au profit des ducs un droit de chasse régalien et montre que ce fut l'ambitieux duc Rodolfe IV qui réglementa le premier la chasse dans son État. La chasse fut toujours un droit privé; sous l'empire de leur passion pour la chasse, certains princes étendirent non seulement les domaines où ils se livraient à cet exercice, mais aussi l'influence du gouvernement sur la chasse privée. Il aurait fallu ajouter que la bureaucratie encore à l'enfance du XVIe s. s'efforçait de faire de la chasse dans les fiefs et dans les principautés relevant directement de l'Empire (par ex. des évêques allemands) un droit régalien. On pourrait en fournir des preuves. Mais les conditions où se trouvait l'Empire ne permettaient pas d'augmenter le conflit du gouvernement et des seigneurs laïques et ecclésiastiques par l'application de théories aussi radicales. L'auteur montre d'une façon très intéressante comment le droit de chasse s'est toujours étendu de plus en plus en descendant dans l'échelle sociale et s'est toujours restreint en la remontant : jusqu'au XVIIe s. la noblesse ne prétendait exercer sur ses terres que la grande chasse (le cerf); il restait au paysan l'ours, le loup, le sanglier, le loup-cervier, le renard, le lièvre, le chevreuil; au XVIIe s. il ne lui restait que les oiseaux. Le travail de Newald trouve son complément, pour l'empereur Maximilien Ier, le grand chasseur par excellence, et pour

1. *Œsterreicher an italien. Universitæten z. Zeit der Reception des rom. Rechtes* (*Ibid.*).

2. *Einleitung z. ein. Gesch. der Agrarverfassung in Nied.-Oesterr.* (*Ibid.* 252-312).

3. *Die Jagd in Niederœster.* (*Ibid.* 203-28).

4. *Blætt. f. Landeskunde v. Nied. Œsterr.* 1878, 297-361.

la Styrie, dans un portrait de ce prince et une description de la chasse dans les montagnes de Styrie, que l'on doit à M. F.-M. Mayer[1].

Quittons maintenant la Basse-Autriche pour passer à la Haute-Autriche.

Les publications historiques se groupent ici principalement dans les *Jahresberichten* du *Museum Francisco-Carolinum* de Linz. Mais les *Jahresberichten* de 1880 ne contiennent que peu de chose qui nous intéresse, car les sciences naturelles y occupent la plus grande place. La publication du *Codex diplomaticus*, qui a été confiée aux soins diligents et éclairés des moines du chapitre de Saint-Florian, en est toujours au VIIe vol. En revanche un bénédictin du couvent de Reichersberg, M. K. Meindl, a donné au public un document très précieux pour la connaissance de la vie administrative et économique de cette communauté au XVe s.[2]. Il faut encore mentionner une courte contribution à l'histoire de l'organisation militaire des États provinciaux dans la Haute-Autriche et des arsenaux d'Enns et de Linz[3]. Ce travail se rapproche par le sujet d'autres travaux publiés en Styrie et dont je parlerai plus loin. Nous avons épuisé avec ce travail tout ce qui peut entrer cette fois dans notre bulletin. On aurait pu croire que l'année 1880 serait aussi féconde dans la Haute-Autriche qu'ailleurs. Elle rappelle en effet un souvenir d'une certaine importance historique pour la ville de Steyer qui, d'après la tradition, fut fondée il y a eu 900 ans en 1880, et qui, par ses comtes, donna son nom à la province de Styrie dont cependant elle ne fit jamais partie. A la même époque, l'empereur Frédéric Ier avait établi la dynastie des Wittelsbach en Bavière et élevé au rang de ducs les margraves de Styrie. L'anniversaire de ces trois événements a été célébré dans les pays qu'ils intéressaient, mais ce n'est qu'en Bavière qu'il a été l'occasion de productions littéraires d'une grande importance.

L'activité historique a été beaucoup plus vive à Salzbourg que dans la Haute-Autriche. A la vérité la publication du *Codex diplomaticus* du couvent de Saint-Pierre, centre le plus ancien de la culture intellectuelle dans tout le Norique, cette publication est encore en préparation, mais le recueil du *Verein für Landeskunde* de Salzbourg

1. *Zur Geschichte des Jagd- u. Forstwesens Steiermarks in der Zeit Maximilians I* (*Mittheilungen des histor. Vereins f. Steiermark*, 1880, 1-41).

2. *Bartholomæi Hoyer dicti Schirmer cellerarii* 1462-69 *registrum procurationis rei domesticae pro familia Reichersperg* (*Archiv f. œsterr. Geschichte*, 61, 35-38).

3. Krackowitzer, *Die staend. Zeughaeuser zu Linz und Enns* (*Jahresber. des Mus. Franc.-Carol.*, 1880).

contient plusieurs travaux très intéressants. L'histoire de l'archevêché dans la première moitié du XIVe s. a été l'objet d'une communication faite par M. F.-M. MAYER à l'occasion d'un formulaire du XIVe s. [1]. Cette communication se rapporte au temps de l'archevêque Frédéric III (1315-38) et, parmi les 17 lettres de l'appendice, les nos 3, 14 et 15 sont ceux qui offrent l'intérêt le plus général. Sous le titre : *Le culte du soleil dans l'Allemagne du S.-O. avant le christianisme*[2], M. A. PRINZINGER a traité la question bien connue du paganisme dans le christianisme, alliance qui se manifeste souvent encore aujourd'hui dans la langue et les mœurs. C'est à l'aide de documents et d'usages du moyen âge et des temps modernes qu'on la constate, en l'absence de documents plus nombreux de l'époque païenne. L'auteur a relevé habilement ces analogies, mais, en raison même de l'attrait du sujet, trop sommairement et sans être complet, même pour le petit pays de Salzbourg. M. WAGNER retrace l'activité de deux humanistes à Salzbourg, de ceux qu'on appelait dans l'Allemagne du sud francs-maçons, illuminés; — il fait connaître leur enseignement et leur culture générale[3]. Nous rencontrons ici le laborieux et consciencieux M. ZILLNER avec deux mémoires. Le premier traite de l'histoire des salines à Salzbourg[4], il est savant et exact; l'autre est consacré aux noms de lieux du pays de Salzbourg dans lesquels entrent des noms d'arbres et de forêts[5]. C'est un sujet dont on s'occupe beaucoup aujourd'hui. Il est difficile à étudier dans un pays où les noms de lieux conservent les traces de plusieurs populations superposées et où l'on rencontre, à côté de noms germaniques, beaucoup de noms slaves, romains et celtiques. Les erreurs sont donc faciles et fréquentes, et l'auteur n'a pas su les éviter complètement.

STYRIE. — Pour la Styrie, je commencerai par signaler la publication faite à l'occasion du jubilé déjà mentionné, parce qu'elle se rapporte pour la plus grande partie à l'histoire du pays. Elle se compose de trois conférences faites par le chef de l'assemblée du pays, le *Landeshauptmann*, M. DE KAISERFELD, par le professeur VON KRONES et

1. *Beitraege zur Gesch. des Erzbisthums Salzburg* (*Archiv f. œsterr. Geschichte*, 62, 149-198).

2. *Der vorchristliche Sonnendienst im deutschen Südosten* (*Mittheil. der Gesellsch. f. Salzburg. Landeskunde*, 1880, 101-129).

3. H. Wagner, *Aus dem Zeitalter der Aufklaerung* (Jos. Weismayr et Benno Michl). *Ibid.* 148-186.

4. *Zur Geschichte des salzburg. Salzwesens* (*Ibid.* 1-64).

5. *Busch. u. Baum, Wald u. Au in salzburg. Flur- u. Ortsnamen* (*Ibid.* 130-147).

par l'auteur du présent bulletin. Ce dernier a exposé comment la Styrie était devenue un duché, le second s'est occupé des rapports de la Styrie avec l'Autriche depuis leur réunion (1192) jusqu'à Ferdinand II (1619), et le premier a fait connaitre le développement intérieur du pays depuis Ferdinand II jusqu'au XVIIIe s.[1]. M. F.-M. MAYER a traité une partie très intéressante de l'histoire provinciale, le début de la contre-réformation sous l'archiduc Ferdinand II (1599-1600), d'après un ms. qu'il a découvert aux archives des États de la Haute-Autriche[2]. Cette réaction religieuse commença par diverses commissions qui se transportèrent dans les principaux centres du luthéranisme et cherchèrent à y rétablir le catholicisme de gré ou de force. Je dis : cherchèrent, car je n'adhère pas à la conclusion de l'auteur que les commissions de 1600 marquèrent le terme de la contre-réformation, ce fut seulement la fin des commissions de ce genre et de cette année. La résistance religieuse leur survécut. Mais le principal était fait ; la plante était coupée à moitié, ses racines ne furent arrachées que plus tard. Cela coûta encore deux générations — et finalement le succès ne fut pas encore complet. Les renseignements fournis par le travail de M. M. sont neufs et très intéressants ; la relation de l'incendie et de la destruction de l'église protestante de Scharfenau près de Cilli est particulièrement frappante. Cette relation trouve son complément dans le livre d'Orozen, dont je parlerai plus loin. Le narrateur aurait peut-être dû se servir de plusieurs lettres de la mère de l'archiduc à son fils, relatives à ces commissions (Hurter, *Gesch. Ferd. II.* 4 vol.). C'est à peu près à la même époque que se rapporte un travail de ZWIEDINECK sur la rebellion tchèque[3]. Il en est question dans ce bulletin parce que la source dont s'est servi l'auteur s'occupe beaucoup des mécontents de Styrie et fait ressortir leur relation avec ceux de Bohême. Cette source dont on s'était jusqu'ici peu servi consiste dans les dépêches des ambassadeurs de Venise à la cour de Vienne ; on y avait eu rarement recours jusqu'ici pour étudier l'état politique de la Styrie. Tandis que nous possédons la série des rap-

1. *Festschrift z. Erinn. an d. Feier der vor* 700 *Jahr. stattgefundenen Erhebung der Steierm. z. Herzogthume,* Graz 1880. 43 s. in-8°. I *Die Entwickelung u. Erhebung d. Steiermark z. Herzogthume* von Zahn ; II *Die Vereinigung d. Steiermark mit Œsterreich u. ihre Stellung im Geschichtsleben des Habsburgerstaates* von Krones ; III *Die weitere Entwicklung des inneren polit. Lebens der Steiermark* von Kaiserfeld.

2. *Zur Geschichte Innerœsterreichs* 1600 (*Forschungen zur deutschen Geschichte,* XX, 503-553).

3. H. von Zwiedineck, *Venetianische Gesandtschaftsberichte über die bœhmische Rebellion* 1618-1620, Graz, Leuschner et Lubensky, 1880, 70 s. in-8°.

ports que les ambassadeurs vénitiens présentaient à la fin de leur mission (*relazioni*) du XVIe au XVIIIe s., on s'est très peu servi des dépêches rédigées pendant qu'ils la remplissaient. L'auteur a tiré habilement parti de nouveaux matériaux. Le journal du comte Sigmund von Auersperg sur les événements dont Gratz fut le théâtre pendant la première invasion française de 1797 appelle notre attention sur un épisode triste et ruineux de l'histoire de la province et particulièrement de la capitale[1].

Le travail de M. R. PEINLICH est d'un genre à part; il est conçu sous une forme originale et pénible : c'est une série de tableaux de tous les fléaux physiques dont la Styrie a été victime de l'an 1000 à l'an 1500[2]. Cette triste énumération a été dressée par l'auteur en même temps qu'il composait son grand ouvrage sur l'histoire de la peste en Styrie, en 2 vol., que je signale ici aux lecteurs de la *Revue* à cause de son importance, bien que sa publication remonte déjà à plusieurs années[3].

L'archéologie est représentée comme d'habitude par une série de petites notices et de petits mémoires. Je ne mentionnerai ici que le grand traité de F. PICHLER sur les antiquités étrusques de la Styrie et de la Carinthie[4]. Les sources de ce traité consistent dans une série d'inscriptions sur bronze et sur pierre, et dans des noms de lieux où l'on retrouve avec plus ou moins de certitude des traces de la langue étrusque. Ce travail se recommande en tout cas par de grandes recherches et il serait à souhaiter que ceux qui peuvent l'apprécier en fissent usage dans leurs œuvres d'exposition historique pour leur donner une exactitude plus rigoureuse.

Parmi les ouvrages d'histoire locale sur des circonscriptions étendues, je mentionnerai d'abord l'histoire du diocèse de Lavant de J. OROZEN[5]. Les travaux de l'auteur, chanoine de cet évêché, ont déjà beaucoup enrichi l'histoire de ce diocèse et du pays en général. Le 1er vol. de l'ouvrage précité s'occupait de l'évêché de Lavant fondé en Carinthie et transféré dans notre siècle seulement en Styrie; on y trouve l'histoire et les dotations des différentes paroisses, la

1. *Sigmunds Grafen von Auersperg Tagebuch zur Geschichte der französischen Invasion von Jahr* 1797. Mit Erläuterungen versehen von F. von Krones. (*Mittheilungen der hist. Vereines f. Steiermark*, 1880, 106-209).

2. *Chronistische Uebersicht der merkwürdigsten Naturereignisse, Landplagen u. Culturmomente der Steiermark* vom J. 1000-1500. Graz, 1880, Placat.

3. *Geschichte der Pest in Steiermark*. Graz, I Bd. 1877. 559 pp. II Bd. 662 pp. in-8°.

4. *Etruskische Reste in Steiermark u. Kaernten* (*Mittheilungen d. k. k. Centralcommission z. Erforschung usw. der Baudenkmale.* 1880, 33-60).

5. *Die Diœcese Lavant*, 4 Bd. Cilli, 1880, in-8°.

liste des curés, etc. Le vol. nouveau est consacré aux paroisses de la partie méridionale du diocèse, de l'archidiaconé de Cilli. Il fait connaître notamment beaucoup de documents relatifs à la construction et à la destruction du temple protestant de Scharfenau, dont il a récemment découvert les ruines et dont il a précédemment décrit les fouilles et le plan dans un article approfondi[1]. L'ouvrage de J. Wichner, l'histoire du monastère d'Admont[2], dont le 4e et dernier vol. a paru l'année dernière, a par son étendue et l'abondance des renseignements qu'il contient une très grande importance. W. est un religieux de ce couvent, dont il a depuis 1870 organisé les archives. Le terrible incendie d'avril 1865 avait presque complètement anéanti ces archives, les plus riches de la Styrie et peut-être aussi de l'Autriche. W. les a reconstituées à l'aide d'un petit nombre de fragments arrachés aux flammes, de documents trouvés dans les décombres et dans les paroisses, et il les a admirablement classées[3]. Il a donc mis en ordre lui-même les matériaux avec lesquels il a écrit l'histoire de son monastère. On aura une idée de leur abondance quand on saura que ces 4 vol. contiennent un appendice de plus de 1200 documents du XIe au XIXe s.

Parmi les travaux relatifs à l'histoire des grandes familles ou des personnages importants de la province, nous citerons d'abord le mémoire de Kummer sur les seigneurs de Wildon[4]. En dépit de beaucoup d'erreurs et d'omissions, c'est un bon travail. Nous signalerons ensuite le livre de Zwiedineck sur le prince Hans Ulrich von Eggenberg[5], le rejeton d'une famille de marchands d'une petite ville de Styrie et le favori de l'empereur Ferdinand II, qui fit de lui, simple gentilhomme, un prince d'Empire, un duc de Krumau, et qui l'enrichit. Pourtant le prince était moins un homme d'initiative et d'activité qu'un homme remuant; c'est ce qui, s'ajoutant à la sympathie

1. J. Orozen, *Die lutherische Kirche zu Scharfenau (Mittheilungen des hist. Vereins f. Steiermark*, 1879, 177-182).

2. *Gesch. des Benedictinerstiftes Admont*, 4 Bde. Graz 1880, 702 pp. in-8°. — Le 1er vol., 343 p., a paru en 1874, le 2e, 517 p., en 1876, et le 3e, 585 p., en 1878.

3. Ce classement est décrit dans un art. intitulé : *Das Admonter Archiv in seinem gegenwärt. Zustande* et inséré dans les *Beitraege z. Kunde steierm. Geschichtsquellen*, 1874, 71-95. Voy. aussi : *Ein wiedererstandenes Klosterarchiv in Steiermark* dans Lœher, *Archival. Zeitschrift* 1878, 137-163.

4. K. J. Kummer, *Das Ministerialengeschlecht von Wildonie* (*Archiv für österr. Geschichte* 59, 177-322).

5. H. v. Zwiedineck, *Hans Ulrich Fürst von Eggenberg, Freund u. erster Minister Kaiser Ferdinands II*, Wien, 1880, VI et 236 p. in-8° mit 1 Kupf. 65 Documenten ganz od. in Auszug.

du monarque, fit le fondement de sa fortune et en assura la conservation. Les hommes d'initiative éprouvent presque toujours l'instabilité de la fortune et de la faveur. — R. Peinlich s'occupe d'un personnage du monde savant et de la petite noblesse dans sa biographie du médecin, musicien et poète Adam von Lebenwaldt[1]. Ce personnage appartient à la seconde moitié du xviie s. et jouit pendant sa vie d'une réputation de médecin qui s'étendait bien au delà de sa province. Il se distingua notamment par la science et l'énergie avec lesquelles il combattit les épidémies pestilentielles de cette époque.

L'histoire du droit local s'est considérablement enrichie par la publication des coutumes de villages et de marchés qui a été faite par MM. Bischoff et Schœnbach[2]. Ce recueil forme le 6e vol. des *Œsterr. Weisthümer*, *Banntaidinge* (statuts de villages), publiés par l'académie impériale des sciences. Les pays autrichiens présentent sous ce rapport une abondance exceptionnelle de matériaux. C'est le Tyrol qui en possède le plus, c'est là qu'elles sont les plus anciennes et les plus intéressantes ; il y en a aussi beaucoup dans la Basse-Autriche. La Styrie et la Carinthie au contraire sont relativement pauvres en documents de ce genre. L'observation de Grimm que : « les pays originairement occupés par les Slaves ne possèdent pas ou ne possèdent que fort peu de *Weisthümer*, » cette observation semble être juste en elle-même. Il est vrai que c'est à propos de la Basse-Autriche qu'elle a été faite, et que dans ces termes elle peut être contestée. Ici la germanisation pénétrant par la Bavière s'est faite beaucoup plus vite qu'en Styrie, où elle a gagné lentement du terrain. La Basse-Autriche compte sûrement environ 500 *Banntaidinge*, sinon plus; la Styrie au contraire n'est représentée dans ce livre que par 75 numéros comprenant 102 morceaux, qui ne sont pas tous de purs *Weisthümer*. Du reste, comme les éditeurs le déclarent eux-mêmes, le recueil ne peut être tout à fait complet, mais il contient du moins la plus grande partie des *Weisthümer*. On y trouve 5 textes pour le xive s., 23 pour le xve, 38 pour le xvie, 22 pour le xviie et 14 pour le xviiie. L'édition est très soignée; les travailleurs seront notamment reconnaissants à MM. Bischoff et Schœnbach de leur excellent index, auquel le premier a apporté sa science de juriste, le second ses connaissances de germaniste.

1. *Dr Adam von Lebenwaldt, ein steirischer Arzt u. Schriftsteller des XVII. Jahrh.* (*Mittheilungen des histor. Vereins für Steierm.* 1880, 42-105).

2. F. Bischoff et A. Schœnbach, *Steirische u. Kaernthische Taidinge*, Wien, 1881, 735 s. in-8°.

Plus haut, en parlant de la Haute-Autriche, j'ai annoncé que je reviendrais sur ce que j'avais dit de l'art militaire à propos d'un mémoire peu étendu relatif à ce sujet en Styrie. L'histoire de l'organisation militaire a fait en effet l'objet de trois publications d'une inégale étendue et dont la dernière est très approfondie. Elles traitent ce sujet sous la forme d'inventaires de musées. Nous mentionnerons d'abord l'inventaire du château de Gratz au XVIIe siècle, publié par WASTLER [1]. En même temps que ce travail, paraissait sur le même sujet une étude de F. PICHLER, conçue dans un sens plus historique. Elle remonte autant que possible aux origines de cette collection et retrace ses vicissitudes [2]. La capitale de la Styrie ne possède rien des collections artistiques de la famille de Ferdinand Ier, et, parmi les armes qui ont appartenu à l'État, elle n'en possède plus qui soit digne d'attention. Mais, en revanche, elle peut se glorifier de l'arsenal des anciens États provinciaux (*landschaftliches Zeughaus*) comme d'un établissement qui, par son originalité historique, défie toute comparaison avec ceux du même genre dans les autres pays ou les autres villes. Cet arsenal a fait l'objet d'un ouvrage très largement conçu et traité avec beaucoup de compétence qui fait honneur à la province. Nous demandons la permission de faire connaître en quelques mots cette institution, unique en son genre, aux lecteurs de la *Revue*.

Les anciens États de Styrie jouissaient d'une grande indépendance. La défense du pays elle-même leur était confiée. Ils étaient seulement soumis à la surveillance et à la direction du gouvernement, qui leur fournirait des subsides et, s'il pouvait, des soldats. Ces contingents étaient toujours au XVIe et au XVIIe s., dans les temps ordinaires et dans les guerres d'une importance secondaire, subordonnés aux forces militaires des États. On comprend que ceux-ci avaient besoin d'un arsenal considérable pour équiper leurs soldats. Ce système de postes d'observation sur la frontière du S.-O. de l'empire dura jusqu'à ce que les Turcs fussent chassés de la Hongrie, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XVIIe s. Jusque-là les garnisons des États de Styrie occupèrent beaucoup de petites forteresses de la Croatie et de la Slavonie. On sait que la fameuse institution des confins militaires dirigée contre les Turcs reposait sur l'existence de cette ceinture de forteresses. Lorsque l'armée permanente autrichienne se développa, la milice des

1. J. Wastler, *Zur Geschichte der Schatz., Kunst-und Rustkammer in der k. k. Burg zu Graz* (*Mittheilungen der Centralcommission zur Erforschung der Kunst u. historischen Denkmale* 1879 u. 1880).

2. F. Pichler, *Beitraege z. Gesch. der landesfürstl. Rüst- und Kunstkammer, sowie des landesfürstl. Zeughauses in Graz* (*Archiv f. œsterr. Gesch.* 61, 223-667).

États fut supprimée, et, lorsque les Turcs furent repoussés jusqu'à leurs frontières naturelles, les milices des États n'eurent plus de raison d'être à côté de l'armée régulière. L'ennemi avait reculé, les armes dont on s'était servi contre lui étaient restées, au moins en grande partie. C'est leur réunion qui forme l'arsenal provincial. Celui-ci n'est donc pas seulement une collection d'armes, c'est l'ensemble de tous les moyens de défense employés au service du pays du XVe au XVIIIe s. Le bâtiment lui-même, qui s'élève dans la principale rue de Gratz et qui est contigu au palais des États, est encore ce qu'il était en 1644 lorsqu'il fut construit pour servir d'arsenal. Le contenu de ce remarquable monument du passé n'est pas, il est vrai, à beaucoup près aussi riche qu'il était il y a environ cent ans. L'incurie, l'ignorance, la guerre de 1848 lui ont fait subir de nombreuses pertes, mais il l'est encore assez pour permettre d'équiper plusieurs milliers d'hommes avec les engins de guerre en usage à partir du XVe s. Si ce musée contient beaucoup de choses intéressantes et belles, les archives provinciales renferment un grand nombre de documents relatifs à l'achat, à la distribution et à la conservation des armes. Faire connaître à la façon d'un inventaire, au point de vue historique et artistique, le contenu de ce musée et de ces archives, tel est l'objet de l'ouvrage important dû à l'initiative et aux frais du comte FRANZ VON MERAN[1]. Ce haut personnage est le fils de feu l'archiduc Jean, frère de l'empereur François Ier, et c'est une grande autorité en matière d'histoire militaire[2]. Il s'est associé M. PICHLER, que nous avons déjà souvent nommé ici, qui s'est chargé de la première partie, c'est-à-dire de la partie historique, tandis qu'il se réservait à lui-même la seconde. La première s'est un peu trop étendue et elle aurait gagné à être abrégée ; mais son auteur y a fait entrer bien des choses nouvelles, qui seront instructives pour beaucoup de lecteurs. La deuxième partie est traitée avec la précision technique dont est capable un homme qui a fait de ce sujet l'étude de toute sa vie, et qui, dans sa façon de

1. *Das Landes-Zeughaus in Graz*. Leipzig, 1881. Ire partie : historique, 116 p. et inventaires à partir de 1568, 45 p. — IIe partie : descriptive, 149 p. in-4°, avec une vue de l'arsenal et 43 tables. Commission de J.-A. Brockhaus. Leipzig. Prix : 60 marks = 72 fr.

2. Le comte de Meran a débuté par deux courts mémoires sur deux pièces d'armure défensive très intéressantes : le heaume de Leoben en Styrie (Graz 1878, 8 s. in-4°) avec 2 planches, et le heaume de la famille de Pranck, vieille famille de Styrie, lequel servait de couronnement à l'écusson votif accroché dans l'église cathédrale de Seckou (Guay, 1878, 24 p. in-4° avec 2 pl. et 1 table de sceaux). Le premier heaume fut refait du XIVe au XVe siècle, le second est un original du XIVe.

le traiter, ne perd jamais son but de vue. Les planches qui accompagnent l'ouvrage sont dessinées avec beaucoup d'art.

Carinthie. — Pour la Carinthie, je n'ai à mentionner aucune publication historique, sauf celles de MM. Mayer et Pichler, dont j'ai parlé plus haut. La société historique de ce pays, qui florissait il y a quinze ans, au temps de son fondateur, le baron von Ankershofen, ne fait de publications que tous les deux ans. On dit qu'il y a sous presse le *Codex diplomaticus* de l'ancienne abbaye cistercienne de Viktring; j'en parlerai peut-être une autre fois.

Carniole. — On peut en dire autant de la Carniole, dont la société historique n'existe plus depuis quinze années, où la littérature historique est encore moins importante qu'en Carinthie et où de plus la haine de race des Slovènes récemment excitée s'oppose presque entièrement aux travaux désintéressés. Il n'a paru qu'un petit livre de Radics sur Marie-Thérèse et la Carniole[1], agréablement écrit, mais qui ne vise pas à la profondeur et où ont pénétré les prétentions du patriotisme slave. Il a paru aussi un petit travail archéologique de Müllner, mais il sera plus à propos d'en parler quand je m'occuperai de la province voisine d'Istrie.

Je passe maintenant aux pays situés sur le bord de l'Adriatique, où les publications historiques sont écrites surtout en italien.

Gorice. — Pour le comté de Gorice, nous n'avons à signaler qu'un travail de Baubela sur la société savante « degli Arcadi » fondée à Gorice[2]. C'était une imitation de la vie pastorale; la liste des membres de l'association rappelle le catalogue de la boutique d'un jardinier fleuriste (Hipparcus Callistenius, Germusus Cecropius, Amarindus Cretensis, etc.) ; la Révolution française mit un terme à son existence. Le principal service rendu par cette académie est d'avoir légué sa bibliothèque à la ville de Trieste. On pourrait aussi faire mention d'un écrit *(per le nozze)* sur le château de Cormons[3] qui donne une description de ce château tirée des mss. de M. A. Nicoletti, l'un des plus anciens et des plus laborieux historiens du Frioul (né en 1536 à Cividale, mort dans la même ville en 1596). — Nous devons à un Allemand, M. O. v. Breitschwert, un petit travail sur Aquilée, qui n'a d'autre but que de provoquer le gouvernement autrichien, en rappelant le grand rôle du patriarchat, à faire un port de ce village

1. P. v. Radics, *Maria Theresia u. das Land Krain*, 1740-80. Rudolfswert, 1881, 71 p. in-8°.

2. C. Baubela, *L'Accademia degli Arcadi Romano-Sonziaci*. Gorz, 1880, 22 p. in-8°.

3. M. A. Nicoletti, *Il castello di Cormons* edid. J. di Manzoni (Nozze Zajetti-Antonini). Venedig, 1880, 22 p. in-8°.

désert et malsain et y appeler des ouvriers de la Frise orientale et de la Hollande pour élever des digues. C'est, selon toute apparence, le travail d'un jeune homme [1].

Trento ed Aquileja, tel est le titre d'un petit écrit de circonstance, précédé d'une préface de Joppi [2], qui a paru en l'honneur de Mgr Dellabona, lorsqu'il a été nommé à l'évêché de Trente. Il renferme 6 pièces dont la plus ancienne appartient à l'année 970 et la dernière à 1336. Le n° 1 était connu par Mabillon, les autres sont relatifs à des matières bénéficiales sans importance.

Istrie. — Pour l'Istrie, l'activité historique se concentre à Trieste; pourtant il paraît aussi des ouvrages dans la province et au dehors. Un des principaux recueils consacrés aux recherches historiques est l'*Archeografo Triestino*, qui est conçu dans un esprit vraiment scientifique. Les feuilles politiques, telles que l'*Istria*, insèrent quelquefois de longs mémoires historiques.

Comme étendue, l'ouvrage le plus important est l'histoire d'Istrie de C. de Franceschi [3]. Il faut distinguer nettement entre les différentes parties de cet ouvrage au point de vue de leur composition et de leur valeur. On s'aperçoit parfaitement sur qui l'auteur s'appuie, quels sont les travaux préparatoires qui lui ont servi, quels modèles il a choisis. La meilleure partie est la dernière qui traite du comté de Pisino et de l'Istrie dans les temps modernes; pour l'époque antérieure jusqu'au xiiie s. c'est Manzano qui lui a servi de modèle; avant cette période on manque d'ouvrages allemands qui traitent même en passant de l'Istrie; pour la période antérieure aux Romains, il faudrait attendre les résultats des laborieuses recherches de Pervanoglù [4] pour ne rien dire que d'exact. Mais l'auteur offre pour les temps primitifs plusieurs données qui mériteraient d'être suivies; par exemple p. 17 ses observations sur les retranchements circulaires de l'Istrie, qui s'accordent en tous points avec celles de A. Müllner sur les parties de l'Istrie limitrophes du Karst [5]. Il faut dire au contraire que les questions ethnographiques relatives à la période antérieure aux

1. *Aquileja, das Emporium an der Adria vom Entstehen bis zur Vereinigung mit Deutschland*. Stuttgart, Bonz, 1880, in-8°.

2. Udine, 1880. 27 ss. in-8°.

3. *L'Istria*. Note storiche, Parenzo, 1879, 508 ss. in-8°.

4. *Gl' Istri* (*Archeografo Triestino* 1880) et *Le colonie greche sulle coste orientali del mare Adriatico* (*Ibid.*).

5. *Archaeologische Excurse nach Süd-Steiermarck u. Krain* (*Mittheil. d. Central-Commission f. Kunst- u. hist. Denkmale* 1880) traite pour la première fois des retranchements préhistoriques du Karst, où il n'en a découvert pas moins de onze.

Romains sont traitées avec peu de sûreté; on en aura une idée quand on saura qu'il rattache au celtique (p. 23) des noms comme Brest, Terstnic, Planik, Berlusnik, Cremegnak, Ruvin, etc. Si les savants de l'Istrie pouvaient se décider à adopter des idées plus sensées sur les Slaves et leur immigration en Istrie, de pareilles erreurs ne reparaîtraient plus. Mais nous reviendrons là-dessus.

Dans le domaine de l'archéologie nous citerons les deux mémoires ou plutôt les deux séries d'inscriptions sur pierres et sur poteries publiées par Gregorutti [1]. Il est à regretter que ces deux séries n'aient pas paru séparément. — La découverte d'un cadran solaire à Aquilée par M. Gregorutti, le sixième qu'on y ait trouvé, a fourni à F. Kenner, de Vienne, l'occasion de traiter des cadrans solaires chez les Romains dans une dissertation approfondie [2].

A l'histoire politique et plus spécialement aux rapports de l'Autriche avec Venise du xvie au xviie s. sont consacrés deux travaux du professeur A. Puschi [3]. L'un traite de la guerre pour la possession de Gradisca de 1616 à 1617, l'autre des préliminaires de cette guerre, c'est-à-dire des longs tiraillements qui précédèrent la rupture complète entre les deux États. Ce qui plaît chez Puschi, ce qui prévient tout de suite en sa faveur, c'est le langage simple et sensé, qui nomme les choses par leur nom et ne dissimule pas par des phrases les lacunes ou les vérités peu agréables.

Si la courte histoire d'Albona par T. Luciani [4] n'avait été écrite pour les lecteurs d'un journal étranger à l'Istrie, on pourrait lui reprocher d'être superficielle. Mais on serait peu équitable en jugeant à un point de vue rigoureux des productions destinées au grand public. On ne peut nier qu'elles reçoivent de ce public un meilleur accueil que de ses travaux scientifiques. Quand elles mettent en circulation des assertions séduisantes, — et cela arrive de ce côté du territoire italien aussi bien que de l'autre, — les travaux les plus approfondis ne peuvent les déraciner et elles deviennent quelquefois des dogmes de la politique quotidienne. Ainsi l'on trouve dans Luciani et dans Franceschi cette assertion qu'il n'y a pas eu en Istrie d'inva-

1. *Iscrizioni inedite aquilejese, istriane e triestine* (*Archeogr. triest.* 1880) et *Antichi vasi fittili di Aquileja* (*Ibid.*).

2. *Rœmische Sonnnenuhren aus Aquileja* (*Mitth. der Centralcommission* u. s. w. 1880, 1-23).

3. *Attinenze tra Casa d'Austria e la Repubblica di Venezia del* 1529 *al* 1616 (Programm des Stadt-Gymnasiums zu Triest) 1879, 60 ss. in-8°. — *Cenni intorno alla guerra tra l'Austria e la Repubblica di Venezia negli anni* 1616 *e* 1617 (Archeogr. triestino, 1880).

4. *Albona, studii storico-etnografici.* Venedig, 1879, 32 p. in-8°.

sion slave avant le commencement du IXe s., mais tout au plus des incursions non suivies d'établissement. Les deux auteurs n'ont pas découvert ce prétendu axiome, il est plus ancien qu'eux. Mais il cadre avec leurs opinions, et comme il est agréable de penser (Luciani, l. c. 15) qu'au VIIIe s. la population de l'Istrie « era un solo popolo, compatto, concorde », ils n'ont pas vérifié l'exactitude de cet axiome. Il n'est autre chose pourtant que la conséquence erronée de la fausse interprétation d'un placite des *missi* impériaux du royaume franc en 804, qui est dirigé aussi bien contre les usurpations des évêques d'Istrie que contre celles du chef de l'administration civile et militaire, le « général Johannes », grec de nation suivant toute apparence. Les deux pouvoirs, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil, travaillaient d'un commun accord à asservir la population et à en tirer autant d'argent que possible. Ce *Johannes* établit des Slaves dans des propriétés particulières, pour tirer de ces propriétés des revenus. Cela prouve seulement que l'on employait en 804 des Slaves pour cultiver des terres déjà occupées, cela ne prouve pas qu'il n'existât pas de Slaves en Istrie et qu'il ne s'en fût pas établi depuis longtemps déjà sur les biens sans maîtres. Ce serait à ceux qui soutiennent le contraire à prouver d'abord comment les Slaves, qui ont occupé et colonisé avant le IXe siècle les montagnes et même une partie des plaines du Frioul, le Karst et la Dalmatie avec toutes les terres de l'intérieur, auraient respecté l'Istrie. Schaffarik lui-même ne peut fournir les preuves d'une occupation pacifique, on n'en trouverait que pour des cas bien rares, et ce placite nous en fait connaître un. Mais il est difficile d'admettre que la phrase « quod non est in actis non est in mundo » puisse être appliquée à la question. Les adversaires de la *slavisation* de l'Istrie ne s'aperçoivent pas que leur opinion fait peu d'honneur à la force de résistance de leur race. Nous ne saurions admettre en faveur du prétendu « popolo compatto, concorde » d'Istrie que l'immigration d'une race aussi peu avancée qu'était la race slave ait pu réussir à déborder la *civiltà italiana*, comme elle l'a fait au moins par le nombre, si cette immigration n'avait eu lieu qu'au IXe s. [1].

G. DI SARDAGNA a traité l'histoire militaire de l'Istrie. Il s'est fait

1. Je voudrais également contredire en note une remarque faite par Luciani dans une note de la p. 31. Il dit que le nom populaire d'Adelsberg (Inner-Krain) est *Postoina* et que c'est simplement une abréviation de *Postumia*, que par conséquent la *Via Postumia* qui allait d'Italie en Norique passait par là. Or la *via Postumia* passe encore aujourd'hui près de Trévise et allait autrefois (en se bifurquant à Quadrivium) à Aquilée, mais pas dans les montagnes. *Postoina*, plus exactement *Pustovina*, est un nom slave dérivé de *Pustu* = désert.

déjà avantageusement connaître par plusieurs travaux sur ce sujet publiés dans l'*Archivio veneto* et ailleurs. Il emploie avec prédilection et intelligence les traités faits par Venise avec des *condottieri* pour les guerres d'Istrie du XIIIe au XVe s. [1]. De pareilles études ne peuvent se faire qu'à l'aide des archives de la chancellerie vénitienne. Il n'a pas signalé moins de 80 capitaines et chefs de bandes qui ont combattu en Istrie au service de Venise et il les suit dans leur carrière partout où il peut. Je me trompe peut-être, mais l'auteur me paraît avoir oublié dans sa liste Ulricus de Rayf[in]berg. Les *Commemoriali* aux archives des *Frari* renferment le traité passé par la république avec lui (V, 72) le 20 juillet 1356. A la vérité nous sommes obligé de dire que les derniers index donnés par M. de Sardagna ne sont pas dressés d'une façon très pratique. Il se plaint de n'avoir pas trouvé dans les glossaires l'explication de bien des mots embarrassants; il ne peut, par exemple, attribuer aucune signification au mot *slapo*. M. de Sardagna sait mieux que personne que le métier de soldat, particulièrement au XIVe s., était exercé en Italie par des Allemands. Depuis les mots *guerra, guardià, guasto,* etc., jusqu'aux noms des armes et du harnais de guerre, presque tous les termes de guerre ont une origine germanique, et un glossaire allemand aurait peut-être résolu le plus souvent les difficultés qu'a rencontrées l'auteur. Un vocabulaire de 1618 traduit *slapo* (dont M. de S. dit : « parebbe fosse una specialità dei Veneziani ») par *pileus depressus*, *latus* et le Cod. ital. Monacen. 362, f. 21, par *cerveliera*. On dit encore aujourd'hui en Allemagne : *Schlapphut,* et les femmes du Tyrol roulent leurs cheveux par derrière dans une pochette de lin qu'elles appellent *schlappen*. Le *slapo* est aussi une *beckenhaube,* casque en fer qui couvrait la nuque. Nous pourrions aussi donner comme exemple le mot *schincheria,* dont il parle aussi et qui a également une origine germanique : il vient en effet de scinca = tibia, crus, et était le mot technique allemand qui désignait l'armure défensive de la cuisse.

Nous avons la satisfaction de terminer ce bulletin par l'annonce d'un bon ouvrage, comme nous l'avons commencé. Pour mieux dire, c'est d'un ouvrage en perspective qu'il s'agit, car Combi ne donne dans son écrit sur Pierpaolo Vergerio le vieux [2] qu'une étude sur la place que ce père de l'humanisme tient dans le monde savant avec la liste des lettres de lui actuellement connues. Il publie cette liste pour

1. *Memorie di soldati istriani e di altri italiani e forestieri che militarono nell' Istria allo stipendio di Venezia nei secoli XIII, XIV e XV* (Archeogr. triest. 1880, 18-102).

2. C. A. Combi, *Di Pierpaolo Combi il seniore da Capodistria e del suo epistolario.* Venise, 1880, 125 p. in-8°.

provoquer la recherche d'autres lettres. La première partie est écrite avec une compétence remarquable ; la seconde, qui promet la publication d'une source importante pour la transition du XIVe au XVe s., excitera une grande attente dans le monde savant. Les quelques lettres de Vergerio publiées par Muratori Scr. 26, lettres de politesse pour la plupart, justifient cette attente.

I. VON ZAHN.

BOHÊME.

Nous commencerons ce bulletin en parlant de certaines publications dont nous avons déjà annoncé le début ; nous devons mentionner d'abord dans cette catégorie les *Regesta Bohemiae et Moraviae* (— 1310), recueil entrepris par ERBEN et continué par EMLER et dont le dernier vol. contient un index des noms de personnes et de lieux[1]. — Le 2e vol. des recès de la diète renferme les actes des diètes de 1546-1557, c'est-à-dire de la période pendant laquelle l'opposition des États de Bohême contre Ferdinand Ier se développe avec ses conséquences parallèlement à la guerre de Smalkalde[2]. A la même période appartient aussi la persécution dirigée contre la communauté des frères moraves, qui atteignit surtout leur chef, Johannes Augusta. Arrêté en 1546, il ne recouvra la liberté que seize ans après. Ce qu'il souffrit, son compagnon de captivité, Jakob Bilek, l'a décrit dans un récit simple mais saisissant. A la place de l'édition insuffisante de 1837 nous possédons maintenant une édition soignée et critique de ce récit[3]. — Le 2e vol. des *Libri erectionum archidioecesis Pragensis sec. XIV et XV* (*sumptibus Pragensis doctorum theologiae collegii* ed. Cl. Borovy) a paru (1385-1390). — M. le Dr REZEK a terminé l'édition de la chronique de Beckoosky et l'a fait suivre dans le dernier vol. de la biographie de l'auteur et d'un aperçu de son activité littéraire[4].

1. *Regesta diplomatica nec non epistolaria Bohemiae et Moravie.* Opera Josephi Emler. Sumtibus regiae scientiarum societatis Bohemiae. Vol. 8. Pragae, 1880.

2. *Snemy české. Vydava kr. Zemsky archiv česky.* II, 1546-1557. V. Praze, 1880.

3. *Zivot Jana Augusty.* V. Praze, 1880. Nakladem spolku Komenského.

4. *Poselkyve starych prébehiev. K. vydani upravil A. Rezek.* III. V. Praze, Nakladem dedictoi so Prokopa.

La plus puissante famille noble de la Bohême au moyen âge était celle des seigneurs de Rosenberg. Ils possédaient des biens-fonds très étendus dans la Bohême méridionale. On trouve un registre de ces biens en même temps qu'un tableau des rapports des seigneurs terriens avec la population rurale fixée sur leurs terres dans le *Registrum bonorum Rosenbergensium* rédigé vers 1379-1380 et dont M. J. Truhlar a donné en 1880 une édition remarquable dans les publications de la Société royale des sciences[1]. Au moment où la famille des Rosenberg allait s'éteindre avec les frères Guillaume et Pierre Vok († 1611), elle trouva son historiographe dans Wenzel Brezan, auquel Pierre Vok avait confié en 1596 la direction de ses archives conservées alors à Krumau (*Krumlov*). Transférées à Wittingau (*Trebon*) au commencement du XVIIe s. et classées par Brezan, elles sont devenues et sont restées jusqu'aujourd'hui la propriété des princes de Schwarzenberg. Elles ont rendu et rendent encore à l'histoire tchèque des services inappréciables, parmi lesquels il faut compter celui d'avoir provoqué l'activité littéraire de Brezan. Il commença sous les auspices de Pierre Vok une histoire des Rosenberg en langue bohême, dont la première partie (— 1545) a été malheureusement perdue. On a conservé au contraire la fin de l'ouvrage, l'histoire des deux derniers Rosenberg, les frères Guillaume et Pierre, mais c'est seulement dans notre siècle qu'elle a été publiée par le Museum de Prague, l'histoire de Guillaume en 1847, la biographie de Pierre, que tout récemment encore l'on croyait perdue, en 1880[2]. L'éditeur, M. Fr. Mares, avait déjà publié dans la *Revue du Museum* (*Casopis Museum* 1878) une biographie de Brezan, et l'introduction de son édition qui est faite avec soin donne un aperçu des sources de l'histoire des Rosenberg.

On trouve toute une série d'études sur l'histoire bohême dans les publications dirigées par l'Académie impériale de Vienne. Nous mentionnerons surtout les *Urkunden und Aktenstücke zur Œsterreichischen Geschichte in Zeitalter Kaiser Fridrichs IV und Kœnig Georgs von Podebrad* (1440-1471) recueillis et publiés par le Dr Adolf Bachmann (*Fontes, acta et diplomata*, vol. 42). L'éditeur a réuni là de nombreux documents puisés dans différentes archives et qu'il a déjà utilisés en partie pour ses travaux. Le recueil se compose de 388 pièces, dont la publication répond à toutes les exigences de la critique.

1. *Registrum bonorum Rosenbergensium a.* 1379 *compilatum.* Urbar zbozi Rozmberského. K. vydani upravil J. Trublar. V. Praze, 1880, Vkomissi : Dr Grégr et F. Dattel.

2. *Vaclava Brezava zivot Petra Voka z Rosenberka.* K. tisku upravil Fr. Mares. V. Praze, 1880. Vkomissi Fr. Rivnače.

— M. Losert a publié dans l'*Archiv* un écrit politique très passionné du temps du roi Georges ; c'est un traité dirigé contre ce prince et dû à la plume du Silésien Nicolas de Tempelfeld. L'éditeur l'a accompagné d'une introduction critique intéressante, où il démontre notamment que le traité de Tempelfeld est devenu une source importante pour un historien du XVIe s., Johannes Cochlaus, adversaire littéraire de Luther et auteur d'une histoire des Hussites, importante par les sources d'où elle est tirée. — M. le prof. Hœfler a publié dans les comptes-rendus des séances de l'Académie de 1880 un travail sur la bataille de Prague (16 juillet 1420), où se trouve imprimée pour la première fois une relation jusqu'ici inconnue et écrite dans le camp du roi Sigismond. C'est une lettre du margrave de Meissen au duc de Bavière, dont nous ne possédons plus qu'une ancienne traduction française. — On doit à M. Fr. Tadra une publication importante de sources (dans l'*Archiv*) ; c'est une édition de la *Cancellaria Arnesti*, dans l'introduction de laquelle l'éditeur a fait entrer une biographie du premier archevêque de Prague, Arnest von Pardubic, contemporain et ami de Charles IV, ainsi qu'un tableau de l'administration ecclésiastique de son archevêché. — Parmi les travaux moins étendus, nous mentionnerons les études critiques de H. Loserth sur Cosmas de Prague.

Nous avons à constater la réalisation du vœu souvent exprimé de voir un savant autorisé entreprendre l'histoire de Charles IV, envisagé non seulement comme roi de Bohême, mais aussi comme souverain de l'Allemagne et comme empereur. Cette entreprise a été du reste beaucoup facilitée par les regestes de Charles IV mis au jour par M. Huber. M. le Dr Werunsky a fait paraître le premier vol. d'une histoire de l'empereur Charles IV et de son temps [1]. Ce vol. va jusqu'à l'élection de Charles comme roi des Romains (1346) ; le reste de son règne jusqu'à sa mort (1378) doit occuper trois volumes qui seront à peine suffisants si le récit doit être aussi étendu que dans le premier. En général, ce récit, tout en étant d'une lecture agréable, est plutôt surabondant même dans les épisodes. On ne peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas employé des matériaux nouveaux et inconnus ; il n'y en a pas. Il possède à fond les sources aussi bien que les ouvrages de seconde main. Sans rien perdre de l'objectivité requise, il éprouve pour son sujet cette sympathie qui donne de la vie à l'exposition. Parmi les *excursus* publiés en appendice, nous appellerons l'attention sur le premier, qui traite des connaissances linguistiques de Charles et aborde la question récemment discutée de sa nationalité.

1. *Geschichte Kaiser Carl's IV und seine Zeit.* Innsbruck, Wagner, 1880.

On peut dire avec Werunsky qu'il ne faut pas parler, à propos de Charles IV, d'une nationalité bien marquée. Pour s'en faire une idée, il faut tenir compte à la fois de son origine, de son éducation, de sa situation politique.

Le travail le plus important dans le domaine de l'histoire du droit est un mémoire de M. Jaromér Celakovsky inséré dans le recueil juridique *Pravnik* sur le droit municipal de Briccius de Licko[1], le premier recueil de ce genre imprimé en Bohême (1536), et dont MM. J. et H. Jireček viennent de donner une nouvelle édition. M. Celakovsky a complété et rectifié d'une façon importante les opinions reçues sur les sources, la valeur et la tendance de ce texte.

Iaroslav Goll.

1. O praveck mest. Brikciho z Licka.

CORRESPONDANCE.

LE SAINT MARTIN DE M. LECOY DE LA MARCHE.

M. Lecoy de la Marche m'a fait l'honneur de publier une réponse à l'article de la *Revue historique* sur son Saint Martin, et il en demande l'insertion. Bien qu'il se soit enlevé, en imprimant et en distribuant d'avance cette réponse, tout droit à une semblable réclamation, nous la reproduisons, par courtoisie, en ajoutant nos observations à chacun de ses paragraphes, et en supprimant seulement quelques-uns des éloges qu'il se décerne à lui-même.

G. Monod.

« 1° Il est inexact que cet ouvrage « s'affiche comme n'étant point « un livre d'histoire, mais un livre d'édification et d'hagiographie, » et qu'il y ait, par conséquent, « puérilité à le juger au nom de la critique « historique. » La préface seule suffit à démontrer le peu de fondement de cette assertion, dont le sens et la portée sont faciles à deviner. Si vous l'aviez lue, Monsieur, vous y auriez certainement remarqué l'énumération des sources où j'ai puisé, des archives et des bibliothèques que j'ai mises amplement à contribution, comme on le voit assez par les notes dont le texte est accompagné. Vous auriez constaté en outre que, non content d'étendre aussi loin que possible mes propres investigations, j'ai fait appel aux lumières de l'Europe savante et des personnes les mieux placées pour m'éclairer sur toutes les questions d'histoire locale ; que deux cent soixante d'entre elles m'ont communiqué des documents ou des détails intéressants ; que les noms de celles qui m'ont adressé les réponses les plus importantes remplissent à eux seuls plus d'une grande page. Ce procédé, trop peu usité chez nous, aurait dû, ce me semble, être apprécié par un critique si favorablement disposé pour tout ce qui nous vient de l'Allemagne. Je n'ai peut-être pas réussi, malgré tout, à faire une œuvre historique ; mais il est impossible de nier que tel ait été mon but principal, telle ma prétention nettement accusée. Je n'avais aucune raison pour renoncer, à propos de l'histoire de saint Martin, à la méthode que j'ai fidèlement suivie dans mes travaux antérieurs comme dans mon enseignement public, méthode que

je m'honore d'avoir apprise à la meilleure école d'érudition qui soit en France, et que les suffrages répétés du plus compétent et du plus savant aréopage me font une loi de ne pas abandonner [1].

« 2° Il est inexact que, « pour grossir nos connaissances sur la vie de « saint Martin, j'aie accepté une foule de légendes et de traditions « n'ayant point pour elles l'autorité d'un témoin oculaire comme Sul- « pice Sévère. » Où sont toutes ces légendes, s'il vous plaît ? Vous en avez découvert jusqu'à trois, nombre un peu faible, il est vrai, pour constituer une « foule ». Mais vous n'avez pas eu la main heureuse. De la première légende, celle du voyage de saint Martin à Rome avec saint Maximin, je n'ai accueilli à titre d'élément historique que le fond, que le trait principal, dégagé de tous ses accessoires merveilleux ; je l'ai accueilli parce que cette légende a une origine beaucoup plus ancienne que les autres, et que le fait m'a paru propre à combler une lacune regrettable dans la biographie du saint : encore ai-je eu soin de le ranger simplement dans la catégorie des événements probables (p. 132). La seconde légende, celle du sang de saint Maurice rapporté à Tours par saint Martin, je l'ai discutée à l'aide des monuments et des textes, et j'y ai distingué des amplifications apocryphes (p. 230-234). Quant à la troisième, celle de l'identité du Zachée de l'Évangile et du saint Silvain de Levroux, je l'ai bel et bien écartée (p. 296). J'en ai signalé d'autres encore, dont vous ne parlez pas, parce que, dans la vaste synthèse que j'avais entreprise, je ne devais rien négliger ; j'ai parfois invoqué leur accord avec les documents authentiques : jamais je ne leur ai attribué une autorité propre ; à plus forte raison n'ai-je pas « traité « comme des faits historiques les légendes les plus décriées. »

« N'est-il pas piquant, Monsieur, de vous entendre me reprocher l'abus de l'élément traditionnel, après m'être vu précisément blâmer par un des principaux organes de la presse religieuse, et par la plume d'un ancien élève de l'École des chartes, d'avoir accordé à ce même élément une place trop restreinte ? En somme, je me suis tenu en garde contre l'un et l'autre excès. Placé entre Charybde et Scylla, je prévoyais trop que la critique m'attendrait à ce double écueil. C'est afin de l'éviter que je me suis étroitement attaché au témoin oculaire des grandes actions du saint, que je me suis, pour ainsi dire, cramponné à ce guide

1. Personne n'a pu se méprendre sur le sens et la portée de mes paroles. Assurément M. L. a voulu faire une œuvre historique ; mais, malgré ses efforts, le caractère purement hagiographique de son œuvre éclate aux yeux. Voilà tout ce que j'ai voulu dire et ce que je maintiens. Quant à la prétention de M. L. d'avoir écrit la vie de saint Martin, dans l'esprit où il l'a fait, par égard pour l'École des chartes et pour l'Académie des Inscriptions, je crois que beaucoup de membres de ces deux corps savants n'accepteraient pas cette solidarité, et pensent que l'on peut, sans contradiction, louer (quoique avec des restrictions) le *Roi René*, comme l'a fait l'un des directeurs de cette Revue (*Rev. hist.*, 1875, art. 210), et critiquer le *Saint Martin*, comme je l'ai fait.

sûr, en un mot, que j'ai fait de l'éclaircissement et du commentaire des textes de Sulpice Sévère l'essence même de mon travail[1].

« 3° Il est inexact, par-dessus tout, que « j'accepte les traditions « locales qui font évangéliser par saint Martin toutes les parties de la « France, » que je « donne comme preuve du passage de saint Martin « l'existence d'églises paroissiales qui lui sont consacrées, » et que je me serve « de cet argument pour tracer son itinéraire ». Vous me prêtez justement là, Monsieur, le système que j'ai combattu. Vous me forcez à vous apprendre ce que tous mes lecteurs ont pu voir en tête du long chapitre où j'ai cherché à reconstituer, d'après les vestiges authentiques, les voyages du célèbre missionnaire. Il y a un auteur récent qui, pour reconnaître la trace du saint dans le Poitou, a pris, en effet, pour base les églises élevées en son honneur : c'est dom Chamard, bénédictin de Ligugé. Et il y a un autre auteur qui, plus difficile, a refusé d'admettre avec lui cette base trop peu solide : c'est celui à qui vous reprochez, sans barguigner, un « manque absolu de critique ». Le système exposé au même endroit de mon livre (p. 277 et suiv.) est, au contraire, de nature à satisfaire les plus exigeants. Il consiste à n'accepter comme preuves du passage de l'apôtre que les témoignages écrits les plus formels et les plus anciens, tels que ceux de Sulpice et de Grégoire de Tours, ou les inscriptions antiques, et à se servir seulement des églises

1. M. L. ne paraît pas avoir compris la portée de ma critique. Je n'ai cité que trois exemples, parce que la discussion qu'il institue sur ces trois points m'a paru particulièrement significative, mais tout le volume témoigne des mêmes défauts de méthode et de critique. M. L., en effet, n'accepte pas en bloc les légendes ; il en rejette ce qu'il trouve par trop absurde et conserve le reste. Voilà ce qu'il appelle de la critique. Et quelle sera votre règle en matière d'absurdité ? Pourquoi l'identité de Zachée avec saint Sylvain de Levroux est-elle plus absurde que l'anecdote du sang de saint Maurice, et celle-ci plus absurde que celle de l'ours qui porte les bagages de saint Martin et de saint Maximin ? M. L. trouve piquant d'avoir été blâmé à la fois par moi et par un ancien élève de l'École des chartes qui lui reproche d'avoir fait trop bon marché des légendes. C'est qu'en effet il n'y a pas de milieu et que ses deux contradicteurs sont sur un meilleur terrain que le sien. On peut à la rigueur faire sa part au surnaturel au nom des textes, on ne peut pas la lui faire au nom du bon sens, ou si on la fait, on mécontente avec raison et les croyants et les sceptiques. Même pour Sulpice Sévère, M. L. croit qu'il suffit de dire qu'il a été témoin oculaire, et dès lors d'accepter soi-même les yeux fermés tout ce qu'il raconte. C'est connaître bien mal l'hagiographie que de donner une valeur absolue à un écrit de ce genre, même contemporain. En réalité il n'était pas possible d'écrire une vie détaillée de saint Martin à un point de vue vraiment historique. Le seul témoignage qui ait quelque valeur, c'est Sulpice, et il est difficile de dire quel est le degré de son autorité. (M. L. n'a du reste pas même examiné la question de l'autorité de S. S., la seule question critique intéressante qu'offrit son sujet.) Tout le reste n'est que légendes et fables ; aussi ai-je eu raison de dire que M. L. a accueilli une *foule* de légendes pour grossir sa vie de saint Martin.

ou des traditions locales à titre d'indices complémentaires, lorsqu'ils se rencontrent sur l'itinéraire fourni par les textes. Vous ajoutez ceci : « La simple lecture de la table que l'auteur a dressée lui-même des « églises paroissiales de France placées sous l'invocation de saint Mar- « tin aurait dû suffire à lui montrer la fragilité d'un pareil argument. » Rassurez-vous, Monsieur; je l'ai reconnu depuis longtemps : « Ces « églises se trouvent en telle quantité sur notre sol dès l'époque la plus « reculée, qu'il faudrait croire (si on les adoptait pour base) que saint « Martin a posé le pied partout... Le vocable des églises ne peut nous « prouver qu'une chose : c'est la présence d'une relique quelconque du « bienheureux confesseur (p. 278). » Et, ces principes posés, je m'y suis scrupuleusement conformé jusqu'au bout de ma minutieuse enquête, distinguant avec soin, dans la récapitulation, les résultats certains des résultats probables. Comment tout cela peut-il vous avoir échappé [1] ?

« 4° Il est inexact que j'aie songé à contester ou à diminuer le rôle du peuple dans les élections épiscopales, ou, pour parler votre langage, toujours plein de charitables intentions, que j'aie eu « peur qu'on ne « croie au droit du peuple de choisir les évêques ». Tout le monde ne sait-il pas que ce droit existait dans les premiers siècles et qu'il a cessé d'exister depuis longtemps ? Quelle sorte de peur pourrait-on bien éprouver devant cette vérité banale ? Le récit très détaillé que j'ai donné de l'élection du saint évêque de Tours (p. 169-177) proteste, d'ailleurs,

1. De ce que M. L. a été plus modéré que D. Chamard dans l'application d'un système faux, de ce qu'il a même vu (p. 278) toute la faiblesse de ce système, il ne s'en suit nullement qu'il ne l'ait pas suivi. Je n'en veux pour preuve que ce qu'il dit sur les voyages de saint Martin dans les Gaules (p. 300, 311, 312, 318, 319), etc., etc. M. L. dit, il est vrai, p. 277, qu'il y a trois sortes d'indices pour connaître les voyages de saint Martin : « les documents écrits, les légendes, les vocables des églises. » Il ajoute, p. 278, que les vocables ne fournissent que des renseignements sans valeur et que les légendes ont moins de valeur encore. Ce qui n'empêche pas que, dans tout ce chapitre, les documents écrits contemporains faisant presque entièrement défaut, il restitue tous les voyages de saint Martin d'après les églises et les légendes. L'accord de deux témoignages sans valeur est pour lui équivalent à un témoignage vraisemblable. Je ne peux pas appeler cela de la critique. Il ne suffit pas de poser d'excellents principes, il faut les suivre, quitte à diminuer son volume de moitié et à détruire une légende au lieu d'avoir l'air de la défendre. Je reconnais du reste que j'aurais dû citer le passage que M. L. oppose à mes critiques et montrer que s'il n'a pas mis en pratique une saine méthode, ce n'est pas faute de l'avoir connue. Je reconnais aussi que M. L. a été fort habile, qu'il y a dans son livre des séries de *peut-être*, de *si*, d'atténuations de tout genre qui lui permettent de se défendre à la fois contre ceux qui l'accusent de trop croire et contre ceux qui l'accusent de trop nier. Il a évidemment trouvé que ma critique manquait de délicatesse et de nuances. Mais son système d'équilibre, de demi-doutes et de demi-affir- [illegible] ne peut passer pour une méthode de critique scientifique. Ce n'est [illegible] ce littér-

tout entier contre le sentiment que vous me prêtez, et tous ceux qui m'ont entendu traiter publiquement les questions relatives à nos origines religieuses protesteraient de même si vous les interrogiez. La seule réserve à faire sur ce point, vous la faites vous-même : l'institution ou l'ordination « ne pouvait évidemment procéder que des évêques, « qui ont seuls la tradition apostolique[1] ».

« Il me serait facile de relever d'autres *lapsus* du même genre. « Ce « qui étonne davantage, dites-vous avec assurance, c'est que l'auteur « ne connaisse pas mieux le droit canonique, et qu'il pense qu'il y avait « des chorévêques en France au ve siècle. » J'ai rappelé en passant « qu'on ne vit guère les chorévêques *en Occident* qu'à partir du ve siècle » (p. 212), ce qui est un peu différent. Mais, eussé-je écrit « *en France* », je ne m'en dédirais nullement. Malgré toute ma bonne volonté, il m'est

1. Pour la question des élections épiscopales voici ce qu'a écrit M. L. p. 173, 174 : « Nous voyons dans la pratique le mode d'élection enseigné par saint Cyprien : Que celui qui doit gouverner le diocèse soit choisi par les évêques voisins en présence du peuple, et qu'il soit jugé digne par les suffrages du public. — Il ne faut pas croire qu'à aucune époque le peuple ait créé directement les évêques. — Cyprien ne lui attribuait qu'une *voix consultative*, et c'était aux évêques voisins qu'il appartenait de *nommer* véritablement et d'instituer leurs nouveaux collègues. » On voit que M. L. soutient dans son livre et dans sa réponse deux théories différentes. Ici il prétend que le peuple a le droit de choisir l'évêque ; là il dit que le peuple n'a que voix consultative et donne seulement son avis, après le choix des évêques, « sur le caractère et la réputation des candidats ». Puisqu'il est revenu lui-même, sans l'avouer il est vrai, sur les affirmations de son livre, je me dispense de lui citer les textes sans nombre du IIIe au xe s. qui prouvent que le peuple a le droit d'*electio* avant l'intervention des évêques et non le droit de *consensus* après leur intervention, que bien loin d'être consulté sur le caractère du candidat *après* sa nomination, c'est lui qui *nomme* et ce sont les évêques qui jugent le caractère, l'instruction, les doctrines du candidat et ratifient ou cassent le choix du peuple. On chercherait en vain dans saint Cyprien la phrase citée par M. L. Il y a ajouté un « par les évêques » qui en change le sens. Voici la phrase véritable : « Ut sacerdos plebe presente sub omnium oculis deligatur et dignus atque idoneus publico judicio ac testimonio comprobetur. » Il n'y a pas *deligatur ab episcopis*, et en effet il est clairement indiqué au § suivant que ce *deligatur* embrasse à la fois le *suffragium* donné par le peuple et le *judicium* prononcé par les évêques. « De universae fraternitatis suffragio et de episcoporum judicio episcopatus ei defertur » Ep. 68, § 4 et 5. Du IIIe au xe s. les évêques ont été choisis par le clergé et le peuple, examinés, confirmés et ordonnés par les évêques comprovinciaux. M. L. est trop bon écrivain pour soutenir que c'est là ce qu'il a dit dans les phrases citées plus haut. Quant à ce qu'il ajoute plus loin que « le pape avait en principe le droit d'élire les évêques », cette affirmation est plus extraordinaire encore que les précédentes. Nicolas Ier lui-même n'a jamais émis une prétention pareille, et n'a réclamé pour la Papauté le droit de confirmation qu'en ce qui concerne les métropolitains. Mais en voilà assez sur ce sujet, je ne veux pas multiplier outre mesure ces petites leçons de droit canon qui paraissent chagriner si fort M. L.

impossible d'accepter votre petite leçon de droit canon, et je me permettrai de vous renvoyer, pour en prendre une vous-même, au cours d'un de nos plus éminents professeurs, M. Adolphe Tardif, au *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny (article *chorévêques*), et surtout à Thomassin, cette autorité si sûre, qui non seulement affirme ce que vous contestez, mais qui cite un concile de Riez de l'an 439 mentionnant en propres termes un de ces dignitaires ecclésiastiques [1]. Je pourrais vous demander aussi comment la manière dont j'ai cherché, selon vous, « à concilier les partisans de l'apostolicité de l'Église de « Tours avec leurs contradicteurs fera sourire les uns et les autres », alors que j'ai simplement reproduit l'avis des plus sages d'entre eux. Ah ! si j'avais défendu d'une manière absolue la thèse de l'apostolicité, de quels sarcasmes ne m'auriez-vous pas accablé ! Je m'en suis gardé : j'ai encore mal fait [2]. Vraiment, Monsieur, vous êtes difficile à contenter. Êtes-vous plus heureux quand vous rappelez, en croyant trouver là une arme contre moi, que c'est la critique moderne qui a démêlé dans Grégoire de Tours la reproduction de certaines légendes germaniques ? Et ne craignez-vous pas que ceci ne réveille inopportunément le souvenir du singulier procédé dont vous avez usé jadis envers certain auteur, que vous avez « exécuté » sommairement dans une note fort sévère de vos *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (son œuvre n'était, du reste, que l'essai d'un débutant), pour adopter un peu plus loin, au sujet du caractère légendaire de quelques chapitres de Grégoire de Tours, son opinion, ses arguments et jusqu'à ses expressions, sans

1. Pour les chorévêques, je maintiens *avec assurance* qu'il n'y en eut pas en Occident au ve s. Le seul et unique texte qui les mentionne est le texte du concile de Riez de 439 qui déposa Armentarius pour n'avoir pas été canoniquement institué. Se référant au canon 8 du concile de Nicée qui autorise à instituer comme chorévêques les évêques repentants des novatiens, les pères permettent de donner à Armentarius une église de campagne « in qua chorepiscopi nomine *ut idem canon loquitur* foveatur ». Les membres du concile de Riez, en appliquant ce terme grec de *chorévêque* qu'ils empruntent au concile de Nicée sans en comprendre la portée (car les fonctions qu'ils permettent à Armentarius ne sont nullement celles d'un chorévêque), ont clairement prouvé que cette institution n'était point connue au ve s. dans l'Église occidentale. Puisque M. L. me renvoie à Thomassin, il aurait bien fait de le relire (ou de le lire) avant de le citer. Il verrait que Thomassin comprend comme moi le texte du concile de Riez et qu'il ajoute en conclusion : « Les chorévêques étaient donc presque inconnus dans tout l'Occident jusqu'après l'an 500. » Comme le texte unique sur les chorévêques concerne le concile de Riez et le diocèse d'Embrun, M. L. n'a pas lieu de se plaindre que j'aie écrit : *en France*, au lieu de : *en Occident*.

2. Assurément ; et M. L. a en effet eu tort de ne pas exprimer nettement son opinion. Écrire un livre sur saint Martin sans qu'il soit possible au lecteur de savoir ce qu'on pense sur l'apostolicité des Églises des Gaules, ce n'est pas se tenir en garde contre deux excès, c'est éviter de se prononcer sur une question capitale, et de froisser les partisans des deux doctrines. La science et la critique s'accommodent mal de ces timidités ingénieuses.

vouloir avouer ni signaler cette ressemblance compromettante ? Vous aviez, il est vrai, un motif puissant pour rendre à l'objet de vos rigueurs cet hommage involontaire. Un érudit allemand, le docteur Junghans, s'était prononcé dans le même sens sur ce point particulier de critique. Dès lors, vous jugiez bon de vous incliner... et de le citer. *Germania locuta est : causa finita est* [1].

« Mais je veux m'en tenir aux rectifications qui précèdent. Cette besogne faite, que reste-t-il de votre article, Monsieur, en dehors de l'expression trop peu déguisée de la répugnance que vous inspirent mes opinions et mes croyances ? Beaucoup moins, assurément, qu'il ne reste de mon livre après votre rude attaque. Et pourtant quelle belle matière vous aviez à traiter ! J'aurais aimé, je l'avoue, qu'un adversaire de votre savoir et de votre habileté examinât après moi quelques-unes de ces grandes et intéressantes questions soulevées par l'histoire de notre apôtre national : les origines du monachisme en Gaule, l'établissement de nos premières paroisses rurales, la transformation de la classe agricole, la grave affaire des priscillianistes, cet épisode capital, dont vous vous êtes gardé de dire un mot, sans doute parce que ni l'événement ni le récit ne justifient vos préventions, et l'influence du culte de saint Martin sur les destinées de notre patrie, et la forme primitive du monument qui abrita le corps du thaumaturge, et les incroyables dévastations des huguenots (sujet quelquefois embarrassant, j'en conviens), et les rapports de la légende martinienne avec les mythes germaniques, etc.[2]. »

A. Lecoy de la Marche.

1. Cette insinuation serait odieuse, si elle n'était pas trop plaisante. M. L. a publié jadis une brochure sur l'autorité de Grégoire de Tours dans laquelle, voulant détruire l'impression qui ressort des écrits du grand évêque en ce qui touche l'état de l'Église chrétienne au VIe s., il a réuni tous les arguments du P. Lecointe et de M. Kries contre l'authenticité et l'autorité de l'*Historia Francorum*. Il y a même ajouté quelques arguments nouveaux, entre autres celui-ci : qu'un homme aussi instruit que l'évêque de Tours n'aurait pas appelé Octave *Octavien !* comme si Octavianus n'était pas le nom d'Auguste ! Ayant lu ce travail de M. L. à la Bibliothèque nationale, je n'ai pas trouvé qu'il valût la peine de le réfuter autrement que dans une courte note, et j'ai préféré m'en tenir à la réfutation des arguments du P. Lecointe et de M. Kries, les seuls qui eussent quelque valeur. Mais mon livre tout entier est la contre-partie de celui de M. Lecoy de la Marche. Il insinue pourtant que je l'ai pillé sans le nommer, parce qu'en parlant de légendes franques d'après M. Junghans et non d'après lui, je me suis servi comme lui du mot de *refrain*. La vérité est qu'après avoir lu son livre je n'ai pas cru utile de me le procurer ni de m'en servir, même pour le réfuter. Si cette similitude de mots vient d'une réminiscence, elle est bien involontaire. M. L., sans s'en douter, a montré là une fois de plus combien il manque et d'esprit critique et d'impartialité.

2. Il y a en effet beaucoup de choses dont j'aurais pu parler et je ne crois pas que le livre de M. L. s'en fût beaucoup mieux trouvé. J'ai d'ailleurs parlé de l'épisode des priscillianistes en protestant contre l'assertion d'après laquelle l'Église catholique aurait conservé à l'égard des hérétiques les principes de

tolérance de saint Martin. Je renvoie sur ce point M. L. à l'excellent travail de M. Havet sur l'*Hérésie et le Bras séculier au moyen âge*.

Je relève enfin une dernière insinuation de M. L., la seule qui m'ait touché, et qu'il *sait* être injuste. Il suppose que mes jugements sont dictés par la répugnance que m'inspirent ses opinions et ses croyances. Il est pourtant assez au courant de ce que j'écris depuis douze ans pour savoir que s'il est une chose à laquelle j'ai donné tous mes soins, c'est à ne pas laisser influencer mes jugements par les opinions politiques ou religieuses, que si j'ai quelquefois péché par quelque excès, c'est par la bienveillance pour les œuvres de ceux qui pensent autrement que moi, par la sévérité pour ceux qui, avec des opinions semblables aux miennes, me paraissent manquer d'équité ou d'esprit scientifique. Je puis citer à cet égard mes jugements sur les livres de M. Thureau Dangin, de M. Gautier, de M. Valois, ou au contraire ceux sur M. Jules Delaborde, sur M. R. Rosières, sur M. L. Double ; je puis invoquer comme témoignage chacun de mes Bulletins dans cette Revue. La vérité est qu'en jugeant M. L. je me suis inspiré des mêmes sentiments, que je l'ai lu avec le désir de pouvoir le louer, et qu'après l'avoir lu j'ai modéré autant que j'ai pu l'expression de mes jugements. J'ai dit *excellent* ce qui méritait seulement d'être trouvé *bon ;* j'ai loué les qualités littéraires de M. L. sans parler de ses défauts littéraires. Aussi plus d'un savant, parmi ceux mêmes dont M. L., si respectueux pour les traditions d'école et la majesté des aréopages, ne doit pas contester la compétence, m'a-t-il reproché mon indulgence. Je ne la regrette pas, car elle ne fait que mieux ressortir tout ce qu'il y a d'acerbe, d'injuste et de peu raisonné dans la réponse de M. Lecoy de la Marche.

G. Monod.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BUNBURY. **A history of ancient geography among the Greeks and Romans,** from the earliest age, till the fall of the Roman Empire. — 20 cartes. — 2 volumes (666, 743 pp.). — Lond., Murray, 1879.

La publication d'une histoire de la géographie ancienne est la bienvenue en France aussi bien qu'en Angleterre. Les derniers grands ouvrages d'ensemble qui ont été publiés sur ce sujet sont déjà anciens et vieillissent chaque jour par le progrès des recherches. Le manuel de Kiepert, si riche de faits et de résultats, n'est qu'un résumé, où l'histoire des connaissances ne figure qu'à titre d'aperçu rapide. Le nouvel historien de la géographie ancienne ne pouvait guère saisir de moment plus favorable. Sa manière n'est pas sans offrir de la ressemblance avec celle de Grote. Elle a plusieurs qualités de la célèbre histoire de Grèce, et malheureusement aussi quelques-uns de ses défauts, parmi lesquels il faut compter la prolixité. Cependant, ce que nous reprocherions surtout à cet ouvrage, c'est d'offrir plutôt une série d'études sur les faits et les documents qui se rapportent à la géographie ancienne, qu'une exposition solidement enchaînée du sujet. Chaque partie est traitée avec soin, mais en elle-même. On se lasse d'une méthode dont l'analyse est le procédé exclusif; ou plutôt l'on est forcé de reconnaître qu'au maniement, même très habile, de cet instrument d'investigation, l'historien doit joindre l'exercice d'autres facultés, sans lesquelles son œuvre n'est ni complète, ni vivante.

Tout ce qu'une analyse minutieuse, s'appuyant sur un bon système d'interprétation des textes, servie par une connaissance très solide, nous ne dirons pas de l'antiquité, mais de l'antiquité classique, peut apporter de lumières, a été réalisé dans cet ouvrage. Nulle part n'a été dressé avec plus de précision le bilan des connaissances propres à chaque auteur et à chaque époque. Dans ces études qui atteignent parfois les proportions de monographies, les sources écrites de la géographie ancienne sont distinguées les unes des autres, passées en revue suivant l'ordre chronologique, et chacune est appréciée avec une justesse qui se dément rarement. Les renseignements sont examinés dans leurs rapports avec les vues générales et les moyens d'information du témoin dont ils émanent. Si l'on songe à la confusion dont l'abus des citations vagues ou fausses menace les recherches de géographie ancienne, on estimera le prix de ces études qui, prenant les textes à leur source, en rétablissent nettement la date et le sens.

Nous n'aurions, en fait d'omissions, à regretter que celle du Périple du Bosphore, qu'a publié en 1873 M. Wescher. D'un autre côté, il est malaisé de comprendre à quel titre le *De mensura orbis* du moine Dicuil figure dans une histoire de la géographie ancienne. L'œuvre est intéressante sans doute; mais par sa date (IXe siècle), aussi bien que par les sources nouvelles de ses renseignements, elle n'appartient plus à la période classique. Cette apparition inattendue de l'Islande sur l'horizon géographique n'est justifiée par aucune explication préalable.

Nous résumerions volontiers les lacunes de cette histoire en disant qu'elle est plutôt celle des acquisitions de la géographie, que celle de la science elle-même. Les progrès de la géographie ne se mesurent pas seulement à la quantité des matérieux qu'elle amasse; et si quelque chose distingue surtout le mouvement scientifique qui eut ses foyers à Milet et à Alexandrie, c'est le caractère théorique et généralisateur que lui imprima de bonne heure le génie grec. A la vérité on suit assez aisément, à travers les substantiels chapitres consacrés à Ératosthènes, Hipparque, Ptolémée, le développement, avec les causes qui l'ont favorisé ou entravé, de la géographie mathématique. Mais les efforts ou, si l'on veut, les tâtonnements de la géographie physique ont été négligés avec un injuste dédain. Il s'agit moins de savoir si les anciens ont atteint la vérité, que s'ils ont eu, et à quel degré, le sentiment des vraies méthodes. De rares indications disséminées en différents chapitres ne permettent pas de suivre le progrès des observations, de juger comment aux conceptions puériles de la géographie primitive se substituèrent des théories plus ou moins exactement fondées sur l'expérience des faits. Pour n'être pas spécialement des géographes, Hippocrate et Théophraste ont autrement contribué aux progrès de la science de la terre que Scymnus de Chio ou Denys le Périégète, et occupent dans son histoire une place peu conforme à celle que leur laisse M. B. dans son livre, où Aristote lui-même n'a qu'une part étroitement mesurée.

Parmi les causes politiques dont l'influence a été capitale sur le développement des connaissances terrestres, celles dont on a principalement tenu compte sont : 1° La colonisation grecque, fait à vrai dire aussi ancien que la race elle-même, et qu'il est un peu arbitraire de ne considérer qu'à partir du VIIIe siècle; — 2° l'expédition d'Alexandre et l'établissement des monarchies helléniques; — 3° la conquête romaine. Les campagnes d'Alexandre sont étudiées de très près au point de vue topographique. L'importance du sujet justifie ce soin. Faut-il admettre cependant qu'elles aient été le signal « d'une extension subite des connaissances », et peut-on dire qu'après Arbèle l'expédition devient « un voyage de découvertes »? Les résultats de l'expédition se répandirent par des écrits, dont les principaux ne furent publiés que longtemps après la mort du conquérant. Sans rabaisser la valeur de ces résultats, il semblerait juste de réserver le nom de découvertes aux explorations de l'Inde Gangétique et du littoral africain jusqu'à la Corne

du sud, qui, sous les Ptolémées et les Séleucides, ouvrirent véritablement un monde nouveau.

La conquête romaine et l'extension de l'Empire vers l'Orient ne sauraient expliquer les changements qui s'accomplirent dans les voies de commerce de l'Asie vers le premier siècle de notre ère, et qui eurent tant d'influence sur les progrès de la géographie alexandrine. Ce sont les révolutions politiques de l'Asie, et non celles de l'Europe qu'il faut ici considérer. A l'époque où Marinus de Tyr recueillit ses précieux itinéraires vers la Sérique, l'auteur rappelle avec raison que la Chine dominait dans le bassin du Tarim. Il n'eût pas été moins utile d'ajouter quand finit cette domination. Elle avait déjà cessé au temps de Ptolémée : tout indique que les relations directes par terre cessèrent avec elle ; et c'est pourquoi ce géographe dut se borner à compulser, en les coordonnant de son mieux, les renseignements de son devancier sur ces contrées. A la même époque la Chine exerçait aussi sa domination sur le Tonkin, dont elle resta maitresse jusque vers la fin du IIIe siècle. Cette circonstance, qui parait avoir échappé à l'attention de l'historien, nous semblerait de nature à modifier son opinion sur la position du port et du pays des Sinae, qu'il incline à placer dans la Cochinchine et l'Annam.

Terminons par l'examen de quelques points particuliers, sur lesquels il peut être utile d'attirer l'attention.

1° Dans le chapitre, excellent d'ailleurs, sur Hérodote, la région montagneuse qui marque la limite jusqu'à laquelle parvenaient les renseignements des Grecs de l'Euxin, est identifiée avec l'Oural, de préférence à l'Altaï. Mais depuis le temps où Heeren plaçait sur les pentes de l'Altaï les lointaines tribus dont les négociants d'Olbia connaissaient les noms, les progrès de nos connaissances sur l'Asie centrale ont accrédité d'autres idées. C'est plutôt vers les grandes chaines du Tian-Chan et du Pamir, sur la route des gites aurifères encore exploités dans le Tibet occidental, que se portent aujourd'hui les conjectures. Il est regrettable que cette hypothèse ait été passée sous silence.

2° L'auteur n'admet pas la circumnavigation de l'Afrique par les Phéniciens. Il serait inutile de rentrer dans une discussion où l'on peut regarder comme épuisés les arguments pour ou contre. Mais un point subsidiaire mérite examen. Hérodote, toujours préoccupé de prouver par un témoignage expérimental que la Libye est entourée d'eau, allègue en outre l'opinion des Carthaginois. L'auteur pense que c'est le voyage de Hannon qui, vaguement parvenu aux oreilles d'Hérodote, a servi de fondement à ce prétendu témoignage. La conjecture ne parait pas heureuse. Les renseignements de source carthaginoise qui se trouvent, en petit nombre, dans l'historien grec, se rapportent évidemment à une époque antérieure à Hannon. Il y est question du commerce entretenu avec les populations de la côte du Soudan, c'est-à-dire de relations qui n'existaient plus au temps de Hannon, puisque le but attesté du voyage fut précisément de les faire revivre.

impossible d'accepter votre petite leçon de droit canon, et je me permettrai de vous renvoyer, pour en prendre une vous-même, au cours d'un de nos plus éminents professeurs, M. Adolphe Tardif, au *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny (article *chorévêques*), et surtout à Thomassin, cette autorité si sûre, qui non seulement affirme ce que vous contestez, mais qui cite un concile de Riez de l'an 439 mentionnant en propres termes un de ces dignitaires ecclésiastiques [1]. Je pourrais vous demander aussi comment la manière dont j'ai cherché, selon vous, « à concilier les partisans de l'apostolicité de l'Église de « Tours avec leurs contradicteurs fera sourire les uns et les autres », alors que j'ai simplement reproduit l'avis des plus sages d'entre eux. Ah ! si j'avais défendu d'une manière absolue la thèse de l'apostolicité, de quels sarcasmes ne m'auriez-vous pas accablé ! Je m'en suis gardé : j'ai encore mal fait [2]. Vraiment, Monsieur, vous êtes difficile à contenter. Êtes-vous plus heureux quand vous rappelez, en croyant trouver là une arme contre moi, que c'est la critique moderne qui a démêlé dans Grégoire de Tours la reproduction de certaines légendes germaniques ? Et ne craignez-vous pas que ceci ne réveille inopportunément le souvenir du singulier procédé dont vous avez usé jadis envers certain auteur, que vous avez « exécuté » sommairement dans une note fort sévère de vos *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* (son œuvre n'était, du reste, que l'essai d'un débutant), pour adopter un peu plus loin, au sujet du caractère légendaire de quelques chapitres de Grégoire de Tours, son opinion, ses arguments et jusqu'à ses expressions, sans

1. Pour les chorévêques, je maintiens *avec assurance* qu'il n'y en eut pas en Occident au ve s. Le seul et unique texte qui les mentionne est le texte du concile de Riez de 439 qui déposa Armentarius pour n'avoir pas été canoniquement institué. Se référant au canon 8 du concile de Nicée qui autorise à instituer comme chorévêques les évêques repentants des novatiens, les pères permettent de donner à Armentarius une église de campagne « in qua chorepiscopi nomine *ut idem canon loquitur* foveatur ». Les membres du concile de Riez, en appliquant ce terme grec de *chorévêque* qu'ils empruntent au concile de Nicée sans en comprendre la portée (car les fonctions qu'ils permettent à Armentarius ne sont nullement celles d'un chorévêque), ont clairement prouvé que cette institution n'était point connue au ve s. dans l'Église occidentale. Puisque M. L. me renvoie à Thomassin, il aurait bien fait de le relire (ou de le lire) avant de le citer. Il verrait que Thomassin comprend comme moi le texte du concile de Riez et qu'il ajoute en conclusion : « Les chorévêques étaient donc presque inconnus dans tout l'Occident jusqu'après l'an 500. » Comme le texte unique sur les chorévêques concerne le concile de Riez et le diocèse d'Embrun, M. L. n'a pas lieu de se plaindre que j'aie écrit : *en France*, au lieu de : *en Occident*.

2. Assurément ; et M. L. a en effet eu tort de ne pas exprimer nettement son opinion. Écrire un livre sur saint Martin sans qu'il soit possible au lecteur de savoir ce qu'on pense sur l'apostolicité des Églises des Gaules, ce n'est pas se tenir en garde contre deux excès, c'est éviter de se prononcer sur une question capitale, et de froisser les partisans des deux doctrines. La science et la critique s'accommodent mal de ces timidités ingénieuses.

vouloir avouer ni signaler cette ressemblance compromettante ? Vous aviez, il est vrai, un motif puissant pour rendre à l'objet de vos rigueurs cet hommage involontaire. Un érudit allemand, le docteur Junghans, s'était prononcé dans le même sens sur ce point particulier de critique. Dès lors, vous jugiez bon de vous incliner... et de le citer. *Germania locuta est : causa finita est* [1].

« Mais je veux m'en tenir aux rectifications qui précèdent. Cette besogne faite, que reste-t-il de votre article, Monsieur, en dehors de l'expression trop peu déguisée de la répugnance que vous inspirent mes opinions et mes croyances ? Beaucoup moins, assurément, qu'il ne reste de mon livre après votre rude attaque. Et pourtant quelle belle matière vous aviez à traiter ! J'aurais aimé, je l'avoue, qu'un adversaire de votre savoir et de votre habileté examinât après moi quelques-unes de ces grandes et intéressantes questions soulevées par l'histoire de notre apôtre national : les origines du monachisme en Gaule, l'établissement de nos premières paroisses rurales, la transformation de la classe agricole, la grave affaire des priscillianistes, cet épisode capital, dont vous vous êtes gardé de dire un mot, sans doute parce que ni l'événement ni le récit ne justifient vos préventions, et l'influence du culte de saint Martin sur les destinées de notre patrie, et la forme primitive du monument qui abrita le corps du thaumaturge, et les incroyables dévastations des huguenots (sujet quelquefois embarrassant, j'en conviens), et les rapports de la légende martinienne avec les mythes germaniques, etc.[2]. »

A. Lecoy de la Marche.

1. Cette insinuation serait odieuse, si elle n'était pas trop plaisante. M. L. a publié jadis une brochure sur l'autorité de Grégoire de Tours dans laquelle, voulant détruire l'impression qui ressort des écrits du grand évêque en ce qui touche l'état de l'Église chrétienne au VIe s., il a réuni tous les arguments du P. Lecointe et de M. Kries contre l'authenticité et l'autorité de l'*Historia Francorum*. Il y a même ajouté quelques arguments nouveaux, entre autres celui-ci : qu'un homme aussi instruit que l'évêque de Tours n'aurait pas appelé Octave *Octavien !* comme si Octavianus n'était pas le nom d'Auguste ! Ayant lu ce travail de M. L. à la Bibliothèque nationale, je n'ai pas trouvé qu'il valût la peine de le réfuter autrement que dans une courte note, et j'ai préféré m'en tenir à la réfutation des arguments du P. Lecointe et de M. Kries, les seuls qui eussent quelque valeur. Mais mon livre tout entier est la contre-partie de celui de M. Lecoy de la Marche. Il insinue pourtant que je l'ai pillé sans le nommer, parce qu'en parlant de légendes franques d'après M. Junghans et non d'après lui, je me suis servi comme lui du mot de *refrain*. La vérité est qu'après avoir lu son livre je n'ai pas cru utile de me le procurer ni de m'en servir, même pour le réfuter. Si cette similitude de mots vient d'une réminiscence, elle est bien involontaire. M. L., sans s'en douter, a montré là une fois de plus combien il manque et d'esprit critique et d'impartialité.

2. Il y a en effet beaucoup de choses dont j'aurais pu parler et je ne crois pas que le livre de M. L. s'en fût beaucoup mieux trouvé. J'ai d'ailleurs parlé de l'épisode des priscillianistes en protestant contre l'assertion d'après laquelle l'Église catholique aurait conservé à l'égard des hérétiques les principes de

tolérance de saint Martin. Je renvoie sur ce point M. L. à l'excellent travail de M. Havet sur l'*Hérésie et le Bras séculier au moyen âge.*

Je relève enfin une dernière insinuation de M. L., la seule qui m'ait touché, et qu'il *sait* être injuste. Il suppose que mes jugements sont dictés par la répugnance que m'inspirent ses opinions et ses croyances. Il est pourtant assez au courant de ce que j'écris depuis douze ans pour savoir que s'il est une chose à laquelle j'ai donné tous mes soins, c'est à ne pas laisser influencer mes jugements par les opinions politiques ou religieuses, que si j'ai quelquefois péché par quelque excès, c'est par la bienveillance pour les œuvres de ceux qui pensent autrement que moi, par la sévérité pour ceux qui, avec des opinions semblables aux miennes, me paraissent manquer d'équité ou d'esprit scientifique. Je puis citer à cet égard mes jugements sur les livres de M. Thureau Dangin, de M. Gautier, de M. Valois, ou au contraire ceux sur M. Jules Delaborde, sur M. R. Rosières, sur M. L. Double ; je puis invoquer comme témoignage chacun de mes Bulletins dans cette Revue. La vérité est qu'en jugeant M. L. je me suis inspiré des mêmes sentiments, que je l'ai lu avec le désir de pouvoir le louer, et qu'après l'avoir lu j'ai modéré autant que j'ai pu l'expression de mes jugements. J'ai dit *excellent* ce qui méritait seulement d'être trouvé *bon ;* j'ai loué les qualités littéraires de M. L. sans parler de ses défauts littéraires. Aussi plus d'un savant, parmi ceux mêmes dont M. L., si respectueux pour les traditions d'école et la majesté des aréopages, ne doit pas contester la compétence, m'a-t-il reproché mon indulgence. Je ne la regrette pas, car elle ne fait que mieux ressortir tout ce qu'il y a d'acerbe, d'injuste et de peu raisonné dans la réponse de M. Lecoy de la Marche.

G. Monod.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BUNBURY. **A history of ancient geography among the Greeks and Romans,** from the earliest age, till the fall of the Roman Empire. — 20 cartes. — 2 volumes (666, 743 pp.). — Lond., Murray, 1879.

La publication d'une histoire de la géographie ancienne est la bienvenue en France aussi bien qu'en Angleterre. Les derniers grands ouvrages d'ensemble qui ont été publiés sur ce sujet sont déjà anciens et vieillissent chaque jour par le progrès des recherches. Le manuel de Kiepert, si riche de faits et de résultats, n'est qu'un résumé, où l'histoire des connaissances ne figure qu'à titre d'aperçu rapide. Le nouvel historien de la géographie ancienne ne pouvait guère saisir de moment plus favorable. Sa manière n'est pas sans offrir de la ressemblance avec celle de Grote. Elle a plusieurs qualités de la célèbre histoire de Grèce, et malheureusement aussi quelques-uns de ses défauts, parmi lesquels il faut compter la prolixité. Cependant, ce que nous reprocherions surtout à cet ouvrage, c'est d'offrir plutôt une série d'études sur les faits et les documents qui se rapportent à la géographie ancienne, qu'une exposition solidement enchaînée du sujet. Chaque partie est traitée avec soin, mais en elle-même. On se lasse d'une méthode dont l'analyse est le procédé exclusif; ou plutôt l'on est forcé de reconnaitre qu'au maniement, même très habile, de cet instrument d'investigation, l'historien doit joindre l'exercice d'autres facultés, sans lesquelles son œuvre n'est ni complète, ni vivante.

Tout ce qu'une analyse minutieuse, s'appuyant sur un bon système d'interprétation des textes, servie par une connaissance très solide, nous ne dirons pas de l'antiquité, mais de l'antiquité classique, peut apporter de lumières, a été réalisé dans cet ouvrage. Nulle part n'a été dressé avec plus de précision le bilan des connaissances propres à chaque auteur et à chaque époque. Dans ces études qui atteignent parfois les proportions de monographies, les sources écrites de la géographie ancienne sont distinguées les unes des autres, passées en revue suivant l'ordre chronologique, et chacune est appréciée avec une justesse qui se dément rarement. Les renseignements sont examinés dans leurs rapports avec les vues générales et les moyens d'information du témoin dont ils émanent. Si l'on songe à la confusion dont l'abus des citations vagues ou fausses menace les recherches de géographie ancienne, on estimera le prix de ces études qui, prenant les textes à leur source, en rétablissent nettement la date et le sens.

Nous n'aurions, en fait d'omissions, à regretter que celle du Périple du Bosphore, qu'a publié en 1873 M. Wescher. D'un autre côté, il est malaisé de comprendre à quel titre le *De mensura orbis* du moine Dicuil figure dans une histoire de la géographie ancienne. L'œuvre est intéressante sans doute; mais par sa date (IXe siècle), aussi bien que par les sources nouvelles de ses renseignements, elle n'appartient plus à la période classique. Cette apparition inattendue de l'Islande sur l'horizon géographique n'est justifiée par aucune explication préalable.

Nous résumerions volontiers les lacunes de cette histoire en disant qu'elle est plutôt celle des acquisitions de la géographie, que celle de la science elle-même. Les progrès de la géographie ne se mesurent pas seulement à la quantité des matérieux qu'elle amasse; et si quelque chose distingue surtout le mouvement scientifique qui eut ses foyers à Milet et à Alexandrie, c'est le caractère théorique et généralisateur que lui imprima de bonne heure le génie grec. A la vérité on suit assez aisément, à travers les substantiels chapitres consacrés à Ératosthènes, Hipparque, Ptolémée, le développement, avec les causes qui l'ont favorisé ou entravé, de la géographie mathématique. Mais les efforts ou, si l'on veut, les tâtonnements de la géographie physique ont été négligés avec un injuste dédain. Il s'agit moins de savoir si les anciens ont atteint la vérité, que s'ils ont eu, et à quel degré, le sentiment des vraies méthodes. De rares indications disséminées en différents chapitres ne permettent pas de suivre le progrès des observations, de juger comment aux conceptions puériles de la géographie primitive se substituèrent des théories plus ou moins exactement fondées sur l'expérience des faits. Pour n'être pas spécialement des géographes, Hippocrate et Théophraste ont autrement contribué aux progrès de la science de la terre que Scymnus de Chio ou Denys le Périégète, et occupent dans son histoire une place peu conforme à celle que leur laisse M. B. dans son livre, où Aristote lui-même n'a qu'une part étroitement mesurée.

Parmi les causes politiques dont l'influence a été capitale sur le développement des connaissances terrestres, celles dont on a principalement tenu compte sont : 1° La colonisation grecque, fait à vrai dire aussi ancien que la race elle-même, et qu'il est un peu arbitraire de ne considérer qu'à partir du VIIIe siècle; — 2° l'expédition d'Alexandre et l'établissement des monarchies helléniques; — 3° la conquête romaine. Les campagnes d'Alexandre sont étudiées de très près au point de vue topographique. L'importance du sujet justifie ce soin. Faut-il admettre cependant qu'elles aient été le signal « d'une extension subite des connaissances », et peut-on dire qu'après Arbèle l'expédition devient « un voyage de découvertes »? Les résultats de l'expédition se répandirent par des écrits, dont les principaux ne furent publiés que longtemps après la mort du conquérant. Sans rabaisser la valeur de ces résultats, il semblerait juste de réserver le nom de découvertes aux explorations de l'Inde Gangétique et du littoral africain jusqu'à la Corne

du sud, qui, sous les Ptolémées et les Séleucides, ouvrirent véritablement un monde nouveau.

La conquête romaine et l'extension de l'Empire vers l'Orient ne sauraient expliquer les changements qui s'accomplirent dans les voies de commerce de l'Asie vers le premier siècle de notre ère, et qui eurent tant d'influence sur les progrès de la géographie alexandrine. Ce sont les révolutions politiques de l'Asie, et non celles de l'Europe qu'il faut ici considérer. A l'époque où Marinus de Tyr recueillit ses précieux itinéraires vers la Sérique, l'auteur rappelle avec raison que la Chine dominait dans le bassin du Tarim. Il n'eût pas été moins utile d'ajouter quand finit cette domination. Elle avait déjà cessé au temps de Ptolémée : tout indique que les relations directes par terre cessèrent avec elle ; et c'est pourquoi ce géographe dut se borner à compulser, en les coordonnant de son mieux, les renseignements de son devancier sur ces contrées. A la même époque la Chine exerçait aussi sa domination sur le Tonkin, dont elle resta maîtresse jusque vers la fin du IIIe siècle. Cette circonstance, qui paraît avoir échappé à l'attention de l'historien, nous semblerait de nature à modifier son opinion sur la position du port et du pays des Sinae, qu'il incline à placer dans la Cochinchine et l'Annam.

Terminons par l'examen de quelques points particuliers, sur lesquels il peut être utile d'attirer l'attention.

1° Dans le chapitre, excellent d'ailleurs, sur Hérodote, la région montagneuse qui marque la limite jusqu'à laquelle parvenaient les renseignements des Grecs de l'Euxin, est identifiée avec l'Oural, de préférence à l'Altaï. Mais depuis le temps où Heeren plaçait sur les pentes de l'Altaï les lointaines tribus dont les négociants d'Olbia connaissaient les noms, les progrès de nos connaissances sur l'Asie centrale ont accrédité d'autres idées. C'est plutôt vers les grandes chaines du Tian-Chan et du Pamir, sur la route des gîtes aurifères encore exploités dans le Tibet occidental, que se portent aujourd'hui les conjectures. Il est regrettable que cette hypothèse ait été passée sous silence.

2° L'auteur n'admet pas la circumnavigation de l'Afrique par les Phéniciens. Il serait inutile de rentrer dans une discussion où l'on peut regarder comme épuisés les arguments pour ou contre. Mais un point subsidiaire mérite examen. Hérodote, toujours préoccupé de prouver par un témoignage expérimental que la Libye est entourée d'eau, allègue en outre l'opinion des Carthaginois. L'auteur pense que c'est le voyage de Hannon qui, vaguement parvenu aux oreilles d'Hérodote, a servi de fondement à ce prétendu témoignage. La conjecture ne paraît pas heureuse. Les renseignements de source carthaginoise qui se trouvent, en petit nombre, dans l'historien grec, se rapportent évidemment à une époque antérieure à Hannon. Il y est question du commerce entretenu avec les populations de la côte du Soudan, c'est-à-dire de relations qui n'existaient plus au temps de Hannon, puisque le but attesté du voyage fut précisément de les faire revivre.

3° Sur la question tant discutée de l'Oxus, les idées de l'auteur manquent de clarté. On sait par Strabon que Patrocle attribuait à l'Oxus et à l'Iaxarte une embouchure directe et indépendante dans la mer Caspienne. L'auteur infère simplement de ce passage qu'à l'époque d'Alexandre on ne connaissait pas l'existence distincte du lac d'Aral, sans se préoccuper d'ailleurs d'expliquer comment à la même époque l'emploi de l'Oxus comme voie navigable vers la mer Caspienne est décrit en propres termes par l'historien Aristoboillos. Cet important témoignage n'est pas même mentionné. Plus tard cependant il enregistre sans discussion le passage par lequel Varron nous apprend que cette voie de commerce était aussi pratiquée au temps de Pompée. Il est difficile de saisir à travers ces contradictions une opinion personnelle. Sur un seul point l'auteur se prononce avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. Il n'y a pas de doute, suivant lui, que le lac d'Aral ait existé dans la période de l'antiquité historique ; mais les anciens ne l'auraient jamais connu. Ce serait une illusion de croire que l'*Oxiana palus* de Ptolémée et d'Ammien Marcellin se rapportât à cette mer intérieure.

4° Nous citerons parmi les meilleures discussions de l'ouvrage celles qui concernent la valeur des matériaux employés par les anciens pour déterminer avec précision les dimensions des contrées et les positions des lieux. Nous ne pensons pas que l'auteur ait exagéré leur insuffisance. Il rejette, comme une hypothèse gratuite, l'opinion qui attribue à Eratosthènes, dans son estimation erronée du degré terrestre, l'emploi d'un stade différent du stade olympique. On doit regretter que l'auteur ait cru devoir passer trop brièvement sur la carte d'Agrippa, dont il reconnait pourtant l'importance. Il est probablement dans le vrai en disant qu'elle reposait sur des données empruntées aux itinéraires. Mais la question méritait d'être examinée de plus près, et à ce sujet les travaux de Muellenhoff, de Partsch, paraissent être restés inaperçus. Reconnaissons que M. B. s'est très habilement servi du texte même de Ptolémée, afin d'en tirer la preuve des procédés auxquels il était réduit, par l'absence ou la pénurie d'observations astronomiques, pour établir ou rectifier ses positions. Il a eu raison d'insister sur l'incertitude de résultats ainsi obtenus, et de réduire à leur juste valeur les interprétations qu'on peut être tenté de fonder sur des coïncidences plus apparentes que réelles.

En résumé cette histoire de la géographie ancienne est, malgré ses imperfections[1], un excellent instrument d'étude, qui rendra, nous n'en doutons pas, de véritables services.

P. Vidal-Lablache.

1. Ajoutons quelques observations de détail : — Il ne semble pas probable qu'Hérodote ait ignoré le golfe Persique, si l'on convient qu'Hécatée l'a connu. — Dans le Périple de Scylax (§ 35), l'identification d'Antium, limite des Tyrrhéniens et des Ligures, avec Antipolis, nous semble peu admissible. — Il est

E. DESJARDINS. **Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.** Tome II, gr. in-8° de 748 p. Paris, Hachette. Prix : 20 fr.

Avant d'aborder l'analyse de ce tome II, nous devons toutes nos excuses à M. Ernest Desjardins, comme aux lecteurs de la *Revue*, pour le retard que nous avons mis à parler d'un ouvrage aussi important. Ce retard, nous essaierons de nous le faire pardonner en consacrant à ce volume un compte-rendu au moins aussi détaillé que celui que le tome premier a obtenu de M. Paul Guiraud (t. VII de la *Revue*, p. 443-448).

Dans le plan primitif de M. E. D. l'ouvrage devait comprendre deux volumes, dont le premier serait consacré à la géographie historique de la Gaule, à l'étude de la formation et de l'organisation des provinces, de leur administration politique, civile, militaire, financière et religieuse, de l'institution municipale, des corporations, du culte et de l'état social pendant les quatre siècles qu'a duré la domination romaine dans les Gaules. Le second volume aurait contenu l'étude des voies romaines avec les modifications qu'elles ont subies aux différentes époques, la topographie des cités, celle des cantons qui ont été retrouvés, les *vici* ou bourgades, les *castella* ou châteaux forts, les lieux historiques, les stations thermales et les endroits célèbres par le culte des divinités topiques. Ce plan s'est modifié dans l'exécution. Un volume entier, le premier, a été rempli par la géographie physique comparée de l'époque romaine et de l'époque actuelle; celui que nous avons sous les yeux porte en sous-titre LA CONQUÊTE, et se divise en cinq chapitres, I, Introduction. II, État de la région S. E. à l'arrivée des Romains. III, Conquête romaine et organisation provisoire de la province. IV, État de la Gaule chevelue à l'arrivée de César. V, Résumé géographique des campagnes de César. Au moment de clore cette seconde partie, M. E. D. nous annonce que le volume suivant traitera de la géographie politique — organisation des provinces et des cités — et nous montrera la Gaule moralement conquise par la civilisation romaine. Un tome IVe et dernier complétera ces études de géographie historique.

L'auteur, dans le chapitre Ier qui sert d'introduction aux trois volumes attribués par lui à cette partie de la géographie gauloise, passe en revue tous les termes qui doivent figurer dans une histoire de la Gaule administrative. En jetant un regard rétrospectif sur les « procédés lents et sûrs des Romains dans l'œuvre de la conquête depuis les plus anciens temps, en Italie », en nous racontant la destruction des nationalités italiennes, il tend à faire la preuve de ce fait que, pas plus que ces dernières, les nationalités gauloises ne constituaient dans leur ensemble une patrie commune. Cette assertion a été contestée. Le

peu exact de dire que la description des mœurs et du caractère gaulois dans Strabon soit empruntée à César. — Dans la carte de l'empire romain à sa plus grande extension, on n'indique qu'une Maurétanie ; Singidunum est à la place de Viminacium ; Aquilée est oubliée.

témoignage non suspect de César « universae Galliae consensio » (*B. G.* VII, 76) devait être en effet un sérieux argument en faveur de l'opinion contraire ; mais M. D. le réduit à sa valeur exacte au moyen de chiffres décisifs d'après lesquels plus d'un tiers du territoire gaulois resta neutre dans la lutte à outrance dont Vercingétorix prit la direction. L'institution du *municipium* romain substitué en Gaule à la *civitas* devait consommer cette œuvre de désagrégation et préparer l'absorption des peuples gaulois dans la grande patrie romaine. Nous arrivons ainsi au Ier siècle de notre ère, où l'on voit la Gaule, « municipalisée et romanisée », contenue par les armes d'une seule cohorte (1,000 à 1,200 hommes).

Il était naturel que M. D., étudiant l'état de la Gaule au moment où commencent les guerres de César, ouvrît cette étude par une revue nouvelle et critique des peuples de la « région Sud-Est ». Et d'abord il faut donner acte à notre auteur de sa profession de foi en matière de géographie historique. « Nous n'avons pas eu un seul instant la pensée d'exprimer une opinion et de recommencer ces agréables tournois où la politique contemporaine pourrait revendiquer une large part et dans lesquels des lettrés de talent, comme Ampère le jeune ou Prévost-Paradol, se plaisaient à prendre carrière. Pas une proposition historique qui ne soit un fait ; pas un fait qui ne soit établi sur des preuves, c'est-à-dire sur des textes ; tel est le but que chacun doit poursuivre, tel est du moins le but que nous poursuivons » (p. 29). L'auteur s'est tenu parole et l'on peut affirmer, son livre à la main, qu'il a fait entrer la discussion de la géographie gallo-romaine dans une voie absolument neuve, la seule qui pût, sinon toujours aboutir au dernier mot de la science, du moins nous y conduire tôt ou tard. Les matériaux sont désormais réunis, la plupart sont déjà mis à leur place définitive, et d'autant plus facile sera l'œuvre d'édification pour les esprits vraiment critiques qui reprendront cette œuvre au point où le savant académicien l'a conduite.

Suit donc un tableau en raccourci de l'histoire des cinq ou six « familles ethnographiques » qui avaient occupé le sol de la Gaule avant l'arrivée des Romains, les Ibères, les Ligures, les Ombres, les Phéniciens, les Grecs, puis enfin les Celtes « que les Romains n'ont pas distingués des Gaulois ».

Les Ibères ont un caractère à part et une individualité persistante qui rendent plus sensibles les traits communs de tous les peuples qui n'appartiennent pas à leur race. Notre auteur discute les opinions de M. d'Arbois de Jubainville et de M. Lagneau sur les peuples qui ont reçu un contingent ibérien, et arrive à cette conclusion que l'Espagne, l'Aquitaine proprement dite, le Roussillon, le Bas-Languedoc et le Florentin italien sont les seules régions de l'Europe où se retrouve la toponymie ibérienne. Il attache, non sans raison, plus d'importance à l'onomastique locale, qu'aux textes grecs et latins où se rencontre une opinion sur les Ibères. Il adopte les conclusions de M. d'Arbois de

Jubainville sur la question si controversée des Ligures, dont l'origine doit être considérée comme absolument indépendante de celle des Ibères ; mais il insiste plus que ne l'avait fait M. de Jubainville sur ce point qu'elle se rattache étroitement à l'origine des Gaulois proprement dits. Les Ligures sont venus d'Orient et ont dû remonter la vallée du Danube. Il est à noter que la question ligurienne, à la différence de celle des Ibères, ne comporte guère d'autres éléments de discussion que des textes historiques placés dans leur vrai jour et rapprochés avec un sentiment juste de leur inégale autorité [1].

Les bornes imposées à cette analyse ne nous permettent pas de résumer, même en quelques mots, les développements consacrés par notre auteur aux thèses qui portent les titres suivants : les Déciates et les Oxybri étaient Ligures ; — *Salluvii*, *Salyes* ; — les *Salluvii* sont Ligures puis Celto-Ligures ; — les *Salluvii Ligures* sur la côte maritime ; — confédération des *Ligures Salluvii;* — la légende et l'inscription fausse des saintes Maries, etc., etc.

Après avoir passé en revue et discuté point par point l'emplacement de toutes les localités mentionnées chez les écrivains ou sur les pierres épigraphiques comme appartenant au territoire des Ligures, M. D. s'occupe des peuples appelés *Ambrons*, *Ombriens*, *Ombres*. Il montre l'origine commune des *Umbri* et des *Ligures*, communauté dont le premier indice se rencontre dans une anecdote racontée par Plutarque (*Marius*, XIX, 5). D'autre part il relève ce fait que les murs de Murviel (Hérault) et ceux de Nages (Gard) ont des caractères qui les distinguent essentiellement du système de construction gauloise ou romaine, et les rapprochent d'un système dont l'application se retrouve dans les murs de Città d'Umbria ; il tire de là cette conclusion que le domaine des Umbranici « devait comprendre, outre le diocèse d'Albi, ceux (lire celui) de Montpellier, une partie de celui de Nimes et s'étendre sur tout le Bas-Languedoc, cela bien entendu avant l'arrivée des Gaulois et peut-être même avant celle des Ligures (p. 125). Nous aurions voulu que M. D. dit un mot de plus pour marquer le rapport existant selon lui entre les *Umbri* et les *Umbranici* qui se succèdent immédiatement, — sans autre lien que la similitude de noms, — dans le cours de son argumentation.

Après les *Umbri*, les Phéniciens. L'auteur, dans une exposition lumi-

1. C'est le lieu de rappeler l'opinion énoncée par M. Alfred Maury dans son travail intitulé : *Les Ligures et l'arrivée des populations celtiques au midi de la Gaule* (Bibliothèque de l'École des hautes études, Sc. philolog. et histor. 35e fascicule, 1878). « J'ai cherché à établir, a dit le savant académicien (*Journal des Savants*, 1878, p. 586), que les Ligures ont été l'avant-garde de l'invasion celtique. Toutefois ces proto-Celtes durent se modifier par leur croisement avec la population qu'ils rencontrèrent dans la Provence, premier siège de leur établissement à l'est du Rhône. » Voir aussi les premières pages du livre de M. le professeur L. de Valroger : *Les Celtes, la Gaule celtique*, etc. dont la *Revue* a donné un compte-rendu (XIV, 159).

neuse, nous montre l'occupation des côtes méridionales de la Gaule par ces voyageurs-négociants de race sémitique. C'est là un des faits les plus intéressants et les moins élucidés de notre histoire primitive, même après les publications de MM. l'abbé Bargès, Judas, Movers, Munk, etc. M. E. D. pense que les Sémites ont dû faire un long séjour sur les côtes de la Gaule méridionale et dans le Bas-Rhône ; il s'appuie pour établir ce fait sur l'appellation d'*Ora libyca* conservée encore, au temps de Pline le naturaliste, aux deux petites bouches occidentales du fleuve, celles qui devaient embrasser l'île Metina et qui donnaient accès à l'*Heraclea* du Rhône (Saint-Gilles), c'est-à-dire au port fluvial de Melkarth [1].

Le paragraphe relatif aux Grecs de la Gaule, à la colonie phocéenne de Marseille, rempli de faits intéressants et de considérations neuves, se fait lire agréablement, ce qui n'ôte rien d'ailleurs à sa valeur scientifique. Une belle carte comparative en couleur nous fait voir Marseille à l'époque grecque, en 1850 et en 1877, alors que l'antique cité phocéenne s'est trouvée quintuplée. Nous passons en revue les diverses colonies des Grecs échelonnées sur la côte, soit à la place des établissements phéniciens, tels que ceux d'*Heraclea Canabaria* (baie de Cavalaire), *Portus Herculis,* distingué par notre auteur comme par Ptolémée du *Portus Herculis Monoeci*, soit de création ligurienne puis hellénique, tels que *Tauroëntum* (Tarento), *Olbia* (Almanare), *Pergantium* (Brégançon), *Alcone* (baie de Cavalière), *Citharista portus* (la Ciotat), *Antipolis* (Antibes), etc.

La distinction entre deux *Portus Herculis*, simplement énoncée d'abord, donne lieu un peu plus loin (p. 180) à une petite digression sur laquelle il convient de nous arrêter. D'Anville n'admettait pas cette distinction présentée par Ptolémée dans les termes les plus formels. Le *Portus Herculis Monoeci* est celui de Monaco. Le second Portus Herculis est placé par M. D. « dans le beau havre de Villefranche ». Ses autorités sont Cluvier (*Italia antiqua*), Riccioli (*Geographia riform.*), Gioffredo (*Storia delle Alpi Maritime*). La question a été reprise récemment par M. Edmond Blanc, sous la forme d'une communication à l'académie des inscriptions et belles-lettres (C.-r. des séances de 1879, p. 64). Après avoir relevé les opinions émises avant lui, M. Blanc combat le dédoublement du Portus Herculis, et propose comme pis aller d'assimiler le *Portus Herculis* = Villefranche à l'*Heraclea Accabaria*. A son tour, il croit trouver dans Cluvier un argument en faveur de ce dédoublement [2].

1. Sur une publication de M. l'abbé Bargès que M. E. D. n'a pu comprendre dans la nomenclature bibliographique de la question qu'il a, ici comme presque partout, ajoutée en note au développement de son texte, — voir *Revue critique* du second semestre 1879 (nos 150 et 154).

2. Cp. Cluvier, *Ital. Ant.* t. I, p. 63. Comment ce passage a-t-il pu prêter ainsi à deux interprétations qui s'excluent mutuellement ? En réalité Cluvier

Le paragraphe suivant nous met enfin aux prises avec la question tant controversée des « Celtes ou Gaulois » ; mais c'est plutôt un tableau critique des divers systèmes d'explication de nos celtistes que le système de notre auteur lui-même. « M. Alexandre Bertrand, dit-il avec justesse, s'est fait l'archéologue de ce qu'on peut appeler la question celtique ; MM. Gaidoz et Abel Hovelacque en sont avec lui les linguistes ; M. le Dr Broca, l'anatomiste ; MM. de Saulcy et Ch. Robert, les numismatistes[1]. Quant à M. le Dr Lagneau, il peut prétendre au rôle de bibliographe, tant il a apporté de zèle à l'œuvre de dépouillement des textes classiques[1]. »

Dans l'opinion de M. E. D., ce sont MM. d'Arbois de Jubainville et le Dr Broca qui paraissent avoir réduit la question à ses véritables termes, « le premier en éliminant toutes les théories préconçues, qui n'ont pris naissance que dans des temps très rapprochés de nous... ; — le second, en constatant, grâce à l'anthropologie, que la seule classification acceptable nous est fournie par les différences physiques, observables encore de nos jours, entre les deux types désignés par lui sous les noms de type belge et type celtique. » M. E. D. nous paraît bien sévère en qualifiant d'*arbitraire* le système de M. Alexandre Bertrand qui fait des Celtes un peuple ou même une race essentiellement distincte du peuple et de la race gauloise. Si M. Bertrand s'est exagéré la certitude de sa donnée en prenant pour épigraphe le vers d'Horace

Quo me cumque rapit *vis veri* deferor hospes,

il n'en est pas moins hors de doute que son mémoire *sur la valeur des expressions* Κελτοί et Γαλάται etc. *dans Polybe* est d'un excellent exemple comme application de la méthode mathématique à la toponymie. Pour M. E. D. *Galates* et *Celtes* sont synonymes. Il ne serait même pas éloigné de ne voir dans *Galates* qu'une simple transcription de Κελτοὶ, Κελτικοὶ,

rappelle qu'on s'est demandé si *Portus Herculis Monœci* se rapporte à Monaco ou à Villefranche, près de Nice. Cette dernière attribution repose, ajoute-t-il, sur ce que le port de Villefranche est plus vaste que celui de Monaco. Le savant géographe pense qu'on a pu donner à Villefranche le nom de *Portus Herculis* (tout court) pour le distinguer du *Portus Herculis Monœci*. Toutefois il soupçonne que Ptolémée voyant donner à ce lieu tantôt le simple nom de *Portus Herculis*, tantôt celui de *Portus Monœci* ; — et ayant appris qu'il y avait là deux ports, a attribué les deux noms séparés à ces deux ports. Cluvier estime que si les habitants ont tiré parti de cette rade, le port a dû recevoir le nom de *Portus Nicœensium* étant situé à deux milles de Nice. Enfin il identifie Villefranche ou *Villafranca* avec l'ancienne *Olivula* de l'itinéraire d'Antonin. Malheureusement M. E. D. ajourne au volume qui traitera des voies romaines l'expression de son opinion sur l'emplacement de cette dernière localité.

1. Cette énumération pourra paraître bien insuffisante, mais plusieurs travaux de M. Lagneau sont postérieurs à l'impression du volume qui nous occupe. Nous appelons l'attention des celtistes sur son article *Celtes* dans le dictionnaire des sciences médicales du Dr A. Dechambre, article très complet, suivi d'une riche bibliographie.

Κελταί en Γαλάται. Nous plaçant à ce point de vue, nous hasarderons une autre conjecture qui nous paraît tout aussi acceptable ; c'est que Γαλάται serait la forme *Galli* grécisée au plus tard 260 ans avant notre ère, date à laquelle on la voit figurer dans un texte de Timée de Tauromenium. Cette étymologie tendrait à confirmer l'opinion de M. d'Arbois de Jubainville et de M. E. D., mais il nous en coûterait de lui sacrifier sans nouvel examen la distinction proposée par M. Bertrand.

Une autre question non moins controversée retient quelque temps notre auteur. Il s'agit de l'opinion récemment produite par M. Bertrand relativement à l'origine des Gaulois qui s'emparèrent de Rome en 388, et dont l'émigration dans la Cisalpine, d'après le savant directeur du musée de Saint-Germain, ne peut être placée à une époque aussi reculée que le commencement du vi^e siècle avant l'ère chrétienne. Pour M. Bertrand, le récit de Tite-Live est une pure légende. On sait que M. Maximin Deloche, dans une suite de communications faites à l'académie des inscriptions, défend et justifie la tradition de Tite-Live et s'applique à montrer qu'elle se concilie avec le récit de Polybe. M. E. D. termine l'historique de la question en proposant de conserver en entier le récit de Tite-Live (V, 34-35), sauf « peut-être » ce qui concerne la date de l'émigration (vers 600). Il adopte comme « excellente » la liste des peuples transalpins envahisseurs de Rome telle que l'a dressée Tite-Live. Ce n'est pas qu'il dédaigne celle de Polybe ; seulement la différence entre ces deux listes lui semble tenir principalement à la différence de leurs destinations respectives. La première, celle de Tite-Live, est dressée surtout au point de vue de l'historien, tandis que celle de Polybe a plutôt un intérêt géographique.

Vient ensuite une énumération détaillée et raisonnée des peuples gaulois fixés dans la région du sud-est, Volces Tectosages et Arécomiques, Cavares, Vocontii, Allobroges, etc.

Le chapitre III devant traiter de la conquête romaine et de l'organisation provisoire de la province, l'auteur, avec raison, fait précéder son exposé d'un tracé de l'itinéraire d'Annibal, et indique la route suivie d'ordinaire par les troupes romaines se rendant en Espagne. Annibal, selon M. D., dut franchir les Pyrénées par le col Perthus, où plus tard fut construite une voie romaine, — traverser le Rhône aux environs de Caderousse, ce qui est aussi l'opinion proposée par le colonel Hennebert, suivant en cela Napoléon Ier, — et les Alpes au mont Genèvre ; mais le passage des Alpes n'est que simplement rappelé ici, ayant été discuté au tome Ier (p. 88 et suiv.) [1].

1. L'étymologie de Genèvre est encore à trouver si l'on n'adopte pas celle qu'a proposée M. Alfred Maury (*Journal des Savants*, sept. 1878, p. 548) savoir : Mons Vagiemorum devenu par métathèse Gaviemorum, d'où Genèvre. Ce nom est exclusivement imposé au pic *Matrona* dans Ammien Marcellin (XV, x, 6) et dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem. Ce mot, suivant M. Maury, est certainement celtique avec le sens d'irrigation. Le pic Matrona

En connexité avec les expéditions d'Annibal, cet historique préliminaire nous montre Marseille inquiétée par les Ligures transalpins et appelant les Romains à son secours l'an 125 av. J.-C., la ville d'Aix fondée par C. Sextius Calvinus, la guerre contre les Allobroges en 122-121 et l'établissement de la *Province* qui ne fut d'abord autre chose que la *mission, provincia,* de faire campagne en Gaule. Ici une digression sur la condition des colons de Narbonne et sur l'état de la Province (Narbonnaise) en 102.

L'historique reprend avec l'arrivée en Gaule des Cimbres, Teutons, Ambrons, Toygènes et Tigurins ; il se continue par les campagnes de Marius, le tableau de la Province de 102 à 59, page peu connue de nos annales où le romain Fontéius, que défendit Cicéron, joua un si triste rôle. Chemin faisant M. E. D. rencontre plusieurs points de controverse topographique tels que l'emplacement de *Ventia*=Valence, question dont il donne faute de mieux une utile bibliographie.

Nous arrivons ainsi à l'an 60, après les guerres allobrogiques, lorsque les Germains, engagés comme mercenaires par les Arvernes unis aux Séquanes contre les Éduens, portèrent leur nombre de 15,000 à 120,000, battirent les Éduens dont le chef Divitiacus vint à Rome invoquer l'appui du Sénat.

Le chapitre IV nous donne l'état de la Gaule chevelue à l'arrivée de César. Il nous est impossible d'analyser cette description de la Gallia comata et des soixante peuples qui ont formé les soixante *civitates* d'Auguste dans l'organisation de l'an 27 av. J.-C.; mais nous signalerons la belle carte dont cette description est accompagnée. Topographie, mythologie locale, étymologie ethnographique, toponymie gauloise, telles sont les matières que M. D. traite ici avec plus ou moins de développement. Partant de la division qui ouvre les Commentaires de César, il décrit tour à tour l'Aquitaine, la Celtique [cisligérine] et le Belgium. Un 4e paragraphe est consacré à la Celtique transligérine et à ses vingt-deux peuples, parmi lesquels se rencontrent les Parisii, avec leur ville *Lutetia* ou *Lucotocia*. Cette partie de la *Géographie* est un de ceux où se manifestent avec le plus d'éclat et d'attrait les qualités descriptives et démonstratives du savant professeur. Il fait revivre le Paris gallo-romain jusqu'à produire une véritable illusion. La question de *Genabum-Cenabum* lui donne l'occasion de produire, sous toutes réserves d'ailleurs, une hypothèse combattue depuis par M. Alfred Maury [1]

serait une *mater aquarum*. — Le mons *Lesura* ou *Lesora* (Lozère) ne se rencontre pour la première fois que dans Sidoine Apollinaire, mais il doit être bien antérieur à ce poète et d'origine celtique. — Une montagne non mentionnée dans l'itinéraire tracé par M. Desjardins donne lieu à une intéressante observation de M. Maury (lieu cité). Il s'agit de Gaura Mons que l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem place entre Luc et Mons Seleucus (la Bastie, Mont Saléon). *Gaura* correspondrait au col de *Cabre* qui se trouve précisément dans la direction marquée par l'Itinéraire.

1. *Journal des Savants*, octobre 1878, p. 589.

d'après laquelle César aurait eu en vue deux localités distinctes dans les passages de ses Commentaires où ce nom figure : l'une *Cenabum* « emporium » et « oppidum Carnutum » devenu Orléans (*Comment.* l. VII, 3 et l. VIII, 5, par Hirtius), l'autre « Genabum Carnutum, oppidum Genabum », qui serait Gien (*Comment.* l. VII, 11-12). Il n'y a malheureusement aucun argument comparatif à tirer de ce fait caractéristique que les *Genabenses* passent la Loire sur leur pont à l'approche des Romains, ce qui nous prouve que Genabum était sur la rive droite du fleuve. Gien et Orléans sont pareillement sur cette rive et durent y être dans l'antiquité. La plus grande objection qu'on puisse faire à l'hypothèse de M. E. D., c'est que César, chez qui le style et la pensée sont d'une clarté proverbiale — quand il ne tient pas à être obscur, et ce n'était guère ici le cas, — n'aurait pas à quelques pages de distance mentionné deux localités distinctes avec la même qualification « oppidum Genabum ».

Un tableau synoptique en quatre colonnes des 22 civitates de la Celtique d'après César, Pline, Ptolémée et la *Notitia provinciarum* est du plus grand intérêt au double point de vue de la topographie et de la linguistique gauloise. Ce tableau, en raison même de son utilité et de sa bonne structure, nous rend d'autant plus sensible la privation d'instruments analogues pour les 38 autres peuples du territoire gaulois.

Au premier abord, le récit des guerres de César en Gaule semblerait mériter une analyse quelque peu développée dans une revue dont la matière spéciale est l'histoire proprement dite, mais notre auteur n'apporte dans cette partie de son ouvrage aucune prétention à l'originalité ; son intervention personnelle n'a guère d'autre but que de nous prémunir contre les témérités ou les inadvertances de ses devanciers, et encore n'est-ce toujours qu'en ce qui regarde les points de controverse géographique. Nous ne voyons point que M. E. D. ait donné son appréciation sur les publications de Léon Fallue, de Jacques Maissiat, de F. de Saulcy, bien qu'on leur doive une étude étendue, approfondie sur les campagnes de Jules César dans les Gaules.

La question d'Alesia offrait à M. D. une belle occasion de déployer son talent d'exposition et d'appliquer une argumentation précise et lumineuse. Il ne s'y est pas pleinement abandonné. Son historique, complet, nous le reconnaissons, mais bien sommaire, laisse au lecteur, impressionné par cette grande et triste page, comme le regret que l'auteur n'ait pas donné à son récit tout le développement et le pittoresque dont il semblait susceptible. Il n'éprouve aucun embarras, dit-il, à déclarer qu'au début de la lutte archéologique à laquelle a donné lieu cette question, et dans un temps d'ailleurs (1856-58) où l'on n'avait fait encore aucune exploration, il s'était prononcé pour l'*Alesia* franc-comtoise, pour Alaise. M. E. D. nous propose la solution « non douteuse aujourd'hui » qui lui paraît « la plus conforme aux indications de César ». Cette solution correspond aux conclusions proposées ou approuvées par Napoléon III dans la *Vie de César* et par la commission de la

topographie des Gaules. Alesia est donc toujours sur le territoire d'Alise-Sainte-Reine. Il n'y a plus, dans l'esprit de M. E. D., que deux objections qui l'empêchent d'adopter cet emplacement sans réserve, d'abord la difficulté de placer les 250,000 défenseurs d'Alesia sur le mont Auxois, puis l'étendue de 16 kilomètres donnée à la circonvallation, lorsque les vallées qui entourent cette colline ne peuvent satisfaire à cette mesure. Mais notre auteur a singulièrement affaibli lui-même la première objection en faisant observer avec raison que les manuscrits ont pu jeter le désordre et le trouble dans la statistique numérique du contingent de chaque peuple.

Une dernière question d'emplacement se présente dans le « Résumé géographique des campagnes de César ». Il s'agit d'*Uxellodunum*, oppidum des *Cadurci*. Le Puy d'Issolu ne satisfait pas entièrement M. E. D. malgré les explorations pourtant bien démonstratives, sinon convaincantes, de M. de Cessac. Toutefois il voit dans cette attribution une certaine probabilité. En discutant précédemment (p. 422) la toponymie des *Cadurci*, l'auteur n'avait défendu ni rejeté aucune solution. Il s'était contenté de rappeler divers autres emplacements, proposés par le général Creuly (Luzech), par M. A. Sarrette (Ussel). Il aurait pu accroître sa bibliographie, ample déjà sur cette question comme presque sur toutes les autres, s'il avait eu connaissance du travail de M. Th. Tamizey de Larroque « de la question de l'emplacement d'Uxellodunum » 1864, in-8° [1].

On ne saurait trop louer M. Desjardins de cette circonspection, qui ne l'a jamais abandonné dans le cours des deux premiers volumes et qui, l'on peut en être assuré, continuera de diriger sa critique dans les deux volumes à venir. Aussi nous associons-nous pleinement à la pensée d'un de nos maîtres lorsqu'il reconnaît à cette consciencieuse et savante publication tous les caractères d'un ouvrage d'enseignement [2]. Il y a plus : l'œuvre d'un érudit français où nous sont présentés dans leur première forme les éléments de la nationalité gauloise, et où chacun de nous peut voir à l'origine les dénominations, l'état, et souvent aussi l'histoire de son pays natal, c'est à notre avis une œuvre salutaire au premier chef, en un mot, une œuvre d'éducation.

C. E. R.

Die primitive Cultur des Turko-tatarischen Volkes auf Grund sprachlicher Forschungen, von Hermann Vambéry. Leipzig, Brockhaus, 1879. Un vol. in-8°, VIII, 276 p.

Le titre de ce livre indique suffisamment qu'il relève de la philologie plus que de l'histoire. Le savant voyageur hongrois qui, depuis plu-

1. Voir, sur cette controverse, notre *Bibliographie générale des Gaules*. 1re partie, 2e série (questions topographiques), section *Uxellodunum*.
2. Alfred Maury, *l. c.*, p. 582.

sieurs années, partage son activité littéraire entre les questions orientales contemporaines et l'étude des dialectes tartares, nous donne ici le complément du travail qu'il a publié récemment sous le titre de *Etymologisches Wœrterbuch der Turko-tatarischen Sprachen.* Dans l'un comme dans l'autre ouvrage, l'auteur demande à l'examen comparatif des dialectes tartares-turcs, mongols et altaïques les traces de la civilisation primitive de cette grande famille asiatique dont le passé restera longtemps encore peu connu, sinon tout à fait ignoré.

Les peuples de race turque n'ont pas d'histoire, ce qui ne veut pas dire qu'ils furent heureux. Chez eux pas d'archives, pas même de souvenirs de famille d'un caractère moitié fabuleux, moitié historique; on dirait qu'ils sont nés avec l'islamisme, ou du moins c'est aux annalistes arabes et byzantins qu'il faut demander quelques vagues renseignements sur leurs premières manifestations historiques. Ici donc, faute d'autres documents, la philologie peut seule nous aider à démêler le passé de cette race; mais, hâtons-nous de le dire, cette science nous offre de précieux secours. On sait que le type distinctif de cette famille de langues consiste dans la soudure des différentes parties du discours à un radical invariable, au moyen d'affixes et de suffixes. Ce mécanisme auquel on a donné le nom bizarre mais expressif d'*agglutination* permet de dégager sûrement la racine des particules qui l'enveloppent et de poursuivre ainsi l'analyse des mots primitifs, avec plus de précision qu'on ne peut le faire à l'égard des langues ariennes.

C'est grâce à la structure particulière des idiomes turcs-tartares que M. V. essaie de reconstruire l'état social et politique, les mœurs, les croyances religieuses des peuples qui les parlent. Son livre est divisé en vingt sections dont voici les titres : L'homme et le corps humain ; — Le sexe et l'âge; — La famille ; — La demeure ; — Le mobilier et le vêtement; — Mets et boissons ; — Chasse et agriculture ; — Commerce; — Armes; — Guerre et paix ; — Gouvernement; — Poésie; — Musique, danse et jeux; — Terre, firmament, étoiles, etc.; — Climat, phénomènes célestes ; — Terre et eau ; — Règne animal ; — Règne végétal ; — Couleurs ; — Dieu et religion; — Notions morales et abstraites.

Sous chacune de ces divisions, l'auteur groupe les racines correspondantes aux idées qui y sont développées; il poursuit l'étude comparée de ces éléments linguistiques dans les différents dialectes asiatiques de même souche et arrive, à travers de nombreuses digressions, à une synthèse qui ne modifie en rien d'essentiel les opinions admises sur les peuples de race mongole et tartare. Nous les trouvons de bonne heure en possession d'un état social mitoyen entre la barbarie et la civilisation, tantôt pasteurs et nomades, tantôt sédentaires et agriculteurs, mais partout et toujours plus aptes à la guerre, aux invasions, à la spoliation qu'à la vie policée; race envahissante et dominatrice, façonnée merveilleusement pour la conquête, mais incapable de gouverner et de conserver ce qu'elle a conquis. Tels ont été en plein moyen âge les Turcs des petites dynasties (Sassanides, Saffarides, etc.)

qui régnèrent en Bactriane et en Perse; tels furent les Turcs composant la milice prétorienne du khalifat de Baghdad, et les cohortes militaires des Seldjoukides et d'autres dynasties. C'est ainsi qu'on peut vraisemblablement se figurer aussi les fiers Touraniens dont le *Schah-Nameh* nous raconte les luttes gigantesques, si toutefois la dénomination de *touranien* ne comprend pas d'autres éléments que ceux de race turque, ce qui est loin d'être établi.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre M. Vambéry dans son analyse philologique qu'il conduit avec une ingénieuse délicatesse et une connaissance approfondie des nombreux dialectes turcs. Peut-on accorder au hardi voyageur une confiance illimitée? Nous ne le pensons pas. Sur un terrain aussi mal affermi, il est difficile de marcher d'un pas toujours assuré. Bon nombre des étymologies proposées dans son livre seront contestées, bon nombre de ses assimilations grammaticales et philologiques seront reléguées dans le domaine des conjectures. Qu'on nous permette d'en citer un seul exemple, qui a un caractère historique ou tout au moins ethnographique. D'après M. V. le mot *sarte,* qui signifie primitivement *marchand,* puis, par extension, *voyageur* et *étranger*, s'appliquerait aux populations de race et de type iraniens dont les ancêtres furent en contact avec les Turcs par les relations commerciales. Rien de moins justifié que cette assertion. Les vocabulaires indigènes qui confondent quelquefois les *Sartes* avec les *Tadjiks* (ou *Taziks*) s'accordent du moins à les considérer comme des populations *sédentaires, urbaines.* Leur témoignage, confirmé par celui des voyageurs modernes tels que Shaw et M. de Ujfalvy, contredit, on le voit, l'opinion du philologue hongrois, qui se serait sans doute aperçu de sa méprise s'il avait consulté ses notes de voyage et ses observations personnelles.

Ces inexactitudes et quelques autres du même genre ne doivent pourtant pas nous porter à méconnaître tout ce qu'il y a d'original et d'instructif dans le travail de M. Vambéry. On doit au contraire le remercier de la persévérance avec laquelle il étudie le passé d'une race inférieure, il est vrai, aux Sémites et aux Ariens, mais qui a son rang dans l'histoire et qui, par ses représentants actuels, les Turcs Osmanlis, semble devoir encore exercer une certaine influence sur les destinées de notre civilisation occidentale.

BARBIER DE MEYNARD.

Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden aus der arabischen Chronik des Tabari übersetzt... von Th. NŒLDEKE. Leyden, Brill, 1879. Un vol. in-8°, pp. XXVIII-503.

Abou Jafar Mouhammed ben Jarir, plus connu sous le nom de *Tabari,* né en 839 à Amol, dans le Tabaristan (de là son surnom), mort à Bagdad en 923, a écrit, entre autres ouvrages, une chronique universelle qui s'étend de la création du monde à l'année 915. Cette chronique,

écrite en arabe, est une des sources auxquelles sont venus le plus souvent puiser ses successeurs ; mais son succès même lui a été fatal : un abrégé persan fait par Belami a tué l'original, comme jadis Justin avait tué Trogue Pompée. Néanmoins la perte n'a pas été aussi irréparable : un des plus éminents orientalistes de notre temps, M. de Goeje, de Leyde, a reconnu qu'en rapprochant les fragments de l'original contenus dans les diverses bibliothèques d'Orient et d'Europe (Constantinople, British Museum, Bodléienne, Paris, Berlin, Leyde, Alger) il était possible de reconstituer le texte complet de l'ouvrage primitif. L'appel fait par lui aux orientalistes d'Europe et aux sympathies du public savant a été entendu; les principaux arabisants se sont partagé la tâche et bientôt l'on aura en vingt volumes l'œuvre originale de Tabari, éditée, et suivant les cas annotée et traduite, par des savants comme M. Barth, M. Nœldeke, M. Guyard, M. de Goeje, etc.

M. Nœldeke s'est chargé de la partie de Tabari relative à l'histoire de la Perse sous les Sassanides. Il vient d'en donner le texte dans la collection de M. de Goeje, et dans un volume à part la traduction avec un commentaire abondant. Cette période des Sassanides est une de celles dont la connaissance importe le plus à l'histoire intellectuelle des sept premiers siècles du christianisme, car c'est la seule période où l'Occident et l'Orient se soient trouvés l'un en face de l'autre pendant si longtemps, l'un et l'autre dans leur pleine indépendance et avec une personnalité franchement accusée; c'est aussi celle dont l'histoire est la plus difficile à faire, à cause de la diversité des sources, de leur incohérence et de leur état fragmentaire. Jusqu'ici, c'est surtout à l'aide des écrivains byzantins que l'on a essayé de la reconstituer : le gros de la besogne a été fait au siècle dernier par Le Beau, complété et rectifié au commencement de ce siècle par Saint-Martin, qui a essayé d'éclairer les documents occidentaux par l'étude des sources orientales. Mais depuis Saint-Martin, la science a marché : le livre de M. Nœldeke ne donne certes pas et ne peut donner le dernier mot, car le nombre des sources orientales mises à la disposition de l'historien est encore infiniment petit en comparaison de ce que l'on est en droit d'attendre; mais il indique la voie à suivre et les mille conquêtes de détail qu'il contient donnent lieu d'espérer beaucoup pour l'avenir. L'auteur, par l'étendue de ses connaissances orientales, est un de ceux qui étaient le mieux en état de remplir sa tâche difficile. Les sources d'une histoire complète des Sassanides sont, outre les littératures grecque, arabe et persane, la littérature, la numismatique et l'épigraphie pehlvie, les écrivains arméniens, les chroniqueurs et les théologiens syriaques, enfin le Talmud où se trouvent dispersés nombre de renseignements historiques et géographiques. M. Nœldeke peut consulter directement toutes ces sources, à part les sources arméniennes. Aussi il n'est guère de page qui ne contienne un rapprochement nouveau, quelque fait nouveau établi, quelque erreur rectifiée, qu'il s'agisse d'histoire militaire ou d'administration, de théologie ou de philologie. Signalons en particulier les

observations sur le rôle des chrétiens en Perse et la part qu'ils ont prise à la chute de Chosroes Parviz qui ouvre la période de l'anarchie et ouvre la Perse aux Arabes.

Dans l'introduction, M. Nœldeke recherche les sources de Tabari pour l'histoire des Sassanides. Ce qui fait l'intérêt spécial de cette partie de Tabari, c'est qu'il reproduit plus ou moins directement tout un ordre de documents d'origine sassanide dont le représentant accessible le plus connu jusqu'ici, Firdousi, est postérieur de près d'un siècle et demi à Tabari. Il s'agit de cette chronique pehlvie, à la fois mythique, légendaire et historique suivant les époques, connue sous le nom de Livre des Rois, qui s'étendait des origines de l'Iran à la mort de Chosroes Parviz, et qui, rédigée sous le dernier roi sassanide, Yezdgird III, traduite en persan sous les Samanides, et augmentée d'un certain nombre de traditions indépendantes (par exemple, la légende grecque d'Alexandre), a pris sa forme définitive et durable sous les mains de Firdousi. Ce document pehlvi était entré dans le monde arabe par une autre voie, par la traduction d'Ibn Moqaffa, et c'est de là qu'elle est entrée dans les œuvres d'Ibn Qotciba, d'Eutychius et de Tabari. Mais à côté de ce cercle de traditions, il est une autre série qui ne se retrouve ni dans Ibn Qotciba, ni dans Eutychius, ni dans Firdousi et que Tabari a en commun avec Yaqoubi. Il y a donc là à côté du corps de traditions coordonné officiellement par les Sassanides, d'autres sources historiques qui ont trouvé leur route d'une façon ou d'autre dans le courant des chroniques postérieures, et le départ de ces deux ordres de sources permettra de remonter plus haut qu'on n'a pu le faire jusqu'ici dans la tradition sassanide proprement dite. Ici l'œuvre de la critique commence à peine.

L'ouvrage finit par des études détachées sur quelques points spéciaux. Mentionnons en particulier les observations sur l'organisation intérieure de l'empire, sur Mazdak et sa secte, sur la révolte d'Anoshazâd contre Noushirvân, sur le roman de Bahrâm Côbîn. Chacune de ces études est nourrie de faits et conduite avec une méthode sûre. Le livre de M. N. est le guide indispensable de tous ceux qui veulent étudier l'histoire de la Perse sous les Sassanides, soit à l'intérieur, soit dans ses relations avec Byzance.

James DARMESTETER.

Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle. Textes et documents avec notes et dissertations par M. C.-J. BEAUTEMPS-BEAUPRÉ. Première partie. Coutumes et styles, tome troisième. Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1879, 1 vol. in-8° de 524 p.

M. Beautemps-Beaupré poursuit vaillamment sa grande entreprise. Voici un nouveau volume, le troisième, qui contient deux *styles* ange-

vins du xve siècle et la coutume de 1463, sans parler de textes accessoires. Vrai festin de roi ! Ces vieux styles n'ont pas été jusqu'ici étudiés d'assez près : ce sont les aïeux de notre *code de procédure,* tout comme les coutumes sont les premiers essais d'un *code civil.* C'est vers le xve siècle que la division des textes coutumiers en *style* d'une part et en coutume proprement dite d'autre part s'accuse nettement : ici, comme partout, la synthèse, une grossière et informe synthèse, a précédé l'analyse : le droit civil et la procédure sont sortis d'une même coque, d'un même œuf.

Nous sommes au xve siècle : la coque se brise. Les deux idées se séparent et nous nous trouvons en présence de deux codes de procédure et d'un code civil. La faculté d'analyse a fait chez les jurisconsultes de sérieux progrès depuis deux siècles : il suffit, pour s'en convaincre, de comparer la coutume du xiiie siècle avec celle que nous avons sous les yeux. Le droit romain a continué sa marche victorieuse : il a enlacé la vieille coutume comme un lierre gigantesque armé de mille racines pénétrantes; un chapelet de glossateurs romanisants s'est acharné sur ces textes coutumiers pour les enguirlander de lois romaines quand ils ne se sont pas ouverts d'eux-mêmes sous le coin romain.

En examinant attentivement cette société féodale déjà vieille, consciente et réfléchie, on fait çà et là de curieuses découvertes : je constate que depuis le xiie et le xiiie siècle l'aristocratie féodale a essayé de réparer, par une modification à la loi des successions, le dommage que lui causait le partage des fiefs. Dans les terres qui n'étaient point *baronies,* l'aîné noble laissait autrefois à ses cadets un tiers en propriété; il garantissait ce tiers en parage à ses puînés : de là un morcellement désastreux, car « la matere de paraige deppend de despié de fié et en est la principale cause [1]. » L'aristocratie a limité le mal et conjuré sa ruine en restreignant aux filles les successions de ce genre : les puînés mâles n'ont plus qu'une jouissance viagère. Ainsi le droit d'aînesse s'est développé, s'est fortifié avec le temps au lieu de s'amoindrir. Cette transformation était réalisée dès la fin du xive siècle.

Sur ces questions et sur tant d'autres qui se pressent quand on interroge ces vieux textes, M. B.-B. nous donnera sans doute bien des éclaircissements dans la notice destinée au t. III, mais qui sera publiée avec le t. IV. Pour l'instant, ce t. III n'est encore qu'un recueil de textes; les observations que M. B.-B. y a jointes n'ont trait qu'aux manuscrits.

Chacun des textes publiés par M. B.-B. sont ici, comme précédemment, baptisés d'un nom alphabétique fort inutile, car ces textes se distinguent tout simplement par eux-mêmes de la manière la plus évidente. Pourquoi donc leur donner, sur le titre seulement et comme pour la montre, les qualifications de GHI ? La conséquence de ces qualifications pompeuses est désastreuse. Dans le volume de M. Beautemps-

1. P. 316.

Beaupré G désigne tout à la fois un style angevin et une édition de la coutume angevine datée de 1497 ; H désigne un autre style angevin et une édition de la coutume représentée aujourd'hui par un exemplaire de la Bibliothèque de la cour de cassation ; I désigne la coutume de 1463 et l'édition de la coutume de l'an 1503 représentée aujourd'hui par l'exemplaire de la Bibl. nat. Rés. F 4583. Voilà une source de confusions fâcheuses.

Les textes sont généralement bien établis. Toutefois quelques timidités étonnent. Pour une correction heureuse et certaine introduite dans le texte (p. 193, *stricti* substitué à *scripti*) j'en rencontre dix tout aussi certaines qui sont reléguées dans les notes (p. 169, note 3 ; 169, note 5 ; etc., etc.). Quelques fautes évidentes du ms. sont conservées trop scrupuleusement et sans aucune note : p. 217, *clam* au lieu de *clain*; p. 228, *escheoirs* au lieu de *escheoir* ; p. 484, *dable* pour *datte*, etc., etc. A la p. 325, l. 4, il ne faut pas lire *cheze* mais *chezé*. Le *chezé* est un certain espace de terre autour du château ou de la maison ; ce vieux mot angevin et tourangeau figure dans les coutumes de Tours et de Loudunois ; à ce titre, il est recueilli par les dictionnaires de droit du XVIIIe siècle (Voyez notamment le Dictionnaire de Claude de Ferrière, 3e édit., t. I, p. 308).

Les glossateurs dont M. B.-B. a reproduit les notes ont cité très souvent divers jurisconsultes du moyen âge. M. B.-B. ne paraît avoir accordé aucune attention à ces jurisconsultes qui sont désignés la plupart du temps par les premières lettres de leur nom ; et tandis qu'il annote les glossateurs à l'occasion d'un renvoi au droit romain assez facile à reconnaitre, il ne fournit pas le moindre renseignement de nature à éclairer les allusions bien plus embarrassantes qui ont trait aux ouvrages de ces divers jurisconsultes ; il n'essaye même pas de nous en donner les noms quand ils ne figurent qu'en abrégé et de nous renvoyer avec précision à leurs œuvres. Ainsi un glossateur nous a laissé cette note : *Videatur pro ista materia Salicetus in l. Cum proponas. C. De nau. fe., qui ibi ipsam pulcherrime tractat.* Sur quoi M. B.-B. : *l.* 3, *C. h. t.*, 4, 33. *On ne voit pas trop l'analogie de cette loi avec la décision de notre texte*[1]. Soit ; mais le glossateur nous renvoie à Salicetus et non pas précisément à une loi du Code. Il fallait donc nous parler ici de Richard Salicetus de Bologne et de son commentaire sur le Code. — A la p. 195, un glossateur cite *Cy.* sur le Code ; il fallait nous parler de Cynus de Pistorio et se reporter à son commentaire sur le Code. — P. 232, 293, un glossateur renvoie à « Spec. » Il s'agit de Guillaume Durant le Speculator., etc., etc.

La disposition typographique n'est pas très heureuse : quelques gloses sont imprimées en italiques, les autres ne se distinguent pas du texte. J'aurais préféré l'uniformité et j'aurais, ce me semble, adopté le caractère italique pour toutes les gloses.

1. P. 189, note 7.

Mais je n'insiste pas sur ces détails. Les travailleurs n'y accorderont qu'une attention bien secondaire ; j'attends comme eux avec impatience la suite de cette importante publication.

Paul VIOLLET.

Ungedruckte Anglo-normannische Geschichtsquellen, hgg. von F. LIEBERMANN. Strassburg, Trübner, 1879. VI-359 pages. Prix : 7 m.

Les sources inédites de l'histoire anglo-normande publiées dans ce volume sont les suivantes :

1° *Annales Anglosaxonici breves,* redigées par les moines de Christ Church à Canterbury ; elles vont de l'an 925 à 1202 ; elles sont écrites en latin à partir de 1110. Elles apprennent bien peu de chose ; tout au plus permettent-elles de préciser quelques dates.

2° *Annales Radingenses* 1066-1189. Quelques extraits de ces annales de Reading ont été déjà publiés par Pertz.

3° *Annales Petroburgenses brevissimi* 1087-1177.

4° *Annales de ecclesiis et regnis Anglorum* 162-1125. Rédigées un peu avant le milieu du XIIe s., elles contiennent de brefs mais intéressants détails sur le Domesdaybook, le couronnement de Henri Ier, etc.

5° *Annales Plymptonienses* 1066-1170. Ces très brèves annales, provenant de la bibliothèque des chanoines Augustins de Plympton, au diocèse d'Exeter, accordent une attention toute particulière aux événements de l'année 1141 ; pour le reste, elles n'intéressent guère que l'histoire ecclésiastique.

6°, 7° *Annales de Rouen,* augmentées et continuées à Worcester et à Rochester, 43-1184.

8° *Annales monasterii de Bello* 1000-1206.

9° *Annales Wintonienses,* continuées à Saint-Augustin de Canterbury 741-1179.

10° *Annales Cicestrenses* 634-1164. D'une extrême sécheresse et sans intérêt.

11° *Annales S. Edmundi* 1-1212. A consulter pour le règne de Jean, surtout en 1212. Le récit des événements de cette dernière année ne prend pas moins de 5 pages, ce qui est tout à fait exceptionnel.

12° *Annales Colecestrences* 524-1193. Longs et intéressants détails sur la fondation de l'église de Saint-Jean à Colecester en 1195-96.

13° *Annales sancti Albani* 1200-1214. Ces annales ont été une des sources auxquelles a puisé Wendover pour rédiger sa chronique ; c'est ce qui leur donne de la valeur.

14° Annales de Winchester augmentées dans le monastère de Waverley 1201-1260. Sans apprendre rien de très nouveau, ces annales méritent d'être consultées par tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Angleterre au XIIIe s.; elles fournissent, entre autres, quelques rensei-

gnements sur les luttes de Henri III et de ses barons; par exemple en 1259-1260.

15° *Heremanni archidiaconi miracula sancti Eadmundi.* Cet ouvrage d'édification a été rédigé, entre 1071 et 1101, par l'archidiacre Hermann, à la demande de Baudoin, abbé de Bury-Saint-Edmunds : des extraits en ont été publiés par Martène. La partie restée jusqu'ici inédite remplit 50 pages (231-281) du présent volume. Comme tant d'autres écrits du même genre, ce recueil des miracles de saint Edmond intéresse l'histoire des mœurs et de la crédulité humaine.

16° *Eadmeri miracula sancti Anselmi.* Eadmer est un anglo-saxon, contemporain de l'archidiacre Hermann, mais plus jeune, car il naquit vers 1060; c'est un écrivain abondant, auteur d'assez nombreuses vies de saints. La vie de saint Anselme est de beaucoup celle qui a le plus de valeur historique; rédigée sans doute en 1115 à la demande de l'archevêque de Canterbury Ralph, elle complète d'une façon intéressante l'*Historia Novorum* du même auteur.

17° *Vita sancti Stephani archiepiscopi Cantuariensis,* par Mathieu Paris. Dans ce fragment, le célèbre chroniqueur anglais trace un portrait animé, exact dans ses lignes générales, d'Et. Langton. Sir Fr. Madden avait déjà signalé, dans son édition de l'*Historia Anglorum,* un feuillet du ms. cottonien Vesp. B. XIII, où il reconnaissait le style et la main même de Paris. M. Liebermann a retrouvé deux autres feuillets du même fragment de la Vie d'Et. Langton dans un autre ms. cottonien, Nero, D. I. Il est certain que l'écrit est de Paris; mais M. L. pense, et son appréciation doit être considérée comme au moins très vraisemblable, que les trois feuillets sont de la main d'un scribe de Saint-Albans, avec des corrections de l'auteur.

Tel est le contenu de ce livre. Pour être fort restreint, l'intérêt n'en est pas moins réel. Si l'histoire générale doit trouver peu de faits nouveaux dans les annales ou fragments d'annales qui sont pour la plupart la sécheresse même, l'histoire des idées et des mœurs tiendra compte de ces vies de saints personnages, qui ont été en même temps des hommes politiques importants. Ajoutons, en terminant, que tous ces textes sont publiés avec un soin, une minutie ingénieuse que l'on pourrait presque traiter d'excessive; l'introduction dont M. L. a fait précéder les Miracles de saint Edmond et ceux de saint Anselme se recommande d'une façon particulière à l'attention des érudits par l'abondance et l'exactitude des renseignements.

C. B.

Geschichte des rœmischen Kœnigs Adolph I von Nassau. Nach urkundlicher Quellenforschung bearbeitet von F. W. E. Roth. Wiesbaden, Limbarth, 1879. xv-375 pages.

L'auteur de ce volume (qu'il ne faut confondre, croyons-nous, avec aucun des nombreux Roth déjà connus en Allemagne), a soin de nous

apprendre que sa situation indépendante l'a mis en état de composer son livre dans des conditions on ne peut plus favorables, en lui permettant de se transporter partout où il savait devoir trouver quelque pièce inédite, quelque manuscrit encore inexploré concernant le règne d'Adolphe[1]. Un homme de loisirs et de fortune qui se hausse à de tels devoirs et qui prend pour règle de conduite la maxime de Senèque : *Otium sine litteris mors et vivi hominis sepultura*, — voilà qui est d'un bon exemple; et l'on ne peut que féliciter M. R. de le donner et lui souhaiter beaucoup d'imitateurs.

Le choix du sujet a été déterminé par « l'intérêt et l'amour » que porte l'auteur à l'histoire des pays rhénans. Il l'a été encore par le désir de faire mieux que les premiers biographes d'Adolphe : Wagner et Günderode, qui ne sont plus à la hauteur des connaissances actuelles; Münch qui est superficiel ; Kopp qui est incomplet; Schliephake qui est trainant et diffus, plutôt compilateur qu'historien; Lorenz qui dans son *Histoire d'Allemagne aux XIIIe et XIVe siècles* s'est placé à un point de vue tout personnel[2].

Après avoir ainsi exécuté ses devanciers, M. R. déclare vouloir les surpasser en s'enfonçant jusque dans les plus intimes replis des événements du règne d'Adolphe. Pour atteindre ce but il n'aura qu'à faire usage, nous dit-il, de la masse de matériaux imprimés et manuscrits qu'il a tirés de maintes bibliothèques dans le cours de ses voyages. Nous avons donc affaire à un savant armé de toutes pièces, dont les déclarations imposantes font perdre toute envie de lui chercher noise. Aussi avions-nous pensé tout d'abord à louer en confiance, sans y regarder de trop près. Puis, dans l'espoir d'apprendre quelque chose de nouveau et de trouver une abondance exceptionnelle de documents inédits sur un sujet qui nous intéresse particulièrement, nous nous sommes avisé d'examiner en détail le livre V, un des plus longs du volume, qui traite des relations d'Adolphe de Nassau avec l'Angleterre, la papauté et la France. Cet examen donne lieu de notre part aux remarques suivantes.

Sous le titre de *Literatur-Zusammenstellung*, pp. IX à XV, M. R. a placé en tête de son livre une très longue liste des ouvrages qu'il a consultés. Cette liste, ne fournissant guère d'autres indications que celles de la *Quellenkunde* de Dahlmann-Waitz, nous semble d'une parfaite inutilité. Il eût été facile d'échapper à ce jugement en notant les travaux récents relatifs au règne d'Adolphe, par exemple, pour le chapitre qui nous occupe, l'intéressante monographie de M. Georg Hüffer sur les relations politiques de l'archevêché de Lyon avec l'Empire et la France avant 1312[3].

1. Der Verfasser ist ein nach allen Seiten hin unabhængiger Mann, dem die Verhæltnisse gestatten zu sein wo er will.

2. Préface, p. III.

3. Die Stadt Lyon und die Westhælfte des Erzbisthums in ihren politischen

L'*Appendice* de la page 372 a au contraire sa pleine raison d'être, puisque M. R. y mentionne 32 actes inconnus aux Regestes de Bœhmer. Cet appendice est sans doute la première ébauche du *Codex diplomaticus Adolphi* que nous promet la préface.

Puisque M. R. a fortune et loisirs, pourquoi donc n'a-t-il point entrepris dans les archives de Paris ou de nos départements de l'Est quelques recherches nouvelles? Même après Bethmann-Hollweg et M. Waitz, il y a encore beaucoup à glaner chez nous sur l'histoire d'Allemagne. Pour n'en donner qu'une preuve, Besançon possède l'original de l'acte qui constitua, en mars 1295, la ligue des seigneurs du comté de Bourgogne contre Philippe le Bel au profit d'Adolphe de Nassau. Cet acte que M. R. ignore a été publié en 1879 dans le *Musée des archives départementales*.

Reproche analogue mais plus grave, M. R. ne cite jamais nos chroniqueurs français, alors même que leur témoignage est le seul à invoquer pour établir un fait. Ainsi il ne dit rien de deux passages des *Chroniques de Saint-Denis* très sujets à critique, nous en convenons, mais néanmoins fort dignes d'attention puisqu'ils donnent à croire, l'un qu'Adolphe avait résolu dès les premiers jours de son règne la guerre contre le roi de France[1], l'autre qu'un traité intervint entre Philippe le Bel et Adolphe à la Pentecôte de 1295[2]; deux faits sur lesquels les chroniques allemandes gardent un silence absolu. Nous remarquerons encore à ce propos que si Pertz et Muratori sont mentionnés dans la *Literatur-Zusammenstellung*, Dom Bouquet n'y est pas. M. R. aurait-il quelque parti pris?

L'auteur déclare (p. 237-238) que c'est une question de savoir si Philippe le Bel céda la ville de Valenciennes au comte de Hainaut — et s'il envoya réellement à Adolphe l'arrogante lettre du 9 mars 1295 (p. 243). A notre avis, les chroniques françaises permettent de se prononcer pour l'affirmative, quand on prend la peine de les consulter sur ces deux points.

P. 246. L'auteur reconnait que des subsides avaient été promis par Édouard aux princes allemands et *peut-être* aussi au roi des Romains. Le *peut-être* nous semble de trop, car les annales de Colmar, Godefrid de Ensmingen, Mathieu de Westminster, d'autres encore affirment le fait catégoriquement.

P. 246, note 2. *Urk. bei Dortrecht*, 10 *August* 1294, d'après Bœhmer. La date de lieu est fausse. La charte fut donnée à Westminster, comme le prouve l'enchainement des faits et, mieux encore, la transcription de Dumont, *Corps diplom.*

P. 248. M. R. écourte singulièrement l'histoire des relations entre

Beziehungen zum deutschen Reiche und zur französischen Krone. Münster, 1878.

1. *Hist. de France*, XX, 661.

2. *Ibid.*

Philippe, Adolphe et Édouard en l'année 1295. L'ambassade de monseigneur Mouche eut lieu beaucoup plus tard qu'on ne le croirait, à en juger par le récit de l'auteur, lequel ne montre que très imparfaitement l'activité prodigieuse déployée en cette occasion par le représentant de Philippe. C'est au zèle de monseigneur Mouche qu'est dû, selon nous, le traité conclu à Lille, le 23 mai, avec le frère d'Adolphe.

P. 266. M. R. parle des conférences de Grammont en 1296, d'après une *Chronique des Pays-Bas* éditée par J.-J. de Smet (*Recueil des Chr. de Fl.* III, 116). Il eût pu citer également le *Chronicon Flandriæ* de Budt (Ibid. I, 305) et surtout Jean Desnouelles (Hist. de Fr. XXI, 184), le seul historien contemporain qui fasse mention de ces conférences. Bœhmer a ignoré, lui aussi, le passage que nous visons dans ce chroniqueur. — Ce Grammont, Grantmont, *alias* Giraudmont, est le *Gerardi* ou *Geraldi mons* des textes latins et du *Gallia Christiana*, V, 45; en flamand *Geeraerdsbergen*, sur la Dendre, à 30 kil. E. d'Oudenarde.

P. 270. Le fait que Reims et Paris se seraient fortifiés à la hâte en 1298, sur le bruit d'une invasion de Diebold de Pfirt, landvogt d'Alsace, par le haut Rhin, est tout à fait inadmissible, surtout pour la seconde de ces deux villes. L'assertion qui est d'un chroniqueur allemand ne se retrouve point dans nos chroniqueurs français.

P. 272. M. R. ne veut pas que les atermoiements continuels d'Adolphe en juin 1297, si favorables au roi de France contre Édouard, aient été motivés par les livres tournois de Philippe. C'est pourtant ce qu'affirme très explicitement la chronique de Jean Desnouelles : elle attribue même à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, l'avis donné au roi de France de gagner à prix d'argent le roi des Romains « qui estoit moult convoiteus ». Mais ici comme ailleurs, M. R. ne sait rien des sources françaises. L'explication qu'il propose en rappelant que les seigneurs allemands complotaient à ce moment même contre leur roi et le retenaient ainsi en Allemagne a sa valeur, nous ne le nions pas; elle ne supprime pas cependant la possibilité de ce qu'avance Jean Desnouelles. Ce dernier attribue encore à l'or français passant par les mains du duc d'Autriche le complot des seigneurs allemands contre Adolphe. Autre assertion que M. R. ne connaît pas.

M. R., recherchant les causes qui firent échouer Adolphe dans ses entreprises contre le roi de France (p. 279-280), les voit dans la partialité du pape pour Philippe le Bel, dans l'alliance de ce dernier avec le duc d'Autriche, dans la faiblesse politique de l'Empire, etc., toutes considérations fort justes auxquelles il faut ajouter seulement, pour être complet, la profonde incapacité du roi des Romains et cet esprit d'irrésolution qui, du commencement à la fin, le jeta tantôt vers Édouard, tantôt vers Philippe, selon l'intérêt du moment, jamais en raison d'un plan depuis longtemps préconçu. C'est cette conduite qu'il faut se rappeler pour comprendre la dédaigneuse oraison funèbre que fit à ce roi des Romains un chroniqueur anglais contemporain : *eodem*

etiam anno Adolphus rex Alemannie vacuus amicis fiduciam in se habentibus et precipue, quod nequius est dicendum, regis Anglie pactum prevaricans... corruit[1].

M. R. a-t-il étudié les chroniques du XIIIe siècle avec l'esprit de critique nécessaire en pareil cas? Nous en doutons un peu quand nous le voyons nous renvoyer à *Fontes*, II, 34, ou à *Pertz*, XVI, 738. Les textes insérés dans ces respectables collections ont une autorité bien inégale, une valeur bien différente, suivant leurs auteurs. Si l'on ne prend la peine de nous nommer ceux-ci, les renvois sous la forme indiquée plus haut ne servent de rien, à moins de supposer que le lecteur est en mesure de se reporter sur-le-champ, sans quitter son cabinet, à ces encombrants in-folios des *Monumenta Germaniæ*. Ce n'était point notre cas.

Arrêtant là notre examen, nous dirons seulement que le livre de M. R. n'accuse point une étude bien approfondie des sources de son sujet et ne marque par conséquent aucun progrès appréciable sur l'ouvrage de Kopp dans la critique des faits.

Le mérite de M. R. est ailleurs. L'auteur nous semble en effet avoir écrit un livre que liront avec plaisir tous les esprits cultivés qui aiment l'histoire pour les spectacles qu'elle offre, sans se préoccuper des minuties auxquelles s'arrête l'érudit. Le tableau du règne d'Adolphe est en somme attrayant, large et bien éclairé, car M. R. ne craint point de remonter souvent en arrière, jusqu'à Rodolphe de Habsbourg et même jusqu'au grand interrègne[2]. Sa langue pure et simple, son style clair et précis nous ont fait songer involontairement à cette *Histoire de la guerre de Trente Ans* dans laquelle nous avons appris jadis à sentir et à aimer le génie de la langue allemande. L'épigraphe principale du livre : « *Hic mortui vivunt, hic muti loquuntur !* » est peut-être un peu prétentieuse. Elle témoigne du moins des efforts de l'auteur pour animer son récit et rendre plus vivante au lecteur la réalité des personnages et des événements.

Le volume se termine par les initiales O A M D G qui révèlent des sentiments particuliers dont nous déclarons n'avoir point retrouvé l'influence dans le cours du livre[3].

Alfred Leroux.

1. Chron. Salisb. apud Pez, I, 394.

2. L'auteur caractérise lui-même les résultats de sa méthode par un mot très juste qu'il est malheureusement impossible de bien rendre en français : « *Dadurch gewinnet das Buch an Allseitigkeit.* »

3. Nous avons relevé des fautes nombreuses dans l'orthographe tant ancienne que moderne des noms français de lieux ou de personnes, — sans parler des fautes d'impression dans le texte allemand. A la page 266, les chiffres du texte ne concordent point avec ceux des notes.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes**, 1880, 6e livr. — Ul. Robert. Chronique de Saint-Claude, XIIe s. (donne une série d'abbés toute différente de celle qu'on trouve dans le *Gall. christ.*). — J. Havet. L'hérésie et le bras séculier au moyen âge, jusqu'au XIIIe s.; fin (voici les conclusions de cet excellent mémoire : depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du xe s., les hérétiques n'ont été justiciables que de la juridiction ecclésiastique, et passibles que des peines ecclésiastiques. Au XIe et au XIIe s., les hérétiques ont été généralement poursuivis et brûlés vifs dans les pays de langue germanique et de langue d'oïl, sans que pourtant ce supplice leur fût infligé en vertu d'une loi ou d'une coutume positive. Dans les pays de langue italienne et de langue d'oc, les hérétiques ont été quelquefois persécutés et mis à mort pendant le premier tiers du XIe s., puis habituellement tolérés jusqu'à la fin du XIIe s., enfin dans les dernières années de ce siècle et dans les premières du XIIIe, ils ont été punis du bannissement, de la confiscation des biens, etc. Pendant le XIIIe s. au contraire se sont établies des lois ou des coutumes qui condamnaient les hérétiques au feu. Ce dernier supplice est ainsi devenu partout la peine légale de l'hérésie). = Bibliographie. *Hessels*. Lex salica (art. de M. d'A. de J. fait surtout au point de vue linguistique). — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung (analyse des fasc. 3 et 4 du t. I). — *Muehlbacher*. Die Urkunden Karls III. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 752-918 (travaux importants pour l'histoire, le second surtout, qui est un recueil des actes de tous les Carolingiens, et non seulement des empereurs. En outre, l'auteur ne s'est pas contenté d'analyser les actes proprement dits ou diplômes, il a noté, à leur date, tous les événements de la vie des Carolingiens ; c'est à la fois un catalogue de leurs actes et un précis de leur biographie). — Le cartulaire du prieuré de N.-D. de Longpont (texte correct ; bonne introduction consacrée à l'origine du village et du prieuré de Longpont, et à la généalogie des seigneurs de Montlhéry, qui en furent les bienfaiteurs ou les fondateurs). — *Lalore*. Cartulaire de Saint-Pierre de Troyes. Chartes de la collégiale de Saint-Urbain de Troyes. — *Garsonnet*. Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée (important). — *Pagézy*. Mémoires sur le port d'Aiguesmortes (important, malgré de nombreuses imperfections ; cf. *Rev. hist.* XIII, 180). — Comte *de Limminghe*. Cronicque ... de Namur par P. de Croonendael (ce qui donne de la valeur à cette publication, c'est un appendice qui contient 54 pièces, la plupart inédites). = Livres nouveaux.

2. — **Revue critique.** 1881, n° 4. — *Luchs.* T. Livi ab urbe condita libri XXVI-XXX (récension très importante du texte; appareil critique très considérable).=N° 5. *Dümichen.* Geschichte des alten Aegyptens (excellent). = N° 7. *Stubbs.* Constitutional history of England (ouvrage qui fait époque). — *Poel.* J.-G. Rists Lebenserinnerungen, 2e part. (mémoires curieux à consulter pour les historiens français de l'empire et de la restauration). = N° 8. *Ollivier.* L'Église et l'État au concile du Vatican (remarquable). = N° 10. *Cagnat.* De municipalibus et provincialibus militiis in imperio romano (réunit tous les documents et commente avec soin les inscriptions relatives au sujet). — *Deutsch.* Die Synode von Sens 1141 und die Verurtheilung Abælards (bon ; le synode de Sens doit être placé en 1141, non en 1140). — *Chéruel.* Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, t. IV (très exact ; relève un grand nombre de menues erreurs dans les écrivains du temps, chez Retz par exemple). = N° 12. *Andresen.* De vita et moribus Julii Agricolae liber (texte et commentaire excellents).

3. — **Le Cabinet historique.** Sept.-déc. 1880. — Dulaurier. Les Albigeois ou les Cathares du midi de la France, 4e art. (rites particuliers et observances ; fêtes ; organisation religieuse). — Em. Molinier. Documents pour servir à l'histoire des trésors de quelques églises du ressort du parlement de Paris au XVIIIe s. — Baschet. Particularités relatives à Mme de Pompadour (1° publie une lettre du mari de Mme de Pompadour, Lenormant d'Etioles, du 6 fév. 1756. Lenormant félicite sa femme de sa conversion, mais refuse de la recevoir chez lui. Le lendemain 7 fév., Mme de Pompadour était nommée dame du palais de la reine, qui ne pouvait refuser d'avoir auprès d'elle une femme séparée de son mari, puisque celui-ci ne voulait pas d'elle. C'était un coup monté. — 2° Publie un extrait de mémoires inédits d'un certain Dufort, introducteur des ambassadeurs, qui montre Louis XV profondément touché de la mort de sa maitresse ; en voyant le convoi défiler dans l'avenue, il dit « avec deux grosses larmes coulant le long de ses joues : Voilà les seuls devoirs que j'aye pu lui rendre ». — 3° Publie une déclaration du marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, sur la soustraction des papiers les plus secrets de la marquise par M. de Choiseul, quelques heures avant la mort de la favorite. Où sont ces papiers ? Où sont les papiers de Choiseul ?). — Gust. Masson. Epaves du XVIIIe s. (publie 26 lettres de divers personnages, hommes d'État ou écrivains). — Livet. Bibliothèques de Gênes ; mss. relatifs à l'histoire de France.— Duplessis. Catalogue de la collection Delognes.— Robert. État des catalogues des mss. des bibl. d'Espagne et de Portugal.

4. — **Revue des documents histor.** 2e sér., 7e année, nos 22, 23, 24. Oct.-déc. 1880.—Lettre du colonel Combe demandant sa mise à la retraite, 18 oct. 1880 (la demande ne fut pas accueillie ; un an plus tard, Combe était tué à l'assaut de Constantine). — Étrennes données à Charles VII, dauphin, par sa femme Marie d'Anjou, janv. 1420 (Charles récompense

généreusement Jean de Gamaches, qui avait été l'émissaire de la dauphine). — Bulletin adressé par Lapeyronie, 1er chirurgien du roi, au procureur général du parlement de Paris, pour lui annoncer que Louis XV, tombé malade à Metz, était hors de danger, 19 août 1744. — Lettre du général Rapp, infligeant les arrêts de rigueur à l'ordonnateur Monay, Dantzig, 23 août 1810. — Certificat constatant le nombre des journées d'ouvriers nécessaires pour terminer les travaux aux fortifications de Lyon, 1615. — Procès-verbal de la saisie faite au château d'Equevilly de toiles qui « servaient à enclore les forêts pour le plaisir de la chasse et peuvent aujourd'hui se convertir en tentes pour nos concitoyens qui vont combattre les ennemis de la liberté ». Sept. 1792. — Lettre de Jérôme Bonaparte notifiant au prince Louis la mort de son père, l'ex-roi de Hollande. Florence, 27 juill. 1846. — Deux lettres du chevalier d'Éon. — Philippe le Hardi envoie au roi de France son secrétaire, R. de Dangeul, « tant pour le fait de Bretaigne, touchant nostre frère le duc de Bretaigne et nostre cousin le sire de Cliçon, connestable de France, comme pour autres besongnes secrètes... » Beaune, 17 oct. 1387. = 8e année. Janv.-fév. Quittance signée par Tristan l'Hermite, mars 1474 v. st., avec fac-similé. — Lettre d'Elisa Bonaparte à Lucien, l'engageant à accepter un trône que lui offrait Napoléon, 20 juin 1807. — Charles VII invite le bailli de Vermandois à secourir son beau-père, René d'Anjou, contre les entreprises du comte de Vaudémont. Orléans, 27 août 1431. — Lettre du comité de salut public au représentant Dumont, en mission dans l'Oise et dans la Somme (« Il nous a paru que, dans vos dernières opérations, vous avez frappé trop violemment sur les objets du culte catholique. » 6 brum. an II). — Louis XVIII nomme le chevalier de Charette « général de son armée catholique et royale ». Vérone, 8 juin 1795.

5. — **Revue générale de droit.** Janv.-fév. 1881. — Vigié. Études sur les impôts indirects des Romains; 1er art.: la *Vicesima libertatis* ou l'*Aurum vicesimarium* (cet impôt, établi en 355 avant J.-C., a persisté sous la république et l'empire jusqu'à l'époque de Justinien. Perçu d'abord par voie de fermage, il fut vers le IIe s. de l'empire perçu par des employés de l'empereur). 2e art. (livr. de mars-avril): la *Vicesima hereditatum*, établie par Auguste. — Lefort. Les institutions et la législation des Gaulois; fin. — De Croos. Études sur les jurisconsultes de l'ancienne France: François Bauduin; fin.

6. — **Nouvelle Revue historique de droit.** Janv. 1881. — Arbois de Jubainville. Études sur le Senchus-Mor: la hiérarchie sociale en Irlande. — Esmein. Études sur les contrats dans le très ancien droit français. — Rébouis. Coutumes de Clermont-dessus (de 1262; publiées d'après le ms. unique de la Bibl. nat. Texte en langue vulgaire du Midi).

7. — **Revue archéologique.** Janv. 1881. — Ch. Robert. Nouvelles observations sur les noms des deux premiers Gordiens. = Fév. An. de

BARTHÉLEMY. Note sur les monnaies gauloises trouvées au Mont César, Oise. — R. DE LA BLANCHÈRE. — Nouvelles inscriptions inédites de la Valle de Terracine. — MAGEN et THOLIN. Trois diplômes d'honneur du IVe s. (se rapportent à un certain Claudius Lupicinus, général romain, connu des historiens anciens sous les règnes de Julien et de Jovien). — CAGNAT et FERNIQUE. La table de Souk el Khmis (texte et traduction).

8. — **Revue politique et littéraire.** 1881. N° 9. — Colonel JUNG. Le 18 fructidor, d'après des documents inédits (chapitre détaché du 3e vol. de la *Jeunesse de Bonaparte*, qui vient de paraître). = N° 11. ID. Mémoires de Lucien Bonaparte : Murat ou le brave poltron (Lucien vient de notifier à son frère, par une simple lettre de part, son mariage avec Alexandrine de Bleschamps. Bonaparte, furieux, envoie Murat au milieu de la nuit signifier à Lucien que son mariage lui déplaît, et qu'il est résolu à le faire casser. Amusant récit de l'entrevue de Murat avec son beau-frère Lucien). = N° 12. RAMBAUD. Catherine II et la Révolution française ; les libéraux russes et la réaction 1790-1792 (montre le début de la franc-maçonnerie en Russie, et les persécutions fort vives que les libéraux eurent à subir de la part de l'ancienne amie de Voltaire et de Diderot).

9. — **Journal des savants.** 1880, Déc. — J. ZELLER. La captivité de Richard Cœur de Lion en Allemagne, 1193-94 ; fin en janv. (n'apprend rien de nouveau, sinon peut-être que l'*Histoire d'Angleterre* par Pauli est un ouvrage anglais, ce qui est peu exact. La *Geschichte von England* de Pauli n'a pas même été, que nous sachions, traduite en anglais). = 1881. Fév. Rod. DARESTE. Les anciennes lois du Danemark (ces lois ont la plus grande analogie avec les lois suédoises précédemment étudiées par l'auteur ; les différences se sont produites assez tard, et sous l'influence du droit romain). — ESMEIN. Un fragment de loi municipale romaine (découvert en 1880 près d'Este ; ce texte comprend 2 parties : la 1re a pour but de fixer la compétence des magistrats municipaux quant aux actions de droit privé dans lesquelles la condamnation entraîne l'infamie ; la seconde apporte des restrictions à la juridiction des duumvirs). = Mars. Mémoire de Choiseul, remis au roi en 1765 (Choiseul y explique sa politique pendant la guerre de Sept-Ans (important).

10. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er fév. 1881. JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Le drame macédonien ; 4e art. : la bataille d'Arbèles. — RIVIÈRE. La marine française au Mexique, 2e art. : du blocus des côtes aux premiers événements de Matamoros ; 3e art. (15 mars) : des événements de Matamoros à l'évacuation. = 15 fév. RENAN. Les crises du catholicisme naissant : le montanisme. — O. d'HAUSSONVILLE. Le salon de Mme Necker, 8e art. : Coppet pendant la Révolution ; les dernières années de Mme Necker ; fin. — An. LEROY-BEAULIEU. Un homme d'État russe, 6e art. : les lois agraires de Pologne et les dernières années de M. Milu-

tine. = 1er mars. Boissier. Les élections à Rome vers la fin de la République (très curieuse étude; M. B. renvoie sur ce point intéressant à un bon livre de M. I. Gentile, *Le elezioni e il broglio nella repubblica romana*). — Bardoux. Le comte de Montlosier et les luttes religieuses sous la Restauration. — E. Daudet. Les royalistes du Midi sous la Révolution; 1er art.: la conspiration de Saillans; 2e art. (15 mars): le camp de Jalès (récit dramatique de cette insurrection fort légèrement conduite, et qui échoua complètement. M. D. se fait d'étranges illusions lorsqu'en manière de conclusion il écrit : « Si elle avait réussi, elle aurait jeté sur Paris, à l'heure où la Vendée se soulevait, où les frontières s'ouvraient à l'invasion, une formidable armée royaliste qui eût, non pas rétabli l'ancien régime, mais changé le cours de la Révolution »). = 15 mars. J. Bertrand. J. Charpentier est-il l'assassin de Ramus? (non; la postérité a calomnié Charpentier; réfutation en règle du livre de M. Waddington sur Ramus).

11. — Revue de France. 1er fév. — O. de Vallée. André Chénier et les Jacobins, 4e art. — H. de Sybel. Napoléon III; étude historique trad. de l'allemand (étudie la diplomatie napoléonienne, et surtout les rapports de la France avec l'Autriche de 1859 à 1867); fin le 15 février. = Fév. Comte d'Ideville. Le maréchal Bugeaud, 6e art. (la « légende » de la rue Transnonain. Bugeaud, dans une lettre au ministre du 28 mars 1848, proteste contre les accusations dont on le poursuivait : « Je ne suis point allé dans cette rue, ni aucune fraction des troupes que je commandais. » C'est le général de Lascours qui commandait l'attaque de la rue Transnonain). = 15 mars. Derome. Catherine de Médicis, d'après sa correspondance. = 1er avril. Mémoires de M. Klindworth; l'année 1813 (anecdotes peu intéressantes sur le célèbre diplomate autrichien). — Forneron. Don Juan d'Autriche aux Pays-Bas, 1576-78 (intéressant).

12. — La Nouvelle Revue. 1er déc. 1880. — La guerre de Crimée, d'après des documents inédits. 2e art. Sébastopol et la conférence de Vienne. — Bégis. Le registre d'écrou de la Bastille de 1782 à 1789 (nombreux extraits. Le 14 juillet, il ne restait à la Bastille que 7 prisonniers). = 1er janv. 1881. Daurès. Les fouilles d'Olympie. = 15 mars. Gilbert-Augustin Thierry. Épisodes de la contre-révolution; le capitaine Sans Façon, 1813 (roman historique). — Depasse. Strasbourg pendant la Révolution (d'après le livre de M. Seinguerlet).

13. — Le Correspondant, 10 fév. 1881. — Comte Boulay de la Meurthe. La négociation du Concordat (début d'une étude importante, faite d'après des documents nouveaux; il est question dans ce 1er art. des ouvertures faites par Bonaparte au cardinal de Martiniane, après Marengo et après la fameuse harangue de Milan; de l'affaire des légations, de l'arrivée en France de Cobenzl et du cardinal Spina). — Marquis de Vogüé. Mme de Maintenon et le maréchal de Villars; fin (lettres de 1709 et de 1711; celles de 1712 malheureusement se sont perdues).

— Ch. de LACOMBE. Comment on devient terroriste (étude sur Couthon, d'après les ouvrages de M. Mège, dont la *Rev. hist.* a parlé à plusieurs reprises); fin le 25 fév. = 25 fév. Comte de CHAMPAGNY. Le conseil municipal de Paris de 1356 à 1880 (art. de polémique, portant sur Ét. Marcel, les Seize, la Commune révolutionnaire). = 10 mars. Abbé SICARD. Cinquante ans d'instruction et de morale laïques 1762-1808. — RÉGIS. La jeunesse de Fox (d'après Trevelyan). — M. DE LESCURE. Rivarol et la société française pendant l'émigration.

14. — Revue du Dauphiné et du Vivarais. Janv.-fév. 1881. — Ul. CHEVALIER. Les deux entrées et séjours du très chrétien roi de France Charles VIII en la cité de Vienne, les années 1491 et 1494, publiées d'après les mss. de Grenoble, de Montpellier et de Vienne. — FIÈRE. Les historiens dauphinois et la nouvelle école historique (à l'occasion du ms. de Chorier, pub. par Alf. Vellot). — Documents pour servir à l'histoire de la ville de Vienne pendant la période révolutionnaire; suite (publie le règlement de la Société des amis de la constitution).

15. — Revue historique et archéologique du Maine. T. VIII, 3e livr. — JOUBERT. Négociations relatives à l'évacuation du Maine par les Anglais 1444-1448. — ID. Deux attaques des Anglais contre le Lude en 1374. — LEDRU. Les seigneurs de la Roche-Coisnon (la série assurée n'en commence qu'au xve s.; nombreux extraits de documents relatifs à cette famille). — CHARDON. Les protestants au Mans en 1572, avant et après la Saint-Barthélemy (cherche à expliquer pourquoi la Saint-Barthélemy ne fit pas de victimes dans le Maine, publie une lettre du maréchal de Cossé, 8 oct. 1572, seul document qui nous soit resté sur ces événements).

16. — Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. T. XVII, 1880, 1re partie. — A. DE BOISLISLE. Fragments inédits de Saint-Simon (fragments d'un éloge de Mgr le duc de Bourgogne, mars 1712. — Projet de discours pour le lit de justice du 2 sept. 1715. — Notes sur l'abbé de Gordes, évêque de Langers; sur les Mornay-Montchevreuil; sur Mme de Sévigné et les Grignan. — Lettre de Saint-Simon au card. de Fleury, 20 nov. 1738. — Fragments du « Parallèle des trois premiers Bourbons ». — «Matériaux pour servir à un mémoire sur l'occurrence présente », août 1753. Cette « occurrence » est la protestation des princes du sang contre les qualités prises par le prince de Soubise avec le consentement du roi). = 2e partie : Documents et notices historiques. A. DE BOISLISLE. Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire; suite.

17. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris. 7e année. N° 5. — DOUET D'ARCQ. Deux actes du xve s. relatifs à la justice de Saint-Magloire, août 1421. — Exécution d'un parricide, oct. 1498. — LUCE. L'administration intérieure de l'Hôtel-Dieu de Paris en 1368 et 1369. — V. DUFOUR. Le séminaire d'Issy, ancien château de la reine

Marguerite de Valois, dit le *Petit Olympe*. = N° 6. DELISLE. Inscriptions parisiennes du XVe s. (d'après un ms. de la bibl. de Tours). — OMONT. Poème de Téulfe sur les moines de Saint-Maur des Fossés. — Gust. LECLERC. Le château de Villepreux à Issy. — BOULENGER. La statue de Mlle de Guise à Rueil (2e femme du maréchal de Richelieu). = 8e année. N° 1. Comte de MARSY. Inscr. de cadrans solaires relevées en 1787 à Paris et aux environs. — R. L. Inscr. parisiennes inédites (conservées au musée de Bagnols, Gard; toutes du XVIIe s.) — DELISLE. Paris et Paradis au moyen âge (relève plusieurs passages où des chroniqueurs du XIIIe ou même du XIe s. se complaisent à rapprocher ces deux termes, et à en faire un jeu de mots flatteur pour les Parisiens).

18. — Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1880. 2e tr.—Vte DE LASTIC St-JAL. Le mis Aimard de Chouppes (neveu de Pierre de Chouppes, l'ami et le compagnon d'armes de Henri IV, le marquis Aimard, né en 1612, jouit de la confiance de Louis XIII, puis de Mazarin, fut grièvement blessé au siège de Bordeaux en 1650, fut envoyé en Portugal pour négocier la paix, mission difficile, puisque Mazarin venait d'abandonner ce pays en signant le traité des Pyrénées. On a de lui des mémoires de 1625 à 1660. Il mourut en 1677). = 3e trim. Abbé DROCHON. Extrait du Papier-terrier de Vivone au XVe s. = 4e trim. A. RICHARD. Le château de Saint-Maixent (description et historique; le château fut construit très probablement par Louis VIII, pour assurer sa domination en Poitou. Travail intéressant).

19. — Bulletin de la Société du protestantisme français. 15 janv. 1881. — FEER. Un chapitre de la polémique entre protestants et catholiques au XVIIe s. (polémique soutenue par Pierre du Moulin de Lorme-Grenier contre Paul Hay, marquis de Chastelet, auteur d'un *Traité de la politique de la France*, qui lui valut 15 jours de prison à la Bastille). — Lettre de Babou de la Bourdaisière, ambassadeur de France à Rome, au connétable de Montmorency, 25 fév. 1559 (montre que le pape Paul III n'était pas aussi tolérant qu'on l'a dit). — Lettre-circulaire d'un martyr 1684 (écrite de Lausanne, par Brousson). — Délibération du conseil général de Ribaute 1686 (acte d'abjuration signé en présence du lieutenant du juge royal). — Un naufrage de déportés pour la foi, 1687. — H. BORDIER. La famille de Boyve.

20. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence. Première année, 1re, 2e et 3e livr., sept. 1880-février 1881. — L. A. FILLET. Essai historique sur la paroisse de Salles. — C. PERROSSIER. Confiscation des revenus du prieuré de Taulignan par ordre de Lesdiguières, 1575-1578. — A. B. BLAIN. Mémoires de J.-B. Brun, curé d'Aouste, sur les événements de son église de 1792 au Concordat (1802). — U. CHEVALIER. Cens et rentes en Vivarais du prieuré de Saint-Vallier; document en langue vulgaire de 1282. — I. CHEVALIER. Notes et documents pour servir à l'histoire des

doyens de l'église de Die au XVIe siècle. — J. ROMAN. Note sur l'abbaye de Clairecombe, diocèse de Gap. — P. GUILLAUME. Documents inédits relatifs à la dévotion de Louis XI envers saint Arnoux de Gap et au premier pèlerinage de Charles VIII à N.-D. d'Embrun. — A. B. BLAIN. Le Royans et la Réforme. — V. MAZET. Pierre Fédou et le diocèse de Die pendant la Révolution.

21. — Académie des inscriptions et belles-lettres. — *Séances.* 19 nov. M. Egger appelle l'attention sur un mémoire de M. Georgevitch, membre de la Société archéologique d'Odessa ; ce mémoire contient une longue inscription grecque récemment découverte près de Sévastopol, et relative aux victoires remportées par les généraux de Mithridate sur les Scythes de la Chersonèse taurique. = 3 déc. M. de Longpérier lit une note sur 3 monnaies fort rares du moyen âge : 1° un denier d'argent au nom d'Albéric, second mari de la célèbre Marosia et père du pape Jean XI ; 2° un florin d'or frappé au nom de Charles le Mauvais, qualifié « roi d'Aragon », et qui doit par conséquent se rapporter à l'année 1362, où le roi de Navarre, allié au roi de Castille, envahit l'Aragon; 3° un ducaton d'or de Giano Campo Fregoso, doge de Gênes en 1512, pièce unique. = 10 déc. M. Le Blant termine la lecture de son mémoire *Sur quelques actes des martyrs non insérés dans le recueil de d. Ruinart ;* en appendice, il donne la traduction d'un long récit tiré de la vie de saint Ephrem, qui fournit un grand nombre de détails sur les usages judiciaires de l'empire. = 17 et 24 déc. M. Jourdain lit un mémoire du comte de Bertou sur le port et la ville de Tyr. = 25 fév. M. L. Delisle lit un mémoire sur un ms. en lettres onciales de la bibliothèque publique de Bruxelles; ce ms. a été écrit à la fin du VIIe s. par ordre de Numidius, abbé de Saint-Bernard de Soissons. Dans la séance du 4 mars, le même érudit lit une notice sur deux mss. qui ont appartenu à Charles V ; l'un, conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, contient une trad. fr. des Météorologiques d'Aristote ; l'autre, auj. la propriété de M. Blancard, de Marseille, est un bréviaire exécuté richement pour Jeanne d'Évreux, femme de Charles IV le Bel. Des 1200 vol. que contenait la « librairie » de Charles V et de Charles VI, on a réussi à en retrouver jusqu'ici 70, dont 41 à la Bibl. nationale. On sait que c'est à l'infatigable érudition de M. Delisle qu'est due la découverte de plusieurs d'entre eux. = 10 mars. M. le docteur Lagneau lit un mémoire sur les *Anciens peuples de l'Hispanie ;* il prétend y reconnaitre les représentants de quatre grandes races : les Atlantes, venus du N.-O. de l'Afrique, les Ibères, parents des Ibères du Caucase, les Ligures et les Celtes.

22. — Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. Janv. 1881. — R. DARESTE. Les anciennes lois suédoises (déjà pub. dans le *Journal des savants,* sept.-oct. 1880). = Fév.-mars. V. DURUY. Les assemblées provinciales au siècle d'Auguste (cf. *Rev. pol. et*

littéraire, 1880, n° 18). — LEVASSEUR. Esquisse de l'ethnographie de la France (cf. *ibid.*, n°s 21 et 23). — HANOTAUX. Esquisse sur des maximes d'État et des fragments politiques inédits du cardinal de Richelieu (cf. *Rev. hist.* XV, p. 417). — ROCQUAIN. La politique pontificale sous Grégoire VII.

23. — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. T. XI, 1878. — TAPHANEL. Une journée de Louis XIV. — DIGARD. Esquisse d'une histoire de Versailles. — MAQUET. Notice sur le château et sur le couvent des Cordeliers de Noisy-le-Roi. — MERCIER. Notice sur l'emplacement de *Petromantalum* indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, de Lutetia à Rotomagus (serait Banthelu, auj. Saint-Gervais ; mais il est bien difficile de faire venir Banthelu de Mantalum). = T. XII. 1880. TAPHANEL. De l'origine de l'école militaire ; les compagnies de cadets. — PLOIX. Les empoisonnements sous Louis XIV, et Mme de Montespan. — MALLET. Notes sur la Ferté-Alais (on pourrait réclamer plus d'exactitude dans la transcription des textes latins ou français du moyen âge). — TAPHANEL. L'école royale militaire 1751-1788 (lecture faite au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1879 ; fait partie d'une Histoire de l'école militaire de Saint-Cyr, que prépare l'auteur). — MERCIER. Bibrax et le camp romain sur la frontière rémoise ; épisode de la deuxième campagne de César dans les Gaules. — BART. Une charte carlovingienne et une charte du moyen âge (1° Précepte de Carloman, de nov. 769, texte et fac-similé « de emunitate Ecclesie Argentoili a rerum Ecclesie pertinentium ». 2° Charte de Louis le Jeune, de 1152, relative, comme le précepte précédent, au monastère d'Argenteuil. L'auteur aurait bien dû en publier le texte). — COÜARD-LUYS. Note sur les archives du prieuré de N.-D. d'Argenteuil à propos de la charte de Carloman. — MAQUET. Notice sur Rocquencourt. — DELEROT. Note sur la population de Versailles au XVIIIe s. (10,000 personnes dans le château et dépendances, 50,000 habitants).

24. — Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 8e série, t. II (pour le t. I, voy. *Rev. hist.* XIV, 216), 1880, 1er semestre. — DUMÉRIL. Des vœux et doléances renfermés dans les cahiers de 1789 relativement à l'instruction publique. — DESBARREAUX-BERNARD. Histoire de l'imprimerie à Toulouse au XVIe s. — LALLIER. Cicéron et la dictature de Sylla (expose avec finesse les circonstances politiques dans lesquelles Cicéron prononça ses discours pour Q. et pour L. Roscius, et le discours, aujourd'hui perdu, pour la femme d'Arretium ; montre qu'il fallut alors à Cicéron un réel courage pour faire une opposition si timide, si voilée fût-elle, au despotisme de Sylla). = 2^e^ sem. BARRY. Note sur une copie manuscrite d'un livre de raison de noble Gabriel Dupuy, seigneur de la Roquette.

25. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et

arts de Savoie. 3e série, t. VIII (Chambéry, Chatelain 1880). — VALLIER. Quelques mots sur les découvertes archéologiques et numismatiques de Francin, près Montmélian, Savoie (notons la description de 45 médailles de familles romaines trouvées en 1869 dans un champ appartenant à M. Decoux; ces médailles font aujourd'hui partie du musée départemental de Chambéry). — A. DUFOUR et F. RABUT. Le père Monod et le cardinal de Richelieu; épisode de l'histoire de France et de Savoie au XVIIe s. (d'après des documents authentiques et inédits des archives de Turin; apologie du père Monod, de son caractère, de ses sentiments, de sa politique). — CLARETTA. La mission du seigneur de Barres, envoyé extraordinaire de François Ier, roi de France, à la cour de Charles III, duc de Savoie (François Ier, en 1527, avait songé à faire alliance avec la Savoie, sur les bases d'un mariage entre Marguerite de France et Louis de Piémont, fils aîné de Charles; ce mariage aurait été accompli lorsque le prince aurait 14 ans. M. de Barres fut envoyé à Turin à cet effet; il devait s'efforcer d'engager la Savoie à fond dans l'alliance française. Ses instructions, publiées par l'auteur, mettent en pleine lumière la politique astucieuse de François Ier, qui, d'ailleurs, échoua dans cette tentative). Ce mémoire intéressant a été publié en tirage à part (Chambéry, Châtelain, 30 p. in-8°).

26. — Union géographique du nord de la France. Bulletin. 2e année, 1880-81. Nos 6, 7, 8. — Dr HARMAND. Les races de l'Indo-Chine (expose la tentative si malheureusement avortée de M. Dupuis, la situation du pays et son importance au point de vue commercial). — HUBERDEAU. La Syrie et les massacres de 1860.

27. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. 2e année. N° 4. Déc. 1880. — LUCHAIRE. Philippe-Auguste et la société ecclésiastique (intéressant; montre les progrès accomplis par la royauté désireuse de se soustraire à l'influence pontificale. Cette étude est annoncée comme devant faire partie d'une histoire abrégée de Philippe-Auguste qui paraîtra prochainement). — AULARD. Un plagiat de Mirabeau (montre que Mirabeau, dans son discours du 1er sept. 1789, emprunta des phrases entières à la brochure d'un publiciste instruit, mais assez mauvais écrivain, le marquis de Casaux).

---

28. — Revue d'Alsace. Janv.-mars 1881. — ENSFELDER. Marie-Caroline Flachsland, femme de J.-G. Herder. — SAHLER. Le livre de comptes de Samuel Méquillet (publie quelques extraits de ce livre d'un pasteur de Montbéliard au XVIIIe s.). — LIBLIN. Les églises de Belfort; suite (chapelle de N.-D. de Joie 1230-1342; collégiale de Saint-Denis 1342-1752). — BENOIT. Lettres sur la Terreur en Alsace. — BARTH. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg et aux environs.

---

29. — Historische Zeitschrift. Nouv. série ; t. IX, 3e fasc. — PAULSEN. Organisation et réglementation des universités allemandes au moyen âge (suite à l'art. déjà analysé par la *Rev. hist.* XV, 489). — WEINGARTEN. Comment les communautés chrétiennes primitives devinrent l'église catholique. — BRÜCKNER. Études sur l'histoire de Pierre le Grand (réplique à la critique faite par M. Schirren du *Peter der Grosse* de M. Brückner dans les *Gœtting. gelehrte Anzeigen*). = Comptes-rendus. *Klatt.* Quellen und Chronologie des Kleomenischen Krieges (travail fort estimable). — *Ihne.* Rœmische Geschichte, vol. III-V (excellent). — *Guiraud.* Le différend entre César et le Sénat (contient beaucoup de remarques excellentes, mais ne résout pas la question). — *Napp.* De rebus ab imperatore M. Aurelio Antonino in Oriente gestis (travail consciencieux ; rien de nouveau). — *Martens.* Politische Geschichte des Langobardenreichs unter Kœnig Liutprand 712-744 (travail estimable, mal composé ; des erreurs). — *Genelin.* Das Schenkungsversprechen und die Schenkung Pipin's (ne discute pas la question de savoir si la donation de Pépin au pape est un fait certain ; il s'en tient sur ce point aux résultats affirmatifs auxquels est arrivé Ficker ; étudie seulement avec érudition et sagacité certains points de détail insuffisamment traités par Oelsner). — *Dannenberg.* Die deutschen Münzen der sæchsischen und frænkischen Kaiserzeit (travail excellent, destiné à rendre aux historiens de réels services). — *Kugler.* Geschichte der Kreuzzüge (bon travail d'ensemble, suffisamment érudit, et bien écrit ; fait partie de la belle Histoire universelle dirigée par Oncken). — *Hegel.* Die Chroniken der niedersæchsischen Stædte : Braunschweig (textes excellents). — *Loserth.* Beitræge zur Geschichte der hussitischen Bewegung (3e partie, qui contient le *Tractatus de longevo schismate* de l'abbé Ludolf de Sagan, avec un commentaire soigné par l'éditeur). — *Lier.* Der Augsburgische Humanistenkreis (bonne étude sur B. Adelmann d'Adelmannsfelden ; fait souhaiter que l'auteur donne la biographie de Peutinger à laquelle il avait d'abord songé). — *Brückner.* Die slawischen Ansiedlungen in der Altmark (bon). — *Mülverstedt.* Codex diplomaticus Alvenslebensis (consciencieux ; mais le système suivi pour la publication des textes est défectueux). — *Krebs.* Verhandlungen und Korrespondenzen der schlesischen Fürsten und Stænde ; vol. V 1622-1625 (important). — *Otto.* Geschichte der Stadt Wiesbaden (bon). — *Wichner.* Geschichte des Benedictinerstiftes Admont (beaucoup de faits mal présentés). — *Zévort.* Le marquis d'Argenson et le ministère des affaires étrangères, 1744-47 (remarquable). — *Gasquet.* De l'autorité impériale en matière religieuse et Byzance (écrit avec talent ; connaissance superficielle des sources).

30. — Forschungen zur deutschen Geschichte. T. XXI, 1er fasc. — LAMPRECHT. L'origine des « lettres de consentement » et la revendication des biens du domaine impérial sous Rodolphe de Habsbourg (les « lettres de consentement » *Willebriefe*, sont des lettres patentes où

est expressément spécifié le consentement des électeurs de l'empire germanique à certains actes du souverain. L'origine de ces lettres, destinées à limiter le pouvoir impérial, est discutée. On trouve des traces fréquentes du consentement des « principes regni » depuis l'époque carolingienne; mais l'institution régulière des lettres de consentement ne doit pas remonter plus haut que Rodolphe Ier. De nombreuses aliénations du domaine avaient été faites par Frédéric II, Guillaume de Hollande et Richard de Cornouailles; Rodolphe les révoque, et pour que de pareils abus ne se reproduisent pas, les électeurs, ou la majorité d'entre eux, devront désormais donner leur consentement à toute aliénation du domaine impérial). — La chronique de Hugo de Reutlingen, publiée par K. Gilbert (chronique rimée du XIVe s.) — Lindner. Contributions à la vie et aux œuvres de Dietrich de Niem (étudie le *De stilo*, le *Liber cancellariae*, les *Privilegia et jura imperii* de Dietrich, et ses rapports avec la ville de Dortmund). — Wille. L'adhésion de Tubingue à la ligue souabe en 1519, et la clause de Tubingue. — Hallwich. Wallenstein et les Saxons en Bohême 1631-1632 (travail important puisé aux archives de la guerre de Vienne). — Dahn. Sur Ammien Marcellin XXVII, c. 5 (on s'est donné beaucoup de peine pour traduire par « judex » l'expression dont A. M. qualifie Athanaric, roi des Visigoths ; mais la langue d'A. M. n'est pas toujours exacte, et les équivalents qu'il donne des termes étrangers manquent de précision ; ici, il emploie le mot judex pour désigner un chef militaire). — Pflugk-Harttung. Études diplomatiques : fausses bulles des papes; sur des diplômes qui paraissent originaux (celui de Charles le Chauve pour le monastère de Saint-Ouen, du 26 mai 876). — Wyneken. Le combat de Lechfeld (le lieu du combat livré par Otton Ier aux Hongrois en 955 ne peut être le Lechfeld situé au sud d'Augsbourg ; il faut le chercher au nord de la ville). — Kœhler. Le combat de Marchfeld ; 2e article.

31. — Nord und Süd. Jahrgang 1881. Janvier. — Schneegans. Strasbourg et la reddition à la France (fait d'après la chronique strasbourgeoise de Reisseisen publiée par Reuss. Le patriotisme de la ville annexée se borna à stipuler la conservation de ses privilèges et de sa constitution intérieure. L'opposition contre la France commença avec l'invasion des jésuites et la propagande catholique et prit fin à la Révolution, qui resserra les liens jusque-là assez lâches qui unissaient l'Alsace à la France).

32. — Deutsche Rundschau. Fév. 1881. — Le feld-maréchal Paskiévitch et le prince Gortchakof (publie à nouveau une lettre importante, restée presque inconnue, de Paskiévitch sur les opérations militaires en Crimée et sur le Danube ; la lettre est datée du 16 sept. 1855). — Jastrow. Des plus récentes histoires universelles (celles de Weber, d'Oncken, de Ranke). = Mars. K. Hillebrand. Guizot dans la vie privée (d'après la correspondance « peu intéressante » publiée par Mme de

Witt ; Guizot est aussi peu sympathique dans sa vie privée que dans sa vie politique).

33. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. Nos 5-6. — *Mühlbacher.* Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (excellente édition entièrement remaniée et complétée des Régestes publiés pour la première fois par Bœhmer en 1833). — *Rœhricht* et *Meisner.* Deutsche Pilgerreisen nach dem heil. Lande (publient 23 récits de pèlerinages, presque entièrement inédits ; avec une liste des Allemands qui ont visité la Terre-Sainte de 1300 à 1600 ; les auteurs ont réussi à découvrir environ 1400 noms. Erreurs de détail assez nombreuses). — *Gierke.* Johannes Althusius und die Entwicklung der naturrechtlichen Staatstheorien (excellent). = No 7. *Ritschl.* Geschichte des Pietismus (intéressant). = No 8. Monumenta germ. histor. : scriptorum tom. XXV (analyse de ce nouveau volume par Waitz). = Nos 9-10. *Laveleye.* Histoire de la propriété primitive, trad. allem. (très intéressant; le traducteur a heureusement rectifié ou complété certains points, p. ex. en ce qui concerne la marke germanique). — *Ross.* Theory of village communities (n'est pas assez au courant des travaux allemands). = No 11. *Bunbury.* History of ancient geography (compilation utile ; manque souvent de clarté et d'exactitude). — *Pič.* Ueber die Abstummung der Rumænen (serait mieux appelé Essai sur l'histoire de la diffusion des Roumains ; fort intéressant d'ailleurs). — *Franciss.* Der deutsche Episkopat in seinen Verhæltniss zur Kaiser und Reich unter Heinrich III 1039-56 (1re partie, sur l'élection des évêques ; fait avec critique).

34. — Gœrres-Gesellschaft. Historisches Jahrbuch Bd. 2. Heft 1. — Rattinger. Le patriarchat de Constantinople et l'église bulgare au temps de la domination des Latins (étude sur le *Provinciale romanum*, document officiel rédigé par le camérier Cencius entre 1210 et 1212, à l'aide des catalogues des anciens évêchés grecs. La réorganisation ecclésiastique entreprise par les empereurs latins conserva pour base les anciennes relations entre la métropole et les diocèses). — Niehues. Les donations des Carolingiens aux papes. 1er article (polémique contre l'art. de Sybel inséré en 1880 dans l'*Historische Zeitschrift.* Exposé approfondi des rapports de Pépin et d'Étienne II à Ponthion. Les anciennes possessions byzantines en Italie prirent pendant la lutte avec les Lombards le nom de *Respublica romanorum* (dans le sens de République romaine), le pape étant naturellement considéré comme leur souverain dans leurs rapports avec l'étranger. Cette *Respublica* comprenait non seulement le territoire de Rome, mais aussi l'exarchat ; ce fut pour tous ces pays que le pape demanda et obtint la protection de Pépin). = Comptes-rendus critiques. Acta historica res gestas Poloniae illustrantia, tomus IV (ouvrage digne de servir de modèle). — *Pflugk-Harttung.* Acta pontificum romanorum inedita I (nombreuses erreurs ; légèrement fait). — *Waitz.* Die Verfassung des deutschen Volkes

in æltester Zeit. 3 aufl. (conteste plusieurs points). — *Sickel*. Gesch. der deutschen Staatsverfassung I (n'ajoute rien à nos connaissances, ne fait qu'embrouiller nos idées). — *Erhardt*. Aelteste germanische Staatenbildung (a une grande valeur).

35. — Rheinisches Museum f. Philologie. Neue Folge. Bd. 36. Heft 1. 1881. — Asbach. De la chronologie des lettres de Pline le Jeune (les trois premiers livres contiennent des lettres de 97-104, les lettres du 4e appartiennent aux années 103-106, les livres suivants se rapportent aux années 106-109). — Unger. Les lupercales (dérivé de *lues* et *parco*. Lupercus veut dire celui qui éloigne les épidémies et la stérilité. La fête était célébrée en l'honneur du dieu Inuus). — Bergk. De la πολιτεία Ἀθηναίων d'Aristote (les fragments historiques, récemment découverts dans un papyrus égyptien et attribués par Blass à Théopompe, sont des fragments de cet ouvrage d'Aristote. Commentaire approfondi avec des recherches importantes sur l'époque de Thémistocle). — E. Meyer. Les sources de ce que nous savons sur la guerre d'Antiochus le Grand contre les Romains (il est inexact qu'Appien se soit servi d'un annaliste romain, comme l'a dit Mommsen. Appien ne s'est servi que de Polybe). — Von Duhn. Le port de Pompeï. — Dittenberger. Le roi Massinissa d'après les inscriptions grecques (*Annali dell' Inst. Rom.* 1829, p. 156 et suiv.). — Fœrster. L'âge du service militaire chez les Romains (l'âge était plus élevé sous l'empire que sous la république).

36. — Philologus. Bd. 39. Heft 3. 1880. — Gœrres. Pour servir à la critique de q.q. écrivains originaux de l'empire romain (étudie le récit des infortunes du prince gaulois Julius Sabinus et de sa femme Eponine, sur lesquelles Merivale a élevé des doutes non justifiés). — Unger. Le cycle intercalaire athénien (étude très compliquée du calendrier athénien). — Steinwaender. Les *legiones urbanae* (sous la République il y avait cette différence entre les légions ordinaires et les *legiones urbanae*, que ces dernières n'étaient formées qu'exceptionnellement pour servir de garnisons ou de réserves ; elles se composaient des jeunes gens, des vieillards et des invalides. Les légions ordinaires étaient au contraire des troupes actives, qui se recrutaient parmi les hommes dans la vigueur de l'âge). — H. Haupt. Les recherches sur les sources de Dion Cassius. 1er art. (traite de la partie qui va de la fondation de Rome à la 2e guerre punique. Il n'est pas démontré que Dion se soit servi de Fabius Pictor).

37. — Neue Jahrbücher f. Philologie und Pædagogik. Band 121. Heft 10 und 11. 1880. — Hankel. Le camp romain au temps de Polybe (la *porta praetoria*, la porte de sortie, n'était pas sur le front stratégique, mais sur le derrière du camp. Recherches très approfondies sur l'étendue du camp).

38. — Mittheilungen des deutschen archæologischen Insti-

tutes in Athen. Jahrg. 5. Heft 3. 1880. — SCHMIDT. Notes de voyage (nouvelles inscriptions de Delphes et de Chryso). — WEIL. Cythère (topographie, temple, tombeaux, inscriptions, histoire). — BOHN. Rapport sur les fouilles de l'Acropole au printemps de 1880. — KŒHLER. Documents relatifs au trésor athénien (contient des comptes de recettes et de dépenses des années 306-305 av. J.-C. Recherches sur l'administration des finances athéniennes). — LOLLING. Une nouvelle borne des dépendances du temple d'Artemis Amarysia à Athènes).

39. — Abhandlungen der historischen Classe der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Bd. XV. Abth. 1. 1880. — STIEVE. Les négociations relatives à la succession de l'empereur Rodolfe II de 1581 à 1602 (aussitôt que Rodolfe eut été provoqué à prendre des mesures énergiques relativement à sa succession, il déclara qu'il ne fallait pas agir précipitamment, car il nourrissait depuis 16 ans la pensée d'épouser Isabelle-Claire-Eugénie. Lorsque cette princesse eut été fiancée à l'archiduc Albert, il chercha à prévenir toutes les prétentions de celui-ci à la couronne et choisit Mathias pour successeur. L'auteur retrace d'une façon approfondie les phases de la maladie et les tergiversations continuelles de l'empereur. Efforts du duc Maximilien de Bavière et d'Henri IV, roi de France, pour obtenir la couronne d'Allemagne. Tout échoua contre la résolution de Rodolfe. 17 appendices). — ROCKINGER. Sur d'anciens travaux relatifs à l'histoire de la Bavière et du Palatinat conservés dans les archives secrètes de cour et d'État (n° 47-104. Beaucoup de valeur). — Abth. 2. PREGER. Recherches pour servir à l'histoire du royaume d'Allemagne de 1330 à 1334 (la bulle de Jean XXII qui sépare l'Italie de l'Empire appartient au commencement de 1331 et se rattache à la tentative de Philippe de Valois pour procurer à son frère Charles en 1330 la couronne d'Italie. Les traités conclus entre ceux de Piumaccio et d'Avignon furent des traités peu durables arrachés par la nécessité; il ne peut être question d'un changement dans la politique du pape Jean XXII en 1331 et 1332. Les négociations pacifiques de Louis de Bavière à Avignon de 1330 à 1334 ne doivent être attribuées ni à la pusillanimité ni à des scrupules religieux, mais à des considérations politiques. L'empereur n'a jamais songé sérieusement à abdiquer). — RITTER. Politique et histoire de l'union à la fin du règne de Rodolfe II et au commencement de celui de Mathias (la politique de concession avait ses représentants dans le cercle des confédérés comme au sein de l'union, mais l'énergie déployée par les membres de l'union assura la prépondérance aux représentants énergiques de la cause de l'empire. Dans le conseil impérial le vice-chancelier d'Ulm était le moins conciliant, au rebours de l'évêque Klesl qui était porté aux concessions, mais qui reculait devant toutes celles qui auraient pû être décisives). — WÜRDINGER. Contributions à l'histoire de la fondation et de la première période de l'ordre bavarois de Saint-Hubert (1444-1709. Avec des documents en appendice).

40. — Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe der K. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Bd. XV. Abth. 2. 1880. — LAUTH. Siphthas et Amenmeses (rois de la XIXe dynastie qui appartenaient d'abord à la caste sacerdotale et usurpèrent le trône. C'est à tort qu'on les considère comme ayant régné concurremment à d'autres, ils furent en réalité les successeurs de Sethos II). — LAUTH. La période du phénix.

41. — Correspondenzblatt des Gesammtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthumsvereine. 28e année. Nos 6-8. Darmstadt. — WŒRNER et HECKMANN. Les fortifications, les postes et autres travaux de défense au moyen âge (particulièrement dans la Hesse et les territoires limitrophes).

42. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft 66. 1879. — SCHNEIDER. Les routes romaines entre la Meuse et le Rhin. — Von ELTESTER. La route romaine de Mayence à Coblentz (découverte à Coblentz en 1878). — HÜBNER. Du *limes* romain en Allemagne (soutient contre Duncker l'existence d'une frontière fortifiée extérieure). — CHRIST. Contributions à l'étude de la mythologie comparée (monument des *Dii lasses*. Ce sont probablement des divinités celtiques qui présidaient aux routes). — ID. Inscriptions de l'Odenwald et du Mainthal (suite. Inscriptions de Zellhausen). — BONE. Deux tablettes votives de la *Dea Icovellauna* (trouvées à Sablon aux environs de Metz. Cette déesse appartient à la mythologie celtique). — ID. La pierre tumulaire de la *legio secunda* (*Augusta*) dans la Haute-Germanie (exhumée à Kœnigshofen près de Strasbourg). — ASBACH. Nouvelles inscriptions romaines (N° 1. Inscription votive découverte à Neuss. N° 2. Inscription tombale découverte à Cologne. N° 3. Inscription tombale découverte à Andernach). — E. AUS'M WEERTH. Voies romaines (1. De Weissenthurm à Neuwied. 2. D'Ahr à Bonn. 3. De Trèves à Bonn. 4. La voie Belgica à Wesselingen. 5. Route de Worringen). — Van VLEUTEN. Une découverte de monnaies à Bonn (elles appartiennent au XVIe ou au XVIIe s.). — ID. Petites études de numismatique (description d'une importante découverte faite à Trèves de moules en terre avec des empreintes de monnaies, destinés à la fabrication de fausse monnaie; médaillon de Gordien III en argent; 125 monnaies appartenant à la seconde moitié du XIe s.). — KÆNTZELER. Liste des bourgmestres d'Aix depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'invasion française. — Comptes-rendus de découvertes d'antiquités romaines à Bonn, Cologne, Bregenz, Darmstadt, Limbourg, Rheinzabern, Linz; comptes-rendus de la découverte de constructions sur pilotis à Donaueschingen. — DEPPE. Sur la durée de la bataille de Teutobourg (elle dura 2 jours). — POHL. Voies romaines (1. A Euskirchen. 2. A Blankenheimerdorf dans le cercle de Schleiden). = Comptes-rendus critiques. *Frœhner*. Les médaillons de l'empire romain (beaucoup de valeur). = Heft 67. 1879. BECKER. Sur l'histoire primitive de Mayence, de Castel

et d'Heddernheim; suite au 68 Hft. (constitut. des villes rom. du Rhin, leur fondation, leur développ. et leurs fortifications. Artaunum est la même localité qu'Hombourg vor der Hœhe). — SCHNEIDER. Routes stratégiques romaines sur la rive gauche du Rhin et de la Moselle. — E. HÜBNER. Le sanctuaire de Nodon (près d'Aylburton dans le comté de Gloucester). — MOMMSEN. Fragments de deux tables de bronze (trouvées à Mayence et contenant une liste de 16 noms de soldats). — KLEIN. Inscriptions romaines (1. Monuments votifs de divinités celtiques trouvées à Berkum. 2. Inscription militaire en l'honneur d'Antonin le Pieux trouvée à Bonn). — ZANGEMEISTER. Inscriptions sur briques de Mariaweiler et de Bonn. — SEEGER. Les cantonnements et les travaux de défense romains entre Obernbourg sur le Mein et Seckmauern dans l'Odenwald. — ALDENKIRCHEN. L'authenticité de l'inscription votive de l'église de Schwarzrheindorf (de 1151, est authentique. Il n'y a pas eu de chancelier impérial du nom d'Erchenbert). — Compte-rendu de découvertes d'antiquités préhistoriques, romaines et germaniques à Bonn, Gerolstein, Sablon, Trèves. = Heft 68. SCHNEIDER. Voies stratégiques romaines dans les provinces rhénanes, la Westphalie, la Hesse et le Nassau. — MŒLLER. Dans quel temps faut-il placer l'établissement de la voie romaine sur l'Hunsrück ? (faite par Agrippa sous Auguste). — Von BECKER. Les voies romaines dans le pays de Baden et le Wurtemberg. — WOLF et MOMMSEN. La découverte des restes d'un *castrum* romain à Deutz (César passa le Rhin à Deutz; ce *castrum* était une tête de pont fortifiée à ce passage du Rhin; il conserva son importance dans les temps postérieurs. Recueil d'inscriptions). — KRAUS. Anciennes inscriptions chrétiennes de Trèves. — HÜBNER et MOMMSEN. Sur les inscriptions du sanctuaire de Nodon en Angleterre. — V. VLEUTEN. Une découverte de petits plats irisés à Bonn. — KŒNEN. Découverte d'un *castrum* franc à Neuss. — Comptes-rendus de fouilles faites à Bonn, Cologne, Duisbourg, Metz, Xanten, etc. = Comptes-rendus crit. *Casagrandi*. Agrippina (peu concluant). = 1880. Heft 69. ASBACH. L'origine de la Germaine de Tacite (lorsqu'en 98 Vestricius Spurinna commença ses opérations contre les Germains sur la rive droite du Rhin, Tacite, pour satisfaire la curiosité des Romains, traça à la hâte une esquisse de la Germanie. C'est ce qui explique le peu de précision et le vague de ses renseignements). — HETTNER. Rapport sur les antiquités découvertes dans le cercle de Trèves en 1879-80. — SCHNEIDER. Voies militaires romaines dans les provinces rhénanes, la Westphalie et le Hanovre. — ZANGEMEISTER. Inscription de la *Dea Moguntia*. — ID. Inscriptions de la vallée du Neckar, du Kreuzwald et de Daxlanden. — P. WOLTERS. Nouvelles inscriptions de Bonn. — E. AUS'M WEERTH. Verreries romaines. — ID. Cimetière franc à Cobern sur la Moselle. — ID. Compte-rendu des dernières découvertes faites à Xanten. — KRAUS. Horae Metenses (catalogue des mss. du baron Louis-Numa de Salis, mort récemment. Ces mss. sont de la plus grande importance pour l'histoire de Lorraine). — Compte-rendu de découvertes d'antiquités

romaines faites à Bonn, Baden, Bregenz, Hagnau, Mayence, Metz, Mœrs, Neuss, Salzbrunn près Kempten, dans la Haute-Souabe et l'Odenwald.

43. — Mittheilungen an die Mitglieder des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde in Frankfurt a. Main. Bd. 5. N° 4. 1879. — Falk. Chroniqueurs du Rhin moyen à la fin du moyen âge (1. Le moine d'Eberbach. 2. Theodoric Gresemund. 3. Hebelin de Heimbach. 4. Georges Hell. 5. Jacob de Mayence et autres. Renseignements sur leurs œuvres et leurs mss.). — Grotefend. Pour servir à l'histoire ancienne du couvent de Patershausen. — Schneider. La mort et la succession du landgrave Georges Christian de Hesse-Hambourg (mort à Francfort en 1677. Travail fait d'après les documents des archives de Darmstadt). — Becker. Pour servir à l'histoire de Metz sous les Romains. — Id. La diète de Francfort en 1454. — Id. Le soulèvement des Bagaudes au IIIe siècle. — Bücher. Agriculture des Germains. — Dechent. Édits de tolérance des empereurs romains. — Riese. L'Allemagne vers 500 après J.-C.

44. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. 33. Heft 3. 1880. — Wille. Le journal et le livre de dépenses de l'électeur palatin Frédéric IV (fin). — Von Weech. La suppression du couvent d'Herrenalb par le duc Ulrich de Würtemberg, 1535 (publication d'un ms. de Carlsruhe du XVIIe s., dont les sources sont des actes officiels). — Hartfelder. Statuts de la ville d'Oberkirch (rédigés au XVIe s., mais une grande partie de leurs dispositions remonte à une époque très antérieure).

45. — Alemannia. 8e année. Fasc. 3. — Birlinger. Urbarium de Beuron (commencement du XIVe s.; suite). — Buck. Encore les Alamans (primitivement *Alacmanni* ou *Alahmanni*). — Doll. Inscriptions de maisons en Souabe. — Birlinger et Crecelius. Les Souabes et les Alamans (II. Les habitants de l'Allgæu, renseignements relatifs à l'histoire de la civilisation tirés des sources du moyen âge). — Birlinger. Doll et Buck, légendes populaires (superstitions, restes de paganisme, charmes amoureux, formules de bénédiction).

46. — 42 Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereins zu Bamberg im Jahre 1879-1880. — H. Weber. Histoire des études supérieures dans le grand chapitre de Bamberg von 1007-1803 (312 p. L'auteur s'occupe particulièrement de l'université à l'aide de nombreux documents).

47. — Zeitschrift der Gesellschaft für Beforderung der Geschichts-Alterthums und Volkskunde von Freiburg, dem Breisgau und den angrenzenden Landschaften. Bd. V. 1880. Heft 2. — Maurer. Chartes relatives à l'histoire de la seigneurie d'Uesenberg (1052-1543 ; extraits de 143 documents, publication intégrale de 45 généalogies des seigneurs d'Uesenberg, de 1050 jusque vers 1450). —

F. v. Rœder. Quelques notices sur l'histoire de la seigneurie de Tiersperg 1392-1463. — Bader. La fondation de la ville de Fribourg en Brisgau (fondée par le duc Berchtold II de Zæhringen vers 1090, et agrandie par ses deux fils; fait d'après des pièces d'archives).

48. — Mittheilungen des Hanauer Bezirksvereins für hessische Geschichte und Landes-Kunde. N° 6. 1880. — Rullmann. Histoire du baron de Trimberg (d'après les documents). — Baron Schenk zu Schweinsberg. Généalogie des familles seigneuriales portant le nom d'Hanau (les familles Dorfelden-Hanau et Buchen-Hanau). — Id. Pour servir à l'histoire des châteaux de Ronneburg et de Rannenberg et de leurs possesseurs. — K. von Behr et R. Suchier. Généalogie des comtes d'Hanau (1243-1736). — Suchier. Les tombeaux des comtes d'Hanau (important pour leur généalogie). — Junghans. Histoire du village de Laugenselbold (d'après les documents. Plein de renseignements statistiques et relatifs à l'histoire de la civilisation). — Cuno. Adam Hertzog (inspecteur des écoles et des églises du comté d'Hanau-Münzenberg à la fin du xvie s.). — Junghans. Relation contemporaine de Charles Behagel sur le siège de Hanau par les impériaux (1635-1636). — Neumüller. État de Hanau de 1727 à 1732 (commerce, industrie, visiteurs étrangers, subsistances, etc.).—Junghans. Wilhelm Antonius, le premier imprimeur de Hanau (vers 1594). — Wolff. Conduites d'eau établies par les Romains dans le voisinage de Hanau.

49. — Quartalblætter des historischen Vereins f. das Grossherzogthum Hessen. 1878. — Wyss. Deux documents relatifs à l'histoire de la pêche à Mayence (de 1333 à 1339). = 1879. N°s 1-4. Publiés en 1880. Kofler. Le village de Didigheim (recueil relatif au village de Didigheim qui fut uni plus tard à la ville de Hombourg vor der Hœhe). — Comte Schenk zu Schweinsberg. Le château de Waffensand. — Wyss. Notes sur les rois des Romains Albert II et Frédéric III (tirées des archives du château de Friedberg). — Id. Le couronnement d'un électeur palatin à Ober-Ingelheim et ses frais (d'après des documents des archives de Darmstadt de 1577). — Aperçu des publications historiques relatives à la Hesse.

50. — Zeitschrift d. Bergischen Geschichts-Vereins. Bd. XV. 1879. — Endralat. Le testament de la duchesse Sophie de Juliers (1473). — Document relatif à la rupture des fiançailles entre le landgrave Louis I de Hesse et Marguerite de Clèves (1431).— Keller. Pour servir à l'histoire ecclésiastique de l'Allemagne du N.-O. au xvie s. — Régestes pour l'histoire des barons d'Hammerstein. — Tobien. Documents du couvent de Gevelsberg. — Strauven. La prise du duc Guillaume de Berg par son fils, le comte Adolfe de Ravensberg (28 nov. 1403).

51. — Mittheilungen des Vereins f. Anhaltische Geschichte und Alterthumskunde. Bd. II. Heft. 8. Dessau 1880. — Jacobs. Histoire du bailliage de Bærenrode. — Eckstein-Ilberstedt. In terra

Kotenensi (registre censier et terrier des prévôts de la cathédrale de Magdebourg pour le bailliage de Koethen vers 1362). — SIEBICK. Voyage du prince Léopold d'Anhalt-Nassau en Italie (1693-1695). — KRAUS. Un rapport sur la bataille de Striegan (1745).

52. — Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte u. Alterthumskunde. Bd. I. Heft 4. 1880. — BARON Ô BYRN. Giovanna Casanova et la troupe des *comici italiani* à la cour de l'électeur de Saxe roi de Pologne (sous le prince électeur Frédéric-Auguste Ier). = Comptes-rendus critiques : Urkundenbuch der Universitæt Leipzig von 1409 bis 1555 (très méritoire). — *Schæfer*. Geschichte des sæchsischen Postwesens (bon). — *Gautsch*. Aelteste Geschichte der sæchsischen Schweiz (bon). — Aperçu des derniers travaux relatifs à l'histoire de la Saxe et de la Thuringe.

53. — Zeitschrift des historischen Vereins f. Niedersæchsen. Jahrg. 1880. — DÜRRE. Les regestes des seigneurs de Hombourg (431 numéros de 1129 à 1436). — HARLAND. Restes de paganisme dans le Salling-Gebirge (1. La légende du chasseur sauvage. 2. Loups garous et démons. 3. La déesse Freya dans les croyances populaires). — SIMON. Les têtes de chevaux clouées aux pignons des maisons de paysans de la Basse-Saxe (l'opinion qui attribue un sens religieux symbolique à ces ornements est erronée). — MÜLLER. Les alignements de tombes près Clauen dans le district de Peine. — SENFF. La bataille de Sievershausen 1553 (racontée en détail d'après des sources nouvellement découvertes). — HARLAND et BODEMANN. Statuts des associations de voisinage d'Einbeck en 1636 (cette institution se rattache aux ghildes d'assurance mutuelle germaniques). — EGGERS. Samuel de Chappuzeau (né à Paris en 1625, précepteur du futur roi d'Angleterre Guillaume III, gouverneur des pages de la cour de Brunswick à partir de 1682, remarquable comme poète et historien). — DŒBNER. Documents sur la construction du pont d'Hameln sur le Weser (1391). — HARLAND. Le tribunal de canton au Sülberg près Strodthagen. — ID. Le *Vogelsburg* près le village de Vogelbeck. — BODEMANN. Règlement municipal de Nordheim relatif aux mariages et aux baptêmes (1680). — FIEDELER. Liste et index analytique des documents publiés par la société historique de la Basse-Saxe (suite. Nos 672-765. Période de 1300 à 1768).

54. — Geschichts-Blætter für Stadt und Land Magdeburg. Jahrg. 15. Heft. 4. 1880. — WEGENER. Usages suivis dans les fêtes du pays de Magdebourg (la fête des moissons et la fête de saint Martin). — KRÜHNE. Recherches sur l'histoire de l'ancienne constitution municipale de Magdebourg (suite. Histoire de l'archevêché de 973 à 1018. Origine du burgraviat. Usurpation du bailliage archiépiscopal par les burgraves). — HERTEL. Pour servir à l'histoire de la Réformation dans l'archevêché de Magdebourg (d'après les notes mss. de G. v. Alvenleben conservées dans la bibliothèque municipale de Magdebourg). — ID., Le mode d'élection des conseillers municipaux de Magdebourg (d'après un document de 1680).

55. — Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins für meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. 45. 1880. — Wigger. Relation d'Ibrahim ibn Jakub sur les Slaves en 973 (Ibrahim était un juif de l'Afrique septentrionale, qui faisait probablement partie de l'ambassade envoyée par les Sarrasins d'Afrique à Othon Ier et qui consigna par écrit ses impressions personnelles sur les populations slaves, leurs institutions et leurs mœurs. Texte et commentaire soigné de cette relation publiée pour la première fois par M. I. de Gœje dans les *Verslagen en medeelingen der K. Akademie van Wetenschappen*). — Crull. Une inscription du chœur du couvent des Dominicains de Wismar (contient d'importants renseignements comme en donnerait une chronique sur la période de 1216-1468). — Sass. La chronique rimée sur les difficultés soulevées par l'érection de l'église de Saint-Jacques de Rostock en collégiale (du xvie s.) — Wigger. La vie du duc Frédéric le Pieux jusqu'à son avènement (d'après des pièces et des lettres de 1717 à 1756. Les renseignements sur le séjour du prince dans les cours de France, d'Angleterre et de Prusse présentent un intérêt particulier. Beaucoup de détails importants pour l'histoire des mœurs et des idées). — A. J. C. zur Nedden. Contributions à l'histoire du greffe de Schwerin (personnel, procédure, statistique des procès, intervention directe du duc, honoraires des employés du xvie au xixe s.). — Lisch. Antiquités préhistoriques du Mecklembourg (fragments de l'âge de la pierre et du bronze, anneaux, urne colossale, etc.). — Voss. Contributions à l'histoire des drapeaux mecklembourgeois (description des drapeaux du xviiie et du xixe s. conservés jusqu'à nous, suivie de renseignements importants pour l'histoire de l'armée en Mecklembourg).

56. — Zeitschrift für preussische Geschichte und Landeskunde. Jahrgang XVII. Sept.-oct. 1880. — Fechner. Les démêlés de l'abbé Bastiani avec le chapitre de la cathédrale de Breslau et le prince évêque Philippe Gotth, comte Sthaffgotsch, 1753-1756 (biographie de l'abbé Bastiani, qui rendit les plus grands services à Frédéric le Grand dans les nombreux différends de celui-ci avec l'église catholique de Silésie et dont l'auteur fait les plus grands éloges). — Droysen. L'Angleterre et la Prusse, 1740-1746 (le plan de lord Carteret était d'occuper la France sur le continent pendant la première guerre de Silésie de telle façon qu'elle ne pût songer au rétablissement des Stuarts. L'hostilité du peuple anglais contre les troupes hanovriennes à la solde de l'Angleterre et la crainte des Anglais de ne travailler que dans l'intérêt du Hanovre causèrent la chute de Carteret en 1744. En 1746 on songeait encore en Angleterre et en Russie à se réunir avec l'Autriche pour fondre sur la Prusse et la mettre en pièces). — Koser. Les rapports de la Prusse et de la France en 1741 et 1742 (le désir de Fleury était d'éviter que la France prit part à une action militaire contre l'Autriche, tandis qu'il s'efforçait par des négociations diplomatiques de fortifier la politique active des adversaires de l'Autriche et de faire ajourner l'élection de François Ier comme empereur. Fleury avait une

grande antipathie contre Frédéric le Grand). = Nov-déc. ERDMANNSDŒRFER. Pour servir à l'histoire du Grand-Électeur (exposé des événements dont il est question dans le 9e vol. des *Urkunden und Aktenstücke zur Geschischte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm*) — ISAACSOHN, *Urkunden u. Aktenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich Wilhelm,* tome X (exposé des négociations des États de Brandebourg contenues dans ce vol.). — GŒCKE. Les relations du Brandebourg et du Danemark en 1679 (addition à ce qui a paru sur ce sujet dans le même recueil en 1879. D'après les protocoles du Conseil d'État de Danemark qui prouvent que ce pays fait alors aussi bien que le Brandebourg plusieurs tentatives pour conclure une paix séparée avec la France). — BROCK. Anglais et Brandebourgeois (cherche à déterminer l'élément brandebourgeois dans les troupes qui ont pris part à l'expédition de Guillaume d'Orange en Angleterre en 1688 et à ses campagnes anglo-irlandaises). — NORDHOFF. Henri Scheve (important pour l'histoire de l'humanisme allemand du XVIe s. Biographie et appréciation historique et littéraire). — BŒTTCHER. Les lieux habités par les Germains d'après Tacite.

57. — Schriften des Vereins für die Geschichte der stadt Berlin. Fasc. XVII. Berlin, 1880. — FRIEDEL. Découvertes d'antiquités préhistoriques faites à Berlin et aux environs.

58. — Jahresbericht der Schlesischen Gesellschaft für vaterlændische Cultur. 1880. — KREBS. De la tactique au commencement du XVIIe s. et plus spécialement de la bataille de la Montagne-Blanche. — GRÜNHAGEN. La mission de l'ambassadeur anglais lord Hyndford à Olmütz (mars 1742). — REIMANN. Les négociations du prince Henri à Pétersbourg sur la question turque et la question polonaise dans l'hiver de 1770-71. — FECHNER. Le comte d'Hoym (né en 1740, ministre dirigeant de Silésie de 1770 à 1806. Son rôle consista seulement à être un fidèle serviteur de son roi, il n'eut d'ailleurs aucune initiative personnelle). — FECHNER. La fuite du comte Schaffgotsch, prince-évêque de Breslau et le sequestre de l'évêché de Breslau par Frédéric le Grand.

---

59. — Archiv für œsterreichische Geschichte. Bd. 62. Hælfte 1. 1880. — WERTHEIMER. Deux descriptions de la cour de Vienne au XVIIIe s. (ces deux pièces proviennent des archives du ministère des affaires étrangères en France. Le premier document, intitulé : *Portraits de la cour de Vienne,* a peut-être pour auteur le marquis de Durfort, ambassadeur de France ; le n° 2 : *Tableau des ministres et des principaux personnages de la cour de Vienne,* devait servir de guide au prince Louis de Rohan lorsqu'il alla à Vienne en 1772 en qualité d'ambassadeur. Texte). — LANGER. L'offre de l'Albanie du nord et de l'Herzégovine de se soumettre à l'Autriche, 1737-1739. (Le passage du patriarche d'Ipek, Arsenius Ioannovirh et d'une troupe de Serbes et d'Albanais en Autriche en 1738 détermina aussi l'Herzégovine à entrer en négociation avec cette puissance par Vuchkovich et Milichevich qui avaient de

pleins pouvoirs. Le soulèvement projeté des Slaves du sud fut déjoué par la paix de Belgrade si pénible pour l'Autriche. Nombreuses lettres et pièces inédites en appendice[1].)

60. — Mittheilungen der K. K. Central-Commission zur Erforschung und Erhaltung der Kunst und historischen Denkmale. Bd. VI, Heft. 3. Vienne, 1880. — Pichler. Restes étrusques en Styrie et en Carinthie (suite). — Jenny. Ruines de l'ancienne Brigantium. — Kenner. Monuments romains à Petronell et à Celeja.

61. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. 3 Folge. Heft 24. Innsbruck 1880. — L. R. Le mouvement protestant dans le Zillerthal au xvie s. (Publication de 7 lettres écrites à ou par l'archevêque de Salzbourg. 1562.) — Id. Baptême d'enfants mort-nés dans le Tyrol (textes appartenant aux années 1683-1692). — Id. Poursuites dirigées par le clergé contre des livres prohibés dans le Tyrol (lettres et protocoles, 1758). — Id. Mesures prises contre l'introduction du jacobinisme en 1794 (le prince-évêque de Brixen se faisait rendre compte par les prêtres de son diocèse des sentiments religieux et politiques des fidèles. Publie des renseignements très intéressants fournis pas les prêtres).

62. — Rechenschafts- Bericht des Ausschusses des Vorarlberger Museums- Vereins in Bregenz. Jahrgang 1879. Bregenz. — Zœsmair. Le *Neuburg,* et histoire des chevaliers Thumb de Neubourg dans le Vorarlberg jusqu'à la vente de leur seigneurie à l'Autriche en 1363 (généalogie très complète accompagnée de renseignements sur l'ancienne noblesse du Vorarlberg). — P. Joanna Baptista. Prazalanz (ville qu'on croit engloutie). — Hummel. Liste chronologique des documents de l'ancien monastère bénédictin de Mehrerau (suite. De 1501 à 1599).

63. — Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Plauen. Publié par J. Müller. Plauen, 1880. — Mueller. Documents relatifs à l'histoire de Plauen et de son bailliage publiés *in extenso* et par extraits (1122-1302). — Alberti. Remarques sur le document le plus ancien relatif à Plauen (de 1122).

64. — Beitraege zur Kunde steiermærkischer Geschichtsquellen. Jahrg. 17, 1880. — F. M. Mayer. Mémoires de Léopold Ulrich Schiedlberger sur l'histoire d'Eisenerz : 1° Chronique universelle jusqu'à 1713, en grande partie d'après des chartes ; 2° *Gedenkbuch* composé en 1709 contenant le catalogue des chartes et pièces d'archives qui se trouvaient alors à Eisenerz ; 3° le « Ehrenruf » (histoire de Styrie jusqu'en 1710). — I. von Zahn. Sur un livre de formules des archives d'Admont, du xve s. (comprend 609 numéros, dont 350 environ importants pour l'his-

1. Pour les autres art. de ce numéro, voy. le bulletin d'Autriche inséré dans le présent numéro.

toire, pour celle surtout des duchés autrichiens). — Kümmel. La « Registratur » de la ville de Bruck (publie les protocoles des délibérations du conseil de ville de Bruck, 1541-1545; important pour l'histoire des mœurs et du droit). — Dubuigne. Contributions à l'étude des noms de lieu en Styrie (d'après les chartes).

65. — Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark. Heft 28, 1880. — F. M. Mayer. Pour servir à l'histoire de la chasse et du régime forestier en Styrie au temps de Maximilien (ce travail est fait à l'aide d'un ms. des archives de Gratz contenant un mémoire de 1526 adressé à l'archiduc Ferdinand pour lui faire connaître l'état des forêts sous Maximilien Ier et lui proposer des améliorations. On y retrouve ce principe souvent exprimé que les mines et les forêts appartiennent au droit régalien des princes. Les abbayes ne doivent point avoir de droit de chasse, mais elles font partie elles-mêmes des propriétés princières). — Krainz. Pour servir à l'histoire du soulèvement qui éclata à Eisenerz en Styrie en 1683 (lors du siège de Vienne par les Turcs, les Jésuites, soupçonnés d'être les instigateurs de la guerre, furent poursuivis et leurs biens pillés. Publie une relation du temps). — Aperçu des publications historiques relatives à la Styrie[1].

66. — Mittheilungen des Vereines für Geschichte der Deutschen in Bœhmen. Jahrg. 18. N° 3. 1880. — Schebek. La fondation de Ferdinand. (Ce nom comprenait divers établissements unis au noviciat des Jésuites de Prague, notamment un séminaire pour les étudiants pauvres et un séminaire pour la noblesse, qui comptèrent parmi les moyens les plus efficaces employés par la réaction contre la Réforme en Bohême. Texte des pièces les plus importantes relatives à l'activité du séminaire des Jésuites.) — Pangerl. Pour servir à l'histoire de la fondation de la ville de Budweis. — Wagner. La superstition au xviie et au xviiie s. — Czerweny. Histoire des mines d'or du Schwarzenthal dans le Riesengebirge. = Comptes-rendus : *Denis*. Études d'histoire bohême. Huss et la guerre des Hussites (appréciation très défavorable). — *Krebs*. Die Schlacht am Weissen-Berge (remarquable). — *Tomek*. Ian Zizka (très méritant). — *Janssen*. Zustænde des deutschen Volkes, etc. (jugement favorable). = Jahrg. 19. N° 2. 1880. — Loserth. Notes historiques du greffier municipal Wenzel d'Iglau rédigées au temps des Hussites. — Reyer. Kaspar Pflug (possesseur de la ville de Schlaggenwald, 1537-1547. Détails approfondis sur les finances municipales et les conditions de cette possession). — Wagner. Charlatanisme scientifique dans la Bohême méridionale, 1570-1591 (appendice). — Hauschka. Le Dr Franz Stark (art. nécrologique. Né en 1818, mort dans une maison de fous le 27 mars 1880. Liste de ses nombreux travaux, qui ont surtout pour objet l'étude des noms germaniques et celtiques). — Scheinpflug. Études pour servir à l'histoire d'Ossegg (suite). = Comptes-rendus :

1. Voyez pour les autres art. le bulletin autrichien ci-dessus.

Lindner. Geschichte des deutschen Reiches unter Kœnig Wenzel. Bd. 2. (Très bon.) — *Wolf*. Das Unterrichtswesen in Œsterreich unter Josef II (excellent). = *Riezler*. Geschichte Baierns II Bd. (très bon). — *Ludikar*. Des Malteserorden mit besonderer Rücksicht auf Bœhmen (bon).

67. — Časopis Musea Praloostoi Čekého (*Revue du Museum tchèque*). 1881, vol. I. — I. Goll. Pierre de Chelčic et ses œuvres. — J. Bilek. La contre-réformation catholique en Bohême, 1650-1780. — Fr. Mareš. Roubik de Hlavatec, guerrier du xve s. — Rapport sur l'analyse chimique des ratures qui se trouvent dans le ms. du Kralovédvür (Kœniginhof). (Selon ce rapport, les résultats sont favorables à l'authenticité du ms.)

---

68. — Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg. Tome XXV. 1879. — Brosset. Sur un projet d'étude des chartes géorgiennes (les relations historiques sur le Caucase parvenues jusqu'à nous ne donnent qu'une idée insuffisante des diverses archives du Caucase). — Id. Notice sur un ms. arménien (formules adaptées aux calendriers arménien et romain, notions astronomiques, etc.) — Id. Collection numismatique orientale de l'Ermitage impérial. — Schiefner. Sur un ms. thibétain (relatif à l'histoire et à la mythologie indienne). = Tome XXVI. 1880. — Baron von Rosen. Notice sur un ms. arabe. — Wiedemann. Notice sur la vie et les travaux de F. A. Schiefner (né à Reval en 1817, mort en nov. 1879. Liste de ses nombreux écrits sur la langue et l'ethnographie indienne, finnoise, sibérienne et thibétaine). — Dorn. Sur les monnaies des Ileks ou anciens khans du Turkestan.

69. — Mittheilungen aus dem Gebiete der Geschichte Liv-Est- und Kurlands. Bd. XII, Heft. 3. Riga, 1880. — Schiemann. Les documents relatifs au duc Jacques conservés dans les archives ducales de Mittau. — Schirren. Renseignements sur les recherches d'archives dans l'été de 1861. — Mollerup. Le plan de Conrad Uexküll et de Frédéric de Spedt en vue d'une conquête de la Livonie par la France. — Mettig. Sur l'histoire de la constitution du chapitre de la cathédrale de Riga.

70. — Sitzungsberichte der Kurlændischen Gesellschaft für Literatur und Kunst. 1879. Mittau, 1880. — Dœring. Les châteaux de l'ordre à Riga. — Von Raison. Un établissement germanique primitif dans le voisinage de Windau. — Le *Wegebuch* courlandais de Grot (date de 1718).

---

71. — The Academy. 5 fév. 1881. *Cooper*. Memorials of Cambridge (important; fait suite aux *Annals* et à l'*Athenae* du même auteur, un de ceux qui connaissaient le mieux Cambridge, l'histoire de sa ville et de son université). — *Trollope*. Cicero (intéressant, mais ce n'est pas l'œuvre d'un historien). = 12 fév. *G rdner*. Three fifteenth-century Chronicles with historical memoran by J. Stowe (ces trois chroniques

n'ajoutent pas beaucoup à ce que l'on savait déjà ; le document le plus intéressant est une proclamation attribuée à J. Cade et qui est certainement de ses partisans. Les Mémoriaux historiques de Stowe nous font connaître la situation religieuse à Londres sous Élisabeth). = 19 fév. *Joyce*. Keating's history of Ireland (bonne édition du texte gaélique de cette histoire légendaire de l'Irlande). — *Black*. The proselytes of Ishmael (histoire succincte des tribus touraniennes et de leurs migrations vers l'ouest ; fait sans soin ni critique). — *Azcarate*. Ensayo sobre la historia del derecho de proprietad (remarquable). — *Cunningham*. The churches of Asia ; a methodical sketch of the second century (dissertation académique sans grande valeur). — *Fornander*. An account of the polynesian races ; its origin and migrations (curieux). = 5 mars. *Fyffe*. A history of modern Europe I 1792-1814 (vues originales et saines ; beaucoup d'erreurs de détail). — *Robertson*. Materials for the history of Th. Becket ; vol. II (important). = 12 mars. *Dixon*. History of the church of England 1538-48 (médiocre). = 19 mars. *Bent*. Genoa ; how the Republic rose and fell (sans valeur). = 26 mars. *Twiss*. Henrici de Bracton de Legibus et consuetudinibus Angliae libri V (édition très soignée ; détails nouveaux sur la vie presque ignorée de Bracton, chancelier de la cathédrale d'Exeter de 1264 à 1268 et mort cette même année ; bonne étude sur l'origine de l' « assise of novel disseisin »). — *Bigelow*. History of procedure in England 1066-1204 (excellent).

72. — The Athenæum. 5 fév. *Stevens*. Mad. de Stael (suffisant). — *Bennett*. Mad. de Maintenon (très mauvais). — *Matthew*. The english works of Wyclif hitherto unedited (publication soignée de 28 morceaux composés par Wyclif, ou sous son influence directe). — *Lord Clermont*. A history of the family Fortescue (bonne monographie). = 12 fév. *Lord Ellenborough*. A political diary 1828-1830 (curieux). = 12 mars. *Fitzgerald*. Life of George IV (excellente biographie consacrée à un homme par trop méprisable). — *Palmer*. Haroun al Raschid (fait partie du *New Plutarch*, récit bien fait autant qu'amusant). = 19 mars. *Gairdner*. Letters and papers, domestic and foreign of the reign of Henri VIII (important).

---

73. — The Nation. 25 nov. 1880. *Winsor*. The memorial history of Boston 1630-1880 (ouvrage considérable et dû à de nombreux collaborateurs ; le 1er vol. « the early and colonial Periods » est le seul paru ; beaucoup de variété et d'intérêt). = 9 déc. *Hillebrand*. German thought from the 7 years'war to Gœthe's death (tableau rapide et brillant du mouvement intellectuel en Allemagne au XVIIIe s. et surtout à l'époque de Herder). = 23 déc. Lady *Jackson*. Old Paris, its court and literary salons (sans valeur). = 13 janv. 1881. *Irwin*. Chapters on Oudh history and affairs (intéressant, surtout en ce qu'il montre l'échec de l'administration anglaise dans l'ancien royaume d'Aoude). = 20 janv. *Soley*. The autobiography of commodore Ch. Morris U. S. (intéressants mémoires

d'un des meilleurs officiers de la marine américaine, qui prit une part active à la guerre contre les Anglais de 1812 à 1815). = 27 janv. *De Costa*. Memoirs of the protestant episcopal Church in the U. S. of America, by W. Whithe (nouv. édition, précédée d'une bonne introduction sur l'origine et les progrès de l'église épiscopale avant la guerre de l'indépendance). = 17 fév. *Lamb*. History of the city of New-York (intéressant). = 24 fév. The necropolis of Ancon in Peru (expose le résultat des fouilles exécutées sous les auspices des directeurs du musée de Berlin par MM. Reiss et Stübel. Détails intéressants sur la civilisation et l'industrie de l'empire des Incas).

---

74. — Archivio storico italiano. T. VII, 1re liv. — C. Minieri-Riccio. Le règne de Charles Ier d'Anjou, du 4 janv. 1284 au 7 janv. 1285 (cet inventaire devait primitivement s'arrêter au 31 déc. 1283; M. M.-R. réimprime ici, en lui donnant plus d'étendue, l'année 1284, qu'il avait déjà publiée en 1873. On y assiste aux désastres que Lauria fait éprouver à la marine angevine). — Leonij. Décrets de la commune de Todi contre les Juifs, et justice qui leur est rendue par Franc. Sforza, 1438. — Livi. Les marchands de soie de Lucques à Bologne aux xiiie et xive s. (plusieurs bourgeois de Lucques, chassés par les Gibelins et Uguccione della Faggiuola, se réfugièrent à Bologne où ils obtinrent aisément la permission d'établir des métiers à tisser la soie, 1341 ; les Anciens de Lucques essayèrent alors de les rappeler, mais sans y réussir). — Reumont. — Un orfèvre siennois du xiiie s. en Hongrie). — Id. Note additionnelle au mémoire publié dans l'*Arch. stor. ital.* VI, 3, sur les deux Cabot (une brochure récente de M. Bullo prétend les faire naître à Chioggia, mais rien ne le prouve ; tout ce qu'on sait, c'est que Jean Cabot fut admis en 1476 dans la bourgeoisie de Venise). — Gherardi. Un scandale à l'université de Pise en 1474. = Comptes-rendus : *Nani*. Gli statuti di Pietro II conte di Savoia (réédite et commente un statut de Pierre II, le « petit Charlemagne » ; intéressant pour l'histoire du droit). — *Vischi*. La società palatina (analyse de l'art pub. dans l'*Arch. stor. lombardo*, 30 sept. 1880 ; cf. *Rev. histor.*, XV, 247). — *Portioli*. Tre anni di storia dopo il sacco di Mantova 1631 (d'après des doc. tirés des archives de Mantoue). — *Adriani*. Lettere inedite intorno all' assedio di Pisa 1504. — *Bailo*. Spigolature dagli Archivi trivigiani (doc. du xive s. relatifs à Trévise). — *Lattes*. Il fallimento nella legislazione bancaria di Venezia (bon). — *Ceretti*. Francesca Trivulzio. = A part. Inventaire par M. C. Guasti des chartes de la collection Strozzi conservée aux Archives de l'État à Florence.

75. — Archivio storico siciliano. 5e année, fasc. 1, 2. — V. di Giovanni. Le monastère de Sainte-Marie la Gadera, plus tard Sainte-Marie la Latine, qui existait au xie s. près de Polizzi (monographie historique d'après des doc. d'archives du xiie au xive s.). — Patricolo. L'église de la Trinité de Delia, près de Castelvetrano ; monument du

XIIe s. découvert le 31 mars 1880. — CIPOLLA. Sur les origines probables de Caltavuturo et de Sclafani (repousse l'origine arabe qu'Amari et d'autres historiens ont attribuée à ces deux localités ; Caltavuturo n'est qu'une traduction arabe du nom de Τόργιον mentionné par Diod. de S. dans l'histoire d'Agathocle ; Sclafani correspondrait de son côté au χόρος Ἀμβικας du même auteur ; l'étymologie de ce dernier mot est Esculapii fanum). — CAVALLARI. Thapsos (appendice au mémoire du même auteur intitulé *Le città e le opere di escavazione in Sicilia anteriori ai Greci*). — SALINAS. Documents siciliens conservés dans les archives de la maison Caetani de Rome (la plupart du XVIIe s., et relatifs à l'administration du duc de Sermoneta, 1662-1667). — SALVO-COZZO. Chroniques relatives aux tumultes survenus en Sicile dans les premières années du règne de Charles-Quint. — G. DI MARZO. Documents relatifs à Vincenzo de Pavie dit le Romain, peintre célèbre à Palerme au XVIe s.

76. — Archivio della società romana di storia patria. Vol. IV, fasc. 2. — LEVI. Le tome I des registres du Vatican ; lettres de Jean VIII (description minutieuse de ce ms. ; travail important ; publie en outre 2 bulles, l'une de Jean VIII, de sept. 877, par laquelle le pape déclare prendre sous sa protection les suffragants de l'église de Bordeaux pendant la vacance du siège archiépiscopal ; l'autre de Grégoire VII, du 1er fév. 1075, en faveur de l'abbaye de Banza). — CUGNONI. Notes ajoutées au commentaire d'Alexandre VII sur la vie d'Agostino Chigi ; fin. — TOMASSETTI. La campagne de Rome au moyen âge ; suite. Variétés (extraits curieux des papiers Chigi ; c'est la liste des présents faits par Innocent X, pendant toute la durée de son pontificat, liste dressée sans doute par ordre du pape Alexandre VII, successeur d'Innocent X, qui voulait montrer les sources de l'énorme fortune faite par Olimpia Pamfili). — Formules des serments prêtés par le sénat romain sous le pontificat de Paul II. = Comptes-rendus : *Færster*. Farnesina-Studien (important pour l'histoire de l'art).

77. — Archivio storico lombardo. 31 déc. 1880. — Cette livraison est tout entière consacrée aux Actes du second congrès des Commissions et Sociétés italiennes d'histoire locale.

78. — Nuove Effemeridi siciliane. Sept.-oct. 1880. — PITRÈ. Anciens usages pour la fête de la mi-août à Palerme et en d'autres endroits de la Sicile. — DI GIOVANNI. Vente d'une esclave blanche à Trapani au XIVe s. ; affranchissement et dotation d'une autre esclave à Polizzi au XVe s. — SALOMONE-MARINO. Notes sur l'histoire de la Sicile du XVe au XIXe s.

79. — Archeografo triestino. Vol. VII, fasc. 3-4, fév. 1881. — G. di SARDAGNA. Notices sur des gens de guerre originaires d'Istrie et d'ailleurs qui ont combattu en Istrie à la solde de Venise aux XIIIe-XIVe s. ; suite. — KUNZ. Monnaies inédites ou rares des fabriques italiennes (monnaies des comtes et ducs d'Urbin). — MORPURGO. Vie de Gianrinaldo Carli de Capodistria, par Giammaria Mazzuchelli, 1720-1765 (d'après le

ms. du Vatican ; à la suite la liste des œuvres du comte Carli). — Marsich. Inventaire des chartes en parchemin conservées aux archives du chapitre révérendissime de la cathédrale de Trieste ; suite, de 1370 à 1384. — Puschi. Détails sur la guerre entre l'Autriche et la république de Venise en 1616-1617. — Hortis. La ville de Prague décrite par un humaniste en 1399 ; deux lettres d'Uberto Decembrio et de Coluccio Salutati. = Compte-rendu : *Zwiedineck-Südenhorst.* Venetianische Gesandtschafts-Berichte über die bœhmische Rebellion, 1618-1620 (important ; voir plus haut, Bulletin autrichien).

80. — Rivista europea. 16 mars 1881. — Mola. Giacomo Casanova et la république de Venise ; documents inédits. — Amore. Deux documents inédits relatifs au règne de Victor-Amédée II en Sicile.

81. — Archivio storico, artistico della città e provincia di Roma. 6e année ; vol. IV, fasc. 5. — Allodi. Documents tirés des archives de Subiaco (contient : 1° un *Chronicon Sublacense,* du Trévisan Cherubino Mirzio, qui raconte les événements dont Rome et Subiaco ont été le théâtre sous le pontificat de Clément VII et la part active prise par le célèbre cardinal Pompeo Colonna ; 2° quatre lettres de Charles-Quint en espagnol et en latin, relatives à la lutte, racontée par Mirzio, entre les moines allemands et ceux de la congrégation du Mont Cassin pour la possession des monastères de S. Scolastica et du S. Speco de Subiaco, 1522-1535 ; 3° la charte de donation faite par Narsio, patrice romain en 369, à l'église de S. Lorenzo, de la « curtis » de Subiaco). — Bertolotti. Curiosités historiques et artistiques recueillies dans les archives de Rome (histoire de reliques ; destruction d'antiquités par ordre des papes, etc.).

82. — La Rassegna settimanale. 9 janv. 1881. — *Guglielmotti.* Storia delle fortificazioni della spiaggia romana 1560-1570 (beaucoup de recherche et de critique ; important). = 16 janv. Un financier italien du xve s. (Diomede Carafa, un des plus grands politiques italiens du moyen âge, auteur d'un *de regis et boni principis officio,* qui mérite encore aujourd'hui d'être étudié). = 23 janv. Gentile. Un étudiant à Athènes en 45 av. J.-C. (Cicéron). — *Friedlænder.* Die italienischen Schaumünzen des XV Jahrh. 1430-1530 (1er fasc. qui contient une bonne étude sur Pisano). = 6 fév. *Campori.* Lettere inedite di principi e principesse della casa di Savoia (publication « per le nozze » ; intéressante). = 27 fév. Un chapitre de l'histoire des miniatures (rend compte de l'ouvrage de *Springer,* die Psalter Illustrationen im frühen Mittelalter). — *Ottolenghi.* La vita e i tempi di L. Provana dal Sabbione (ami de Santarosa, d'Ornato, de Balbo, il prit part à l'insurrection de 1821 qu'il désapprouvait cependant ; mort sénateur le 27 juillet 1856). — *Adami-Tenderini.* Cronaca di Fivizzano 1799-1833 (notes prises au jour le jour par une femme, Maria-Felice Ademi, fille d'un historien-géographe de mérite). = 13 mars. Ricca-Salerno. De quelques opinions

financières de Machiavel et de Guichardin. = 20 mars. FERRERO. Le protestantisme en Espagne (intéressant).

---

83. — Quellen für Schweizergeschichte herausgegeben von der allgemeinen geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. Bd. III, 1880 (le tome IV paraîtra plus tard). — P. SCHWEIZER. Négociations de M. Moustier, envoyé et résident français en Suisse pendant les années 1664-1671 (avec une étude préliminaire qui fait très bien comprendre la dépendance financière et politique où la Suisse se trouvait alors vis-à-vis de la France. Quant aux dépêches elles-mêmes, l'éditeur s'est borné à reproduire tous les passages qui concernent les relations des deux États ou qui offrent quelque intérêt pour l'histoire de la Confédération suisse ; mais la méthode qu'il a adoptée se justifie suffisamment par l'étendue de ces documents, et elle devra sans aucun doute être suivie dans les publications analogues qui seront proposées à la Société générale d'histoire suisse. M. S. a calculé que la correspondance des résidents français en Suisse remplirait pour le moins une centaine de volumes in-8°. C'est dire qu'on ne peut songer à la donner telle quelle, et qu'il faudra de toute nécessité y appliquer un procédé abréviatif).

84. — Indicateur d'histoire suisse publié par la Société générale d'histoire suisse. 1880, nos 1-4. — Th. DE LIEBENAU. Le *Clipearius Teutonicorum* de Conrad de Mure (petit poème héraldique du XIIIe s.). — L. TOBLER. Sur la langue des écrits du « grand Ami de Dieu » (donne à entendre que l'auteur, quel qu'il soit, de ces écrits ne peut avoir été originaire de la Suisse orientale). — E. BLŒSCH. Le Dr Johannes a Lapide (séjours de Jean Heynlin de Stein à Berne). — J. STRICKLER. Une lettre du bourgmestre Schwend, de Zurich, au chancelier du duc de Milan, 1492 (vente d'une partie du butin de la guerre de Bourgogne ; offre au duc de Milan du poignard de Charles le Téméraire). — A. DAGUET. Ludovic Sterner, de Fribourg (secrétaire de la ville de Fribourg, de 1496 à 1510, puis de la ville de Bienne, et champion du catholicisme dans cette dernière localité). — J. AMIET. Chartes et sceaux apocryphes du XIIIe s. (pièces relatives à l'histoire de Soleure). — F. L. BAUMANN. Notes sur l'histoire des comtes de Toggenbourg. — Th. DE LIEBENAU. Chants historiques de la Suisse. — F. FIALA. Notices nécrologiques. — J. WYRSCH. Documents relatifs à l'expédition de Léventine, 1755. — X. MOSSMANN et Th. DE LIEBENAU. Une lettre du R. P. Canisius, extraite des archives du Vatican (M. M., qui a eu récemment l'occasion de travailler dans ces archives, se loue très fort de la libéralité avec laquelle elles sont ouvertes depuis l'avènement de Léon XIII, et engage les historiens à profiter, pendant qu'il est temps, de ces bonnes dispositions). — G. GEILFUSS. Notes sur l'histoire de la cartographie suisse.

85. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich. Bd. XXI, Heft 1-2, 1881. — R. RAHN. Fresques du moyen âge dans la Suisse italienne.

86. — Thurgauische Beitræge zur Vaterlændischen Geschichte herausgegeben vom historischen Verein des Kantons Thurgau. Heft XX, 1880. — J. A. Pupikofer. La landsgemeinde de Weinfelden et le gouvernement provisoire de 1798 (documents relatifs à l'affranchissement du bailliage de Thurgovie).

87. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus. Heft XVII, 1880. — F. Dinner. Notice sur les travaux historiques du Dr J. Heer (ancien landammann de Glaris et membre du Conseil fédéral suisse, auteur d'une excellente étude sur l'histoire de Glaris de 1699 à 1802). — J. Wichser. Notice sur les travaux historiques de J.-J. Tschudi (savant glaronais du xviiie s.). — J.-J. Blumer. Collection de documents pour servir à l'histoire du canton de Glaris (suite et fin, 1442-43).

88. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XXXV, 1881. — A. Morel-Fatio. Fragments d'une histoire monétaire de Lausanne (1355-75 et 1476-1588). — E. Chavannes. Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne (1383-1511). — Ch. Le Fort. Un traité d'alliance du xive s. (traité d'alliance conclu pour dix ans, le 25 janvier 1350, entre François, évêque de Lausanne, Amédée, comte de Savoie, Amédée, comte de Genevois, Isabelle de Châlons et Catherine de Savoie, dames de Vaud, d'une part, et les villes de Berne et de Fribourg, d'autre part). — H. O. Wirz. Les stalles d'église du xve et du xvie siècle en Suisse (Hauterive ; Fribourg ; Estavayer ; Moudon ; Genève ; Lausanne).

89. — Étrennes chrétiennes publiées par une réunion de pasteurs et de laïques. 8e année, Genève, 1881. — A. Réville. Jean Hus. — P. Vaucher. Esquisses d'histoire suisse : Ulrich Zwingle et la Réformation de Zurich. — E. Ritter. J.-J. Rousseau et Jacob Vernet.

---

90. — Pamietniki Akademii Umiejetnosci w Krakowie (Mémoires de l'Académie des sciences à Cracovie. Section philos.-histor.). Tome IV. — Heyzman. La législation de l'église concernant les asiles comparée aux lois civiles qui les règlent. — Wojciechoœski. L'annalistique polonaise depuis le xe-xve siècle (première partie d'un travail d'érudition remarquable sous tous les rapports par l'originalité des aperçus aussi bien que par l'emploi d'une méthode exacte dans les recherches, qui a pour sujet une question vivement débattue par d'autres historiens ; l'auteur tâche d'éclairer les origines des premières annales de Pologne et d'expliquer leur filiation à travers les siècles ; il combat l'hypothèse de Waitz, qui a prétendu avoir trouvé ou plutôt deviné dans les annales de Mayence perdues le commencement des annales polonaises et essaie à prouver que c'est dans les annales de Corvey qu'il faut chercher leur origine).

91. — Rozprawy i sprawozdania Akademii Umiejetnosci w Krakowie (Travaux et comptes-rendus de l'Acad. des sciences à Cra-

covie. Section philos.-histor.). Tome XII. — Dubiecki. Le champ de bataille des Eaux-Jaunes (entre les Cosaques saporogues et l'armée de la république polonaise au mois de mai 1648; c'est un appendice au travail du même auteur sur le château Kudak, v. *Rev. hist.*, XIII, 224, 74). — Suite et fin des travaux de MM. Lucas Gromnicki, Dr Antoine J. (Rolle), v. *Rev. hist.*, XIII, 222, 69.

92. — Biblioteka Warszawska (Bibl. de Varsovie). Janvier 1880. — Leliwa. David Hilchen (syndic de Riga † 1610 ; travail superficiel et incohérent, quoique écrit d'après les lettres inédites de H. ; fin dans le n° de mars). = Mars. R. Hube. Le diplôme de Boleslas accordant des privilèges aux Juifs et ses confirmations postérieures (analyse consciencieuse faite par le nestor des juristes polonais de cette espèce de lettre patente datant de 1264 et qui a été confirmée et ratifiée à plusieurs reprises ; ce document nous est parvenu dans une double rédaction et l'auteur prouve que sa seconde rédaction amplifiée a été falsifiée par les Juifs au xv° s.). = Avril. Chometowski. La famille du hetman Jablonowski (sans trop de valeur, plus roman qu'histoire, contient cependant quelques détails sur les mœurs de la fin du xvii° et du commencement du xviii° s., d'après les mémoires du fils de hetman J.) = Mai. Bigeleisen. Raymond Korczak (poète peu connu du xviii° s.). = Août. Smolka. Tableau de la civilisation polonaise au xii° s. (extrait d'un livre publié depuis. Varsovie, Gebethner et Wolf, 1881, xxvii-544 p. in-8° : *Mieszko le Vieux et son siècle,* qui contient l'histoire du démembrement de la Pologne entre les fils de Boleslas Bouche-de-travers et des luttes qui ont amené la chute du vieux absolutisme monarchique ; cette histoire est précédée d'un tableau de l'état géographique, politique et social de Pologne jusqu'au commencement du xii° s., tracé d'une main de maître et pour la première fois dans son ensemble, d'après les sources publiées depuis 40 ans et que l'auteur a consciencieusement utilisées ; suite et fin de cet extrait dans le n° de sept.). — Kraszewski. Le congrès historique de Dlugosz (à Cracovie, 19-21 mai 1880, v. R. h. XIII, 238-9 ; description et compte-rendu ; fin dans le n° de déc.).

93. — Ateneum (de Varsovie). Juin 1880. — Jablonowski. La Podolie à la fin du xv° s. (très intéressante esquisse de l'état social de cette province d'après les prélèvements d'impôts inédits ; suite et fin dans les n°s de juillet et d'août). = Août. Rybarski. Documents concernant Nicolas Rey et sa famille (tirés des archives judiciaires de Checing et de Varsovie, servant à éclairer plusieurs circonstances de la vie du plus ancien poète polonais au xvi° s.). = Septembre. Smolenski. La noblesse considérée à la lumière de ses propres opinions (très bonne idée de faire connaitre quelles opinions a eues la noblesse polonaise sur son rôle et sa destination pendant plusieurs siècles, mais manquée dans l'exécution faute de système et de méthode dans le choix des sources). = Octobre. Prochaska. Les dernières années de Witold (d'après des documents tirés des archives de Kœnigsberg, qui vont être publiés prochainement par

l'auteur ; première partie d'un travail consciencieux mais passablement lourd sur le célèbre congrès tenu à Luck en 1429 par l'empereur Sigismond, Wladislas, Jagellon et Witold ; cette partie s'occupe des antécédents du congrès depuis la paix de Melno signée en 1422 par l'ordre teutonique et la Pologne ; suite et fin dans les nos de nov. et déc.).

94. — Przewodnik naukowy i literacki (Guide scientifique et littéraire de Léopol). Janv. 1880. — Bartoszewicz. Le château de Biala (travail posthume, un peu diffus et anecdotique, d'un des plus laborieux historiens polonais, décédé il y a 10 ans, sur sa ville natale, ses anciens maîtres, les Radziwill, et une académie éphémère qui y exista quelque temps ; suite et fin dans nos suivants jusqu'au mois d'août). — Kubala. George Ossolinski (troisième partie d'une remarquable monographie, v. R. h. XIII, 224, 73, qui formera une histoire complète de la Pologne aux temps d'O. ; cette partie contient l'histoire des années 1644-48 ; suite et fin dans les nos suivants jusqu'au mois d'octobre). = Février. Ketrzynski. Le discours de Cromer sur « l'indigenat » en Prusse, quelques détails concernant la nationalité de Copernic (pour servir à élucider cette question en litige entre les Polonais et les Allemands ; l'auteur, fondé sur le discours de Cromer, qu'il a eu la bonne chance de retrouver, démontre que la mère de Copernic a été d'origine polonaise). = Mars. Kantecki. La créance napolitaine (3e partie de ce travail, v. *Rev. hist.*, XIII, 224, contient l'histoire de cette créance depuis 1627 jusqu'au xixe s. ; fin dans le no d'avril). = Avril. Chtedouski. Le traité de commerce entre l'Autriche et la Pologne de 1775 (et les négociations qui l'ont précédé). — Finkel. Nicolas Sep Szarzynski (quelques notices tirées des archives de Léopol sur la vie peu connue de ce poète, † en 1581). = Mai. Lorkiewicz. La révolte de Danzig en 1525 (premier travail d'un jeune historien, non sans valeur, quoique un peu diffus ; l'auteur a bien compris les vraies tendances religieuses des divers partis, mais, tout en relevant le caractère social et politique de ce mouvement, il n'a pas su mettre en pleine lumière l'importance des institutions autonomes dont l'abolition était en jeu et dont l'explication donne la clef de ces événements ; suite et fin dans les nos suivants jusqu'à novembre). = Juillet. Szujski. La place de Dlugosz dans l'historiographie européenne (brillant discours prononcé à l'occasion de l'anniversaire de cet historien, v. R. h. XIII, 238). — Prochaska. Le bouffon Henne à la cour de Witold (le grand maître de l'ordre teutonique a envoyé plusieurs fois ce bouffon en Lithuanie, 1426-28, en s'en servant comme d'agent diplomatique). = Octobre. Id. Le jugement de Dlugosz sur Witold (l'auteur cherche à démontrer que les reproches faits par D. à W. sont dénués de fondement).

95. — Przeglad Polski (Revue polonaise de Cracovie). = Janvier. Przerowa. La littérature au grand-duché de Posen pendant la première moitié de notre siècle (bel essai d'une histoire littéraire de cette province, qui a été pendant quelque temps le centre de la vie intellectuelle

en Pologne ; suite et fin dans les nos suivants jusqu'à juin). = Juin. Szujski. La renaissance et la réformation (en Pologne ; cinq conférences pleines d'aperçus nouveaux et brillants, mais souvent contestables ; suite et fin dans les nos de juillet et d'août). — Mycielski. La fête de Dlugosz et le congrès historique. = Août. Dr Antoine J. (Rolle). Benoît Hulewicz (homme de lettres, † en 1817, ami et partisan de Félix Potocki, a joué un rôle marquant pendant la diète de 4 ans et la confédération de Targowica). — Smolka. L'état politique de la Pologne au XIIe s. (un autre extrait du livre de l'auteur : *Mieszko le Vieux et son siècle* ; suite et fin de cet extrait dans les nos de sept. et d'oct.). = Octobre. Powidaj. Rytwiany et ses maîtres (recueil incohérent de notices et anecdotes vraies ou fausses, réunies sans ordre, sur plusieurs familles seigneuriales qui ont possédé pendant plusieurs siècles ce château ; suite et fin dans le n° de novembre). = Novembre. Dr Antoine J. (Rolle). Denis Tomaszewski (un autre ami et partisan de Félix Potocki et secrétaire de confédération de Targowica, † en 1825, auteur d'une épopée : la Jagellonide, qui a eu l'honneur d'être critiquée par Mickiewicz dans sa jeunesse ; cette esquisse, comme la précédente du même auteur, est pleine de vie et de couleur).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Louis Combes, décédé le 6 janvier dernier, avait publié sur Marie-Antoinette et le procès du collier, sur Galilée et l'inquisition, sur divers épisodes de la Révolution française, etc., un assez grand nombre d'articles insérés dans des journaux, et plus tard réunis en volumes. C'était plus un polémiste qu'un historien.

— Nous avons reçu de M. Tratchevsky une réponse à l'article de M. Sorel sur Vergennes paru dans la dernière livraison de la *Revue*. Nous publierons cette réponse dans notre livraison de juillet.

— La commission de l'Académie des inscriptions pour le prix Gobert aura dix ouvrages à examiner. En dehors des travaux actuellement en possession du premier et du second prix, ce sont : *l'Histoire de l'intervention française au Tonkin*, 1872-74, par M. Romanet du Caillaud (*Rev. hist.* XIV, 468) ; *les Anciennes communautés d'arts et de métiers*, par Alph. Martin ; *les Origines de la tactique française*, par M. Hardy ; *le Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, par MM. Bernard et Bruel (*Rev. hist.* XV, 418) ; *l'Inquisition dans le Midi de la France au XIIIe et au XIVe s.*, par M. Ch. Molinier (*Rev. hist.* XV, 147) ; *Saint Martin de Tours*, par M. Lecoy de la Marche (*Rev. hist.* XV, 425) ; *l'Histoire générale de la maison royale de France par le Père Anselme*, continuée par M. Potier de Courcy.

— L'Académie des sciences morales a décerné à M. Esmein le prix Bordin pour *l'Histoire de l'ordonnance criminelle de* 1670 (voir le rapport sur le concours dans le compte-rendu des séances de l'Acad. Fév.-mars 1881, p. 401).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé de proroger à l'année 1882 le sujet des concours sur les institutions de Charles V (prix ordinaire) et sur Christine de Pisan (prix Bordin).

— M. G. Pallain va publier chez Plon la correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne. Cet ouvrage fera patienter les historiens qui réclament la publication des mémoires du célèbre homme d'État. — En même temps que l'édition française, paraîtra chez Brockhaus, à Leipzig, une édition allemande confiée à un érudit de mérite, M. Paul Bailleu, et une édition anglaise.

— En dehors des ouvrages en cours de publication (Extraits des auteurs grecs, t. IV ; Froissart ; une Chronique du xve s. par Lefèvre de Saint-Rémi ; le dernier vol. des Mémoires de La Huguerye ; les derniers vol. de Brantôme), la *Société de l'histoire de France* va bientôt

faire paraître le 1er vol. des *Établissements* de saint Louis par M. Paul Viollet ; elle s'occupe activement de faire réunir les Lettres de Louis XI disséminées un peu partout dans les archives et les bibliothèques de l'Europe ; elle se propose enfin de publier les œuvres de Sidoine Apollinaire, dont l'éditeur sera M. Em. Chatelain; la Chronique d'Auxerre par Robert Abolant, XIIe s.; éditeur M. Aug. Molinier; les Chroniques de Rigord et de Guill. le Breton, pub. d'après les mss. de Paris et du Vatican, par M. Fr. Delaborde; les mémoires et lettres du maréchal de Villars, par M. le marquis de Vogüé.

— Le comité de la *Société de l'hist. du protestantisme français* a décidé de publier une table générale des matières contenues dans les 29 vol. de son bulletin. Il existe une table des 14 premiers volumes, mais incomplète. Elle sera entièrement refondue dans la nouvelle table, confiée aux soins de M. N. Weiss.

— Le 1er numéro du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, dirigé par M. Florian Vallentin, vient de paraître ; l'analyse de ce numéro (*Rev. crit.* n° 11) donne une excellente idée de cette publication nouvelle. (Vienne, chez Savigné. Paris, Champion. Pr. 15 fr. par an.)

— M. de Bouteiller publie, sous le titre de *Petite bibliothèque messine*, une série d'ouvrages relatifs au pays messin ; il a commencé par l'Eloge de Metz, de Sigebert de Gembloux, et fera paraître ensuite le Journal de Jean le Coullon, 1540-1585, les Mémoires de F. Buffet, 1580-1588, etc.

— On vient de retrouver aux archives de la Mayenne le cartulaire du prieuré de la Cropte. La *Revue historique et archéologique du Maine* doit en donner prochainement l'analyse.

— M. O'Reilly, conseiller à la cour d'appel de Rouen, vient de publier (Rouen, Cagniard ; Paris, Champion) des *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, successivement intendant du Dauphiné, du Limousin, du Poitou et de la Guyenne, plus tard premier président du parlement de Normandie, 1619-1683 ; ces mémoires sont rédigés d'après de nombreux documents inédits, notamment sa correspondance avec Colbert et le chancelier Séguier, qui tient dans le livre une place considérable. L'ouvrage, tiré à petit nombre, forme 2 vol. gr. in-8° au prix de 12 fr. le vol.

— La bibrairie Leguicheux-Gallienne (le Mans) vient de mettre en vente les *Mémoires de Le Prince d'Ardenay*, publiés par l'abbé Gustave Esnault (1 vol., 6 fr.). Le Prince d'Ardenay a été successivement avocat au parlement, négociant, juge-consul, et maire du Mans; il appartient à la fois au XVIIIe et au XIXe s., à cette époque de transition si importante à étudier. Ses mémoires embrassent la période 1737 à 1815.

— L'ouvrage que M. Alfred Marchand vient de publier sur les congrégations religieuses (*Moines et nonnes, histoire, constitution, règle, costume et statistique des ordres religieux*, tome I, 1 vol. in-16. Fischba-

cher) apprendra au grand public l'origine et le développement de congrégations religieuses dont la filiation est généralement ignorée, non qu'elle soit difficile à connaître, mais parce qu'il faut aller la chercher dans des ouvrages, tels que celui du P. Helgot, que les gens du monde n'ont pas la patience de feuilleter ou dont ils ignorent même l'existence.

— M. Ph. Tamizey de Larroque a recueilli sur le P. Cortade, pieux sonettiste du xviie s. et auteur d'un *Calendrier spirituel* en madrigaux devenu très rare, des notes et extraits qu'il a publiés d'abord dans la *Rev. des biblioph.* et qu'il a fait tirer à part (Sauveterre de Guyenne, chez Chollet, 1881). Ce qui fait le prix de cette brochure, c'est moins encore ce qui se rapporte au P. Cortade que l'appendice ajouté par l'auteur : la *Bibliographie tamizeyenne*. M. Tamizey de Larroque, qui connaît si bien le xvie et le xviie s., qui a publié tant de textes, de mémoires, de livres sur cette époque, devait au public lettré la liste complète de ses publications. C'est ce qu'il vient de faire, et dont tout érudit le remerciera. Cette notice ne comprend pas moins de 75 numéros, sans compter ce qui est sous presse. Le n° 73, qui vient de paraître, est une *Vie inédite de la duchesse de Luynes* par l'abbé J. F. Boileau (Paris, J. Vic ; Bordeaux, Duthu, 69 p. in-8°) qui nous offre un admirable portrait d'une des plus nobles femmes du xviie s. Parmi les excellentes notes dont l'éditeur a accompagné ce texte précieux, nous n'en trouvons qu'une à reprendre, la n. 1 de la p. 37, qui contient une injustice et qui assurément contristerait le cœur de Mme de Luynes si elle pouvait la lire[1].

— M. Hérelle vient de publier la *Correspondance inédite de d. Thierry de Viaixnes*, fougueux janséniste mort près d'Utrecht le 31 oct. 1735. Dans les 16 lettres qui composent cette correspondance, il est surtout question du P. Quesnel (*Polybiblion*, janv. 1881, p. 87).

— M. de Bouteiller vient de publier sous le titre *Éloge de Metz* une traduction française d'un poème latin de Sigebert de Gembloux ; une bonne introduction et des notes excellentes donnent à cet opuscule une réelle valeur historique (Paris, Dumoulin. Pr. 5 fr.).

— M. l'abbé J. Albanès a publié le cartulaire de Saint-Maximin en Provence, avec une étude sur ce couvent, ses prieurs, ses annales et ses écrivains (*Bulletin de la Soc. des études scientif. et archéol. de Draguignan*, t. XII).

1. Au moment de mettre sous presse nous recevons de M. T. de L. une des plus précieuses publications de documents qu'il nous ait encore données : *Lettres inédites de Pierre de Marca, évêque de Conserans, archevêque de Toulouse et de Paris, au chancelier Séguier*. (Bordeaux, Lefebvre ; Paris, Champion. 79 p. in-8°.) Aux 27 lettres à Séguier en sont jointes 15 autres à divers personnages. — Grâce aux nombreuses notes de M. T. de L., autant qu'aux lettres elles-mêmes, cette brochure est du plus vif intérêt pour l'histoire du Midi dans la seconde moitié du xviie s., et contribue à mettre dans un meilleur jour la figure d'un excellent historien doublé d'un politique avisé et d'un homme d'Église très respectable.

— M. l'abbé Valentin Dufour vient de publier deux nouveaux vol. des anciennes descriptions de Paris dont il a entrepris la réimpression : *les Glorieuses antiquitez de Paris,* par Ant. du Mont-Royal (xii-103 p. in-8°. Pr. 6 fr.) et *la Grande et excellente cité de Paris,* par A. Thevet (pr. 5 fr. — Paris, Quantin).

— La librairie Fischbacher vient de mettre en vente la 1re livraison d'un grand ouvrage destiné à attirer l'attention des historiens et des archéologues ; c'est la reproduction fac-similé des gravures représentant les grandes scènes historiques du xvi° s., et exécutées au cours même des événements par Tortorel et Périssin. L'ouvrage sera publié sous la direction de M. Alf. Franklin, en 44 livraisons contenant chacune une planche en héliogravure, et accompagnée de notices historiques par MM. Baudry, Bordier, Lalanne, Lenient, de Longpérier, Maspero, Rambaud, etc. (pr. de la livraison : 3 fr.).

— Nous avons déjà annoncé (IX, 406) le 1er volume de l'importante publication entreprise avec tant de soin par M. Delaville le Roulx : les *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours.* Le 2e volume vient de paraître (Tours, Semeur-Laplaine ; Paris, Alph. Picard, 1881) ; il comprend les registres VI et VII et se rapporte aux années 1367-1380, c.-à-d. presque entièrement au règne de Charles V. Dans les éclaircissements, qui sont fort abondants, l'auteur a publié un grand nombre de pièces, extraites surtout des Archives nationales. Une table bien faite complète ce volume si intéressant pour l'histoire de Tours et de la Touraine.

— M. G. Hanotaux a fait paraître à part (Picard, 48 p. in-8°) une excellente notice lue à l'Académie des sciences morales sur les Maximes d'État de Richelieu publiées par lui dans le dernier volume de mélanges de la collection des documents inédits (cf. *Rev. hist.* XV, 417). Il y expose les preuves de l'authenticité de ces fragments et fait ressortir leur importance pour l'histoire politique du xiie s. et pour la connaissance du caractère de Richelieu.

— MM. Ath. Mourier et F. Deltour viennent de donner la 4e éd. de leur *Notice sur le doctorat ès-lettres*, suivie du catalogue et de l'analyse des thèses françaises et latines admises par les facultés des lettres depuis 1810 (Delalain, 442 p. in-8°). Ce très utile et intéressant catalogue, suivi de deux index, est dressé avec grand soin. La mention suivante : « Les thèses de Michelet manquent à la bibl. de la Sorbonne » n'est pas tout à fait exacte. Ces thèses se trouvent à la bibl. de la faculté des lettres, à la Sorbonne, mais elles manquent à la *bibl. de l'Université*, qui ne porte pas le titre de *Bibl. de la Sorbonne.* M. Ribot n'est pas professeur au lycée Charlemagne. Rien de plus curieux que de suivre les transformations du doctorat depuis le temps où l'on traitait en 10 ou 20 p. : *de l'Épopée, de l'Ode,* etc., jusqu'aux gros livres d'érudition actuels. Trop gros d'ailleurs. Il faudrait que les thèses fussent des thèses, l'élucidation d'un point contesté d'histoire, de philologie, de philosophie, une

dissertation critique. Il faudrait de plus qu'au lieu d'une thèse latine et d'une thèse française, on demandât deux thèses françaises d'un caractère différent, par ex. pour les historiens une thèse de critique des faits et une thèse de critique des sources; pour les littérateurs, une thèse de critique littéraire et une thèse de philologie; pour les philosophes, une thèse de philosophie doctrinale et une thèse d'histoire de la philosophie.

— Nous recevons de M. Cl. Perroud une *Lettre à un ami sur la réforme de l'enseignement de l'histoire dans les lycées* (Bourg, imp. Authier et Barbier), dont nous approuvons presque tous les points. M. P. demande le remplacement de la *rédaction* d'histoire par des *devoirs* d'histoire, l'organisation d'interrogations régulières et obligatoires, l'établissement d'heures de lectures par les élèves; il veut que l'on consacre à la correction des devoirs, aux interrogations et à des lectures historiques la troisième heure accordée à l'histoire dans les classes supérieures. Enfin il demande, et ce point est d'une importance capitale, que le maximum des heures imposées aux professeurs d'histoire soit de 12 heures au lieu de 15, et que les heures supplémentaires soient payées 200 fr. au lieu de 100. Il est inique d'imposer aux professeurs d'histoire un maximum supérieur à celui des professeurs de grammaire, et si l'on n'apporte pas un prompt remède à cette injustice, le recrutement des professeurs d'histoire deviendra impossible. Leurs études préparatoires sont les plus ardues, leur enseignement est le plus fatigant, ils n'ont presque pas de leçons privées, et on les place dans une situation inférieure à celle de leurs collègues au point de vue du nombre d'heures réglementaire ! Cette situation appelle un prompt remède.

— Publications récentes relatives au Dauphiné: *Raoul de Vienne, sire de Louppy, gouverneur du Dauphiné, oct.* 1361-*sept.* 1369, par Edm. Maignien (extrait du *Bulletin de l'académie delphinale*. Grenoble, Dupont, 1881, 36 p. in-8°). — *Dalamel de Bournet,* par Teisseire (extrait du journal *le Dauphiné*. Grenoble, Drevet, 1881. 8 p. in-8°). — *Les Escoyères en Queyras,* par le Dr Chabrand (ibid., 16 p. in-8°). — *Aoste et son musée,* par A. Penjon. Besançon, Jacquin, 38 p. in-12, avec une carte et 12 dessins. — *Essai sur les origines monastiques dans le diocèse de Valence* (ordre des Frères minimes; congrégation des religieux de Notre-Dame) par le chanoine Nadal. Valence, Céas, 50 p. in-8°, 1880.

— Sous ce titre: *Les Médecins à l'université de Besançon* (Besançon, Dodivers, 52 p.), le docteur J. Meynier vient de réunir tous les faits et documents relatifs à l'enseignement de la médecine à Dôle et à Besançon, depuis la fondation de l'université jusqu'en 1789.

— On annonce la publication prochaine de l'*Histoire des états généraux et des libertés publiques en Franche-Comté,* par M. Éd. Clerc.

Alsace. — Un érudit alsacien, M. G. Frantz, est mort à Colmar le 7 oct. 1880; il avait publié plusieurs articles dans l'*Alsatia*, dans la

Revue d'Alsace, et plusieurs brochures sur des points d'histoire locale de l'Alsace.

Belgique. — Le père Remi de Buck, un des collaborateurs des *Acta Sanctorum,* est mort à Bruxelles le 5 nov. dernier.

— M. Ch. Rahlenbeck, bien connu par ses travaux sur les Pays-Bas au xvie s. et sur l'Inquisition néerlandaise, vient de publier un nouveau livre, *Metz et Thionville sous Charles-Quint* (gr. in-8°, 362 p.); c'est une œuvre originale et intéressante.

— M. Frédéric Faber vient de terminer son grand ouvrage en 5 vol., l'*Histoire du théâtre français en Belgique depuis ses origines jusqu'à nos jours.* La période de la république et de l'empire intéressera spécialement le lecteur français.

Allemagne. — Le fasc. 21 de la grande collection d'histoire universelle publiée sous la direction de M. Oncken, chez Grote à Berlin, contient la fin de l'*Histoire des croisades* par M. Kugler et le commencement de l'*Histoire de l'empire romain* par M. G. F. Hertzberg. Le travail de M. Kugler n'apporte rien de nouveau et nous paraît un peu rapide et trop abrégé. Par contre, l'œuvre de M. Hertzberg : *Geschichte von Hellas u. Rom.,* dont l'Histoire de l'empire est la 2e partie, est un travail original, fortement conçu et traité avec le talent dont M. H. a déjà fait preuve dans son Histoire de la Grèce au moyen âge. Les livr. 28 et 31 contiennent une excellente *Histoire de la révolution d'Angleterre* par Alf. Stern, où les recherches que l'auteur a faites au British Museum et dans les archives d'Angleterre pour son grand ouvrage sur Milton lui ont permis d'introduire un assez grand nombre des renseignements inédits.

— La librairie Brockhaus à Leipzig vient de publier le 1er vol. des *Memoiren zur Zeitgeschichte* d'Oscar Meding (Gregor Samarov), confident, pendant longtemps, du feu roi de Hanovre Georges V; ces mémoires vont de 1860 à 1870.

— Les *Forschungen zur deutschen Geschichte* viennent de publier la table des vingt premières années (*Sach-Register zu Band* I et XX par le Dr G. Buchholz. Gœttingue, Dieterich, 44 p. in-8°).

Autriche-Hongrie. — Il s'est fondé en Autriche en 1879 une société pour l'histoire du protestantisme en Allemagne; depuis 1880, cette société fait paraître un *Jarhbuch* dont la *Revue critique* (1881, n° 5) analyse les deux premières livraisons (Vienne, Klinkhardt; 3 florins par an).

Angleterre. — Notre collaborateur M. Gardiner va bientôt faire paraître deux nouveaux volumes de l'excellente histoire de l'Angleterre au xviie s. à laquelle il travaille depuis si longtemps. Ces volumes embrassent l'histoire du règne de Charles Ier de 1637 à l'explosion de la guerre civile. L'auteur a utilisé un grand nombre de dépêches d'ambassadeurs étrangers.

— On annonce une histoire d'Irlande, par M. Standish O'Grady ; le 1er vol. sera consacré à une étude critique minutieuse de l'époque ancienne.

— Un laborieux érudit du comté de Norfolk, M. W. Rye, publie un recueil intéressant pour l'histoire locale, *the Norfolk antiquarian Miscellany*. La seconde partie du vol. II, qui vient de paraître, contient 14 articles dont le plus intéressant, celui de miss Lucy Toulmin Smith, intéresse l'histoire du refuge protestant en Angleterre.

— La *Palæografical Society* va faire paraître un nouveau fascicule de la série des mss. orientaux.

— Le prof. Seeley a fait à Cambridge, pendant une année presque entière, un cours sur la jeunesse de Bonaparte, sa vie en Corse, son attitude au début de la Révolution. C'est précisément le sujet traité par M. Iung dont le 3e vol. vient de paraître. M. Seeley doit publier ces leçons avec des documents inédits.

— Le duc de Manchester vient de déposer au Public Record office son importante collection de papiers de famille. L'inventaire de ces documents paraîtra prochainement dans le 8e rapport de la commission des Historical mss.

— M. Percy Fitzgerald prépare une biographie de Georges IV pour laquelle il a pu utiliser des correspondances et des mémoires encore inédits.

— M. Th. Arnold prépare, pour les *Monumenta historiae Britannia medii aevi* (coll. du Master of the rolls), une nouvelle édition des œuvres historiques de Siméon de Durham ; et M. Howlett un second volume de *Monumenta franciscana*.

— Parmi les récentes acquisitions du département des mss. au British museum, on cite la minute du conseil royal de la guerre, 25 juin 1645, une lettre autographe de Charles Ier au prince Rupert après la chute de Bristol, 15 oct. 1645 ; des lettres de la reine Marie-Amélie de 1841, 1842, 1845, etc.

— Le 7e vol. du *Calendar* des *domestic state papers*, par Mme E. Green, vient de paraître ; il comprend les mois de mars à décembre 1654.

— M. Sinker, de Trinity college, à Cambridge, est sur le point de publier un catalogue des livres anglais avant 1600.

Italie. — La notice nécrologique consacrée à C. Bon-Compagni dans le dernier numéro de la *Revue*, p. 512, contient une erreur qui se trouve répétée dans la plupart des notices bibliographiques sur cet estimable écrivain : l'Histoire de la littérature chrétienne des onze premiers siècles est l'œuvre de C. Balbo, publiée en 1836. Nous trouvons dans un petit discours prononcé par M. E. Ferrero, à la Faculté des lettres de Turin, l'indication exacte des ouvrages de Bon-Compagni. Parmi ceux qui appartiennent à l'histoire, citons : *Della monarchia rappresentativa*, Turin, 1848 ; *La Francia dopo il* 24 *maggio* 1873, Turin, 1875 ; *La Chiesa*

e lo stato in Italia, Florence, 1866 ; une étude sur Boèce publiée dans les mémoires de l'Académie des sciences de Turin en 1843 ; *Il regno di Carlo magno in Italia, e scritti minori di C. Balbo* pub. par Bon-Compagni en 1862.

— Le second vol. du Machiavel de M. P. Villari vient de paraître (Florence, Le Monnier) ; il comprend : 1° les chapitres 9 à 16 du livre I, et fournit l'histoire de Machiavel et de Florence jusqu'au retour des Médicis, 1512 ; 2° les chap. 1-4 du livre II où l'auteur étudie le prince et les discours du célèbre homme d'État florentin. L'appendice contient de nombreux documents. Un 3e vol. complétera l'ouvrage.

— M. P. Vigo, prof. d'histoire et de géographie à l'institut supérieur de Livourne, annonce la prochaine publication d'un *Diario storico dal* 1494 *al* 1500 de Fr. Ricciardi de Pistoie, dit Ceccodea, œuvre d'une réelle importance au point de vue historique et philologique. Le livre paraitra vers la fin de l'été.

— M. Cesare Guasti a réuni en deux volumes (Bologne, Romagnoli) les narrations en poésie et en prose et les documents qui ont rapport au fameux *Sacco di Prato,* de 1512, qui préluda au rétablissement des Médicis à Florence. La plupart des narrations (vol. I) étaient déjà publiées, mais il est intéressant de les avoir réunies ; les documents (vol. II) étaient presque tous inédits, et sont de la plus haute importance ; ils sont pleins de renseignements aussi curieux que nouveaux, et jettent la plus grande lumière sur la situation et les forces des deux partis en Toscane. Les cruautés et les violences commises par les Espagnols à Prato en reçoivent la confirmation la plus authentique ; le gouvernement florentin de Soderini et le parti de la liberté à Florence y révèlent leur honnêteté autant que leur incapacité et leur impuissance ; et d'autre part on voit clairement la grande influence qu'avaient conservée les Médicis en Toscane, même après avoir été proscrits et exilés.

— Le 3e vol. de l'*Inventario del R. archivio di Stato in Lucca* vient de paraître (Lucca, Guisti, 1880, in-4°, p. 460). Nos lecteurs ont été déjà renseignés sur les deux premiers volumes de cette importante publication (*Revue histor.*, VI, 410). Le troisième contient une partie de l'inventaire des documents de l'*État de Lucques,* depuis la fin de la République (1805) jusqu'à l'annexion de Lucques au grand duché de Toscane (1847), c'est-à-dire neuf ans de la principauté Baciocchi, fondée par Napoléon, et déchue avec lui (1805-1814) ; trois ans de gouvernements provisoires, sous l'influence autrichienne (1814-1817) ; trente ans du duché bourbonien (1817-1847). Comme dans les deux volumes précédents, l'inventaire de chaque série est accompagné d'éclaircissements historiques très intéressants et toujours puisés aux sources. L'inventaire se terminera par un quatrième volume, les tables de tout l'ouvrage.

— On vient d'instituer aux archives de l'État à Venise un *Musée paléographique de la région vénitienne,* composé de fac-similés de chartes,

mss. et autres monuments paléographiques du IXe au XVe siècle. — Le musée a été inauguré par un discours sur l'histoire de l'écriture, de M. Riccardo PREDELLI, directeur de ces archives (Venezia, Naratovich, 1881).

— Nous avons le plaisir d'annoncer la prochaine publication de l'*Archivio paleografico italiano,* dirigé par MM. C. PAOLI et E. MONACI (Rome, Martelli). Ce sera une collection de fac-similés paléographiques en héliogravure de documents et de mss. italiens. La publication sera faite dans le même format que le recueil de la *Paleographical Society* de Londres. Chaque table sera accompagnée d'une notice descriptive et critique et d'une transcription du texte. Chaque fascicule comprendra environ 10 tables : 50 tables formeront un volume. Le premier fascicule paraîtra très prochainement et contiendra entre autres choses la reproduction intégrale du papyrus 90 de Marini (VIe siècle).

— Le tome IV des *Diarii* de Marin Sanudo, publiés avec une régularité remarquable par M. BAROZZI, vient de paraître.

— Le prof. G. DE LEVA vient de publier le 4e vol. de sa *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia ;* il comprend la période de la paix de Crespy à l'intérim d'Augsbourg, et apporte beaucoup de faits nouveaux à l'histoire du concile de Trente.

— M. C. MALAGOLA est chargé par le ministère de l'instruction publique de Prusse de publier de très importants mss. du XIIIe au XVIe s. conservés dans les riches archives de Bologne ; ces mss. contiennent une grande quantité de notices relatives aux Allemands qui fréquentèrent l'université de Bologne.

— La correspondance de Ferdinand Galiani avec le marquis Tanucci, publiée par M. BAZZONI dans l'*Archiv. stor. ital.,* vient de paraître en volume (Florence, Vieusseux ; prix : 6 l.). Ce que nous en avons dit dans l'analyse des périodiques permet d'en comprendre l'importance.

— La ville de Palerme se prépare à fêter le 6e centenaire des Vêpres siciliennes (cf. *Nuove effem. sicil.,* ne de sept.-oct. 1880).

— M. G. CLARETTA a donné aux Actes de l'Académie de Turin, et à part (Turin, Paravia, 30 p. in-8), un intéressant travail sur Robert de Durazzo (*Roberto di Durazzo dei reali di Napoli e la famiglia di Jacopo di Savoia, principe d'Acaia*), suivi de deux documents inédits, sur la délivrance de Robert enfermé à Pignerol, et sur le défi que lui porta Antelmes de Miolans, sire d'Urtières.

— MM. Antonio MANNO et Vincenzo PROMIS viennent de publier la table analytique des publications de la *R. Deputazione di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia* depuis la création de la commission (20 août 1833) jusqu'au 1er août 1880 (Turin, Paravia). On y trouvera la liste de tous les membres de la commission depuis l'origine.

— L'ouvrage de M. GHETTI intitulé *Storia della indipedenza italiana* 1814-1870 (Torino, Lœscher, 1879. 1 vol. in-8°, 644 p.) est un manuel écrit

au point de vue national italien. Il peut être utile aux lecteurs français de le consulter. Le grand ouvrage de M. Bianchi s'arrête à 1860 et de plus l'éminent historien de la diplomatie italienne ne traite que des négociations. M. Ghetti résume l'histoire antérieure des états d'Italie et suit à travers toutes ses manifestations le développement de l'idée nationale et l'unité italienne.

— Le dernier ouvrage de M. Cantù, *les Trente dernières années* (1848-1878), vient de paraître en français chez MM. Firmin Didot et Cie. On y trouve le curieux témoignage des sentiments contradictoires qui inspirent tous les livres de ce catholique républicain, papalin et fédéraliste. Il ose prendre la défense du roi de Naples Ferdinand II; il est dur pour Cavour, il déplore l'unité italienne, et en même temps il ne recule pas devant des expressions dignes des *irrédentistes* les plus outrés, lorsqu'il dit par exemple que la Savoie et Nice sont une *Irlande* pour la France. Si l'on veut avoir une idée de la prodigieuse confusion de cet esprit distingué et mal équilibré, où la théologie catholique fait la guerre à un amas de notions indigestes empruntées à la science moderne, il faut lire le chapitre intitulé : « *les Sciences historiques.* » Nous pensons toutefois que c'est le traducteur et non M. Cantù qu'il faut rendre responsable des erreurs sans nombre qui défigurent les noms propres : « Yaffé, Fiker, Siebel, Bukle, Flinth, etc. »

Espagne. — Une *Revista de Valencia* vient de se fonder en Espagne; elle s'occupe de l'histoire de la littérature et des beaux-arts de l'ancien royaume de Valence.

Danemark. — Il vient de paraître à Copenhague les ouvrages suivants : *Danmarks ydre politiske Historie i Tiden fra Freden i Prag til Freden i Brœmsebro* (1635-45). Et Bidrag til Europas diplomatiske Historie under Frediveaarskrigen. Af. J. A. Fridericia. Kjœbenhavn. J. Erslevs Forlag 1881. (L'histoire extérieure politique de Danemark depuis la paix de Prague jusqu'à la paix de Brœmsebro ; contribution à l'histoire politique de l'Europe pendant la guerre de Trente-Ans.) — *Regesta diplomatica historiae Danicae.* Series secunda. Tomus prior (789-1349).

Russie. — M. Bruun, professeur à Odessa, est mort le 3 juin 1880; il a publié un assez grand nombre de mémoires sur la géographie historique de la Russie méridionale (voy. *Polybiblion,* janv. 1881, p. 82).

— M. le baron F.-A. Bühler, directeur des archives au ministère des affaires étrangères à Moscou, vient de publier des extraits des plus importantes archives de Moscou; ces extraits sont accompagnés d'un rapport en français sur l'organisation des archives russes, et d'un mémoire sur les rapports entre la Russie et la Prusse, d'après les mss. des archives de Moscou.

— M. Ladischevski a publié, d'après ces mêmes archives, un ouvrage sur la mission du prince Prozorovski à Londres en 1662.

— La *Société de littérature finnoise,* fondée à Helsingfors en 1831, célébrera, les 30 juin, 1er et 2 juillet prochains, son anniversaire semi-séculaire. La société y invite ses membres et tous les amis de ses travaux pour prendre part à des discussions sur la langue, l'archéologie et l'histoire. Les questions à traiter pour l'histoire, l'archéologie et l'ethnographie sont les suivantes : Statistique des peuples de race finnoise. — La part des peuples finnois dans les recherches anthropologiques européennes. — La classification des antiquités de l'âge de fer en Finlande au point de vue de leur forme. — Les sépultures antiques de Finlande. — Quelles contrées de la Finlande ont été habitées par les Lapons selon les recherches historiques ? — Quels sont les faits positifs que donnent les recherches historiques, archéologiques et linguistiques concernant la migration des peuples finnois vers les bords de la mer Baltique ? — Aperçu de l'histoire des Zyrianes. — Ce qu'on sait par les recherches archéologiques concernant la vie et les mœurs des Finnois à la fin de l'époque payenne. — Sur l'introduction du christianisme en Finlande.

États-Unis. — M. J. Winsor, bibliothécaire à l'université Harvard, et auteur d'une *Memorial history of Boston,* se propose de faire paraître, à l'aide de plusieurs collaborateurs, et avec l'appui de plusieurs sociétés locales d'histoire, une Histoire critique de l'Amérique ; cette histoire comprendra 8 vol. Le 3e, qui paraîtra en premier lieu, est intitulé *English discoveries and settlements in America.* Chaque vol. sera accompagné de cartes, de portraits, d'autographes, etc. On pense que trois de ces volumes pourront être terminés avant la fin de 1882.

— M. Samuel A. Green a été chargé par la ville de Boston de donner une édition nouvelle des *Early records of Groton,* 1662-1707, chronique pleine de faits curieux pour l'histoire intérieure du Massachusetts.

— Le 4e catalogue de la bibliothèque de l'état de Massachusetts vient de paraître. Il est très complet et rédigé avec un soin extrêmement minutieux.

— L'Institut archéologique d'Amérique a décidé l'exploration de l'ancien Assos, la principale colonie grecque de la Troade.

— Le numéro de janvier 1881 du *Magazine of american history* est consacré en grande partie à l'histoire de Yorktown et de l'alliance franco-américaine pendant la guerre de l'indépendance.

— M. Théodore Irving, neveu de l'historien américain Washington Irving, est décédé le 20 décembre dernier. Il avait publié en 1835 une Histoire de la conquête de la Floride par Fernando de Soto, 2 vol.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.)

Aubé. Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du iiie s., 180-249. Didier, vi-530 p. in-8°, 1881. Pr. : 7 fr. 50. — Cartault. La trière athénienne ; étude d'archéologie navale. Thorin, xxvi-260 p. in-8°, 1881. — Id. De causa Harpalica. Ibid., 142 p. in-8°. — Cauvet. L'empereur Justinien et son œuvre législative ; étude historique et juridique. Caen, Le Blanc-Hardel, 105 p. in-8°. Pr. : 2 fr. 50, 1880. — Delahante. Une famille de finance au xviiie s. Hetzel, 2 vol., 497-557 p. in-8°, 2e édit. Pr. : 20 fr. — Deschamps de Pas. Histoire de la ville de Saint-Omer depuis son origine jusqu'en 1870. Arras, Sueur-Charruey, 506 p. in-8°. — Dubail. Précis d'histoire militaire 2e part., 1 vol. in-8° avec atlas. Dumaine, 1880. Pr. : 14 fr. — Du Bois Melly. Histoire anecdotique et diplomatique du traité de Turin entre la Sardaigne et Genève, 1754. Bâle, Georg, 133 p. in-8°. Pr. 2 m. 50. — Lair. Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV. Plon, in-8°. Pr. 8 fr. — Lafleur de Kermaingant. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport. Didot, clix-425 p. in-4° avec un atlas de fac-simile. — Lehr. La Handfeste de Fribourg dans l'Uechtland de l'an 1249. Lausanne, Benda. Pr. : 8 fr. — Abbé Mancraux. Histoire de l'abbaye et du village de Hautvillers, 3 vol. vii-615, 600, 637 p. in-8°, 1880. Épernay, Doublat. — Mérimée. Lettres à Panizzi, 1850-70, pub. par L. Fagan. Calmann-Lévy, 2 vol. in-8°. Pr. : 15 fr. — Mortimer-Ternaux. Histoire de la Terreur, t. VIII ; ibid., viii-624 p. in-8°. Pr. 6 fr. — Noel. Étude historique sur l'organisation financière de la France. Charpentier, xi-504 p. in-12. Pr. : 3 fr. 50. — Abbé Pêcheur. Annales du diocèse de Soissons, t. IV, vii-682 p. in-8°. Soissons, Fèvre-Darcy, 1880. — Piépape. Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France, 2 vol. xviii-480, 512 p. in-8°. Paris, Champion ; Besançon, Marion, 1880. — Quépat. Recherches historiques sur la Grande-Thury près Metz. Metz, Sidot ; Paris, Dumoulin, ii-186 p., 1880. — Reuss. L'Alsace pendant la Révolution française, t. I. Fischbacher, x-359 p. in-8°. — Ruble (A. de). Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, t. I. Labitte. Pr. : 8 fr. — Seinguerlet. Strasbourg pendant la Révolution. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 364 p. in-8°. Pr. : 6 fr. — Vernes. Mélanges. Fischbacher. — Wallon. Histoire du tribunal révolutionnaire pendant la Terreur, t. III. Hachette. Pr. 7 fr. 50.

Adler. Herzog Welf VI und sein Sohn. Hannover, Helwing. Pr. : 4 m. — Baumgærtner. Ueber die Quellen des Cassius Dio. Tubingen, Laupp. 60 p. in-8°. Pr. : 1 m. — Baumgarten. Sleidan's Briefwechsel. Strasburg, Trübner. xxx-330 p. in-8°. — Budinsky. Die Ausbreitung der lateinischen Sprache über Italien und Provinzen des rœmischen Reiches. Berlin, Hertz, xii-267 p. in-8°. — Dürr. Die Reisen des Kaisers Hadrian. Wien, Gerold's Sohn, 124 p. in-8°. — Hartwig. Quellen und Forschungen zur æltesten Geschichte der Stadt Florenz. 2e part. Halle, Niemeyer, vi-328 p. in-8°. — Von Holst. Verfassungsgeschichte der vereinigten Staaten von Amerika, seit der Administration Jackson's.

Bd. II, xv-474 p. in-8°. Berlin, Springer. Pr. : 12 m. — Maurer. Marksteine in der Geschichte der Vœlker, 1492-1880. Leipzig, Kummer, xi-1063 p. gr. in-8°. Pr. : 12 m. — Maybaum. Die Entwicklung des altisraelitischen Priesterthums. Breslau, Kœbner, viii-126 p. in-8°. Pr. : 2 m. 80. — Mühlbacher. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern, 752-918. 1re livr. 160 p. in-4°. Innsbruck, Wagner, 1880. — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen, Bd. V. Berlin, Duncker. — Schirrmacher. Geschichte Castiliens im xii und xiii Jahrhundert Gotha, Perthes, 1881. — Schneider. Die Geburt der Asthena. Wien, Gerold's sohn, 45 p. in-8°. — Szanto. Untersuchungen über das attische Bürgerrecht. Wien, Konegen, 54 p. in-8°. — Voigt. Die Wiederbelebung des classischen Alterthums. Bd. I. Berlin, Reimer.

Lethbridge. Short manuel of the history of India. London, Macmillan. Pr. : 5 sh. — Shadwell. The life of Colin Campbell, lord Clyde. London, Blackwood, 2 vol. xviii-457, x-489 p. in-8°. — Wheeler. The history of India, from the earliest ages. 4e vol., 2e part. London, Trübner, xxvii-600 p. in-8°. Pr. : 14 sh.

Chiappelli. Vita e opere giuridiche di Cino da Pistoia. Pistoia, Bracali, 240 p. in-12. Pr. 3 l. — Capasso. Fra Paolo Sarpi e l'interdetto di Venezia. Firenze, Gazetta d'Italia. 1880. — Casabianca. Il feudalismo e la Sardegna nel medio evo. Napoli, Nobill, 154 p. in-8°. Pr. 3 l. — Villari. Niccolò Machiavelli e i suoi tempi ; vol. II, 592 p. in-8°. Pr. 7 l. 50. Firenze, Lemonnier.

Errata du dernier numéro.

P. 281, l. 16, au lieu de : « augmente de *un million et demi* le nombre de ses sujets », lire 600,000.

P. 402, l.	9,	au lieu de	Reyneck,	lisez	Reineck.
—	11	—	Waldenbourg,	—	Waldbourg.
—	14	—	Wesphallen,	—	Westphallen.
—	—	—	Hartz,	—	Horst.
—	—	—	Velsheim,	—	Veltheim.
—	15	—	Munchenhausen,	—	Münchhausen.
—	16	—	Meerveld,	—	Meerveldt.
—	22	—	Spaderborn,	—	Spada-Tora.
—	27	—	Wend,	—	Wendt.
P. 406, l.	5	—	Leichenfeld,	—	Lerchenfeld.
—	6	—	Kuster,	—	Küster.
—	8	—	Grüne,	—	Grünne.
P. 473, l.	33	—	petorium,	—	pretorium.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LES

DÉMEMBREMENTS DE LA MOLDAVIE

(*Suite.*)

VI.

Dans la première partie de ce travail, nous avons montré quel fut le sort de la Moldavie. Voyons maintenant quel fut celui de son prince.

Ghyka était déjà compromis aux yeux des Turcs parce qu'il devait sa nomination au trône de Moldavie aux instances des Russes. Les intrigues de Thugut contribuèrent aussi pour une large part à ce résultat, d'autant plus que Ghyka s'aidait des Russes et des Prussiens pour combattre les plans autrichiens. Ainsi nous l'avons vu plus haut envoyer très souvent ses papiers à Constantinople par des courriers russes. La plupart des intrigues de Zegelin, ambassadeur prussien près de la Porte, avaient lieu sous l'influence de Ghyka, et les Turcs ne pouvaient voir sans inquiétude cette liaison intime entre leur vassal et leurs plus mortels ennemis. Voilà pourquoi Thugut craignait tant l'arrivée du prince Repnin, ambassadeur russe extraordinaire à Constantinople, lequel, devant passer par Jassy, allait s'entendre avec Ghyka au sujet de la Bukovine et créer ainsi de nouveaux obstacles dans la marche de cette affaire. Le sieur de Gaffron, ambassadeur de Prusse, allait prendre son chemin, toujours par Jassy, pour se rendre à son poste, et ce contact du prince de Moldavie avec les adversaires de l'Autriche ne pouvait en aucune façon convenir à cette puissance. L'affaire de la Bukovine dans laquelle Ghyka, défendant son pays et sa position, avait été forcé de faire cause commune avec les ennemis de la Porte, le discrédita tout à fait aux yeux de celle-ci, qui voyait en lui un

agent du czar. Elle s'attendait à tout moment à ce que Ghyka abandonnât la cause de son suzerain pour embrasser celle de son protecteur. Ceux qui savaient le peu de valeur que les Turcs attachent à la vie humaine pouvaient dès lors prédire à Ghyka une fin tragique.

Les Turcs cherchèrent donc à se défaire de Ghyka à tout prix, car il ne leur suffisait pas de le destituer. Ghyka, éloigné du trône, aurait pu se réfugier chez les Russes et devenir ainsi une cause perpétuelle de troubles pour la Turquie. Il devait donc être mis à mort et remplacé par un prince fidèle, qui aidât les Turcs à rétablir leur influence en Moldavie.

Ceux-ci s'étaient habitués dès longtemps à se jouer du sort et de la vie des princes roumains. Trop heureux celui auquel le sultan faisait sentir sa disgrâce par le chiffon noir appliqué sur l'épaule (signe de la destitution) et dont il ne se faisait pas apporter la tête à Constantinople. Et cela très souvent pour les causes les plus futiles. Hésiterait-il à le faire quand il s'agissait de briser un instrument dans les mains de l'ennemi le plus acharné de l'empire ottoman !

Les prétextes pour le meurtre de Ghyka furent bientôt trouvés. La Porte, ayant ordonné aux princes roumains d'envoyer immédiatement à Galatz et Ibraïla une certaine quantité de blé, dont la Porte voulait s'approvisionner, dans l'attente d'une nouvelle guerre avec la Russie, Ghyka se permit d'observer que le pays ayant souffert de grands dégâts à cause des sauterelles et des inondations, il lui était de toute impossibilité de satisfaire à cette demande. En même temps il insistait près de la Porte pour être exempté de l'obligation de livrer une nouvelle quantité de bois de construction dont les Turcs avaient besoin à Isaccea, celui qui avait déjà été fourni ayant été perdu par suite du naufrage des quatorze navires qui le portaient. La Porte, que le traité de Kainardji privait du tribut des pays roumains pendant deux ans, irritée par le refus de Ghyka, lui répond qu'elle n'accédera jamais à ses demandes et que le refus d'obtempérer à ses ordres entraînerait pour lui les plus terribles conséquences ; elle lui enjoint en même temps d'acheter du pain en Pologne si le pays en manque.

Il paraît que Ghyka se refusa néanmoins à exécuter ces ordres, car parmi les incriminations dont il fut l'objet figurait aussi son

refus d'acheter du blé en Pologne, sous prétexte qu'il en avait été empêché par les Russes. Les autres chefs d'accusation étaient qu'il entretenait des correspondances secrètes avec la Russie et qu'il avait amassé par ses exactions une immense fortune, dans l'intention de se sauver en pays étranger. Toutefois ces accusations devaient servir à justifier seulement sa destitution. Pour justifier sa mort on avait contre lui un grief bien autrement grave. On prétendait « qu'il s'était exprimé vis-à-vis de l'envoyé de la Porte dans des termes tellement insolents et incompatibles avec la dignité de la Porte, qu'il avait dû être puni pour son manque de respect[1] ».

Il fut frappé par des assassins et non par la justice.

Au commencement du mois d'octobre 1777, un envoyé turc, Kara Highiorsades Ahmed-Bey, vint au pied-à-terre habituel des Turcs à Jassy, sur la place du Beilic, et pour attirer le prince chez lui il fit semblant d'être indisposé. Il l'invita en conséquence à passer chez lui, pour lui communiquer des ordres très importants. Ghyka, qui ne s'attendait nullement à un piège, se rendit le soir chez l'envoyé de la Porte. Il y trouva plusieurs janissaires qui, aussitôt qu'il fut entré, se jetèrent sur lui et le percèrent de leurs yatagans.

C'est par trahison que la Moldavie avait perdu la plus belle partie de son territoire; c'est encore par trahison que tombaient ses princes, l'un sous le couteau de la Turquie, l'autre sous celui de l'Autriche, moyen digne de la politique de ces deux empires, dont l'un était aussi imprévoyant que l'autre était rapace.

Quel fut le rôle de l'Autriche dans le meurtre de Ghyka?

Il est hors de doute que Thugut, qui s'était donné toutes les peines imaginables pour mener à bonne fin le grand œuvre de sa vie, voyant Ghyka combattre ses plans avec tant de ténacité, était porté contre lui à une haine des plus implacables. Dans toutes ses dépêches il se plaint de la conduite du prince moldave, le traitant de « Grec sans foi ni loi » et ses actes d' « intrigues envenimées ». Il est tout aussi incontestable que l'internonce aurait sacrifié sans la moindre hésitation le prince moldave à sa vengeance s'il avait été en son pouvoir de le faire, et on a même des preuves suffisantes que telle était son intention

1. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 310.

dans un cas extrême : « Quoique Ghyka mérite, sans aucun doute, plutôt la plus sévère punition que le moindre signe de bienveillance de la part de Leurs Majestés, je ne puis pourtant assez vous répéter mon opinion qu'il serait utile que les commissaires impériaux chargés de la délimitation l'entretiennent avec des paroles douces et des promesses qui n'engageraient à rien, pour ne pas irriter davantage son mauvais vouloir dans l'affaire de la délimitation. Selon les circonstances on pourrait employer contre lui un ton plus prononcé et des menaces plus sérieuses, d'autant plus facilement qu'il ne dépendrait que du bon plaisir de la très haute cour de punir même *personnellement et par des voies de fait* ce Grec perfide et dépourvu de foi, sans entrer à cause de cela dans de grandes difficultés avec la Porte[1]. »

Mais Thugut ne garda point le poste d'ambassadeur à Constantinople jusqu'à la mort de Ghyka ; il paraît avoir quitté la capitale de l'empire ottoman peu de temps après avoir terminé l'affaire de la Bukovine (juillet-août 1776). Il fut remplacé par Emmanuel Tassara qui était loin de nourrir contre Ghyka les mêmes motifs de haine. Au contraire, apprenant le meurtre de Ghyka, il qualifie cet acte d' « aussi odieux que violent et contraire aux traités[2] ». La correspondance entière de ce temps prouve d'une manière indubitable que la cour de Vienne était tout à fait étrangère au meurtre de Ghyka. Dans tous ces documents il ne se trouve pas même une allusion à cet événement, et Kaunitz en parle à Tassara comme d'une affaire qui n'intéresse nullement l'Autriche. En effet si l'Autriche avait voulu tuer Ghyka, elle l'aurait fait alors que son intérêt était en jeu, quand celui-ci luttait contre elle pour conserver la Bukovine.

Telles furent les péripéties de cet événement si malheureux pour la Moldavie. La Bukovine fut perdue à cause de Ghyka, qui, étant dévoué aux Russes, poussa la Porte à ajouter foi plutôt aux insinuations de l'Autriche et à ses protestations d'amitié, qu'à la voix de la vérité qui sortait d'une bouche suspecte. Ghyka périt à cause de la Bukovine, car, voulant sauver l'intégrité du territoire sur lequel il était appelé à régner, il se rapprocha toujours davantage des Russes ; par là il devint de plus

1. Thugut à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 185. Comparez p. 176.
2. Tassara à Kaunitz. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 306.

en plus odieux aux Turcs qui le sacrifièrent à leurs craintes. Ainsi quoique Grégoire Ghyka n'ait point péri de la même main qui mutila la Moldavie, la perte de la *clef de ce pays*[1] est étroitement liée dans le souvenir du peuple roumain au sang de Ghyka, et tous les efforts ne parviendront point à détruire ce que la légende a consacré, ce qui est devenu une croyance populaire.

Guerre de 1806. *Paix de Bucharest*, 1812.

I.

La paix de Kainardji, malgré tout le sang qu'elle avait coûté, n'était qu'une suspension d'armes, car au lieu d'aplanir les difficultés qui existaient entre la Russie et la Turquie, elle n'avait fait que les augmenter. En effet la Russie avait exigé la liberté des Tatars, dans l'intention très peu cachée de les soumettre à sa domination, ce qu'elle ne manqua pas de faire peu de temps après 1783. Mais non contente d'envahir l'empire ottoman du côté de l'Europe, elle commence à le miner du côté de l'Asie, en attirant sous sa domination les peuplades du Caucase, ce qui poussa les Turcs à lui déclarer de nouveau la guerre en 1787. L'Autriche, ne pouvant cette fois pêcher en eau trouble, ainsi qu'elle l'avait fait dans la guerre précédente, est forcée de prêter main-forte à son alliée, afin de partager avec elle les dépouilles de la Turquie. Le plan de partage était le suivant : la Russie gardait la Crimée et l'Autriche occupait la Bosnie et la Serbie. Le reste des provinces ottomanes servirait à former le nouvel empire byzantin, pendant que les pays roumains, qu'aucun des alliés ne voulait céder à l'autre, garderaient une sorte d'indépendance sous le prince Potemkin.

La Turquie allait donc lutter de nouveau contre ses deux ennemis séculaires et le résultat d'un combat aussi disproportionné ne pouvait être douteux. Mais pouvait-elle faire autrement? En fait, c'était elle qui déclarait la guerre; c'était elle qui prenait l'offensive, pendant que la Russie gardait le rôle bien plus beau d'être sur la défensive. En réalité pourtant

1. Kaunitz à Thugut. Doc. Hourmouzaki, VII, p. 123.

la Russie et l'Autriche étaient les provocateurs. Ces deux puissances s'étaient habituées à toujours demander aux Turcs et ceux-ci avaient tant donné, qu'ils ne pouvaient plus le faire, sans toucher au cœur de leur empire. Ils avaient donné à l'Autriche la Bukovine et maintenant elle exigeait la Bosnie et la Serbie; aux Russes ils avaient cédé la Crimée et ceux-ci convoitaient maintenant le Caucase. A la guerre sourde par laquelle Russes et Autrichiens minaient leur empire, les Turcs opposaient la guerre franche et ouverte. Le sort des armes leur fut fatal; mais la justice reste de leur côté; et s'il est vrai que l'histoire se rapporte à la politique comme le passé au présent, il n'en est pas moins incontestable que pendant que la politique ne reconnaît pas d'autre Dieu que le succès, l'histoire en adore un autre bien supérieur, qui est la morale ou au moins le droit.

La mort de l'empereur Joseph II, le sincère allié de Catherine, et l'avènement de Léopold au trône des Habsbourgs mit fin à cette guerre spoliatrice. L'Autriche s'étant convaincue qu'elle avait fait fausse route en aidant les projets ambitieux de la Russie, se retire de la lutte par la paix de Sistow, en 1791, qui est bientôt suivie de la paix de Jassy, en 1792, conclue avec la Russie. Mais pendant que l'Autriche reste les mains vides, la Russie fait consacrer par les Turcs la cession définitive de la Crimée et acquiert en outre la forteresse d'Oczakow, par laquelle elle recule ses frontières jusqu'au Dniester.

Parmi toutes les puissances européennes, la Turquie comptait un seul ami, la France. Jamais, depuis leurs premières relations, l'entente n'avait été troublée entre ces deux pays, et si la Turquie favorisait par tous les moyens le développement du commerce français en Orient, la France interposait souvent ses bons offices dans les démêlés de la Porte avec les autres puissances. Les rapports entre la France et la Porte étaient donc des meilleurs, quand tout d'un coup la politique tout à fait personnelle de Napoléon vint jeter le trouble dans ces relations et mettre l'inimitié entre deux peuples qui avaient vécu jusqu'alors dans le plus parfait accord.

En l'année 1798, Bonaparte, général du Directoire, se décide à conquérir l'Égypte. Il voulait remplacer, par la possession de cet important pays, plusieurs colonies que la France avait cédées aux Anglais, et en même temps porter à l'Angleterre un coup

mortel par la création d'un empire maritime français et la conquête de ses colonies indiennes. Bonaparte voulait cacher à la Porte le véritable but de son expédition, et lui faire croire qu'il n'avait d'autre intention que de reprendre l'Égypte aux Mamelucks pour la faire rentrer sous la domination du sultan. Bonaparte savait pourtant très bien que la Porte ne se laisserait pas tromper par un pareil prétexte et que son expédition contre l'Égypte était un acte d'inimitié indubitable contre les Turcs. Mais comme l'amitié de la France pour la Turquie n'était que le résultat du commerce que la première faisait en Orient et que le plan de Napoléon, en cas de réussite, ne pouvait qu'augmenter ce commerce, on comprend très facilement pourquoi la mauvaise humeur de la Porte ne l'arrêtait point.

Ce n'était pas là le seul acte hostile du gouvernement français à l'égard de la Turquie. Napoléon venait peu de temps auparavant de conclure avec l'Autriche la paix de Campo-Formio par laquelle Venise était cédée à l'Autriche, en échange de la Belgique, qui passait à la France (1797).

La seigneurie de Venise avait cessé depuis longtemps d'être un ennemi redoutable pour la Porte ottomane, et les temps étaient passés où le lion de Saint-Marc menaçait de déchirer de ses griffes l'étendard du prophète. Une faiblesse et des malheurs communs avaient rapproché ces deux états comme ils avaient rapproché la Turquie et la Pologne, et la Turquie ne pouvait voir avec indifférence que le territoire de son ancienne rivale, et de sa compagne d'infortune, allât augmenter l'étendue et la puissance de l'empire des Habsbourgs.

A tous les points de vue, la politique de la France était donc hostile à la Porte et celle-ci ne pouvait faire autrement que de répondre à l'inimitié par l'inimitié, à la guerre par la guerre. La guerre fut déclarée à la France le 2 septembre 1798.

Un changement si inattendu dans la politique orientale de la France dut en entraîner de semblables dans celle des autres pays européens. L'Angleterre, qui craignait l'expédition d'Égypte, s'allia à la Turquie; mais ce qui fut plus extraordinaire, c'est que la Russie elle-même offrit aussitôt ses services à la Porte, et surtout le secours de sa flotte de la mer Noire.

Les Russes avaient besoin de la faiblesse des Turcs pour pouvoir réaliser leurs plans en Orient; ils ne pouvaient donc per-

mettre aux Français de s'établir en Égypte et de prendre ainsi en leurs mains la direction des affaires dans cette partie du monde. Voilà pourquoi nous les voyons abandonner leur politique traditionnelle et prêter secours à leur ennemi héréditaire, ce qu'ils firent plus tard encore une fois, à l'occasion de la révolte de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, qui menaçait leur politique de la même façon. La politique russe possède un mérite incontestable, celui de savoir attendre et de ne jamais se presser de manière à compromettre l'avenir. Au besoin elle sait même soutenir son ennemi, pour être la seule à profiter de sa chute.

Une disposition du traité d'alliance conclu en cette circonstance entre la Russie et la Turquie met pleinement en lumière son but, qui était de servir exclusivement les intérêts russes sous le prétexte du secours apporté à la Turquie. La flotte russe devait être employée de préférence à chasser les Français des îles Ioniennes, qui seraient déclarées indépendantes, sous le protectorat de la Russie, projet qui rentrait dans le plan de l'empire grec rêvé par Catherine II. Quant aux véritables intentions de la Russie vis-à-vis de la Porte, sa conduite en Géorgie nous les fait suffisamment connaître. Renouvelant les intrigues qui avaient amené les Tatares sous sa domination, elle arrive aux mêmes résultats en Géorgie. Le vassal russe Héraclius, venant à mourir, son fils Alexandre veut, à l'aide des Lesghiens, échapper aux Russes. Ceux-ci soutiennent alors contre lui un prétendant, Georges XIII, qui lègue à sa mort son pays à l'empereur Paul (1801). La Géorgie tombe de cette manière sous le sceptre de la Russie.

On connaît le résultat de l'expédition d'Égypte. La flotte qui avait transporté l'armée française en Afrique ayant été détruite par Nelson à Aboukir, et les communications avec la France se trouvant tout à fait interceptées, Napoléon voit tous les jours diminuer le nombre de ses soldats, et malgré les plus brillants faits d'armes, il est forcé de retourner en France pour combattre la deuxième coalition qui s'est formée pendant son absence. Kléber reste en Egypte et soutient avec beaucoup de vigueur l'honneur des armes françaises, jusqu'à ce que le couteau d'un fanatique mette un terme à ses jours. L'armée française, privée d'un commandant intelligent, est réduite à capituler.

Toutefois les revirements de la politique européenne ramènent

bientôt la France à son ancienne amitié avec la Porte. Après la conclusion de la paix, en 1802, la France cherche à attirer la Porte dans une alliance contre les puissances européennes qui s'étaient liguées pour la troisième fois contre elle. La Russie et l'Angleterre, qui avaient le plus grand intérêt à combattre ce rapprochement de la France et de l'empire ottoman, prêtent à la première des intentions hostiles à l'égard de la Porte, pour la discréditer aux yeux de celle-ci. Ainsi elles font courir le bruit que la France veut occuper la Morée et que Napoléon a conçu le projet de partager l'empire ottoman en donnant à Louis XVII la Pologne et en dédommageant la Prusse par le Hanovre, l'Autriche par la Bosnie et la Serbie, et la Russie par la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie, pendant que la France se contenterait de la Grèce jusqu'à Salonique. L'Angleterre et surtout la Russie voulaient, par de pareilles inventions, combattre l'influence française en Orient, et elles étaient parfaitement servies dans leurs intentions par la rivalité qui avait existé entre la France et la Turquie et par le rôle de puissances alliées qu'elles-mêmes avaient pris à cette occasion. La Russie obtint de la Porte le renouvellement de son traité d'alliance en 1801, en lui présentant l'alternative d'une amitié forcée ou de la guerre. Prétextant toujours la nécessité de défendre les Turcs contre les agressions des Français, les Russes firent de Sébastopol un port militaire et renforcèrent leurs troupes dans les îles Ioniennes, pendant que l'ambassadeur français s'efforçait de montrer ces préparatifs sous leur véritable jour, c'est-à-dire comme des mesures qui menaçaient l'existence de la Turquie.

La Porte ne savait plus que penser au milieu de tant d'influences contradictoires. La France, qui avait toujours été son amie la plus sincère, avait perdu sa confiance par l'expédition d'Égypte. Les puissances qui avaient été jusqu'alors ses ennemies les plus irréconciliables lui avaient prêté secours contre son ancienne alliée. Par là ces puissances et surtout la Russie avaient obtenu un avantage immense : la France était compromise aux yeux de la Porte, pendant que la Russie avait acquis le droit de se mêler des affaires ottomanes, d'imposer aux Turcs son amitié bien plus dangereuse que son hostilité, car elle permettait à la puissance russe de se développer en toute sécurité et de se préparer ainsi pour les événements futurs.

La Russie, qui ne voulait pas faire un pas sans gagner quelque chose sur la Turquie, chercha à obtenir par le renouvellement du traité d'alliance le droit d'intervenir dans l'organisation civile et religieuse de la Moldavie et de la Valachie et l'extension de sa domination dans la Géorgie. Mais la Turquie repoussa avec énergie ces nouvelles exigences et la Russie dut se contenter pour le moment des avantages généraux que lui assurait son traité d'alliance avec la Porte.

II.

Le XIXe siècle commence pour les Turcs sous les plus défavorables auspices. Presque toutes les provinces de leur empire se révoltent, les unes pour des causes politiques, les autres à l'instigation de bandes de brigands, pour la plupart militaires en retraite, qui avaient servi dans les guerres précédentes. Ces bandes, sous la conduite de chefs entreprenants, pillent et ravagent les provinces de l'empire. Parmi ces pillards étaient Djezar, pacha de Syrie, les Wahabites en Arabie, Ali, pacha de Janina, et surtout Paswan-Oglou en Bulgarie.

De tous ces perturbateurs, c'est le dernier qui nous intéresse le plus, car son action se rattache à l'histoire des pays roumains et au sujet de ces recherches.

Paswan-Oglou, dont le père et le grand-père avaient péri sur l'échafaud, pour cause de brigandages, après avoir obtenu, par sa participation courageuse à la guerre contre les Autrichiens, sa grâce du sultan, organisa tous les vagabonds et les mauvais sujets de l'empire en une sorte de bande armée, et commença à ravager les provinces turques et notamment la Valachie qui, étant la moins bien défendue, donnait surtout prise à ses déprédations. Pour pouvoir mieux résister à l'autorité du sultan, il fortifia Widdin, qu'il entoura d'un fossé profond. Cette forteresse, transformée en un repaire de bandits, lui sert de point d'appui pour ses opérations ; c'est de là qu'il envoie ses hordes ravager les provinces limitrophes sans distinction de ghiaours ou de fidèles, bravant impunément les ordres et les armées du sultan. Alexandre Ypsilanti, qui régnait en Valachie, avait été forcé à plusieurs reprises de racheter le pays du pillage par des centaines de bourses et de fournir à Paswan-Oglou des quantités con-

sidérables de céréales, de bestiaux et de denrées. De cette manière il s'était compromis aux yeux de la Porte, qui le destitua et le fit remplacer par Hangerli, en 1798. Celui-ci, pour plaire au capitan-pacha, qui avait contribué à sa nomination, et qui avait été envoyé avec une forte armée contre Paswan-Oglou, prenait le plus grand soin de fournir à l'armée turque tout le nécessaire et surtout les provisions. L'armée, conduite par des pachas « pleins de barbe, mais vides d'esprit[1], » fraternisa avec les bandes paswaniennes, et au lieu de défendre la Valachie contre leurs déprédations, fit cause commune avec elles. L'expédition ayant manqué complètement son but, Paswan-Oglou en devint plus entreprenant, et le capitan-pacha, pour se justifier aux yeux du sultan, accusa Hangerli d'avoir entretenu des correspondances avec le révolté et de l'avoir assisté en secret dans ses opérations, accusation qui amena la destitution d'Hangerli et son remplacement par Alexandre Morouzi, en 1799. Paswan-Oglou exigeant aussi de ce prince 75 bourses par an, celui-ci se plaignit à la Porte et demanda le secours des pachas du Danube contre ce brigand. Sa demande lui fut aussitôt accordée, mais à quel prix! « Les pauvres chrétiens étaient obligés de faire les transports nécessaires à l'armée turque, et quoique la plupart eussent à leurs chars jusqu'à dix chevaux ou quatre à six bœufs, ils perdaient toutes leurs bêtes à cause de la rudesse de l'hiver et de la hâte qu'on exigeait d'eux, ou bien ils tombaient avec les animaux, laissant leurs femmes veuves et leurs enfants orphelins, pendant que ceux qui s'en retournaient, revenaient pieds et mains gelés et enduraient de telles souffrances que la plume se refuse à les décrire. Le pays souffrait d'autant plus que les Turcs préposés à sa garde, c'est-à-dire les impériaux, non seulement n'empêchaient nullement les désordres des paswaniens, mais au contraire les aidaient en grande partie à les commettre[2]. »

Ces terribles dévastations ne pouvaient affermir les sympathies des Roumains pour les Turcs, et il ne faut pas nous étonner si nous les voyons recourir au czar pour les sauver d'une pareille oppression, d'autant plus que les Roumains savaient maintenant que les Russes avaient pris sur eux l'obli-

1. Chronique valaque inédite de Zilote le Roumain.
2. Chronique valaque inédite.

gation de les défendre contre les empiètements des Turcs. Ils savaient que par le traité de Kainardji, et surtout par la convention explicative d'Ainali Kawak, les Turcs s'étaient engagés vis-à-vis des Russes à ne plus molester les pays roumains et à se contenter d'un tribut payable en argent tous les deux ans, et maintenant, au lieu de respecter leurs engagements, ils dévastaient le pays de la manière la plus inhumaine, tant par les bandes de Paswan-Oglou que par les armées envoyées pour le défendre. Les Russes, saisis de la question par les plaintes des boyards du pays, se décidèrent cette fois à faire usage de leur droit d'intercession et demandèrent par une note à la Porte la nomination de Constantin Ypsilanti à l'hospodarat de Valachie, exposant « que les boyards valaques, après plusieurs plaintes sur l'état malheureux de leur pays, auraient exprimé le désir unanime que le trône de la principauté fût confié à Constantin Ypsilanti ; que ce prince pourrait devenir l'organe principal de l'alliance qui unit si heureusement les deux empires et contribuer pour beaucoup au maintien des relations de bon voisinage; que sa nomination contenterait d'autant plus l'empereur que sa destitution lui avait été désagréable, étant contraire aux traités[1]. »

La Prusse, qui avait été servie par Ypsilanti d'une manière très efficace du temps que celui-ci était drogman à Constantinople, soutenait aussi la candidature de ce prince, et la Porte ne voulant point troubler les bonnes relations qui existaient à cette époque tant avec la Prusse qu'avec la Russie, confirma la nomination des deux princes agréables aux Russes, Constantin Ypsilanti, pour la Valachie, et Alexandre Morouzi, pour la Moldavie. Les Russes, voyant les Turcs si bien disposés en leur faveur, ne laissèrent point échapper l'occasion et demandèrent, par une seconde note, de mieux préciser quelques dispositions relatives aux principautés qui n'étaient pas assez claires ou bien exécutées, fondant cette demande surtout sur les plaintes des boyards. La Porte, qui avait cédé sur le point principal, la nomination des princes, se montra disposée à satisfaire aussi à ces exigences, et par une réponse adressée au général Tamara, ambassadeur de Russie à Constantinople, elle consentit aux modifications proposées par la Russie, les sanctionnant par un hatti-houmayoum adressé aux principautés en l'an-

1. Zinkeisen, *Geschichte der osmanischen Reiches in Europa*, VII, p. 243.

née 1803, dont la principale disposition est la suivante : « Dorénavant les princes seront élus pour la durée de 7 ans et ils ne pourront être destitués que pour cause de méfaits, qui seront portés par ma cour à la connaissance de l'ambassadeur impérial, et seulement dans le cas où la faute serait constatée par les deux cours, sa destitution sera prononcée[1]. »

La nomination des deux princes sus-mentionnés, partisans des Russes, est de la plus grande importance pour l'histoire de la guerre qui nous occupe. Aussitôt qu'ils eurent pris en main les rênes du gouvernement, ils commencèrent à faire de la politique russe, complotant en secret contre leur suzerain.

Vers cette époque, les Serbes s'étaient révoltés sous Tscherni-Georges, et les Russes, profitant de cette circonstance qui pouvait si bien servir leurs plans, inspirèrent aux Serbes, par l'entremise du prince valaque, l'idée de solliciter leur intervention auprès de la Porte en leur faveur. Les Serbes acceptèrent avec joie cette proposition et envoyèrent en 1804 à Pétersbourg une députation composée de Prota Nenadovitsch, Jean Protitsch et Pierre Tschiardaclia, pour demander à l'empereur de Russie de protéger le peuple serbe. Tous les secours possibles leur furent immédiatement promis et les députés serbes retournèrent dans leur patrie, au printemps de l'année 1805, pleinement satisfaits des promesses du grand empereur. La Russie intervint à Constantinople en faveur de ses nouveaux clients et menaça même de faire entrer une armée en Moldavie pour la protéger d'une manière plus efficace, ce qui contribua beaucoup à leur faire obtenir l'indépendance administrative, que les Turcs finirent par reconnaître à leur pays. Les deux voïvodes de Moldavie et de Valachie avaient été pendant tout le temps d'un grand secours aux Russes, pour faire parvenir aux Serbes les provisions et les munitions nécessaires pour soutenir la lutte.

Napoléon ayant été proclamé en 1804 empereur des Français, la Russie, s'appuyant sur son traité d'alliance avec la Porte, exigea que celle-ci ne reconnût pas le nouveau titre de son ennemi, pendant que Napoléon mettait tous ses efforts à attirer la Porte de son côté dans sa lutte contre la Russie. Il était de toute impossibilité pour la Turquie de garder la neutralité

1. Zinkeisen, l. c. VII, p. 245.

entre les deux empires, et, comme le rôle que la Turquie pouvait jouer dans cette guerre pouvait être très important, chacune des deux puissances ennemies la sollicitait à prendre son parti. Ne pouvant rester neutre, il était naturel que la Porte embrassât la cause du plus heureux, et voilà pourquoi, après la brillante victoire d'Austerlitz (2 décembre 1805), la Porte se plia aux exigences de la politique française. Le titre de Napoléon fut reconnu et bientôt après, à la suite de l'insistance énergique de Sebastiani, ambassadeur de France à Constantinople, la Porte se décida à se prononcer d'une façon plus active en faveur de la France.

Cette dernière avait été dès le commencement contraire à la nomination d'Ypsilanti et de Morouzi au trône des principautés, parce qu'elle connaissait leur dévouement à la cause des Russes. Napoléon, voyant maintenant que ces princes aidaient sous main la révolte des Serbes, les dénonça à la Porte et insista vivement pour qu'ils fussent destitués. La Porte, continuellement excitée par Sebastiani et furieuse de l'entente secrète des princes roumains avec les Serbes, ne tint pas compte du hatti-houmayoum, par lequel les princes ne pouvaient être révoqués avant le terme de sept ans qu'avec l'assentiment de la cour protectrice, et procéda à la destitution de Morouzi et d'Ypsilanti trois années avant le terme légal, nommant à leur place Soutzou et Callimaque, admirateurs de Napoléon et partisans dévoués de la politique française (septembre 1806).

Les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre, apprenant le triomphe de Sebastiani, menacèrent immédiatement la Porte du bombardement de Constantinople par la flotte anglaise, si elle ne replaçait immédiatement sur le trône Ypsilanti et Morouzi. Lorsque la nouvelle de cette violation des traités arriva à Saint-Pétersbourg, ordre fut donné au général Michelson d'entrer aussitôt avec ses troupes en Moldavie (16 octobre). Huit jours après, la Porte, cédant aux menaces de la Russie et de l'Angleterre, réintégra les princes destitués. Toutefois l'empereur Alexandre ne crut pas devoir retirer ses troupes des principautés, prétextant maintenant que s'il y était entré, ce n'était pas pour se venger de la destitution des hospodars, mais bien uniquement pour les préserver des brigandages de Paswan-Oglou et pour forcer les Turcs à respecter leur hatti-houmayoum, qu'ils violaient à tout

moment, en imposant aux principautés des fournitures de denrées pour des prix tout à fait illusoires. La Russie, qui était toujours à la piste d'un prétexte pour déclarer la guerre aux Turcs, l'ayant si commodément trouvé, n'aurait voulu pour rien au monde laisser passer l'occasion de se mesurer de nouveau avec eux. Maintenant que la cause de la guerre avait disparu par le rétablissement des princes, elle invoquait d'autres griefs qu'elle avait toujours à sa disposition comme protectrice des pays roumains. Dans une note adressée à la Sublime Porte elle prétendait n'être nullement intéressée à la réintégration des princes; ce qu'elle voulait, c'était le rétablissement des privilèges et des droits de la Moldavie et de la Valachie, leur délivrance des ravages causés soit par les bandes de Paswan-Oglou, soit par les troupes de la Porte, et pleine sécurité pour leurs habitants, comme aussi l'organisation d'une milice nationale qui fût en état de les défendre contre le renouvellement de pareils désordres[1].

La paix de Kainardji avait commencé à porter ses fruits. Jusqu'à présent la Russie les avait soignés, cultivés, et le moment était venu où elle allait tirer profit de ses peines. Cette guerre avait pris naissance à cause des principautés; c'était pour les défendre contre les abus des Turcs, contre les déprédations des bandes paswaniennes, pour leur assurer les droits garantis par les traités que la Russie répandait le sang de ses enfants. En apparence elle était poussée à la guerre par le motif le plus pur; en réalité elle ne cherchait que l'agrandissement de sa puissance, fût-ce même aux dépens des peuples dont elle s'était déclarée la protectrice désintéressée.

Le but de la Russie a été de tout temps la domination sur l'Orient; ses rivaux sont donc tous les peuples qui ont en Orient une part d'autorité. Voilà pourquoi elle ne distingue point entre amis et ennemis, entre adversaires et alliés; tous sont également coupables aux yeux de la politique russe, car tous s'abreuvent à la source où seul le lion a le droit de boire; tous doivent donc être éloignés, l'un par la guerre, l'autre par l'usurpation, pour que tout l'Orient devienne moscovite.

La Porte, ne pouvant comprendre quel motif pouvait pousser

1. Zinkeisen, l. c. VII, p. 410.

les Russes à envahir ses frontières, quand elle avait pleinement satisfait à leurs exigences en replaçant les princes destitués, demandait continuellement l'explication de ces procédés hostiles à Italinsky, ambassadeur de Russie. Celui-ci, n'étant nullement informé par sa cour de ses véritables intentions, ne savait trop que répondre, et l'ambassadeur français profitait de cette position embarrassante de son collègue pour pousser continuellement les Turcs à la guerre contre la Russie, leur montrant sous les couleurs les plus vives les succès de Napoléon sur la Vistule. Sous l'empire de ces excitations, la Porte publia un manifeste dans lequel elle se plaignit amèrement de la perfidie de la politique russe qui, malgré les concessions de la Porte, violait à main armée le territoire ottoman, et ainsi la guerre se ralluma entre les deux puissances vers la fin de l'année 1806 (27 décembre).

III.

L'Angleterre, qui jusqu'alors avait été dans toutes les occasions l'alliée de la Russie, ne manqua pas de lui venir en aide avec toutes ses forces. Le 25 janvier 1807 elle demanda à la Porte, par l'organe de son ambassadeur Arbuthnot, le renouvellement de son traité d'alliance, l'expulsion de l'ambassadeur français de Constantinople, la remise des forts des Dardanelles ainsi que de la flotte turque à l'Angleterre, et enfin la cession de la Moldavie et de la Valachie à la Russie[1]. Si la Turquie se refusait à obtempérer à ces demandes, elle s'exposerait à la vengeance de ces deux puissances et attirerait sur elle les plus grands malheurs. Ces prétentions étant repoussées, Arbuthnot quitta Constantinople et se rendit à bord de la flotte anglaise, qui stationnait non loin du détroit des Dardanelles. Celle-ci prit aussitôt des dispositions menaçantes qui firent craindre aux Turcs le bombardement de leur capitale. Le 19 février la flotte anglaise leva l'ancre et, poussée par un vent favorable, fit voile vers les Dardanelles, tira quelques coups de canon contre les forts qui gardaient l'entrée du détroit, et, après avoir coulé bas plusieurs navires turcs qui vou-

1. Zinkeisen, l. c. VII, p. 429.

lurent faire résistance, apparut soudainement devant Constantinople. L'amiral anglais Duckworth remit à la Porte un ultimatum renouvelant les demandes de l'ambassadeur et menaçant, en cas de refus, de bombarder Constantinople. Les Turcs, effrayés, vont trouver l'ambassadeur français Sébastiani, lui montrent que la capitale ne peut s'exposer pour lui à un bombardement et lui demandent de quitter la ville. Dans ce moment critique l'ambassadeur, gardant toute l'énergie et la présence d'esprit nécessaires en pareille circonstance, répond qu'il ne s'éloignera du poste qui lui a été confié par son souverain que contraint par la force. L'honneur, la sécurité et l'indépendance de l'empire ottoman sont en jeu ; la flotte de l'amiral Duckworth peut assurément réduire en cendres une partie de la ville et semer la mort parmi ses habitants ; mais comme il ne dispose pas d'une armée de terre qui soutienne son entreprise, il ne saurait jamais mettre la main sur la capitale. « Il est vrai que vos murs sont mal défendus ; mais vous avez du fer, des munitions, des provisions et des bras ; que la vaillance leur vienne en aide et vous repousserez vos ennemis. Je vous prie de dire à votre souverain maître que j'attends avec confiance une décision qui soit digne de lui et de l'empire qu'il tient sous sa domination. » Le sultan, encouragé par ces paroles, se décide à résister et confie à Sébastiani la direction de tous les travaux de défense ; les Français qui se trouvaient à Constantinople se mettent à la disposition de l'ambassadeur et tous déploient la plus grande activité pour réveiller l'enthousiasme et le fanatisme religieux de la population musulmane. Bostandschis, janissaires, osmanlis, chrétiens, hébreux, arméniens, jeunes et vieux, en un mot tous ceux qui étaient en état de mettre la main à l'œuvre, s'emploient à l'envi au travail des fortifications qui sortaient de terre comme par enchantement, de sorte qu'en une nuit on faisait bien plus de besogne qu'on n'en avait fait pendant des années.

Les Anglais, qui s'attendaient à ce que les Turcs cédassent à la peur, voyant le peuple de Constantinople si résolu et craignant d'être enfermés dans le détroit, renoncent à l'idée de bombarder Constantinople et se hâtent de sortir du Bosphore, se dirigeant à pleines voiles sur les Dardanelles qu'ils réussissent à repasser, après avoir toutefois éprouvé des pertes considérables. Voyant que leur coup de main contre Constantinople avait complètement

échoué, ils se décidèrent à attaquer l'Égypte et prirent par surprise Alexandrie; mais leurs troupes n'étant point renforcées à temps furent battues à deux reprises par Mehemet-Ali et faites prisonnières, de sorte que cette entreprise réussit tout aussi peu que la première.

Pendant ce temps, Napoléon ne cessait d'exciter les Turcs à la guerre contre ses ennemis. Le 20 janvier 1807 il écrit à Sébastiani que : « les Russes ne disposent pas dans les principautés de forces suffisantes pour pouvoir passer le Danube; ils n'ont pas plus de 35,000 hommes dans ces pays et ils seraient fort affaiblis s'ils étaient forcés d'entretenir une seconde armée en Crimée. Voilà pourquoi il faut envoyer la flotte turque dans la mer Noire où les Russes ne sont point en état de s'opposer à elle. Il faut pousser la Perse à la guerre et chercher à soulever la Géorgie. Tâchez de déterminer la Porte à ce qu'elle ordonne au pacha d'Erzeroum de marcher avec toutes ses forces vers cette province. Entretenez en même temps le prince des Abbas dans de bonnes dispositions et insistez à ce qu'il prenne part à la lutte contre l'ennemi commun. Ce prince, le pacha d'Erzeroum, les Perses et la Porte doivent attaquer en même temps la Géorgie, la Crimée et la Bessarabie[1]. »

Les Russes en effet n'avaient occupé la Moldavie et la Valachie que par surprise. Le général Michelson avait passé le Dniester quand la guerre n'était point encore déclarée, et, profitant du désarroi dans lequel se trouvait la Porte par suite de la pression en sens contraire des puissances dans l'affaire des princes Morouzi et Ypsilanti, ils avaient successivement occupé Jassy, Galatz, Folkschany et Bucharest, de sorte qu'ils avaient étendu leur domination sur les deux principautés. Les Turcs, excités par les Français, envoient des forces assez considérables contre les Russes, et ceux-ci, étant contraints d'affaiblir encore leur armée d'occupation pour renforcer les troupes dirigées contre Napoléon, se voient forcés de battre en retraite, abandonnent Bucharest, et auraient même été obligés de repasser le Dniester si une catastrophe intérieure n'était venue arrêter la marche des armées musulmanes.

Le sultan Selim III, dès son avènement au trône (1785), avait conçu l'idée de supprimer le corps des janissaires, cette troupe

1. Zinkeisen, l. c. p. 474.

fameuse qui avait fait jadis la puissance des Ottomans, mais qui, avec le temps, était devenue tellement arrogante et indisciplinée qu'elle n'offrait plus pour l'empire qu'une cause continuelle de troubles et de désordres. L'entreprise n'était point facile, d'autant plus que la guerre qui avait éclaté rendait les janissaires nécessaires. Voilà pourquoi au lieu d'être supprimés par le sultan ce furent eux qui le renversèrent, élevant à sa place un prince idiot, Mustapha IV, qui ne régna qu'une année.

La guerre de la Turquie contre la Russie et l'Angleterre ne pouvait donc pas prendre des proportions considérables, attendu que les deux parties étaient entravées dans leurs opérations, l'Angleterre et la Russie par leur guerre contre Napoléon, la Turquie par ses troubles intérieurs.

Napoléon était en effet le centre autour duquel gravitait le monde de son temps ; un monde autour d'un homme ! Le sort de tous les empires était lié au sien, les intérêts de tous les pays se réglaient d'après ses intérêts. Les traditions politiques du passé étaient brisées, les voies suivies si longtemps par les peuples abandonnées ; les alliances et les inimitiés se forgeaient et se défaisaient au jour le jour, d'après les caprices de l'arbitre de l'Europe. La volonté d'un homme avait remplacé les relations nécessaires qui déterminent la conduite des peuples entre eux ; l'intérêt de l'individu avait supplanté l'intérêt collectif. Aux yeux de Napoléon les États n'étaient que des moyens, des instruments par lesquels il voulait arriver à son but suprême, la domination sur l'Europe et sur le monde entier.

Quelle valeur pouvait avoir l'empire ottoman aux yeux d'un pareil homme ? Pas d'autre que celle d'un instrument au service de sa politique, qu'il employait tant qu'il pouvait lui servir, qu'il brisait et jetait loin de lui aussitôt qu'il ne lui était plus d'aucune utilité. Voilà pourquoi il ne faut point nous étonner si nous voyons la politique de la France changer de nouveau de direction après la paix de Tilsitt.

Par cette paix Napoléon se rapproche de la Russie et s'assure le concours de cette puissance dans sa lutte contre l'Angleterre, son ennemi le plus implacable, d'autant plus dangereux qu'il était inattaquable. L'empereur Alexandre promet à Napoléon son entremise pour la négociation d'une paix avec l'Angleterre ; mais comme Napoléon ne pouvait obtenir cette assistance sans une

compensation, il n'hésite point à sacrifier son ancienne alliée, qu'il avait lui-même jetée dans la guerre contre la Russie. Il offre à cette puissance d'intervenir auprès de la Turquie pour la conclusion d'une paix, avec promesse que, dans le cas où la Porte refuserait les propositions de la France, celle-ci s'allierait à la Russie pour partager l'empire ottoman. La Russie obtiendrait la Bessarabie, la Moldavie, la Valachie et la Bulgarie jusqu'aux Balkans; la France, l'Albanie, la Thessalie jusqu'à Salonique, la Morée et Candie ; l'Autriche devait être dédommagée par la Serbie et la Bosnie, pendant que les Turcs resteraient en possession de la Roumélie et de Constantinople. L'empereur Alexandre, se montrant mécontent de la part qu'on lui faisait, proposa à Napoléon de lui laisser aussi les îles de l'Archipel ainsi que l'Égypte en échange de Constantinople, le rêve d'or de la politique moscovite. On dit que Napoléon, entendant cette demande de l'empereur Alexandre, mit, par un mouvement dont il ne put se rendre maître, le doigt sur une carte qu'il avait devant lui et, montrant la capitale de l'empire ottoman, laissa échapper cette exclamation : « Constantinople ! Constantinople ! je ne la céderai jamais, car c'est là l'empire du monde. »

L'empereur Alexandre, voyant Napoléon tellement résolu sur cette question, se contenta de la part qui lui était faite, et c'est ainsi que fut conclu entre les deux souverains le fameux traité dont l'article 8 stipule que : « Pareillement, si par suite des changements qui viennent de se faire à Constantinople, la Porte n'acceptait point la médiation de la France, ou si, après l'avoir acceptée, il arrivait que, dans le délai de trois mois après les négociations, elles n'eussent pas conduit à un résultat satisfaisant, la France fera cause commune avec la Russie contre la Porte ottomane, et les deux hautes puissances contractantes s'entendront pour soustraire toutes les provinces de l'empire ottoman en Europe, la ville de Constantinople et la province de Roumélie exceptées, au joug et aux vexations des Turcs[1]. »

Les Turcs entrent dans une fureur insensée en apprenant cette trahison de Napoléon. Sébastiani réussit toutefois à les calmer un peu en leur faisant comprendre que la médiation de la France prévue par la paix de Tilsitt était à leur avantage, car ils se trou-

1. Comte de Garden, *Histoire générale des traités de paix*, X, p. 237.

vaient dans l'impossibilité de continuer la lutte contre la Russie, surtout depuis que cette puissance, ayant fait la paix avec Napoléon, pouvait employer toutes ses forces dans sa lutte contre la Porte. C'est ainsi que fut conclu l'armistice de Slobozia, le 24 août 1808, dans les conditions suivantes : Si la paix entre la Russie et la Turquie ne pouvait être conclue immédiatement, alors l'armistice sera prolongé pour le moins jusqu'au 21 mars 1809 ; les Russes et les Turcs évacueront les principautés dans le terme de 35 jours, les premiers se retirant derrière le Dniester et les derniers derrière le Danube ; les vaisseaux capturés, leurs équipages et les prisonniers faits de part et d'autre seront restitués. Relativement aux principautés on dispose que, jusqu'à la conclusion de la paix, leur gouvernement sera confié à un divan composé de boyards, ce qui mécontenta vivement Ypsilanti, lequel, se voyant éloigné du trône par cette mesure, courut porter plainte à Pétersbourg et protester contre l'injustice qu'on lui faisait.

L'empereur Alexandre, mécontent de la condition principale de l'armistice de Slobozia : l'évacuation des principautés, fit semblant d'être blessé par les autres points : la restitution des vaisseaux, la destitution indirecte d'Ypsilanti et le terme de l'armistice, qu'il jugeait beaucoup trop long ; il refusa donc de ratifier cette convention et persista à rester dans les principautés quoique les Turcs en fussent sortis. Napoléon voyant les intentions du czar, qui étaient de se maintenir en possession des principautés jusqu'à la conclusion définitive de la paix, avec l'espérance de pouvoir les incorporer pour toujours à son empire, proposa à Alexandre de les lui céder sous la condition de prendre à la Prusse la Silésie, qui serait annexée au royaume de Saxe, état en tout dévoué aux intérêts français. La Russie ne pouvait d'aucune manière accepter cet échange, qui annihilait la Prusse et créait en Germanie un État puissant, placé tout à fait sous l'influence française. Quoique Alexandre refusât d'adhérer à cet échange, il n'en persista pas moins à maintenir ses armées dans les principautés, prétextant que Napoléon, de son côté, continuait à occuper les provinces de la Prusse jusqu'au paiement intégral de la contribution de guerre. Napoléon, qui avait le plus grand intérêt à vivre en paix avec la Russie pour pouvoir employer toutes ses forces contre l'Angleterre, ferma les yeux sur cette violation de la paix de Tilsitt et prêta même aux Russes l'assistance nécessaire pour

l'acquisition de la Finlande. Enfin voyant que, pour conserver l'amitié des Russes, il devait leur sacrifier la Moldavie et la Valachie, il jeta tout à fait le masque vis-à-vis de la Turquie et lui fit savoir que, toutes les peines qu'il s'était données pour faire abandonner aux Russes les principautés étant restées infructueuses, la Porte devait se résoudre à perdre ces deux provinces si elle voulait conclure la paix avec la Russie. Cette déclaration, qui avait au moins le mérite de la franchise, ruina complètement l'influence française à Constantinople et poussa de nouveau les Turcs dans les bras de l'Angleterre.

Pendant que les périls extérieurs s'amoncelaient toujours plus menaçants sur la tête de la Porte, une nouvelle convulsion intérieure rapprocha encore de l'abîme le corps décomposé de l'empire des Osmanlis. Le 28 juillet 1808 un soulèvement des janissaires mit fin aux jours de Mustapha, élevant Mahmoud II sur le trône des sultans. Napoléon, voyant la Turquie si près de sa ruine et, d'autre part, son influence dans ce pays presque annulée, se décide à frapper un grand coup. Il écrivit à Alexandre : « Puisque nos ennemis nous forcent absolument à être grands, eh bien, soyons-le ! je vous laisse la Turquie, la Suède et tout l'Orient ; arrangez-vous comme il vous plaira ; quant à moi, je me charge de l'Occident[1]. » Cette déclaration provoque une nouvelle entrevue des deux potentats qui a lieu à Erfurth (27 septembre 1808), et Napoléon garantit à Alexandre l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie par l'article suivant (VIII) du traité secret conclu entre eux : « S. M. l'empereur de toutes les Russies, d'après les révolutions et changements qui agitent l'empire ottoman, et qui ne laissent aucune possibilité de donner, et par conséquent aucune espérance d'obtenir des garanties suffisantes pour les personnes et les biens des habitants de la Moldavie et de la Valachie, ayant déjà porté les limites de son empire jusqu'au Danube et réuni la Moldavie et la Valachie à son empire, ne pouvant qu'à cette condition reconnaître l'intégrité de l'empire ottoman, S. M. l'empereur Napoléon reconnaît la dite réunion et les limites russes de ce côté, portées jusqu'au Danube[2]. »

La première conséquence de l'entrevue d'Erfurth fut la récon-

1. Zinkeisen, l. c. VII, p. 581.
2. Comte de Garden, l. c. XI, p. 287.

ciliation de la Turquie avec l'Angleterre par le traité des Dardanelles (5 janvier 1809), qui rétablit les rapports entre ces deux puissances dans l'état où ils se trouvaient avant le commencement de la guerre.

La nouvelle de la conclusion de cette paix mécontenta les Russes au plus haut degré. Le 6 mars 1805, le prince Prosorowski fait savoir à la Porte que l'armistice ayant expiré, les hostilités recommenceront immédiatement si le résident anglais n'est pas expulsé de Constantinople et si le porteur de la note russe ne retourne pas dans les 24 heures avec une réponse favorable. La Porte se refusant d'exécuter les demandes de la Russie, la guerre recommence. La première mesure appliquée par les Turcs fut la prohibition du commerce russe, par laquelle ils portaient aux Russes un coup assez grave.

La campagne de l'année 1809 se passa en luttes sans importance ; les Russes réussirent seulement à prendre Ismaïl et se retirèrent ensuite dans les principautés pour y passer l'hiver, pendant que les Turcs s'en retournaient à Andrinople. Dans le courant de l'année 1810, les Russes prirent encore quelques forteresses : Turtucaï, Bazardjik et Silistrie. L'Angleterre, qui avait pris à la place de la France le rôle de médiatrice de la paix, se heurtait sans cesse contre une difficulté qui paraissait insurmontable, les prétentions de la Russie sur les principautés, prétentions qu'elle fondait surtout sur la circonstance que ces pays étant de religion grecque devaient appartenir bien plutôt à la Russie qu'à la Turquie ; mais plus les Russes se montraient désireux de mettre la main sur les pays roumains, plus les Turcs s'opiniâtraient à ne pas renoncer à leur possession, de sorte que la guerre continua aussi dans le courant de l'année 1811 sans être conduite avec énergie ni d'un côté ni de l'autre.

C'était à l'année 1812 que le sort avait réservé de voir la fin de cette guerre qui traînait depuis plus de cinq ans, et ce fut toujours la France qui, après l'avoir provoquée, devait y mettre un terme. L'amitié de Napoléon pour la Russie ne dura pas longtemps ; celle-ci refusant d'adhérer au système continental, Napoléon lui déclara la guerre et se mit en marche contre elle à la tête d'une armée de 500,000 hommes. On comprend très facilement que, dans une pareille circonstance, la Russie eût tout intérêt à conclure la paix avec la Turquie. Ce qui est plus

difficile à saisir, c'est comment la Turquie se décida à consentir à une paix par laquelle on la dépouillait de nouveau d'une partie de son territoire, quand elle aurait pu tirer un profit si avantageux de la guerre qui venait d'éclater entre la France et la Russie et forcer même celle-ci à lui céder quelque chose pour la conclusion de la paix ! Ce qui paraît avoir déterminé les Turcs à souscrire à des conditions aussi désavantageuses, c'est le manque de confiance que leur inspirait la France par suite de l'idée fausse qui les dominait qu'en politique, comme dans la vie habituelle, l'ennemi d'aujourd'hui doit être celui de demain et que l'intérêt ne saurait changer momentanément les rapports des peuples ; idée honnête mais barbare, car elle donne un rôle au sentiment là où seul l'intérêt domine.

Puis il est à remarquer que la dépêche même par laquelle Napoléon annonce aux Turcs qu'il se met en marche contre la Russie avait été reçue par le dragoman de la Porte, Panaïote Morouzi, lequel, au lieu de la transmettre à son gouvernement, l'envoya à son frère Dimitri Morouzi, l'un des représentants de la Porte qui négociaient avec les Russes la paix de Bucharest, et ce dernier, qui était gagné par les Russes, « envoie immédiatement une estafette au divan de Constantinople par laquelle il lui fait savoir que si le traité n'est pas signé par le sultan dans l'espace de dix jours, Kutusow passera les Balkans avec son armée et ne s'arrêtera que sous les murs d'Andrinople pour y dicter une paix bien autrement onéreuse. Une pareille nouvelle, si terrifiante pour les Turcs, étant rapportée au sultan qui avait eu tant à souffrir de Kutusow et avant qu'il eût connaissance de la communication de Napoléon, il ne put faire autrement que de signer le traité et de l'expédier à ses plénipotentiaires qui le remirent aux Russes. Napoléon, étant informé de cette trahison, met la main sur la correspondance secrète des négociateurs turcs avec la Russie et l'envoie au sultan, et, pendant que le prince Dimitri célébrait la conclusion de la paix dans les principautés par les bals les plus brillants, on signait à Constantinople le firman de mort contre lui et contre ses frères, lequel fut exécuté peu de jours après[1]. »

1. Emmanuel Draghici. *Histoire de la Moldavie.* (En roumain; l'auteur était contemporain des événements.) II, p. 78.

La paix conclue à Bucharest le 28 mai 1812 contenait les conditions suivantes : Le Pruth, depuis son entrée en Moldavie jusqu'à son embouchure dans le Danube, formera désormais la limite des deux empires. Les habitants des principautés seront exemptés du tribut pour deux ans ainsi que des contributions pour toute la durée de la guerre et obtiendront les autres faveurs stipulées habituellement dans les traités entre les Russes et les Turcs. Les Serbes obtiennent aussi une amnistie complète et l'indépendance administrative.

IV.

Cette guerre avait été entreprise par les Russes pour sauver les pays roumains du joug et des vexations des Turcs ; on pouvait donc s'attendre à un changement de régime pendant la durée de l'occupation russe (1806-1812), d'autant plus que les Russes voulant les incorporer définitivement à leur empire, il était naturel de leur présenter en perspective un autre genre de gouvernement que celui qu'ils avaient dû souffrir sous la domination des Turcs. C'est ce qui aurait dû être ; nous verrons ce qui eut lieu.

L'un des maux les plus criants de la domination phanariote avait été l'abus que l'on commettait dans la distribution des boyaries[1], lesquelles, emportant exemption des contributions et droit aux fonctions, n'étaient pas seulement honorifiques. La Russie, au lieu de mettre fin à cet abus, trouvant que c'était un excellent moyen pour se faire des partisans, se mit à l'exploiter sur une échelle beaucoup plus étendue. La précieuse chronique contemporaine déjà citée dit à ce sujet : « Il n'était pas moins curieux de voir la manière dont on créait les boyards d'après un nouveau système, c'est-à-dire par des titres écrits, qui arrivèrent même à être vendus pour de l'argent, ce qui les dégrada tout à fait, car tous les misérables et les vauriens pouvaient en obtenir[2]. »

Un autre mal que la Russie aurait dû combattre de toutes ses forces, c'était la corruption des fonctionnaires, chose qui, il est

1. Titres de noblesse.
2. Chronique inédite de Zilote le Roumain.

vrai, ne devait pas lui être trop facile, vu la profonde corruption dans laquelle elle-même était plongée ; d'où il suit que l'administration des principautés ne pouvait être qu'une copie fidèle de celle de la Russie. La même chronique raconte : « Et on commença à « pousser » de l'argent et à commettre toutes les turpitudes pour pouvoir arriver aux fonctions et aux faveurs ; les petits boyards voyant que, pour y arriver, on n'avait nullement besoin de mérite mais seulement d'argent, imitaient l'exemple des grands, et, comme celui qui donnait davantage était le plus favorisé, on vit bientôt tous les mauvais sujets placés dans les emplois de l'État, dépouillant le pays à qui mieux mieux ; les plaintes n'étaient reçues par personne, car tous étaient gagnés à la corruption. Loi, âme, Dieu et récompense étaient traités par eux de songes et mensonges. L'argent était la seule chose qu'ils adoraient, la seule idole à laquelle ils sacrifiaient[1]. » La même chronique ajoute que les Russes étaient les premiers à voler et à dépouiller le pays et cite comme exemple de leurs déprédations la lutte qui s'engagea entre deux boyards qui voulaient arriver au ministère le plus lucratif du pays, celui des finances : « Pour pouvoir lutter l'un contre l'autre ils avaient surtout besoin d'une bourse bien garnie. Voilà pourquoi ils s'efforçaient à l'envi de gagner de l'argent pour pouvoir en donner à ceux par l'influence desquels ils espéraient obtenir ce poste et suffire en même temps aux bals et autres cérémonies continuellement exigées par les commandants, les généraux et jusqu'aux plus petits officiers russes afin de gagner leurs bonnes grâces, et je puis dire que les Russes avaient si adroitement pris leurs mesures que tout ce que les boyards ravissaient au pauvre peuple était dépensé pour leurs amusements[2]. »

Ce tableau d'une horde de spoliateurs qui dansent et se repaissent aux dépens d'un peuple malheureux a quelque chose de révoltant. Au temps des Turcs, les fortunes ravies allaient enrichir au loin les familles des ravisseurs; maintenant elles étaient bues et mangées, jetées au vent au bruit des verres et des cris d'allégresse, en face du peuple spolié.

Si nous ajoutons à ces faits la protection encore plus marquée

1. Chronique inédite.
2. Idem.

des religieux grecs, qui dépouillaient les couvents de leurs biens, — protection d'autant plus naturelle que les Russes venaient au nom de l'église pour soustraire les malheureux chrétiens au joug des mahométans, — l'introduction dans les pays roumains d'une monnaie fausse imposée par les Russes comme paiement imaginaire pour leurs achats, et principalement les abus sans nombre commis par les armées russes, ce qui fait dire à notre chroniqueur que par où les armées russes passaient « la terre en gémissait », tout cela peut donner une idée affaiblie de l'état des pays roumains pendant l'occupation russe.

Les habitants des principautés, s'étant plaints d'abord au commandant général Kutusow, reçurent pour réponse « qu'il leur laisserait les yeux pour pleurer. » Voyant que les Russes ajoutaient l'insulte aux malheurs dont ils les accablaient, les Roumains se plaignirent directement à l'empereur Alexandre. On dit que celui-ci, apprenant leurs souffrances intolérables, se serait écrié dans un moment d'indignation : « De pareilles cruautés ne sauraient être tolérées », et il ordonna à Tschitschakoff, qui avait remplacé Kutusow dans le commandement, de prendre les mesures nécessaires pour combattre les désordres et les abus de toute sorte qui se commettaient. On peut juger, d'après les mesures que le commandant fut obligé de prendre, de ce que les pays avaient dû souffrir jusqu'alors, et ce n'est que le contraste entre un état désespéré et un autre quelque peu plus supportable qui explique les couleurs sous lesquelles le chroniqueur peint les réformes de Tschitschakoff : « Il supprima la demande des innombrables chariots qui tuait les bêtes, faisant transporter les objets nécessaires à l'armée par un service organisé ; les déprédations même des employés du pays furent jusqu'à un certain point enrayées ; les juges se corrigèrent et, en un mot, une sollicitude paternelle s'étendit sur le malheureux pays. »

Un pareil état de choses ne pouvait inspirer aux Roumains des sympathies pour leurs soi-disant libérateurs. Se rappelant aussi les souffrances endurées pendant les guerres précédentes, ils en vinrent à se convaincre que la domination russe n'était point destinée à répandre sur leurs pays le bonheur qu'ils attendaient. Quelle blessure bien autrement profonde dut leur causer l'enlèvement d'une portion si considérable de territoire ! Si la prise de la Bukovine, qui n'était qu'un lambeau en compa-

raison de la Bessarabie, les émut si fortement, allaient-ils rester indifférents au démembrement de la moitié de leur pays? Aussi les plaintes à la Porte ne firent-elles point défaut. Les boyards ne manquèrent point cette fois encore de remplir leur devoir, montrant à la Porte la perte considérable que subissait la Moldavie. Ils firent preuve de beaucoup d'habileté politique, laissant tout à fait de côté les récriminations et faisant semblant de défendre seulement l'intérêt de la Porte; ils appuyaient surtout sur la perte économique qu'allait souffrir le pays par le démembrement de la Bessarabie. Les 120,000 kilos[1] de blé qui étaient fournis chaque année aux Turcs pour leurs armées, étaient pris en entier dans la Bessarabie, car dans le reste du pays on ne cultivait que le maïs pour la nourriture des habitants. Des 300,000 ocas[2] de beurre que les Turcs prenaient dans le pays, 120,000 provenaient de la Bessarabie. Puis la plus grande partie des bestiaux et des brebis était élevée dans les plaines qui s'étendent de l'autre côté du Pruth; en cédant cette province à la Russie on diminuait le commerce de la Moldavie qui consistait surtout dans l'exportation des animaux. La Porte devait en conséquence réduire le tribut, car il était impossible d'exiger de la moitié du pays ce qui lui était demandé quand il était entier. Voilà les arguments qui faisaient demander aux boyards le rétablissement des frontières de la Moldavie « telles qu'elles avaient été depuis les temps les plus reculés, afin de récupérer la meilleure partie du pays, qui procurait nourriture, commodité et refuge aux habitants, leur facilitait la vie en leur procurant le nécessaire, tant à eux qu'à leurs bestiaux, en un mot *la plaine et le cœur* du pays[3]. »

Ces protestations trouvèrent tout aussi peu d'écho que celles qui avaient été élevées à l'occasion de la Bukovine. La catastrophe de Napoléon en Russie, qui fit d'Alexandre le maître de l'Europe, empêcha pour toujours la Porte de revenir sur un fait accompli, et ainsi « le jour fatal de l'application du traité étant arrivé et chacun devant vivre dorénavant là où le sort l'avait jeté, ces heures amères firent couler bien des larmes, car le peuple rassemblé allait et venait

1. 1 kilo = 4 hectolitres approximativement.
2. 1 oca = un peu plus d'un kilogramme.
3. Plainte des boyards pour la Bessarabie du 2 octobre 1812.

sur les bords du Pruth comme des troupeaux, passant d'un village à un autre, pendant des semaines entières, tous faisant leurs adieux à leurs pères, frères et parents avec lesquels ils avaient été élevés et avaient vécu ensemble jusqu'au moment où ils devaient se séparer, peut-être pour toujours[1]. »

En effet la Bessarabie était perdue pour toujours du moment où le vautour de l'Oural y avait enfoncé ses serres, et les adieux de ses habitants étaient bien le symbole de l'adieu éternel que le pays faisait à la moitié de lui-même. Depuis lors le Pruth devint « la rivière maudite[2] » dont les flots marqueront la séparation d'un peuple !

C'est maintenant que les plans de la Russie sur les principautés roumaines se montraient sous leur véritable jour. Si la Russie luttait pour elles, ce n'était point pour leur rendre la liberté, usurpée par les Turcs, mais bien pour les soumettre à sa propre autorité, pour changer la suzeraineté turque contre la domination moscovite. Si jusqu'à présent la Russie avait gardé un silence calculé sur la future position des principautés, par la prise de la Bessarabie elle montrait d'une manière évidente qu'elle voulait les englober dans son vaste empire.

Le résultat fatal pour les Roumains de ces deux guerres fut le démembrement de leur pays, dont une partie alla augmenter l'immense étendue de la Russie, l'autre assouvir l'avidité de l'Autriche. Ces deux guerres mettent, pour ainsi dire, à nu les projets de ces deux empires sur les pays roumains. Ce travail pourtant se continue en sourdine jusqu'à nos jours et il ne cesse pas de se produire même dans les temps présents, avec plus ou moins de vivacité, avec plus ou moins de constance.

Essayons de connaître les raisons qui poussent ces deux empires à la conquête des pays roumains.

La situation géographique de la Russie est des plus défavorables au développement de son commerce. Fermée de tous côtés, elle n'a pas d'issue sur l'Océan. La mer d'Ochotsk et la mer Blanche sont inaccessibles, l'une par son éloignement, l'autre à cause de ses glaces. La mer Baltique et la mer Noire, les seules par lesquelles elle puisse sortir sur l'Océan, communiquent avec

1. Emmanuel Draghici. *Histoire de la Moldavie*, II, p. 93.
2. Ballade populaire moldave.

celui-ci, l'une par le Sund et le Belt, l'autre par le Bosphore et les Dardanelles, détroits qui peuvent être facilement fermés par les pays qui les dominent. Si le Danemark, état petit et faible, n'a jamais obstrué le canal respiratoire de la Russie du côté du nord, il n'en est pas de même de la Turquie, qui s'est toujours efforcée jusqu'à ce jour d'empêcher le développement de la marine russe. Dans tous les traités intervenus entre la Russie et la Turquie, nous voyons constamment reparaître la clause qui garantissait la liberté de navigation des Russes dans les eaux de l'empire ottoman. La Russie a donc un intérêt majeur à mettre la main sur les détroits du Bosphore et des Dardanelles et à se défaire d'un portier qui empêche souvent son maître de sortir de chez lui. Voilà la cause qui pousse continuellement la Russie vers le sud. Pour mettre son plan à exécution, elle est servie par des circonstances exceptionnelles : ce sont sa communauté d'origine avec une grande partie des peuples de la péninsule des Balcans et celle de religion avec la totalité de ces populations. Si pourtant quelques-unes d'entre elles, comme les Grecs et les Roumains, se sont convaincues avec le temps qu'elles ne pouvaient s'attendre de la part des Russes qu'à une domination encore plus arbitraire que celle dont elles désiraient secouer le joug, la plus grande partie ne cesse de souhaiter cette domination, comme la plus haute faveur que le ciel puisse leur accorder. Cette tendance à l'union entre les Slaves du nord et ceux du midi est contrecarrée par les Roumains, qui s'interposent entre ces deux tronçons de la même race, comme un précipice que les deux frères veulent combler au plus tôt. Voilà le secret de l'inimitié naturelle qui existe entre les Russes et les Roumains.

Passons à l'Autriche. Celle-ci ressemble sous bien des rapports, par sa position géographique, à la Russie : même manque de l'élément qui vivifie les nations. Cernée de tous côtés par des territoires étrangers, elle tâche par tous les moyens possibles d'avoir un débouché sur la mer. Voilà ce qui la poussait au moyen âge à étendre sa domination en Italie; voilà ce qui la force aujourd'hui à maintenir, coûte que coûte, sa domination sur Trieste qui lui ouvre la mer Adriatique, et, dans la crainte qu'un jour ce port ne lui soit ravi, elle pousse toujours plus avant sa domination sur les côtes de cette mer, pour le moment dans la Bosnie et l'Herzégovine. Sa com-

munication avec la mer Noire se fait par le Danube; il est donc naturel que l'Autriche tende à la domination exclusive du cours de ce fleuve, en attendant qu'elle puisse s'établir sur les bords mêmes de la mer dans laquelle il se jette. La possession des pays roumains lui procurant du même coup ces deux avantages, la tendance de l'Autriche à les incorporer se trouve suffisamment expliquée.

Il faut toutefois remarquer que, pendant que l'intérêt de l'Autriche n'est que commercial, celui de la Russie se trouve mêlé à un autre d'ordre supérieur, l'intérêt national. L'Autriche, depuis qu'elle a renoncé à l'idée de pouvoir germaniser ses provinces, composées de tant de nationalités diverses, tâche de maintenir leur unité par la création de puissants intérêts économiques communs. Voilà pourquoi, selon toute probabilité, elle a renoncé de notre temps à l'idée, si prononcée autrefois, de soumettre les pays roumains à sa domination politique et se contente de les asservir au point de vue économique.

L'histoire depuis 1812 jusqu'à ce jour confirme pleinement ces vues. Ainsi la Russie, après la guerre de 1828 et la paix d'Andrinople, introduit dans les principautés une organisation nouvelle, celle du règlement organique, par laquelle elle asservit les pays aux boyards, ceux-ci au prince et le prince à ses caprices. Michel Stourza, Bibesco, Stirbeïu et Grégoire Ghyka ne sont que les instruments de sa domination dans les principautés. Ils tremblaient au moindre mot du consul de Russie et exécutaient en tout ses ordres, relatifs surtout aux mesures à prendre pour étouffer toute manifestation de l'esprit national. En 1848 la Russie, croyant le moment favorable pour réaliser ses plans, à la faveur des troubles qui déchiraient l'Europe entière, fomente elle-même une révolution dans les principautés, pour pouvoir trouver un prétexte légal d'y mettre le pied, peut-être pour ne plus en sortir. Lors de l'union des deux principautés, la Russie ne croit pas devoir s'opposer à leur désir, attendu qu'il devenait plus facile pour elle de les avaler d'un seul trait que par morceaux. Mais lors de l'élection du prince Charles, voyant que l'état roumain prenait quelque consistance, elle proteste avec tant d'énergie qu'elle perd le calme et le sang-froid qui caractérisent d'habitude sa politique. Enfin le dépouillement de son allié dans la dernière guerre peut convaincre même les plus incrédules

que la politique de la Russie n'a nullement changé depuis 1812, que son désir le plus ardent est toujours de faire disparaître le peuple roumain de la face du globe le plus tôt possible.

D'autre part l'Autriche, par l'extension abusive de la juridiction consulaire, qui prêtait son appui même aux nationaux, créa dans les principautés une classe nombreuse de gens disposés à soutenir l'influence autrichienne. Quand les circonstances eurent brisé ce moyen entre les mains de l'Autriche, elle eut recours à d'autres pour assurer sa suprématie économique, c'est-à-dire aux conventions commerciales et à la navigation sur le bas Danube, qu'elle tâche tous les jours d'accaparer davantage.

La guerre de Crimée vint tempérer un peu ces tendances conquérantes et donna l'essor à la nationalité roumaine. L'union des principautés et l'avènement d'un prince étranger sur le trône du nouvel état peuvent faire espérer au peuple roumain un avenir plus heureux. Il ne doit pourtant point oublier que sa situation est devenue bien plus dangereuse depuis qu'il est devenu indépendant. Tant qu'il était attaché au flanc du gros vaisseau qui s'appelait *la Turquie*, il partageait son sort, exposé à de continuelles tempêtes, mais moins en péril de chavirer. Maintenant que le vaisseau a sombré et que le canot est jeté à la mer, celui-ci est seul à lutter contre les flots et le danger est terrible quand la frêle embarcation doit passer le détroit dont les rivages sont tourmentés par les flots écumeux de Charybde et de Scylla.

A. D. XENOPOL.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DEUX CHEFS NORMANDS

DES ARMÉES BYZANTINES AU XIe SIÈCLE.

Sceaux de Hervé et de Roussel de Bailleul.

Dans un récent séjour à Constantinople, j'ai réuni une quantité considérable de sceaux en plomb, dits vulgairement bulles byzantines. Je me suis mis à étudier ces petits monuments bien trop négligés jusqu'ici, qui forment une mine inépuisable d'indications précieuses pour la connaissance du moyen âge byzantin. Parmi ceux que je suis parvenu à déchiffrer, il en est deux dont l'intérêt est des plus vifs pour l'historien comme pour l'archéologue; ce sont les sceaux de Hervé et de Roussel de Bailleul, célèbres chefs d'aventuriers normands qui ont joué un rôle très important dans les événements militaires de l'empire byzantin au XIe siècle.

On sait la place considérable qu'ont tenue, pendant toute la durée de l'empire d'Orient, dans les armées impériales, les mercenaires étrangers. A chaque page des chroniques, depuis le règne de Constantin jusqu'à celui de son dernier successeur, il est fait mention des soldats d'origine étrangère qui constituaient souvent la portion principale, presque toujours, du moins, l'élite des armées byzantines, et composaient à peu près exclusivement les divers bataillons de la garde impériale. Toutes les nations avec lesquelles l'immense empire fut en rapport durant dix siècles, depuis les plus voisines jusqu'à celles si lointaines qu'il semble que leur nom même dût être ignoré à Byzance, toutes ces nations ont tour à tour fourni leurs contingents à cette portion si importante de l'armement byzantin. Les Avares, les Hérules, les Vandales, les Goths, les Huns, les Scythes, les Slavons, les Scandinaves, les Danois, les Russes, les Anglais, les Francs, les Normands de France et d'Italie, les Bulgares, les Petchenègues, les Khazars, les Hongrois, les Arméniens, les divers peuples

du Caucase, Alains, Abasges, Ibères, les Musulmans sous tous leurs noms si divers, Agarènes, Arabes, Sarrasins, Turcs et Hunno-Turcs, Maures et Turcopoules; plus tard les Catalans, les Génois, les Tartares, sont venus, tour à tour, combattre et périr par milliers sous l'étendard des *vasileis*. Les noms des Varègues ou Værings, ceux des cavaliers Alains, les premiers écuyers du monde, ancêtres des Tcherkesses d'aujourd'hui, sont demeurés célèbres. En lisant les historiens, on rencontre à chaque page les mots de fédérés, φοιδεράτοι, de hétairies, ἑταιρείαι. Les chefs des corps étrangers, les grands hétériarques, les acolytes des Varègues, jouaient le premier rôle dans l'empire : ils ont fait et défait les empereurs. Lorsqu'au printemps les grands domestiques ou les protostrators conduisaient leurs bataillons vers le Danube ou le Taurus contre les multitudes du khagan des Slavons ou du grand émir des Agarènes, des corps entiers étaient composés de Francs, de Russes ou de Scythes. On s'imaginerait difficilement de quels éléments divers pouvait se composer un simple détachement des armées impériales. Le corps de troupes envoyé en 937 par Romain Lécapène au secours d'Agrigente assiégée par les Sarrasins, se composait, nous dit le Porphyrogénète[1], de 415 fantassins russes, de 47 Khazars, 14 captifs turcs de Mésopotamie, 84 autres Turcs, 79 prisonniers sarrasins plus récents, 31 soldats de la grande hétairie, 46 de la moyenne hétairie, 45 Phargans, 18 Palermitains, 36 Arméniens, 202 cavaliers nobles ou archontes Thessaliotes et Macédoniens, 98 Scholariens vétérans, 608 recrues du même corps, 71 basiliciens et 35 soldats des cohortes urbaines.

Parmi tous ces mercenaires, il en est dont le nom, au XIe siècle surtout, durant l'époque qui précéda immédiatement les croisades, revient plus fréquemment que tout autre; ce sont les Francs, Φράγγοι, à tout instant cités par Cédrénus, Michel Attaliote, Anne Comnène, Nicéphore Grégoras, Jean Scylitzès, dans leurs récits des guerres et des révolutions de cette période. Ces Francs étaient presque tous des Normands italiens. On sait que les premiers de ceux-ci qui posèrent le pied dans la péninsule se mirent au service des ducs et catapans byzantins de Sicile et de Calabre pour combattre les Sarrasins. Bientôt ils tournèrent leurs armes contre leurs anciens alliés et cherchèrent à se tailler des principautés pour leur compte, tant aux dépens des Grecs que des Infidèles. Un nombre considérable cependant allèrent jusqu'à Constantinople et furent principalement employés par les *vasileis* dans la lutte incessante contre les Turcs en Asie. C'est de ces Normands-là que je voudrais dire quelques

1. *De Caerim.* Ed. Bonn., t. I, p. 660.

mots. Ils passèrent à cette époque pour les meilleurs soldats des armées byzantines. Admirables cavaliers, ils étaient considérés comme presque invincibles, disent les chroniqueurs qui célèbrent à l'envi leurs vertus guerrières : « ἄνδρες αἱμοχαρεῖς καὶ πολεμικοί, hommes sanguinaires et belliqueux », dit Michel Attaliote[1]. Tout en ne pouvant se passer d'eux, tout en admirant leur courage intrépide, on ne les aimait point à Byzance, et la jalousie grecque supportait impatiemment ces auxiliaires aussi arrogants qu'indisciplinés, sur lesquels on ne pouvait compter : « φύσει γὰρ ἄπιστον τὸ γένος τῶν Φράγγων, *natura enim infidum genus Francorum* », dit le même historien[2]. Les Normands arrivaient d'ordinaire à Byzance par groupes de plusieurs centaines, commandés par quelque capitaine qui s'était couvert de gloire contre les Sarrasins en Sicile ou en Calabre. Beaucoup de ces chefs de compagnies franches ont joué un rôle capital en Asie au XIe siècle. Trois surtout : Hervé, Robert Crépin ou Crispin, et Roussel de Bailleul, que les chroniqueurs byzantins nomment Ἐρβέβιος, Κρισπῖνος, Οὐρσέλιος ou Ρυσέλιος, sont célèbres, tant par leurs prouesses guerrières que par leur turbulent esprit de révolte et leur intraitable indiscipline qui mirent plus d'une fois l'empire à deux doigts de sa perte.

J'ai eu le bonheur de retrouver à Constantinople le sceau de Roussel de Bailleul, fort altéré, il est vrai, mais sur lequel le nom grécisé du fameux Normand se déchiffre sans peine. D'autre part, M. Lambros d'Athènes m'a cédé le sceau de Hervé, également acquis par lui à Constantinople et qui est en parfait état de conservation. Ce sont jusqu'ici les seules reliques connues de ces chefs fameux. Je n'ai pas retrouvé le sceau de Crispin ; je ne parlerai donc pas de ce personnage célèbre, Κρισπῖνος ὁ Φραγγόπωλος, Crépin le Francopoule, qui, après avoir été le plus brillant capitaine de l'armée d'Asie, finit par tomber victime de la jalousie des Grecs. Ces sceaux de plomb de ces guerriers venus des bords de la Manche sont pleins d'intérêt pour nous autres Occidentaux ; on y lit leurs noms grossièrement grécisés comme dans les chroniques byzantines, affublés de titres empruntés au pompeux catalogue des charges officielles de la cour des *vasileis ;* on y voit leur correspondance officielle ou privée placée sous l'invocation de la Panagia ou de saint Nicolas, le grand saint asiatique. La bizarrerie des noms propres exceptée, rien ne distingue ces sceaux de ceux d'un haut fonctionnaire purement grec, d'un Tarchaniote, d'un Catacalon ou d'un Comnène, et cependant derrière tout cet

1. Ed. Bonn., I, p. 107.
2. *Ibid.*, p. 127.

apparat, rideau puéril, destiné à tromper l'incurable vanité de la cour byzantine, les chefs francs, ainsi déguisés, étaient bien demeurés les rudes ferrailleurs d'Occident, batailleurs incapables de frein, dignes devanciers des Tancrède et des Bohémond. On en jugera par le rapide résumé de leurs hauts faits, tiré des chroniques byzantines. Les savants éditeurs du premier volume des *Historiens grecs des croisades*, publiés sous les auspices de l'Académie, ont consacré aux récits contemporains concernant les aventures de ces capitaines une place importante dans la première partie de ce recueil, première partie qui constitue comme une introduction naturelle à l'œuvre entière.

I.

Hervé est le plus ancien en date, du moins pour les faits concernant l'histoire d'Orient, des deux chefs dont j'ai retrouvé les sceaux. Nous avons bien moins de renseignements sur lui que sur Roussel. Cédrénus est de tous les auteurs celui qui le cite avec le plus de détails. La première mention qu'il nous en fait remonte à l'année 1049, lorsque régnaient à Byzance la vieille impératrice Zoé, et son dernier époux, Constantin Monomaque. Tandis que les Petchenègues, franchissant l'Hémus, envahissaient la Thrace qu'ils dévastaient affreusement, le sultan des Turcs faisait éprouver le même sort aux thèmes des frontières d'Asie. Bientôt les Petchenègues s'avancèrent sur Andrinople. Une première armée, commandée par Constantin Arianite, fut complètement défaite à Dambolis. Alors Constantin Monomaque, dit Cédrénus, rassemblant des forces nouvelles, les mit sous le commandement du recteur Nicéphore l'eunuque, auquel il donna pour lieutenants le fameux Catacalon, surnommé ὁ κεκαυμένος, et Hervé le Francopoule, qui commandait pour lors les contingents de sa nation, « καὶ Ἐρβέβιον τὸν Φραγγόπουλον, ἄρχοντα τῷ τότε τῶν ὁμοεθνῶν ». L'armée impériale, traversant l'Hémus et les Portes de Fer jusqu'aux Cent collines, alla se retrancher à Diocène, localité toute voisine. La présomption du recteur valut aux Grecs un désastre complet. Hervé et ses Francs occupaient l'aile gauche. Les Petchenègues enfoncèrent l'armée byzantine qui s'enfuit en désordre. Seul Catacalon résista plus vigoureusement. Ici nous perdons de vue Hervé pour quelque temps. En 1051, après de nouveaux échecs, l'empereur désigna comme chef suprême, ethnarque, de la guerre contre les Petchenègues, Nicéphore Bryenne. Parmi les contingents qui furent mis [illegible] ses ord[illegible], Cédrénus énumère : tous les alliés, πάντα τὰ συ[illegible] arch[illegible] du Telouch, les

Francs et les Varègues, Φράγγους καὶ Βαράγγους, etc., etc. Mais, dans ce passage, Hervé, qui avait très probablement continué à commander ses compatriotes, n'est pas nominativement désigné. Il ne reparait dans le récit de Cédrénus que six ans plus tard, en 1057, après la mort de Théodora, au moment même où Michel Stratiotique, à peine proclamé, avait déjà réussi à indisposer contre lui les chefs de l'armée qui s'étaient déclarés ses partisans, et auxquels il refusait toutes les dignités qu'il leur avait promises. Cédrénus, après avoir énuméré les principaux parmi les mécontents, Isaac Comnène, Michel Vourtzès, Bryenne, ajoute le nom de Hervé le Francopoule. Ici, je traduis presque textuellement : « Et le nouveau *vasileus*, dit le chroniqueur[1], en agit de même à l'égard de Hervé le Francopoule, qui avait combattu jadis en Sicile aux côtés de Maniacès, s'y était couvert de gloire et s'était jusqu'à ce jour montré constamment l'ami des Grecs. Non seulement l'empereur lui refusa la dignité de *magister* qu'il réclamait avec insistance, mais il le congédia avec force railleries et injures. Hervé, en véritable barbare incapable de se maitriser, » — remarquez cette forme méprisante : οἷα βάρβαρος καὶ τὴν ὀργὴν ἀκατάσχετος, — « ne put tolérer cette insulte. Ne songeant qu'à se venger, le chef franc demanda et obtint son congé, sous prétexte de regagner sa patrie, passa tout au contraire aussitôt en Asie et se retira dans les terres qu'il possédait à Dabarama d'Arménie. Là, il s'aboucha avec un certain nombre de ses compatriotes qui avaient pris leurs cantonnements d'hiver en cette région, en débaucha trois cents du service de l'empire, passa avec eux sur les terres des Infidèles et fit alliance avec le turc Samuk ou Siyamouk qui était en guerre avec les Grecs. Cette union ne dura point; bientôt Turcs et Francs se brouillèrent. Hervé, qui se défiait, malgré les apparences soigneusement conservées par Samuk, conseilla vainement la prudence à ses compagnons. Un jour que les Francs étaient à leur repas, ils furent subitement attaqués. Sautant sur leurs chevaux, toujours bridés par ordre de leur chef, ils repoussèrent les Turcs après un violent combat, et en tuèrent un grand nombre; les survivants se sauvèrent à Chliat. Malgré les prières de Hervé, les Francs voulurent les y suivre. L'émir de Chliat, Abou Nasar, Ἀπονάσαρ, venait précisément de leur faire des ouvertures de paix. Ils voulaient se reposer dans cette ville importante sise sur le lac Van et se refaire au bain des fatigues de la lutte. En vain, Hervé les mit en garde contre la perfidie de l'émir. Les voyant sourds à sa voix, il les accompagna à Chliat, les sup-

1. *Cédrénus*, Ed. Bonn., t. II, pp. 616 et suiv.

pliant pour le moins de ne pas quitter leurs armes. Eux, à peine entrés dans la ville, se mirent à boire. L'émir, de son côté, après s'être concerté avec Samuk, enjoignit secrètement à tous les habitants d'avoir, à un signal donné, à s'emparer de leurs hôtes morts ou vifs. Quand les Francs, épuisés de débauches, se furent endormis, on tua les uns, on lia les autres; quelques-uns s'échappèrent en sautant du haut de la muraille. Hervé fut pris et mis aux fers. Abou Nasar fit aussitôt mander à l'empereur qu'il lui offrait obéissance et qu'il tenait captif son capitaine rebelle. »

De ce récit du chroniqueur grec qui renferme à peu près tout ce que nous savons sur Hervé, je retiendrai deux ou trois points importants. Tout au début, Cédrénus nous dit que le chef normand avait combattu précédemment en Sicile, aux côtés de Georges Maniacès. Or, la dernière campagne de ce patrice dans l'Italie méridionale eut lieu en 1038. Il aborda à Bari avec Sfondrilus, patrice et duc; tous deux passèrent en Sicile, où Maniacès battit à plusieurs reprises les armées sarrasines. Le même Cédrénus nous apprend[1] que Maniacès fut à cette occasion secondé par un corps de cinq cents Francs d'au-delà des Alpes : « καὶ Φράγγους πενταχοσίους ἀπὸ τῶν πέραν τῶν Ἄλπεων Γαλλιῶν μεταπεμφθέντας ». Leur chef était Ardouin, que Cédrénus qualifie de seigneur indépendant, « χώρας τινὸς ἄρχοντα καὶ ὑπὸ μηδενὸς ἀγόμενον ». Après la disgrâce de Maniacès, son successeur le catapan Michel Docien ou Dulcien se brouilla avec les Francs (1039), leur refusa la part de butin promise, se battit contre eux et fut vaincu à deux reprises. Le passage de Cédrénus nous apprend que Hervé dut être un des chefs de ces cinq cents Normands. Il est probable que c'est à la suite de ces événements que lui et les siens passèrent en Orient; en tous cas, ce dut être entre les années 1039 et 1049.

Cédrénus nous donne également ce détail intéressant que Hervé possédait dans le thème Arméniaque une demeure nommée Dabarama : « ἀνῆλθεν ἐν τῇ κατὰ τὸν Ἀρμενιακὸν οἰκίᾳ αὐτοῦ, τῇ Δαβαράμῃ ». Il s'agit évidemment là d'un de ces fiefs militaires que les empereurs concédaient principalement dans les thèmes frontières et auxquels M. Rambaud a consacré un des plus intéressants chapitres de sa belle étude sur l'empire grec au xe siècle. Nous voyons que d'autres Francs, ceux que Hervé débaucha, avaient pris leurs quartiers d'hiver dans la même localité. Du reste, je le répète, un fait dominant dans tous ces récits, c'est le nombre considérable à cette époque de ces guerriers normands dans les rangs des armées impé-

1. Ed. Bonn., p. 545.

riales. Les Francs, οἱ Φράγγοι, sont partout : Catacalon, allant soulever les troupes contre l'empereur Michel Stratiotique au profit d'Isaac Comnène, en rencontre deux légions campées près de Nicomédie. Dans la bataille livrée au pied du mont Sophon, qui décida du succès du prétendant, de nombreux Francs combattaient pour Stratiotique sous les ordres de leur compatriote, le patrice Randolphe, qui fut fait prisonnier.

A partir de la catastrophe de Chliat qui lui coûta la liberté, Hervé n'est plus mentionné par Cédrénus; les autres chroniqueurs n'en parlent pas davantage.

Le magnifique sceau du capitaine normand que j'ai eu la bonne fortune de retrouver offre au droit le buste de saint Pierre, un des saints le plus rarement figurés sur les bulles byzantines, mais qui, par contre, se rencontre fréquemment sur les monnaies et les sceaux des princes normands d'Italie ou de Syrie. Au

revers, une longue légende en sept lignes donne, après la formule traditionnelle : ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ, le nom de Hervé écrit sous sa forme grecque, ΕΡΒΕΒΙΟC Ο ΦΡΑΓΓΟΠΩΛΟC, comme dans Cédrénus, suivi des titres de *magister*, de *vestiarite* et de *stratilate* de l'Orient ou de l'Anatolie : ΕΡΒΕΒΙΩ ΜΑΓΙCΤΡΩ ΒΕCΤΗ· (pour ΒΕCΤΗΑΡΙΤΗ) Σ CΤΡΑΤΗΛΑΤΗ ΤΗ[C] ΑΝΑΤΟΛΗ[C] ΤΩ ΦΡΑΓΟΠΩΛΩ. Le premier de ces titres, celui de *magister*, est précisément celui que Michel Stratiotique refusa si durement d'accorder à Hervé; le second est une autre dignité de cour; le troisième, celui de stratilate ou chef militaire des contingents d'Anatolie ou de l'Orient, est bien plus important. Notre sceau est donc postérieur à la disgrâce, à la rébellion et à la captivité de Hervé. Très peu de temps après ces événements, Michel Stratiotique fut renversé, on le sait, par les chefs militaires qu'il avait froissés par ses mépris, et détrôné au profit d'Isaac Comnène. Il n'est pas

téméraire de supposer que Hervé réussit promptement à se racheter des mains de l'émir de Chliat, et courut faire acte d'adhésion au gouvernement nouveau succédant à celui qui lui était hostile. Isaac Comnène le récompensa en lui conférant la dignité palatine que lui avait refusée Michel VI, et en l'élevant à un des premiers commandements militaires, témoignage éclatant de la brillante réputation que s'était acquise l'indocile capitaine. En conséquence, la bulle dont je donne ici le dessin remonte, suivant toutes probabilités, à l'époque du règne fort court d'Isaac Ier Comnène, fondateur de la grandeur de sa maison, c'est-à-dire entre 1057 et 1059.

II.

Les détails que nous possédons sur Roussel de Bailleul sont plus nombreux que ceux que nous avons sur le compte de Hervé. Ils nous sont fournis principalement par Michel Attaliote et Nicéphore Bryenne qui furent les contemporains du Normand. Anne Comnène, Zonaras, Jean Scylitzès, Michel Glycas, etc., parlent également du fameux chef d'aventuriers. Au droit de son sceau figure un des types classiques

de la sigillographie byzantine, le buste de la Vierge dans l'attitude de l'oraison, portant sur la poitrine le médaillon du Christ, entre les sigles accoutumées. Au revers, on lit la légende : ΘΚΕ ΒΘ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛ' ΟΥΡCΕΛΗ ΒΕCΤ · ΤΩ ΦΡΑΓΟ·, *pour* ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ ΟΥΡCΕΛΗΩ ΒΕCΤΗΑΡΙΤΗ ΤΩ ΦΡΑΓΓΟΠΩΛΩ, *Mère de Dieu, prête secours à ton serviteur Oursel, vestiarite, le Francopoule.* Le prénom du chef normand est ici écrit comme dans Bryenne et Anne Comnène qui le nomment toujours : Οὐρσέλιος, Οὐρσέλιος ὁ Φράγγος, *U lius*. Attaliote, Scylitzès et Zonaras écrivent au contraire Ῥουσέλιος, *I lius*.

Dans ses à *Ni hore Brye*[illegible], Du Cange a consacré à Roussel st à ses bles une note fort détaillée

GENERAL LIBRARY University

dont je me bornerai à reproduire quelques détails indispensables, avant de passer au récit des faits et gestes de notre personnage en Orient, lesquels nous intéressent plus particulièrement ici. « Roussel ou Oursel, dit Du Cange, de la noble famille des Bailleul, un des plus illustres parmi les capitaines normands qui d'Italie passèrent en Orient et s'y illustrèrent au service des empereurs, était venu en Pouille avec Robert Guiscard et les autres fils de Tancrède. Il s'attacha principalement à la fortune de Roger, frère de Robert, et s'acquit une renommée si grande dans les luttes contre les Sarrasins que le chroniqueur contemporain G. Malaterra, qui nous a dit son nom de famille, lui attribue une part principale dans les succès remportés par les Normands à cette époque, soit vers l'an 1069 ». Du Cange, après avoir rapidement résumé les récits byzantins concernant l'histoire de Roussel en Orient, consacre le reste de sa note à l'étude des diverses familles du nom de Bailleul. Il est difficile de dire à laquelle de celles-ci appartenait Roussel. Je dois ajouter que le moine Aymé, dans son *Histoire de li Normant*, éditée en 1835 par M. Champollion-Figeac sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, a consacré plusieurs paragraphes de son premier chapitre aux aventures orientales de Roussel, qu'il nomme *Urselle;* mais ce récit confus ne m'a fourni presque aucun fait nouveau.

A la suite, très probablement, de dissentiments avec d'autres chefs normands, Roussel, vers le commencement de l'an 1070, passa en Orient où l'attirait avec bien de ses compatriotes le bruit de la lutte héroïque soutenue par Romain Diogène contre le sultan des Turcs. Un autre chef normand célèbre, Robert Crispin ou Crépin, le Κρισπῖνος des Byzantins, l'avait précédé dans cette exode d'Italie en Romanie et combattait déjà sous la bannière impériale. Sur cette phase nouvelle de la vie de Roussel, les détails abondent dans les chroniqueurs. Je les rapporterai le plus brièvement possible, suivant de préférence les récits de Bryenne et plus encore ceux d'Attaliote.

Oursel avait amené avec lui un corps assez nombreux de ses compatriotes. L'*Histoire de li Normant* nous dit qu'il s'illustra d'abord en triomphant de la « contrée de Slavonie » ; il s'agit sans doute là de quelque expédition victorieuse contre les Ouzes et les Petchenègues. Le célèbre Normand paraît pour la première fois dans le récit d'Attaliote, lors de la dernière campagne de Romain Diogène, qui devait se terminer si fatalement pour le malheureux empereur. C'était au printemps de 1071. De Sébaste, Romain s'était porté en avant avec l'armée et avait dépassé Colonée, voulant aller attaquer le sultan Alp-Arslan sur son propre territoire. Il campa quelques jours à Arzen et lança en éclaireurs dans la direction de Chliat des contingents ouzes

et germains, puis la garde impériale commandée par Joseph Tarchaniote, enfin les Francs de Roussel, « ἀνδρὸς εὐσθενοῦς κατὰ χεῖρα », dit Attaliote, « γενναίου καὶ πολεμικοῦ », dit Scylitzès. Chliat était aux mains des Turcs. Romain lui-même marcha sur la place forte de Mantzikiert, l'enleva rapidement, et presque aussitôt rencontra le sultan. Alors s'engagea la bataille fameuse qui, le 26 août, au troisième jour, se termina par la défaite et la captivité de Romain. Pendant cette journée et celle de la veille, l'empereur avait vainement attendu l'arrivée du corps détaché à Chliat. Il se passa là des faits obscurs. Très certainement le sultan dut envoyer dans cette direction des forces nombreuses, destinées à tenir en échec Roussel et le Tarchaniote. D'autre part, il est aussi certain que les contingents ouzes passèrent à l'ennemi. Les chroniqueurs, tous d'accord sur ce point, le sont moins sur le compte de Roussel. Attaliote l'accuse formellement de lâcheté, le traite de misérable, et raconte qu'à l'arrivée des Turcs, il se retira honteusement avec ses Francs, à travers le thème Arméniaque, sur les terres de l'empire. Il semble plus probable que Roussel, attaqué par des forces supérieures, ne put songer à secourir l'empereur et dut se retirer précipitamment à la nouvelle du grand désastre de Mantzikiert.

Nous retrouvons bientôt après notre chef normand au faite des honneurs. Romain Diogène était mort misérablement. L'empereur Michel Ducas régnait seul. Robert Crispin aussi, après des aventures diverses, avait péri par le poison, victime d'habiles intrigues. Roussel lui succéda en qualité de généralissime des contingents francs, très nombreux alors dans les armées impériales. Attaliote les cite presque à chaque page. Une nouvelle armée alla opérer contre les Turcs en 1073; on en donna le commandement au jeune Isaac Comnène, grand domestique des scholes d'Anatolie. Oursel lui fut adjoint avec quatre cents Francs : « ὁ Φράγγος Οὐρσέλιος, τῆς ἑταιρίας ὢν τοῦ Κρισπίνου καὶ τῆς ἐκείνου κατάρχων φάλαγγος, ἅτε ἐκείνου τὸ χρεὼν ἀποτίσαντος ».

Bientôt, sous un futile prétexte, le chef normand, vers Iconium ou Césarée, quitta l'armée avec ses hommes, trahison qu'il méditait depuis longtemps au dire de Bryenne, et se mit à tenir la campagne pour son compte, pillant et rançonnant la Lycaonie et la Galatie, forçant villes et châteaux, battant Turcs et Grecs, cherchant à se tailler une principauté dans ces contrées en proie à l'anarchie d'une guerre interminable. De nombreux aventuriers se joignirent à lui. Isaac Comnène, qui voulait le faire poursuivre, en fut empêché par l'approche subite de l'armée turque. Les impériaux furent battus et Isaac fait prisonnier, ce qui donna à Roussel quelque répit. On confia

le soin de le dompter au propre oncle du jeune empereur, le célèbre césar Jean Ducas, celui-là même qui avait été le principal instrument de la perte de Romain Diogène. Le césar passa en Asie avec une forte armée; au pont de Zompi, sur le haut Sangare, non loin d'Amorium, sur la limite des thèmes Anatolique et de Cappadoce, il rencontra Oursel le barbare, « τὸν βάρβαρον », comme l'appelle Bryenne, et ses cavaliers francs. Le césar avait avec lui les corps de la garde armés de boucliers et de haches, et d'autres Francs que Bryenne appelle des Celtes, Κελτοί, guidés par leur chef Papas. Nicéphore Botaniate, le futur empereur, commandait les Phrygiens, les Lycaoniens et les autres Asiatiques qui formaient l'arrière-garde. Oursel commença par débaucher Papas et le reste de ses compatriotes qui passèrent de son côté. La bataille s'engagea, et les Francs, *les barbares,* comme les nomme constamment Bryenne, furent complètement vainqueurs et firent un immense carnage. Le césar fut pris de la propre main de Roussel. Son fils, Andronic Ducas, également prisonnier des Francs, fut presque aussitôt relâché. Le *condottiere* victorieux, dont la renommée avait soudain démesurément grandi, poursuivit sa marche avec une armée notablement accrue, traînant avec lui son auguste captif. L'esprit échauffé par le succès, il rêvait déjà le pouvoir suprême; traversant toute la Bithynie, prenant les villes les unes après les autres, il alla camper aux portes de la capitale et brûla les édifices de Chrysopolis. Cependant, pour se faire reconnaître par les Grecs, il sentait bien qu'il lui fallait, à lui un étranger, quelque homme de paille, sous le nom duquel il pût exercer l'autorité véritable. Il persuada donc à son prisonnier, le césar, de se laisser proclamer empereur. Le couronnement eut lieu à Nicomédie. Constantinople trembla. Michel Ducas, en face de ce prétendant nouveau si formidablement appuyé, ne sachant quel parti prendre, chercha à gagner Roussel en lui offrant la dignité alors fort prisée de curopalate, et lui renvoya sa femme et ses enfants pour tâcher de le fléchir. En même temps, en vrais Byzantins, l'empereur et son ministre, le fameux logothète Nicéphore, négociaient secrètement avec les Turcs pour arriver à se débarrasser par leur moyen du terrible aventurier. Leurs intrigues finirent par réussir, et le Turc *Artouch,* très probablement Ortok, alléché par des subsides considérables, marcha sur Roussel à la tête d'une immense armée. Les Francs qui faisaient trembler l'empereur et l'empire étaient au nombre de deux mille sept cents ou trois mille. Avec eux combattaient les partisans du césar. Le choc eut lieu aux pieds des contreforts septentrionaux du mont Sophon. Les Urséliens et les Césariens, comme les désignent les chroniqueurs, commencèrent par enfoncer

l'avant-garde ennemie; entraînés par l'ardeur de la poursuite, les cavaliers francs tombèrent inopinément sur le gros de l'armée turque, forte de cent mille hommes, chiffre certainement fort exagéré. Accablés par le nombre, après une résistance désespérée, couverts de flèches qui tuaient leurs chevaux, après des charges répétées qu'ils exécutaient sous le couvert de leurs boucliers étroitement unis les uns aux autres, les Francs furent vaincus et succombèrent en grand nombre. Roussel et Jean Ducas furent faits prisonniers. Jean Ducas fut racheté aussitôt par l'empereur, son neveu, qui craignait qu'il ne devînt un instrument aux mains des Infidèles. Roussel prévint un sort pareil en se rachetant lui-même à l'aide d'une forte somme que lui fournit promptement sa femme, réfugiée avec les Francs survivants dans la forteresse de Métabole; puis, traversant hardiment avec eux et sa famille une contrée infestée de partis ennemis, il se retira dans ses anciens cantonnements du thème Arméniaque où il avait vraisemblablement un fief. Là, il recommença à tenir la campagne et rouvrit aussitôt les hostilités, pillant les villes, prenant les forteresses, battant impériaux et Turcs, et menaçant les grandes cités maritimes du Pont. Six mille Alains envoyés contre lui sous le commandement de Nicéphore Paléologue se débandèrent ou furent battus par ses avant-postes.

Alors l'empereur, voulant en finir avec cet infatigable adversaire, confia le soin de sa poursuite au brillant Alexis Comnène, le futur Alexis Ier. La détresse de l'empire était telle que le jeune capitaine dut partir sans argent et presque sans soldats. Près d'Amasia, il rallia les Alains débandés et, remédiant à sa faiblesse par la ruse, commença par affamer les troupes de Roussel. Sur son ordre, les villes fermèrent leurs portes et ne livrèrent plus de vivres aux Francs. Un événement inattendu dénoua brusquement la situation. Roussel, apprenant l'arrivée sur les terres de l'empire du seldjoukide Tutuch ou Toutach à la tête de forces considérables, lui avait fait demander alliance. Tutuch fit mine d'accepter, mais, gagné par les habiles messages d'Alexis, il n'attira Oursel dans son camp, sous prétexte d'une entrevue, que pour s'emparer de sa personne. Au moment où les Francs désarmés prenaient place sans défiance à un banquet, ils furent saisis et liés; Oursel fut livré enchaîné à Alexis. Tous les Francs dispersés en Romanie mirent bas les armes.

Je passe sur un fort long récit de Bryenne tout à la gloire d'Alexis Comnène, récit que sa fille Anne a reproduit *in extenso*, racontant les négociations et les démêlés du jeune général avec les habitants d'Amasia au sujet de la captivité et de la rançon du chef normand,

l'habile conduite de Comnène, son stratagème pour arracher Roussel à la fureur populaire, et les péripéties de son retour à Constantinople avec son précieux prisonnier. C'était vers la fin de l'année 1073. Alexis trouva à Héraclée une lettre de l'empereur le mandant incontinent à Constantinople. Il acheva le voyage par mer pour éviter la route de terre infestée par les partis ennemis. L'empereur lui fit bon accueil. Roussel fut jeté dans un horrible cachot, lié comme une bête fauve; il y serait mort de faim sans la générosité d'Alexis qui le faisait secrètement secourir. Par ordre de l'empereur, le malheureux fut soumis à mille tortures, cruellement fustigé à coups de nerfs de bœuf, et traité, dit Attaliote, plutôt comme un vil esclave, que comme un capitaine si souvent victorieux des ennemis de l'empire.

Nous perdons de vue Roussel pendant quelques années. Il est fort probable qu'il passa presque tout ce temps dans cette dure prison. Nous le retrouvons à la fin de 1077, au moment où la double révolte de Nicéphore Botaniate en Asie et de Bryenne en Europe allait faire tomber le prince détesté qui depuis six ans régnait à Byzance. Michel VII, aux abois, attaqué jusque sous les murs de sa capitale par les troupes de Jean Bryenne, frère de l'un des prétendants, après avoir inutilement invoqué l'appui des Turcs, songea à Roussel, lequel, dit Attaliote, était plus étroitement emprisonné que jamais pour avoir voulu quelques semaines auparavant s'évader et rejoindre Botaniate. Le Normand, comblé de promesses d'honneurs et de dignités, jura à nouveau fidélité à l'empereur dans le saint oratoire des Blachernes et fut mis derechef à la tête des Varègues et des Francs. Il chercha vainement d'abord à débaucher ceux de ses compatriotes qui combattaient pour Bryenne, puis, lui et Alexis Comnène, soutenus par la flotte, coururent attaquer Jean Bryenne à Athyra, le surprirent et lui firent éprouver une défaite sanglante.

Cependant chaque heure nouvelle voyait le triomphe plus complet de Botaniate, le prétendant d'Asie. Les chefs militaires passaient successivement à lui, à mesure qu'il se rapprochait de la capitale; Roussel finit par faire de même. Envoyé par l'empereur Michel, après son succès d'Athyra, pour enlever Héraclée de Thrace aux soldats de Bryenne, il s'empara de cette ville sans coup férir, mais, au lieu d'y rétablir l'autorité du souverain légitime, il y proclama son adhésion au gouvernement de Botaniate. Presque au même moment, celui-ci faisait à Constantinople son entrée victorieuse, tandis que l'incapable Michel, abdiquant en sa faveur, courait s'enfermer dans un monastère. Cette trahison tardive ne devait point profiter à Roussel; il périt, à la fin du mois de mars 1078, fort peu de jours après le

triomphe définitif de celui auquel il s'était rallié. Ici, les récits des chroniqueurs diffèrent assez notablement. Bryenne raconte qu'à la chute de Michel, son fameux ministre, le logothète Nicéphore, courut à Selymvria se réfugier auprès de Roussel, et chercha à l'entraîner à rejoindre avec lui l'armée de Bryenne. Mais Roussel, repoussant ses propositions, le fit enchaîner et l'envoya à Botaniate. Scylitzès dit, au contraire, qu'Oursel, après avoir caché quelque temps le logothète qui était venu le retrouver à Héraclée(et non à Selymvria), fut empoisonné par lui, et qu'alors la femme et les enfants du capitaine normand livrèrent le meurtrier au nouvel empereur. Zonaras dit bien qu'Oursel fit mettre aux fers le logothète, mais il ajoute que le Normand mourut presque aussitôt après, d'une manière fort subite, et que ses soldats, persuadés qu'il avait été empoisonné par son prisonnier, livrèrent celui-ci à Botaniate. Attaliote est presque d'accord avec Zonaras, et raconte comment le logothète et son plus fidèle acolyte, le grand hétériarque David, réussirent à gagner à cheval avec quelques partisans la ville d'Héraclée, où ils furent massacrés par les soldats de Roussel qui les accusèrent d'avoir empoisonné leur chef. Au milieu de ces récits divers, un fait paraît certain, c'est que le célèbre aventurier périt de mort subite et quelque peu mystérieuse, au moment même de l'élévation de Nicéphore Botaniate, soit vers les mois de mars ou d'avril 1078.

Le simple titre de *vestiarite* ou *vestite* qui figure sur le sceau de Roussel prouve que ce petit monument date, suivant toute vraisemblance, de la première époque du séjour du capitaine normand en Orient, lorsqu'il n'était encore qu'au début de sa courte carrière d'honneurs et de dignités. Plus tard, Roussel dut faire graver sur son sceau des titres bien autrement importants.

On a vu que le grand hétériarque David, chef suprême des hétairies ou corps étrangers de la garde, joua aux côtés de son patron, le trop fameux logothète, un rôle assez obscur dans la fin tragique de Roussel, et qu'il paya de sa vie la mort de l'aventurier normand. Ce David, dont les fonctions étaient fort importantes, semble avoir été l'âme damnée du logothète et un des exécuteurs ordinaires de ses sanglantes exécutions. Attaliote raconte que ce fut lui qui, par ordre de son maître, arracha violemment le vénérable évêque d'Icone du sanctuaire de Sainte-Sophie où il avait cherché un refuge, et le fit traîner hors de l'église devant l'empereur Michel.

J'ai eu la bonne fortune, parmi les quelques sceaux de grands hétériarques que je possède, de retrouver deux exemplaires de celui de ce David dont la mort fut comme le contre-coup de celle de Rous-

sel. Ces deux exemplaires sont quelque peu imparfaits, mais ils se complètent l'un l'autre. Au droit, figure la Vierge, vue à mi-corps dans l'attitude de l'oraison. Au revers, on lit la légende en six lignes :

ΘΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΔΑΔ ΜΕΓΑΛΩ ΕΤΑΙΡΕΙΑΡΧΗ, pour ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ ΔΑΒΙΔ (ΔΑΔ est l'abréviation ordinaire pour ΔΑΒΙΔ sur les sceaux byzantins) ΜΕΓΑΛΩ ΕΤΑΙΡΕΙΑΡΧΠ, *Mère de Dieu, prête secours à David grand hétériarque.*

Je demande la permission de reproduire un dernier sceau de ma collection, qui offre ici un véritable intérêt d'actualité. Il est de fort petite dimension, mais il porte un nom célèbre dans la littérature byzantine, celui de Michel Attaliote ou Attaliates, l'écrivain contemporain de Roussel, qui a raconté tous les événements de cette époque agitée et cité à maintes reprises le nom du brillant capitaine. L'histoire de Michel Attaliote, écrite à la louange de Botaniate, est connue depuis peu, on le sait. Le mérite d'avoir retrouvé à la Bibliothèque nationale le plus important manuscrit de cette chronique et de l'avoir fait connaître au monde savant revient à feu Brunet de Presle. Le sceau que je possède porte au droit le type de la *Panagia hodigitria*

portant l'enfant divin sur le bras gauche. Au revers, on ne lit que le nom de l'écrivain avec le titre d'anthypate : ΜΙΧΑΗΛ ΑΝΘΥΠΑΤΟC [O] ΑΤΤΑΛΕΙΑΤΗC. Michel Attaliote s'est chargé lui-même de dater à peu près exactement ce sceau précieux, en nous racontant dans sa *Synopsis* qu'il fut créé juge et *anthypate* la troisième année de Michel Ducas, soit en 1074, à peu près au moment de la marche de Roussel et du césar sur Constantinople.

G. SCHLUMBERGER.

LETTRES INÉDITES

DE MARGUERITE DE FRANCE

Trois princesses du nom de Marguerite occupent une place remarquable dans notre histoire : Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, Marguerite de France, duchesse de Savoie, et Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre. C'est surtout au charme de leur esprit et à leur amour des choses littéraires que la sœur de François Ier, que la fille de ce grand roi et que la première femme de Henri IV doivent l'immortel éclat de leur renommée. Déjà nous possédions une importante partie de la correspondance de la première et de la dernière de ces princesses[1], mais nous ne connaissons presque rien de la correspondance de la duchesse de Savoie[2], et M. le comte Hector de la Ferrière a été l'interprète des sentiments de la plupart des curieux, en déclarant qu'on ne saurait trop regretter les lettres de la digne fille de François Ier, de celle qui la première protégea Ronsard[3].

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par* F. Génin (Paris, 1841, in-8°). — *Nouvelles lettres de la reine de Navarre adressées au roi François Ier son frère, publiées d'après le manuscrit de la bibliothèque du Roi, par le même* (Paris, 1842, in-8°). Les deux volumes renferment 322 lettres, l'un 171 et l'autre 151. — *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois. Nouvelle édition revue sur les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l'Arsenal et publiées par* M. F. Guessard (Paris, 1842, in-8°). Il y a là 144 lettres de la fille de Catherine de Médicis.

2. Sans doute on possède d'assez nombreuses lettres de la seconde des trois Marguerite dans divers volumes de la Bibliothèque nationale (fonds français), mais combien peu de curieux ont pris le délicat plaisir d'aller les y lire !

3. *Deux années de mission à Saint-Pétersbourg* (Paris, imprimerie impériale, 1867, grand in-8°, p. 57). M. de La Ferrière annonce que les lettres de Marguerite de France sont au nombre de cinquante-six. Vérification faite, il ne s'en trouve dans la bibliothèque de Saint-Pétersbourg que trente-sept. Une lettre de Marguerite de Valois a par err · été mêlée, sous le n° 22, aux lettres de sa tante dans le volume XLVI de la co tion d'autographes de cette bibliothèque. Nous avons encore écarté citation qui faisait double emploi avec une autre du même j.

Ce sont précisément les lettres dont M. de La Ferrière parlait ainsi, que nous venons aujourd'hui mettre en lumière. Extraites de ces riches collections de la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qui nous ont fourni les lettres inédites du cardinal d'Armagnac[1], et qui nous fourniront encore bien d'autres documents utiles à l'histoire[2], les lettres adressées, de 1560 à 1574, par Marguerite de France à François II, à Charles IX, à Henri III, à Catherine de Médicis, au cardinal de Lorraine, au maréchal de Bourdillon, à Jean de Morvillier, présentent, à divers égards, beaucoup d'intérêt, et c'est avec une vive sympathie, j'en suis sûr, que l'on va lire les pages tracées, ou, si l'on veut, dictées par la gracieuse princesse que chantèrent à l'envi tant de célèbres poètes[3], et qui a inspiré à Brantôme ces lignes si pleines de respect et d'admiration : « Elle [Madelaine de France, reine d'Écosse] ne demeura pas longtemps reyne qu'elle ne mourust, bien regrettée du roy et de tout le pays, car elle estoit fort bonne, et se faisoit beaucoup aymer, et avoit un fort grand esprit, et estoit fort sage et vertueuse, ainsin que nous avons heu madame Marguerite de France, sa sœur depuis duchesse de Savoye, laquelle a esté si sage, si vertueuse, si parfaitte en sçavoir et sapience, qu'on luy donna le nom de la Minerve ou Palas de la France pour sa sapience... Elle heust le cœur grand et haut... C'estoit la bonté du monde; au reste, comme j'ay dict, charitable, magnifique, libéralle, sage, vertueuse, si accostable et douce que rien plus, et principallement à ceux de sa nation... Bref, on ne sçauroit jamais tant dire de bien de ceste princesse, comme il y en a heu, et faut-droict ung plus brave escrivain, qui entreprist ses vertuz...[4] » De ces enthousiastes paroles du seigneur de Bourdeille, je ne rapprocherai que les simples et graves paroles du président de Thou : « C'était une princesse d'une prudence rare, d'une piété exemplaire, et d'un courage au dessus de son sexe[5]. »

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

1. Livraison d'octobre-décembre 1876, p. 516-565, et livraison de novembre-décembre 1877, p. 317-347.

2. Je crois pouvoir annoncer la prochaine publication, dans cette revue, d'un assez grand nombre de lettres de Marguerite de Valois.

3. A Ronsard il faut joindre Remy Belleau, Marc-Claude de Buttet, Jean Daurat, Joachim du Bellay, Étienne Jodelle, Olivier de Magny, Clément Marot, Jacques Pelletier (du Mans), Hugues Salel, etc.

4. *Œuvres complètes* publiées par M. Ludovic Lalanne pour la Société de l'Histoire de France, t. VIII, p. 128-137.

5. *Histoire universelle*, livre LIX, à l'année 1574, p. 157 du tome VII de la traduction française. Londres, 1734.

I[1].

Au roi de France[2].

Monseigneur, ayant receu en ce lieu quelques meubles du feu seigneur de la Vigne, en son vivant vostre ambassadeur en Levant[3], deux grands candelabres, deux arcs turquoys avecques leurs carquoys et une vase de terre sygylette[4], que le dict sieur de la Vigne avoit destine pour vous, comme il ma mande par une lettre, quil mavoit escritte un peu auparavant de son trespas, jay prie monsieur le president de lHopital[5]

1. Collection des autographes, vol. XLVI, n° 29. Quelques-unes des lettres de Marguerite de France sont datées, mais plusieurs ne le sont pas. Nous classerons d'abord, par ordre chronologique, les lettres de la première catégorie, et nous donnerons ensuite tout simplement les autres dans l'ordre où elles ont été recueillies à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.

2. François II, qui régnait depuis le 2 juillet 1559, avait alors un peu moins de seize ans. Sa tante Marguerite, à ce moment, en avait près de 37, étant née le 5 juin 1523.

3. Sa mission est mise en 1556 dans la liste des ambassadeurs ministres près la Porte-Ottomane (*Annuaire historique pour l'année* 1848, *publié par la Société de l'Histoire de France;* Paris, 1847, p. 244). Il est question de La Vigne dans le *premier rapport de Jean de Monluc sur son ambassade* (*Négociations de la France dans le Levant par* E. Charrière (t. I. 1848, p. 609, 612). Voir encore sur ce diplomate les *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Jean de Monluc, évêque de Valence* (Paris, 1868, in-8°, p. 15). D'après la lettre de Marguerite, le sieur de La Vigne dut mourir dans les derniers mois de 1559.

4. C'est-à-dire terre sigillée ou terre bolaire. On désignait autrefois sous ce nom des terres onctueuses au toucher, diffluentes dans la bouche, auxquelles on attribuait toutes sortes de propriétés médicinales. On les épurait, pour l'emploi, à l'aide de décantations successives, puis on les mettait en pains de formes diverses et on les marquait du sceau du Grand-Seigneur, d'où le nom de terre *sigillée*. Le bol le plus estimé était celui que l'on tirait de Perse et d'Arménie. Il était d'un grain remarquablement fin, d'un rouge vif dû à l'oxyde de fer. On le donnait comme astringent, fortifiant, hémostatique. La belle couleur de cette terre a probablement inspiré l'idée d'en façonner avec art des échantillons choisis. Dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées mentionné par M. de Laborde (*Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du musée du Louvre,* t. II, p. 169), figure « ung pot de bol Arménicque, prisé VI escus. » On trouvera (*Mélanges d'histoire et de littérature, par* M. de Vigneul-Marville, t. II, 1725, p. 339-342, et *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Sigillée*) d'abondants détails sur cette terre qui a été souvent aussi appelée *Terre de Lemnos*. Voir (à ce dernier mot) le *Dictionnaire de médecine* de MM. Nysten, Litré et Robin, 1858, p. 1408.

5. Michel de L'Hospital fut premier président de la Chambre des Comptes (1554), avant de devenir chancelier de France (30 juin 1560). On sait que Mar-

de vous faire ce present et de vous ramentevoir les services que le dict de la Vigne vous a faict et avoit volunte de faire sil eut vesceut, ausquels je vous supplye tres humblement, monseigneur, avoir esgard et les recongnoistre envers deux petites niepces, qu'il a laissees despourvues de tout support, sil ne vous playst en avoyr pytie, du moing de leur faire payer ce qui estoit deu au dict de la Vigne pour son entretenement en estat dambassadeur, dont plus amplement vous pourra rendre compte le s. de Gouffier [1], lun des anciens amys et serviteurs du dict de la Vigne, et ensemble de plusieurs aultres choses, concernant vos affaires et particullierement du fait de ma sante, que me gardera de vous ennuyer de plus longue lettre, a laquelle je feray fin, par mes tres humbles recommendations a vostre bonne grace, priant Dieu, monseigneur vous donner en sante tres heureuse et longue vye. De Nice ce xxiij^me^ jour dapvril 1560.

Vostre tres humble et tres hobeissante tante et subjette

Marguerite de France.

(Au roy.)

II [2].

Au cardinal de Lorraine [3].

Mon cousin, ayant receu en ceste ville quelques meubles du feu sieur de la Vigne, en son vivant ambassadeur pour le roy en Levant, jay admis

guerite de France, ayant succédé à sa tante Marguerite d'Angoulême dans l'apanage du duché de Berry, avait fait aussitôt de l'éminent magistrat son chancelier particulier (avril 1550). Voir dans l'excellent ouvrage de M. F. Dupré-Lasale, conseiller à la Cour de cassation, *Michel de l'Hospital avant son élévation au poste de chancelier de France* (Paris, 1875, in-8°), le chapitre intitulé : *L'Hospital, chancelier de la duchesse Marguerite*. Il y a là de complets renseignements sur la sœur de Henri II considérée non seulement comme inspiratrice et protectrice de l'Hospital, mais encore comme inspiratrice et protectrice de Lancelot de Carles, de Pierre Duchâtel, de Salmon Macrin, de l'italien Flaminio qui, mourant, lui adressa de Rome des chants pieux d'une exquise pureté (*Marc. Ant. Flaminii de rebus divinis carmina ad Margaritam, Henrici Gallorum regis sororem* (*Lutetiæ*, 1550, in-4°), etc.

1. Nous ne supposons pas que l'on doive chercher ce personnage parmi les nombreux enfants venus du troisième des cinq mariages de Claude de Gouffier, comte de Maulevrier (1542), marquis de Boisi (1564), duc de Roanès (1566), enfants parmi lesquels on remarque François de Gouffier, chevalier de Malte. Voir le tome V de l'*Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne*, le tome V du *Moréri* de 1759, etc. Le Gouffier dont il s'agit ici nous paraît avoir appartenu à une bien moins noble maison.

2. *Ibid.*, n° 30.

3. Charles de Lorraine, archevêque à 14 ans, cardinal à 23 ans, était alors âgé de 36 ans. On sait l'importance du rôle qu'il joua sous le règne de François II et plus encore sous celui de Charles IX.

(*sic.* advisé?) de vous choisir six tapis de Turquie, des plus beaulx, marques en courte poincte sayotte de cramoysy, et une cuyr de Bulgarye, que je vous envoye, et ay donne charge a monsieur le president de lHopital de vous presenter de ma part, saichant bien laubligation que vous avoyt le dict sieur de la Vigne, pour la bonne volunte que luy avez tousjours portee, laquelle, mon cousin je vous prye voulloir continuer envers deux petites niepces quil avoyst, lesquelles par son testament il a faictes ses heritieres, et pareillement avoyr pytie de deux de ses serviteurs, lun nomme de Gouffier, present porteur, et lautre Nicolas de Biolle, entre les mains dusquel il desiroyt faire tomber son abbaye, en bon lieu pres Tholose [1], delaquelle le seigneur evesque de Torbes [2] (?) luy debvoyt recompenser d'un benefice de huict a neuf cens livres de rente, ainsi que plus amplement vous dira de toutes ses affaires le dict sieur president de lHopital, et particulierement de lassurance que jay, que vous ayderez, tant aux dictes heritieres et serviteurs, et recognestrez ce qui est deu au dict de la Vigne par le roy, pour son entretenement en estat dambassadeur, comme aussy le dict sieur vous fera apparoyr de la verite, sy vous luy faictes cest honneur de lescouter pour lamour de moy, et vous rendra si bon compte de ceste charge, ensemble de ma sante, quil nest besoing que je vous en face un aultre discours de plus longue lettre, a laquelle je feray fin par mes recommandations bien fortes a vostre bonne grace, priant Dieu, mon cousin, vous conserver en sa faveur. De Nice ce (?)me jour dapvril 1560.

Vostre plus obligee cousine Marguerite de France.

(A monseigneur le cardinal de Lorraine, mon cousin.)

III [3].

Au cardinal de Lorraine.

Mon cousin, vous ne vous contentez de nous accomoder, monsieur de Savoye [4] et moy, en tous nos affaires, dont nous nous sentons infiniment aubliges, pour la bonne volunte, que vous faictes congnoistre

1. Nous avons vainement cherché quelle pouvait être cette abbaye. Le *Gallia christiana* ne donne pas sur ce point le plus petit filet de lumière.

2. Évidemment Tarbes. L'évêque de Tarbes était alors Gentien Belin d'Amboise, de la branche des seigneurs de Bussy. On le trouve déjà installé sur le siège de Tarbes en 1558, et il occupait encore ce siège en 1575, année vers la fin de laquelle il mourut. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 1240.

3. *Ibid.*, n° 28.

4. Emmanuel Philibert, dit *Tête de fer* « à cause de la fermeté qu'il fit paraître dans toutes ses résolutions, » ainsi que s'expriment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, était né à Chambéry le 8 juillet 1521 et il avait épousé la fille de François Ier, le 9 juillet 1559, devant le lit de mort de Henri II. M. de La Ferrière a signalé (*Deux années de mission à Saint-Pétersbourg*, p. 57)

en tous les endroits, que nous avons besoing de vostre ayde. Mays oultre cela vous ne vous ennuyez de prendre la peyne de mescripre les principalles nouvelles de la court, comme par vostre leitre de iij^me^ jour de ce moys. Vous me faictes entendre ce quil playst au roy faire sur les differents de lan (*de luy?*) et de la royne dAngleterre[1], laquelle, comme je pense, ne sera si mal conseille que de commencer et voulloir soustenir la guerre contre un prince si puissant, et qui a le droict et la rayson pour luy, en voulant maintenir et garder qui est sien. Touttefoys, pour le repos, le bien et tranquillite, que le feu roy avant son trespas avoyt acquis a toute la chretiente[2], je vouldroys bien, que tous ces differents fussent passes par quelque bon accord, et prye Dieu, que par sa saincte grace il luy playse mestre la main tant a ceste affaire quaux aultres troubles de la relligion, que me mandez nestre encores du tout apaises. Entre aultres choses que je regrette, cest la payne et le travail, que je scay que vous y prenez pour l'honneur de Dieu et service de Sa Mageste, et crainds quavecq le temps vous neussiez pas assez de force pour soustenir tant de labheur, desquel je mattends bien que vous faictes mainctenant part a monsieur de Morvillier[3] (?) qui vous y servira aussy fidelement et suffisamment quil vous est aublige, et que vous le congnessiez homme de bien[4]; cella, mon cousin, me donne un peult de repos a mon esprit, pour la crainte que jay de vous, qui nest moindre que telle, que vous avez de ma malladye, de laquelle vous devez prendre mainctenant quelque seurete pour lamendement que je commence davoyr.

« cinquante-sept lettres originales d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, adressées à Charles IX, Henri III, Catherine de Médicis et à divers personnages de la cour de France, de 1567 à 1580, » lettres qui appartiennent à la collection d'autographes transportée de France en Russie à la fin du siècle dernier.

1. Elisabeth, alors âgée de vingt-sept ans, régnait depuis deux ans. Le *Prince si puissant* dont il va être question est Philippe II, alors âgé de trente-huit ans, et qui régnait depuis quatre ans.

2. De ce fraternel éloge donné à la sage politique de Henri II, il faut rapprocher l'éloge qu'en a fait, près de 300 ans plus tard, le savant éditeur — tant apprécié par Michelet — des *Négociations de la France dans le Levant* (*Avertissement* du t. II, 1850, p. xxv, xxvi).

3. Jean de Morvillier, né à Blois le 1er décembre 1506, mort à Tours le 23 octobre 1577, fut successivement lieutenant général à Bourges (1536), doyen de l'église de la même ville, conseiller du roi au grand conseil, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, ambassadeur à Venise (1546), évêque d'Orléans (avril 1552), garde des sceaux de France (1568-1571). Voir la thèse pour le doctorat ès-lettres de M. Gustave Baguenault de Puchesse : *Jean de Morvillier. Étude sur la politique française au XVIe siècle d'après des documents inédits* (Paris, 1870, in-8°). Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*, n° du 25 juin 1870, p. 419-520.

4. M. G. Baguenault de Puchesse rappelle (p. 5) que Jean de Morvillier « était très protégé par la famille de Lorraine et par le cardinal en particulier; » qu'il accompagna son protecteur à Rome en septembre 1555 (p. 91) et qu'il l'accompagna encore au concile de Trente en octobre 1562 (p. 156).

Jay laisse pour quelques heures du jour et plus, depuis quatre ou cinq jour en [ça] (?) et me faict porter dans une chaise le plus longtemps que je puys par mon soque (?), afin que peu a peu je puisse prendre de layr et me fortifier, pour men aller par apres loger en engar (*Engadine?*) ou jay esperance de recouvrer au loger (?) du dict chateau au demeurant ma sante, avecq layde de Dieu, lequel je prye, me recommandant de fort bon cueur a vostre grace, vous donner, mon cousin, en sante longue vie, que vous desire. De Nice ce septieme (?) jour de may 1560.

Mon cousin, si je gueries de ceste malladye, comme jespere, je tiendray ma dicte sante de Dieu premierement, et puys de monsieur de Detstreccay (?)[1], lequel je vous recommande aultant que je puis.

Vostre plus obligee cousine Marguerite de France.

(A monsieur le cardinal de Lorraine mon cousin.)

IV[2].

Au cardinal de Lorraine.

Mon cousin, oultre les bonnes nouvelles que mon cousin monsieur le grand prieur, vostre frere[3], a apportees a monseigneur de Savoye et a moy de la charge quil a de nous bailler les quatre galleres avecq la sheurme[4] cy devant promises et accordees par le roy, comme vous avez mande, ce ma este fort grand playsir de le voyr, pour me consoller avecq luy du mal que jay receu en ceste longue malladye, et me semble que sa presence et la souvenance que jay de vous en le voyant mont ayde de supporter la longueur de ceste dicte malladye, qui touttefoys va tousjours en diminuant, par ce soing et diligence, que le sieur de Castellan[5] faict aupres de moy, donc jespere bientost garison avec layde

1. Sous ce nom si fort défiguré, il faut reconnaître très probablement le nom du docte médecin Castelan, dont il va être question dans une des notes de la lettre suivante.

2. *Ibid.*, n° 31.

3. C'était François de Lorraine, grand prieur et général des galères de France, né le 18 avril 1534, mort le 6 mars 1563.

4. C'est-à-dire chiourme. Rabelais se sert de l'expression *chorme* et on disait encore au XVIIe siècle *chiorme*. Voir le *Dictionnaire de la langue française* par M. Littré.

5. Il s'agit là d'Honoré Castelan, premier médecin du roi de France, qui avait été envoyé de Paris à Nice pour aider les médecins du pays à guérir la duchesse de Savoie. Il jouissait d'une fort grande réputation. C'est l'auteur d'un discours sur les vertus et les connaissances nécessaires à un médecin : *Oratio qua futuro medico necessaria explicantur* (Paris, 1555). Il mourut au siège de Saint-Jean-d'Angély (1569), en même temps que son habile confrère et inséparable ami Jean Chapelain. Voir l'éloge donné par Jacques-Auguste de Thou aux deux célèbres médecins (livre XLVI, p. 658 et 659 du tome V de la traduction française déjà citée). Cf. une lettre de Guy Patin, du 14 mars 1644 (p. 111 et 112 du tome I de l'édition du docteur J. H. Reveillé-Parise), lettre où l'on voit que Michel de

de Dieu, lequel je prye, me recommendant bien fort a vostre grace, vous donner, mon cousin en sante tres bonne et longue vye. De Nice ce (?) jour de juing [1560].

Vostre plus obligee cousine,

Marguerite de France.

(A monseigneur le cardinal de Lorraine, mon cousin.)

V [1].

AU ROI DE FRANCE.

Monseigneur, jay entendu tant par vos leitres, que par mon cousin, monseigneur le Grand Prieur, la bonne souvenance quil vous playst avoyr de moy, dont, oultre les infinys bienfaicts que monsieur de Savoye et moy recepvons ordinairement de Vostre Mageste [2], je me sens particulierement obligee et redevable et me vois de jour en aultre la volunte que jay de vous faire service, comme le debvoyr et obligation me commendent, encores je mattends bien, estant hors de ceste maladye pouvoyr satisfaire a Vostre Mageste par lobeyssance que jay toute ma vye deliberee luy porter. Mon cousin monsieur le Grand Prieur mexposant la charge quil a de bailler de vostre part a monseigneur de Sayoye les quatre galleres quil a pleust cy-devant a Vostre Mageste luy promettre et accorder avecq la sheurme, il sest excuser de le pouvoyr fayre presentement, si ce nest en prenant les deux galleres du capitaine Cabassoles [3], et luy baillant par Vous assignation de la valleur dicelles,

l'Hospital composa des vers latins « sur la mort de ces deux grands hommes ». On a une ode des plus louangeuses d'Olivier de Magny, adressée « A Honnoré Castellan, excellent médecin (*Les Odes*, édition de M. A. Courbet, 1876, t. I, p. 116-122). Le poète avait été guéri de la fièvre par le grand médecin, et il lui payait ses honoraires en beaux vers où il lui promettait d'éterniser sa mémoire.

1. *Ibid.*, n° 32.

2. Marguerite avait raison de parler de la reconnaissance qu'elle garderait de ces *infinis bienfaictz*, mais elle avait tort de se faire caution de la reconnaissance de son mari. Emmanuel Philibert, après la mort de la duchesse (16 août 1574), se conduisit envers la France avec ingratitude et perfidie, et le président de Thou ne l'a pas trop sévèrement traité, quand il a dit de lui en ce même livre LIX où il rend si bien hommage à la vertu de Marguerite : « Il ne cessa point de machiner contre le Roi et le royaume, à qui il était si redevable. La mort même ne put mettre fin à ses mauvais desseins. Il transmit toute sa mauvaise volonté à son fils, à qui il ne tint pas qu'elle n'eût tout son effet dans l'occasion. » Brantôme est encore plus indigné que J.-A. de Thou de l'odieuse conduite du père et du fils (t. VIII, p. 133).

3. Ce devait être Antoine de Cabassole, seigneur de Porto-Vecchio, né dans le Comtat-Venaissin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de deux galères, lequel fut tué au siège de Rouen (1562) et enseveli dans l'église de Saint-Éloi de cette ville. C'était le frère de ce Jean de Cabassole qui, enlevé tout enfant par des pirates turcs, parvint aux premiers emplois de l'empire

et quant aux deux aultres qui resteroyent, quil nous en acommoderoyt le mieulx quil luy seroyt possible sur celles que Vous avez a Marseille. Pour ce que ceste promesse a este faicte de Vostre grace et pure liberalite, il vous playra commander quelle soyt executee et vous supplye, monseigneur, ne Vous ennuyer de la tres humble requeste que je Vous en faiz, estant certain que les dictes galleres ne seront moing vostres estant es mains de monsieur de Savoye, que si elles demeuroyent en vostre port de Marseille, car vous pouvez vous asseurer que sa vye et le demeurant de tous ses biens seront tousjours employez pour vostre service de si bon cueur que de serviteur que vous ayez en ce monde. Je laisseray ce propos pour Vous mander de ma disposition, qui nest encores telle que je vouldroys bien desirer, plus pour le respect de vostre service que pour mon bien particullier. Jespere touttefoys avoyr bientost guarison, car il ne me reste plus quune foeblesse et debilitation, a cause de la longueur de ma malladye, a quoy jay bien loppinion que le sieur de Castellan remedira avecq layde de Dieu, lequel je prye, me recommandant tres humblement a vostre bonne grace, vous donner, monseigneur, en parfaite sante tres heureuse et longue vye. De Nice ce (?) jour de juing 1560.

Vostre tres humble et tres obeissante tante et subgete

Marguerite de France.

(Au roy.)

VI[1].

Au cardinal de Lorraine.

Mon cousin, je voys assez, par vostre leitre du xxij^e jour de may dernier passe, le soin que vous avez de moy et la peyne où vous avez este pour ne scavoyr si souvent de mes nouvelles comme vous avez accoustume, et me semble touttefoys quen cela je nay este si paresseuse que vous en avez oppinion, car je vous en avais faict cy-devant amplement entendre par le sieur de Parelle que monsieur de Savoye a depesche vers Sa Mageste, et depuys je vous en ay aussi faict entendre par le sieur de la Coetye lun de mes gentilhommes. Touttefoys je ne veulx par la presente tant mexcuser que vous remercier des nouvelles que vous me departez par vostre dicte leitre, par laquelle je voy que les troubles qui surviennent a cause de la relligion ne sont encores apaisez[2], et que

ottoman, et un descendant de ce Guillaume de Cabassole qui, au milieu du xve siècle, était écuyer et échanson du roi René. Voir le *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse, par le docteur* Barjavel, t. I, grand in-8°, 1841, p. 315-316.

1. *Ibid.*, n° 33.

2. Sur ces troubles, qui suivirent la conjuration d'Amboise, voir, entre tous les autres historiens du xvie siècle, Blaise de Monluc (*Commentaires*, édition

quelque peyne que lon y puisse mestre, il en reste tousjours quelque racine que lon ne peult extirper si ce nest par le travail et sollicitude, que vous avez envye dy employer, qui me faict craindre qu'avec tant daultres affaires dont vous estes chargé vous ny puissiez satisfaire, et que ce travail vous soit cause de quelque malladye, laquelle ne me faschera moings, que celle qui ma dure si longuement. Quant aux nouvelles dAngleterre ce ma este fort grand plaisir dentendre ce qui en est, ensemble de celles dEscosse par les coppyes des lettres et advis, que mavez faict envoyer par le sieur de Fresne [1]. Par ceste depesche jay peu congnoistre en quel estat sont les dicts affaires, et ne me puys persuader que ceste royne dAngleterre soit si mal conseillée que dentreprendre si legerement de rompre le traicte dentre le feu roy monseigneur et frere et elle, pour commencer une guerre si mal fondee contre la puissance du roy, nestant meme secourue et aydee par le roy catholique [2], lequel, comme vous me mandez, faict en cest endroict tous les bons offices quil doibt pour empescher que le repos et tranquillite de toute la chrestiente ne soit troublez par le malheur et inconvenients de guerre. Je mattends que le sieur de Randan [3], qui lors de vostre dicte leitre nestois encores de retour, vous en aportera quelques bonnes nouvelles,

de M. de Ruble, livre cinquième, t. II, p. 360 et suiv.), et Théodore de Bèze (*Histoire ecclésiastique des églises réformées au royaume de France*, édition de Lille, 1841, *livre troisième contenant les choses advenues sous François II*, t. I, p. 133 et suiv.)

1. Pierre Forget, sieur de Fresne, qui devint secrétaire d'État sous Henri III, était fils de Pierre Forget, conseiller et secrétaire des rois François Ier et Henri II, et de Françoise de Fortia, une des dames de la reine. Il était frère de Jean Forget, président à mortier au parlement de Paris. Pierre Forget, au moment où il fut envoyé en Piémont, aurait été bien jeune, si ses biographes ne se trompent pas en le faisant mourir, âgé de 66 ans, le 21 avril 1610, ce qui lui donnerait 16 ans seulement en 1560. Voir dans le *Choix de poésies de P. de Ronsard* (Paris, Didot, 1862, t. II, p. 369) un sonnet « A M. Forget, secrétaire de Madame de Savoie ».

2. Philippe II, alors âgé de 33 ans, régnait sur l'Espagne depuis le 16 janvier 1556, jour de l'abdication de Charles-Quint. On sait qu'il était le neveu par alliance de Marguerite de France, ayant épousé en juin 1559 la fille de Henri II, Élisabeth de France.

3. C'était Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, colonel général de l'infanterie, fils de François II, comte de la Rochefoucauld, et d'Anne de Polignac, dame de Randan. Il était alors ambassadeur en Angleterre, comme on le voit dans le *Dictionnaire de Moréri*, généalogie *Rochefoucauld* (*La*), t. IX, p. 271. Constatons, en passant, que le nom du comte de Randan a été omis dans la liste des *Ambassadeurs, ministres, près le gouvernement anglais*, insérée dans l'*Annuaire historique pour l'année* 1848 publié par la Société de l'Histoire de France (Paris, 1847, p. 235-243). Charles de la Rochefoucauld devait mourir deux ans plus tard (4 novembre 1562), au siège de Rouen, d'une blessure reçue au siège de Bourges et qui avait été mal pansée, selon la remarque du président de Thou (livre XXXIII).

car il me semble quelle ne peult refuser les honnestes offres que le roy luy faict, plus pour le respect de l'interest de la dicte chretiente que de nulle aultre chose (outre la fiance que nous debvons avoir en la bonté de Dieu, qui en ung mesme temps ne nous vouldra abismer de tant de maux). Outre tous ces malheurs ce que je regrette et plains autant est lennuy et peyne que reçoyt la royne d'Escosse, vostre seur [1], qui touttefoys en mon avis na faulte de bon couraige, se voyant si bien pourveue de vaillants hommes, et qui font si bon debvoyr pour le service du roy, comme jay peu entendre par les dicts avis et memoires. Mais pour ne vous faire plus long discours de ces dicts affaires, je ne vous diray aultre chose, sinon que jespere que pour vostre prudence et bonne conduitte, le roy en aura tel fin quil desire. Au surplus, mon cousin, jay receu une aultre lettre de vous, par mon cousin, monseigneur le Grand Prieur, lequel a dict a monsieur de Savoye et a moy la charge quil avoit de luy bailler les quatre galleres qui cy-devant luy ont este promises; touttefoys, au moyen du voyage d'Escosse, quil va faire il dict ne pouvoir satisfaire ce qui luy a este commande, si ce nest en prennant deux galleres, qui sont au capitaine Cabassoles, avec la cheurme, lequel en ce faisant il fauldroit estre paye et satisfait de la valleur de cesdictes galleres par le roy, en luy baillant quelque bonne assignation; et quant aux deulx aultres qui resteroyent, mon dict cousin, monseigneur le Grand Prieur, nous a promis de nous en accommoder le mieulx quil luy sera possible, et a nostre contentement. Pour ce, mon cousin, que nous tenons en partye ce bienfait de vous, je vous prye y mestre la main, de sorte quil puisse venir à effect et faire bailler au dict Cabassoles assignation et recompense de ses dictes galleres. Quant aux deulx aultres s'il vous playsoyt, mon cousin, voulloir faire tant pour nous, que la cheurme se preigne partye sur les dictes galleres, qui demeurront apres le partement de mondict cousin, monseigneur le Grand Prieur, au port de Marseille, vous obligeryez beaucoup mon dict sieur de Savoye, lequel, apres tant dasseurance de Sa Mageste, la royne mere, et particullierement de vous et de mon cousin monseigneur le duc de Guyse [2] sest tousjours tenu pour certain davoir les dictes galleres en tel equipage que luy ont este promises, et en a conceu pour cela une bien grande envye et oppinion de les avoyr, qui faict que je vous prye de rechef, mon cousin, avoir souvenance en cest endroict, tant de vostre promesse que de la fiance que nous avons en vostre bonne

1. Marie de Lorraine, fille de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, était née le 22 novembre 1515. Elle avait été mariée, le 4 août 1534, avec Louis d'Orléans, duc de Longueville, et, le 9 août 1538, avec Jacques V, roi d'Écosse. Au moment où la présente lettre parvint au cardinal de Lorraine, sa sœur n'était plus (depuis le 10 juin). Elle laissa une fille unique, alors âgée d'un peu moins de 18 ans, si célèbre sous le nom de Marie Stuart.

2. François de Lorraine, second duc de Guise, frère aîné du cardinal de Lorraine, était alors âgé de 41 ans.

volunte, car je pense bien quil est en vous dexecuter ce bienfaict, don, et liberalite de Sa dicte Mageste, lequel ne peult estre empesche pour le respect de son service, car je croy que vous avez bien oppinion, que lesdictes quatre galleres estant ès mains de mondict sieur de Savoye seront austant en la puissance et disposition de Sa dicte Mageste, que si elles estoyent en son port de Marseille, et que lon en fera aussi aysement pour la volunte que vous scavez que monseigneur de Savoye a demployer tout ce qu'il a en ce monde pour son dict service. Touchant ma disposition il mest demeure de la longueur de ceste malladye une si grande debilitation, que je ne me puys encores bien fortiffier. Je sens bien touttefoys que jamande quelque peu de jour en aultre, mesmement depuys que le sieur de Castellan ma ordonne de prendre du lait dannesse et les bains a certains jours, comme luy mesme ma promis vous mander plus particullierement, et pour ce il me suffira de me recommander pour le present bien fort a vostre bonne grace daussi bon cueur que je prye Dieu, mon cousin, vous donner en sante tres bonne et longue vye. De Nice ce xij^e jour de juing.

Vostre plus obligee cousine

Marguerite de France.

(A mon cousin monseigneur le cardinal de Lorraine.)

VII[1].

Au cardinal de Lorraine.

Mon cousin, jay receu en ung mesme temps deux lettres de vous; par celle du troisieme jour de ce moys[2] vous me faictes scavoir bien amplement les nouvelles que vous avez receues dAngleterre par monsieur de Randan, et la bonne et saincte deliberation que le roy a de conserver le repoz de la chrestiente, aussi laide et support que le roy catholique a promis a Sa Mageste, si elle en a besoing. Je vous remercye, mon cousin, de la peyne que vous prennez de me faire part de toutes ces nouvelles, que je suys bien fort ayse dentendre, pour laffection que jay au service de Sa Mageste et mesmement pour lesperance que me donnez de quelque bon fin. Au surplus je vouldroys que le present dont vous me remercyez si fort eut este encore plus bien, mais je mattends que vous ne regarderez tant a la valleur, qua la bonne volunte de celle qui vous lenvoye[3], qui ne desire rien davantage que vous faire congnoistre combien elle se sent vostre obligee, et pour ce que cela vient des biens du

1. *Ibid.*, n° 34.

2. Cette lettre du 3 juin 1560 était une réponse à la lettre de Marguerite, du mois précédent, lettre qui, parmi celles que l'on vient de lire, est la troisième.

3. On a vu que Marguerite avait offert au cardinal, dont les goûts luxueux sont bien connus, six tapis de Turquie.

feu sieur de la Vigne, que jay retenu pour leur prix, je vous prye, mon cousin, avoir quelquefois souvenance et pytie de quelques pauvres heritiers et serviteurs quil ma laisse et dont jay prins la charge, a ce quils puissent, quand la commodite des affaires du roy le permettra recouvrer ce qui estoit deu au dict la Vigne, qui est le seul moyen quils ont de vivre et destre pourveus. Par vostre aultre lettre du IXe jour de ce moys vous me monstrez assez de quelle affection vous maymez, tant par le desplaysir que vous avez de la longueur de ma maladye, que par la priere que vous me faictes et conseil que je me donnez d'obéir a la consultation qui a este faicte par les medecins du roy pour lair quils sont dadvis que je change. Grace a Dieu depuys peu de temps je me trouve bien fort amandee et de beaucoup plus que je nay faict par cy-devant. Touttefoys en quelque estat que je soyes je ne feray rien de ma teste et croyray entierement ce que le sieur de Castellan ordonnera pour ma sante, mesmement puisquil playst ainsi au roy et royne[1] me le commander et que mes meilleurs amys me conseillent le semblable, entre lesquels vous scavez combien je suys tenue de suivre vostre conseil. Je vous feroys pour la presente plus ample response a ce que vous me mandez touchant le retardement des quatre galleres données a monsieur de Savoye, mays apres le partement de mon cousin, monsieur le Grand Prieur, nous vous en avons faict une si ample expedition, que pour ceste heure je ne vous diray aultre chose, sinon que je me senteroys fort heureuse si en cest endroict je pouvoys voir monsieur de Savoye bientost content, selon quil espere en lasseurance que luy en avez donnée, et vous recommandant cest affaire aultant que je puys et moy de bien bon cueur en vostre bonne grace, je prye Dieu, mon cousin, vous conseruer en la sienne. De Nice ce XXIXe jour de juing 1560.

Vostre plus obligee cousine

Marguerite de France.

(A mon cousin, monseigneur le cardinal de Lorraine.)

VIII[2].

Au cardinal de Lorraine.

Mon cousin, jay entendu comme monsieur de Bourdillon[3] envoyoit a la court certains articles proposez par le procureur du Roy a Thurin

1. Ces reines étaient la reine-mère, Catherine de Médicis, et la jeune reine, Marie Stuart.

2. *Ibid.*, n° 35.

3. Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, était fils de Philibert de la Platière, seigneur des Bordes, bailli et capitaine de Mantes et de Meulan. Maréchal de camp en 1552, Imbert devint, dix ans plus tard, maréchal de France. Il avait été envoyé en Piémont dès 1559. Il mourut à Fontainebleau le 4 avril 1567. Voir le curieux chapitre de Brantôme sur *M. le mareschal de Bourdillon* (t. V des Œuvres complètes, *Grands capitaines françois*, p. 71-82).

de quelques plainctes quil faict, comme plus amplement vous pouvrez veoir par le contenu d'iceulx ausquels a este faict responce par les gens de monsieur mon mary, lesquelles, je pense, ne treuverez impertinentes, ne desraysonnables, dont touttefoys je ne vous veulx faire plus ample discours, remettant le tout a vostre bon jugement et a ce que monsieur de Tholon vous en fera entendre.

Et pour ce il me suffit vous asseurer dune chose, quen toutes les ordonnances que monsieur de Savoye a faictes sur ses terres et subgets de Piedmont, il na eu aultre intention sinon de pourveoir aux abbus qui se peuvent commestre au service de Sa Mageste et au sien, et de prendre raysonnablement de ses dicts subgetz ce que par eulx luy a este accorde. Les consignations et regrets quil faict tenir des vivres ne tendent a aultre fin par ce que lon congnoisse que plusieurs marchands et aultres particuliers voulant faire leur proffit de la liberte octroyee aux cinq villes retenues par Sa dicte Mageste, il semble touttefoys que ses marchands et aultres soyent les principaulx instigateurs de ces plainctes, veu le support quils ont des officiers de Sa dicte Mageste. Quant à la distribution du scel et le surplus desdicts articles, je mattends, mon cousin, que vous nous en contenterez et que vous ferez ce bien a monsieur de Savoye et a moy que de le soustenir en ce quil vous semblera juste et equitable et que particullierement luy vouldrez bien ayder a ce que par lordre quil veult tenir audict Piedmont il puisse avoir moyen de satisfaire au fournissement des vivres, quil doibt aux susdictes cinq villes, et que commodement il ne pourra faire, si ce nest en reformant les abbus que ces dicts marchands et aultres pourroyent faire. Mais je ne vous diray aultre chose de tous ces affaires et me suffiray de remestre le tout en vos mains, vous les recommandant et moy de bien bon cueur a vostre bonne grace, priant Dieu, mon cousin, vous conserver en la sienne. De Nice, ce vi[e] jour de septembre 1560.

Mon cousin, pour ce que vous etes celluy a qui je me plains privement de ce que lon nous faict, je vous prie voulloir pourveoir a ceste affaire et avoir esgard quau sortir de ma malladye et pensant me remettre du tout, fus en Piedmont où je voy je y auray bien peu de contentement et de playsir, si vous ne faictes que je y puisse vivre en paix et faire cesser toutes ces crieryes.

Vostre plus obligee cousine

Marguerite de France.

(A mon cousin monseigneur le cardinal de Lorraine.)

IX.

A MON COUSIN

Monsr de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy mon seigneur et nepveu, et lieutenant general de S. M. en Piedmont[1].

1. N° 2.

Mon cousin, j'ay ce matin receu lettres de la Court par lesquelles l'on me faict entendre que la Royne estoit retournee une fois de Toury[1] au boys de Vincennes sans avoir pu rien fere avec ceulx d'Orleans[2], mais que despuis le XVII, de ce mois Elle avoit receu nouvelles d'eulx qui la feroient ce jour mesmes monter à cheval pour retourner à Boygency[3] où elle esperoit donner fin à ces troubles par quelque bon accord. Elle ne tarda point de sy ascheminer tout aussi tost, encores quelle se sentist assez mal d'une cheute de cheval qui luy avoit faict fort grand mal à une maint, une hanche et un bras qui la garde de ne pouvoir escripre de sa main[4]. L'on me mande encores que le camp du Roy est beaucoup plus fort de cavallerye, mais que ceulx d'Orleans en sont plus d'infanterye[5]. Mais nonobstant tout cela l'on me donne fort grande esperance d'accord[6]. Je crois, mon cousin, que vous aurez entendu ces nouvelles, toutesfois je n'ay voulu faillir à les vous mander, et vous advertiray de ce que j'en auray par cy apris davantaige, ce que je vous prie aussi vouloir fere de ce que vous seriez adverty premier que moy. Me recommandant pour fin daussi bon cueur à vostre bonne

1. Aujourd'hui Thoury, commune du département de Loir-et-Cher, arrondissement de Romorantin, canton de Neung-sur-Beuvron, à 24 kilomètres de Blois. Ce fut en cette humble localité que Catherine de Médicis, accompagnée du roi de Navarre et du duc Henry de Montmorency, eut avec le prince de Condé une conférence qui resta sans résultat et qui a reçu le nom de *Parlement de Thoury*. Voir sur l'entrevue (commencement de juin) de la reine-mère avec Louis de Bourbon l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze (livre VI, t. II, p. 47-49), l'*Histoire* de J.-A. de Thou (livre XXX), l'*Histoire des princes de Condé* par M. le duc d'Aumale (t. I, p. 140-141), etc.

2. On sait que le prince de Condé s'était, le 2 avril précédent, emparé de la ville d'Orléans, qui, selon l'expression des auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (t. VI, 1818, p. 176), devint, à partir de ce jour, le boulevard de l'hérésie.

3. Beaugency, chef-lieu de canton du département du Loiret, arrondissement d'Orléans, à 26 kilomètres de cette ville. La nouvelle entrevue eut lieu (29 juin) non à Beaugency, mais à Talcy, petit village qui est maintenant le chef-lieu d'une commune du Loir-et-Cher, arrondissement de Blois, canton de Marchenoir, « à cinq lieues de Châteaudun », comme le marque Th. de Bèze (t. II, p. 57). Ainsi que l'historien protestant, M. le duc d'Aumale (t. I, p. 141) écrit *Talsy*. *Talcy* est l'orthographe officielle.

4. Voilà bien des détails sur un accident dont les historiens ont en général fait une très brève mention. M. le duc d'Aumale, par exemple, s'est contenté de dire (t. I, p. 141) que Catherine, « quoique blessée d'une chute de cheval », fut fidèle au rendez-vous.

5. M. le duc d'Aumale dit (p. 170) : « Les deux armées se rapprochèrent et n'étaient plus qu'à deux lieues l'une de l'autre; le choc paraissait inévitable, lorsque les négociations recommencèrent. »

6. Malgré toute l'habileté déployée par Catherine de Médicis et par son collaborateur Jean de Monluc, évêque de Valence, un des plus fins diplomates de ce temps, l'accord ne se fit pas, et la prise de Beaugency par les huguenots, la prise de Blois par les catholiques, suivirent de près l'entrevue du 29 juin.

grace que je supplie le createur vous donner, mon cousin, en sante tres bonne et longue vye. De Fossan (*Fossano*) ce xxiij de juing 1562.

Vostre bonne cousine

Marguerite de France.

X.

A M. de Bourdillon.

Mon cousin, le sieur Fausson, tresorier de monsieur mon mary en Piedmont, ma faict entendre que le proces qu'il a par della au parlement de Thurin contre une nommée Madona Bochona pour quelque somme dargent quelle luy doibt, duquel je vous aye quelquefois escript, est prest a juger, et pour ce que depuys deux ans en ça sa partye a tousiours fuy le plus qu'il luy a esté possible et quil craint fort quelle nempesche encore le jugement, je vous prye, mon cousin, le vouleoir avoyr pour recommande en la meilleure et plus brefve expédition de justice que lon pouvra pour le dit proces, et au reste luy donner aussy moyen de pouvoir habiter et faire reparer une maison qu'il a dans Thurin, laquelle depuys longtemps en çà a este tousjours occuppee par gentilhommes et daultres soldats, de façon qu'il na un moyen de remedier a la ruyne, où il ma faict entendre quelle pouvra tomber, si par vostre ayde il ne donne ordre. En quoy, mon cousin, je vous prye le vouleoir gratifier pour lamour de moy, et sur ce poinct je prye Nostre Seigneur vous donner, mon cousin, en santé, tres bonne et longue vye. Ce premier jour de septembre, 1562.

Vostre bonne cousine, Marguerite de France.

A mon cousin monsieur de Bourdillon, chevalier de l'ordre du Roy monseigneur et nepveu, et lieutenant general de sa Mageste en Piedmont.

XI[1].

Au maréchal de Bourdillon.

Mon cousin, je depesche expressement Forget[2] present porteur, devers leurs Magestes, austant pour les acertainer[3] de la disposition de monsieur de Savoye, que rendre compte des aultres particularites

1. *Ibid.*, n° 12.

2. Il a été déjà question de Pierre Forget dans la sixième des présentes lettres, adressée au cardinal de Lorraine, en juin 1560. Le futur secrétaire d'État, également investi, malgré son extrême jeunesse, de la confiance de Catherine de Médicis et de celle de Marguerite de France, faisait la navette, semble-t-il, entre la cour de France et la cour de Savoie.

3. Assurer, rendre certain. Ce mot, sur lequel un des plus gracieux vers de Clément Marot a mis comme un rayon, n'a pas survécu au xvie siècle.

survenues pardecà durant sa malladye, dont je luy ay donne charge de vous faire ample communication, et au demeurant tesmoigner du contentement infiny que je receu du sieur Ludovic pour les bons offices quil a faictz en deux foys envers moy pendant mon affliction, desquelz je n'ay failly de me louer a la royne, comme je demeure aussy bien contente de ce qu'il a pleu a leurs susdictes Magestes denvoyer visiter monsieur de Savoye et moy par monsieur le president de Birague[1], pour la bonne oppinion que jay de ce personnage là, vous asseurant que là, ou jauray jamays moyen de recongnoistre les honestetes que je reçois de tous deux, ce sera tousjours de bien bonne volunte, tant envers eulx que tout ce que leur appartiendra, ainsi que ledict Forget vous dira plus au long avec le reste de mes nouvelles, dont me remectant sur luy, et apres vous avoyr prie de le croire, je supplye le Createur, mon cousin, quil vous doinct sa grace, me recommandant de bien bon cueur a la vostre.

De Thurin ce dernier jour de septembre 1562.

Mon cousin, monsieur de Pequigni[2] ma faict entendre la souvenance que vous avez eue de luy pour la recommandation que je vous en ay faicte, dont je vous remercye bien fort, et vous prye pour lamour de moy de continuer de façon quil en puysse sortir quelque bon effect, car jestimeray ce bien là comme si cetoit pour moy-mesme.

Vostre bonne cousine

Marguerite de France.

A mon cousin, monsieur le marechal de Bourdillon.

XII[3].

Au maréchal de Bourdillon.

Mon cousin, je croy que par le pacquet que monsieur de Savoye et moy vous despeschames hyer après disner vous aurez veu quil ne nous

1. René de Birague, né vers 1509 à Milan, mourut à Paris le 24 novembre 1583. Conseiller au parlement de Paris sous François Ier, il devint plus tard président du sénat de Turin, gouverneur de Lyon, garde des sceaux de France (1570), chancelier (1576), cardinal (1578). Le maréchal de Bourdillon épousa en secondes noces Françoise de Birague, la fille unique du futur prince de l'Église. Voir le portrait, si vivement retracé par Brantôme, de René de Birague (*Œuvres complètes*, t. V, p. 76 et 77).

2. Ce nom était alors porté par Charles d'Ailly, baron de Péquigny, fils d'Antoine d'Ailly, vidame d'Amiens, et de Marguerite de Melun. Le baron de Péquigny fut tué à la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567), en même temps que son frère, Louis d'Ailly, vidame d'Amiens. Ce qui explique la recommandation de Marguerite de France en faveur du baron de Péquigny, c'est que le frère aîné de ce gentilhomme, François d'Ailly, mort en Angleterre au mois de janvier 1560, avait épousé Françoise de Batarnay, fille de René de Batarnay, comte du Bouchage, et d'Isabelle de Savoie.

3. *Ibid.*, n° 22.

pouvoit arriver meilleure nouvelle que celle que nous entendismes par Micquer (?) de ce que vous mavez advertye presentement, par ce porteur vostre serviteur. Vous pouvez juger, mon cousin, si jay occasion destre contente pour le desir qu'ay tousjours eu de vous voyr au désir que vos vertuz meritent[1], particulierement aussi pour mon respect[2] ayant reconnue en vous toute la [perte] que jay ces jours faicte en feu monsieur le marechal de St-André[3], qui est toute la consolation que monsieur de Savoye men a peu donner, me remectant devant les yeulx lamytie que je doibts esperer de vous et de monsieur de Vieilleville (?) qui tous deux avez succédé en ce désir. Au reste, mon cousin, jay bien amplement faict entendre a vostre dict porteur ce que jay entendu des nouvelles de ceste bataille[4], qui me gardera de vous en dire davantage, priant Dieu vous donner, mon cousin, en sante tres heureuse et longue vye. De Rivoles[5] ce XXIIIIe de decembre 1562.

Vostre bonne cousine, Marguerite de France.

A mon cousin monsieur de Bourdillon, chevalier de lordre du roy monseigneur et nepveu, marechal de France et lieutenant general de Sa Mageste en Piedmont.

XIII[6].

A Catherine de Médicis.

Madame, voyant lestat ausquel mes affaires sont mainctenant a

1. Marguerite félicite ici M. de Bourdillon de sa nomination au grade de maréchal de France, en remplacement du maréchal de Saint-André qui venait d'être assassiné (19 décembre).

2. Pour ce qui me regarde, de *respectus*.

3. Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, seigneur de Saint-André, maréchal de France depuis l'année 1547, fait prisonnier à la bataille de Dreux, eut la tête cassée d'un coup de pistolet par Baubigny, sieur de Mézières, qu'il avait autrefois gravement outragé. Voir les abondants détails que donne à ce sujet J.-Aug. de Thou dans son récit de la bataille de Dreux (livre XXXIV, p. 477-485 du t. IV de la traduction de Londres), détails qu'il faut rapprocher de ceux que l'on trouve dans les *Mémoires* de Vieilleville (Collection Michaud et Poujoulat, t. IX, p. 322-323). Brantôme, dans sa notice sur *M. le Mareschal de Saint-André* (t. V, p. 30-46), est beaucoup plus favorable à Jacques d'Albon que le président de Thou, qui déclare toutefois que ce gentilhomme était orné des plus brillantes qualités naturelles. Marguerite de France regrettait en lui un des plus anciens serviteurs et des plus dévoués favoris du roi Henri II. S'il fallait en croire les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates* (édition de 1818, in-8°, t. VI, p. 177), le chagrin de la princesse aurait été partagé par plusieurs : « Le maréchal de Saint-André, disent-ils, emporta des regrets; c'était le cavalier le plus aimable de son temps; sa politesse égalait l'urbanité grecque et romaine. »

4. Sur la bataille de Dreux voir les remarquables pages de M. le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé* (t. I, 1868, p. 188-212).

5. Rivoli, château près de Turin.

6. *Ibid.*, n° 36.

Bourges[1] et le peu de seurete quil y a pour mes officiers et mesme pour Mondin, present porteur, commis au domaine et a la recepte de mes finances, de pouveoir vacquer a ce qui est besoing pour mon service et la charge quil en a par delà, tant pour la haine particulliere dauscuns des principaulx ministres et officiers du Roy, monseigneur et nepveu[2] et de la dicte ville, que pour le peu de recours quil y a du president (?) a la justice, comme je le faict entendre a monsieur le chancellier, par ce qui men a este escript et mande de dela, pour, sil vous playst, en estre advertye. Jay este contraincte de vous importuner de ce mot de lestre et vous envoyer ce dict porteur par delà, pour vous supplyer tres humblement, Madame, quapres lavoir ouy, et faict ouyr en ses plainctes, il vous playse luy moyenner telle seurete a l'endroict de ceux de la dicte ville, quil ne soit empesche au maniement de mes affaires, attendu que mestant informee a la verite des occasions quil leur pouvroit avoir donner de le traiter de ceste façon et avoir si peu desgard au service quil me faict, je nay point trouve quils en ayent une grande rayson. Je croy, Madame, que vous vous asseurez bien que je ne vouldroys permectre qu'aulcun des anciens eust liberte de mal faire, ny moins les soustenir quand ils auroyent offencé, mais jespere aussy quen ce que lon les tourmentera sans propos et au desadvantaige de mes affaires, il vous playra les avoyr en protection, comme je vous supplye tres humblement, Madame, avoir le dict Mondin, et le recommander aussi à mon cousin, monsieur le prince de la Roche-sur-Yon[3], affin quil tienne la main que le sieur de Montoneil(?), son lieutenant en la dicte ville de Bourges, continue a le favoriser et mes dicts affaires, comme il a faict par cy devant en ce qui luy a este possible. Je me remestray du reste a monsieur le chancellier, Madame, et a Forget, ausquel j'en escriptz bien amplement et vous suppliray de reschef treshumblement avoyr moy les dicts miens et mesdicte affaires en vostre protection et bonne grace accoustumée, alaquelle, apres mestre treshumblement recommandée je supplye le

1. Les affaires dont parle Marguerite étaient celles qu'elle avait, comme duchesse de Berry, dans la capitale de son duché.

2. Charles IX, qui avait succédé, le 5 décembre 1560, à son frère François II et qui était alors âgé de 12 ans.

3. Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, fils de Louis de Bourbon et de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier, et frère cadet de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, mourut le 10 octobre 1565. Brantôme fait un grand éloge de ce prince (t. V, p. 26-30), vantant surtout sa modération, constatant qu' « il conseilloit et tendoit plus à appaiser les troubles de la France par la douceur que par la guerre et la rigueur, » et résumant ainsi tout le bien qu'il en avait déjà dit : « Il estoit très sage et fort advisé, et avoit un très bon sens, et le tenoit-on meilleur que celui de M. son frère; aussi le roi Henry le fit gouverneur de Paris et de l'Isle-de-France après la bataille de Saint-Quantin, où il le servit très bien et à son contentement et de tout le royaume. »

Createur vous donner, Madame, en santé tres heureuse et longue vye. De Rivoles ce dernier jour de Decembre 1562.

Vostre tres humble et tres obeissante seur et subgette.

Marguerite de France.

(A la Royne.)

XIV[1].

A M. DE MORVILLIER.

Monsieur de Morvillier, saichant la bonne assistance et la faveur que vous prestez a tous ceulx qui vous sont recommandez de ma part, et particulierement lamitye, que vous portez à monsieur le president du Saluce et quavez este dernierement rapporteur des articles de ceulx de Savillan (?), entre lesquels en estoit ung de la justice de Lavaudix, qui appartient au dict president, je vous ay bien voulu faire la presente, pour vous prier de voulloir entendre de ce porteur ce qui reste à faire pour le dict president et sa femme, non seullement pour regard de la dicte justice, mays pour aucuns aultres articles, que jay voulu signer moy mesme, pour vous tesmoigner et aux aultres, pourquoy et comment je les treuve raisonnables, mesmes pour vous oster loppinion ou soupçon, que vous pouvoit avoir donne ledict de Savillan, que monsieur de Savoye et moy pensions de recouvrer la souverainete de Lavaudix si la justice du dict lieu estoit separee de celle du dict Savillan, a quoy nous navons pense, ny penserons jamays. Et neantmoins nous vouldrions bien soustenir le droict du dict president pour les bonnes qualites que scavons estre en luy et en sa femme, pour les services qu'ils ont faict et continuent de faire a Sa Mageste et a mon fils, et parcequ'il me semble touttes leurs requestes estre bien fondees, sur lesquelles si vous trouvez quelque difficulte, je vous prye men advertir, et le dict porteur aussy, qui pourra vous y satisfaire, lequel jenvoye expressement pour solliciter ce faict, comme jescriptz aussy a monsieur le chancellier, saichant bien que de vous deux principallement proviendra la plupart de layde et bien quils recepvront en cela, que je vous reconmande de rechef austant et plus que mes propres affaires, affin quau plustost ce dict porteur sen puysse retourner, bien depesché, priant Dieu, monsieur de Morvillier, vous maintenir en sa saincte et digne garde. De Thurin, ce VIIIe jour dapvril, 1567.

Vostre bonne amie, Marguerite de France.

XV[2].

A M. DE MORVILLIER.

Monsieur de Morvillier, je ne vous puis assez remercier des bonnes nouvelles que vous mavez departies, par vos lettres du XIIe de ce moys,

1. *Ibid.*, n° 5.
2. *Ibid.*, n° 6.

pour lasseurance que vous me donnez que la paix sera bientost conclue et arrestee en France[1]. Je vous prye de croire que ceste nouvelle ma rendu si contente et satisfaicte, qu'il seroit mal ayse de vous exprimer par lettre le playsir que jen ay, car jay tousjours estimé, que la paix apporteroit plus de fruict et de commodite au royaulme, que nul aultre remede, et masseuree, que si ceulx qui ne la desirent poinct avoient vues nos lettres, quils peseroient mieulx les choses, qu'ils ne le font[2]. Mays jay loue Dieu grandement de ce que la Royne a este si bien conseillee, et masseure que dans ce faict vous navez rien oblyé de vostre prudence et bon jugement à luy remonstrer combien ceste paix est salutaire, et quau contraire une telle guerre ne peult apporter que la ruyne et la subvertion dun estat, chose certenement qui doibt estre bien murement deliberee, et beaucoup plus consideree que la passion de ceulx qui ne savent pas congnoistre le malheur qui en peult parvenir, jusques à ce quils layent experimente à leurs despens. Je vous prye, monsieur de Morvillier, et puysque vous avez voulu prendre ceste peine pour moy de me donner un si bon advis, voulloir parachever et madvertir de la concludsion qui aura este faicte de la paix, car jay si grand peur que quelque uns lempeschent, que je nauray playsir entier, que je nen soye certainement asseuree[3]. Vous remerctiant au demourant de lasseurance, que vous me donnez de vous

1. C'est la paix qui fut conclue avec les réformés, quelques jours plus tard, à Longjumeau, et que l'on surnomma *la paix fourrée*. La plupart des érudits, y compris M. Ludovic Lalanne (*Dictionnaire historique de la France*), donnent au traité de paix la date du 23 mars. Dans l'*Art de vérifier les dates*, c'est le 27 mars qui est indiqué. Combien il serait désirable que, pour ce qui concerne l'histoire de France, ce recueil fût revu, corrigé et complété de façon à devenir le guide le plus sûr de tous les travailleurs! Un membre de l'Institut trop tôt ravi à la science, M. E. Boutaric, avait formé le projet de donner une nouvelle édition fort améliorée de la *Chronologie historique des rois de France*. Puisse ce projet être prochainement repris et mené à bonne fin par un non moins consciencieux et non moins habile érudit!

2. Ce langage si raisonnable et si humain s'accorde bien avec ce que raconte Brantôme (t. VIII, p. 135) de l'amour de Marguerite pour la France et de la douleur que lui causaient les guerres civiles qui ensanglantaient son pays natal : « C'estoit toute sa joye lorsqu'elle oyoit de bonnes nouvelles, et son triste desplaisir quand elle en oyoit de mauvaises. Quand les premières guerres y nasquirent, elle en prist si grand ennuy qu'elle en cuyda mourir; et quand la paix fut faicte et qu'elle vint à Lyon veoir le roy et la reyne mère (juillet 1565), elle ne se peut saouler de s'en conjouir avecq'eux et de prier la reine de l'entretenir bien, et se courroucer à plusieurs huguenots, et en parlant à eux et en leur escrivant, de quoy ilz l'avoient esmeue, et les prier de n'y tourner plus; car ilz l'honnoroient fort et avoyent en elle créance, d'autant qu'à aucuns elle leur avoit faict plaisir; et à grand peyne feu M. l'admiral eust jouy de ses biens de Savoie sans elle. »

3. Marguerite ne se trompait pas : Jean de Morvillier avait joué un rôle très actif dans toutes les négociations qui aboutirent à la paix de Longjumeau. Voir l'ouvrage déjà cité de M. G. Baguenault de Puchesse, p. 200-206.

voulloir employer pour madame de Piquigny[1], je vous prye encores avoir ses affaires en telle reconmandation, que les myennes propres, car je layme tant, que je ne puys estre a mon ayse la voyant tourmentee. Mays jespere que par le moien de la paix elle sera relevee dune grande peine, moyennant qu'il playse a la royne ne permettre que luy soit faict tort en son bon droict, ce que je crains, daultant que par les lettres quelle mescript, elle me mande, que lheritier de feu monsieur le Vydame d'Amyens la traitera doulcement; quant a moy je pense quil nya poinct daultre heritier, que le fils de madame de Piquigny[2]. Ce que la royne ma escript me faict croire, quelle est fort importunee du sieur de Tranchellyon, qui me faict vous prier de rechef, monsieur de Morvillier, de vous y employer de bonne façon pour lamour de moy. Et vous asseure que jestimeray ce playsir comme sil estoit faict a moy mesme, qui, pour ne vous faire plus longue lettre, je feray fin a ceste-cy, en vous priant faire estat de moy, comme de la meilleure et plus seure amye que vous ayez en ce monde. Priant Dieu, monsieur de Morvillier, vous donner tres longue et bonne vye. De Thurin, XXIIIIe jour de Mars 1568.

Vostre bien bonne amye, Marguerite de France.

A monsieur de Morvillier, conseiller du Roy monseigneur et nepveu, en son conseil prive.

XVI[3].

A M. DE MORVILLIER.

Monsieur de Morvillier, jay receu a la fin par le sieur Cornellis et par vos lettres le contentement que jay si longtemps desire, qui estoit dentendre une bonne pacification des fascheux troubles de ce pauvre royaulme, de quoy je loue Dieu et suys infiniment ayse de ce quil luy a pleu en avoyr pitye. De ma part jay tousjours pense que le repos de leurs Magestes et la tranquillite de leurs peuples dependoit totallement dune si bonne et amyable paix, que jespere que cestecy sera, laquelle je prye Dieu voulloir continuer de bien en mieulx[4].

1. C'était Françoise de Warty, veuve de Charles d'Ailly, baron de Pecquigny, tué l'année précédente, comme nous l'avons vu dans une autre note, à la bataille de Saint-Denis.

2. Philibert-Emmanuel d'Ailly, baron de Péquigny, vidame d'Amiens, fils de Charles d'Ailly et de Françoise de Warly, était probablement, s'il faut en juger par ses prénoms, filleul du duc de Savoie, mari de Marguerite de France. Il est parlé dans l'article *Pecquigny* du *Moréri* de 1759 (t. VIII, p. 186) du procès occasionné par la mort simultanée, sur le champ de bataille de Saint-Denis, des deux frères Louis et Charles d'Ailly, procès qui dura jusqu'au 12 décembre 1572, jour où triompha la cause de Philibert-Emmanuel d'Ailly.

3. *Ibid.*, n° 14.

4. Les patriotiques vœux de Marguerite ne furent pas exaucés, et la paix du 23 mars 1568 fut de si courte durée, que les contemporains la surnommèrent

Cependant je vous faict ce mot pour vous remercyer de la peyne que vous avez prinse a me faire participer a une si bonne nouvelle, et vous prye de men escripre quelquefoys, quand le loysir vous en sera donne, car, entre tous les playsirs que vous me scauriez faire, cestuy-la mest le plus agreable, et pour recompense je vous prye faire estat de moy, comme de la meilleure amye que vous ayez en ce monde, et qui desire vous faire playsir de bien fort bon cueur[1], comme vous congnoistrez avecque le temps, attendant lequel je fais fin et prye Dieu, monsieur de Morvillier, vous avoyr en sa saincte garde. De Thurin ce XXIIIIe jour dapvril 1568. Vostre bonne amye, Marguerite de France.

A monsieur de Morvillier, conseillier du Roy monseigneur et nepveu, en son conseil prive.

XVII[2].

Plaise au Roy usant de son accoustumée clémence, libéralité et bonté, et en considération des services que luy a cy-devant faictz Eymard de Savoye, prisonnier détenu ès prisons du Grand Chastelet de Paris puis troys ans, voulloir le délivrer des dites prisons, captivité et misère en laquelle il est à présent en extrémité de maladie, en danger de perdre la vie, et Sa dicte Maiesté frustrée du très-humble et fidelle service qu'il espère luy faire ; et pour cest effect se chargera, s'il luy plaist, des debtes du dict de Savoye, montant environ six mil livres, que ses commis ont obtenues contre luy en la cour des Aydes au dict Paris, par arrest, en hayne des services que icelluy de Savoye a cy-devant faictz à Sa dicte Majesté, pour avoir defféré iceulx commis et aultres faisans malversations en ses finances, et lesquelz commis doibvent encores à Sa dicte Maiesté environ seize mil livres de deniers revenans bons, ou bien donner à icelluy Savoye pareille somme de six mil livres pour acquitter les dictes debtes, et d'icelle luy faire bailler assignation, oultre et par-dessus la somme des six mil livres donnée par le dict sieur, laquelle en ce faisant demeurera à icelluy de Savoye pour tout bien et marque des dictz services faicts, et moyen de vivre pour le reste de ses jours.

(Sans date et sans signature.)

(*Sera continué.*)

la petite paix. Six mois à peine apres la signature du traité de Longjumeau, on avait déjà repris les armes sur plusieurs points, notamment en Poitou et en Provence.

1. Ce ne sont point là de vaines formules : on sent en quelque sorte sous ces lignes affectueuses palpiter le *bon cueur* de Marguerite, et de cette lettre, comme de la plupart des lettres qui précèdent ou qui suivent, ce qui se dégage surtout, c'est un sentiment d'exquise bonté. Notre publication, à cet égard, confirme de la façon la plus éclatante tout ce que nous avaient appris les éloges des poètes et des prosateurs, éloges résumés dans ces deux vers de Ronsard :

En la Cour où, Forget, rien ne se voit de bon
Que ta seule maitresse en bonté souveraine.

2. *Ibid.*, n° 4.

VERGENNES ET SES APOLOGISTES.

RÉPONSE A M. SOREL.

A ma connaissance, il n'y a pas encore dans la science historique de jugement bien établi sur Vergennes et sa politique. Je ne connais ni biographie sérieuse de ce ministre, ni travaux spéciaux sur la politique extérieure de Louis XVI. J'ai donc cru opportun de traiter cette question, même en partant des faits connus et à plus forte raison après avoir trouvé des documents nouveaux de la plus haute valeur. Désireux de laisser le lecteur juge de la véracité de mes aperçus, j'ai surchargé mon article de citations et de textes; pour que le reste des documents ne fût pas perdu pour la science, je les ai donnés comme pièces justificatives de mon travail publié en brochure[1]. Mes opinions peuvent être « très discutables »; peut-être même les historiens les réfuteront-ils complètement. Mais ce n'est qu'avec des preuves de la valeur des miennes que l'on peut démontrer la fausseté des documents que j'ai publiés ou la fausseté de mon interprétation. C'est ce que j'attendais de M. Sorel quand j'ai lu sa critique (*Revue historique*, mars-avril 1881). Mais j'ai vu, à mon grand regret, que M. S. n'avait tenu aucun compte des documents qu'il avait sous la main, réunis dans ma brochure. Par exemple, au sujet de la falsification des pièces officielles, M. S. va jusqu'à me reprocher de ne pas prouver ce que j'avance, alors précisément que j'ai donné un important document contenant la démonstration éclatante de ce fait (Vergennes à Louis XVI, 5 janvier 1785).

Naturellement je garde mon jugement; le prouver à nouveau serait répéter mon article; je dois seulement protester contre les opinions que l'on m'attribue. M. S. prétend que, dans mon désir de noircir Vergennes, j'en fais un « sot » et que je raille sa vertu. Loin de là, mon intention était de peindre un personnage vivant avec ses défauts et ses qualités; je me suis efforcé de justifier Vergennes contre « ses adversaires » qui veulent en faire la « cause de la révolution ». J'ai tâché d'expliquer ses fautes par les circonstances au milieu desquelles il se

1. A. Tratchevsky, *La France et l'Allemagne sous Louis XVI*. Avec un appendice contenant des lettres et des mémoires inédits de Vergennes. Paris, Germer-Baillière, 1880.

trouvait. C'est un vrai chagrin pour moi que M. S. n'ait pas été convaincu par mes paroles : « Vergennes était meilleur que le système qu'il représentait... On a tort de lui reprocher d'avoir voulu mourir ministre ; mieux vaudrait rechercher pourquoi des gens tels que Vergennes deviennent ministres. » Mon jugement est clair : Vergennes était un excellent homme, sympathique à cause de sa vertu ; mais un ministre médiocre, sans talent ni énergie. Il me semble qu'en me lisant attentivement M. S. serait tombé d'accord avec moi. Lui-même il reconnaît chez Vergennes des « irrésolutions », « certaines défaillances et certaines maladresses ». Il admet même qu'il a « quelquefois dépassé les limites de l'habileté ». Alors, sans doute, M. S. n'aurait pas dit explicitement : « M. T. *reproche fort* à Vergennes son goût pour la vertu ». Pour faire tomber cette grave accusation, faite trop à la hâte, je n'ai qu'à renvoyer à une page de mon article précisément consacrée à l'expression de ma sympathie pour la vertu de Vergennes. Après avoir parlé des défauts de Vergennes comme ministre, j'ai dit : « *En revanche,* Vergennes était d'une pureté de mœurs digne d'un puritain, etc..... » Voy. *Rev. hist.*, XV, 256-258.

Il n'était pas nécessaire pour M. S. de démontrer ce que j'ai prouvé moi-même dans cette page. Je crois également qu'il était superflu de citer, d'après d'Alembert, Malesherbes et Turgot comme des ministres « vertueux ». Selon la tradition, Louis XVI n'a pas choisi Vergennes seulement à cause de sa vertu, mais aussi par crainte de « l'esprit audacieux, du génie hardi » de Choiseul. Le père de Louis XVI et madame Adelaïde ont recommandé au roi Vergennes comme un homme « élevé dans la connaissance des intérêts de la maison de Bourbon ». (Soulavie, II, 159.) Quant à Turgot, il est avéré que Vergennes était l'ennemi acharné de ses pernicieuses idées. Dois-je rappeler sa chute rapide tandis que Vergennes restait au pouvoir jusqu'à sa mort ? Je remarquerai seulement que Vergennes a été une des causes de la disgrâce de Turgot, de Malesherbes et de Necker, et qu'il croyait sauver la France avec le génie financier de Calonne.

Évidemment nous n'aurions pas tant différé d'opinions, si M. S. n'avait pas voulu placer Vergennes parmi les hommes d'État dont la politique « avait de la dignité et de la grandeur ». Reléguant les documents au second plan, M. S. ne s'attache qu'à la tradition. Il invoque « l'opinion des contemporains ou des successeurs immédiats de Vergennes ». Il reconnait qu'au nombre de ces dangereux témoins il se trouve de « très ardents détracteurs » de Vergennes qui m'ont devancé dans mon jugement ; mais il ne les cite pas. Il s'appuie principalement sur Soulavie. M. S. a remarqué à juste titre que Soulavie

« est un de ceux que la critique récuse le plus souvent » et qu'il « relate le pour et le contre ». Il me semble donc qu'il ne faut pas suivre ses opinions, mais seulement lui emprunter les faits quand ils ne sont pas en contradiction avec les documents. C'est ce que j'ai fait et pourtant M. S. dit que je connais « fort mal » Soulavie. Il me reproche de n'avoir attribué aucune importance « aux éloges que cet écrivain prodigue à Vergennes ». M. S. m'indique même le passage que j'aurais dû citer : « M. de Vergennes avait reçu les principes de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive... M. de V. porta au cabinet toute l'énergie d'un grand caractère, bien qu'il fût naturellement pusillanime et indécis. » Je ne trouve ici que la confirmation de mon jugement sur Vergennes. J'ose même prétendre que la « pusillanimité » et « l'indécision » ne sont pas bien éloignées des « irrésolutions, défaillances et maladresses » comme dit M. S. D'après le point de vue expliqué dans mon premier chapitre, ce n'est pas non plus un éloge de dire que Vergennes avait reçu « les principes de l'ancienne politique française dans sa pureté primitive ». Pour compléter le jugement de Soulavie, M. S. aurait pu ajouter que Vergennes était « dévot, partisan des jésuites, faible de caractère » (Soulavie, II, 159, 196). D'après Soulavie, Vergennes n'a fait preuve de caractère que dans les occasions où il a fallu défendre le pouvoir royal contre les moindres atteintes. Si l'on peut citer les témoignages des successeurs immédiats, pourquoi M. S. a-t-il négligé les paroles d'un des hommes qui ont eu à souffrir de l'incapacité de Vergennes? J'ai publié une dépêche de Savary expédiée de Saint-Pétersbourg en 1807, où il dit : « Voici la cause du mauvais état de nos affaires dans ce pays : nos ministres n'ont laissé ici aucune trace de ce qu'ils auraient dû faire pour notre avantage... Ségur a été courtisan aimable plutôt que ministre de France... Le gouvernement français d'alors, dans l'état de faiblesse où il était tombé, ne prévoyait pas le mal qui se préparait et ne faisait rien pour l'empêcher. »

M. S. puise à des sources encore plus dangereuses : c'est « l'avis des *intéressés* ». Je laisse le lecteur juge de la valeur scientifique de semblables arguments. Remarquons seulement que le choix en est fait un peu à la hâte. Désirant prouver que l'Europe avait en haute estime la diplomatie française du temps de Vergennes, M. S. tire de Beer une lettre de Joseph II, où il dit : « Si M. de Vergennes goûte l'idée de l'échange (Bavière contre Pays-Bas), le roi la goûtera aussi; sinon il sera également inutile que la première impression du roi soit même avantageuse parce qu'il n'en arrivera pourtant rien au fond. » Il est évident qu'il s'agit ici des relations entre Vergennes et

Louis XVI et non entre l'Europe et la France. De plus, dans cette lettre, Joseph prétendait que la France devait elle-même lui proposer la Bavière[1]. Pourtant dans ce livre de Beer (que M. S. cite par hasard avec un titre incomplet et sans donner la page) il y a un passage qui lui aurait été d'une grande utilité. En ce qui concerne les éloges de Marie-Thérèse, M. S. oublie que Vergennes lui plaisait parce qu'il n'était « pas entreprenant ». Mais ces éloges furent adressés à Vergennes au commencement de son ministère, et M. S. n'a pas tenu compte des lettres postérieures de l'impératrice. Cet oubli de la chronologie se fait sentir dans le portrait du principal personnage de son livre : *La question d'Orient*, qu'il cite dans sa critique. J'admets pourtant que Marie-Thérèse et surtout Catherine II louaient Vergennes. Marie-Thérèse se souvint à plusieurs reprises que Vergennes lui avait rendu « de réels services » (Geffroy, II, 187, 266). Catherine, qui avait décoré l'ambassadeur français à Constantinople, regretta la mort de Vergennes en se rappelant sans doute qu'il ne voyait dans l'agrandissement de la Russie « aucun préjudice pour la France ». Ce n'est pas à moi de juger à quel point l'étalage de ces louanges prouve que Vergennes était « un très bon Français », comme dit M. S.

Dans notre jugement sur la politique de Vergennes, nous ne différons que sur un seul point : M. S. place la Prusse au nombre des « faibles » que la France devait protéger. Je ne pense pas qu'on puisse ranger parmi les faibles la Prusse de Frédéric II, vainqueur de presque toute l'Europe et créateur de l'alliance des princes allemands. Je pourrais même prouver, au moyen des documents des archives, qu'alors l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et même l'Espagne avaient sur la Prusse une opinion toute différente de celle de Vergennes et de M. Sorel. M. S. affirme que les Français devaient conserver la Prusse et que « Frédéric offrait le meilleur et le moins coûteux moyen de contenir l'Autriche ». Vergennes, comme le démontrent mes documents, voyait dans la Prusse un ami naturel de la France qu'il fallait soutenir à tout prix pour son salut. Je suis parfaitement d'accord avec M. S. : la France devait protéger les vrais faibles et dans tout mon travail je reproche à Vergennes d'avoir mal rempli cette tâche. L'on retrouve précisément le même reproche dans le passage de Bignon cité par M. S., comme éloge de Vergennes : « On doit pardonner à M. de Vergennes de n'avoir pu prendre une attitude plus énergique dans les contestations relatives à la Bavière, aux Provinces-Unies. »

En effet, est-ce pour protéger la Bavière que Vergennes a affirmé,

1. Beer, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz*, p. 190.

au début des négociations, que l'échange des territoires « n'était en rien contraire aux intérêts de la France » ? Était-il bien le protecteur de la Hollande, lui que les Hollandais accusaient de n'avoir « ni caractère moral, ni caractère politique » ? N'était-ce pas malgré lui que Castries s'efforçait de protéger les Hollandais contre la Prusse? Je regrette que M. S. ait omis ces faits, d'autant plus qu'ils démontrent que je ne me contredis pas dans l'appréciation de la politique de Castries. Je regrette encore davantage que dans la question hollandaise, à laquelle j'ai consacré nombre de pages appuyées sur les documents inédits, M. S. n'ait porté son attention que sur une seule phrase, et cela pour en faire un usage inattendu. Il cite ainsi cette phrase : « on s'indigna contre Vergennes... en Autriche et en Prusse ». M. S. dit ensuite : « Il (Tratchevsky) aurait pu ajouter en Russie, car c'est là que l'opposition de Vergennes aux vues de conquêtes fut le plus impatiemment subie. Que nous importe si en France on est satisfait de lui? Les ministres français ne sont pas faits pour servir les cabinets étrangers. » J'avoue ne pas comprendre le désir de voir mentionner ici la Russie, puisqu'il n'en est pas question. Je ne comprends pas davantage pourquoi M. S. a remplacé par des points le mot principal de la phrase, *la Hollande?*

L'histoire de la politique de Vergennes est encore à faire. Je suis complètement de l'avis de M. S. quand il dit, au sujet de mes « aperçus assez nouveaux » : « Je ne me propose pas de les discuter ici : il y faudrait toute une étude qui embrasserait l'ensemble de la politique de Louis XVI. » Mais dans ce cas un travail scientifique doit avoir pour base les documents des archives. Il y en a beaucoup qui n'ont pas encore été étudiés. Il en reste, même aux Archives nationales : je profite de l'occasion pour attirer de nouveau l'attention des savants sur un important volume de dépêches de M. de Maulevrier, dont j'ai déjà fait mention. Je crois qu'il faudrait surtout étudier la question dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Peut-être M. S. pourrait-il y trouver des pièces plus importantes qu'un préambule d'un mémoire de Vergennes, semblable à tant d'autres, et auquel il attache une si grande valeur. Je me crois en droit de prétendre que mon point de vue sera justifié, car la correspondance de Vergennes avec le roi et ses mémoires politiques sont les éléments fondamentaux de l'étude de la question. J'espère toutefois que les historiens français ne me feront pas un reproche de nourrir la conviction que la France a eu et aura assez de célébrités politiques pour qu'on n'ait pas besoin de rehausser les médiocrités. Je remarque chez eux, dans ces derniers temps, un autre penchant. La politique « prévoyante et avisée » de Louis XV a été niée. On a appelé l' « écho des

contemporains séduits » les louanges adressées à Choiseul. On a même déclaré que Turgot n'était « nullement un homme d'État ». En rangeant Vergennes à côté de ministres tels que Bernis, avec lequel il a une certaine ressemblance, je serai peut-être plus près de ces historiens que M. S. qui le place plus haut que Turgot, comme un « homme d'État » dont la politique était grande et digne.

C'est inutilement que M. S. s'appesantit sur le rôle de la France et de la Russie dans l'histoire de la Prusse. La science commence seulement à étudier cette question, et si j'en ai dit quelques mots, ce n'est que pour indiquer une des manières de l'envisager. Je n'oserais pas suivre l'exemple de M. S. qui, en deux pages pathétiques, tranche « très facilement » cette question. Les faits qu'il rapporte sont indubitablement très « connus », car on peut les trouver dans tous les manuels; mais le point capital c'est que la science ne les a pas encore éclaircis.

Je n'ai voulu aussi qu'effleurer la question, quand j'ai parlé des lois historiques, sans l'étude desquelles je ne vois pas de progrès véritable pour la science historique. J'espère qu'après cette protestation M. S. ne prétendra pas que j'ai employé le mot « intégration » pour me servir d'une « expression riche ». Je regrette beaucoup que ce terme scientifique (que j'ai répété quatre fois en cinq lignes et non pas deux) n' « offre pas » à M. S. « un sens précis ». Ou bien M. S. nierait-il les lois historiques?

Il ne me reste qu'à remercier M. S. de son indulgence pour mon français et je la réclamerai de nouveau pour ma réponse. Je ne me suis pas attaché aux « nuances », chose inaccessible à un étranger; j'ai seulement poursuivi la clarté et la précision si nécessaires à la polémique.

A. Tratchevsky.

Le 16 avril.

Note de la Rédaction. — Nous croyons devoir clore ici la discussion soulevée par MM. Sorel et Tratchevsky. Elle ne pourrait être utilement reprise qu'après une étude spéciale sur l'ensemble de la politique de Vergennes d'après les nombreux documents que contient le dépôt des Affaires étrangères. Nous espérons que quelque historien connaissant à fond la politique européenne du XVIIIe siècle sera tenté par un si beau sujet. M. Tratchevsky a été surtout frappé par l'indécision des vues de Vergennes et la faiblesse de sa conduite dans quelques affaires importantes, en particul[illegible] dans celle d[illegible] Hollande. Il a mis ce fait en lumière, mais en même [illegible] sions générales sur les capacités politi[illegible] ont paru exagérées à M. Sorel [illegible] que la

France était en Europe plus grande, plus influente, plus respectée après Vergennes qu'avant lui, et que dans l'impossibilité où l'on était de prévoir en 1780 les destinées futures de la Prusse, le plus sage était de maintenir en Europe le *statu quo,* de contenir l'Autriche et la Prusse l'une par l'autre, comme l'a fait Vergennes. La question est maintenant posée; d'autres l'approfondiront et la résoudront. Nous croyons que M. S. dans sa réponse qui était non une réfutation en règle, mais une protestation au nom d'un point de vue historique différent, a bien indiqué le point vulnérable de la thèse de M. T.; mais nous aussi pensons qu'une partie de cette thèse subsistera et qu'on rabattra à l'avenir de l'idée exagérée qui avait cours jusqu'ici sur le génie diplomatique de Vergennes.

LES MÉMOIRES DE METTERNICH.

Une publication historique a rarement excité une attente aussi vive que la première partie des ***Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich,*** parue simultanément en allemand, en anglais et en français[1]. On pouvait supposer que le voile qui semblait cacher tant d'événements remarquables allait se déchirer pour la première fois, que l'homme d'État éminent qui, pendant une longue période, a joué le premier rôle en Europe, allait initier le lecteur aux secrets les plus importants de la politique. Ces espérances ont été réalisées dans une certaine mesure, mais pas autant qu'on devait le croire. Du reste ce ne sont pas les mémoires de Metternich qui font la principale valeur de ces volumes. Il faut au contraire avouer en ce qui touche ces mémoires qu'ils n'ont pour ainsi dire pas modifié l'opinion établie, et Metternich lui-même fait sur ceux qui examinent de près ses paroles l'impression d'un témoin peu véridique.

Qu'on réfléchisse à toutes les ressources dont dispose aujourd'hui la critique pour s'occuper d'une pareille publication. Les deux premiers volumes de cet ouvrage considérable traitent de la période de 1773 à 1815. Il n'y a peut-être pas d'époque sur laquelle, pen-

1. ***Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich, chancelier de cour et d'État,*** publiés par son fils le prince Richard de Metternich, classés et réunis par M. A. de Klinkowstroem. Première partie : Depuis la naissance de Metternich jusqu'au congrès de Vienne (1773-1815). 2 tomes. Paris, Plon, 1880.

[illegible] années vingt années, on ait répandu autant de lumière [illegible] Mémoires, journaux, correspondances de personnages qui [illegible] illustres [illegible] cette époque ont été publiés en grand nombre. Les [illegible] archives, précédemment fermées au public, se sont ouvertes. M. d'Ar[illegible] le premier a appliqué aux archives de Vienne ces principes [illegible] peu à peu et plus ou moins ont obtenu partout gain de [illegible] historiens peuvent maintenant puiser à la source même. [illegible] jusqu'ici pour une tradition inébranlable se trouve [illegible] par les actes officiels, et toute l'histoire de la Révolution et [illegible] Empire se trouve soumise à un grand procès en révision. Il [illegible] tout qu'on ait en main tous les moyens de contrô[illegible] les assertions d'un homme qui nous apprend com[illegible] vécu et ce qu'il a fait pendant la période en question. [illegible] nous aurions affaire à un homme plus digne de foi que Metternich, il prêterait encore fréquemment le flanc à la critique. Plus nous connaissons une époque, plus un auteur de mémoires [illegible] risque d'être convaincu de beaucoup d'erreurs, plus il lui est [illegible] de nous apprendre quelque chose de nouveau.

Mais les mémoires de Metternich ne forment qu'une partie de la nouvelle publication. Elle contient en outre, ainsi que le titre l'indique, des *Documents et écrits divers laissés par le chancelier de [illegible] d'État*. Ce sont ces documents et écrits qui font la valeur principale des deux volumes. Ils sont très variés : portraits de quelques contemporains célèbres tracés par le prince de Metternich, [illegible] : dire le portrait de Napoléon (1820) et le portrait d'Alexandre Ier (1829), lettres de Metternich à sa femme, à sa fille, à ses père et mère, à Marie-Louise, à Talleyrand, à Fouché, etc., dépêches du temps de ses fonctions diplomatiques à Dresde, à Berlin, à Paris, nombreux rapports à l'empereur François, instructions au prince de Schwarzenberg, au chevalier de Lebzeltern, discours prononcé par Metternich en qualité de curateur de l'Académie des beaux-arts (Vienne, 12 février 1812), etc. On lit aussi avec intérêt le projet d'un appel à l'armée impériale et royale rédigé en 1793 et une brochure anonyme parue en 1794 dans laquelle le futur champion de la réaction s'exprime dans des termes enflammés en faveur d'une levée en masse. Enfin on peut appeler l'attention sur un mémoire relatif au congrès de Vienne, qui se trouve à la fin du deuxième volume. Il a été inséré dans le recueil, bien qu'il n'émane pas de Metternich lui-même, mais de Frédéric de Gentz qui l'a adressé sans contredit au prince de Caradja, hospodar de Valachie.

Tous ces documents et écrits [illegible] restés inconnus. Plusieurs ont été déjà imprimés [illegible] mémoires sur les

éventualités d'une guerre avec la France rédigés à Vienne le 4 décembre 1808, publiés par Adolf Beer, *Zehn Jahre œsterreichischer Politik* (Leipzig, Brockhaus, 1871), une série de dépêches qu'on trouve déjà dans Oncken, *Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege* (Berlin, Grote, 1876, 1879), d'autres pièces avaient déjà été portées à la connaissance du public par le livre d'Helfert sur Marie-Louise (1873); il en est de même de l'Essai sur Napoléon. On aurait été reconnaissant à l'éditeur s'il avait indiqué où chacun de ces documents avait déjà été imprimé, d'autant plus que le texte qu'il en a donné présente assez souvent des différences avec celui qu'ont donné ses devanciers[1]. Ces différences sont faciles à expliquer, mais cette explication n'est pas à l'avantage de la nouvelle publication. Les auteurs des ouvrages antérieurs à cette publication ont puisé dans les collections officielles, aux archives d'État de Vienne, les documents qu'ils ont réunis. Metternich avait formé pour lui-même un recueil d'actes auquel il avait donné le titre de *Matériaux destinés à servir à l'histoire de mon temps* (Préface, p. VI et vol. I, 220). Il lui est probablement arrivé souvent de se servir de simples projets ou de copies hâtivement faites, sans s'inquiéter des documents déposés aux archives d'État. Le lecteur aurait trouvé un grand intérêt à être toujours averti des différences du texte officiel et du texte de Metternich. L'éditeur a cependant pris soin d'éclaircir par de nombreuses notes les documents qu'il publiait, mais ces notes sont pour la plupart biographiques. Elles sont, il faut le reconnaître, rarement inexactes[2].

Il est impossible d'analyser tous ces documents. Il faut les étudier pour reconnaître leur haute importance pour la connaissance de Metternich et de l'histoire de son temps. Dans ses lettres il se montre comme un amusant causeur, traitant les questions politiques et sociales avec une aisance égale, mais sans jeux d'esprit éblouissants. Un intérêt particulier s'attache à la série de lettres écrites par lui à sa femme pendant le congrès de Rastadt. Ces lettres font voir clairement combien il se consolait facilement des pertes de l'empire

1. Qu'on compare par exemple la fin du mémoire du 4 décembre 1808 (II, 257) avec le texte donné par Beer (l. c. p. 535). Les mémoires ne donnent pas le passage : « La vérité — à une victoire » qui se trouve dans Beer p. 525-529. Souvent on lit dans Oncken des phrases qui manquent dans le texte des mémoires sans que l'on soit averti de cette lacune. Par ex. à la fin de la dépêche du 1er juillet 1808 (II, 186) il manque la phrase : « Et telle est ma conviction — illusoires. » Cf. Oncken, II, 596. Dans la dépêche du 17 août 1808 (II, 194-199), il manque avant l'alinéa : « Il est superflu », un long passage qui est dans le texte donné par Oncken, II, 604-605.

2. On est surpris de voir que l'éditeur dit (I, 358) de Barras et de Rewbell en 1798 : « Conventionnels connus, *plus tard* membres du Directoire exécutif. »

allemand, pourvu que l'Autriche fît des acquisitions importantes. Les essais biographiques dans lesquels il peint Napoléon et Alexandre sont de petits chefs-d'œuvre dans leur genre[1]. Metternich fait ses portraits avec beaucoup de fini tout en évitant de les surcharger. Il avait l'avantage d'avoir bien connu ces deux personnages. Personne ne lui contestera le mérite d'avoir été un sagace observateur, on ne peut pas dire que ses sentiments personnels aient nui à l'indépendance de son jugement. Cela était à craindre surtout pour le portrait d'Alexandre qui avait pris une attitude si hostile à Metternich pendant le congrès de Vienne et qui inspira toujours à ce dernier une très grande défiance. A l'égard de Napoléon, la tâche de Metternich était plus facile. Car il avait affaire ici à une nature moins complexe, et Metternich n'avait jamais eu à se plaindre personnellement de lui. Sur beaucoup de points son portrait ressemble à celui de Mme de Rémusat.

Mais ce sont surtout les dépêches et les rapports de Metternich qui forment la partie la plus importante des documents contenus dans ces deux volumes. Ces dépêches et ce rapport font connaître l'activité diplomatique de Metternich à l'époque la plus critique, et rien à ce point de vue ne saurait les remplacer. Ils servent aussi à le présenter sous un jour beaucoup plus favorable que celui sous lequel on l'a vu jusqu'ici. Quand Metternich, qui ne fut rien moins qu'un ascète, quand le galant Metternich nous dit dans l'avant-propos de ses mémoires : « Depuis ma première jeunesse jusqu'à la trente-sixième année d'un ministère laborieux, je n'ai pas vécu une heure pour moi », il se laisse aller, il est vrai, à une grosse exagération. Mais on voit très clairement par les documents publiés ici avec quel zèle Metternich se consacrait aux affaires, et la force inépuisable de travail qu'il déploya au milieu d'occupations très diverses inspire un grand respect pour ses talents[2]. A la vérité il n'apparait jamais que comme un diplomate éminent. Les circonstances extérieures absorbent presque exclusivement son attention. Mais il a envisagé ces circonstances extérieures, il n'y a pas à en douter, à un point de vue tout autre qu'on ne l'a prétendu.

Beaucoup de gens ont cru que Metternich, après la guerre de 1809, avait pris tout à fait au sérieux l'alliance française, et qu'il l'avait

1. Le Journal de Gentz donne à penser qu'il a été le collaborateur de Metternich dans ce portrait de Napoléon. Il n'en est pas moins pour la plus grande partie sans doute l'œuvre de Metternich. Friedrich Gentz, *Tagebücher*, IV, 92, 210.

2. Le comte d'Hardenberg disait une fois de Metternich : « Travaillant avec facilité, il préfère cependant les amusements au travail. » V. Oncken, II, 89.

considérée comme durable. On lui a vivement reproché d'avoir sacrifié à cette alliance l'archiduchesse Marie-Louise, « la fille des Césars ». On a soutenu que dans les premiers mois de 1813 il était encore fort éloigné de l'idée d'abaisser Napoléon, les armes à la main. Une réaction s'est manifestée récemment contre cette opinion et en faveur de Metternich, et les documents contenus dans ces deux vol. contribuent beaucoup à la rectifier.

Metternich n'a jamais considéré la paix de 1809 que comme une trêve et n'a jamais renoncé à l'espoir d'entendre sonner un jour l'heure du soulèvement général contre la suprématie de la France. C'est ce qui résulte clairement d'un rapport daté de Komorn et du 10 août 1809, et adressé par lui à l'empereur François :

Il faudra — lit-on dans ce rapport (II, 305) — qu'à partir du jour de la conclusion de la paix notre système se borne exclusivement à louvoyer, à nous effacer, à composer avec le vainqueur. De cette manière seulement nous prolongerons peut-être notre existence jusqu'au jour de la délivrance commune. Sans l'assistance de la Russie, il ne faudra plus jamais songer à secouer le joug qui pèse sur toute l'Europe... Il faut que nous réservions nos forces pour des temps meilleurs et que nous travaillions à notre salut par des moyens plus doux, sans nous préoccuper de la marche que nous avons suivie jusqu'ici.

Au nombre de ces « moyens plus doux », il faut mettre le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise et de Napoléon. L'Autriche ne se liait nullement par là au système français, elle gagnait seulement du temps pour se reconnaître et préparer la lutte décisive. « Les vœux de Sa Majesté, dit Metternich dans une instruction au prince de Schwarzenberg du 19 février 1810, se bornent à l'espoir de pouvoir gagner par l'immense sacrifice qu'elle fait quelques années de repos, et la possibilité de guérir bien des plaies causées par les luttes toujours renouvelées des dernières années » (II, 323)[1]. Le ministre développe la même pensée dans un rapport à l'empereur François du 28 juillet 1810 (II, 378), dans lequel il dit en propres termes que l'Autriche doit employer ce répit « à rassembler ses forces pour tous

1. Citons aussi un passage de l'instruction générale pour le comte Zichy, ambassadeur d'Autriche à Berlin, du 6 avril 1811 : « La marche des événements a sous beaucoup de rapports changé de direction par l'alliance de famille entre les souverains de l'Autriche et de la France. Toujours occupé de la poursuite de ses plans de domination universelle, l'empereur Napoléon a, par ce fait, été forcé de dévier de la route qu'il avait suivie jusqu'à cette période. L'Autriche s'est, par le mariage, retiré de la première ligne d'attaque, etc. » (Archives d'État de Vienne.)

les cas qui peuvent se présenter dans l'avenir ». « L'aspiration à la domination universelle est dans la nature même de Napoléon, elle peut être modifiée, contenue, mais jamais on ne parviendra à l'étouffer... Il peut survenir des circonstances où nous ayons à faire appel à toutes nos forces pour prévenir notre asservissement ou pour résister au joug. » Les nouveaux documents jettent du reste peu de jour sur l'attitude de Metternich pendant la première moitié de 1813. On pourra encore soutenir que Metternich s'est trompé sur la situation et a cru pouvoir arriver à une solution pacifique sans l'accession de l'Autriche à la coalition. On ne peut prouver le contraire par des documents. Mais est-il vraisemblable qu'un homme qui reconnaissait si clairement « l'aspiration de Napoléon à la domination universelle » ait pu penser que l'empereur ferait des concessions forcées? Ne peut-on pas plutôt affirmer que des ménagements imposés par le caractère de son souverain, la nécessité de compléter les préparatifs de l'Autriche, la crainte de la prépondérance de la Prusse et de la Russie lui inspirèrent cette politique tortueuse qui mit au désespoir la masse des patriotes allemands? Lorsque le moment décisif approcha, il posa à l'empereur François, dans son rapport du 12 juillet 1813, la question suivante : « Puis-je compter sur la fermeté de Votre Majesté, dans le cas où Napléon n'admettrait pas les bases proposées par nous? Votre Majesté est-elle invariablement résolue à remettre aux armes de l'Autriche et de toutes les autres puissances coalisées le soin de faire triompher la bonne cause? » (II, 467). Plusieurs semaines avant que l'Autriche entrât dans la coalition, des observateurs pénétrants conservaient l'espoir qu'elle prendrait part à la lutte. Guillaume de Humboldt, qui n'était rien moins qu'optimiste, écrivait dès le 9 mai au chancelier d'État Hardenberg : « On peut compter sur la cour de Vienne et je prie Votre Excellence de le faire[1]. » Le comte Hardenberg, qui observa à Vienne bien des choses inaperçues par les gens non initiés, disait le 31 mai 1813 que Metternich était d'avis « qu'il fallait renoncer à l'espoir de résultats qui n'étaient plus à atteindre, se contenter de moins et ne regarder l'arrangement que l'on pourrait faire que comme *une trêve dans laquelle on se préparerait encore à de nouveaux efforts*[2] ».

1. Hæusser, *Deutsche Geschichte*, 3e éd., vol. IV, p. 210.

2. Oncken, loc. cit. II, p. 325. Cf. un passage des mémoires du comte de Senfft (Leipzig, 1863), p. 225. « Il fut facile à M. de Senfft de démêler que la cour d'Autriche n'avait aucun espoir sérieux pour la paix ni de plan fixe pour les conditions à proposer et était au fond décidée à la guerre contre la France ; on ne cherchait donc, suivant l'expression de M. de Metternich lui-même, qu'à

Une autre question est celle de savoir où devaient tendre ces « efforts » dans la pensée de Metternich, et il est très vraisemblable que les intérêts de l'Autriche venaient pour lui en première ligne, ceux de l'Europe après. Rien ne prouve que dès lors ni même assez longtemps après il se soit proposé pour but le détrônement de Napoléon et le renversement de l'empire. Il est incontestable au contraire que, avant même qu'un coup de fusil eût été tiré du côté des Autrichiens, il avait assuré par de secrètes négociations l'hégémonie de l'Autriche sur l'Allemagne et l'Italie[1]. Il était tout à fait dans le vrai quand, dans son rapport précité à l'empereur François du 12 juillet 1813, il disait : « Nous sommes parvenus dans l'espace d'un petit nombre d'années à conquérir le premier rang en Europe. » Ce rang, l'Autriche ne l'a pas conservé. Elle a perdu son hégémonie en Allemagne et en Italie. Mais la politique représentée par Metternich, cette politique qui ne tenait pas compte du principe des nationalités, n'en a pas moins laissé des traces pendant un demi-siècle.

Passons maintenant des *Documents et écrits* aux *Mémoires*. On s'en ferait une idée fausse si l'on croyait y trouver un chef-d'œuvre littéraire. Ils ne sont pas d'un seul jet; ils appartiennent à des époques très différentes. Un fragment, les « matériaux pour servir à l'histoire de ma vie publique », a été écrit en 1844. C'est l'autobiographie du ministre jusqu'en 1810. Un autre, « la clef de ma manière de voir et d'agir pendant la durée de mon ministère, de 1809 à 1848 », écrit en 1852, est la continuation des « matériaux ». Ces deux mss. étaient destinés par Metternich « à rester pour toujours dans les archives de sa maison ». Toutefois il consentit qu'on en fît usage « pour combler des lacunes ou pour redresser des erreurs historiques en ce qui concerne soit les événements, soit sa personne ». Un troisième fragment est l'histoire des alliances de 1813 à 1815, ms. remontant à l'année 1829 et primitivement destiné à la publicité. Il n'est pas achevé, l'année 1815 n'est même pas traitée, mais, pour les années 1813 et 1814, il est beaucoup plus complet que la partie correspondante de la Clef[2]. C'est de ces trois fragments que l'éditeur a composé l'autobiographie de Metternich jusqu'en 1815.

Personne ne niera que tous ces souvenirs, à quelque époque qu'ils aient été écrits, témoignent d'un talent littéraire remarquable. L'au-

amuser le tapis et à gagner du temps pour achever les préparatifs qu'on annonçait devoir être terminés de manière à pouvoir entrer en campagne à la fin de mai. »

1. V. Oncken, II, 464.

2. Il est cependant à regretter que cette partie correspondante de la *Clef* ait été supprimée par l'éditeur.

teur sait grouper habilement les faits, son style a quelque chose d'insinuant. Il lui manque, il est vrai, ce tour épigrammatique qu'on trouve dans les mémoires d'autres hommes d'État célèbres, mais il n'est jamais traînant ni ennuyeux. Mais si l'on s'attache à la valeur historique de ces pièces autobiographiques, il faut reconnaître qu'elle est fort mince. Le récit offre peu de particularités intéressantes. Il se tient généralement à la surface et se borne à résumer les faits. Il abonde en erreurs matérielles et révèle partout des tendances marquées.

En ce qui est des erreurs, celles qui sont imputables aux défaillances de la mémoire sont les plus excusables. Toutefois il semble étonnant que Metternich se soit fié à sa mémoire sans appeler à son aide d'autres secours. C'est seulement ainsi que s'expliquent les nombreuses erreurs chronologiques. Il fait mourir le prince de Kaunitz en février 1794, tandis qu'il est mort en juin, et il fait de Thugut son successeur, tandis que Kaunitz fut remplacé de son vivant par Cobenzl, qui céda la place à Thugut. Il affirme dans ses mémoires que Napoléon a quitté Rastadt deux jours avant son arrivée, et dans une lettre à sa femme datée de Rastadt, il écrivait : « Je vous ai mandé hier que Bonaparte était parti pour Paris peu d'heures avant notre arrivée » (I, 345). Les mémoires de Metternich rapportent (I, 60) qu'il a quitté Paris le 4 octobre 1808 et qu'il est arrivé à Vienne le 10 octobre. Ses dépêches (II, 237) montrent qu'il était encore le 30 octobre à Paris. Le départ de Napoléon de Strasbourg en 1788, au moment de l'arrivée de Metternich, est aussi une pure fantaisie, Bonaparte n'a jamais été en garnison dans cette ville[1]. Il faut aussi reléguer dans le domaine des fables ce que Metternich raconte (I, 12) que dans l'été de 1792, avant la proclamation de la République française, il était à Mayence, « entouré d'étudiants qui inscrivaient les leçons d'après le calendrier républicain ».

Mais il y a dans les mémoires d'autres points faibles qui sont inexcusables. Ils contiennent des inexactitudes de faits et des lacunes frappantes qui ne s'expliquent pas toujours par de simples oublis. M. Bailleu a fait ressortir dans un travail remarquable beaucoup de ces entorses à la vérité et rectifié les mémoires à l'aide des pièces diplomatiques émanées de Metternich lui-même ou d'autres docu-

1. *Mémoires*, I, 6. « Lorsque j'arrivai dans cette ville, le jeune Napoléon Bonaparte venait de la quitter ; il y avait fini ses études spéciales comme officier au régiment d'artillerie qui était en garnison à Strasbourg. J'eus les mêmes professeurs de mathématiques et d'escrime que lui, etc. » Cf. Jung, *Bonaparte et son temps*, I, chap. XI.

ments contemporains[1]. Il a montré que Metternich a présenté dans ses mémoires, sous des couleurs toutes différentes de celles de la vérité, trois périodes de sa vie publique : son séjour à Berlin comme ambassadeur, son activité diplomatique de 1808 à 1810 et les négociations de Langres et de Troyes. Metternich prétend dans ses mémoires que, comme ambassadeur à Berlin, il combattit le projet de la Russie de recourir, s'il le fallait, à des mesures coercitives contre le roi de Prusse pour le faire entrer dans la coalition. « Si j'avais pu encore arriver assez tôt, dit-il, j'aurais supplié l'empereur Alexandre d'abandonner un plan dont l'effet inévitable serait de jeter la Prusse dans les bras de la France. » Mais dans ses dépêches il dit : « Le roi ne cède qu'à un seul sentiment qui le domine en chef, c'est celui de la peur », et « tout semble dépendre maintenant de la fermeté que l'empereur Alexandre mettra dans sa conduite vis-à-vis du roi et de l'effet que produira l'entrée des troupes russes » (II, 22, 49). Il prétend dans ses mémoires avoir compris pendant son ambassade à Paris, avant que la guerre de 1809 éclatât, « que sa tâche se réduisait à remplir le rôle d'un spectateur inactif et aussi impartial que pouvait l'être un homme de cœur, à une époque où le monde traversait une révolution sociale ». Mais on voit par ses dépêches qu'il ne fut pas le moins du monde un spectateur inactif et impartial, mais qu'il eut avec Napoléon, Talleyrand, etc., des conversations très importantes sur le partage de la Turquie, dont il ne dit pas un mot dans les mémoires. Si l'on s'en tenait à l'autobiographie, il faudrait croire que Metternich n'a pas envisagé sans appréhension l'issue de la guerre de 1809. Les « préparatifs matériels » lui paraissaient suffisants, mais il ajoute : « Il n'en était pas de même de la partie morale de cette grande entreprise. Je pus me convaincre que sous ce rapport le cabinet se livrait à plus d'une illusion. » Cependant les mémoires rédigés par lui à Vienne à la fin de 1808 prouvent qu'il a beaucoup contribué lui-même à nourrir les illusions de sa cour. Et il se montre dans ses dépêches plein de confiance. Le 3 avril 1809 il écrit de Paris au ministre Stadion :

Les moyens militaires sont égaux, les dispositions des peuples sont pour nous ; pourquoi le succès ne le serait-il pas ?... Les peuples de notre empire se serreront tous autour du trône de l'auguste maison qui leur a assuré des siècles de prospérité et de bonheur. Je suis loin de voir le même empressement ici. La lutte n'est donc pas égale, elle est entièrement à l'avantage de notre auguste maître (II, 288).

1. Paul Bailleu, *Die Memoiren Metternichs* dans H. von Sybel, *Historische Zeitschrift*, Neue Folge, vol. VIII, p. 227-277.

Le récit de l'audience du 15 août 1808 offre un des points les plus intéressants pour la critique des mémoires[1]. Il y a là certaines nuances dont il faut tenir compte. Metternich présente cet événement dans ses mémoires d'une façon plus dramatique encore qu'il ne se passa. Dans les mémoires, le récit commence ainsi : « Après quelques instants d'un silence inaccoutumé, Napoléon, d'un air sérieux qui annonçait la préméditation, s'avança vers moi jusqu'à la distance de deux pas. Là il s'arrêta et m'adressa à haute voix la question suivante : Eh bien ! monsieur l'ambassadeur, que veut l'empereur votre maître ? » etc. Dans le rapport du 17 août 1808, il est dit que Napoléon, après avoir causé de choses indifférentes avec Metternich et avoir abordé le comte Tolstoy en faisant le tour du cercle, se retourna vers Metternich « avec un air qui n'annonçait pas d'ordinaire l'approche de l'orage », etc. Selon les mémoires, « Napoléon élevait de plus en plus la voix, comme il avait l'habitude de le faire chaque fois qu'il poursuivait le double but d'intimider son interlocuteur et de frapper les assistants ». D'après le rapport contemporain, « l'empereur n'éleva pas un seul moment la voix ; il ne quitta jamais ni le ton ni les expressions de la plus étonnante mesure ; nous avions l'air de faire un cours de politique. » Dans les mémoires on lit : « Aussitôt que Napoléon eut quitté la salle, je fus entouré de tous mes collègues, qui venaient me féliciter au sujet de la leçon que, selon eux, j'avais donnée à l'empereur. » Une pareille attitude de la part du corps diplomatique n'est pas vraisemblable en soi, et dans le rapport au lieu de ce détail on trouve seulement : « Il est superflu de parler à Votre Excellence de l'effet qu'a produit cette longue conversation sur tous les assistants. » Selon les mémoires, Metternich répondit au comte de Champagny qui lui assurait « que dans la scène de l'audience il n'y avait eu pour lui rien de personnel et que le seul but de son maître avait été d'éclaircir la situation : « L'Europe sera en mesure de juger de quel côté se trouvent la raison et le bon droit. » Dans son rapport du 17 août 1808 (II, 200), il dit : « Je me bornai à l'assurance très sommaire que j'entrevoyais dans cette conversation

1. On trouve dans Thiers, IX, 203-206, et dans Lanfrey, IV, 388, un récit de cet entretien d'après une lettre de M. de Champagny à M. Andréossy. Le ministre de Saxe, comte de Senfft, raconte dans ses mémoires (Leipzig, Veit et C°, 1863), p. 55 : « que ce fut à lui que M. de Champagny s'adressa au nom de l'empereur, en mars 1809, pour lui demander communication de son rapport sur cet entretien, par la comparaison duquel on voulait sans doute être sûr de ne pas trop s'éloigner de la vérité dans le précis qu'on allait publier (dans le *Moniteur*). Celui-ci s'écarte souvent des paroles originales que M. de Senfft avait transmises, mais il s'accorde assez avec la vérité pour le fond. »

même un nouvel espoir pour la conservation de la paix. » Celui qui ne lirait que les mémoires pourrait croire que ce fameux entretien a annoncé l'ouverture des hostilités. Celui qui étudie les actes diplomatiques s'aperçoit que Metternich eut encore avec Napoléon des conversations très amicales et qu'on considérait la guerre comme ne devant pas « avoir lieu avant un an ».

Le récit des négociations qui précédèrent la conclusion de la paix de Vienne est, comme M. Bailleu l'a établi, tout à fait inexact dans les mémoires. Il faut en dire autant du récit du mariage de Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise. C'est encore un cas où les lettres et les actes diplomatiques du ministre peuvent encore servir à rectifier son autobiographie. On possède en outre dans le livre d'Helfert sur Marie-Louise un guide précieux. Metternich raconte dans ses mémoires :

Nous étions instruits des négociations que Napoléon avait entamées avec la cour de Russie en vue d'une union avec une grande-duchesse, et nous savions aussi qu'il était résolu à rompre son mariage avec l'impératrice Joséphine. Nous nous doutions si peu de ses vues sur une archiduchesse d'Autriche, que lorsque M. de Laborde nous les fit entrevoir, nous crûmes être les jouets d'un rêve. Mais il nous fallut bien croire que la chose était sérieuse lorsqu'à l'occasion d'un bal masqué Napoléon, en personne, pria ma femme, qui était restée à Paris, de me faire connaître ses intentions. Voici ce qui arriva : Dans un bal masqué donné par l'archichancelier Cambacérès, et auquel ma femme avait été invitée d'une façon très pressante, un masque s'empara du bras de Mme de Metternich. Celle-ci reconnut aussitôt Napoléon. Le masque conduisit ma femme dans un cabinet à l'extrémité des appartements. Après quelques propos insignifiants, Napoléon lui demanda si elle croyait que l'archiduchesse Marie-Louise accepterait sa main, et que l'Empereur son père consentirait à cette union. Ma femme, très surprise, affirma qu'il lui était impossible de répondre à cette question. Napoléon lui demanda ensuite si, à la place de l'archiduchesse, elle lui accorderait sa main. Elle lui assura qu'elle la lui refuserait certainement. « Vous êtes méchante, lui dit l'Empereur; écrivez à votre mari, et demandez-lui ce qu'il pense de la chose. » Ma femme s'y refusa, et lui indiqua le prince de Schwanzenberg comme l'intermédiaire qui devait le mettre en rapport avec la cour impériale. Elle ne manqua pas d'instruire aussitôt l'ambassadeur, qui se trouvait au bal, de ce qui s'était passé entre elle et l'Empereur.

Metternich raconte plus loin que le prince Eugène Beauharnais fit le lendemain matin les mêmes ouvertures au prince Schwarzenberg, « au nom de l'empereur et de l'aveu de l'impératrice Joséphine, sa mère ». Il rapporte une conversation qui eut lieu à ce sujet entre

lui et l'empereur François, aussitôt qu'on eut connaissance à Vienne de ce qui s'était passé. L'empereur François en cause avec son ministre et le charge d'en parler à sa fille. Celle-ci répond : « Je ne veux que ce que mon devoir me commande de vouloir. » L'empereur François, par un sentiment héroïque et magnanime, se décide à accepter : « Envoyez un courrier à Paris pour annoncer que j'accéderais à la demande de l'empereur des Français, mais sous la réserve formelle que ni d'un côté ni de l'autre il ne sera posé de condition : il est des sacrifices qui ne doivent être souillés par rien de ce qui ressemble à un marché. » Et Metternich conclut par ces mots : « Voilà la vérité sur le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. »

Ce récit est un roman historique, dans lequel les faits sont arbitrairement disposés. Nous savons par les actes diplomatiques de Metternich que, lorsque M. de Laborde le sonda sur la possibilité d'une alliance de famille des deux cours, il ne crut pas du tout « être le jouet d'un rêve ». Nous connaissons son instruction au prince Schwarzenberg du 25 décembre 1809, dans laquelle il lui trace la conduite qu'il doit tenir dans cette circonstance, instruction écrite avant que Napoléon eût manifesté par un seul mot ses intentions à l'égard de l'Autriche. Nous possédons une lettre de la femme de Metternich du 3 janvier 1810, où elle raconte que le 1er janvier elle a été présentée à l'empereur. L'empereur lui dit : « M. de Metternich a la première place de la monarchie ; il connaît bien ce pays-ci, il pourra lui être utile. » Madame de Metternich ajoute : « Cette phrase me frappa surtout par ce qui va suivre. » Et elle raconte que le lendemain elle fut appelée à la Malmaison et que là la reine de Hollande et Joséphine lui exposèrent le plan d'un mariage de Napoléon avec l'archiduchesse. Nous possédons aussi la réponse de Metternich à cette lettre de sa femme, en date du 27 janvier 1810. Il s'y exprime ainsi : « C'est avec un intérêt bien vif que j'ai lu les renseignements que renferme votre lettre sur l'entrevue que vous avez eue avec l'impératrice...; je regarde cette affaire comme la plus grande qui puisse dans ce moment occuper l'Europe. » A la même date appartient une lettre à Schwarzenberg, où l'on trouve ces mots : « On nous en a trop dit pour admettre la possibilité qu'il n'entrât pas dans les intentions de la cour de France de s'allier avec la maison impériale d'Autriche. » Nulle part il n'est question de cette entrevue décisive de Napoléon avec Mme de Metternich. Il est possible qu'elle n'ait pas été entièrement inventée, que Napoléon et Mme de Metternich se soient entretenus dans un bal masqué de la question du mariage, mais cet entretien n'a pas eu en tout cas l'importance

que Metternich lui attribue. Ce n'est pas lui non plus qui a été chargé par l'empereur François de conférer avec sa fille, et Marie-Louise ne pressentit quelque chose du sort qui la menaçait que bien après l'époque indiquée par Metternich. Il contredit lui-même son assertion par une lettre écrite à Schwarzenberg le 14 février 1810 (II, 320), et où l'on lit :

Son Altesse Impériale n'étant, à l'époque du dernier courrier, pas encore informée d'une question qui depuis longtemps occupe l'Europe entière, je n'ai pas été dans le cas de préjuger celle de son consentement. J'ai la satisfaction de vous prévenir confidentiellement aujourd'hui que Mme l'archiduchesse Marie-Louise n'a vu, dans l'ouverture que son auguste père lui a faite depuis sur la possibilité que Napoléon étendit ses vues jusqu'à elle, qu'un moyen de plus de prouver à ce père chéri le dévouement le plus absolu.

On sait d'autre part, par une lettre de Marie-Louise à son père du 5 décembre 1810, qu'elle avait commencé par le prier de lui épargner cette preuve de dévouement[1].

En un mot, l'effet dramatique produit par la lecture de l'autobiographie diminue sensiblement quand on tient compte des pièces. Il semble que M. Thiers ait en partie suivi le récit de Metternich, quand il a traité du mariage autrichien dans son Histoire du consulat et de l'empire. On lit du moins dans cet ouvrage (XI, 293) : « Ce monarque (François) qui aimait beaucoup sa fille et qui ne voulait à aucun degré la contraindre, *chargea M. de Metternich d'aller lui en parler lui-même.* Ce ministre se rendit donc auprès de l'archiduchesse Marie-Louise pour lui faire part du sort qui l'attendait, si elle voulait bien l'agréer... Elle accueillit avec la réserve convenable, *mais avec une joie sensible,* la nouvelle du sort brillant qui lui était offert. »

On savait déjà que Thiers, pour le récit du célèbre entretien qui eut lieu à Dresde le 26 juin 1813 entre Napoléon et Metternich, s'était servi bien qu'avec une grande liberté de la relation du ministre autrichien[2]. On voit maintenant par la présente publication que Thiers s'est souvent adressé à Metternich pour obtenir des renseignements historiques. C'est peut-être à Metternich qu'il devait des renseignements sur l'Académie des beaux-arts de Vienne, dont le chancelier était curateur et qui comptait Gœthe parmi ses membres

1. Helfert, loc. cit. p. 403.

2. Voy. la critique des récits différents dans Oncken, loc. cit., II, 384 et suiv. Il existe de légères différences entre le récit de Metternich, publié par Helfert, p. 363-370, et celui des mémoires.

lui et l'empereur François, aussitôt qu'on eut connaissance à Vienne de ce qui s'était passé. L'empereur François en cause avec son ministre et le charge d'en parler à sa fille. Celle-ci répond : « Je ne veux que ce que mon devoir me commande de vouloir. » L'empereur François, par un sentiment héroïque et magnanime, se décide à accepter : « Envoyez un courrier à Paris pour annoncer que j'accéderais à la demande de l'empereur des Français, mais sous la réserve formelle que ni d'un côté ni de l'autre il ne sera posé de condition : il est des sacrifices qui ne doivent être souillés par rien de ce qui ressemble à un marché. » Et Metternich conclut par ces mots : « Voilà la vérité sur le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. »

Ce récit est un roman historique, dans lequel les faits sont arbitrairement disposés. Nous savons par les actes diplomatiques de Metternich que, lorsque M. de Laborde le sonda sur la possibilité d'une alliance de famille des deux cours, il ne crut pas du tout « être le jouet d'un rêve ». Nous connaissons son instruction au prince Schwarzenberg du 25 décembre 1809, dans laquelle il lui trace la conduite qu'il doit tenir dans cette circonstance, instruction écrite avant que Napoléon eût manifesté par un seul mot ses intentions à l'égard de l'Autriche. Nous possédons une lettre de la femme de Metternich du 3 janvier 1810, où elle raconte que le 1er janvier elle a été présentée à l'empereur. L'empereur lui dit : « M. de Metternich a la première place de la monarchie; il connaît bien ce pays-ci, il pourra lui être utile. » Madame de Metternich ajoute : « Cette phrase me frappa surtout par ce qui va suivre. » Et elle raconte que le lendemain elle fut appelée à la Malmaison et que là la reine de Hollande et Joséphine lui exposèrent le plan d'un mariage de Napoléon avec l'archiduchesse. Nous possédons aussi la réponse de Metternich à cette lettre de sa femme, en date du 27 janvier 1810. Il s'y exprime ainsi : « C'est avec un intérêt bien vif que j'ai lu les renseignements que renferme votre lettre sur l'entrevue que vous avez eue avec l'impératrice...; je regarde cette affaire comme la plus grande qui puisse dans ce moment occuper l'Europe. » A la même date appartient une lettre à Schwarzenberg, où l'on trouve ces mots : « On nous en a trop dit pour admettre la possibilité qu'il n'entrât pas dans les intentions de la cour de France de s'allier avec la maison impériale d'Autriche. » Nulle part il n'est question de cette entrevue décisive de Napoléon avec Mme de Metternich. Il est possible qu'elle n'ait pas été entièrement inventée, que Napoléon et Mme de Metternich se soient entretenus dans un bal masqué de la question du mariage, mais cet entretien n'a pas eu en tout cas l'importance

que Metternich lui attribue. Ce n'est pas lui non plus qui a été chargé par l'empereur François de conférer avec sa fille, et Marie-Louise ne pressentit quelque chose du sort qui la menaçait que bien après l'époque indiquée par Metternich. Il contredit lui-même son assertion par une lettre écrite à Schwarzenberg le 14 février 1810 (II, 320), et où l'on lit :

Son Altesse Impériale n'étant, à l'époque du dernier courrier, pas encore informée d'une question qui depuis longtemps occupe l'Europe entière, je n'ai pas été dans le cas de préjuger celle de son consentement. J'ai la satisfaction de vous prévenir confidentiellement aujourd'hui que Mme l'archiduchesse Marie-Louise n'a vu, dans l'ouverture que son auguste père lui a faite depuis sur la possibilité que Napoléon étendit ses vues jusqu'à elle, qu'un moyen de plus de prouver à ce père chéri le dévouement le plus absolu.

On sait d'autre part, par une lettre de Marie-Louise à son père du 5 décembre 1810, qu'elle avait commencé par le prier de lui épargner cette preuve de dévouement[1].

En un mot, l'effet dramatique produit par la lecture de l'autobiographie diminue sensiblement quand on tient compte des pièces. Il semble que M. Thiers ait en partie suivi le récit de Metternich, quand il a traité du mariage autrichien dans son Histoire du consulat et de l'empire. On lit du moins dans cet ouvrage (XI, 293) : « Ce monarque (François) qui aimait beaucoup sa fille et qui ne voulait à aucun degré la contraindre, *chargea M. de Metternich d'aller lui en parler lui-même*. Ce ministre se rendit donc auprès de l'archiduchesse Marie-Louise pour lui faire part du sort qui l'attendait, si elle voulait bien l'agréer... Elle accueillit avec la réserve convenable, *mais avec une joie sensible*, la nouvelle du sort brillant qui lui était offert. »

On savait déjà que Thiers, pour le récit du célèbre entretien qui eut lieu à Dresde le 26 juin 1813 entre Napoléon et Metternich, s'était servi bien qu'avec une grande liberté de la relation du ministre autrichien[2]. On voit maintenant par la présente publication que Thiers s'est souvent adressé à Metternich pour obtenir des renseignements historiques. C'est peut-être à Metternich qu'il devait des renseignements sur l'Académie des beaux-arts de Vienne, dont le chancelier était curateur et qui comptait Gœthe parmi ses membres

1. Helfert, loc. cit. p. 403.

2. Voy. la critique des récits différents dans Oncken, loc. cit., II, 384 et suiv. Il existe de légères différences entre le récit de Metternich, publié par Helfert, p. 363-370, et celui des mémoires.

honoraires[1]. Mais c'est uniquement de son imagination que l'historien français a tiré (XIII, 54) cette assertion étonnante que « Gœthe et Wieland avaient été attirés et reçus à Vienne avec beaucoup d'éclat ».

Revenons aux mémoires de Metternich. Ces mémoires confondent les pourparlers de Langres et de Troyes en 1814. Il met la question de la succession de Napoléon au premier plan et se donne comme le partisan des Bourbons, tandis qu'il représente Alexandre comme leur ennemi le plus prononcé. Mais il ne dit pas que le désaccord de la politique russe et de la politique autrichienne portait en première ligne sur la question de savoir si l'on devait continuer la guerre et faire reculer la France en deçà des frontières de 1792 ou imposer des bornes à l'influence de la Russie. Il fait d'une question secondaire la question principale et laisse dans l'ombre la véritable cause du désaccord. Il se fait aussi honneur d'avoir soutenu contre Alexandre et son entourage révolutionnaire le principe de la légitimité dans un moment où le détrônement de Napoléon n'était pas encore une chose complètement assurée.

Si l'on recherche maintenant les motifs de ces dérogations des mémoires à la vérité historique, dérogations d'autant plus impardonnables que le ministre pouvait dans bien des cas consulter les documents officiels, on reconnaîtra que souvent la vanité a guidé sa plume. Il veut se rendre encore plus important qu'il ne l'a été. Il veut exagérer la part déjà considérable qu'il a prise aux événements. Il vise par-dessus tout à passer aux yeux du lecteur pour l'appréciateur sage et infaillible des hommes et des choses. Il dit bien (I, 15) : « Les hommes ne savent guère deviner les vraies causes et la portée des événements qui se passent sous leurs yeux. » Mais en ce qui le concerne, s'il fallait croire ses mémoires, les causes et les conséquences de tous les événements lui seraient apparues, comme s'il était un être supérieur à l'humanité. Presque à chaque page on rencontre des expressions telles que : « J'avais raison » ou « Le temps m'a justifié » ou « Les événements ont montré que je ne m'étais pas trompé » ou « La suite a montré que mes calculs étaient justes. » Lui qui dans sa dépêche du 3 avril 1809 avait dit : « La lutte est entièrement à l'avantage de notre maître » raconte dans ses mémoires (I, 79) : « Le ministre (Stadion) reconnut que la politique que j'avais proposée aurait été plus sage que celle qu'on avait suivie. » Lui qui

1. Voy. la lettre de remerciements de Gœthe, vol. I, 238, et le discours prononcé par Metternich en sa qualité de curateur de l'Académie, 12 février 1812, II, 452-460.

dans son rapport du 28 décembre 1811 (II, 434) avait dit : « Si l'on peut conjecturer l'avenir en s'appuyant sur l'expérience du passé et surtout sur l'expérience des derniers temps, il est certain que, selon toute apparence, la France triomphera » ; il raconte dans ses mémoires (I, 124) : « La campagne de 1812 fut suivie de conséquences que dès le principe j'avais reconnues non seulement comme possibles, mais encore comme étant les plus probables à cause des idées foncièrement erronées de Napoléon. » L'exposé des négociations de Langres et de Troyes, avec la confusion qui y règne, trahit le désir de Metternich de se représenter comme le prophète infaillible et on n'a pas besoin, en le lisant, de se souvenir des circonstances politiques de 1829, sous l'empire desquelles Metternich l'a composé. Préoccupé par la pensée de passer pour un homme qui ne s'est jamais trompé, Metternich devait nécessairement faire violence à la vérité historique. L'a-t-il fait inconsciemment ou en a-t-il eu le sentiment? A-t-il négligé à dessein les documents diplomatiques émanés de lui-même, dont l'étude l'aurait mis en garde contre plus d'une fausse assertion, ou, tout en les consultant, a-t-il intentionnellement passé sous silence les résultats de cette étude? Nous n'osons résoudre cette question dans un sens ou dans un autre. Peut-être les volumes suivants permettront-ils de l'éclaircir.

A cette prétention d'avoir eu toujours raison, qui se manifeste dans l'autobiographie de Metternich, s'ajoute celle d'avoir toujours été l'homme vertueux par excellence aussi bien dans la vie privée que dans la vie publique. On ne trouve rien ici du Metternich auquel, lorsqu'il avait vingt ans, Kaunitz rendait le témoignage d'être un bon et aimable jeune homme d'une verve séduisante, un parfait cavalier. On ne trouve pas ici le favori des femmes, sur la frivolité duquel les hommes de tous les partis ne tarissent jamais[1]. On ne voit qu'un homme *integer vitæ scelerisque purus*, modèle de gravité et de moralité même dans sa jeunesse, exempt de passions, même de passions légitimes.

La carrière diplomatique, dit-il (I, 22), pouvait sans doute flatter mon ambition ; mais durant toute ma vie je fus inaccessible à ce sen-

1. Un des jugements les plus défavorables est celui de Bignon, *Histoire de France*, etc., X, 124 : « Pour un homme de mœurs graves comme l'ambassadeur Otto, l'air que respirait M. de Metternich était un air empoisonné ; la coterie d'hommes et de femmes avec lesquels il se trouvait en contact chaque jour semblait à cet ambassadeur être un réceptacle de licence, de vénalité et de corruption ; c'était à ses yeux la régence au petit pied. » Voyez le jugement de Stein dans Pertz, *Das Leben des Freiherrn vom Stein*, IV, 258.

timent.... Dans l'arrangement de ma vie la journée appartenait entièrement aux affaires et la soirée était un temps de récréation séparant le travail du repos (I, 24).... J'eus des rapports très fréquents avec le prince Louis-Ferdinand ; il me prit même en affection, mais les défauts dont je viens de parler élevèrent une barrière entre nous. Pendant toute ma vie j'ai eu la mauvaise compagnie en horreur ; or le prince Louis vivait dans un monde détestable.

Si l'on trouve dans le Metternich des mémoires un homme d'une haute moralité, on y trouve aussi un homme d'État non moins moral. A ses yeux en effet la morale publique et la morale privée sont d'accord et il prétend avoir rempli les devoirs de l'une et de l'autre. D'après lui, la base sur laquelle repose le système des états modernes est identique à celle sur laquelle « la grande société humaine repose qui s'est formée au sein du christianisme. Cette base n'est autre que le précepte formulé par le livre par excellence : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. » Il résulte de là que la vraie sagesse politique consiste à attacher plus d'importance aux intérêts généraux qu'aux intérêts particuliers.

L'histoire nous apprend que chaque fois que les intérêts particuliers d'un État sont en contradiction avec les intérêts généraux et qu'on néglige ou méconnaît ces derniers pour travailler exclusivement à suivre les premiers, ce fait doit être regardé comme une exception, comme une maladie dont le développement ou la prompte guérison décide en dernier ressort de la destinée de cet État... En face de ces vérités, que devient la politique de l'égoïsme, la politique du bon plaisir ou de l'ambition mesquine et surtout celle qui recherche l'utile en dehors des règles les plus élémentaires du juste, qui se rit de la foi jurée et qui, en un mot, repose uniquement sur les vaines prétentions de la force et de l'habileté ? On peut juger, d'après cette profession de foi, quelle valeur j'ai toujours attribuée à des politiques de la taille ou, si l'on veut, du mérite d'un Mazarin, d'un Talleyrand, d'un Canning, d'un Capo d'Istria, d'un Haugwitz et de tant d'autres plus ou moins célèbres.

Principes excellents, dont la carrière de Metternich et l'histoire de l'État dont il a servi les intérêts avec tant de zèle forment un commentaire original.

Mais un homme dans la situation de Metternich pouvait bien ne pas s'apercevoir que ces principes avaient dans sa bouche l'air d'une ironie. Il avait dans sa longue carrière appliqué contre les Allemands et les Italiens, les Polonais et les Hongrois, la politique « de la force et de l'habileté » ; il entendait admirablement l'art « de se rire de la foi jurée » ; il n'avait même pas repoussé au congrès de Vienne l'alliance « d'un Talleyrand ». Mais il n'en pouvait pas moins,

à l'époque où il formulait ces principes, en 1844, se considérer comme le champion le plus résolu et le plus fidèle des intérêts généraux, dont le principe de la Révolution lui paraissait l'ennemi. Ce qu'il ne comprenait pas c'était que ces intérêts généraux n'étaient pas les intérêts des peuples, mais ceux des cours, et le résultat trompait son attente. La Révolution, qu'il croyait avoir combattue victorieusement, releva de nouveau la tête. Ses mémoires trahissent encore les prétentions de Metternich en ce qu'ils font remonter trop haut les origines de cette lutte pour nous faire admirer le coup d'œil et la prévoyance de leur héros. Lorsqu'il n'était encore qu'étudiant à l'université de Mayence, Metternich aurait reconnu la vocation de sa vie entière : « Je sentais que la Révolution serait l'adversaire que j'aurais désormais à combattre » (I, 12). Plus tard, comme ambassadeur à Paris, il eut la meilleure occasion de former son opinion : « Napoléon m'apparaissait comme la révolution incarnée, tandis que dans la puissance que j'avais à représenter auprès de lui, je voyais la plus sûre gardienne des bases sur lesquelles reposent la paix sociale et l'équilibre politique. » Mais la Révolution a aussi infecté les alliés. Le czar Alexandre n'est pas, pour employer les termes de Metternich, resté exempt de l'esprit révolutionnaire (I, 169), ses idées flottaient quelquefois dans le brouillard d'un libéralisme vague » (I, 188), et c'est encore le ministre autrichien qui doit entreprendre la lutte contre cette dangereuse erreur.

Comme on le pense bien, Metternich n'est pas favorable à la Prusse. Il la considère, après la paix de Tilsitt, comme étant à moitié passée à la Révolution, et ce sont précisément les hommes auxquels elle doit sa régénération qu'il poursuit de sa haine. C'est ce qui l'empêche de rendre justice à la conduite de l'armée prussienne pendant la guerre de l'indépendance. Il ne dit pas un mot des mérites de Gneisenau. Au contraire Schwarzenberg possède, selon lui, « les qualités essentielles d'un grand général » (I, 164). L'armée autrichienne est « habituée de tout temps à l'obéissance et à une discipline sévère ». L'armée prussienne au contraire laisse beaucoup à désirer.

Elle a été rassemblée à la hâte, formée d'éléments essentiellement nationaux que le Tugenbund avait préparés et travaillés de longue main, comprenant de nombreux bataillons de volontaires fanatiques comme l'étaient alors les étudiants et leurs professeurs, les hommes de lettres et les poètes de toute valeur. (I, 163, 164.)

Cette armée, remplie du désir de se venger des Français, « dominait le cabinet ». C'est ce qu'on vit à la fin de 1813, lorsque le quartier général des souverains se trouvait à Francfort :

La semence révolutionnaire qui depuis 1808 avait porté tant de fruit en Prusse, germait ici sur un vaste champ et promettait une riche moisson. Les Arndt, les Jahn et les hommes qui depuis ont joué un si triste rôle, se trouvaient tous à Francfort, soit dans l'armée comme fonctionnaires, soit dans l'entourage des ministres.

Le czar Alexandre était aussi atteint par ce virus; « imbu d'idées révolutionnaires, entouré de conseillers tels que Laharpe, Stein, Jomini, il nourrissait des projets qui auraient conduit le monde à sa perte » (I, 172). Le roi de Prusse restait « tranquille au milieu d'un peuple surexcité » (I, 164), mais il avait besoin d'être dirigé par des personnes d'une intelligence supérieure. Ces personnes étaient l'empereur François, « mûri à l'école de l'expérience, ne perdant jamais un sang-froid naturel dans les résolutions à prendre, jugeant tout avec un calme qui ne se démentait jamais » (I, 164) et Metternich lui-même, chargé « de la difficile mission d'amener la réalisation du vrai bien, que des menées coupables auraient peut-être empêchée, et de prévenir ainsi une situation qui n'aurait que trop sûrement compromis l'avenir de la société elle-même » (I, 173). C'est ainsi que les événements apparaissaient à distance à l'esprit de Metternich. On croirait à le lire que les succès des campagnes de 1813 et de 1814 sont dus au mérite de l'empereur, du ministre et du général autrichiens. On ne soupçonnerait pas que c'est précisément ce que Metternich appelle l'esprit révolutionnaire qui, avec l'énergie de l'armée prussienne et la fermeté d'Alexandre, a vaincu Napoléon. Il y a une lettre de Gneisenau à laquelle on pense involontairement quand on lit Metternich. Gneisenau fait remarquer que l'empereur François et Metternich n'étaient pas là lorsque « le destin força enfin » de mettre à exécution la résolution de marcher sur Paris[1]. Les mémoires de Metternich ne réussiront pas à retourner sens dessus dessous la tradition historique.

On aura remarqué que Metternich parle de Stein et du *Tugenbund* à propos de l'esprit révolutionnaire de la Prusse. Il attribue au *Tugendbund* une grande importance. Il dit dans un autre endroit de ses mémoires (I, 119), lorsqu'il parle de l'année 1811 : « La Prusse... excitait le sentiment allemand au moyen du *Tugendbund.* » Dans un rapport du 28 décembre 1811 (II, 431) il exprime la crainte que « le *Tugendbund* jette le roi dans les bras de la Russie ». Chaque fois qu'il parle de Stein, il manifeste son aversion contre ce « politique

1. Gneisenau à Gibsone, 16 mars 1815. Voy. *Das Leben Gneisenau's*. Band 4, p. 332 (par Hans Delbrück. Continuation de l'ouvrage publié par Pertz sous le même titre, 1880).

passionné » qu'il semble considérer comme le chef de cette dangereuse secte. Il est surtout révolté par l'influence que Stein exerce sur l'empereur Alexandre.

L'esprit révolutionnaire, dit-il (I, 168), qui en 1807 s'était caché sous le manteau du patriotisme prussien et qui plus tard avait arboré les couleurs teutoniques, fut introduit, en 1812 et en 1813, dans les conseils de l'empereur de Russie par le baron de Stein, le général Gneisenau et d'autres transfuges prussiens et allemands. On n'a qu'à lire attentivement quelques-unes des proclamations lancées par le czar pendant la campagne de 1812 pour ne garder aucun doute à cet égard. Le même esprit présida aux négociations qui eurent lieu entre la Russie et la Prusse à Kalisch... Dès l'année 1812, après la retraite de Napoléon, l'empereur Alexandre avait jeté les yeux sur le baron de Stein pour en faire l'arbitre futur des destinées de l'Allemagne. Celui-ci joua un rôle considérable dans les conférences de Kalisch et son influence ne cessa de se faire sentir jusqu'à la deuxième paix de Paris en 1815. Pourtant ce n'est qu'à Leipzig que le czar mit pour la première fois le baron de Stein en face du cabinet autrichien.

Metternich raconte à ce sujet qu'après la bataille de Leipzig il s'opposa énergiquement au projet « de mettre le baron de Stein à la tête de l'administration des pays allemands reconquis et à reconquérir. » Mais cette opposition, soutenue par l'empereur François, fut inutile.

Le czar finit par m'avouer qu'il avait fait des promesses formelles au baron de Stein, et qu'il lui faudrait absolument les tenir sous peine d'être taxé de faiblesse excessive. Il n'y avait plus qu'à céder. On constitua le comité d'administration sous la présidence du baron de Stein ; mais je constatai, en présence du czar, que je prévoyais les suites fâcheuses qu'aurait forcément pour la constitution future de l'Allemagne l'influence d'un homme qui relevait directement du parti révolutionnaire. Les événements n'ont que trop justifié mes prévisions. L'administration dont l'organisation fut réglée à Leipzig a servi d'appui et de levier aux factions, et c'est à son influence directe qu'il faut attribuer en grande partie l'essor révolutionnaire que, dans les années suivantes, l'esprit public prit en Allemagne. Cette administration était formée des gens qui étaient à la tête du parti populaire ; c'est elle qui organisa la révolution qui n'aurait pas manqué d'éclater en Allemagne sans les efforts que firent plus tard les princes alliés pour se sauver eux-mêmes et pour sauver leurs peuples. Il suffit de citer les noms de Jahn, d'Arndt, même de Gœrres et de beaucoup d'autres pour ne laisser aucun doute à cet égard.

Il est intéressant de comparer à ces déclarations des extraits des dépêches des ambassadeurs autrichiens à Berlin. Le 19 mai 1809, le

baron de Wessenberg annonçait que Stein était le fondateur « d'une association secrète dont les ramifications embrassaient toute la Silésie, les Marches et la Poméranie. » Il ajoutait :

Cette association a été connue depuis sous le nom de *Tugendbund,* et il paraît même que le ministre, fier d'en être le chef et de diriger en secret les esprits et l'opinion publique, lui donna une espèce d'organisation qui rappelle assez celle de l'ordre des illuminés. Cette manière de gouverner une monarchie déchue, peuplée de malheureux et de mécontents, minée par la misère et par la plus profonde immoralité, dut avoir tous les effets funestes qu'ont toujours produits ces institutions qui forment un corps séparé entre le souverain et le peuple (statum in statu). Tous les membres de cette association se crurent appelés à la participation des affaires du gouvernement; le respect pour la personne du monarque, violé déjà plus d'une fois, diminua encore; l'obéissance et la subordination, ces deux liens qui constituent essentiellement l'État, se relâchèrent toujours davantage, et cette association, traitant en ennemis tous ceux qui ne voulurent pas y accéder, réveilla l'esprit de parti qui, joint à l'apathie personnelle du souverain incapable de le supprimer, accéléra l'état de désorganisation dans lequel nous voyons aujourd'hui la Prusse.

On lit aussi dans un mémoire de Wessenberg, du 20 janvier 1810, que Stein a favorisé le *Tugendbund* pour agir par en bas plutôt que par en haut en vue d'obtenir des réformes. Les dépêches du comte de Bombelles et du comte Zichy, de 1810 à 1813, appellent souvent aussi l'attention sur les dangereuses menées de sectes qui n'existaient que dans l'imagination de ces diplomates défiants. Guillaume de Humboldt, Scharnhorst, Gneisenau passaient pour membres de la secte. Le 25 février 1813, le comte Zichy écrivait encore à Metternich : « Les esprits sont dans une fermentation difficile à calmer... Les militaires et *les chefs de la secte sous le masque du patriotisme* se sont exclusivement emparés des rênes [1]. »

Le même spectre troublait aussi l'agent de la France Saint-Marsan. Celui-ci parlait aussi dans ses dépêches des « frères de la vertu ». Il appelait Stein leur « patriarche », racontait que les « adeptes » étaient restés après sa chute en rapport avec lui, que Gneisenau était un « chef de la secte », et le prince de Hatzfeld le mettait en garde contre les « jacobins allemands [2] ». Or le *Tugendbund* avait été dissous le 31 décembre 1809 et n'avait jamais eu une grande extension. Stein n'en avait jamais fait partie, pas plus que Scharnhorst, Gneise-

1. Archives d'État de Vienne.

2. Archives des affaires étrangères à Paris. Prusse (par exemple, 22 juillet 1811, 27 octobre 1811).

nau et tant d'autres qu'on croyait affiliés à la « secte ». Il ne l'avait jamais vue d'un œil favorable. Mais pour Metternich les mots *Tugendbund*, parti révolutionnaire, idées de teutomanie étaient synonymes. Il avait remis en 1811 à l'empereur François un mémoire où, s'appuyant sur les renseignements du baron de Wessenberg, il s'étendait sur le *Tugendbund*. Il disait que les principes de l'association étaient révolutionnaires au plus haut degré et affirmait que le baron de Stein avait été pendant son ministère un des principaux chefs et le patron du *Tugendbund*[1]. Il conserva longtemps ce soupçon et bien des années plus tard, lorsqu'il travaillait à son autobiographie, il croyait sans doute encore qu'il avait existé, sous la direction de Stein, une grande association révolutionnaire.

Il ne faut pas trop lui reprocher cette erreur. En Prusse aussi on crut longtemps aux visées révolutionnaires d'une société secrète qui aurait été identique au *Tugendbund*. En 1816, Gneisenau dut se défendre du reproche d'être le chef de cette association[2]. Les écrivains français de notre temps eux-mêmes, trompés sans doute par Bignon, ont partagé les idées les plus fausses sur le *Tugendbund*. On trouve chez Lanfrey, par exemple, des erreurs incroyables : « C'est un professeur de philosophie, Maurice Arndt, qui fonde le *Tugendbund*. » « Les anciens ministres Hardenberg et Scharnhorst, les généraux Blücher et Gneisenau, etc., en sont les membres les plus actifs » (IV, 378). Ce sont là des erreurs que Lanfrey aurait pu facilement éviter en se donnant la peine de consulter par exemple la *Deutsche Geschichte* d'Hæusser[3].

On ne peut parler de l'appréciation des affaires prussiennes qui se trouve dans les mémoires sans faire une remarque digne d'attention. Metternich se fait honneur d'avoir donné à la Prusse les meilleurs conseils dans la crise qui a précédé la guerre de 1812. Les relations qu'il retrace ont un caractère conciliant, presque paternel :

Les rapports personnels qui s'étaient établis entre le roi Frédéric-Guillaume III, le ministre Hardenberg, quelques autres personnages qui jouissaient de la confiance du prince, et moi, à la suite de mon

1. Rapport de Metternich, 16 mars 1811 (Archives d'État de Vienne), publié par moi dans le journal *Die Gegenwart*, 1880, n° 17.

2. Delbrück, *Das Leben Gneisenaus*, vol. 5, p. 107.

3. On peut se renseigner sur l'histoire du *Tugendbund*, si mal connue en France, à l'aide des ouvrages spéciaux dont voici les titres : J. Voigt, *Geschichte des Tugendbundes*, Kœnigsberg, 1850 ; G. Bærsch, *Beitrœge zur Geschichte des sogenannten Tugendbundes*, Hamburg, 1862 ; A. Lehmann, *Der Tugendbund. Aus den hinterlassenen Papieren des Mitstifters* Professor H. F. G. Lehmann, Berlin, 1867.

ambassade à Berlin, me permirent de faire écouter ma voix à la cour de Prusse. Je profitai de l'occasion pour exposer fidèlement la vérité sur la situation de la Prusse et de l'Autriche, pour encourager le roi à la patience et pour lui indiquer les moyens de salut que le temps et les événements ne manqueraient pas de lui fournir ; je lui dis qu'il pouvait être moralement sûr que l'empereur François serait toujours à ses côtés comme un ami fidèle. Le roi comprit ce langage. C'est ainsi que fut amenée entre les deux souverains cette union qui résista aux orages des années suivantes et qui exerça une puissante influence non seulement sur les destinées de la Prusse, mais encore sur celles de l'Europe (I, 114).

Il ressort des actes diplomatiques, dont nous avons connaissance, que ces termes sont exagérés. Il s'établit certainement, dans le cours de 1811, des rapports intimes entre la cour de Vienne et la cour de Berlin. Mais la confiance n'existait que d'un côté. Metternich connaissait les négociations de la Prusse avec la France et la Russie, mais il gardait le silence sur ses négociations personnelles avec Napoléon en 1810. Tandis que la Prusse essayait de s'entendre avec l'Autriche sur une méthode d'action commune, l'Autriche gardait une réserve prudente. Frédéric-Guillaume III et Hardenberg, placés entre l'alliance française et l'alliance russe qui les exposaient toutes deux aux plus grands dangers, appelèrent *au secours*, mais Metternich ne fit rien « pour les encourager et pour leur indiquer les moyens du salut. » Il avait prescrit à l'ambassadeur à Berlin, le comte Zichy, de se borner au rôle de « simple observateur », d'accueillir *ad referendum* toutes les communications prussiennes, et de déclarer seulement que « l'Autriche n'était liée par aucun engagement contraire aux intérêts de ses voisins [1]. » Quelque temps auparavant le prince Esterhazy, au cours d'un voyage, était passé à Berlin. Frédéric-Guillaume III l'invita à sa table et lui parla à cœur ouvert :

Je désire ardemment, dit-il, me conformer aux vues de l'Autriche puisque nos intérêts ne sont pas en opposition et que j'ai la plus grande confiance dans le caractère personnel de S. M. l'empereur. Il est essentiel de mettre le plus grand secret dans cette transaction puisqu'il y va de mon existence, *und alles durchaus nur mündlich* ; sans autre but que celui d'un concert et sans préjuger sur une décision quelconque ni sur les idées que l'Autriche trouverait bon de me faire suggérer.

Le chancelier d'État Hardenberg s'exprimait dans le même sens. Esterhazy répondit que l'Autriche se trouvait heureusement en situa-

1. Instruction générale pour le comte de Zichy, 6 avril 1811. Archives d'État de Vienne.

tion de pouvoir rester neutre dans une guerre et que peut-être l'empereur François considérerait comme une atteinte à la neutralité l'influence prépondérante que pourrait exercer la Prusse. Hardenberg répondit alors qu'il ne restait à la Prusse qu'à se jeter dans les bras de la France. Metternich fut mis au courant de ces entretiens, mais il se garda de désavouer le prince Esterhazy et de donner un conseil précis au roi ou au ministre de Prusse [1]. Il déclara qu'il devait laisser la Prusse adopter un système approprié à sa situation. Il déclina toute espèce d'accord arrêté. — Dans l'automne de 1811, le baron de Jacobi fut envoyé à Vienne. Il pressa aussi le ministre autrichien de s'expliquer d'une façon positive sur ce que la Prusse pouvait attendre de l'Autriche dans le cas d'une attaque de la France. Metternich évita de répondre à cette question. Il soutint que Napoléon n'attaquerait pas la Prusse. Comme Jacobi maintenait que cette éventualité était possible, il se borna à dire que l'Autriche n'assisterait pas en silence à l'anéantissement de la Prusse, mais qu'elle présenterait des observations à Napoléon. Enfin il conseilla à la Prusse de conclure une alliance avec la France, si elle pouvait le faire à des conditions honorables ; si Napoléon imposait des conditions humiliantes, la Prusse était assez forte pour se défendre en retirant ses troupes derrière l'Oder [2]. Il n'était vraiment pas nécessaire d'aller à Vienne pour recevoir ces leçons de sagesse politique. Le chancelier d'État Hardenberg déclara encore une fois « qu'il ne désirait que se conformer en tout à ce que l'Autriche jugerait convenable et que l'impulsion qu'elle voudrait donner serait suivie scrupuleusement [3]. » Mais Metternich ne fit rien pour donner « l'impulsion » qu'on lui demandait. Scharnhorst fut envoyé à Vienne en qualité d'agent secret. Il fallut d'abord combattre l'idée qu'il était membre de la « secte » du *Tugendbund*. Arrivé à Vienne, Scharnhorst eut plusieurs conférences avec Metternich. Mais il n'obtint rien sinon la promesse que l'Autriche resterait neutre. Toutefois Metternich y joignit le conseil verbal de s'allier plutôt avec la Russie, si peu satisfaisantes que fussent les propositions de cette dernière. Mais il n'osa pas répéter ce conseil par écrit :

Nous nous sommes convaincus, écrivait-il à l'ambassadeur d'Autriche à Berlin, que l'envoi de M. de Scharnhorst n'est que le dernier essai

1. Lettre du prince d'Esterhazy à Metternich. Dresde, 15 mars 1811. Lettre de Metternich au comte Zichy, 6 avril 1811. Archives d'État de Vienne.

2. Max Duncker, *Aus der Zeit Friedrichs des Grossen und Friedrich Wilhelms III*, 1876, p. 352, 410, 411. — *Politischer Nachlass des Staatsministers Ludwig von Ompteda*, 1869, II, p. 54.

3. Dépêche du comte Zichy. Berlin, 19 novembre 1811. Archives d'État de Vienne.

d'un parti bien intentionné, mais qui se trouve paralysé par les irrésolutions et la faiblesse du roi et les irrésolutions et les chimères de l'empereur Alexandre. Il voulait se renforcer de l'appui de l'Autriche, mais comment l'empereur pourrait-il se charger d'une responsabilité qui paraît trop forte au souverain même de la Prusse ? Comment l'Autriche peut-elle suppléer à l'incohérence des plans de la Russie ? Comment l'Autriche pourrait-elle se trouver chargée de jeter la Prusse entre les bras de la Russie, tandis que cette dernière puissance n'a pas le courage d'enlever la Prusse ?... Il est donc clair, M. le comte, que l'empereur voue le plus grand intérêt au roi de Prusse, que si nous ne nous faisons nulle illusion sur la nature des dangers que partagent avec cette puissance et l'Autriche et l'Europe entière, notre auguste maître n'a pas moins dû se croire non appelé à prononcer en dernier ressort sur les chances que présente ou pour ou contre son existence le parti que prendra le roi en faveur de la Russie ou en faveur de la France... S'il nous est impossible de nous charger du rôle qui devrait être celui de la Russie, d'offrir au roi avec l'alliance un soutien réel et tout prêt, il doit nous être bien moins réservé de nous charger de celui bien plus compromettant encore dans notre état de dénuement momentané, de suppléer par nos conseils à ce qu'il peut y avoir de manque d'énergie dans le caractère même du roi et de mesure et de sagesse dans les conseils de l'empereur Alexandre[1].

Nous sommes bien loin de reprocher à Metternich cette attitude. Il avait assez de motifs pour reculer devant la responsabilité qu'on voulait lui imposer. L'armée et les finances autrichiennes étaient désorganisées. Les plans de la Russie, qui s'était tournée contre la Turquie, inspiraient à Vienne une extrême défiance. L'Autriche n'était pas en état de donner à la Prusse même l'assistance morale que celle-ci lui demandait. On se tromperait donc tout à fait si l'on croyait Metternich lorsqu'il se présente dans ses mémoires comme le conseiller paternel de la politique prussienne. Mais ce qu'il y a de pis, c'est qu'il cache dans ses mémoires le plus important. Il cache qu'à la fin de 1811 il considérait comme avantageux pour l'Autriche de faire cause commune avec Napoléon au lieu de rester neutre et qu'il spéculait sur un partage de la Prusse. C'est ce que nous apprennent des documents remarquables émanés de lui-même et publiés dans le second volume. Précédemment déjà, dans son « rapport principal sur les résultats de la mission de Paris du 17 janvier 1811 », il avait déclaré qu'il serait désirable, dans le cas où Napoléon rétablirait le royaume de Pologne, d'obtenir comme compensa-

1. Metternich au comte de Zichy, 29 décembre 1811. Archives d'État de Vienne.

tion d'une partie de la Galicie, outre l'Illyrie, la Haute-Autriche, etc., *une partie de la Silésie*. Il ajoutait alors : « Cette compensation toutefois ne serait pas conditionnelle et dépendante du démembrement de la Prusse qui sera, selon moi, une conséquence inévitable de la prochaine guerre[1]. » Dans un autre rapport du 28 novembre 1811, il revenait sur cette idée. Il pesait les chances que pouvait avoir l'Autriche si la guerre éclatait :

Le meilleur parti, disait-il, serait certainement la neutralité dans le cas où l'issue de la guerre serait défavorable à la France, *mais un rôle actif seul nous ménage des chances de sauver notre existence dans le cas où la France serait victorieuse*. Le choix de V. M. devrait donc, à vrai dire, être déterminé par la probabilité plus ou moins grande des résultats de la guerre future. Si l'on peut conjecturer l'avenir en s'appuyant sur l'expérience du passé, et surtout sur l'expérience des derniers temps, il est certain que, *selon toute apparence, la France triomphera*. Quant aux frais et aux autres charges, je suis convaincu qu'une stricte neutralité entraine des sacrifices plus considérables qu'un rôle actif.

On le voit, Metternich conseille de jouer un rôle actif. L'empereur François lui répondait : « La seconde alternative que vous examinez à propos des questions posées par vous me semble la plus conforme à nos intérêts. » Mais si l'Autriche jouait un rôle actif, c'est-à-dire si elle s'alliait avec la France, elle pouvait aussi attendre de la France la récompense de son concours. En tout cas elle avait droit à des compensations dans le cas où elle devrait céder une partie de la Galicie. C'est toujours la Silésie qui doit servir à cette récompense et à ces compensations, et non pas seulement une partie de cette province, mais la province entière.

La conduite actuelle de la Prusse, dit Metternich dans son rapport, est, à tous les égards, dangereuse pour notre intérêt. Si les armements considérables que fait cette puissance l'amènent à s'unir étroitement avec la France, elle sera en droit de prétendre à des dédommagements considérables ; elle prendra en quelque sorte l'avance sur nous... Si la France a des vues dangereuses pour la Prusse, si le *Tugendbund* jette le roi dans les bras de la Russie (et le premier cas surtout me parait tout aussi probable que les efforts des membres de cette ligue pour amener le second résultat sont certains), ce pays sera immédiatement inondé par les armées françaises ; alors le sort de la Prusse sera entre les mains du vainqueur et *il n'est que trop probable que les débris de cet empire deviendront la proie des confédérés*.

Dans mon dernier rapport j'admettais que la Prusse devint un des alliés ordinaires de la France sans avoir à déployer des forces excep-

1. Vol. II, p. 414.

tionnelles. Je n'ai pas besoin de dire combien la situation réelle diffère profondément du point de vue auquel je me plaçais. Cette situation touche à l'une des questions les plus importantes, à *celle de la dissolution possible de l'État prussien tout entier ;* elle menace de jeter entre les mains d'une puissance dont les intérêts n'ont rien de commun avec les nôtres, *la Silésie,* cette province qui, par sa situation, nous conviendrait, et qui, de plus, nous est presque absolument nécessaire dans le cas où le royaume de Pologne serait rétabli ; elle menace en outre de nous ôter toute possibilité d'obtenir une compensation pour la perte de la Galicie. Cela conduirait Metternich aux conclusions suivantes : « Dans le cas où l'Autriche serait décidée à prendre une part active aux événements, il faudrait charger le prince de Schwarzenberg de faire connaître à l'empereur des Français la résolution prise par Votre Majesté de consentir à la mobilisation d'un corps d'armée si :

a) Napoléon prouve à Votre Majesté que, dans le cas où l'issue de la lutte serait favorable aux armes françaises, l'Autriche retirerait un avantage réel de la guerre...

b) L'empereur des Français veut reconnaître la coopération de l'Autriche en lui ouvrant la perspective *d'acquérir la Silésie,* les provinces illyriennes et la frontière de l'Inn, y compris Salzburg[1]. Dans un rapport du 15 janvier 1812, Metternich pense : « La question de la frontière bavaroise, comme celle de la frontière de *Silésie,* pourrait, au besoin, être ajournée jusqu'au moment de la paix[2] » : « Il avait reçu un rapport du prince de Schwarzenberg sur une audience accordée par Napoléon le 17 décembre 1811. Schwarzenberg lui avait communiqué comme opinion de Napoléon : « *La question de la Silésie serait décidée à la moindre faute que commettrait la Prusse ; et comme, si la guerre est heureuse, on ne manquera pas d'objets de compensation, Napoléon disposera aussi volontiers de la Silésie en notre faveur dans le cas où la Prusse ne se serait point écartée de la ligne tracée, parce que toute province doit lui convenir, tandis que la Silésie est la seule qui puisse agrandir l'Autriche.* »

Il faut rapprocher tous ces documents pour pénétrer la perfidie de Metternich. Il donnait verbalement à Scharnhorst le conseil d'une alliance de la Prusse avec la Russie. Il n'osait pas donner ce conseil par écrit. Il abandonne la Prusse à son libre choix dans l'espoir que l'Autriche, dans un cas comme dans l'autre, obtiendra la Silésie. Qu'on ne dise pas qu'il voulait tromper Napoléon. Il traite pour tout de bon et confidentiellement la question de Silésie

1. Vol. II, p. 422-435. Il faut lire, p. 422, « 28 novembre 1811 », au lieu de « 28 décembre ». Cf. p. 437 les mots « rapport que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 28 novembre ».

2. Vol. II, p. 437, 441.

avec son souverain, qu'il désigne comme « le véritable, l'unique représentant qui reste encore d'un ordre de choses consacré par le temps et reposant sur le droit éternel immuable. »

Comme le comte de Saint-Marsan faisait remarquer à Hardenberg, au commencement de 1813, la duplicité de Metternich, celui-ci déclara sur le ton de l'indignation que c'était là « le langage de la guerre de sept ans, mais non de celle de 1813[1]. » « M. de Metternich, avait dit un jour Napoléon, est tout près d'être un homme d'État, il ment très bien[2]. » Et cependant c'est ce même Metternich qui développe dans ses mémoires cette belle théorie que la vraie sagesse politique consiste à suivre le précepte : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse. » Au même endroit il proclamait ce principe que « le rétablissement des rapports internationaux sur la base de la réciprocité, *sous la garantie de la reconnaissance des droits acquis* et du respect de la foi jurée, constitue de nos jours l'essence de la politique, dont la diplomatie n'est que l'application journalière. » Il était clair qu'il ne pouvait démentir cette profession de foi par le récit véridique de ses rapports avec la Prusse en 1810 et 1812. Dans l'avant-propos de ses mémoires on lit : « Les hommes qui font eux-mêmes l'histoire *n'ont pas le temps* de l'écrire. » On pourrait dire aussi bien : « Les hommes qui font eux-mêmes l'histoire *ne sont pas toujours capables de l'écrire.* »

Alfred Stern.

DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU PREMIER EMPIRE.

NAPOLÉON ET LE ROI JÉRÔME.

(*Suite.*)

Reinhard a Champagny.

Cassel, 16 mars 1809.

Impatient d'éclaircir la question si embrouillée de l'état des finances westphaliennes, je me suis prévalu du nouveau titre que les intentions

1. Oncken, II, 114.
2. Mémoires de Mme de Rémusat, I, p. 105.

de Sa Majesté l'empereur me donnaient auprès de M. *Siméon*. Je lui ai fait part des informations que j'avais recueillies à ce sujet, et je lui ai demandé les siennes. Voici la réponse de M. *Siméon* : il y a eu pour l'année passée excédant et déficit à la fois. Le budget, rédigé encore sous M. *Beugnot*, avait évalué les recettes à 23 millions. Les dépenses des ministères avaient été réglées en conséquence : elles devaient être, par exemple, de 5 millions pour le ministère de l'intérieur et de la justice. Mais M. *Bulow* trouva que l'évaluation avait été trop forte et qu'il fallait la réduire à 18 millions. Chaque ministère subit en conséquence une réduction proportionnelle. Celui de l'intérieur et de la justice ne devait recevoir que 3 millions 1/2 ; cependant comme au bout de l'année les recettes se trouvèrent avoir monté à 22 millions, il y eut un excédant de 4 millions. Mais l'administration peu économique du général Morio et l'excédant des dépenses que causait l'entretien des troupes françaises, avaient produit dans le département de la guerre un déficit qui absorba non seulement l'excédant de 4 millions, mais bien au-delà. La liquidation des dépenses de ce département n'étant pas encore achevée, on ne peut connaître le montant précis du déficit.

Ayant dit à M. *Siméon* que la source des renseignements qui portaient le déficit des finances de l'État à 6 ou même à 12 millions remontait au conseiller *Malchus*, directeur de la caisse d'amortissement, il m'a répondu que M. *Malchus* était l'ennemi déclaré de M. de *Bulow*, et qu'on avait tort d'ajouter une foi entière à ce qu'il disait au désavantage de son antagoniste.

Quant à M. de *Bulow* lui-même, M. *Siméon* m'en a dit beaucoup de bien, il a ajouté que quand il y aurait des reproches à lui faire, il serait absolument impossible de le remplacer dans le moment actuel; mais il m'a confirmé ce qui m'avait déjà été rapporté des préventions qui ont été inspirées au roi contre la véracité et même contre la probité de ce ministre.

M. *Lefebvre*[1] et moi ayant cherché des occasions d'entretenir M. de *Bulow* directement de la situation des finances, ce ministre s'est fortement récrié contre l'imputation d'un déficit de l'année passée. Il a assuré que tout ce qui concernait cet exercice était parfaitement en règle et assuré; mais il a confirmé en même temps tout ce que j'ai déjà écrit sur le déficit de l'année courante. Il a ajouté que quant aux dépenses de la liste civile, c'était autre chose, et que cela ne le regardait ni pour le passé, ni pour l'avenir. Cependant il a soutenu que le roi n'avait rien pris sur les budgets des dépenses de l'État. Enfin il m'a remis la note ci-jointe sur les finances de 1808. Elle est, dit-il, le résumé du tableau qui sous peu sera mis sous les yeux du public.

Votre Excellence a maintenant sous les yeux un tableau officiel et ostensible qui ne coïncide nullement avec les autres renseignements, au moins jusqu'à ce qu'on puisse juger de quoi s'est composée la recette.

1. Premier secrétaire remplaçant M. Reinhard en cas d'absence.

Je crois, Monseigneur, devoir terminer là mes informations préliminaires, et ne reprendre cette matière que lorsque le temps et les circonstances m'auront permis d'y apporter un plus grand jour. Ma position ne me permet pas d'établir en ce moment une espèce de confrontation qui d'ailleurs ne pourrait donner que des résultats incomplets. Votre Excellence me permettra seulement de lui soumettre les observations suivantes.

M. de *Bulow* m'a dit lui-même qu'une rentrée de 12 millions sur l'emprunt forcé de 20 millions s'était trouvée assurée au premier janvier, et qu'il comptait sur la totalité des 20 millions. Tous les autres témoignages ne portent la recette qu'on peut espérer de l'emprunt forcé qu'à 8 ou 9, tout au plus à 10 millions : ainsi dans cette circonstance, au moins, il paraît hors de doute ou que M. de *Bulow* se serait trop flatté, ou qu'il n'aurait pas dit la vérité. M. *Siméon,* qui d'ailleurs ne paraît s'être occupé des finances que par aperçu, croit à la probabilité d'un déficit de 5 à 6 millions pour l'année passée; M. *Jollivet* en assure l'existence et le porte à 6.

Si la recette de 29,700,000 fr. se compose effectivement de revenus réels et imputables à l'année 1808, il est à présumer que la crainte du déficit de l'avenir, causé par les dépenses du département de la guerre, aura fait exagérer le mauvais état des finances, même pour le passé, surtout aux yeux des Allemands; que cette clameur générale qui s'est élevée, se sera égarée dans son objet, et qu'elle aura été en partie artificielle pour décréditer M. de Bulow.

Quant aux paiements arriérés qui existent réellement dans plusieurs parties et qui, par exemple, dans quelques branches de l'instruction publique, comprennent jusqu'à huit mois, outre que cet arriéré peut avoir des causes locales, M. de *Bulow* m'a dit qu'il en existait sans doute, puisque les rentrées, quoique assurées, n'étaient pas encore toutes réalisées, mais que positivement ces rentrées feraient face à tout.

J'ai fait observer à ce ministre que puisque les revenus de l'année avaient si heureusement excédé l'estimation, c'était preuve que la Westphalie avait de grandes ressources, et qu'on pouvait espérer que, son système financier étant actuellement organisé, elle supporterait même une forte augmentation de dépenses.

M. de *Bulow* m'a répondu que la constitution avait fait tarir plusieurs sources de revenu; qu'on ne pouvait pas compter dès les premiers moments sur un succès complet des opérations nouvelles; que les provinces les plus riches étaient surchargées de frais d'entretien des gens de guerre, qu'elles s'en ressentaient déjà au point de faire craindre qu'elles ne pourraient bientôt plus payer leurs impositions; et tout-à-coup il s'est rejeté sur le chapitre des dépenses que causaient les troupes françaises. On dit, a-t-il ajouté, que je suis l'ennemi des Français : mais je suis ministre des finances, je dois défendre les intérêts qui me sont confiés, et lorsque je vois, d'un côté, les soldats français logés et nourris chez les habitants, les transports faits par réquisition; lorsque

d'un autre je vois accourir ici tant de Français qui cherchent à faire une fortune rapide et accaparer toutes les places et tous les profits, m'est-il permis de rester indifférent?

Il me reste à dire, Monseigneur, que lorsque j'ai évalué les dépenses de l'année courante à 45 ou 46 millions, les nouveaux régiments qui se lèvent, et les dépenses qu'exige la mise en activité du contingent entier, n'y étaient pas compris, et que le tableau de la totalité des dépenses qui a été mis sous les yeux du roi monte à 52 millions. Vous voyez toujours, Monseigneur, cette alternative : ou bien il n'y a point eu d'arriéré pour l'année passée, mais le déficit de l'année courante sera d'autant plus fort; ou bien il y a eu du déficit l'année passée, et celui de l'année courante sera d'autant moindre; et l'intérêt de ce pays-ci c'est de soutenir que les dépenses de l'armée et de la guerre sont les seules causes de désordre. Quant aux dépenses de la liste civile, rien n'a contredit jusqu'à présent les renseignements que j'ai transmis.

Dans cette situation des choses, l'opération qui se fait avec la Hollande pourrait être un véritable bienfait. Hier l'approbation de Sa Majesté hollandaise est arrivée, et le traité ne tardera pas à être conclu. Il est vrai que les conditions seront un peu onéreuses. Les voici : intérêts 6 pour cent et en outre un et demi pour cent en loterie; commission 2 pour cent; frais de l'opération, au moins 5 pour cent; les frais, disent les prêteurs, seront de première mise : ils n'auront pas besoin d'être renouvelés, quand l'opération durerait pendant vingt ans. L'emprunt actuel sera de 3 millions de florins en actions de 1000 florins pour lesquelles on s'inscrira à la bourse d'Amsterdam. Les Hollandais recevront les denrées au lieu du dépôt; ils se chargeront de leurs transports aux frais de la Westphalie. Sa Majesté le roi de Hollande en permettra l'importation et le débit.

D'un autre côté, on a calculé que le prix des sels en Hollande était en ce moment quadruple de celui qu'ils ont aux lieux de dépôt en Westphalie, et comme ils font l'objet principal de l'opération entière, on a trouvé que six mille lafts suffiraient à peu près pour couvrir l'emprunt.

M. le comte de *Furtenstein*, comme je le prévoyais, ne m'a parlé de rien. Cependant les négociants hollandais étant revenus pour me demander des lettres de recommandation pour les agents français à Bremen, j'ai d'autant moins hésité à leur confirmer ma promesse, que Votre Excellence étant instruite depuis 15 jours de cette opération, se trouvera en mesure de faire parvenir ses ordres soit à moi, soit à M. Legau.

Les négociants hollandais m'ont dit que le succès de cette opération avait éprouvé ici beaucoup de difficultés. On prétend que la jalousie contre M. de *Bulow* en a été la cause; que les préventions du roi contre ce ministre viennent de M. de *Furstenstein* et de M. *Bercagny*, et que le projet de placer des Français à la tête des finances et de l'intérieur existe toujours. Sa Majesté I. et R. m'a recommandé de lui faire con-

naître l'opinion et la situation de M. *Siméon* et de M. le général *Eblé*. J'ai déjà en partie satisfait à cet ordre, voici ce qu'il me reste à ajouter.

La situation de M. *Siméon* s'est beaucoup améliorée : il a regagné du crédit et de l'influence. Son fils, que le roi n'avait pas trop bien traité, a obtenu un poste plus avantageux. Il paraît certain qu'on avait proposé au roi un projet d'après lequel le directeur de la haute police aurait été une espèce de premier ministre, et que le roi l'a rejeté. L'opinion de M. *Siméon* sur le roi est celle de tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Il rend une justice entière à son cœur et à son esprit : il admire la droiture et la noblesse de l'un, la sagacité et la pénétration de l'autre ; il ne dissimule point quelques défauts de caractère ou d'inexpérience. Le roi lui paraît trop impérieux sans être toujours ferme. Les idées qu'il se fait des droits et des devoirs de la royauté lui paraissent encore ou incomplets ou erronés ; il craint qu'entouré par trop de médiocrités dans son intérieur, le roi ne se laisse trop aller à des ministres, et qu'il ne lui soit difficile d'acquérir ce coup d'œil de monarque qui embrasse l'ensemble, et qui sait mettre toutes les choses à leur véritable place. Quant aux finances, M. *Siméon* pense aussi que la Westphalie ne pourra pas supporter à la longue les charges qui pèsent sur elle en ce moment-ci ; sur les dépenses de la liste civile, il s'en rapporte à la voix publique.

Le général *Eblé* se plaint de ce que le roi, dans son cabinet, ne donne pas toujours aux détails des affaires la même attention qu'il leur donnerait au conseil d'État. Il trouve de la difficulté à concilier toujours ses devoirs comme ministre de la guerre en Westphalie et comme général français dans des questions concernant les frais d'entretien, ou la conduite des troupes auxiliaires. Il m'a avoué que cette considération avait influé aussi sur la demande qu'il avait faite à M. le comte de *Hunebourg* d'être employé activement en cas de guerre. Il m'a chargé surtout de faire connaître à Sa Majesté I. et R. sa fidélité de tous les temps et son entier dévouement. Il évalue les dépenses accessoires à faire pour mettre le contingent sur le pied ordonné par Sa Majesté à 3 millions sur lesquels M. de *Bulow* lui a accordé un acompte de 500,000 fr.

P.-S. — Le roi, il y a quelques jours, demanda au général *Eblé* un état de situation de ses troupes. Le général le lui porta. Il n'est pas exact, dit le roi. — Mais, Sire, il est conforme aux états qui se trouvent dans mes bureaux. — Enfin le roi insista, et le ministre fut obligé d'y faire différents changements dont le résultat était une différence de 7 à 800 hommes au plus.

BULLETIN.

Cassel, 17 mars 1809.

Le roi est sorti hier pendant quelques minutes en voiture. Le temps était pluvieux ; il devait aller le soir au spectacle en grande loge. Mais un accès de fièvre assez forte l'a pris. On croit que c'est une suite des douleurs de ses rhumatismes.

S. M. depuis quelque temps n'avait pas l'air d'une parfaite santé.

Le Roi, à cause de son indisposition, n'avait pas non plus reçu la cour dimanche dernier. Le même jour, il fit publier dans le palais un ordre par lequel les entrées journalières auprès de Leurs Majestés furent restreintes aux grands officiers et aux personnes de service du jour. Depuis cet ordre, on a vu paraître pour la première fois en fracs, dans les soirées de la ville, les personnes attachées au palais et M. le comte de *Furstenstein*. On assure que Mme de X... jouit en ce moment de la confiance du roi. Elle attend son mari qui sera, dit-on, nommé aide de camp de S. M.

Depuis quelque temps, Mme de X... paraît rarement dans les sociétés ou les quitte à neuf heures. On *prétend qu'elle ne s'est point encore rendue*. Si elle se fait désirer longtemps, et si la passion du roi est assez forte pour ne point chercher à se distraire ailleurs, elle aura bien mérité de ce jeune prince.

M. de *Marinville*, secrétaire intime du roi, qu'on dit être employé aussi pour une certaine partie des plaisirs de S. M., est devenu gardien de la cassette du roi, à la place de M. *Duchambon*, dont les représentations quelquefois un peu importunes avaient déplu. Cependant M. *Duchambon* reste trésorier général de la couronne. M. le comte de *Lerchenfeld*, ministre de Bavière, a fait, il y a quelques jours, pour la troisième fois depuis deux mois, une course qui paraît encore devoir aboutir à Francfort. L'objet de la première était un rendez-vous, moitié d'amour, moitié de politique, avec Mme la *princesse de la Tour et Taxis*. Il en revint malade. Dans la seconde il avait vu le *prince-primat*. Il en revint rempli de fausses nouvelles qu'il débita avec beaucoup d'assurance, même à M. le comte de *Furstenstein*, et qui se trouvèrent démenties trois jours après. On ne sait pas encore ce qu'il rapportera de la troisième. Cependant, comme le gouvernement westphalien ne s'est point formalisé de ces voyages hors du pays où il est accrédité, il y a lieu de croire qu'ils ont été autorisés, et que le roi est au moins en partie dans le secret de ces absences.

La foire de Cassel a commencé lundi dernier : elle durera quinze jours. Elle est fréquentée par un assez grand nombre de marchands.

Reinhard a Champagny.

Cassel, 21 mars 1809.

M. *Bercagny* m'a parlé longtemps contre M. de *Bulow* et ne m'a pas caché qu'il avait accusé ce ministre auprès du roi lui-même. Voici les principaux, ou plutôt les seuls griefs que M. *Bercagny* ait articulés. M. *Beugnot* était dans l'usage de laisser dans les caisses départementales tous les fonds nécessaires aux dépenses locales. Il entretenait souvent S. M. de la pénurie du trésor et de la nécessité de ménager les ressources de la Westphalie. M. de *Bulow* n'eut rien de plus pressé que de se faire valoir par l'abondance avec laquelle il savait faire affluer l'argent au trésor; il y fit venir celui réservé par M. *Beugnot*; il en fit l'étalage aux

yeux de S. M. En attendant, un grand nombre d'employés dans les départements ne furent pas payés. Les juges de paix, les officiers de police furent laissés dans la misère. Les plaintes arrivèrent aussi de tous côtés; il fallut à grands frais renvoyer l'argent. M. de *Bulow* a accumulé aussi les recettes communales avec celles du trésor public. Enfin M. de *Bulow* est un charlatan, un intrigant du grand genre. Le roi s'est moins contenu dans ses dépenses, parce qu'on lui a persuadé que cela était moins nécessaire. M. *Bercagny* craint que M. de *Bulow* ne parvienne à se faire renvoyer par une boutade; qu'alors il ne soit regretté et il ne dissimule point que ce n'est que son grand cordon de la légion d'honneur qui le protège. « Mais, dis-je à M. *Bercagny*. M. de *Bulow* a obtenu un excédant dans les recettes de l'an passé? » — « Excédant, dit M. *Bercagny* en haussant les épaules... », mais il n'entra dans aucun détail. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, M. *Bulow* peut avoir été faible; il peut avoir osé se permettre ce qu'un conseiller d'État français pourrait prendre sur lui; il peut avoir succombé à l'envie de plaire et de faire autrement que son prédécesseur; aujourd'hui du moins son langage a changé, et il dit hautement que si les dépenses continuent sur le pied actuel, il ne reste qu'à mettre la clef sous la porte.

L'affaire de l'emprunt hollandais n'est point encore terminée. On parle sourdement d'un projet de banque territoriale ou plutôt d'une banque à billets hypothéqués sur des immeubles. Je persiste à penser que, même aux conditions onéreuses que j'ai fait connaître, l'opération de l'emprunt est bonne pourvu qu'on n'en abuse pas. Elle serait détestable si, pour obtenir beaucoup d'argent à la fois, elle dépouillait le royaume de ses produits bruts, si l'on encombrait les marchandises de la Hollande et si l'on anticipait ainsi peut-être sur les revenus de plusieurs années.

Je suis convaincu, Monseigneur, que vous rendrez justice à la sollicitude avec laquelle je m'appesantis sur l'état des finances. C'est le côté faible du pays, et j'ose ajouter du roi. Le pays peut être sauvé d'embarras imminents; il en est temps encore; le roi peut être sauvé d'une situation pénible, d'un découragement qui déjà le gagne et du regret de céder à la nécessité tandis qu'on est digne d'acquérir la gloire d'une résolution libre et généreuse.

Votre Excellence peut prévoir aussi deux événements dont l'un ou l'autre, ou tous les deux peut-être, peuvent arriver dans l'espace d'un mois : le départ du Roi pour l'armée et un changement important dans les projets. Dans les deux cas, je croirai devoir me prévaloir de l'autorisation qui m'a été donnée de vous en informer, Monseigneur, par un courrier extraordinaire.

Reinhard a Champagny.

Cassel, 29 mars 1809.

J'ai reçu la dépêche par laquelle Votre Excellence me charge de

donner communication à la cour de Cassel de la disposition que Sa Majesté impériale a faite du grand duché de Berg, en faveur du fils aîné de S. M. le roi de Hollande. Je me suis acquitté de cet ordre, et j'ai adressé une copie de l'acte à M. le comte de *Furstenstein*.

J'ai demandé au général *Eblé* dans quelle intention le roi avait ordonné, dans l'état de situation de ses troupes, que le prince-connétable lui avait demandé, les changements dont j'ai parlé dans le post-scriptum de mon n° 24. Ce ministre m'a dit que ce n'était point dans la vue de porter un plus grand nombre d'hommes effectifs que celui qui existait réellement, mais dans celle de montrer que son armée entière était, jusqu'aux moindres détails, organisée sur le modèle français, et en état de marcher.

Les monnaies, Monseigneur, m'amènent naturellement aux finances, mais ce sera, je l'espère, pour en sortir au moins pour quelque temps. J'ai trouvé l'occasion de prendre connaissance d'une pièce authentique et officielle qui ne laisse aucun doute sur le déficit des finances de l'État. C'est un rapport fait par une commission spéciale du conseil d'État sur les dépenses de l'armée et sur les moyens de les réduire à une proportion convenable avec les revenus. Dans ce rapport, les dépenses de l'armée pour l'année courante sont évaluées comme suit :

Troupes westphaliennes,	14,250,000 fr.
Troupes françaises,	7,990,000
Arriéré du départ^t de la guerre pour l'année passée,	6,000,000
	28,240,000
En y ajoutant les autres dépenses de l'État, telles que je les ai déjà fait connaître dans mon n° 19,	24,375,000
La dépense totale sera de	52,615,000 fr.

Dans les dépenses de la guerre ainsi énoncées, se trouvent comprises celles de la conscription nouvelle et de la levée des deux nouveaux régiments.

A l'égard de l'arriéré de 6,000,000 le rapport s'exprime ainsi : « Quand il serait vrai qu'une partie de ce déficit sera couverte par un excédant dans les recettes, etc. ». Mais d'un autre côté le général *Eblé* estime que l'arriéré ira à 7 millions et au-delà.

En évaluant en conséquence l'arriéré de l'État entre 5 et 6 millions, et l'arriéré de la liste civile, tel que je l'ai énoncé dans mon n° 22, entre 4 et 6 millions, l'arriéré total de l'année passée sera toujours entre 10 et 12 millions, et rien ne m'autorise, jusqu'à présent, à me départir de cette estimation. Or, Monseigneur, les recettes présumées de l'année devant monter au plus à 38,500,000, l'arriéré de l'État pour l'année sera de 14,000,000.

Je reviens au rapport qui a été soumis à Sa Majesté, mais sur lequel il n'a été et dans les circonstances actuelles il n'a pu être pris aucune détermination. Ce rapport met en principe que, dans la proportion des recettes de l'État, les dépenses de la guerre ne peuvent excéder 13 mil-

lions. Il prouve par des faits que, dans le système allemand, l'entretien de 25,000 hommes ne coûterait que 10 à 11; et que dans le système prussien il ne coûterait que 8 millions. Il recherche les causes qui augmentent les dépenses pour l'armée westphalienne, et il indique les moyens de les réduire. Les causes d'augmentation, il les trouve principalement en ce qu'une armée de 25,000 hommes pour l'entretien et l'administration a été organisée entièrement sur le pied de l'armée française, qui est de 600,000 hommes; en ce que la garde par son nombre, par ses dépenses et par son administration séparée, est hors de proportion avec le reste de l'armée et avec les moyens du royaume (la garde est de 2473 hommes, elle coûte, selon le rapport, 1,800,000 fr.; les frais de première mise des deux nouveaux régiments en coûtent autant); en ce que toutes les fournitures se font par entreprise et rien par économie; en ce que le matériel et le personnel de l'armée n'étant point séparés, il n'existe aucun contrôle pour les dépenses, et que les facultés du ministre de la guerre le plus probe, le plus actif, ne sauraient suffire à une pareille surveillance, etc., etc. Les moyens de réduction seraient de rendre le soldat allemand à ses anciens usages pour le pain, pour l'habillement, pour les masses, de rétablir surtout l'usage des retenues, ce qui produirait l'épargne de plus d'un tiers sur la solde.

Le général *Eblé* pense que la dernière conscription de 7000 hommes suffira à peine pour remplir tous les cadres, le vide qu'a laissé la désertion, et les nouveaux corps accessoires devenus nécessaires pour organiser les deux divisions conformément aux vues de Sa Majesté I. et R. Sa modestie est telle, que malgré son travail infatigable, quoiqu'il ne se permette presque pas un seul moment de distraction, il craint que ses moyens ne soient au-dessous de sa place; qu'on ne lui fasse ce reproche, et que tandis que ses camarades vont recueillir de la gloire sous les yeux de l'empereur, il n'ait à lutter infructueusement dans une situation difficile et peut-être ingrate. Ce qui l'afflige surtout, c'est qu'il croit remarquer que le roi n'a pas assez confiance en lui. Je l'ai rassuré sur tous les points : je lui ai fait sentir qu'au moins le roi ne lui refuserait pas la confiance de l'estime. Je l'ai consolé par mon propre exemple, et en effet, Monseigneur, c'est la même nuance de caractère de Sa Majesté qui, pour le général *Eblé* et pour moi, produit les mêmes effets. Elle ne nous empêchera pas de sentir, d'aimer et d'admirer ses excellentes qualités, et pour ce qui me concerne personnellement, s'il est certain que plus de confiance de la part de Sa Majesté me rendrait plus heureux, je dois dire en même temps que la manière dont la plupart des personnes qui approchent du jeune monarque se conduisent à mon égard ne me laisse rien à désirer.

L'affaire de l'emprunt hollandais est terminée. Les deux négociants sont partis sans me demander de lettres pour M. Lagau. Ils doivent revenir. Ils devaient fournir sur-le-champ 2 millions d'argent comptant; ils sont allés chercher un troisième.

M. de Moronville, ministre de Darmstadt près cette cour, est parti ce matin en congé. Il sera chargé de conduire à l'armée l'un des fils du grand-duc. Son départ laisse des regrets à ceux qui l'ont connu.

La police a recueilli plusieurs indices de menées secrètes qui ont lieu en ce moment, dans une partie de la Westphalie, sous les auspices de l'ancien électeur. Il y a des émissaires, des affiches, des promesses pour les militaires qui voudraient quitter le service de la Westphalie. L'effet de ces manœuvres est suffisamment neutralisé par la marche imposante des troupes françaises qui successivement traversent ce pays. Le 25e régiment d'infanterie et deux régiments de cuirassiers ont passé par Cassel.

On était à la veille de la singulière aventure du major prussien Schill et des soulèvements de quelques parties du nouveau royaume. La police avait vent de quelques trames en cours de préparation, mais ne tenait nullement le fil de la machination.

BULLETIN.

Cassel, 29 mars 1809.

Le Moniteur westphalien fait mention aujourd'hui d'une excursion que le roi fit dernièrement pour Münden où Sa Majesté alla voir un yacht que le roi de Hollande lui avait envoyé. La modestie du roi n'a pas permis qu'on y parlât des bienfaits qu'il a répandus sur sa route. Il s'est entretenu familièrement avec des habitants de la ville et de la campagne qui étaient accourus pour le voir. Il a fait manœuvrer un bataillon westphalien qui se trouvait là; et comme c'était un jour de dimanche, il lui a fait distribuer 25 frédérics qui ont été reçus aux cris de : Vive le Roi ! Il rencontra, au retour, des conscrits cheminant gaiement et criant : *Vivat der König !* d'aussi loin qu'ils purent l'apercevoir, il les encouragea et leur fit également donner une petite gratification.

D'un autre côté, M. le colonel Bongars[1] épargna dernièrement au roi quelques frédérics, sous prétexte d'avoir mal entendu. Le roi, un soir, voulant aller à l'Orangerie avec la reine, et ne trouvant aucune de ses voitures prêtes, commanda qu'on fit avancer le premier cocher qu'on trouverait : il ordonna ensuite au colonel Bongars de donner à cet homme 25 frédérics; M. Bongars en donna 5.

La santé de Sa Majesté paraît assez bien rétablie : la reine à son tour a été incommodée pendant quelques jours.

Il y a eu concert et cercle jeudi passé à la cour, pour la première fois depuis un mois.

M. de *Lerchenfeld,* ministre de Bavière, est désolé de l'habitude que le roi a prise depuis quelques semaines de donner à souper aux personnes attachées au palais, les jours d'assemblée chez ce ministre. Il

1. Chef de la légion de gendarmerie.

parle de faire un quatrième voyage de plus longue durée que les autres, et dans lequel il emmènerait sa femme. On prétend que le souper auquel celle-ci avait été invitée par la reine, sans son mari, et où elle manqua seule de toutes les femmes des autres ministres, a donné lieu à ces soupers qui desolent M. de *Lerchenfeld*.

M. le comte de *Furstenstein* vient de se fiancer avec la fille aînée de M. le comte de *Hardenberg*, conseiller d'État et grand-veneur. Ce mariage paraît bien assorti et d'une bonne politique. Il attachera au roi une famille considérée, mais dont la fortune a beaucoup souffert, et qui n'avait pas la réputation d'aimer beaucoup les Français.

Le général *Eblé* aussi attend Mlle Freteau pour l'épouser : elle appartient à une famille infiniment respectable de l'ancienne robe de Paris, mais elle n'a, dit-on, que 18 ans, et le général *Eblé* en a plus de cinquante. Et son ministère?

BULLETIN.

Cassel, 15 avril 1809.

Le Moniteur westphalien d'hier donne des nouvelles du voyage de LL. MM.; on dit aujourd'hui que leur retour n'aura lieu que le 23.

Avant-hier a passé un courrier extraordinaire venant du quartier-général de M. le duc d'*Auerstaedt* et portant des dépêches pour le roi. Le département des relations extérieures ayant reçu hier de Stuttgard, par estafette, la nouvelle qu'un corps considérable a passé l'*Inn* près de *Braunau*, je présume que les dépêches de ce courrier auront donné à Sa Majesté connaissance de cet événement important. Voilà donc la guerre commencée! Si la justice de notre cause et le nom de *Napoléon* doivent déjà faire pressentir, même à nos ennemis, que les arrêts de la destinée seront accomplis; si déjà la grande catastrophe qui se prépare n'appartient plus au domaine de l'incertitude, qui ne peut plus tomber que sur les événements qui l'amèneront, c'est cependant avec un frémissement involontaire qu'on entend retentir au loin ce premier coup de canon; nouveau signal de la fureur aveugle, de la mort et de la chute d'un empire!

Un courrier westphalien, renvoyé de Vienne par M. d'*Esterno*, a porté la nouvelle de l'entrée dans cette capitale du ministre anglais et la proclamation de l'*archiduc Charles*, aussi remplie d'illusions que d'impostures. M. d'*Esterno* explique ce qui y est dit des troupes étrangères qui, dans une union intime, vont combattre à côté des armées autrichiennes, par un débarquement que les Anglais vont faire à Trieste.

Il n'est pas douteux, Monseigneur, que parmi ces frères allemands qui, encore en rangs paisibles, attendent leur délivrance, l'Autriche ne compte surtout un grand nombre de Westphaliens. Des faits dont j'ai déjà rendu compte, des renseignements venant de Vienne, et de nouvelles correspondances interceptées, en offrent la preuve. Du reste, les événements qui pourraient faire quitter à ces rangs leur attitude paisible ne

sont guère dans l'ordre des probabilités, et les derniers placards d'insurrection dont j'ai rendu compte à Votre Excellence, sont, ainsi que ceux qui les avaient précédés, restés sans effet.

A la suite de l'attentat de *Stendal,* plusieurs habitants de cette ville ont été arrêtés. J'apprends qu'un d'eux s'est tué dans sa prison; mais ce qui donne une nouvelle importance à cette affaire, ce sont les révélations faites par un homme, porteur de correspondances suspectes, revenant de Berlin, et arrêté à Magdebourg. C'est un paysan des environs de Bielefeld qui avait entrepris le second voyage, sur l'instigation de quelques anciens baillis de son canton. Il fut adressé deux fois au major *Blücher* et au major *Schill,* tous deux au service actuel de Prusse. Ce fut le major *Schill,* le même qui avait acquis quelque célébrité dans la dernière guerre, qui le fit loger et nourrir gratis, et habiller à neuf. Dans sa seconde course, dès qu'il fut entré sur le territoire prussien, et qu'il se fut annoncé comme porteur d'un message pour le major *Schill,* il fut escorté de poste en poste par des hussards du corps de cet officier, excepté la dernière station qui précède Berlin. Il portait des billets du major *Schill* adressés à quatre baillis, billets insignifiants en apparence, mais qui expriment l'espérance de se revoir bientôt. En même temps, le major, qui se croit sans doute un héros, envoye son portrait aux quatre baillis. Le major *Blücher* avait remis au messager une espèce de lettre circulaire où il exhorte au courage et à la persévérance.

Un fait, Monseigneur, qui avait déjà frappé mon attention, lorsque je l'ai lu dans les papiers allemands et que j'ai relu hier dans la feuille du *Publiciste* d'avril, me parait avoir un rapport assez marqué avec l'événement de *Stendal* et avec la déposition de ce paysan. Le voici : « Berlin, 27 mars. Le 16, les hussards de *Schill* sont partis inopinément de cette capitale pour aller prendre des cantonnements dans les environs, du côté de Lichtenberg. On croit que ce corps est chargé d'observer les traîneurs des troupes qui traversent actuellement la moyenne Marche et d'empêcher qu'elles ne s'écartent de la route militaire pour se répandre dans les campagnes et y commettre des excès[1]. »

J'ai fait part de cette circonstance à M. *Siméon* qui était venu m'informer de l'arrestation faite à Magdebourg. Elle lui a paru d'autant plus remarquable que le prisonnier avait aussi déposé qu'il avait rencontré, en revenant de Berlin, ces hussards qui s'étaient soigneusement informés du nombre de troupes qui pouvaient être à Magdebourg.

Le préfet du département de l'Elbe avait adressé son rapport au ministre de l'intérieur qui l'a reçu cacheté du sceau du cabinet du roi. Il est en conséquence probable que Sa Majesté aura déjà pris connaissance des faits, et l'on attribue à cette circonstance l'ordre qu'a reçu avant-hier M. *Bercagny* de se rendre à Brunswick. Le ministre de la justice, de son côté, y a adressé son rapport, et il a déjà donné des ordres pour l'arrestation provisoire des quatre baillis et de quelques

1. C'était le brusque départ de Schill pour son expédition.

autres personnes compromises. On se demande, Monseigneur : serait-il possible que le gouvernement prussien eût connaissance de ces manœuvres et y connivât, ou bien est-ce l'or anglais qui, à l'insu de ce gouvernement, entraine à une conduite aussi criminelle des hommes inconsidérés et présomptueux? Si cette dernière hypothèse est fondée, elle prouve dans quel état déplorable de déconsidération et d'impuissance doit être tombé un gouvernement dont les chefs de la force armee osent se permettre des actes qui peuvent compromettre jusqu'à l'existence de leur patrie.

Ce qui indispose particulièrement en ce moment-ci un grand nombre d'habitants de la Westphalie, c'est la contribution personnelle portée à 4,400,000 francs, et destinée à entrer dans la caisse d'amortissement. On la perçoit actuellemènt pour l'année passée; dans un mois elle devait être perçue pour l'année courante; c'est du moins ce qu'on m'a assuré. Cet impôt, qui est une espèce de capitation, est reconnu par l'administration même comme ayant été assis sur des bases entièrement fautives, et les inconvénients qu'a fait découvrir sa perception, sont si graves, que, malgré le besoin extrême qu'on a d'accélérer les rentrées, on est obligé de s'occuper des moyens d'y remédier en changeant le principe de l'imposition. Dans le même temps, un décret royal a accumulé le paiement de deux douzièmes de la contribution foncière, en ordonnant qu'à l'avenir les douzièmes seraient payés d'avance.

Des réclamations lamentables ont été adressées ici de Marbourg depuis qu'on y a appris que l'université était menacée de sa dissolution. Les autres universités se montrent plus résignées à leur sort, parce qu'il était plus prévu. On espère que Sa Majesté se laissera fléchir, et que la suppression de Marbourg n'aura pas lieu, du moins en ce moment-ci.

Le ministre des finances attend d'un jour à l'autre le retour d'un des négociants hollandais avec lesquels il a négocié l'emprunt de 6 millions. Il craint que la déclaration de guerre ne nuise à cette opération, et même il vient de me dire qu'il n'y compte plus. Il se plaint aussi des effets momentanés d'une opération financière du gouvernement français qui, dit-il, a soutiré, dans l'espace de dix jours, à la Westphalie seule, plus de 6 millions, et qui entrave singulièrement la perception des impôts. Cet embarras est passager, mais il survient dans un moment où déjà l'on n'est pas trop à son aise.

Depuis le départ de M. le comte de *Furstenstein*, le secrétaire-général des relations extérieures, autorisé par ce ministre, me communique assez exactement les nouvelles qui arrivent à son département; et j'en sais d'autant plus de gré à M. de *Furstenstein* que l'époque est plus importante. C'est dans ces communications que j'ai trouvé aussi la solution de ce qui avait été une énigme pour moi, c'est-à-dire la cause de cette froideur dont j'ai dit un mot à Votre Excellence dans mes nos 29 et 30. Sous la même date que celle de votre lettre à laquelle était jointe la copie de la lettre de Sa Majesté à l'empereur d'Autriche, M. de *Wintzingerode* avait rendu compte de plusieurs communications confiden-

tielles que Votre Excellence lui avait permis de prendre; et quoique le texte même de la lettre de l'empereur soit assurément une chose plus précieuse que l'extrait un peu informe qu'en avait fait M. de *Wintzingerode*, je ne sais quelle jalousie avait fait croire qu'il était de la dignité du roi de recevoir de pareilles communications plutôt par le ministre de Westphalie que par le ministre de France. Je sais que M. de *Furstenstein* s'est expliqué dans ce sens. Comme à son retour j'aurai des remercîments à faire à ce ministre, je saisirai l'occasion pour faire un premier essai, en abordant cette matière délicate.

REINHARD A CHAMPAGNY.

Cassel, 20 avril 1809.

J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 10 avril, par laquelle elle me charge de faire souvenir Sa Majesté westphalienne et M. le prince de *Waldeck* des arrangements au moyen desquels il leur sera facile de couvrir les avances que le trésor public a faites pour leurs contingents; je me suis empressé d'exécuter vos ordres.

M. le comte de *Furstenstein* est revenu de Brunswick hier. Le roi, qui n'est point allé à Magdebourg, est attendu aujourd'hui. Le courrier qui lui a été expédié de Strasbourg, par Sa Majesté l'empereur, a passé par Cassel le 17 au soir. Il s'est rencontré avec le courrier de l'armée venant de Donawert et chargé par Sa Majesté d'un paquet de monseigneur le prince de *Neufchatel*. On croit que ce papier renferme les instructions concernant le commandement qui a été confié à Sa Majesté et dont on dit qu'elle est extrêmement satisfaite, après l'extension qui parait y avoir été donnée.

Des lettres récentes de Hollande annoncent *que l'emprunt sera rempli*. Seulement sa concurrence avec quelques opérations financières qui en ce moment ont lieu en Hollande même, retardera un peu l'entière exécution de celle qui concerne la Westphalie; cette nouvelle est très heureuse, car la pénurie du trésor public à Cassel se fait de plus en plus péniblement sentir.

P. S. — LL. MM. sont revenues aujourd'hui à midi : elles ont fait leur entrée au bruit du canon. On fixe au 25 le nouveau départ du roi, en conséquence des instructions plus récentes venues de Strasbourg.

Vers le mois de mars 1809, lorsque la guerre avec l'Autriche parut imminente, une rumeur sourde se répandit au centre de l'Allemagne, dans la Hesse électorale, dans le duché de Brunswick, dans la Vieille-Marche et dans la plupart des départements du royaume de Westphalie. Le gouvernement français avait su, dès le mois d'août 1808, par la lettre interceptée de Stein au prince de Wittgenstein, qu'il existait un vaste réseau d'associations politiques occultes, n'attendant qu'une occasion, un signal, pour

faire éclater un soulèvement contre nous. Les mesures prises par Napoléon pour l'abolition des sociétés secrètes n'eurent qu'un résultat, celui de les rendre plus prudentes, plus dissimulées et, partant, plus dangereuses.

La Prusse était le foyer principal de ces sociétés et cela se comprend; l'Empereur n'avait-il pas réduit ce royaume à sa plus simple expression? n'avait-il pas ruiné ses finances? anéanti ses armées? ne soulevait-il pas chaque jour des difficultés nouvelles pour retarder l'évacuation de ses places fortes et pour maintenir ses armées françaises dans les provinces laissées par le traité de Tilsitt au roi Frédéric-Guillaume III?

Voici quel était au commencement d'avril l'état des troupes françaises et de la confédération ainsi que de leurs emplacements. En Westphalie, huit à neuf mille hommes de l'armée de Jérôme; à Magdebourg, un régiment français et un westphalien; dans les villes fortes de Stettin, de Glogau, de Custrin, dix mille soldats français vivant chez l'habitant; la division hollandaise Gratien, à Lunebourg, au nord-est du Hanovre; à Stralsund dans la Poméranie suédoise, deux bataillons du duc de Mecklembourg-Schwerin et un de Mecklembourg-Strelitz (treize cents hommes).

Lorsque Napoléon partit pour se mettre à la tête de la Grande Armée, il prescrivit la formation d'un 10e corps pour être placé sous les ordres de son frère Jérôme, et composé des troupes westphaliennes en Allemagne, de la division Gratien, des troupes saxonnes du colonel Thielmann. Ce 10e corps avait mission de couvrir la Westphalie, la Saxe, et la partie orientale de l'Allemagne. Il pouvait être renforcé par l'armée de réserve du vieux duc de Valmy (quartier général à Dessau), chargée d'empêcher les Autrichiens de prendre à revers les corps de Napoléon opérant sur le Danube.

Le 3 avril 1809, dans la nuit, une centaine de militaires allemands ayant pour chef un M. de Katt, ancien capitaine aux hussards de Schill, venant de Spandau, ville prussienne, pénétrèrent dans la petite place de Stendal, se formèrent en bataille sur le marché, prirent les chevaux et les armes des gendarmes westphaliens, et pillèrent les caisses. Le 4, à huit heures du matin, ils se dirigèrent sur Bourgstadt, cherchant, mais inutilement, à entraîner les paysans, dont un très petit nombre les suivit.

Cette singulière et intempestive levée de boucliers était la conséquence d'un plan d'insurrection générale suscitée par les sociétés secrètes, insurrection à la tête de laquelle se trouvaient le major Schill, le duc de Brunswick-Oels, le capitaine de Katt. Ce dernier, n'ayant pas eu la patience d'attendre le signal du soulèvement,

brusqua la prise d'armes, espérant entraîner le gouvernement prussien à déclarer la guerre à la France, pendant que Napoléon était encore en Espagne et allait se trouver aux prises avec l'Autriche. L'échauffourée ridicule de Katt fut désavouée par le gouvernement prussien, et n'eut d'autre suite que de compromettre le major Schill et de hâter son mouvement, ainsi que nous le verrons plus loin.

Pendant que Napoléon, traversant l'Espagne et la France en toute hâte, courait se mettre à la tête de sa grande armée, en Allemagne, le roi Jérôme quittait Cassel le 9 avril avec la reine pour visiter les deux départements de l'Ocker et de l'Elbe, et les villes de Brunswick et de Magdebourg. Reinhard rendit compte de ce voyage par une lettre en date du 15 avril :

Leurs Majestés sont arrivées dimanche dernier au soir à Weende, domaine royal près de Gœttingen. Elles y ont passé la nuit. Le lendemain elles ont couché à Seesen dans la maison de M. Jacobsohn, président du Consistoire juif. M. Jacobsohn est un négociant très estimable et très estimé; il a formé à Seesen, à ses frais, pour les jeunes gens de sa nation, un établissement d'instruction qui se distingue par la nouveauté de l'objet et par les bons principes qui le dirigent.

On dit que la Reine en arrivant à Brunswick s'est trouvée incommodée. On n'apprend pas encore que le Roi soit parti pour Magdebourg. Immédiatement après leur arrivée à Brunswick, LL. MM. ont envoyé ici des ordres pour faire venir des lits et plusieurs valets de chambre et de pied. Mme la baronne de Keudelstein et Mme d'Otterstedt qui, il y a un mois, croyait déjà être parvenue au terme de sa grossesse, ont accompagné la Reine. Les personnes principales qui sont avec le Roi sont : M. le comte de Furstenstein, M. Cousin de Marinville, M. le baron de Keudelstein, M. Bongars. M. le comte de Willingerode, grand-maréchal du Palais, revenu le 10 de Marseille et de Paris, est aussi allé rejoindre Sa Majesté.

A peine de retour dans sa capitale, Jérôme fut informé par son ministre de la police de la fermentation que l'on remarquait dans les différentes provinces de son royaume. Inquiet pour la reine, sentant qu'il serait beaucoup plus fort pour résister à l'orage, lorsque sa femme serait à l'abri de tout danger, ayant bientôt d'ailleurs à se mettre à la tête du 10e corps, il crut devoir se séparer momentanément de la princesse qu'il envoya rejoindre l'impératrice Joséphine de qui elle était tendrement aimée.

Catherine arrivée à Francfort écrivit de cette ville, le 26 avril 1809, à Napoléon :

Sire, le Roi rend compte à Votre Majesté des motifs qui le portent à veiller à ma sûreté en m'envoyant auprès de S. M. l'Impératrice; l'insur-

rection qui s'augmente de moment en moment et qui est générale dans tout le Royaume, la nécessité où le Roi se trouve de ne point diviser le peu de forces qu'il a pour veiller à ma sûreté m'ont engagée à consentir à me séparer de lui dans un moment aussi critique; si ce n'était pour lui laisser la liberté nécessaire de veiller à sa propre sûreté et à celle de ses États, je n'aurais pu m'y décider et j'aurais pour moi la confiance dans les succès de Votre Majesté, mais c'est un sacrifice nécessaire à la sûreté et à la tranquillité du Roi.

A peine la reine avait-elle quitté Cassel qu'une conspiration à la tête de laquelle était un des colonels de la propre garde de Jérôme fut découverte par le plus grand des hasards. M. de Dœrnberg, le principal conjuré qui trahissait son souverain, quoiqu'il fût comblé de ses bienfaits, devait pénétrer la nuit dans le palais du Roi, l'enlever, ce qui eût été très facile, et le livrer aux Anglais.

M. Reinhard rendit compte des événements de Cassel à l'Empereur par une notification en date du 26 avril envoyée par le comte de Fürstenstein, et par une lettre du 29 au duc de Cadore. Voici ces deux documents :

Bercagny a Reinhard.

26 avril 1809.

Le samedi, 22 avril, le gouvernement fut averti que plusieurs rassemblements de paysans se formaient sur les hauteurs de Napoléonshœhe, ainsi qu'à Homberg, et dans divers autres villages environnant Cassel. Le Roi envoya de suite quelques détachements de sa garde pour dissiper ces attroupements et faire rentrer les paysans dans le devoir, mais ceux-ci excités par quelques malveillants, parmi lesquels on distinguait le sieur Dœrnberg, colonel des chasseurs de la garde, qui s'était mis à leur tête, et quelques autres personnes moins marquantes, refusèrent obstinément d'obéir. On fut obligé de les y contraindre par la force; plusieurs des insurgés furent tués, et un grand nombre amenés prisonniers à Cassel. Le lundi 24, tout était entièrement disparu.

Il parait que cette insurrection, préparée depuis longtemps par des agents secrets de l'électeur, devait être générale; mais les mesures promptes et vigoureuses prises par le gouvernement l'ont arrêtée dans sa naissance. Les insurgés avaient peu de fusils, et n'étaient armés, pour la plupart, que d'instruments aratoires. On les avait entrainés par l'espoir du pillage et la menace d'incendier leurs maisons s'ils refusaient de marcher. On s'était efforcé de leur persuader que tout était disposé en Westphalie pour une révolution, et qu'ils allaient être appuyés par des armées prêtes à entrer dans le royaume; mais bientôt, revenus de leur égarement, ils se sont empressés de rentrer dans leurs foyers et de reprendre leurs travaux. Les rapports qui arrivent aujourd'hui des divers

points où l'insurrection avait éclaté annoncent que la tranquillité est rétablie partout. Quelques-uns des principaux moteurs sont arrêtés; et il paraît que S. M. aura la consolation de n'avoir qu'un petit nombre de coupables à punir.

Les habitants de Cassel, loin de prendre aucune part à ces désordres, ont saisi cette circonstance pour donner des preuves particulières de leur dévouement à leur souverain; et toutes les classes de citoyens ont sollicité la faveur de servir Sa Majesté, et d'être employés à maintenir la tranquillité dans la ville, et à la défendre si elle était attaquée.

Le soussigné, en adressant, d'après l'ordre du Roi, la présente communication à Son Excellence M. Reinhard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Reinhard a Cadore.

Cassel, 29 avril 1809.

Ce fut une estafette, envoyée par le roi de Wurtemberg à la reine déjà partie, qui apporta le bulletin de la bataille du 21 (Landshut); une autre estafette envoyée par le roi de Wurtemberg à son ministre près cette cour, porta le bulletin de la bataille du 22 (Eckmuhl), et un courrier de retour, du ministre de Bavière, apporta celui du 23, écrit sur le champ de bataille de Ratisbonne. Il serait impossible de peindre l'impression produite par des événements qui semblent éclipser jusqu'aux miracles d'Austerlitz et d'Iéna, et déjà j'apprends que ceux qui espéraient différemment disaient aujourd'hui : *Dieu le veut.*

Ni les nouvelles, Monseigneur, ni les troupes qui étaient déjà en nombre suffisant, n'ont été nécessaires pour dissiper les attroupements du 22 et du 23; mais ce sont nos victoires seules qui détruiront jusqu'à la pensée d'une révolte dans les esprits les plus mal intentionnés. C'est le feu du ciel qui est tombé ainsi sur tous les projets déloyaux et insensés.

Un régiment hollandais venant d'Altona, et l'avant-garde de deux mille hommes venant de Mayence avec six canons, sont entrés hier à Cassel.

J'ai annoncé à Votre Excellence l'arrestation de deux anciens serviteurs de l'Électeur dont les noms avaient été mis, par les meneurs des rebelles, au bas d'une proclamation. Ce sont MM. de Lenness et de Schmeerfeld, homme d'un âge déjà avancé. Il ne s'est point trouvé de preuves contre eux; mais comme anciennement suspects ils ont été conduits à Mayence où ils seront détenus en prison. Plusieurs officiers des cuirassiers ont été arrêtés ou destitués. C'est le seul régiment qui se soit mal conduit, et dans lequel il y ait eu des défections. Plusieurs autres arrestations ont eu lieu, celle d'un [illegible] exemple qui avait béni des drapeaux, celle de [illegible] femme d' [illegible] qui avait envoyé à son mari par la [illegible] harpe p [illegible] en cas de danger.

D'autres ont déjà été relâchés. Une centaine de paysans a péri. Cent cinquante environ ont été entassés dans les prisons de Cassel. Le comte et la comtesse de Bœhlen de la Poméranie ci-devant suédoise, l'un chambellan, l'autre dame de la reine, ont reçu l'ordre de quitter Cassel dans les vingt-quatre heures et de rendre leurs décorations. Ce qu'on sait du motif, c'est que le Roi a reproché à M. de Bœhlen de s'être promené au parc à huit heures du soir avec un inconnu, et d'avoir dit en le quittant : Je désire que ce plan réussisse.

La dame à l'écharpe de garantie demeurait à Homberg, petite ville où il y a un chapitre protestant de dames nobles. L'abbesse était sœur de l'ex-ministre Stein. La sœur d'un ex-ministre de l'Électeur en était aussi. Cette petite ville était le foyer de l'insurrection Les chanoinesses ont été arrêtées et conduites à Cassel.

M. le comte de Furstenstein m'a adressé par ordre du Roi une note concernant cette insurrection. J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous en transmettre ma copie, ainsi que celle de ma réponse.

Je n'ai rien à ajouter pour le moment aux causes qui ont amené cet événement, et dont ma correspondance a rendu compte à Votre Excellence. Mais il faut sans doute vous entretenir des fortes et pénibles impressions qu'ils ont produites et des conséquences qui peuvent en résulter. Qu'un attentat qui parait avoir eu pour objet la personne sacrée du Roi ait profondément affecté l'âme généreuse et confiante de ce jeune monarque; que les Français qui l'entourent après avoir craint pour lui et pour eux-mêmes, indignés, exaltés, se fassent un mérite exclusif de leur fidélité; que les défiances, les soupçons s'étendent au delà des bornes légitimes; que beaucoup d'Allemands consternés ne se croient pas assez protégés par le sentiment de leur innocence; que liés avec des coupables par des relations de famille ou de société, ils craignent de paraître coupables eux-mêmes; qu'il en résulte un état d'anxiété, voilà ce qui n'est que trop naturel.

Mais quelles sont les maximes qu'adoptera désormais le gouvernement? Sera-ce la sévérité ou la clémence que la politique conseillera de faire prévaloir? Des passions subalternes et quelques intérêts particuliers ne s'empareront-ils pas de la circonstance pour amener des changements, soit dans les personnes, soit dans le mode de l'administration?

M. Bercagny, dont la place en ce moment acquiert une grande importance, m'a parlé à ce sujet dans un sens qui me parait extrêmement sage. Il m'a dit qu'il avait calmé lui-même des mouvements trop fougueux de quelques Français, et qu'il sentait toute l'importance qu'il y avait à ce qu'il ne s'établit point de scission ni de distinction entre les sujets ou les serviteurs de Sa Majesté sous le rapport de la nation à laquelle ils appartiennent.

J'en étais là, Monseigneur, lorsqu'il m'a été annoncé de la part de Sa Majesté qu'Elle me recevrait en audience particulière pour lui remettre la lettre par laquelle Sa Majesté l'empereur des Français, roi d'Italie,

lui annonce l'heureux accouchement de S. A. I. madame la vice-reine d'Italie, lettre que j'avais reçue avant-hier. Je reviens de cette audience. Le Roi m'a témoigné son étonnement de ce que le courrier qu'il avait envoyé au quartier-général impérial n'était pas encore revenu. Il m'a ensuite parlé des évènements du jour; et je lui ai dit que toute la conduite qu'il a tenue dans ces circonstances pénibles, que surtout tous les actes qui portent l'empreinte de l'impulsion de son propre esprit et de son caractère, ont dû lui attirer l'amour et l'admiration, et c'est très certainement l'effet qu'ils ont produit sur moi. En effet sa résolution de monter à cheval et de se montrer du côté même où l'on avait vu paraître les rebelles au moment où dans leurs rassemblements on le disait déjà prisonnier; celle de ne point quitter sa résidence au moment terrible où rien ne semblait encore garantir la fidélité de ses gardes; son allocution aux officiers; les deux proclamations qu'il a dictées; les mots qu'il a dits et dont j'ai cité quelques-uns; tout cela est vraiment royal. Il est certain, m'a dit Sa Majesté, que sans la découverte de M. de Malmsbourg, je me trouvais surpris. Les rebelles devaient arriver dans la nuit, les conjurés entraient dans mon appartement sans obstacle et sans défiance; et croiriez-vous qu'il y avait une foule de gens qui savaient le complot, et qui ne se croyaient pas obligés de le révéler. Cependant, a ajouté Sa Majesté, l'Allemand par son caractère n'est pas traître. — C'est une manière de voir fausse et criminelle, ai-je répondu, par laquelle ceux dont parle Votre Majesté se sont fait illusion à eux-mêmes, et cependant oserais-je dire à Votre Majesté, à présent que le danger est passé, que les espérances coupables ne renaîtront plus, que le sentiment même qu'on peut supposer en avoir été la cause, une certaine ténacité d'attachement, tournera au profit de votre règne, et que plus le temps et les évènements s'éloigneront du passé, plus la fidélité à Votre Personne et à Votre Dynastie deviendra inébranlable et assurée.

On ne peut, Monseigneur, arrêter sa pensée sans frémir sur les malheurs qui seraient tombés sur ceux-là même qui, dans leur aveuglement, désiraient peut-être le succès de l'insurrection. Aujourd'hui en punissant les perfides d'action et les traîtres, il sera facile d'être généreux envers les coupables d'intention ou d'égarement. J'apprends que l'intention de Sa Majesté est de publier une amnistie générale pour tous les paysans. Les autres seront mis en jugement, et même à l'égard de ceux-ci, il paraît que l'intention du Roi est de faire prévaloir la clémence.

Sa Majesté a fait la réponse la plus terrible et la plus sublime aux manifestes d'insurrection de l'Autriche, en se servant du courage et du dévouement de ces m[illegible]s Allemands, qu'on voulait séduire, pour écraser les armées a[illegible]nnes. Il y aura solidarité de destinée, et ce sera une glorieuse réc[illegible] de la fidélité des uns, lorsqu'elle obtiendra le [illegible] ou repe[illegible] des autres. J'ose avouer à Votre Excellence que [illegible] vu le [illegible] déjà porté à pressentir que tel serait le système [illegible] frère, je me suis abandonné moi-même à ces

Sa Majesté m'a fait l'honneur de me parler de son voyage prochain à Hambourg. Je désirerais beaucoup, Monseigneur, de recevoir vos ordres pour savoir si de préférence je dois suivre le Roi ou rester à Cassel. Jusqu'à présent rien n'annonce que l'intention de Sa Majesté soit de se faire accompagner par les membres du corps diplomatique, et s'il m'est permis d'opter, je ne quitterai point cette résidence. Mais il peut arriver des cas où des instructions éventuelles seraient pour moi d'un grand prix pour diriger ma conduite.

Ainsi, le mois d'avril 1809 avait vu se produire, en Westphalie : la ridicule équipée du capitaine de Katt à Stendal, et la conspiration plus sérieuse du colonel de Dœrnberg. Le 28, commença la singulière course du major de Schill, et bientôt après l'entreprise désespérée du duc de Brunswick-Oels. Les affaires de Schill et du duc de Brunswick sont rapportées longuement et très exactement dans le quatrième volume des Mémoires du roi Jérôme. Nous n'en ferons pas l'historique, nous nous bornerons à donner quelques lettres et bulletins qui y ont trait :

BULLETIN.

Cassel, 3 mai 1809.

Le mariage du comte de Furstenstein avec Mlle de Hardenberg a été célébré dimanche dernier au palais. La société a été peu nombreuse, la corbeille riche et magnifique. Il y a eu souper et bal. Le lit nuptial a été dressé dans une pièce attenante à la salle du conseil. — M. de Gilsa, ancien grand-écuyer de l'électeur, père de treize enfants vivants, et n'ayant d'autre moyen d'existence que les appointements des places que son épouse et lui remplissent à la cour, a profité de cette circonstance pour demander au Roi la grâce de son gendre, le sieur de Buttlar, compris dans l'art. 1er du décret du 29. S. M. la lui a promis. — La sœur de Mme de Stein soutient son rôle d'héroïne. Elle ne sort point; elle provoque son supplice. Elle est du reste vieille, laide, contrefaite. Une sœur de Mme de Gilsa, dignitaire du même chapitre, a refusé la permission que le Roi avait donnée à son frère de la prendre chez lui. — Le Roi a fait plusieurs nominations d'officiers pour remplacer ceux qui ont été destitués ou arrêtés. — On a trouvé parmi les papiers Dœrnberg un paquet cacheté et portant l'inscription : *à ouvrir après ma mort*. On dit que ce paquet ne renferme que des lettres d'amour, dont quelques-unes de Mme de P. Cet homme, peu de jours avant sa défection, avait fait venir sa femme et ses trois enfants qui résident à Brunswick et qui se trouvent aujourd'hui dans la misère. Quatre mille francs que le roi lui avait donnés se sont trouvés intacts dans son secrétaire. Il parait que ce n'est pas sans combats intérieurs qu'il s'est chargé du rôle de traitre; il y a dans sa conduite présomptive délire et inconséquence. — Pendant la crise, la ville de Cassel paraissait plus

calme qu'à l'ordinaire. Le peuple semblait apathique, mais il montrait une grande incrédulité sur nos victoires. — Quelques mauvais sujets avaient excité des mouvements dans une commune du département du Harz. Ils furent arrêtés, et le préfet manda au ministre de l'intérieur qu'il avait pris les mesures les plus efficaces pour empêcher que la contagion ne gagnât le département de la Werra. C'était dans ce dernier département qu'était le foyer de l'insurrection. — Le baron de Wendt, aumônier du Roi, envoyé dans les communes catholiques de la Hesse, qui en effet n'ont pas remué, dit à son retour qu'il les avait exhortés à ne point se mêler de ces affaires, à labourer leurs champs et à laisser faire les autres. Il n'y entendait pas malice.

MM. de Malsbourg et de Coninx, conseillers d'État, allant l'un et l'autre dans ses terres, l'un vers Paderborn pour calmer les esprits, furent arrêtés tous les deux et coururent quelques dangers. Le second fut sauvé par une ancienne femme de chambre de sa femme, qu'il rencontra voyageant en compagnie avec un étudiant. Elle lui fit prendre le rôle et le costume de son amant, et ce fut sous son escorte qu'il revint à Cassel.

BULLETIN.

15 mai 1809.

Un membre du Conseil d'État disait dernièrement qu'il fallait chasser tous les Allemands de la Wesphalie. — Un chef du département des relations extérieures a proposé gravement au ministre de Saxe de troquer le royaume de Wesphalie. — M. de Wolfradt, ministre de l'intérieur, ayant obtenu par le canal de M. Bercagny un emploi pour un Allemand qu'il lui avait recommandé, lui exprima sa reconnaissance avec un tel élan de sensibilité qu'il alla jusqu'à lui baiser la main. Je suis d'autant plus touché de cette faveur, ajoute M. de Wolfradt, que c'est la première que vous ayez accordée à un Allemand. M. Bercagny, furieux, lui répondit : Monsieur, si tout autre qu'un ministre d'État m'avait fait un pareil compliment, je l'aurais jeté hors de la porte. — La commission spéciale a condamné à mort un maréchal-des-logis des cuirassiers convaincu d'avoir assisté à l'enlèvement d'une caisse par les paysans révoltés. Elle a condamné à la même peine un jeune homme de vingt-un ans, officier du même régiment. Il a été exécuté avant-hier. Il avait demandé de commander lui-même l'exercice pour son exécution. On eut le tort de le lui permettre ; il mourut avec beaucoup de courage. — La gendarmerie avait ramassé quatre-vingt-treize conscrits qui avaient déserté après la publication du premier décret prononçant la peine de mort contre ce crime ; à cause des circonstances actuelles, ils furent tous condamnés. Assemblés sur le lieu de l'exécution, on leur déclara que deux seulement seraient fusillés, et que le sort en déciderait. Cette clémence, tempérée par une sévérité nécessaire, a produit un très bon effet. Malheureusement, le sort se montra injuste, là où le Roi s'était montré si bon, il tomba au sort les deux plus doux, peut-être les

plus innocents de la troupe. — M. de Buttlar, gendre de M. de Gilsa, a obtenu sa grâce. Il n'a perdu que son emploi, et a été conduit en France. Il sera détenu pendant deux ans. — Le Roi fait souvent passer la revue des troupes. Il se promène beaucoup à cheval et quelquefois à pied dans le beau parc de Cassel qui a été interdit au public pendant certaines heures de la journée et de la soirée. — On avait fait espérer à un des régiments de cuirassiers français qui traversaient la Wesphalie que le Roi le passerait en revue. Le régiment attendit pendant deux heures à la pluie à la porte de Cassel, et la revue n'eut pas lieu. Quelqu'un en parla à Sa Majesté : — J'étais, dit le Roi, embarrassé de décider à qui j'accorderais la droite. Si c'était aux cuirassiers, j'affligerais ma garde, et elle n'avait encore rien fait pour la mériter.

Nous allons faire connaître de quelles forces disposait le roi Jérôme à cette époque critique :

Du 10e corps dont il avait le commandement et qui était composé : 1° de trois mille cinq cents hommes en garnison sur l'Oder ou dans la Poméranie ; de quatre cents hommes (général Liebert) à Stettin ; de onze cents hommes (général Coudras) à Stralsund ; de deux mille hommes à Custrin ; de la division westphalienne d'Albignac à la poursuite de Schill ; de la division hollandaise Gratien également en marche sur Stralsund, et recevant des ordres tantôt de son souverain, tantôt de Jérôme ; de la division westphalienne de la garde (deux mille cinq cents combattants), commandée par les généraux du Coudras comte de Bernterode, Bongars pour les gardes du corps, colonel comte de Langenswartz pour les grenadiers à pied, major Fulgraff pour les chasseurs à pied, colonel Wolff pour les chevau-légers, prince de Philipsthal pour les chasseurs carabiniers, envoyés à Halberstadt. Quartier général à Cassel, chef d'état-major général le général Rebwell. La division westphalienne de la ligne avait ses trois régiments d'infanterie à Magdebourg, 1er, 5e, 6e ; le régiment de cuirassiers à Halberstadt. La division Gratien forte de deux brigades, d'un régiment de cuirassiers et de trois compagnies d'artillerie, était à Stralsund où elle détruisit les bandes de Schill. Enfin à Cassel et à Magdebourg se trouvaient encore, sous le colonel Chabert, des détachements français et du régiment Grand-Duché de Berg envoyé de Mayence lors des troubles, environ trois mille hommes.

Tout cela composait bien un corps d'environ seize mille combattants, mais la garnison de Magdebourg en immobilisait cinq mille, mais l'empereur redemandait dans toutes ses lettres le renvoi du régiment Grand-Duché de Berg, mais la division hollandaise ne devait pas tarder à recevoir de son roi l'ordre de rentrer en Hollande à cause du débarquement des Anglais aux bouches de l'Escaut, en

sorte que, par le fait, Jérôme ne pouvait mettre en ligne plus de huit à neuf mille hommes, en y comprenant deux mille Saxons à Dresde sous les ordres du colonel Thielmann.

Il y avait bien aussi à Dessau, sous le nom de Corps d'observation de l'Elbe, deux divisions aux ordres du duc de Valmy, mais ce dernier avait défense de disposer d'un homme sans l'ordre formel de l'empereur, à moins que ce ne fût pour la défense de Mayence.

Cependant le duc de Brunswick-Oels, secondé par l'Autriche, était parvenu à lever à ses frais, en Bohême, une légion qui, revêtant l'uniforme noir, prit le nom de : *Armée de la Vengeance,* et le duc dépossédé de Hesse leva également une autre légion de sept à huit cents hommes portant l'uniforme vert.

Vers le milieu de mai 1809, ces deux légions, soutenues par quelques troupes autrichiennes, s'établirent vers Neustadt, Gabel et Rümburg sur la frontière de Bohême, menaçant la Saxe. A cette nouvelle, notre allié, le roi de Saxe, se retira à Leipzig, au nord-ouest de ses États, vers la Westphalie, demandant à Jérôme de marcher à son secours, affirmant que la Prusse avait déclaré la guerre, que l'avant-garde de Guillaume marchait sous les ordres de Blücher. Napoléon, recevant cette nouvelle de son frère Jérôme, répondit que les Prussiens n'étaient pour rien dans cette levée de boucliers, que le 10e corps suffisait pour tenir tête à l'ennemi du côté de Dresde, ville qu'il fallait occuper et garder. Il défendit au duc de Valmy de déplacer ses divisions.

Sur les ordres de Jérôme, le colonel Thielmann, avec ses deux mille Saxons, se porta de Dresde sur la frontière de la Lusace, livra quelques combats au duc de Brunswick dans les montagnes, le chassa de Zittau et de Rümburg. Mais voyant l'ennemi manœuvrer pour gagner les défilés de Leitmeritz et de Tœplitz et se porter sur Dresde par la route de Dippoldiswalde, il se hâta de se replier sur la capitale du royaume pour la défendre. En effet, un corps autrichien de six mille hommes, commandé par le général Am-Ende, s'était rendu à Leitmeritz pour appuyer le duc. Le 10 juin, les Autrichiens et les bandes de Brunswick, ayant opéré leur jonction, marchèrent sur Dresde. Le 11, ils y entrèrent. Thielmann, se voyant trop inférieur en force pour lutter dans la ville, préféra tenir la campagne. Il avait pris la résolution de se replier sur le 10e corps, lorsque dans la nuit du 11 au 12 juin il crut pouvoir essayer de surprendre les bivouacs du duc. Après un combat des plus vifs, la cavalerie autrichienne de Am-Ende força les Saxons à se replier sur Leipzig par Wilsdruf. Thielmann ne fut pas d'abord poursuivi, le général autrichien ayant voulu recevoir du gouvernement de la Bohême l'autorisation de se

porter sur Leipzig. Le 19, cette autorisation étant arrivée permit aux deux alliés de suivre Thielmann qu'ils rencontrèrent près de la ville. La lutte ne fut pas longue, le colonel saxon avait trop peu de monde, il passa l'Elster et se replia par Lutzen sur la Saale. Le 22, il fut joint à Weissenfels par les troupes du roi Jérôme. Ce dernier, ayant à Cassel le régiment grand duc de Berg et sa garde (trois mille hommes), expédia l'ordre à Albignac et à Gratien, l'un à Domitz, l'autre à Stralsund, de le venir joindre à marches forcées à Sondershausen, en descendant l'un par Magdebourg, l'autre par Brunswick. Lui-même avait l'intention de se porter sur Sondershausen avec sa garde, et de là sur Dresde. Mais les opérations contre Schill n'ayant pas permis à ses deux généraux de se mettre en marche pour la Westphalie avant les premiers jours de juin, le Roi modifia ses projets primitifs. Cependant, en apprenant le 15 juin l'entrée à Dresde des Autrichiens, il fit partir le 16 ses troupes, et le 18 il se mit lui-même en marche après de nouveaux ordres envoyés à Albignac et à Gratien.

L'empereur ne plaisantait pas pour ce qui avait trait aux affaires de la guerre. Il écrivait à Eugène, le vice-roi d'Italie : « Mon fils, la guerre est une chose sérieuse »; à Joseph, à Naples : « Les états de situation de mes troupes sont les romans que je lis avec le plus de plaisir ». Aussi les négligences de Jérôme à cet égard lui étaient-elles très sensibles. Le 16 juin 1809, il manda au prince de Neufchatel :

Mon cousin, écrivez au roi de Westphalie, commandant le 10e corps d'armée, que je n'ai aucune situation, que je ne reçois aucun rapport, que j'ignore où sont mes troupes, que depuis dix-sept jours que l'affaire de Schill s'est passée, je n'en ai pas encore reçu de rapport officiel; que si, comme commandant du 10e corps, il ne correspond pas fréquemment avec vous et ne vous rend pas compte de tout ce qui intéresse ce corps d'armée, je me verrai obligé d'y nommer un autre commandant.

Jérôme crut de sa dignité de mener avec lui à l'armée, non seulement un grand nombre d'équipages, de gens de cour, chambellans et autres, mais même les ministres plénipotentiaires étrangers accrédités auprès de sa personne. Averti de cette circonstance par les lettres de Reinhard, Napoléon, qui aimait à voir faire la guerre sérieusement, comme il la faisait lui-même, trouva fort mauvaise cette manière d'agir de son frère.

Cependant le 21 juin, les divisions Albignac et Gratien après des marches rapides se joignirent aux autres troupes de Jérôme qui se trouva ainsi à la tête d'une douzaine de mille hommes. Le 22,

Albignac rallia les Saxons sur la Saale à Weissenfels, et les opérations commencèrent.

Nous donnerons plus loin quelques lettres de M. Reinhard relatives à cette campagne de Saxe pendant laquelle il ne quitta pas le quartier général du Roi, campagne qui mécontenta fort l'empereur ; mais avant, analysons rapidement les événements militaires.

Le 24 juin, Jérôme, ayant rallié les troupes du 10e corps et étant arrivé de sa personne à Querfurt, passa la Saale et poussa l'ennemi sur Leipzig qu'il évacua le lendemain. Le Roi entra le 26 à Leipzig, pendant que le général d'Albignac continuait à pousser les Autrichiens sur Dresde. Un petit engagement eut lieu à Waldheim, et pendant la nuit le duc de Brunswick se séparant de Kienmayer avec ses bandes fila sur Chemnitz au sud-est pour gagner Bayreuth et la Westphalie, tandis que les landwehr de Kienmayer se ralliaient sur Dresde, et que lui-même avec ses troupes régulières prenait la route de Bayreuth. Le 29, tout le 10e corps étant concentré à Waldheim, Jérôme marcha sur Dresde. Le 30, le colonel Thielmann commanda l'avant-garde du 10e corps, et le général d'Albignac pénétra à Dresde où le Roi fit son entrée le 1er juillet.

A Dresde, Jérôme apprit que ses États paraissaient peu tranquilles, qu'une expédition anglaise semblait menacer les côtes de la Hollande, et que le duc de Brunswick se dirigeait sur la Westphalie. Ces nouvelles le déterminèrent à abandonner Dresde où l'empereur voulait qu'il se maintînt. Le 4, il quitta cette ville, faisant engager fortement le roi de Saxe à rentrer dans sa capitale.

Reinhard écrivit à Champagny, de Merseburg et de Leipzig le 26 juin, et de Dresde le 1er juillet, les deux lettres suivantes :

Reinhard a Champagny.

Merseburg, 26 juin 1809.

Le Roi est arrivé à Querfurt avant-hier matin à onze heures (24 juin) ; hier, à dix heures du matin, il est arrivé à Merseburg.

La division du général Gratien, le régiment de Berg et une grande partie de la garde marchent avec Sa Majesté. La totalité de ces troupes est entre 6 et 7,000 hommes ; celles du général d'Albignac, en y comprenant les Saxons, montent au même nombre dans lequel il y a 1,500 chevaux. L'artillerie des deux corps est de 32 pièces ; celle des Hollandais surtout est très belle et parfaitement neuve. Le corps hollandais et environ 500 Français, répartis entre les deux divisions, sont ce que nous avons de mieux en officiers et en soldats. D'après des renseignements qu'on a lieu de croire exacts, les forces du duc d'Oels montent en tout à 5,000 hommes. Sa bande noire, qui s'appelle la

Légion de la Vengeance, est une mauvaise troupe; quelques escadrons d'Uhlans, du régiment de Blankenstein, méritent un peu plus de considération. Le 23, le duc d'Oels fit un mouvement en avant, et les troupes saxonnes furent obligées de reculer jusqu'à Weissenfels. Ce mouvement avait pour objet de masquer la retraite. En effet, dès le 24, l'ennemi évacua Leipsig où nos troupes sont entrées hier au soir à deux heures. Ce matin toutes nos troupes se sont portées en avant : le Roi partira à onze heures.

On a intercepté une lettre où l'archiduc Charles reproche au duc d'Oels les excès commis en Saxe par sa troupe, qui doit, dit-il, être entièrement soumise aux lois de la discipline autrichienne, aussi longtemps qu'elle aura besoin d'être soutenue par les Autrichiens. Déjà le duc d'Oels était subordonné au général autrichien Am-Ende, et c'est à celui-ci qu'il adressa la députation de Dresde qui était venue à sa rencontre.

Le général Gratien a présenté hier au Roi les principaux officiers de sa division; Sa Majesté s'est entretenue pendant longtemps avec eux. Il règne une grande activité au quartier-général. Le général d'Albignac a été fidèle à l'ordre de ne rien hazarder. Depuis que les ennemis se retirent, quelques personnes pensent qu'il aurait pu se porter sur leur derrière : il valait encore mieux ne commettre aucune imprudence.

La ville de Cassel est tranquille. Cependant, le général Eblé a pris occasion d'un mouvement qui a eu lieu à Carlshaven contre des gendarmes, pour écrire en deux mots au Roi : que jamais la Westphalie n'a été aussi près d'une insurrection générale. Une preuve des manœuvres clandestines qui continuent à y avoir lieu, c'est qu'on a arrêté dernièrement une voiture chargée d'armes et de poudre à canon au moment de son passage par Homberg. Dans une lettre interceptée de l'électeur de Hesse, il est dit qu'on ne fera rien de bon aussi longtemps que cet entêté de roi de Prusse ne se déclarera point. Il est certain que les matières combustibles sont entassées partout; mais toutes les étincelles ne seront point propres à y mettre le feu.

Leipzig, le 26 au soir.

Le Roi est entré à Leipzig à deux heures du soir, à cheval et à la tête de ses troupes. Il ne reste plus de doute sur la retraite des ennemis et sur la difficulté qu'il y aura à les atteindre. Sa Majesté partira demain : le corps diplomatique ne le suivra pas immédiatement.

Ce soir le Roi m'a fait entrer dans son cabinet : il m'a répété que depuis Sundershausen il n'avait pas eu le temps d'écrire à S. M. l'Empereur. Comme il a paru attacher quelque intérêt à ce que j'écrivisse, j'expédierai cette lettre par estafette jusqu'à Stuttgard.

Dresde, ce 1er juillet 1809.

Le Roi partit de Leipzig le 28 à onze heures du matin : la division hollandaise l'avait précédé la veille. Sa Majesté passa la nuit à Grimma.

Le lendemain 29, le quartier-général devait être transporté à Waldheim, petite ville située dans un défilé. Le Roi était en arrière, et nos voitures l'avaient cette fois précédé, lorsqu'à une demi-lieue de Waldheim nous rencontrâmes le général d'Albignac qui ordonna aux bagages de rebrousser chemin. Les ennemis ayant fait un mouvement sur leur gauche s'étaient portés sur Chemnitz. Le quartier-général fut établi à Hartha, village en arrière de Waldheim. Hier à deux heures de l'après-midi, le Roi est arrivé à Nossen d'où il est parti ce matin à cinq heures. A dix heures, Sa Majesté a fait son entrée à Dresde à la tête de ses gardes et des cuirassiers saxons, au bruit des canons du rempart et des cloches de la ville. Elle s'est logée au palais de Brühl.

Baron du Casse.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Comité des travaux historiques. — Le Comité des travaux historiques institué par M. Guizot auprès du ministère de l'instruction publique, et chargé de diriger la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France et de servir de centre aux sociétés savantes des départements, vient de subir d'assez importantes modifications. La constitution même du Comité a été changée. Les deux sections d'histoire et d'archéologie ont été fondues en une seule ; un certain nombre des anciens membres ont cessé d'être membres actifs pour devenir membres honoraires, et des membres nouveaux ont été nommés. La nouvelle section d'histoire et d'archéologie compte quarante-quatre membres. L'ancienne commission de la topographie des Gaules y a été réunie comme commission de géographie historique de la France. Une commission composée de membres du Comité et de délégués des ministères des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, sera chargée de provoquer et de diriger des publications tirées des archives de ces trois ministères. Enfin, l'intention du Comité est de remplacer la *Revue des Sociétés savantes* par deux recueils, dont le premier serait un *Bulletin du Comité* qui publierait les documents communiqués par les correspondants, le second une *Revue des travaux historiques*, comprenant l'analyse et, dans une certaine mesure, la critique des mémoires publiés par les sociétés savantes de Paris et des départements. Cette revue sera dirigée par une commission spéciale et rédigée par de jeunes auxiliaires : MM. Babelon, Berger, J. Havet, E. Molinier, Omont, Prost, Raynaud. Nous ne pouvons qu'approuver ce dédoublement et la création du bulletin; mais la *Revue des travaux historiques* nous paraît présenter des difficultés graves, et une utilité médiocre, surtout en comparaison des frais qu'elle exigera. Il serait plus utile pour les travailleurs que le Comité fît faire chaque année un *Index analytique et méthodique* de toutes les matières contenues dans les publications des sociétés savantes parues pendant l'année précédente. Si l'on objecte que cet index n'aura

pas, comme la Revue, l'avantage de distinguer les bons travaux des mauvais et de donner des directions et des conseils aux sociétés de province, je répondrai que ce sera souvent dans un mauvais travail laissé de côté par les rédacteurs de la Revue que se trouvera le renseignement utile à tel ou tel historien, et que d'un autre côté le rôle de pédagogue vis-à-vis des sociétés de province ne convient guère à un comité officiel. Ce ne sont pas les critiques des rédacteurs de la Revue qui amélioreront les travaux des savants des départements; ce sera le développement de l'enseignement supérieur. Le jour où les classes élevées de la nation seront convaincues que le baccalauréat est non le couronnement, mais le commencement des études sérieuses, et qu'on ne peut pas prétendre au titre d'homme cultivé si l'on n'a pas reçu l'instruction supérieure dans les Facultés, ce jour-là les bonnes méthodes et la vraie critique se répandront sans que le Comité ait à s'en occuper. Il rend d'ailleurs des services bien plus grands qu'il ne peut le faire par la *Revue* en dirigeant chaque année le congrès des sociétés savantes. Déjà cette année les séances ont été beaucoup plus intéressantes que les années précédentes [1]. Le Comité a demandé que les communications fussent courtes; il a invité à faire des communications orales au lieu de lire des mémoires écrits; il a cherché à provoquer d'utiles discussions. Enfin, et c'est là une utile innovation, il a indiqué aux sociétés savantes quelques-uns des sujets sur lesquels elles devraient instituer une sorte d'enquête pour arriver à faire la lumière par des efforts collectifs [2]. Ajoutons encore

1. Citons parmi les communications les plus intéressantes : celle de M. Forestié sur le livre de comptes d'un marchand de Montauban (1338-1369), très riche en renseignements pour l'histoire économique et juridique ; celle de M. Caillemer sur les conflits de juridiction entre le roi de France et l'archevêque de Lyon au XIVe s. ; celle de M. Fierville sur la correspondance des gouverneurs généraux des Pays-Bas avec le magistrat de Saint-Omer, de 1577-1593 ; celle de M. de Lauwereyns de Roosendaële sur une gazette écrite en 1760 pendant les conférences de Gertruydenberg par M. de Marissal, échevin de Saint-Omer ; enfin et surtout celle de M. Combes sur les conférences de Bayonne en 1565. Par des lettres tirées des archives de Simancas et dont les principales sont dues à Don Francis d'Alava, M. Combes a mis hors de doute que Catherine de Médicis a conçu dès 1565, sous l'inspiration de Philippe II, un projet de massacre qui aurait englobé non seulement les protestants, mais même tous les partisans de la tolérance, tels que l'Hospital.

2. Les questions proposées cette année sont toutes du ressort de l'archéologie. Ne pourrait-on pas engager les sociétés savantes à entreprendre une série de travaux dont la valeur serait beaucoup accrue s'ils pouvaient être faits simultanément sur divers points de la France? Par exemple : révision et critique des listes du Gallia Christiana ; publication des nécrologes des abbayes ; dépouillement des notes historiques, économiques, etc., qui se trouvent sur les anciens

qu'au lieu de donner des subventions et des prix, le Comité se réserve d'encourager par des subsides importants les publications ou les recherches qui lui paraîtront offrir le plus d'intérêt. C'est par ces moyens, c'est aussi par les travaux qu'ils publient eux-mêmes, beaucoup plus que par une revue destinée à rester peu lue, que les membres du Comité pourront exercer une influence scientifique sur nos sociétés provinciales.

Le Comité continuera les publications commencées (documents inédits, dictionnaires topographiques, répertoires archéologiques) qui forment déjà une si imposante et remarquable collection ; il poursuivra, nous l'espérons, avec activité les travaux de géographie historique auxquels l'ancienne commission de la carte des Gaules apportait une si fâcheuse lenteur ; enfin la nouvelle commission, qui sera spécialement chargée des publications tirées des archives des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, pourra rendre les plus signalés services. Cette innovation est peut-être la plus importante et la plus heureuse parmi celles qui ont été introduites dans le Comité des travaux historiques. Cette nouvelle commission, en effet, ne sera pas astreinte à suivre strictement les errements de l'ancien Comité. Tandis que le Comité s'est borné jusqu'ici à accepter les projets de publication qui lui étaient proposés sans choisir lui-même les éditeurs et sans pouvoir apprécier toujours suffisamment d'avance leur compétence, la commission prendra l'initiative des publications qui lui paraîtront les plus utiles, et elle choisira elle-même les savants à qui elle confiera le travail. Elle sera par conséquent plus assurée et de l'utilité de l'œuvre et de sa bonne exécution. Elle pourra apporter de la suite et de la méthode dans les publications, ne pas laisser par exemple interrompre pendant trente ans un ouvrage aussi important que les *Négociations de la succession d'Espagne*. Un autre avantage sera que cette nouvelle commission, dont les publications s'adresseront à un public plus étendu que la plupart de celles qui font partie des documents inédits, pourra adopter, au lieu du majestueux in-4°, le format bien plus commode, plus portatif et plus économique de l'in-8°. Nous voudrions même qu'elle allât plus loin, qu'elle ne fût pas obligée de prendre l'État pour imprimeur et pour éditeur, qu'elle pût, comme l'École de Rome ou l'École des Langues orientales, s'adresser à un libraire-éditeur qui, moyennant une subvention peu élevée, publierait à son compte cer-

registres paroissiaux, etc., etc. On a demandé aux sociétés de faire des rapports sur l'état des bibliothèques et des musées d'antiquités des départements. Ce serait un travail d'une grande utilité.

taines séries dont le débit est assuré. Ce serait à la fois donner aux ouvrages une beaucoup plus grande publicité et diminuer sensiblement la charge du budget.

Dans l'excellent discours prononcé à la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes, M. J. Ferry a annoncé la création de la Commission dont nous venons de parler. Il l'a fait malheureusement dans des termes inexacts qui ne faisaient pas sentir l'utilité de cette innovation et qui d'autre part pouvaient prêter à plus d'un malentendu. On aurait pu voir en effet dans ses paroles un blâme à l'adresse de la Commission des archives diplomatiques, une accusation d'accaparement que rien dans les faits ne justifie, et une interdiction pour cette commission d'entreprendre aucune publication[1]. La Commission des archives diplomatiques n'a jamais songé à se réserver aucune partie du dépôt qui lui est confié, et elle a toujours été désireuse d'aider de tout son pouvoir les savants, en particulier ceux qui travaillent pour le Comité des travaux historiques ; quant à son droit d'entreprendre des publications, M. J. Ferry est un esprit trop libéral pour le lui contester et ce droit est reconnu par l'article 8 du règlement des archives. Il est bien évident que la Commission des archives diplomatiques sera disposée à céder à la nouvelle commission du Comité des travaux historiques le soin de diriger la plupart des publications de documents proprement dites pour concentrer tous ses efforts sur la rédaction et la publication de catalogues et d'inventaires analytiques qui pourront doter la France d'une série d'analyses de nos correspondances diplomatiques analogues aux *Calendars* anglais. Mais il serait fâcheux de vouloir concentrer dans la commission du ministère de l'Instruction publique toutes les publications qui peuvent être tirées de nos archives spéciales. Qu'elle se charge de celles qui regardent spécialement les historiens, les érudits, rien de mieux ; mais il y a des publications qui intéressent spécialement la diplomatie, l'art militaire et l'histoire navale, qui ne peuvent être entreprises que par des commissions ou des bureaux historiques spéciaux à chaque ministère.

Enseignement. — M. Maurice Vernes, dans un article intéressant de la *Revue de l'histoire des religions*, publié ensuite à part en brochure, a traité à fond une question qu'il avait déjà plusieurs fois

1. « On a pu craindre, a dit M. Ferry, que le ministère des affaires étrangères, dépositaire de la plus riche collection de documents historiques, ne voulût se la réserver tout entière. » M. Proust, dans son rapport sur le budget des affaires étrangères de 1881, a renchéri sur les inexactitudes commises par M. Ferry. Il paraît croire que la Commission des Archives diplomatiques cesse d'exister et est rattachée tout entière au Comité des Travaux historiques.

abordée : *Quelle place faut-il faire à l'histoire des religions aux différents degrés de l'enseignement public?* (Leroux, 30 p. in-8). Il demande la création dans les principales facultés des lettres de trois chaires : Histoire générale des religions ; — Judaïsme ; — Christianisme ; et à l'École normale, d'un cours d'histoire comparée des religions. Il veut que, dans l'enseignement secondaire, des notions précises sur le judaïsme et le christianisme prennent place dans le programme d'histoire et qu'un cours rapide d'histoire comparée des religions soit fait aux élèves de philosophie. Il désire enfin que des indications générales sur l'histoire religieuse soient mêlées aux cours d'histoire faits aux enfants des écoles primaires. Sur le premier point nous joignons nos vœux à ceux de M. Vernes, en ce sens que l'enseignement de l'histoire des religions, et en particulier des religions juive et chrétienne, nous paraît un des plus dignes de figurer sur le programme des facultés des lettres, s'il se trouve des professeurs capables de s'en charger. Nous ne croyons pas indispensable que tous les grands centres universitaires soient pourvus des chaires que réclame M. Vernes, mais il serait bon qu'elles existassent dans deux ou trois centres pour qu'un étudiant français ne fût pas obligé d'aller chercher l'instruction sur ces matières en Hollande ou en Allemagne[1]. En ce qui touche l'enseignement secondaire, nous ne croyons pas utile de placer un cours d'histoire des religions en philosophie. Comme nous croyons déjà que l'enseignement même de la philosophie dans les lycées est une erreur, à plus forte raison refuserons-nous d'y introduire ce cours nouveau. Nous le renverrons, avec la philosophie, aux facultés[2]. Nous ne demanderons pas non plus par conséquent la

1. On peut voir quels vastes horizons l'histoire des religions ouvre à l'étude et à la pensée par la brochure que vient de publier M. James Darmesteter : *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif* (Librairie Nouvelle, 21 p., in-8°). On y trouvera résumée dans un magnifique langage et avec une rare élévation d'idées l'étrange destinée de ce petit peuple à qui a été assignée la première place dans l'histoire religieuse de l'humanité. On ne lira pas sans émotion les belles pages consacrées au Talmud et au rôle des Juifs au moyen âge. Assurément l'histoire des religions enseignée par des hommes qui, comme M. Darmesteter, seraient à la fois des linguistes, des penseurs et des écrivains, serait une des disciplines les plus dignes de figurer dans le programme de nos Facultés.

2. M. Vernes vient de publier deux volumes de *Mélanges d'histoire religieuse* (Fischbacher) où presque toutes les questions relatives à la religion juive sont traitées avec l'esprit scientifique le plus détaché de tout parti pris. Malgré le sérieux et l'impartialité du langage de M. Vernes, croit-il qu'il serait possible de parler ce langage à des élèves de lycée sans froisser des convictions respectables ? Il oublie trop que l'histoire est la plus redoutable ennemie des religions positives.

création d'un cours à l'École normale. Les élèves que l'histoire des religions intéressera iront l'étudier aux cours de la faculté. En ce qui concerne la place à donner à l'histoire religieuse dans l'enseignement de l'histoire générale dans les lycées et les écoles, nous sommes à peu près d'accord avec M. Vernes. Nous croyons comme lui qu'un cours bien fait doit contenir des notions sur la religion juive aussi bien que sur la religion égyptienne et doit enseigner la formation de l'église chrétienne aussi bien que la Réforme ; nous croyons comme lui que l'on peut, sans froisser aucune croyance, donner ces notions à un point de vue purement historique, sans nier ni affirmer les faits surnaturels auxquels elles se rattachent ; mais nous croyons aussi que pour le faire il faut une discrétion, un tact, un talent même, que peu de professeurs posséderont, surtout dans les écoles primaires ; nous croyons que le plus grand nombre se laisseront entraîner à exposer leurs opinions religieuses personnelles ; nous croyons enfin que beaucoup de parents, en voyant que l'enseignement religieux, supprimé ailleurs, subsiste dans les cours d'histoire, penseront qu'on est inspiré dans cette réforme par des sentiments hostiles à la religion. Aussi approuvons-nous le Conseil supérieur de s'être montré très réservé dans la rédaction des programmes.

Nous ajouterons, au sujet des réformes proposées par M. Vernes, une réflexion d'une portée plus générale. M. Vernes, comme M. Fouillée, comme M. Drapeyron, comme M. P. Bert, lorsqu'ils se montrent préoccupés de faire donner à un lycéen des notions complètes d'histoire religieuse, de philosophie, de géographie, de sciences naturelles, me paraissent se méprendre un peu sur le véritable caractère de l'enseignement secondaire. Ils le considèrent comme constituant à lui seul un enseignement complet, et ils se préoccupent d'y faire rentrer toutes les connaissances nécessaires pour un homme cultivé. Nous croyons au contraire que l'enseignement secondaire classique doit n'être qu'une préparation générale de l'esprit à des études sérieuses qui se feront à l'université, et que l'étude des langues et des mathématiques est le principal instrument pour cette préparation générale. Sans doute il faut nourrir cet enseignement, y faire rentrer le plus possible de connaissances positives, mais il ne faut pas que ce soit au détriment de la culture même de l'esprit. Sinon, l'on aura cultivé la mémoire aux dépens de l'intelligence ; on accablera sans profit le cerveau des enfants ; ils apprendront tout et ne sauront rien. Que l'enseignement spécial ou commercial s'occupe exclusivement de meubler la tête de ses élèves des notions nécessaires à un industriel ou à un négociant, rien de mieux ; mais l'enseignement classique a une visée plus haute, il doit former l'es-

prit, le rendre capable de recevoir l'instruction supérieure. Le baccalauréat ne doit pas être un couronnement d'édifice ; il doit être la porte qui conduit du lycée à la faculté.

Ces idées commencent d'ailleurs à se répandre. On en a eu la preuve dans les discussions de la Société d'enseignement supérieur relatives au baccalauréat ; plusieurs membres se sont prononcés en faveur de la transformation du baccalauréat en certificat d'études décerné après un examen passé devant les professeurs mêmes de l'enseignement secondaire sous la surveillance d'un délégué de l'État ; on en a la preuve dans le zèle avec lequel le gouvernement travaille à développer notre enseignement supérieur. La préparation à la licence et à l'agrégation dans les facultés s'organise et donne d'excellents résultats, et, dans le discours dont nous avons parlé plus haut, le ministre a nettement proclamé, aux applaudissements de l'assistance, qu'un jour viendrait où l'on n'arriverait plus au professorat qu'après quatre années de scolarité dans les facultés. Une nouvelle école d'érudition et de recherches est venue s'ajouter à nos Écoles d'Athènes et de Rome, celle du Caire, dont le premier directeur, notre collaborateur M. G. Maspero, a été peu après son arrivée en Egypte appelé à la direction du musée du Boulaq [1], et a été remplacé par M. Lefébure. Si cette école était exclusivement consacrée à l'Egyptologie, on pourrait penser qu'il aurait mieux valu se contenter d'envoyer au Caire une mission temporaire que de former une pépinière indéfinie d'égyptologues qu'on sera ensuite fort embarrassé de caser à leur retour. Mais nous espérons que l'École du Caire, loin de se restreindre à l'Égyptologie, deviendra une véritable école d'orientalistes qui s'occupera et de l'assyriologie, et des antiquités sémitiques, et même de l'histoire et des monuments arabes et turcs. Du Caire pourront partir des explorateurs vers l'Afrique et vers l'Asie. L'École du Caire entrera en relations intimes d'un côté avec l'École d'Athènes dont le domaine rejoint à chaque instant les études orientales, de l'autre avec l'École de Rome avec qui elle aura un terrain commun, la Tunisie, à la fois punique et romaine. Nos trois écoles pourront avoir ainsi la plus riche et la plus féconde activité et se prêteront un mutuel appui.

1. Cette nomination laisse en des mains françaises l'admirable musée créé par les soins de Mariette. Le nouveau directeur, qui comme historien et comme philologue est incontestablement supérieur à son éminent prédécesseur, a montré dès ses débuts qu'il était digne de lui succéder dans la direction des fouilles par les fouilles faites dans le tombeau du roi Ounas. On peut espérer que les recherches dirigées en ce moment vont nous livrer des monuments de la VIIe à la Xe dynastie qui manquent jusqu'ici dans la série des monuments égyptiens.

L'École de Rome donne tous les jours des preuves nouvelles de vitalité. Dans le domaine de l'antiquité, M. de la Blanchère s'occupe des Terres Pontines et de Terracine, M. Lacour Gayet du règne d'Antonin, M. Jullian de l'administration impériale ; pour le moyen âge, M. Durrieu a entrepris des recherches très importantes sur la domination française à Naples au XIVe et au XVe siècle, M. Engel étudie la numismatique et la sigillographie des établissements normands en Italie et en Sicile au XIe s. Enfin, M. Thomas a entrepris sur Boniface VIII un travail analogue à celui que M. Berger a achevé sur Innocent IV et qui est en cours de publication. Nous venons d'en recevoir le 2e fascicule qui ne le cède pas en intérêt au précédent. Il est tout entier consacré à l'année 1245, l'année du concile de Lyon, où tant de grandes affaires politiques et religieuses furent discutées, et où Innocent IV exilé, mais toujours maître et chef du monde catholique, brave la puissance de Frédéric II. L'École de Rome donne une preuve nouvelle de son activité en entreprenant la publication périodique de *Mélanges d'archéologie et d'histoire* (Paris, Thorin ; Rome, Spithœver ; 4 à 5 fasc. par an, 3 fr. 50 le fasc.). Ce recueil de mélanges sera pour l'École de Rome ce que le Bulletin de correspondance hellénique est pour l'École d'Athènes, un moyen de prendre part d'une manière plus suivie au mouvement de la science, de communiquer immédiatement des découvertes de détail, de publier des travaux d'étendue restreinte qui sont à la fois la préparation et l'accompagnement naturel des mémoires de longue haleine entrepris par les élèves. Les deux premiers fascicules donnent la meilleure idée du recueil. Nous y signalerons en particulier une belle inscription de Taormine contenant des fastes de Tauroménion, publiés et commentés par MM. Lafaye et Martin, une excellente étude critique de M. Lacour Gayet sur les fastes consulaires des dix premières années d'Antonin le Pieux, et un très intéressant article de M. Müntz sur les travaux artistiques exécutés à Rome et dans l'État romain par les soins de Boniface VIII et en particulier sous les relations de Boniface VIII et de Giotto.

Je ne veux pas quitter l'École de Rome sans dire encore quelques mots d'une mesure qui me semblerait de nature à rendre plus fécondes encore les études qui se font à Athènes et à Rome. Un grand nombre de jeunes gens qui se rendent dans ces deux écoles au sortir de l'École normale n'ont pas encore une préparation tout à fait suffisante et souvent même ne sont pas décidés sur la nature des travaux qu'ils veulent entreprendre. Il faudrait à notre avis qu'avant de partir pour l'étranger ils dussent passer au moins un an à travailler librement à Paris à la Faculté des lettres et à l'École des

hautes études. Ils achèveraient de développer leurs qualités de critiques et d'érudits ; dans un milieu où toutes les branches de la science sont représentées, leur vocation spéciale se manifesterait d'une manière plus spontanée. Ils partiraient alors pour Rome et pour Athènes sachant ce qu'ils veulent faire, et ils pourraient sans perdre de temps s'atteler tout de suite à une besogne spéciale. S'ils le préféraient, ils devraient pouvoir aller travailler en Allemagne ou en Angleterre. Pourquoi même n'y en aurait-il pas qui resteraient à Paris deux ou trois ans à faire apprentissage d'érudits ? Devons-nous continuer à vivre dans l'idée que notre enseignement supérieur ne peut pas former des savants et que c'est seulement à l'étranger que l'on peut apprendre à pratiquer les bonnes méthodes ? Un philologue ne trouvera-t-il pas à Paris toutes les directions dont il a besoin, n'y a-t-il pas des manuscrits latins ailleurs qu'au Vatican ? Un jeune historien sortant de l'École normale et désireux de s'occuper du moyen âge ne fera-t-il pas mieux de suivre des cours à l'École des chartes, à la Faculté et à l'École des hautes études que de se jeter immédiatement sur quelques séries de registres pontificaux qui absorberont ses meilleures années dans un labeur assez monotone. Sans doute un séjour à l'étranger, soit en Allemagne, soit à Rome, sera toujours profitable, mais surtout quand on y sera suffisamment préparé. L'École de Rome me paraît avant tout destinée à ceux qui veulent se consacrer à l'histoire romaine et à l'archéologie romaine et du moyen âge ; quant aux historiens médiévistes et aux philologues, il faut qu'ils soient déjà formés avant d'aller à Rome, et qu'en y allant ils sachent d'avance quels sont les travaux dont ils vont chercher les matériaux en Italie. En permettant ainsi à des jeunes gens de travailler à Paris même, on donnera aux professeurs du haut enseignement des élèves, au sens le plus vrai du mot, et le plus puissant des encouragements ; car si leur principale fonction est de former des professeurs, leur fonction la plus élevée est de former des savants.

Ajoutons, en finissant cet article consacré aux progrès de l'enseignement supérieur, qu'un décret du 25 déc. 1880 vient d'introduire une réforme des plus importantes pour les études historiques dans les Facultés de droit. L'examen de licence en droit comportera à l'avenir l'histoire générale du droit français, et des chaires d'histoire du droit français vont être créées dans toutes les Facultés de droit. Nous réclamions depuis longtemps cette réforme. Nous y applaudissons de grand cœur.

Publications de documents. — Nous croyons devoir signaler à nos lecteurs la belle édition que vient de donner M. U. Robert du Penta-

teuque de Lyon [1], ce précieux manuscrit qui, après avoir été partiellement volé, dénaturé et vendu par M. Libri, a été libéralement restitué à la France par lord Ashburnham. Les questions de textes sont peut-être en effet les plus importantes pour l'histoire du christianisme, et il n'est pas indifférent de connaître les traductions de la Bible qui ont précédé la Vulgate et qui ont servi aux premiers Pères de l'Église. M. U. Robert, par une étude paléographique, grammaticale et critique à laquelle il a apporté la conscience qu'il met à tous ses travaux, est arrivé à la conclusion que cette traduction a été faite en Afrique, à la fin du IIIe s. ou au commencement du IVe, sur une version grecque, et ne doit pas être confondue avec l'Itala. Ces conclusions ne paraissent pas encore avoir été acceptées de tous les savants ; mais il est impossible de fournir plus d'éléments pour la solution du problème que l'a fait M. Robert.

Un de nos meilleurs professeurs de droit, M. E. Dubois, vient de donner une édition des *Institutes de Gaius* (Marescq aîné) que nous recommandons aux historiens aussi bien qu'aux juristes. Elle leur offre le texte le plus récent et le plus complet, celui qui a été lu par Studemund, mais reproduit avec une disposition typographique meilleure et plus claire. Les notes nous fournissent en outre toutes les leçons, corrections, conjectures des précédentes éditions, en un mot toute l'histoire du fameux palimpseste de Vérone. L'excellent travail de M. Dubois, qui est un chef-d'œuvre d'exactitude et de patience [2], a donc l'avantage de condenser en un volume de 538 p. toutes les éditions antérieures. Je n'y regrette qu'une chose : l'absence d'un index. Comment consulter un texte juridique sans index et sans table ?

La Normandie se montre, parmi nos provinces, une des plus actives dans le champ de l'érudition historique. Non seulement elle est représentée à Paris par quelques-uns de nos savants les plus éminents, mais l'influence de ces savants a en échange contribué à répandre en Normandie le goût de l'érudition sévère et des bonnes méthodes. Je suis assuré que pas un des membres de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société d'histoire de Normandie ne me démentira si je dis que les travaux de M. Delisle, de

1. *Pentateuchi Versio latina antiquissima e codice Lugdunensi.* Paris, Firmin Didot, 1881. La reproduction de la partie du ms. encore inédite reproduit exactement les caractères et la disposition matérielle du manuscrit. Pour le reste, M. R. s'est contenté de reproduire en la collationnant l'édition donnée par feu Lord Ashburnham, qui avait acheté le manuscrit Libri sans en savoir l'origine.

2. L'imprimerie Berger-Levrault mérite sa part d'éloges dans ce travail. L'exécution matérielle du volume est admirable.

M. Luce, de M. Lair ont toujours été pour eux un encouragement et un exemple. De même qu'à la dernière séance générale de la Société des Antiquaires de Normandie M. Léon Heuzey portait la parole comme président, à la dernière séance générale de la Société d'histoire de Normandie, M. Lair, tout en offrant à la Société le manuscrit d'une édition critique de Guillaume de Jumièges, si impatiemment attendue et que notre laborieux confrère a su mener à bien malgré tant d'autres occupations, a prononcé un excellent discours où il a tracé avec une rare connaissance de l'historiographie normande tout un plan de publication des sources de l'histoire de Normandie [1]. Puisse la Société élever un jour ce monument à la gloire de notre province! Elle en est capable, car les bons travailleurs n'y manquent pas. Elle nous en donne tous les ans des preuves. M. Dolbet vient de nous apporter le 2e volume de l'*Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, par R. Toustain de Billy, et M. Robillard de Beaurepaire a publié le texte très intéressant des *Cahiers des États de Normandie sous Henri IV*, avec de nombreux documents à l'appui. La Société annonce la publication de *Trois anciens coutumiers* et du *Grand coutumier de Normandie*, confiée à M. Joseph Tardif, enfin celle d'une *Chronique de l'abbaye de Jumièges*, confiée à M. l'abbé Loth. En dehors des publications de la Société nous devons signaler l'édition de la dernière partie des *Chroniques de Normandie* (1223-1453), due aux soins de M. Hellot. Cette compilation du XVe siècle, publiée plusieurs fois à Rouen au XVe et au XVIe siècle, contient trois fragments très importants. L'un (ch. X à LXXX) est une chronique contemporaine écrite, d'après M. Hellot, de 1417-1419 et de 1422-1424 par un bourgeois rouennais partisan des Bourguignons et qui raconte ce qu'il a vu ; le second, intitulé *Petit Traictié*, est encore une chronique rouennaise qui s'étend de 1424 à 1444 [2] ; le troisième est le *Recouvrement de Normandie* par le héraut Berri, ce document si intéressant publié en 1863 par M. Stevenson [3]. Une der-

1. Nous rectifierons, à propos de ce discours, une erreur trop souvent reproduite. M. Lair exprime le vœu qu'on retrouve la partie perdue des Annales de Flodoard. Nous invitons les érudits normands à s'épargner toute recherche à ce sujet. Il n'y a pas de partie perdue des Annales. L'idée erronée que l'histoire des années 878 à 917 avait été écrite par Flodoard a été mise en avant sans aucune preuve sérieuse par M. Guadet dans l'édition de Richer qu'il a donnée à la Société d'Histoire de France, édition dont le texte est la reproduction de celui de Pertz et où la traduction, la préface et les notes fourmillent de fautes.

2. M. H. la croit écrite au fur et à mesure des événements. A mes yeux cette opinion est erronée.

3. *Narration of the expulsion of the English from Normandy*. M. Hellot a

nière partie : le *Recouvrement du demorant de Guienne*, offre moins d'intérêt. M. Hellot, prenant pour base l'édition de Guillaume le Talleur parue à Rouen en 1587, a soigneusement relevé toutes les variantes des manuscrits et des éditions et ajouté en notes un véritable commentaire perpétuel. Malgré les critiques qui pourraient être faites à quelques-unes de ces notes, M. Hellot n'en aura pas moins rendu un grand service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XVe siècle[1].

L'ouvrage de D. Coquelin sur l'abbaye de Saint-Michel de Tréport, dont la Société d'histoire de Normandie a commencé la publication, trouve son complément naturel dans le Cartulaire que M. LAFLEUR DE KERMAINGANT vient de rééditer avec un soin et un luxe admirables[2]. Ce Cartulaire factice, dont M. de Kermaingant a réuni les éléments dispersés dans les bibliothèques et les archives de Paris, de Rouen et du Tréport, se compose de 271 pièces dont la plus ancienne est de 1036, la plus récente de 1528. Une ample introduction, qui donne un aperçu de l'histoire de l'abbaye et fait ressortir l'intérêt des pièces publiées, est suivie d'une série de notices biographiques sur les abbés depuis Herbert jusqu'à Jacques III de Ligniville qui assista, en 1791, à la destruction de l'abbaye. Les documents publiés par M. de Kermaingant n'offrent pas seulement l'intérêt commun à tous ceux que renferment les cartulaires, c'est-à-dire des renseignements sur le régime de la propriété, sur les droits féodaux, sur la chronologie des seigneurs ecclésiastiques ou laïques, sur la topographie du moyen âge ; ils offrent encore un intérêt spécial en nous montrant les relations de l'abbaye avec les comtes d'Eu, les droits particuliers que cette abbaye exerçait sur les revenus de la pêche maritime, les conflits de la juridiction ecclésiastique et de la juridiction seigneuriale, enfin et surtout la ruine de l'abbaye causée à la fois par les ravages de la guerre de Cent Ans et par les abus financiers de la curie romaine. Au XIVe s. la levée des annates et des *fructus medii temporis* avait réduit l'abbaye à la misère. Cette belle publication fait

laissé de côté toute la première partie des *Chroniques* qui mériterait bien d'être étudiée et rééditée avec soin.

1. Il serait injuste de ne pas signaler les services que rend à l'érudition normande l'excellent éditeur M. Ch. Méterie, qui est le libraire de la Société d'histoire de Normandie et de la Société des Bibliophiles rouennais. Nous avons beaucoup tardé à annoncer une très curieuse réimpression fac-similé publiée par M. Méterie des *Pièces relatives aux possédées de Louviers*, et en particulier de l'*Histoire de Magdelaine Bavent*, à Paris, chez Jacques Le Gentil, 1652.

2. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*. Paris, Didot, 1 vol. gr. in-4° de CLIX-425 p., de 8 planches en héliogravure.

le plus grand honneur au zèle de son éditeur. Je regrette seulement que chaque charte ne soit pas précédée d'un titre accompagné d'une brève analyse. La table n'y supplée que d'une manière insuffisante.

M. J. Delaville Le Roulx vient d'achever le second volume des *Registres des comptes municipaux de la ville de Paris* (Tours, Semeur-Laplaine ; Paris, Picard). Il s'étend de 1367 à 1380. Nous avons déjà fait remarquer l'intérêt de ces documents qui non seulement fournissent une foule de renseignements économiques et statistiques précieux, mais éclairent encore beaucoup de points relatifs aux institutions, l'histoire des impôts et même à des faits de l'histoire générale. Les comptes publiés dans le présent volume se rapportent surtout aux dépenses des fortifications de Tours et à la guerre contre les Anglais ; mais les titres : messageries, dépenses communes, gages et salaires sont peut-être les plus riches en détails intéressants. M. Delaville Le Roulx a d'ailleurs beaucoup ajouté à la valeur de son volume par les notes et les documents inédits publiés en appendice à l'occasion des principaux personnages qui figurent dans les comptes. Signalons en particulier celles sur Jean de Bueil, sur le siège de Montcontour, sur les Trousseau, sur Pierre de Chevreuse. La Société archéologique de Touraine, sous les auspices de laquelle se fait cette belle publication, donne aux sociétés savantes de province un exemple qui mérite d'être signalé, d'être récompensé et d'être suivi.

Les semaines qui viennent de s'écouler nous ont apporté une série de recueils de lettres du plus piquant intérêt, sans parler de deux recueils qui se rapportent spécialement à l'époque révolutionnaire et dont nous dirons quelques mots plus loin. La plus curieuse de ces correspondances peut-être est celle de l'abbé Galiani, que nous devons à MM. L. Perey et G. Maugras (C. Lévy), dont le premier volume vient de paraître. Galiani n'était pas seulement un des hommes les plus spirituels d'un siècle spirituel entre tous, c'était un homme dont les connaissances étaient aussi étendues que son intelligence était pénétrante et profonde. On a dit de Diderot qu'il fournissait d'idées tous les hommes de sa génération, et que c'était dans la causerie que son génie était le plus fécond. Cela est plus vrai peut-être encore de Galiani. Nous devons savoir gré à MM. Perey et Maugras d'avoir fait revivre dans une préface pourtant un peu trop rapide cette figure si originale, de nous avoir révélé comment la dépendance à laquelle la cour de Naples était réduite vis-à-vis de celle d'Espagne l'obligea, malgré ses talents diplomatiques, à quitter Paris pour retourner en Italie, de nous avoir donné pour la première fois dans un texte correct la charmante correspondance que nous devons à ce rappel devenu pour Galiani un exil, d'y avoir ajouté déjà

24 lettres inédites, de nous promettre enfin la correspondance avec Tanucci, le ministre des affaires étrangères à Naples, qui nous montrera sans doute Galiani sous ses côtés les plus sérieux et apportera des documents nouveaux à l'histoire diplomatique du XVIIIe s.[1].

Les deux volumes de *Lettres de Mme de Rémusat*, publiés par son petit-fils, s'étendent de 1804 à 1812. On y trouvera le commentaire des Mémoires avec plus de naturel, avec un ton plus constamment juste, mais aussi avec des réticences rendues nécessaires par la police impériale. Ne devait-il pas y avoir aussi plus d'un point sur lesquels Mme de Rémusat, au milieu de la gloire du règne, n'aurait pas osé s'avouer à elle-même ni surtout avouer aux autres ce qu'elle pensait et ce qu'elle sentait, et qui n'ont pris toute leur signification qu'après la décadence et la chute? A côté des mille détails que nous offrent ces lettres sur la cour de Napoléon et sur l'intérieur de Joséphine, à côté de portraits tracés d'une main légère et sûre, il y a dans ces lettres toute une histoire intime des plus touchantes et qui, à une époque comme celle de l'empire, a dû se répéter bien des fois, c'est l'histoire des souffrances d'une femme séparée d'un mari qu'elle aime profondément, de ses inquiétudes de tout genre, des douloureux malentendus qui naissent de la séparation. Il y a là tout un coin de l'histoire morale de la société française pendant les guerres de l'empire décrit de la manière la plus émouvante et la plus sincère. La consolation, pour ces femmes fidèles restées au foyer, c'étaient les enfants, cette jeune génération qui allait être la charmante, la poétique, l'éloquente France de la Restauration. Les lettres de Mme de Rémusat nous montrent cette jeune génération dans un de ses représentants les plus éminents, les plus sympathiques, dans M. Charles de Rémusat.

La cour de Napoléon Ier sort moins maltraitée des mains de Mme de Rémusat que celle de Napoléon III des mains de Mérimée. Il était pourtant un ami du premier degré, mais un ami singulièrement désabusé et clairvoyant[2]. Sa clairvoyance d'ailleurs ne va qu'à bien voir ce qui se passe autour de lui, mais elle ne s'étend pas aux jugements qu'il porte sur la politique générale et sur l'histoire. S'il était besoin de prouver que l'égoïste scepticisme, l'absence de sens moral rendent l'esprit étroit et stérile, le conservatisme borné de Mérimée le démontrerait amplement. Il n'y a chez lui aucune vue d'ensemble, aucune

1. Nous venons de recevoir le second volume qui contient les lettres à ses amis de France de 1772 à 1787. Il y en a douze d'inédites.

2. *Lettres à M. Panizzi*, 1850-1870, publ. par L. Fagan. Paris, Lévy, 2 vol. in-8°, 1880.

conception du développement historique ; rien que les anxiétés triviales du rat dérangé dans son fromage. Mais de quels traits pénétrants, acérés, impitoyables, n'a-t-il pas dépeint ou plutôt raconté la politique étrangère et intérieure du second empire, politique de rêves, de coups de tête, d'intrigues et d'ennui ? Pas d'idées, pas de principes, pas de traditions : le règne de la frivolité, de l'incurie, du laisser-aller, au point de vue moral comme au point de vue politique. De 1850 à 1860, c'est la griserie du joueur heureux ; de 1860 à 1870, c'est la lassitude et l'inquiétude du parvenu blasé qui gaspille de gaîté de cœur sa fortune dans des distractions vulgaires ou dans des entreprises sans logique, mal conçues et mal conduites. Ce qui ajoute au piquant de ces révélations, c'est qu'elles sont faites par un conservateur sceptique à un sceptique révolutionnaire, et que Mérimée et Panizzi servent d'intermédiaires entre la France et l'Italie, entre Napoléon III, Cavour et Garibaldi. Seulement le sceptique révolutionnaire avait au fond de lui le cœur d'un patriote; aussi dans ces négociations est-ce lui qui a eu et le beau rôle et le profit. On est tenté, je l'avoue, en face de cette ironie perpétuelle de Mérimée, de prendre contre lui-même la défense de ses amis et de montrer qu'il y a eu en eux, malgré tout, plus d'idées sérieuses ou généreuses, et que leur œuvre politique a produit plus de résultats utiles que son indulgence sarcastique ne le laisserait supposer.

Livres nouveaux. Antiquités. — M. G. Perrot vient de commencer avec l'aide de M. Chipiez une œuvre importante qui, bien qu'elle intéresse avant tout les archéologues, n'en est pas moins une œuvre historique. L'Histoire de l'art dans l'antiquité en effet, telle qu'ils l'ont conçue [1], est une véritable histoire de la civilisation. Dans les six livraisons que nous avons sous les yeux et qui sont consacrées à l'Égypte, nous trouvons une étude sur le sol de l'Égypte, sur ses habitants, sur leurs mœurs domestiques, sur leur organisation politique et sociale qui, appuyée constamment sur les monuments, éclairée par la reproduction d'un grand nombre de ces monuments, prend une vie et un relief singuliers. M. Perrot ne pouvait pas prouver d'une manière plus péremptoire l'utilité de la chaire d'archéologie qui a été créée pour lui à la Faculté des lettres et les services que peut rendre cette chaire aux étudiants qui s'occupent de l'histoire ou de la littérature antiques. Les volumes que M. Perrot

1. *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Égypte, Assyrie, Perse, Asie-Mineure, Grèce, Étrurie, Rome. T. I : l'Égypte. Paris, Hachette, 1881. Paraît en livraisons hebdomadaires de 16 p. coûtant 50 cent. L'ouvrage formera 300 livraisons environ.

consacrera à la Grèce et à Rome ne seront-ils pas une histoire par les monuments des deux civilisations grecque et romaine, un commentaire perpétuel des œuvres des poètes et même des philosophes? C'est seulement par l'alliance des études archéologiques, littéraires, linguistiques et historiques que l'on arrive à des vues vraiment synthétiques et complètes sur le développement des civilisations. Cette alliance de disciplines qui se prêtent un mutuel secours commence à être pratiquée dans notre haut enseignement, dans les cours de M. Perrot, dans ceux de M. Rayet ou de M. G. Paris. La récente nomination de M. Graux, chargé d'enseigner à la Sorbonne la littérature et l'histoire grecques, nous montre qu'on a compris enfin les inconvénients d'un système qui parquait les professeurs dans une étroite spécialité. Bientôt, nous l'espérons, les mots : *philologie ancienne* ne signifieront plus simplement l'étude de la phonétique et de la syntaxe grecques et latines, mais l'étude de l'antiquité sous toutes ses faces.

Le beau recueil des *Monuments de l'art antique* que publie M. Rayet (Quantin) pourra être joint au livre de M. Perrot comme la magnifique illustration de quelques points spéciaux. La rapidité avec laquelle la seconde livraison a suivi la première nous prouve que le succès souhaité et prédit par nous à cette entreprise ne s'est pas fait attendre. On y trouvera la reproduction de plusieurs statues égyptiennes et de cuillers en bois sculpté accompagnée d'un très intéressant commentaire. On y admirera le beau scribe accroupi du Louvre. Nous signalerons aussi la discussion de M. Rayet sur la louve du Capitole. Dans une discussion très bien conduite, il cherche à prouver que la louve est un bronze du temps des Tarquins, celle même sous laquelle les *Ogulnii* placèrent en 265 les deux statues des enfants fondateurs de la ville. Je suis disposé à m'incliner devant l'autorité d'un juge aussi compétent, mais j'avoue que la louve me paraît être un bronze carolingien tandis que les enfants sont certainement, comme le reconnaît M. Rayet, de la Renaissance.

A mesure que M. Aubé avance dans ses études sur les persécutions de l'Église, il devient plus maître de son sujet, son horizon s'élargit, sa critique devient plus délicate et plus sûre. En même temps les documents deviennent plus nombreux et l'histoire prend une base plus solide. Aussi le nouveau volume[1] qu'il vient de publier est-il singulièrement instructif et intéressant. Cette époque est une de celles où le christianisme fait les plus rapides progrès grâce à l'indifférence des mauvais empereurs, tels que Commode ou Elagabale, et à la demi-

1. *Les chrétiens dans l'empire romain de la fin des Antonins au milieu du IIIe s.* 180-249. Paris, Didier, 1881.

complicité de princes doux et tolérants, tels qu'Alexandre Sévère et Philippe. Les souverains préoccupés de rendre à l'empire son unité menacée et à la loi romaine son autorité ébranlée, et au premier rang Septime Sévère, sont impuissants à arrêter le flot toujours montant des doctrines nouvelles, et, malgré des persécutions locales ou des violences populaires isolées, le christianisme jouit d'une paix et d'une liberté relatives. M. Aubé soumet à une critique très pénétrante tous les récits de martyres qui nous ont été conservés et dégage ces récits et les documents judiciaires authentiques qui leur servent parfois de base des embellissements et des inventions romanesques dont l'imagination chrétienne a été trop féconde. Ce qui est peut-être plus intéressant encore que cette critique des actes des martyrs, c'est l'analyse que fait M. Aubé des sentiments et des idées de la population chrétienne. Au lieu de cette troupe de mannequins, taillés tous sur le même patron, pensant, parlant et agissant de même, que les historiens dévots nous ont trop souvent représentés, M. Aubé nous montre de vrais hommes, avec leurs faiblesses, leurs passions, leurs disputes, et aussi leur véritable grandeur. Le chapitre sur l'Église d'Afrique, publié naguère par la *Revue*, et celui sur les chrétiens intransigeants et les chrétiens opportunistes sont à cet égard d'excellents morceaux de psychologie historique. Peu à peu l'histoire des premiers siècles du christianisme se dégage des couleurs convenues, fades et monotones de la légende pour revêtir les couleurs vivantes et variées de la réalité. Grâce à MM. Renan, de Pressensé, Aubé, de Rossi, Le Blant, nous arrivons à connaître non seulement le cadre historique où s'est développé le christianisme primitif, mais la constitution de l'Église, la vie privée, les idées et les mœurs des premiers chrétiens.

Moyen Age. — Nous sommes très heureux de posséder dans une traduction française le 1er vol. du remarquable ouvrage de M. J. Steenstrup sur l'histoire primitive des Normands (cf. *Rev. hist.*, IV, 424, XII, 431, XIV, 405). Nous y trouvons une série d'études sur l'autorité de Saxo Grammaticus, sur Ragnar Lodbrog, sur les institutions militaires et les lois des Normands établis en Neustrie, qui sont du plus vif intérêt et qui excitent d'autant plus la réflexion que les hypothèses y tiennent une assez large place. Parmi ces hypothèses, une

1. *Étude préliminaire pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions* avec une introduction de M. E. de Beaurepaire. Paris, Champion, 1881. C'est la traduction du 1er vol. les *Normannerne i Indledning i Normannertiden;* la 3e partie consacrée aux causes des expéditions normandes a été omise. Il est regrettable que la traduction soit écrite dans un français aussi incorrect.

des plus ingénieuses et des plus utiles est celle par laquelle M. S. rapproche ce que Dudon de Saint-Quentin nous apprend sur les lois normandes, des lois de Frocle conservées par Saxo Grammaticus. Mais par contre nous ne saurions être aussi affirmatif que M. S. sur le caractère purement danois des invasions normandes; nous croyons qu'il exagère singulièrement l'autorité de Dudon de Saint-Quentin et qu'il ne s'est pas rendu compte de la manière dont ce chroniqueur a composé les deux premiers livres de son histoire.

Rien de plus délicat que la critique des écrits hagiographiques. Beaucoup d'érudits ne se sont pas même doutés des difficultés qu'elle offre. Nous avons vu récemment M. Lecoy de la Marche faire un gros livre sur saint Martin sans examiner l'autorité du seul témoin contemporain, de Sulpice Sévère. Il croit que, parce qu'il lui consacre quelques pages et constate que Sulpice a vécu quelque temps auprès du saint, il a mis son autorité hors de toute contestation. Il ignore que, du vivant même de Sulpice, on mettait ses récits en suspicion. Si M. Lecoy veut se rendre compte de la différence qui existe entre une compilation hâtive, mise en œuvre par un littérateur habile, et une œuvre de critique consciencieuse et pénétrante, il n'a qu'à lire l'étude remarquable que vient de consacrer M. Kohler à la vie de sainte Geneviève [1]. Après avoir établi, par une étude comparative très minutieuse des manuscrits, le texte le plus ancien de la *Vita Genovefae*, il prouve qu'elle a été écrite peu de temps après la mort de la sainte par un témoin oculaire de sa vie; et cependant, quand il veut en tirer des renseignements historiques certains, il voit la réalité s'évanouir pour ainsi dire entre ses mains; il ne peut arriver à la certitude presque sur aucun point; il montre enfin que l'hagiographe copie des vies de saints antérieures, en particulier celle de saint Martin par Sulpice Sévère. M. Kohler a reçu, quand son travail était terminé, une précieuse confirmation de ses recherches. Il avait avancé dans son mémoire que l'auteur de la *Vita Genovefae* avait dû copier une Vie de saint Germain d'Auxerre, mais pas celle que nous possédons et qui contient au contraire des passages empruntés à la Vie de sainte Geneviève. Or il a trouvé après l'impression de son livre, dans un ms. nouvellement acquis par la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 2178), une vie de saint Germain qui ne contient pas ces derniers passages, et qui est évidemment le texte primitif. Voilà une preuve bien frappante de la bonne méthode suivie par M. Kohler [2]. Bien que

1. *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris.* Vieuvy, 1881. Ce mémoire, qui fait partie de la Bibliothèque de l'École des hautes études, a valu à son auteur le titre d'*Élève diplômé.*

2. M. Lecoy, dans sa réponse à la *Revue* (*Rev. hist.*, XVI, 178), disait avoir

s'appliquant à un sujet très restreint, on peut tirer du travail de M. Kohler des conclusions générales d'une grande portée pour la critique des œuvres hagiographiques.

Le livre de M. Perroud sur *les Origines du premier duché d'Aquitaine* (Hachette) est une thèse de doctorat ès lettres ; ajoutons qu'à certains égards elle est un modèle de ce que devraient être les thèses de doctorat. Trop souvent on présente comme thèse une biographie quelconque, le récit d'une période, pour lesquels on se contente de dépouiller et de mettre en œuvre un certain nombre de documents inédits ou imprimés, mais qui n'exigent ni esprit critique ni esprit inventif. Une thèse devrait être ou l'élucidation d'une question difficile et peu connue, ou la démonstration d'un point de vue nouveau. Elle doit être le témoignage moins de l'application du candidat que de sa bonne méthode et de l'originalité de son esprit. A ce point de vue, le livre de M. Perroud répond à tout ce qu'on peut exiger d'une thèse. Le sujet qu'il a choisi est des plus obscurs, il l'a traité à un point de vue tout à fait nouveau, et bien qu'il ait fait preuve dans ses hypothèses d'une hardiesse poussée parfois jusqu'à la témérité, il n'a jamais quitté le terrain de la critique historique pour celui de la fantaisie littéraire. M. Perroud ne laisse rien subsister des récits de M. Fauriel ni de l'hypothèse de M. Drapeyron sur la suppression de l'épiscopat en Aquitaine. Après avoir écarté les combinaisons arbitraires du brillant auteur de l'Histoire de la Gaule méridionale, M. Perroud reconstitue avec une remarquable sagacité la vie de l'Aquitaine de 600 à 720, et montre comme s'y est graduellement éta-

appliqué les principes de méthode qu'il a reçus à l'École des chartes. M. Kohler, qui est de la même école, dit sans doute la même chose, et sa méthode est juste l'opposé de celle de M. Lecoy. Nous croyons que c'est M. Kohler qui représente vraiment la méthode de l'École des chartes. — M. Lecoy de la Marche a cru devoir faire imprimer et distribuer *Un dernier mot au sujet des critiques de M. Gabriel Monod*. Les personnes qui voudront prendre la peine d'examiner les divers points sur lesquels M. L. nous répond, reconnaîtront que ces réponses ne sont que des faux-fuyants. Nous ne perdrons ni le temps de nos lecteurs ni le nôtre en nous y arrêtant plus longtemps. Relevons seulement deux points qui caractérisent la polémique de M. L. Il dit « que j'ai tronqué sa réponse. » C'est *matériellement* vrai, puisque j'en ai supprimé quelques lignes ; c'est *moralement* faux, puisque je n'ai rien supprimé de ce qui constituait sa discussion contre moi, et qu'il laisse croire par l'expression dont il se sert que j'ai diminué la force de ses arguments en les tronquant. — Plus loin il prétend que j'ai dit « *en mauvais français* quelque chose *d'à peu près semblable* à ce que dit Thomassin ». M. L. ignore donc que Thomassin a publié en français la Discipline de l'Église avant de la traduire en latin, et que je l'ai cité *textuellement*. La méprise est plaisante pour un auteur qui s'indigne tant que j'ose lui donner des leçons de droit canon.

bli un duché indépendant et presque souverain. Comme il ne s'avance qu'appuyé sur des textes, il est facile de se rendre compte du degré de certitude de chaque partie de cette restitution, bien que M. Perroud ait naturellement quelque tendance à exagérer parfois la solidité de ses hypothèses. M. Drapeyron avait supposé que c'était l'oppression des Franks qui avait supprimé au VIIe et au VIIIe s. l'épiscopat dans plusieurs diocèses d'Aquitaine. M. Perroud a montré que cette suppression a dû provenir d'une hostilité traditionnelle contre un clergé propriétaire, hostilité qui se retrouve chez les princes et dans la population même. Il montre enfin que la force militaire du duché d'Aquitaine est venue des Wascons, dont le rôle dans le midi a été toujours prépondérant du VIe à la fin du VIIIe s.[1]. La thèse de M. Perroud, de même que la thèse de M. Molinier sur l'Inquisition du Midi, et que la thèse de M. Dupuy, de Rennes, sur la Réunion de la Bretagne à la France[2], est une preuve de la tendance de plus en plus forte qui pousse les professeurs de l'Université vers les travaux d'érudition et les recherches originales. Ils sont d'autant plus dignes d'éloges qu'ils ont travaillé en province, dans un milieu où l'on ne trouve guère d'encouragement ni de secours. Il faut de plus louer chez M. Perroud l'exacte connaissance qu'il a de tous les travaux étrangers se rapportant à son sujet, tandis que d'autres universitaires, M. Dupuy par exemple, ont été critiqués avec raison pour s'être contentés d'étudier les travaux et les documents français.

Si le livre de M. Kohler fait honneur à l'École des chartes et à l'École des hautes études, et celui de M. Perroud à l'Université, l'Essai de M. Curie Seimbres sur les villes neuves du sud-ouest de la France[3] nous montre quels excellents et utiles travaux pourraient sortir de nos sociétés de province s'ils étaient dirigés par des vues d'ensemble. Il y a de vastes enquêtes historiques que les érudits de province seraient mieux que personne en position de conduire s'ils avaient la culture générale et la bonne méthode scientifique nécessaires pour les entreprendre avec fruit. C'est par eux que notre his-

1. La thèse latine de M. Perroud sur les *Emporia* d'Afrique est aussi une œuvre solide et ingénieuse où il expose des vues très originales sur la politique commerciale de Carthage.

2. Cette thèse ne nous ayant été envoyée que tout récemment, nous n'avons pu encore en parler à nos lecteurs. Un compte-rendu développé lui sera consacré dans notre prochain numéro.

3. *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe s. sous le nom générique de bastides* (ouvrage dont la première partie a été couronnée par la Société archéologique du midi de la France). Toulouse, Privat, 1880.

toire ecclésiastique, notre histoire administrative et notre histoire municipale devraient surtout être étudiées. Nous espérons que le livre de M. Curie Seimbres exercera à cet égard une heureuse influence. Il ne s'est pas borné à une minutieuse étude de toutes les bastides, des procédés d'après lesquels elles ont été construites et des contrats entre les habitants, les seigneurs et la royauté qui ont présidé à leur fondation et à leur développement, il cherche à rattacher leur histoire à celle du développement de la royauté et de la société du moyen âge. Il a montré le rôle passif, ou du moins tout égoïste, joué par la royauté, et en même temps les avantages qu'elle a retirés de ces créations de villes, l'importance des contrats de *paréage* par lesquels les villes étaient placées sous la recommandation royale, les résultats de la création des bastides pour l'émancipation des serfs et la formation du tiers-état. S'il y a dans le livre de M. Curie Seimbres certaines vues trop absolues et des erreurs de détail, il n'en a pas moins une grande portée et une réelle valeur scientifique. Nous voudrions que des études semblables fussent faites pour les autres parties de la France et nous appelons sur ce point l'attention de nos confrères de province. Nous rappellerons aussi qu'il y a quelques années un de nos meilleurs archéologues, M. Courajod, a pris pour sujet de sa thèse de l'École des chartes les villes neuves et en particulier celles de Champagne. Sans vouloir le détourner des recherches sur l'histoire de l'art où il rend tous les jours de si grands services et où il apporte à la fois tant de liberté d'esprit et une si sûre critique, nous voudrions qu'il ne laissât pas ensevelis et perdus pour les savants les résultats si intéressants de ses travaux d'autrefois [1].

Signalons encore quelques travaux moins importants d'histoire locale. M. Nérée Quépat, dont nous avons loué l'Histoire de Woippy, vient de consacrer une étude non moins consciencieuse à un sujet plus restreint encore, à la Grande-Thury [2], domaine qui doit son

1. M. L. Courajod est attaché à la conservation des monuments du Louvre et il s'occupe avec autant de zèle que de bonheur de l'étude et de l'enrichissement des collections qui lui sont confiées. Les récentes acquisitions, auxquelles il vient de consacrer une intéressante brochure (*Acquisitions du musée de la sculpture moderne au Louvre en* 1880. Paris, Rapilly, 1881), font le plus grand honneur à notre grand musée national. Il s'y trouve en particulier une madone en terre cuite du xve s. qui est d'un style vraiment héroïque et qui fait pressentir Michel-Ange. On peut dire qu'avec les hommes qui sont aujourd'hui chargés de nos collections de sculpture et d'archéologie du Louvre, avec MM. Saglio, Héron de Villefosse, Courajod, etc., l'esprit scientifique domine là où l'on a cru trop souvent que le bon goût d'un amateur pouvait suffire.

2. *Recherches historiques sur la Grande-Thury près Metz*. Metz, Sidot ; Paris, Dumoulin, 1880.

importance à ce qu'il a été possédé par plusieurs personnages considérables de Metz, Wary et Androuin Roucel, Claude Baudoche, Wiriat Copperel, Henri de Poutet qui fut une des victimes de la Terreur. — M. l'abbé Pécheur continue ses *Annales du diocèse de Soissons* (Soissons, Fèvre Darcy). Le 4e volume contient le XIVe et le XVe siècle. M. l'abbé Manceaux a consacré trois forts volumes à l'*Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers* (Épernay, Doublat), une des plus riches et des plus puissantes abbayes de Champagne. MM. Pécheur et Manceaux sont des érudits très laborieux ; si leurs ouvrages laissent sur beaucoup de points prise à la critique, ce sont néanmoins des recueils de renseignements et de documents dont nous devons leur être reconnaissants. Tous deux d'ailleurs ont apporté à leur œuvre un grand esprit d'impartialité et de la modération. M. Manceaux en donne une preuve remarquable en avouant que la misère d'une partie de la population d'Hautvillers vient des habitudes de mendicité que leur ont données les moines des derniers siècles.

Temps modernes. — M. de Ruble est un travailleur si exact et si laborieux qu'on éprouve quelque scrupule à lui adresser des critiques sur le plan d'après lequel il a entrepris son grand ouvrage relatif à Jeanne d'Albret. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de trouver un véritable excès dans les développements que donnent aujourd'hui certains historiens à leurs ouvrages. Ils ne veulent rien perdre de leurs recherches, ils ne nous font pas grâce d'un seul fait si insignifiant qu'il soit ; ils accordent la même attention à des événements d'importance très diverse ; ils transforment une œuvre narrative qui devrait être vivante et laisser dans l'esprit une impression nette en annales, où les faits, enregistrés dans le dernier détail à leur ordre chronologique, s'enchevêtrent au point de perdre leur valeur, leur saveur et parfois même leur sens. Nous adressions récemment ces critiques à M. Delaborde. Nous ne disons pas que toute l'œuvre de M. de Ruble mérite les mêmes reproches, mais c'est le cas pour plus d'un chapitre. L'histoire de Jeanne d'Albret aurait, ce nous semble, gagné à être traitée en un ou deux volumes. Le second de ceux que lui consacre M. de Ruble[1] ne nous conduit que jusqu'à la mort d'Henri II, ce qui nous en promet bien encore trois ou quatre pour arriver à 1572. Cette critique faite, disons que M. de Ruble mérite la reconnaissance des historiens pour l'étendue et la nouveauté des recherches auxquelles il s'est livré dans les archives espagnoles et dans nos Archives nationales. Le récit des négociations d'Antoine de Bourbon avec Charles-Quint et Philippe II, de 1550 à 1557, et de

1. *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. I. Paris, Labitte, 1881.

celles qui furent reprises en 1558-1559 par l'intermédiaire de Gamboa, contient une foule de détails nouveaux sur les intrigues auxquelles le duc de Vendôme se livra pour recouvrer la Navarre, et nous montre au vif ce mélange de duplicité et de crédulité, d'ambition et d'indécision qui le caractérisent. Le chapitre IV sur le commencement de la Réforme en Béarn et en Guyenne est rempli également de précieux renseignements ; le volume se termine par un récit très circonstancié et en partie nouveau de la mort d'Henri II. Si M. de Ruble est souvent accablé par la masse des détails qu'il veut faire entrer dans son récit, il a du moins le mérite de ne pas le surcharger de longues citations de documents inédits comme l'a fait M. Delaborde dans son Coligny. Il n'avance rien qui ne soit appuyé sur un texte indiqué en note, souvent il emprunte au document les termes mêmes dans lesquels il rapporte le fait ; mais il est très sobre de reproductions de documents *in extenso* et rejette en appendice presque tous ceux qu'il a cru utile de faire connaître. Louons aussi l'esprit d'impartialité dans lequel le livre est écrit, impartialité poussée souvent jusqu'à la froideur, mais qui n'exclut pourtant pas la sympathie pour les nobles caractères, à quelque parti qu'ils appartiennent [1].

Il en est un peu de Louis XIV comme de Napoléon. Chaque étude nouvelle sur le caractère de l'homme et du souverain diminue le prestige que la gloire et les adulations avaient contribué à créer. Plus on examine leur vie intime, plus on pénètre dans leur cœur, plus on y trouve d'égoïsme, de légèreté, disons mieux, de bassesse et même de cruauté. Rien de plus accablant pour la mémoire du Grand Roi, et nous pourrions ajouter, du grand siècle, que le livre de M. Lair sur *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV* (Plon). M. Lair était surtout connu jusqu'ici comme médiéviste et on le savait occupé de la tâche difficile de préparer une édition critique de Guillaume de

1. Malgré cette impartialité je ne trouve pas toujours chez M. de Ruble, si bien informé des choses et des hommes du XVIe s., un juste sentiment de ces hommes et de ces choses. Dire de Marguerite de Valois « qu'elle tient la première place parmi ces généreux esprits que Bossuet approuve d'avoir voulu purifier l'Église sans rompre l'unité » (X, 35), c'est faire un contre-sens historique. Jamais Bossuet n'aurait approuvé l'amie de Lefèvre d'Étaples et de Gérard Roussel ; et je doute que l'amie de Marot eût beaucoup goûté le grand évêque de Meaux, le persécuteur des pauvres protestants de son diocèse. Calvin et Bossuet sont plus près l'un de l'autre que Bossuet et Marguerite. — Citons encore un passage dont la rédaction fait un peu sourire (p. 285) : « Le prince de Béarn, *âgé de moins de cinq ans*, écrivit la lettre suivante. *Nous n'attribuons pas la rédaction de cette pièce intéressante à l'illustre enfant qui la signa*, mais il plaît néanmoins de reproduire un document qui est la première manifestation officielle du patriotisme du plus grand de nos rois ! »

Jumièges, lorsque tout à coup il nous a surpris, et agréablement surpris, avec ce gros volume sur le XVIIe s., qui est en réalité toute une histoire des amours de Louis XIV jusqu'au triomphe de la Montespan. On trouvera peut-être que M. Lair a apporté un zèle d'érudit trop minutieux à déterminer toutes les dates, à noter tous les détails de ces aventures amoureuses qui, par leur nature même, échappent à l'histoire pour tomber dans le domaine de la médisance et du commérage. Ce n'est point notre sentiment. Il était bon qu'un esprit vraiment critique dégageât la vérité de cet amas d'anecdotes, dont beaucoup sont apocryphes et presque toutes pleines d'anachronismes, et montrât comment s'était formé, ou plutôt s'était déformé le cœur d'un prince que la nature et l'éducation n'avaient point fait tendre et que la toute-puissance rendit égoïste et sensuel jusqu'à l'atrocité. M. Lair a dû adoucir plus d'un trait de son tableau, glisser sur plus d'un épisode; car une image exacte des mœurs de la cour de Louis XIV ne serait ni acceptée par le public délicat ni peut-être tolérée par les tribunaux; mais ce qu'il nous dit suffit à montrer cette cour telle qu'elle fut, c'est-à-dire une des plus corrompues qu'ait vues la France, et où le vice était accru d'hypocrisie. Pour la première fois l'histoire de La Vallière est dépouillée de la légende qui l'a poétisée, avec la vulgaire promptitude de la chute, le rapide abandon de la pauvre fille séduite, la longue expiation dans la domesticité déshonorante de la Montespan. La sincérité, le désintéressement et surtout la pénitence conservent à Louise de La Vallière son charme mélancolique; mais Louis XIV qui, après avoir fait d'elle sa maîtresse en juillet 1661, courait, dès le printemps de 1662, les gouttières du château de Saint-Germain pour pénétrer chez les filles d'honneur de la reine, peut difficilement passer pour avoir éprouvé, même une fois, un amour sincère, dévoué et profond. Une foule de personnages secondaires du récit de M. Lair reçoivent en passant une vive lumière, Guiche, Lauzun, Mme Henriette, l'honnête et niaise Marie-Thérèse, le docile Colbert, humble domestique des amours royales, Mme de Montausier, qui se sert de son renom de vertu pour mieux s'entremettre au service des passions de Louis XIV [1]. Le jugement sur Louis XIV et sa cour qui s'impose à nous après la lecture du livre de M. Lair est d'autant plus sévère que l'auteur lui-même est un admirateur du grand siècle et qu'il est plutôt indulgent pour Louis XIV. Les faits parlent assez haut.

1. M. Lair a donné en appendice la première édition correcte des lettres de La Vallière au maréchal de Bellefonds. Ajoutons que, sans traiter à fond la question de l'empoisonnement de Mme Henriette, il montre que les présomptions restent très fortes et que les arguments sur lesquels s'appuie l'hypothèse d'une mort naturelle sont loin d'avoir la valeur qu'on leur attribue.

M. le comte de Luçay, à qui nous devons déjà un bon livre sur les assemblées et l'administration provinciales en France, vient de faire paraître une excellente étude sur les *Origines du pouvoir ministériel en France. Les secrétaires d'État depuis leur institution jusqu'à la mort de Louis XV* (Société bibliographique). Ce travail très consciencieux, appuyé à la fois sur les documents des archives et sur les mémoires contemporains, retrace toute l'histoire des secrétaires d'État et éclaircit la question si délicate du fonctionnement des Conseils du roi. Rien n'est moins connu que l'histoire administrative de l'ancien régime, rien n'est plus nécessaire à connaître pour comprendre l'histoire politique. Nos livres d'histoire, même ceux qui sont consacrés aux institutions, fourmillent d'erreurs sur tout ce qui touche à l'administration et ils sont en général à cet égard à la fois vagues et inexacts. Bien que M. de Luçay ait négligé quelques points qu'il aurait dû éclaircir, en particulier la question de savoir quand a paru le titre de *Ministre d'État* et ce qu'il signifiait, bien qu'il laisse de côté la période de 1774-1789 qu'il croit à tort suffisamment étudiée, il n'en a pas moins écrit un livre précieux, nourri de faits, que devront lire avec soin tous ceux qui voudront connaître comment fonctionnait le pouvoir royal aux deux derniers siècles. Ils y trouveront exposé avec la plus grande précision, pour la première fois, le mécanisme de l'administration centrale. Nous voudrions voir se multiplier les travaux sur l'histoire des institutions. Nous ne comprenons pas que nos archivistes, qui ont tous les matériaux entre les mains, ne se fassent pas un point d'honneur d'entreprendre ces travaux. Sans doute s'ils ne s'y intéressent pas, cela vient en partie de ce qu'à l'École des chartes on concentre trop exclusivement leur esprit sur le moyen âge. Pourtant les archives qu'ils doivent classer et inventorier sont surtout des archives modernes. Nous espérons qu'aujourd'hui, où le cours sur l'histoire des institutions est poussé jusqu'en 1815, on encouragera les élèves à choisir comme sujets de thèse des questions d'histoire administrative des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. Ce serait un grand bien pour l'histoire, pour les archives et pour les archivistes.

Est-il possible d'arriver en histoire à des jugements vraiment équitables ? La postérité peut-elle se faire une idée et une image juste des événements passés, surtout des époques de révolution et de troubles ? On est parfois tenté d'en douter. Quand on est trop près d'une époque, on en partage les passions ; quand on en est trop loin, on ne les comprend plus. Ce qui se passe aujourd'hui pour la Révolution est fait pour décourager ceux qui espéraient que le jour approchait où l'on pourrait prononcer sur cette grande crise un juge-

ment impartial et comprendre, sans les partager, les sentiments qui en ont agité les acteurs. Chaque jour nous apporte des ouvrages nouveaux, des documents nouveaux sur la période révolutionnaire ; nous apprenons à en connaître les moindres détails ; nous en suivons les péripéties jusque dans les moindres villes de province, et pourtant il ne me semble pas que nous connaissions beaucoup mieux la psychologie de la nation française à cette époque, que l'irritant problème posé à notre esprit et à notre conscience par ces hommes si grands et si mesquins, si héroïques et si criminels, soit près d'être résolu, que l'accord soit près de se faire entre les hommes de bonne foi et de bon sens sur le jugement à porter sur eux. L'ouvrage de Michelet reste encore à mes yeux celui qui fait le mieux comprendre ce qu'a été la Révolution. On peut y reprendre plus d'une inexactitude et plus d'une exagération, différer de lui dans ses appréciations sur les hommes de la Révolution, mais seul il donne la vive impression de la fièvre universelle dans laquelle on vécut de 89 à 95, fièvre d'enthousiasme, fièvre de crime, fièvre de peur, de ce mélange de fureur et d'attendrissement, de féroces égoïsmes et de dévouements sublimes, de déclamation et de mâle simplicité, de grandes idées et niaises chimères, des vertus les plus désintéressées et des passions les plus viles. Je ne connais pas de lecture plus entraînante ni plus douloureuse, qui fasse mieux aimer ce qu'il y eut de généreux et d'héroïque dans la Révolution, ni mieux détester ses côtés hideux et stupides, qui donne plus la terreur de la Terreur. Les récits les plus violemment hostiles font une impression moindre. On vous montre de purs scélérats dont vous vous sentez séparé par un abîme; vous les condamnez sans être ému, vous croyez que rien de semblable ne pourrait se reproduire ; mais quand avec Michelet on est emporté par ce tourbillon, quand on voit cette progression fatale d'octobre 89 à juin 92, du 10 août au 3 septembre, du 21 janvier au 2 juin 93, de prairial à thermidor, quand on se sent pris dans les dents de cet horrible engrenage, on se demande avec terreur : Qu'aurais-je fait, si j'avais été là ? aurais-je su éviter la lâcheté des uns, la férocité des autres ? Car ce grand résurrecteur du passé vous rend tour à tour lâche avec la plaine, atroce avec Saint-Just, héroïque avec Hoche et Marceau. La Révolution vous apparaît vivante, réelle, imminente, il semble qu'elle va recommencer demain. *Quod Dĭ omen avertant !* Relisez Michelet dans le *Précis de la Révolution française* (Marpon et Delagrave) que vient de publier Mme Michelet, et où les sept volumes de la grande histoire ont été réduits avec une habileté et une exactitude merveilleuses en un seul volume, vous retrouverez cette impression peut-être plus puissante encore. Nous voudrions voir ce livre dans les

mains de tous les jeunes gens. Le moment de la critique viendra ensuite; mais ils garderaient au fond du cœur l'impression inoubliable du tragique enfantement de la France contemporaine.

Aujourd'hui, c'est la critique qui l'emporte; et ce sont les côtés négatifs ou sombres de la Révolution que les historiens paraissent surtout disposés à faire ressortir. A un certain point de vue, nous sommes disposés à nous en féliciter, car il est bon que notre démocratie voie à quels dangers, à quels désordres, à quelles catastrophes conduit la désorganisation des pouvoirs publics et la domination des minorités violentes décorée du nom de souveraineté populaire. Mais, au nom de l'équité historique, nous protestons contre une tendance qui méconnait la vraie psychologie de l'époque révolutionnaire. Nous n'adressons pas ce reproche à M. Wallon, qui avance rapidement dans son *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris* (Hachette), car il se borne à analyser une à une les affaires soumises au terrible tribunal, et il n'y a pas assurément de circonstances atténuantes à présenter en faveur de cet odieux instrument de tyrannie dont la procédure était la négation même de la justice. Les volumes III et IV qui viennent de paraître contiennent les plus intéressantes parmi les causes célèbres de la Révolution : celles des Hébertistes, des Dantonistes, de Mme Élisabeth, la conspiration des prisons, etc. Ce consciencieux dépouillement des cartons des archives n'apporte aucun élément nouveau d'appréciation sur les événements ni sur les hommes de la Révolution; mais il met au jour un certain nombre de documents curieux, des traits inédits. Si M. Wallon échappe au reproche de partialité par la nature même de son œuvre, nous ne pouvons en dire autant de plusieurs autres ouvrages qui viennent de paraître. M. Victor Pierre, dans un livre, intéressant d'ailleurs, sur *l'École sous la Révolution française* (Société bibliographique), montre bien l'impuissance de la Révolution à répandre l'instruction primaire dans les campagnes, mais ne rend pas justice aux idées, aux intentions et aux efforts des révolutionnaires, intentions que leurs héritiers réalisent aujourd'hui. — Le baron de Layre a entrepris de continuer avec les notes laissées par M. Mortimer-Ternaux *l'Histoire de la Terreur* (Lévy), suspendue au septième volume. Le huitième, qui vient de paraître, s'étend du 2 juin au 27 octobre 1793. Il est consacré à l'établissement de la Constitution de 1793, à l'organisation du système terroriste, aux commencements de la guerre de Vendée. Il est loin d'offrir le même intérêt que les précédents, bien qu'il soit écrit avec calme et avec clarté et qu'il nous apporte quelques documents nouveaux sur la résistance des Girondins en province et sur la Vendée. Le quatrième volume du grand ouvrage

de M. Sciout sur l'*Histoire de la constitution civile du clergé* (Didot), bien qu'il renferme une foule de renseignements inédits tirés des archives nationales, ne nous semble pas aussi approfondi que les précédents. Il condense en un seul volume la longue période qui s'étend de la fin de 1793 au Concile national de 1801 ; et surtout il est écrit d'un bout à l'autre sur le ton violent d'un pamphlet.

L'ouvrage de M. Taine doit être mis à part parmi tous ceux qui sont consacrés à la Révolution, non seulement parce qu'il est dû à un des penseurs et des écrivains les plus puissants de notre temps, mais aussi à cause du point de vue auquel il se place. Il ne fait pas une histoire de la Révolution, il cherche dans l'histoire de la Révolution les *Origines de la France contemporaine.* Après avoir montré dans son premier volume à quel point l'*ancien régime* était oppressif et vermoulu, il a analysé dans le second les raisons pour lesquelles la Constituante, en supprimant toute la force et toute la cohésion du pouvoir exécutif et en remettant la puissance publique au peuple même, aboutit à l'*anarchie.* Dans le troisième volume qu'il nous donne aujourd'hui, il décrit la *Conquête jacobine* (Hachette), c'est-à-dire le système par lequel une minorité violente a imposé sa volonté à la France tout entière. Il est impossible de décrire avec plus de vigueur, d'analyser avec plus de netteté que ne l'a fait M. Taine, les fautes, les crimes du parti révolutionnaire, et l'état d'oppression et de terreur dans lequel il a tenu la nation entière. Il a accumulé une masse de faits, nouveaux pour la plupart, appuyés par des textes précis, qui nous font connaître l'état des esprits et la vie quotidienne dans la France entière. Il a disséqué dans un chapitre d'une rare vigueur les défauts de l'esprit jacobin ; il a mis à nu la faiblesse des Girondins qui ont poussé à la guerre étrangère par haine de la royauté et qui ont été les premières victimes de sa chute ; il a enfin terminé son volume par une des pages les plus éloquentes qu'ait jamais inspirées l'héroïsme des armées révolutionnaires. Et cependant, je dois l'avouer, jusqu'ici, si je vois bien dans le livre de M. Taine ce que la Révolution a eu de funeste, comment les ruines qu'elle a faites ont préparé la France aux fléaux du despotisme et de la centralisation excessive, je n'y vois pas les résultats positifs, sociaux et politiques qui l'ont fait aimer jusqu'à la passion du peuple même qu'elle a fait tant souffrir, qui ont étendu son influence sur l'Europe entière, ni les grandes idées qu'elle a proclamées et répandues et qui triomphent partout aujourd'hui, ni même la vraie nature des sentiments et des idées des hommes de la Révolution. Je n'y trouve ni une philosophie, ni une psychologie complète de la Révolution, mais seulement des points de vue partiellement vrais, exprimés avec

une rare énergie. En prononçant plus haut le mot *système*, j'ai indiqué le vice capital des théories de M. Taine. Il représente la conquête jacobine comme le fruit d'un plan préconçu, froidement accompli par une poignée de scélérats, et méconnaît tout ce qu'il y eut de spontané, de fatal, de complexe dans cet événement, où pourtant la direction du mouvement ne reste pas six mois de suite dans les mêmes mains, où même, à vrai dire, les hommes ne sont rien, et la logique des faits et des idées, tout. Ce qu'il y a d'exclusif dans les théories de M. Taine le conduit à une série de contradictions. Dans son second volume, il n'a montré que les fautes, les erreurs, il a dépeint la France comme déjà tombée aux mains de la populace, il a fait un tableau si ridicule de la prise de la Bastille, des fédérations, des séances de la Constituante, que l'on n'a pas pu croire qu'aucun homme sensé ait éprouvé la moindre sympathie pour une révolution à la fois aussi hideuse et aussi grotesque; et pourtant dans le troisième volume il nous montre une foule d'hommes honnêtes, intelligents, appartenant aux classes les plus cultivées, qui, après avoir partagé l'enthousiasme de 89 et de 90, ou se retirent et se cachent, ou émigrent à leur tour, ou tombent victimes de la Terreur. Ils tombent victimes, et pourtant ils ne cessent pas d'admirer et d'aimer cette Révolution qui les tue; étrange phénomène que M. Taine n'explique pas. Il nous démontre aussi que les élections pour la Législative devaient n'amener à l'assemblée que des hommes sans valeur, sortis des derniers rangs de la société; il peint les Girondins sous les couleurs les plus défavorables; et ces mêmes hommes deviennent pour lui sous la Convention les représentants de la classe aisée et éclairée, des hommes honnêtes et sensés. Enfin il trouve que la France héroïque des armées console des crimes de la France scélérate des clubs; il oublie que c'est la même bien souvent; que plus d'un des conventionnels, dont les motions à la tribune nous paraissent à la fois ineptes et atroces, a été à la frontière la plus pure incarnation du patriotisme, que, dans ces âmes troublées, le bien et le mal, la cupidité et le désintéressement, l'amour de la liberté et l'instinct du despotisme se trouvaient mêlés et unis. Il supprime tout ce qui explique les violences : les conspirations réelles des nobles [1], les intrigues de

1. Sur ces conspirations dont les mémoires et les correspondances du temps de la Révolution nous parlent sans cesse, mais qui restent assez obscures, M. E. Daudet vient de publier un volume du plus vif intérêt : *Histoire des conspirations royalistes du Midi sous la Révolution* (1790-1793), consacré au camp de Jalès, à la conspiration de Saillans et à l'insurrection de Charrier dans l'Aveyron. — M. Daudet a mis au jour dans un récit des plus émouvants des faits presque inconnus. On peut dire qu'il a révélé tout un côté ignoré

la cour et du clergé, les agressions de l'étranger ; il ne montre pas que la crainte constante de perdre les fruits de la Révolution surexcitait les cerveaux jusqu'à la folie.

M. Taine simplifie la psychologie des Jacobins comme les Jacobins simplifiaient la société, il la simplifie en la mutilant. « Ajoutez donc le bien à côté du mal. Ces sceptiques croyaient à la vérité prouvée et ne voulaient qu'elle pour maîtresse. Ces logiciens ne fondaient la société que sur la justice, et risquaient leur vie plutôt que de renoncer à un théorème établi. Ces épicuriens embrassaient dans leurs sympathies l'humanité tout entière. Ces furieux, ces ouvriers, ces Jacques sans pain, sans habits, se battaient à la frontière pour des intérêts humanitaires et des principes abstraits. La générosité et l'enthousiasme ont abondé ici... Ils sont dévoués à la vérité abstraite... Ils ont suivi la philosophie... Ils ont eu pour but le salut universel... Ils ont combattu le mal dans la société... Ils ont été généreux. Ils ont eu un héroïsme sympathique, sociable, prompt à la propagande, et qui a réformé l'Europe[1]. » — Qui a écrit ces lignes ? C'est M. Taine[1], parlant de Carlyle dans un passage où il semble placer les révolutionnaires français au-dessus des puritains anglais. Il y avait peut-être quelque exagération dans son point de vue d'alors ; mais n'était-il pas plus près de la vérité qu'aujourd'hui où il ne voit dans la foi des révolutionnaires aux idées abstraites et absolues qu'une sorte de maladie de l'esprit et du cœur ? M. Taine a encore restreint la portée de son œuvre par la préface placée en tête du troisième volume. La conclusion qu'il tire de ses études sur la Révolution, c'est que la politique est chose complexe et doit être confiée à des gens instruits et expérimentés. Une époque aussi troublée que la Révolution ne me paraît rien prouver à cet égard, à supposer que l'idée soit juste en elle-même. Il y a bien d'autres leçons à tirer des livres mêmes de M. Taine, des leçons plus profondes et plus neuves. M. Taine a montré, mieux que personne ne l'avait fait avant lui, le danger des idées les plus nobles tombant dans des cerveaux mal préparés, l'impossibilité de transformer une société par des procédés radicaux au nom de principes à *priori*, la nécessité de certaines forces coercitives dans un état pour empêcher les bêtes fauves qui sont dans le cœur de l'homme de se déchaîner, l'immense disproportion entre les aspirations de l'homme et ce qu'il est capable de réaliser ; enfin et surtout il a mis admirablement en lumière les défauts du caractère français : la faiblesse des hommes

de la Révolution en province. M. udet dans sa préface parle avec raison de son impartialité. Nous ne l'av trouvée en défaut.

1. *Hist*

modérés qui, aux premiers déboires, se découragent et se retirent de l'action, l'aveuglement des partis conservateurs qui poussent à la violence dans l'espoir d'une réaction, l'instinct despotique qui naît chez les Français de leur foi dans la vérité absolue de leurs idées et de leurs principes. Voilà quelques-uns des points de vue qui donnent à l'ouvrage de M. Taine son puissant intérêt et son utilité sociale.

Ce qui fait par contre la faiblesse du livre de M. Taine, c'est d'avoir voulu, à la suite de M. Mortimer-Ternaux, identifier la période de la Constituante avec celle de la Terreur, à ce point que son troisième volume semble presque une répétition du second; d'avoir été insensible à « ces temps de jeunesse, d'enthousiasme, de fierté, de passions généreuses et sincères, dont, malgré des erreurs, les hommes conserveront éternellement la mémoire, et qui, pendant longtemps encore, troubleront le sommeil de tous ceux qui voudront les corrompre et les asservir[1]. » — « Quelque violents qu'aient été les coups de la Révolution, écrivait Mme de Rémusat en 1805, quelques plaies qu'elle ait ouvertes, et quelque trace douloureuse qu'elle ait laissée de son passage, je crois que toute cette époque imposera à la postérité, et qu'elle reculera et élèvera encore la gloire du nom français. » Si Mme de Rémusat, dont la famille avait été cependant si durement frappée par la Révolution, disait cela, mais tout bas et à son mari seul à une époque où l'on n'aurait pu sans danger parler ainsi tout haut, c'est que la grandeur bienfaisante de la Révolution l'emporte sur tous ses crimes.

On éprouvera cette même impression en lisant les lettres de M. de Staël Holstein, publiées par M. Léouzon Le Duc[2]. Ces lettres, qui s'étendent de 1783 à fév. 1792, nous montrent un spectateur étranger, évidemment impartial par situation comme par caractère, qui note jour par jour le mouvement des esprits, rendant hommage aux nobles sentiments qui inspirent la Constituante, l'enthousiasme excité par les réformes, et puis aussi les fautes accumulées par le roi, la noblesse, le clergé, les Constituants eux-mêmes, précipitant le cours de la Révolution, de jour en jour plus violente et plus désordonnée[3]. — M. Léouzon Le Duc ajoute à ces lettres celles qu'écrivit en 1799 M. de Brinkman. Bien que ce dernier fût un esprit moins fin et moins clairvoyant que M. de Staël, le récit des préparatifs du 18 brumaire

1. Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. VII.

2. *Correspondance diplomatique du baron de Staël Holstein, ambassadeur de Suède en France et de son successeur comme chargé d'affaires, le baron Brinkman.* Documents inédits sur la Révolution, 1783-1799, recueillis aux archives royales de Suède et publiés avec une introduction. Paris, Hachette, 1881.

3. On remarquera les jugements de M. de Staël sur Vergennes. Ils sont entièrement d'accord avec ceux qu'a émis ici même M. Tratchevsky.

et de l'établissement du consulat forme un épilogue piquant aux lettres qui décrivaient les premières phases de la Révolution.

Ce sont aussi les premiers moments d'enthousiasme et de foi que nous retrouvons dans les documents publiés par M. R. Reuss[1] et qui nous offrent à la fois le tableau des événements qui se passent à Paris et de ceux qui se passent à Strasbourg. Les lettres des députés et des magistrats de Strasbourg sont des témoignages émanant d'hommes honnêtes, modérés, sincères, et ont à ce titre une haute valeur. Nous souhaiterions que M. Reuss pût continuer ce recueil qui nous donnerait, au jour le jour, la vie de Strasbourg pendant la Révolution. L'essai de M. Seinguerlet sur *Strasbourg pendant la Révolution* (Berger-Levrault) pourrait alors être repris avec des informations plus complètes et plus précises. Tel qu'il est néanmoins, il se lit avec un vif intérêt et fait comprendre (ce qui reste obscur après la lecture du livre de M. Taine), comment l'Alsace, bien que les passions révolutionnaires y aient été moins violentes qu'ailleurs, n'est devenue passionnément française que grâce à la Révolution. On regrette chez M. Seinguerlet un parti pris d'indulgence à l'égard des révolutionnaires qui fait perdre à ses personnages beaucoup de leur originalité.

Le livre de M. Duval Jouve sur *Montpellier pendant la Révolution* (Montpellier, C. Coulet. 2 v. in-12) est écrit à un point de vue bien plus partial encore. On y trouvera néanmoins des documents intéressants, mais mis en œuvre avec peu d'habileté. L'histoire générale vient trop souvent s'y mêler à l'histoire provinciale.

Signalons en terminant un très curieux chapitre de l'histoire de Nantes pendant la Révolution : *Le sans-culotte J. J. Goullin*, membre du Comité révolutionnaire de Nantes, 1793-1794. (Nantes, Vincent Forest et E. Grimaud. Paris, Champion, 1880.) L'auteur, M. Lallié, a montré dans cette étude les mêmes qualités que dans celle qu'il a consacrée aux Noyades. La figure de Goullin, très digne d'être placée à côté de celle de Carrier, avait déjà été esquissée par Michelet; M. Lallié l'a peinte dans toute sa laideur dans un portrait dont nul ne contestera la vérité. G. Monod.

1. *L'Alsace pendant la Révolution française*. Correspondance des députés de Strasbourg à l'Assemblée nationale (1789). Documents tirés des archives de Strasbourg. Paris, Fischbacher, 1881. — Nous devons encore à M. R. Reuss deux brochures intéressantes : *Séligmann Alexandre ou les Tribulations d'un israélite strasbourgeois pendant la Terreur*. Strasbourg, Treuttel et Würtz, 1880, et une notice sur l'*Œuvre de bienfaisance pour les pauvres honteux*, 1780-1880, publiée à l'occasion du centenaire de l'œuvre.

ALLEMAGNE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

Fouilles, monuments et inscriptions. — Dans le cours des années dernières, la science allemande a essayé d'étendre notre connaissance de l'organisation politique et de la civilisation de l'ancienne Grèce par l'interprétation des découvertes faites sur quatre points principaux : à Olympie comme à Samothrace, à Pergame comme en Troade, cet essai a brillamment réussi. L'expédition de Samothrace, entreprise par Al. Conze, Al. Hauser et O. Benndorf sous les auspices du ministère de l'instruction publique autrichien [1], avait à continuer les recherches de 1875. Grâce à des ressources très considérables, ces savants ont réussi à exhumer les fondations d'un temple qui était consacré au culte primitif des dieux chthoniens, les Cabires. Ce culte fut implanté dans l'île aux temps préhistoriques par les Pélasges de la Thrace et, à partir du ve s. av. J.-C., se propagea rapidement en Occident aussi bien qu'en Asie-Mineure. Les fouilles de Samothrace n'ont pas seulement mis à notre disposition une foule de monuments intéressants au point de vue de l'art, ils ont encore augmenté, quoique dans une mesure moins considérable, les documents épigraphiques déjà connus. — Les fouilles d'Olympie entreprises aux frais du gouvernement allemand [2], après avoir mis au jour en 1879 et en 1880 un nombre considérable de constructions, de bronzes, de terres-cuites, de sculptures, de monnaies et d'inscriptions, approchent maintenant de leur terme. Au commencement de 1880 le nombre des anciennes monnaies découvertes, qui avait atteint l'année précédente le chiffre de 1370, s'élevait à 3035, le nombre des inscriptions s'était élevé de 429 à 696. Furtwængler, Kirchhoff, Treu, Dittenberger et d'autres ont publié en 1879 et 1880, dans l'*Archæologische Zeitung* qui paraît par les soins de l'Institut archéologique de l'empire d'Allemagne, le texte et le commentaire d'inscriptions dont une partie présente aussi de l'importance pour l'histoire romaine.

Les fouilles entreprises par le ministère des cultes de Prusse dans le terrain de l'acropole de l'ancienne ville royale de Pergame [3]

1. *Neue archæologische Untersuchungen auf Samothrake.* Ausgeführt... von Al. Conze, Als. Hauser, O. Benndorf. Wien, 1880.

2. *Die Ausgrabungen zu Olympia,* IV. *Uebersicht der Arbeiten und Funde vom Winter und Frühjahr* 1878-79. Hrsg. v. E. Curtius, F. Adler u. G. Treu. Berlin, 1880.

3. *Die Ergebnisse der Ausgrabungen zu Pergamon.* Vorläufiger Bericht von

(aujourd'hui Bergama) ne le cèdent guère en importance à celles d'Olympie. Dirigées par l'ingénieur Humann qui, comme on sait, en a pris l'initiative, elles ont conduit à la découverte d'un autel gigantesque en marbre, compté par Ampelius (*Lib. mem.*, VIII, 14) parmi les merveilles du monde, et de la gigantomachie qui le décorait. On a réussi ensuite à mettre au jour le gymnase qui se trouvait dans la capitale des Attalides, ainsi qu'un temple consacré à Auguste d'une magnificence extraordinaire. Les inscriptions grecques qui ont été exhumées, au nombre de 150 environ, ont été publiées et commentées par Gonze et Lolling. — Heinrich Schliemann [1], aux services signalés duquel les antiquaires commencent seulement à rendre pleine justice, a continué ses fouilles à Hissarlik, dans la plaine de Troie, et, avec l'assistance du prof. Virchow, de Berlin, et Em. Burnouf, de Paris, mené à bonne fin ses études sur la topographie troienne. Schliemann ne compte pas moins de sept villes différentes, enfouies sous cette colline après s'être succédé dans le cours des siècles. Tandis que la plus ancienne ne se composait que de maisons de limon et de bois et que ses habitants ignoraient presque entièrement les instruments et les armes de pierre, les maisons de celle qui la remplaça immédiatement étaient construites en pierres cimentées avec de la terre glaise ; ses habitants ne possédaient ni or, ni argent, ni bronze, mais ils faisaient usage d'armes et d'ustensiles de pierre. La troisième ville, ensevelie à une profondeur de 23 à 33 pieds, a été exhumée par Schliemann avec son mur d'enceinte complet, ses portes, son palais royal, et est considérée par lui comme l'Ilion d'Homère. A l'appui de cette opinion il invoque sa richesse extraordinaire en métaux précieux et en objets d'art de toute espèce et cette circonstance significative qu'elle semble avoir été brusquement envahie et mise au pillage par l'ennemi : les maisons construites en briques ont été réduites en cendre par un violent incendie et parmi leurs débris gisent des squelettes avec les casques en tête et les lances au côté. — R. Virchow [2] a décrit minutieuse-

A. Conze, C. Humann, R. Bohn, H. Stiller, G. Lolling und O. Raschdorff. Berlin, 1880 (Separat-Abdruck aus dem Jahrbuch der Kgl. preussischen Kunstsammlungen. 1 Bd.).

1. *Ilios, Stadt und Land des Trojaner*. Forschungen u. Entdeckgn. in der Troas u. besonders auf der Baustelle von Troja. Mit einer Selbstbiographie des Verf. e. Vorrede v. R. Virchow u. Beiträgen von P. Ascherson, H. Brugsch-Bey, E. Burnouf, F. Calvert, A. J. Duffield, J. P. Mahaffy, Max Müller, P. Postolaccas, A. H. Sayce u. R. Virchow. Leipzig, 1881.

2. *Beiträge zur Landeskunde der Troas. Abhandlungen der Kgl. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Aus dem Jahre 1879. Berlin, 1880. — *Troja und*

ment les particularités relatives à la mer, à la terre, aux montagnes, à la plaine, aux fleuves et aux sources dans la Troade, en tenant toujours compte des indications topographiques de l'Iliade. La flore et la faune du pays, comme les occupations, le genre de vie, les traits caractéristiques des habitants ne diffèrent presque pas aujourd'hui des descriptions d'Homère. Sur la question topographique, Virchow s'accorde complètement avec Schliemann et s'efforce d'établir, notamment par des recherches géologiques, que le Mendereh actuel est le même que le Scamandre d'Homère, qui a changé son ancien lit en partie ensablé, en partie rempli d'eau de mer, pour un nouveau.

L'Institut archéologique allemand d'Athènes a déployé aussi une grande activité. Il a dirigé des fouilles dans le tombeau à coupole de Menidi [1] et le temple d'Athénée à Tégée. Les *Mittheilungen des deutschen archæol. Institutes in Athen* (Jahrg. v. 1880) ont rendu compte de l'activité des membres de l'Institut, dont l'intérêt se porte notamment sur l'ancienne topographie de la Grèce et les anciens actes et documents de l'Attique. Quant aux textes et aux commentaires d'inscriptions grecques insérés dans les recueils philologiques de l'Allemagne, tels que l'*Hermes* (Bd. XV, 1880) et le *Rheinisches museum für Philologie* (Bd. XXXV, 1880), la *Revue historique* en a déjà rendu suffisamment compte.

Recherches sur l'autorité et les sources des écrivains grecs. — Les sources écrites que nous possédons sur l'histoire grecque primitive se sont beaucoup enrichies par deux fragments d'un papyrus égyptien du musée royal égyptien de Berlin. Ces fragments, qui contiennent l'histoire de l'ancienne constitution athénienne jusqu'à Thémistocle, ont été pour la première fois mis au jour par Blass (*Hermes* XV, 1880, S. 373 et suiv.), qui a cru y retrouver des parties du 10e livre des Philippika de Théopompe ; mais, comme Bergk l'a démontré (*Rheinisches museum für Philologie* XXXVI, 1881, S. 87-115), ce papyrus nous a plutôt conservé les restes inestimables de la πολιτεία Ἀθηναίων d'Aristote. On s'est beaucoup occupé des sources de la bibliothèque historique de Diodore, qui, mieux que tout autre ouvrage de l'antiquité, nous donne une idée de la méthode d'après laquelle les anciens faisaient usage des sources et nous initie aux procédés de composition de l'historiographie antique qui nous paraissent si étranges. Krall a démontré que les Αἰγυπτιακὰ et l'Ἱερὰ

der Burgberg von Hissarlik. Deutsche Rundschau. Bd. XXII, S. 26-40. Berlin, 1880.

1. *Das Kuppelgrab bei Menidi.* Hrsg. vom deutschen archæologischen Institute in Athen. Athen, 1880.

βίβλος de Manethon forment la source principale du 1er livre de Diodore[1] ; mais Diodore ne s'est pas contenté de cette autorité et il a fondu les listes de rois fournies par Manéthon avec les généalogies d'Hérodote, à l'aide d'intercalations empruntées à d'autres auteurs, de façon à faire un ensemble bigarré et impossible. L'analyse du 3e livre de Diodore, par G. Schneider[2], a montré que cet historien s'était servi, pour le chap. 2 et les chap. suivants, d'Artemidoros, et pour les chap. 12-48 d'Agatharchides. Les recherches de Schneider aboutissent à une conclusion très défavorable sur la méthode critique de Diodore : dans les parties étudiées par Schneider, Diodore ne suit jamais qu'une autorité, qu'il copie mot pour mot sans jamais la compléter ni la contrôler. Les recherches de G.-F. Unger sur la chronologie du même historien s'accordent avec ce jugement. D'après lui[3], Diodore a agi avec la chronologie, c'est-à-dire pour la fixation du commencement de l'année, comme avec les faits historiques : il a emprunté sa chronologie aux sources dont il se servait pour les différentes parties de son ouvrage sans tenir compte des contradictions qui en résultaient, sans se donner la peine d'adapter ces différents styles au sien, c'est-à-dire au style attique. C'est précisément grâce à cette négligence de Diodore qu'Unger a pu découvrir les sources de plusieurs parties de son œuvre et établir notamment qu'il s'était servi tour à tour, pour l'histoire de l'époque des successeurs d'Alexandre, de Jérôme de Cardie et de Diyllos d'Athènes. — On lira avec le plus grand intérêt les études de H. Müller-Strübing[4] sur la tendance et l'auteur de l''Αθηναίων πολιτεία, que l'on a attribué à Xénophon. L'ingénieux auteur démontre avec sa vigueur habituelle le peu de fondement de toutes les conjectures faites jusqu'ici sur ce sujet, mais il ne les remplace que par d'autres suppositions purement subjectives : l'écrit en question serait, d'après lui, le projet d'un discours prononcé dans un club athénien du parti aristocratique et tendant à démontrer l'impossibilité du développement de ce parti par les voies pacifiques ; l'auteur de ce projet a voulu montrer que la seule chance de succès du parti repose dans un soulèvement à main armée et dans une franche alliance avec les Lacédémoniens. Müller-Strübing croit

1. *Manetho und Diodor* (*Sitzungsberichte der Akademie zu Wien. Philosoph. histor. Classe.* Bd. 96, 1880, S. 237-284).

2. *Quibus ex fontibus peliverit Diodorus libr. III, capp.* 1-48 (*Symbolae Ioachimicæ.* Theil. 1. Berlin, 1880, S. 219-254). — Le même, *De Diodori fontibus* (lib. I.-IV). Berlin, 1880.

3. *Die Jahrepoche des Diodoros* (*Philologus.* Bd. 39, 1880, S. 305-325).

4. *Die Attische Schrift vom Staat der Athener* (*Philologus.* Supplementband. IV, 1880, S. 1-188).

pouvoir désigner avec une grande vraisemblance comme l'auteur de ce discours, prononcé entre 417 et 414, le chef du parti oligarchique, Phrynichus. — La question de savoir quand a été composée l'histoire de Thucydide, question dont dépendent si étroitement la valeur et l'autorité de cet ouvrage, fait l'objet des travaux de G. Meyer[1] et de F. Kiel[2]. D'après Meyer, Thucydide a composé l'histoire des années 431-421 peu après la conclusion de la paix de Nicias et l'histoire de l'expédition de Sicile avant l'an 404. Ces deux écrits, publiés séparément, ont été remaniés par Thucydide après l'issue définitive de la guerre et fondus en un seul ouvrage, dans lequel il insérait encore les parties omises antérieurement d'après les matériaux que l'auteur avait réunis. L'opinion de Kiel est plus vraisemblable : comme on ne trouve dans l'histoire de Thucydide aucun passage indiquant d'une façon précise que la composition soit antérieure à la fin de la guerre du Péloponèse, tandis qu'on en trouve beaucoup qui supposent la guerre terminée, on peut affirmer que Thucydide n'a commencé à rédiger son œuvre qu'après l'an 404 ; quant à la question de savoir s'il en avait préparé certaines parties auparavant et quand il l'aurait fait, nous n'avons aucune donnée pour la résoudre. Le livre de Th. Fellner[3] nous fournit des renseignements très intéressants sur la façon dont Thucydide a distribué et mis en œuvre la matière historique qu'il avait à traiter. L'auteur désigne avec raison le 8e livre de Thucydide comme « le moins achevé de cette œuvre inachevée » ; on y rencontre partout des matériaux qui n'ont pas été mis en œuvre, des contradictions dans les faits qu'une révision nouvelle aurait fait disparaître. Des discours importants sont présentés sous la forme indirecte ou réduits à quelques phrases courtes et coupées qu'il faut considérer probablement comme le canevas de discours réellement prononcés. A côté de ce qu'il y a d'ébauché dans la forme on remarque dans le huitième livre tout entier cette merveilleuse clarté d'exposition, ce goût des considérations générales et cette habileté extraordinaire pour faire des portraits qui n'appartiennent qu'à Thucydide. Pour une grande partie du 8e livre Thucydide a pu profiter de renseignements donnés par Alcibiade, avec lequel il s'est rencontré en

1. *Quibus temporibus Thucydides historiæ suæ partes scripserit* (Programm der Klosterschule Ilfeld). Nordhausen, 1880.

2. *Quo tempore Thucydides priorem operis suæ partem composuerit.* Hannov. 1880 (Dissertatio Gottingensis).

3. *Forschung und Darstellungsweise des Thukydides gezeigt an einer Kritik des achten Buches.* Wien, 1880. (*Untersuchungen aus der alten Geschichte.* Heft 2.)

Thrace. — Ennmann[1] s'est occupé des parties de Justin, qui traitent de l'histoire de la Grèce et des Grecs de Sicile, J. Dellios[2] de la confiance qu'il faut accorder à Théopompe. Holzapfel[3] a tenté une reconstitution de l'historiographie du IVe et du Ve siècle, notamment des œuvres perdues d'Ephore, de Théopompe, d'Ion, de Stesimbrote, de Philochore et de Phanodeme. D'après lui, Ephore a été la source principale de Diodore pour les 11e, 12e et 13e livres de l'histoire grecque ; c'est seulement dans son récit de la campagne des Athéniens contre Syracuse (Diod., XIII, 2-33) que Diodore s'est servi et d'Ephore et d'une seconde source, qui est vraisemblablement Philistos. On arrive au même résultat pour Justin qui, pour l'histoire grecque depuis les guerres médiques jusqu'en 415, a suivi Ephore et en même temps Thucydide ; quant à l'histoire de la guerre de Syracuse (415-413), Justin (Trogue Pompée) l'a probablement puisée dans Philistos. Cornelius Népos s'est servi d'Ephore pour les biographies de Thémistocle, d'Aristide et de Pausanias, et de Théopompe pour celles de Cimon, d'Alcibiade, de Thémistocle et d'Aristide. Enfin certains passages des biographies de Thémistocle, de Cimon, de Périclès, de Nicias et d'Alcibiade, par Plutarque, peuvent aussi être rapportés à Ephore et à Théopompe. — Vollbrecht[4] a contrôlé la valeur historique de l'Anabase de Xénophon en la comparant aux autres sources relatives à l'histoire des années 401 et 400, notamment à Ctésias et à Diodore. Le doute élevé par l'auteur sur l'exactitude absolue du récit de Xénophon nous paraît pleinement justifié. — Kœhler[5] a éclairci la question de l'autorité des historiens qui ont raconté les expéditions d'Alexandre. Gebhard[6] a étudié les sources de la biographie de Démosthène par Plutarque. D'après Gebhard, Plutarque a suivi presque constamment Satyros en le complétant par quelques renseignements empruntés à Théopompe, à Duris, à Démétrius Magnes, etc., et par quelques passages des discours de Démosthène et d'Eschine.

Ouvrages généraux et monographies. — En tête de cette section nous signalerions l'ouvrage de Ranke, si la *Revue* ne lui avait rendu pleine

1. *Untersuchungen über die Quellen des Pompejus Trogus für die griechische und sicilische Geschichte.* Dorpat, 1880 (Preisschrift).

2. *Zur Kritik des Geschichtschreibers Theopompos.* Iena, 1880.

3. *Untersuchungen über die Darstellung der griechischen Geschichte von* 489 *bis* 413 *vor Chr. bei Ephoros, Theopomp u. a. Autoren.* Leipzig, 1879.

4. *Zur Würdigung und Erklaerung von Xenophon Anabasis.* Ratzburg, 1880.

5. *Eine Quellenkritik zur Geschichte Alexanders des Grossen in Diodor, Curtius und Justin.* Leipzig, 1880.

6. *De Plutarchi in Demosthenis vita fontibus ac fide.* Monachii, 1880.

justice par la plume d'Arnold Schaefer. Nous n'avons pas la même raison pour ne pas parler de l'histoire grecque de G.-F. Hertzberg [1], déjà honorablement connu par ses travaux antérieurs. Ses tableaux pleins de vie, sinon toujours suffisamment fondus, révèlent un homme qui connait son sujet à fond et dans les détails, et font à l'histoire de la philosophie, de la littérature, des mœurs et de la religion la place qui leur est due. L'illustration de l'ouvrage, qui consiste dans des reproductions des chefs-d'œuvre de la plastique et de l'architecture antiques auxquelles s'ajoutent des cartes et des vues du pays, est excellente. — L'ouvrage dont nous avons maintenant à entretenir nos lecteurs aurait pu, sans dommage pour la science, rester dans le portefeuille de l'auteur : il n'a d'une œuvre scientifique et impersonnelle que l'apparence ; en réalité il plie les faits de l'histoire universelle aux conceptions baroques de la prévention personnelle. L'auteur, M. Julius Schvarcz [2], qui a entrepris une histoire de la démocratie et un exposé juridique et philosophique de l'importance des institutions démocratiques dans le présent et dans l'avenir, a commencé cet ouvrage, qui n'aura pas moins de 6 vol., par l'histoire de la démocratie athénienne, qui sera prochainement terminée. L'idée qui forme le lien des parties parues jusqu'ici et qui fait à l'ouvrage comme une enseigne voyante, l'idée à l'appui de laquelle le savant auteur ne se lasse jamais de tracer de nouveaux tableaux, d'invoquer de nouveaux exemples, est celle-ci : Le peuple athénien du IVe et du Ve siècle n'a pas eu ces qualités morales et intellectuelles que les historiens lui ont attribuées. La vanité et la cupidité, l'inconstance et l'amour de la volupté, l'intolérance et la cruauté forment les traits caractéristiques de ce peuple au temps de sa prétendue grandeur ; ses hommes les plus distingués ont été presque tous des intelligences médiocres en même temps qu'ils étaient souillés par des vices de tout genre. En un mot la démocratie athénienne, à part ses créations dans le domaine esthétique, n'a presque rien fait pour la civilisation. La place nous manque malheureusement ici pour signaler et réfuter en détail, comme nous le voudrions, les attaques aussi frivoles qu'excessives de l'auteur contre les grands hommes de la race hellénique, notamment contre Périclès, Sophocle et Démosthène. Nous devons nous contenter de dire que quiconque voudrait adopter la chronique scan-

1. *Geschichte von Hellas und Rom.* 2 Bænde. Berlin, 1879-1880 (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, herausgeg. von W. Oncken, Erste Hauptabtheilung. 5 Theil).

2. *Die Demokratie*, Bd. 1. Erste Hælfte. Zweite Halfte, erste und zweite Abtheilung. Leipzig, 1877-1880.

daleuse comme guide pour se faire une idée des peuples civilisés de notre temps, serait certainement amené à tracer une caricature de la société actuelle encore plus repoussante que celle que la société athénienne présente dans le livre de M. Schvarcz. Que la sévérité de l'auteur puisse avoir raison sur quelques points contre l'admiration très exagérée des philologues allemands pour les Hellènes, nous ne le contestons pas ; mais un écrivain qui traite Thucydide d'ignorant et d'esprit borné, Démosthène de lâche, de bavard égoïste et de traître, Sophocle de vieillard débauché admirateur de la pédérastie, et qui se flatte d'arriver ainsi « par la méthode inductive » à réfuter ce qu'on a dit de la valeur intellectuelle de la république athénienne, un tel écrivain prouve simplement par de pareilles fantaisies la valeur exagérée qu'il accorde aux caquets des comédies satiriques, aux discours parlementaires passionnés et aux articles de journaux, si peu propres à faire comprendre la vie intime d'un peuple. Si les Athéniens furent un grand peuple, ce n'est pas tant à cause des noms fameux qui brillent dans leur histoire qu'à cause des idées exprimées par leur littérature, leurs arts plastiques et leur philosophie, idées qui ont dirigé le monde antique et exercé également une influence incalculable sur le développement intellectuel des temps modernes. Vouloir représenter ces grandes idées comme celles d'un peuple d'une intelligence médiocre, souillé par des vices contre nature, est un blasphème insensé qui se condamne lui-même. — L'ouvrage d'Alexandre Flegler[1] est inspiré par une tendance diamétralement opposée à celle de Schvarcz : il a pour but de justifier les républiques antiques des reproches qu'on leur fait, il contribue à une réaction salutaire contre les phrases de jour en jour plus répandues sur « l'absolutisme intelligent ». Il est évident que l'auteur, qui, d'après sa propre déclaration, s'adresse au grand public, n'a pas, pour bien des détails, tenu compte des résultats des dernières recherches, qu'il a fermé les yeux sur plus d'une imperfection de la démocratie grecque et qu'il n'a pas toujours rendu justice aux qualités personnelles de leurs adversaires, les partisans de la monarchie ; l'image que l'auteur nous donne du développement politique des Grecs n'en est pas moins fidèle dans son ensemble, et le rapprochement constant établi par lui entre les événements particuliers et les transformations des institutions politiques, des croyances et des mœurs, distingue avantageusement ce livre qui a encore le mérite d'être écrit avec beaucoup de vivacité.

On trouve une remarquable contribution à l'histoire du système politique du Péloponèse dans le 1er vol. des *Recherches d'histoire*

1. *Geschichte des Demokratie*. Bd. 1. *Alterthum*. Nurnberg, 1880.

grecque de G. Busolt[1], dont l'auteur a fait surtout un complément de son histoire des Lacédémoniens et de leurs alliés[2]. Le plus important des trois mémoires réunis sous ce titre nous parait être celui qui traite des rapports de Sparte avec le sanctuaire d'Olympie et de l'origine de la plus ancienne confédération du Péloponèse. E. Curtius avait le premier exprimé, dans le tome I de son histoire grecque, l'opinion que cette confédération avait été une association d'États politique et religieuse dont Olympie était le centre religieux et Sparte la capitale politique ; il avait maintenu contre les attaques de Busolt et exposé sous une forme plus précise et avec une argumentation plus forte sa première opinion dans un article de l'*Hermes* (vol. XIV, 1879, p. 129 et suiv.). Busolt essaie de nouveau et, à notre avis, avec succès, de démontrer que cette hypothèse est insoutenable ; il ne conteste pas seulement qu'Olympie ait été le sanctuaire de la confédération spartiate, il met même en question le caractère religieux de cette confédération qui, dès son origine, n'aurait représenté que des tendances purement politiques. Si Sparte prétendit plus tard avoir pris une part prépondérante à la fondation des jeux olympiques, elle avait pour cela de bonnes raisons : en se présentant comme l'héritière légitime de Pélops, fondateur présumé de ces jeux, elle croyait donner un nouveau fondement à son antique suprématie sur le Péloponèse. Le second mémoire s'occupe de l'inscription des Chaladriens récemment découverte à Olympie et des rapports de la Pisatide avec l'Elide après l'anéantissement du premier de ces États. En dépit des doutes graves exprimés par Curtius, l'auteur persiste ici encore dans sa première opinion, que Pisa a été le nom d'une contrée et d'une confédération d'États et jamais celui d'une ville. Le troisième mémoire est relatif à l'époque de la guerre du Péloponèse, dont la période la plus obscure, celle des années 421-418 avant J.-C., est de la part de M. B. l'objet d'une étude approfondie. Il cherche surtout à éclaircir les différentes phases de la politique argienne qui, avec une inconstance incompréhensible, tantôt penchait pour l'aristocratique Sparte, tantôt coquettait avec la démocratie athénienne. Il y avait du reste peu de villes du Péloponèse qui ne fussent le théâtre d'une lutte entre l'oligarchie et la démocratie, et la politique du parti démocratique voyait toujours dans Sparte une ennemie. Considérée à ce point de vue, la bataille de Mantinée acquiert une importance extraordinaire : elle ne fut pas seulement un coup funeste pour la confédération argienne en particulier, elle assura aussi pour longtemps au

1. *Forschungen zur Griechischen Geschichte*. Theil 1. Breslau, 1880.
2. Tome I. Leipzig, 1878. Cf. *Revue hist.*, XII, 509.

parti oligarchique la prépondérance dans la confédération d'États du Péloponèse. — B. Niese[1] a fait une critique très acerbe du livre de Busolt sur les Lacédémoniens et leurs alliés et mis la critique en garde d'une façon très digne d'attention contre l'emploi des sources de l'histoire grecque primitive, le plus souvent fort suspectes. — B. Stade[2] s'est proposé d'éclaircir les premières relations des Grecs avec le peuple d'Israël ; tandis que dans les temps primitifs le nom de Iavan désignait les Ioniens, la Genèse (10, 4) comprend sous ce nom les habitants de Tartessos, de Rhodes et de Chypre, et aux temps helléniques Iavan prit le sens d'Hellènes. Le travail de H. Dondorff[3] offre des remarques justes, sinon neuves, sur la constitution de Solon et sur l'état politique, économique et moral de la république athénienne à cette époque. U. von Wilamowitz-Moellendorff a fait de l'histoire de la constitution athénienne depuis les guerres médiques jusqu'à Périclès l'objet d'un exposé très complet sous ce titre : *Aus Kydathen*[4]. Si beaucoup des remarques de l'auteur lui ont été suggérées uniquement par son goût pour les aperçus spirituels, nous trouvons aussi dans son livre, pour nous indemniser, des recherches faites d'après les sources sur l'organisation militaire d'Athènes. Cela est vrai surtout des *excursus* sur les stratèges athéniens, les officiers subalternes, les φρούραρχοι et ἐπίσκοποι, et du rapprochement des renseignements qui nous ont été conservés sur les contingents des membres de la confédération athénienne. Les deux dissertations topographiques : *La citadelle et la ville de Cecrops jusqu'à Périclès* et *Le marché de Cecrops jusqu'à Clisthènes* sont pour l'histoire d'Athènes d'un intérêt secondaire. Nous nous bornerons à signaler le mémoire de Steup[5] sur l'entrée des Grecs d'Asie, en 479, dans la confédération hellénique et l'ouvrage remarquable publié en 1879 par O. Meltzer[6] sur l'histoire des Carthaginois, si étroitement liée à celle des Grecs de Sicile, et nous passerons aux travaux consacrés à la guerre du Péloponèse. La bête noire des historiens à tendance conservatrice, le « fougueux démagogue » Cléon, a trouvé dans Grote d'abord, plus récemment dans G. Gilbert, des juges plus favorables[7].

1. *Kritische Bemerhungen über die aeltere griechische Geschichte* und ihre Ueberlieferung (Histor. Zeitschrift. Bd. XLIII. N. F. Bd. VII, p. 384-410).
2. *De populo Javan.* Gissœ, 1880.
3. *Aphorismen zur Beurtheilung der solonischen Verfassung* (*Symbolae Joachimicae.* Th. 1, 1880, S. 101-118).
4. *Philologische Untersuchungen.* Herausg. v. A. Kiessling u. U. v. Wilamowitz-Mœllendorf. Heft. 1. Berlin, 1880.
5. *Rheimisches Museum für Philologie.* Bd. 35, 1880, S. 321-335.
6. *Geschichte der Karthager.* Bd. 1. Berlin, 1879.
7. Cf. l'article de N. Lantoine, *Revue hist.*, VI, 241.

On doit être reconnaissant à Büdinger[1] d'avoir entrepris l'analyse de l'exposé donné par Thucydide de la conduite et surtout des idées politiques exprimées dans les discours de Cléon. Le résultat de cette entreprise est également honorable pour tous deux : Cléon a rempli jusqu'à sa mort ses devoirs de négociateur et de soldat, et Thucydide a reconnu sans hésiter les services rendus par son adversaire et son ennemi. Büdinger complète la réhabilitation de Cléon en prouvant que ce démagogue a été l'ennemi acharné de la débauche, qu'il l'avait réprimée et qu'il s'est distingué par des mœurs très sévères. Il a déjà été question du mémoire de Philippi[2] sur la bataille des Arginuses, on ne peut reconnaître une valeur scientifique à celui où Weber[3] a cherché à représenter le panhellénisme comme le principe de la politique athénienne depuis les guerres médiques jusqu'à la domination macédonienne. — Il a paru, dans ces dernières années, plusieurs mémoires écrits « cum ira et studio » sur le théâtre du combat des dix mille contre le peuple montagnard des Driles, combat dont il est question dans l'Anabase de Xénophon. C'est à ce sujet que se rapporte l'écrit de Richter[4] qui, s'appuyant sur une étude très approfondie de tous les passages de Xénophon relatifs à cet événement (Anab. V, 2, 6), décrit l'emplacement de la μητρόπολις des Driles et les opérations dirigées contre eux par les Grecs. — Les recherches exactes de G. F. Unger[5] ont jeté une lumière inattendue sur l'époque si importante où le dernier grand homme de la Grèce, Démosthène, a disputé à Philippe, par la puissance de sa parole, l'empire de la Grèce ; elles ont démontré en effet que l'ordre chronologique dans lequel on a rangé jusqu'ici les discours politiques de Démosthène est contraire à la vérité. Ce qu'on appelle la 2e olynthienne a été prononcé, d'après la démonstration d'Unger, au printemps de 352, la 1re en février 351, la 1re philippique en octobre 351, la 3e olynthienne en août 349. Ce résultat, on le comprend, donne un aspect tout nouveau aux entreprises de Philippe sur la Chalcidique. On

1. *Kleon bei Thukydides* (*Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Classe.* Bd. 96, S. 367-412. Wien, 1880).

2. *Die Arginusen-Schlacht und das Psephisma des Kannonos* (*Rheinisches Museum fur Philologie.* Bd. 35, 1880, S. 607 u. f.).

3. *Die nationale Politik der Athener.* Zeitz, 1880.

4. *Alles und neues zur Expedition Xenophons in das Gebiet der Drilen.* Altenburg, 1880.

5. *Zeitfolge der vier ersten demosthenischen Reden.* (*Sitzugsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften.* Bd. 1-3, 1880, S. 273-329.)

sait maintenant que la soumission de toute la côte occidentale de la Chalcidique était accomplie à la fin de la première guerre olynthienne, en 351, et qu'Olynthe était tombée dans la dépendance de la Macédoine en ce sens qu'elle devait s'obliger par traité à avoir les mêmes amis et les mêmes ennemis que Philippe. Cette dépendance forcée fut le motif pour lequel les Olynthiens, dans les négociations qu'ils entamèrent peu de temps après avec les Athéniens à l'insu du roi, cherchèrent à pousser ceux-ci à la guerre, en quoi ils furent chaleureusement aidés par Démosthène. La première philippique a provoqué l'envoi de Charidème avec dix vaisseaux de guerre vides et cinq talents, tandis que l'envoi de cinquante trirèmes sur la côte de Macédoine n'eut pas lieu par suite de la léthargie habituelle des Athéniens. — Le dernier vol. de la remarquable histoire de l'éloquence attique de F. Blass [1] s'occupe de l'activité des amis et des adversaires de Démosthènes. Ce sont surtout Hyperides, Lycurgue, Eschine, Demade et Dinarque, dont l'auteur a mis dans tout son jour l'importance aussi bien dans l'histoire de la guerre gréco-macédonienne que dans la littérature. — C. Droege [2] a donné une biographie pleine de mérite du financier et homme d'État Lycurgue. — Les recherches d'A. von Sallet [3] sur les dynasties grecques de la Bactriane et des Indes, presque entièrement fondées sur des documents numismatiques, nous transportent au temps des successeurs d'Alexandre, ainsi que le travail de Nœldeke [4] sur la dérivation du nom d'Atropatene ; le savant orientaliste a prouvé que le satrape persan Atropates, d'abord l'un des généraux les plus distingués de Darius, puis partisan et satrape d'Alexandre, enfin subordonné au satrape de Médie, Pithon, s'était affranchi vers 320 de cette dépendance et avait donné le nom d'Atropatene à la petite Médie.

Travaux sur le droit public et privé. — L'année dernière, Usener (*Chronologische Beiträge*, *Rhein. Mus.* Bd. 34, S. 388-441) et Unger (*Philologus* Bd. 38. S. 423-502) ont essayé, chacun de leur côté, de se servir des nombreux psephismes athéniens trouvés pendant les dix dernières années pour reconstituer le système chronologique

1. *Die attische Beredsamkeit*. III Abth. 2 Abschn : *Demosthenes Genossen und Gegner*. Leipzig, 1880.

2. *De Lycurgo Atheniensi pecuniarum publicarum administratore*. Mindae, 1880 (Dissertatio Bonnensis).

3. *Die Nachfolger Alexanders des Grossen in Baktrien und Indien*. Berlin, 1879.

4. *Atropatene* (*Zeitschift der deutschen Morgenlandischen Gesellschaft*. Bd. 34, 1880, S. 692, und folg.).

intercalaire athénien ; dans un nouveau travail, Unger[1] apporte de nouveaux arguments en faveur de l'opinion qu'il s'est faite sur cette question et qui diffère sensiblement de celle d'Usener ; Unger maintient que le cycle intercalaire de dix-neuf ans, l'Ἐννεακαιδεκατερίς avait déjà remplacé, dans la période comprise entre 346 et 325 avant J.-C., le cycle intercalaire de huit ans, tandis qu'Usener avait assigné à cette substitution l'an 342. Ad. Reusch[2] s'est occupé des jours consacrés aux assemblées populaires régulières ; J. H. Lipsius[3] a cherché à établir que le calendrier athénien avait subi l'influence de l'oracle et de l'amphictionie de Delphes. Il a conclu avec raison, d'un document publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, IV, p. 225 et suiv., que c'était l'ordre de l'oracle de Delphes qui avait fait adopter dans la 2e année de la 83e olympiade la résolution d'intercaler un mois, probablement parce qu'on voulait, pour un motif quelconque, reculer le mois de la fête de la Pythie. — L'hypothèse d'une double lecture des propositions de loi dans l'assemblée du peuple à Athènes, dont G. Gilbert et W. Hartel s'étaient déjà occupés l'année dernière à différentes reprises, a été vivement combattue par le premier[4] dans un nouvel article ; le même savant a entrepris une comparaison très intéressante des renseignements dont nous disposons sur l'établissement et la suppression des phylés attiques[5] ; il a essayé en même temps de déterminer le nombre des greffiers athéniens, qu'il réduit à un seul[6]. Il a déjà été fait mention des communications de Kirchhoff sur les fragments récemment découverts des listes de tribus athéniennes (*Monatsbericht der k. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, mai 1880), et de celles de C. Schaefer sur de nouveaux fragments de documents relatifs à la marine athénienne et sur la division des phylés athéniennes en trittyes (*Mittheilungen des deutschen archæologischen Instituts in Athen*. Jahrg. 5, 1880, S. 43-57, 85-88). La magistrature des νομοφύλακες, instituée par Périclès, rétablie par Démétrius de Phalere, est un point obscur dans l'histoire de la constitution athénienne.

1. *Der Attische Schaltkreis* (*Philologus*. Bd. 39, 1880, S. 475-526).
2. *De diebus contionum ordinariarum apud Athenienses*. Strassburg, 1880.
3. *Zum Griechischen Kalenderwesen* (*Leipziger Studien zur classischen Philologie*. Bd. III. Leipzig, 1880, S. 209-215).
4. *Erste und zweite Lesung in der Athenischen Volksversammlung* (*Jahrbücher für classische Philologie*. Bd. 121, 1880, S. 529-538).
5. *Zur Geschichte der Zwalfzahl der attischen Phylen* (*Philologus*. Bd. 39, S. 373-378).
6. *Der athenische Rathschreiber* (*Philologus*. Bd. 39, 1880, S. 131-147).

STARKER[1] a soumis à une critique sévère les renseignements rares et peu sûrs que nous a laissés l'antiquité sur ce sujet et il a pu en tirer un exposé des attributions de ces magistrats. La suppression de l'aréopage, qui fut remplacé par les νομοφύλακες, fut amenée par sa résistance aux modifications de la constitution dans un sens démocratique ; les nouveaux magistrats furent investis seulement du droit de veto suspensif contre les propositions de loi, Périclès voulant borner le plus possible leur autorité. Encore du vivant de Périclès, cette magistrature paraît avoir été abolie. PETERSEN[2] a traité l'histoire des *gentes* athéniennes et leur place dans la vie publique. V. THUMSER[3] a étudié d'une façon très approfondie la répartition des impôts et des prestations dans l'Attique. Jules MENADIER[4] a fait passer sous nos yeux le tableau vivant et coloré de la vie publique d'une grande ville grecque sous la domination romaine en retraçant la situation politique d'Éphèse après l'an 130 avant J.-C. Le nombre extraordinaire d'inscriptions que nous possédons sur les villes grecques de l'Asie-Mineure et dont l'auteur a tiré parti autant qu'il a pu, donne à son travail une grande portée pour la connaissance de la vie publique en Grèce. Le fait que des matériaux si précieux n'avaient pas été utilisés jusqu'ici prouve que la valeur des documents authentiques pour les recherches d'histoire grecque n'est pas encore suffisamment reconnue. On ne renoncera jamais, on ne peut renoncer à essayer une reconstitution de l'histoire politique de la Grèce à l'aide des œuvres des historiens très différentes par leur valeur et leur autorité, mais on ne sera sûr d'avoir atteint ce résultat que s'il est confirmé par les témoignages des contemporains ou des documents. C'est seulement lorsqu'on aura fait ce travail qu'on sera en mesure de présenter dans une synthèse philosophique l'histoire politique et sociale de la Grèce et des autres peuples anciens dans ses rapports avec l'esprit des temps modernes.

HERMAN HAUPT.

1. *De nomophylacibus Atheniensium*. Neisse, 1880 (Breslauer Dissertation).
2. *Quaestiones de historia gentium Atticarum*. Schleswig, 1880.
3. *De civium Atheniensium muneribus eorumque immunitate*. Wien, 1880.
4. *Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam provinciae redacta*. Berlin, 1880.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Geschichte des Kirchenstaates von MORITZ BROSCH. I Bd.: *Das* XVI *und* XVII *Jahrhundert*. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, XIV-489 p. in-8°.

Écrire une histoire des États de l'Église depuis l'époque où Jules II réduisit à une unité sans homogénéité des états indépendants, est une entreprise très difficile. Le mot allemand *Kirchenstaat*, qui traduit États pontificaux, indique déjà cette difficulté, car il fait ressortir la contradiction intime inhérente à cette organisation politique. Le régime d'une Église ou de l'église en général est un système politique inorganique, puisque l'État et l'Église sont des choses toutes différentes, qui s'excluent réciproquement. Machiavel le premier a pénétré nettement cette vérité. C'est pour cela qu'il a exclu les États de l'Église de ses considérations politiques en justifiant cette omission à sa manière, par une ironie voilée à la façon de Boccace : « Ma essendo quelli retti da ragione superiore, alla quale, la mente umana non aggiunge, lascerò il parlarne perchè essendo esaltati e mantenuti da Dio sarebbe ufficio d'uomo presuntuoso e temerario di discorrerne (*Principe*, cap. XI) ». Il n'est guère moins difficile de bien écrire l'histoire d'un tel régime, dont le chef est le représentant de Dieu sur la terre et doit penser continuellement non seulement au bien de ses sujets, mais au salut de tous les hommes, — que de gouverner un pareil État avec intelligence. Les considérations qui doivent guider le successeur de saint Pierre dans sa mission spirituelle et universelle doivent constamment traverser et influencer les mesures les plus favorables à son temporel.

L'ouvrage de L. von Ranke sur les papes, leur gouvernement ecclésiastique et civil aux XVIe et XVIIe s. est un chef-d'œuvre de l'art historique.

Le don éminent de ce grand historien d'introduire la couleur et la vie dans l'histoire générale et individuelle, de saisir avec pénétration les idées et les tendances générales dominantes, de suivre dans le détail leur influence même éloignée en apparence, ce don ne pouvait se donner mieux carrière qu'en retraçant cette période de la papauté qui a suivi la Réforme et à laquelle l'enchaînement des grands intérêts généraux avec des intérêts mesquins et personnels a donné un caractère si particulier. On ne voit pas aussi nettement qu'il le faudrait dans l'ouvrage de Ranke à quel point était insoluble le problème que la papauté s'était posé depuis la Réforme, de donner à la fois *orbi et urbi* des lois attei-

gnant leur but et ne se neutralisant pas réciproquement, problème qui ne fut écarté que par la sécularisation de l'état ecclésiastique, qui en élimina un des termes. Ranke ne voulait d'ailleurs qu'exposer au point de vue purement historique la succession des tentatives faites pour résoudre ce problème, et il pouvait le faire sans mettre trop en évidence ce qu'il avait d'insoluble, car il devait embrasser dans son ensemble l'activité de la papauté après la Réforme et il n'avait pas par conséquent à tenir compte des échecs particuliers de ces tentatives.

Au contraire, celui qui essaie de faire l'histoire de la papauté depuis la Réformation à l'un ou à l'autre de ces points de vue, soit comme gouvernement de l'Église, soit comme gouvernement temporel, celui-là doit marquer davantage cette contradiction et juger plus sévèrement ce qui s'est passé. Les papes ayant en général fait passer les intérêts de l'Église avant ceux de leur temporel, ayant surtout considéré celui-ci comme un moyen et le gouvernement général de l'Église comme le but, une histoire des états du saint siège doit nécessairement revêtir des couleurs moins favorables qu'un exposé du gouvernement de l'Église catholique par la papauté, ceci soit dit sans vouloir dissimuler que l'histoire du catholicisme a souvent subi l'influence décisive des préoccupations inspirées aux papes par leur temporel et par le népotisme.

La justesse de cette idée est démontrée, selon nous, par l'ouvrage que nous annonçons et dont la première partie est consacrée par M. Brosch à l'histoire des États de l'Église depuis Jules II jusqu'à Innocent XII (1492-1700). Son récit ne fait passer sous nos yeux aucune figure sympathique. Les écrivains d'un catholicisme à toute épreuve accuseront ce récit d'inexactitude et traiteront cet ouvrage d'ouvrage à tendance. Je ne crois pas qu'ils puissent justifier cette critique. Lorsque M. Brosch entreprit pour la grande collection d'Heeren et Uckert un ouvrage en quelque sorte parallèle à l'histoire du grand duché de Toscane, publié par Reumont, il était déjà occupé dans les archives de Venise, ville où il s'est fixé, d'études sur l'histoire de l'État de l'Église. Brosch a présenté le premier résultat important de ces études dans l'ouvrage intitulé : *Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates*. Gotha, 1878. Comme cet ouvrage, celui dont nous nous occupons porte le caractère que lui ont donné les relations des ambassadeurs vénitiens, principale source employée par l'auteur. Cela ne veut pas dire que Brosch n'ait pas profité également des ouvrages imprimés importants. Si les relations vénitiennes, publiées ou inédites, ont particulièrement attiré son attention, c'est qu'elles nous éclairent mieux que tous les autres documents sur les questions auxquelles les modernes historiens attachent avec raison le plus d'importance; sur la situation économique des États d'où ces diplomates instruits dans le commerce datent leurs relations. En fait, les autres sources de l'histoire des États de l'Église au XVIe et au XVIIe s. n'offrent pas les renseignements sur la population, les revenus, la dette publique, etc., qu'on trouve dans ces relations vénitiennes. Que ces renseignements soient consciencieusement utilisés,

c'est ce que nous garantit la conscience avec laquelle M. B. travaille d'habitude. Si d'autres archives que celles de Venise, celles de Munich, par exemple, avaient été exploitées au même degré, certaines assertions de M. B., celles notamment qui concernent les rapports d'Urbain VIII avec les puissances de la guerre de Trente Ans, auraient pu être précisées d'une façon plus rigoureuse. Le livre excellent et si intéressant, récemment publié par Gregorovius sur les rapports directs d'Urbain VIII avec l'Espagne, la Bavière et la France, et ses rapports indirects avec Gustave-Adolphe, ce livre qui démontre péremptoirement l'opposition complète des intérêts du souverain temporel avec le rôle du chef de la catholicité, n'a malheureusement pas pu être utilisé par Brosch.

L'auteur, abstraction faite d'une courte introduction, qui traite de la fondation et de l'origine des États de l'Église, a divisé son livre en 13 chapitres. Si l'on en retranche trois, le 3e, le 8e et le 13e, qui s'occupent presque exclusivement de la civilisation des États de l'Église au commencement et à la fin du XVIe siècle, ainsi qu'à la fin du XVIIe, comme aussi du développement de l'art à Rome[1], notamment pendant la Renaissance, l'histoire des États de l'Église aux XVIe et XVIIe siècles se divise en trois parties, subdivisées en 10 chapitres. Les chap. 1 et 2 vont jusqu'à la mort de Clément VII (1534). Les chap. 4-8 contiennent la fin du XVIe siècle. Les chap. 9-12 sont consacrés au XVIIe. Chaque chapitre se compose de la biographie d'un pape ayant joué un grand rôle, tel que Sixte V, ou du récit d'événements importants pour l'histoire territoriale des États de l'Église, comme la dévolution d'Urbino. Nous l'avouerons, nous aurions en ce qui nous concerne adopté un plan sensiblement différent. Mais en présence de la multiplicité des rapports, qui composent une histoire des États de l'Église, du mélange presque inextricable de mobiles inspirés par l'intérêt général de la catholicité, par l'intérêt des États de l'Église et par l'intérêt purement personnel, nous reconnaissons facilement qu'on peut être d'un autre avis que nous. Il n'est pas possible ici d'entrer dans les détails pour faire comprendre par des exemples cette diversité dans la conception du plan. En général on peut louer M. B. de s'être montré au niveau du sujet extrêmement difficile qu'il a choisi. Le reste de sa tâche ne présentera pas du reste les mêmes difficultés que le début.

O. H.

1. Nous ne saurions dire pourquoi M. B. ne s'est pas occupé de plus près de la construction de l'église de Saint-Pierre, c'est-à-dire du plus grand monument élevé par la papauté après la Réforme.

J. Wychgram. **Albertino Mussato.** Ein Beitrag zur italienischen Geschichte des vierzehnten Jahrhunderts. Leipzig, 1880. S. 74, in-8°.

Albertino Mussato, l'historien de l'empereur Henri VII, du roi Louis de Bavière et de leur temps, le poète d'Eccerinis et de l'Achilléis, le rhéteur et l'auteur de lettres dans le goût de Pétrarque, a mené une vie si agitée et si mêlée aux luttes de son époque, qu'il mérite bien qu'on glane encore de quoi ajouter de nouveaux détails aux travaux de Dœnniges, de Tœche et de Cappelleti. C'est ce que le Dr Wychgram vient de faire avec succès dans un travail qui est son début dans la science historique. Il retrace en trois chapitres, en même temps que les vicissitudes de la Haute-Italie, notamment pendant les trente premières années du xive s., la vie de l'homme d'État padouan, qui fut, comme Dante, l'ami et l'admirateur de Henri VII, bien que celui-ci l'ait mis après la révolte de Padoue sur la liste des proscrits. Les rapports de Mussato avec Henri VII forment l'objet du premier chapitre (p. 1-26). Le second est consacré aux hostilités qui éclatèrent en 1312 entre Cangrande della Scala de Vérone et les Padouans, et fait connaître le rôle de Mussato comme agent diplomatique de sa patrie et le succès de ses négociations pour mettre fin à ces hostilités, bien qu'il fût devenu le prisonnier de Cangrande. Le couronnement de Mussato comme poète par l'université de Padoue fut la conséquence de ce succès diplomatique. Ce triomphe poétique fut l'apogée de la carrière d'un homme qui, sorti d'une condition plus que médiocre, acquit une gloire impérissable de poète et d'historien national (p. 27-45). Mais Padoue ne jouit pas longtemps de la tranquillité intérieure ni de la paix avec Cangrande. Celui-ci s'était emparé à la fin de 1317 de la position importante de Monselice et Padoue se voyait directement menacé. Mussato fut alors envoyé pour chercher des alliés contre Cangrande, tantôt à Bologne et à Florence, tantôt auprès des prétendants allemands, Frédéric de Habsbourg et Louis de Bavière. Mais il ne réussit pas à éviter à sa patrie le sort qui la menaçait. Cangrande devint seigneur (*signore*) de la ville et Marsiglio de Carrare fut son vicaire. Mussato, qui avait été l'ami des Carrare, fut banni de la ville et, rongé par le chagrin et le besoin, termina ses jours à Chioggia en 1330 (p. 46-58). Ce fut à Chioggia qu'il acheva son travail : *De rebus gestis Italicorum post mortem Heinrici VII,* après avoir terminé en 1314 son histoire d'Henri VII, l'*Historia Augusta.* Ce fut là aussi qu'il écrivit son *Ludovicus Bavarus,* qui est la source la plus importante pour l'histoire de l'expédition de Louis de Bavière à Rome. Wychgram traite un peu sommairement de ces ouvrages dans le chap. IV. Il passe encore plus rapidement sur la tragédie *Eccerinis,* dans laquelle les gestes des Eccelini da Romano sont racontés en vers métriques, sur l'Achilléïde, sur les élégies, les soliloques, les hymnes et les 18 lettres d'un homme que l'on met à bon droit à côté de Pétrarque parmi les précurseurs de la Renaissance.

O. H.

Della vita e delle opere di Lodovico Castelvetro, par Attilio PLONCHER. Conegliano, 1879. Un vol. gr. in-8° de 142 pages, avec un portrait de Castelvetro.

A lire ce court ouvrage, on serait tenté de croire que Castelvetro est une des plus grandes figures de son temps : c'est le propre et l'inconvénient de bien des monographies. Qu'on replace cet érudit dans ce temps, on voit bien vite qu'il n'y occupe qu'un rang secondaire, et qui serait moindre encore si sa querelle avec Annibal Caro ne lui avait assuré plus de renommée qu'il n'en aurait obtenu grâce à ses écrits, désormais oubliés.

Ce n'est pas que je veuille justifier le dictionnaire de Bouillet de ne lui avoir point fait place dans sa nécropole; mais l'article que Ginguené consacre à Castelvetro dans la biographie Michaud suffit pour le bien faire connaitre, et nous en apprend sur son compte à peu près autant que la laborieuse étude de M. Ploncher. Involontairement, on pense à M. Renan, qui, dans une page de ses attachants mémoires de jeunesse, se déclare humilié d'avoir pris tant de peine pour arriver, en fait de croyances religieuses, au résultat qu'atteint sans peine le moindre gavroche de nos faubourgs. Ce n'est pas à dire que Ginguené soit gavroche et que M. Ploncher soit M. Renan. Il y a, dans Ginguené, un savoir qui, après s'être étalé dans sa grande histoire de la littérature italienne, se fait discret pour les besoins du recueil où il écrit, et il n'y a pas, dans M. Ploncher, la lucidité profonde, la magie de style qui font le charme de M. Renan.

L'intérêt du livre de M. Ploncher est tout entier dans la discussion d'un fait qui domine la vie de son héros, dans la collection un peu trop disséminée des jugements qui ont été portés à son sujet, et dans la bibliographie raisonnée de ses œuvres. Quant à la biographie elle-même, elle disparait un peu trop sous l'attirail de la discussion, et l'on peut dire qu'il faut déjà presque la connaitre pour la démêler dans les pages de M. Ploncher, je veux dire pour distinguer ce qui est certain et acquis de ce qui est conjectural et discutable.

Il est vrai que, pour notre auteur, cette querelle de Caro et de Castelvetro est la plus grande de la littérature italienne (p. 23). Non pas, sans doute, que les injures y soient plus épicées ou plus violentes que dans bien d'autres : on ne voit pas que ces deux ardents adversaires aient échangé les mots de monstre, de bourreau, d'assassin, de parricide, qui étaient, à propos d'un mot mal écrit ou mal interprété, la monnaie courante de la discussion pour Érasme, Scaliger et leurs ennemis. Je trouve même fort bénignes, à tout prendre, les épigrammes que cite M. Ploncher, et par lesquelles il estime que se justifient les grandes colères de Castelvetro; mais ce qui fait la gravité de la querelle, c'est qu'on ne s'y est pas tenu aux mots de poissardes ou d'érudits, — alors c'était tout un : — il y a eu mort d'homme. Un poète, un « cariste ou caresco », du nom d'Alberigo Lungo, fut assassiné, le domestique de Castelvetro

accusé d'être l'assassin, et Castelvetro lui-même proscrit, persécuté. Il est vrai que le meurtre ne fut pas la véritable cause de la proscription. Le crime de Castelvetro fut d'avoir traduit un livre de Melanchthon ; son malheur, d'appartenir à cette académie de Modène qui fut dénoncée tout entière comme entachée d'hérésie par un de ses membres altéré de vengeance, parce qu'un confrère lui avait joué le mauvais tour de lui faire manger une figue, qu'il avait, au préalable, bourrée d'aloès.

Castelvetro est-il meurtrier, a-t-il soudoyé le meurtrier? Voilà la principale question qu'agite M. Ploncher. On est porté à penser qu'il l'a résolue à l'honneur du Modénais, et pour se défendre d'une opinion trop arrêtée à cet égard, il faut se rappeler le proverbe selon lequel qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. De même sur le point, assez peu intéressant aujourd'hui, de savoir si Castelvetro mérita les foudres pontificales par son adhésion aux doctrines « prétendues réformées ». M. Ploncher a-t-il raison de voir en lui « une des sentinelles avancées de cette phalange d'élite qui proclama la liberté de la pensée (p. 117)? » Si cela signifie que Castelvetro fut un libre penseur, je crains que l'affirmation ne soit excessive. En tout cas, elle n'est pas justifiée. Il y a bien peu d'hommes, en ce temps, qui aient, comme Érasme, pris leur vol vers la libre pensée. Mais on doit le reconnaître, ce qui ne donnerait, aujourd'hui, d'ombrage à personne, la traduction d'un écrit de quelqu'un des chefs de la Réforme était certainement, alors, une preuve d'adhésion à leurs doctrines. Que Castelvetro ait ou non abjuré le catholicisme, — et il paraît bien qu'il ne l'abjura jamais, — il n'en était pas moins suspect aux yeux de la cour de Rome, et même punissable, puisque le grand intérêt de cette cour était alors d'arrêter, s'il était possible, la propagation de l'hérésie. Muratori, d'ordinaire si judicieux, s'évertue donc en pure perte à démontrer que Castelvetro ne méritait pas la sentence dont il fut frappé, et qui le condamna à vivre désormais dans l'exil. Il aurait pu s'épargner une réticence peu digne de lui : ne va-t-il pas jusqu'à dissimuler le compromettant séjour que Castelvetro fit à Genève, deux années durant? C'est là de la piété filiale voilant les nudités paternelles; mais Castelvetro, à moitié hérétique, est-il donc un père pour Muratori? M. Ploncher, lui, n'a point de ces scrupules surannés. Il reconnaît, il prouve que Castelvetro penchait fortement vers Luther; qu'il avait écrit, en faveur de la Réforme, mais que, n'osant publier cet ouvrage, il l'avait enfermé dans une cachette murée, et que le jour où, en 1824, cette cachette fut découverte et ouverte, les prêtres firent brûler tout ce qui s'y trouvait, comme sorti de la plume d'un hérétique condamné.

Nous vivons dans un siècle où l'amour de la vérité a pris le pas sur le zèle de la propagande, et M. Ploncher est de son siècle. Il dit le vrai ou ce qu'il croit vrai. S'il penche un peu trop vers l'apologie, c'est qu'il est sur une pente où l'on glisse facilement. Il reconnaît, d'ailleurs, que Castelvetro a bien quelque chose à se reprocher, ne fût-ce que son humeur batailleuse, le caractère acrimonieux, pointilleux, implacable

de sa critique, *accuratissima et acutissima*, comme disait Ménage, le peu de sûreté d'un jugement qui l'entraîne à une charge à fond de train contre l'Arioste et le *Roland furieux*. Si notre auteur a tort de trop louer le style, pénible, obscur, confus de son héros, et de voir en lui « le plus grand lettré du temps », il ne montre pas sans raison que cette violence parut presque de la douceur auprès de celle d'Annibal Caro, à ce point que l'agresseur a la postérité pour lui, car c'était Castelvetro qui avait mis le feu aux poudres en attaquant, crime irrémissible! une pièce de vers d'Annibal Caro à l'éloge des rois de France.

On ne saurait contester que Castelvetro fut intègre et franc, indépendant et fier, dédaigneux des honneurs et de mœurs pures, le meilleur des hommes enfin, quand la passion ne se mettait pas en travers. Son autorité sur ses contemporains est indubitable : de toutes parts lui arrivaient des écrits en grec, en latin, en italien, dont les auteurs tenaient à savoir de lui s'il y avait lieu de les livrer à l'impression. C'est un oracle, mais qui s'agite incessamment sur son trépied.

Nous louerons M. Ploncher de l'esprit critique qu'il a apporté dans son travail. Il a fouillé les bibliothèques et les archives, et fait quelques trouvailles, notamment un exemplaire de celui des livres de Castelvetro qui fut brûlé à Rome par la main du bourreau, exemplaire chargé des marques à l'encre, preuves de l'attention que le premier possesseur avait mise à le lire. Il est bien aussi d'avoir restreint son champ d'études, et de l'avoir assez creusé pour être véritablement utile sur quelques points de détail. L'examen des sources montre que notre auteur a su les étudier, les comprendre, et ne pas leur donner à toutes la même importance. Mais nous regretterons que, comme beaucoup de ses compatriotes, il ait eu un médiocre souci de la composition, de la clarté, de l'intérêt. Il dissémine la biographie à toutes les pages, où les particularités sont noyées dans le flot des observations critiques ; il rejette dans une sorte d'appendice, comme digne de peu d'attention, tout ce qui est propre à peindre l'homme. Il a enfin certaines négligences faciles à éviter. Un auteur sérieux peut-il écrire Μελάνχθων ? Un Italien du dix-neuvième siècle peut-il assez ignorer le français pour ne pas corriger sur épreuves « grammarien », « en queque sort », « q'au, q'autre, q'avoit »? On me dira peut-être que, comme parle la sagesse populaire, il ne sied pas à la poêle de se moquer du poêlon, et que nous autres Français nous estropions tout autant l'italien, que nous disons obstinément « le Dante » et « le Titien » pour Dante et Titien ; que nous écrivons *comedia* et non *commedia* ; que dans le fameux dicton : *Se non è vero è ben trovato*, nous nous obstinons à transformer *se* en *si*. Mais d'abord nous ne nous moquons point, nous faisons œuvre de critique ; en outre, les fautes des uns ne justifient pas celles des autres ; enfin, nous ne trouverons point mauvais qu'on nous rende la pareille, n'ayant de plus vif desir que d'éviter les erreurs et de nous corriger de nos défauts.

P.

Etienne Dolet the martyr of the Renaissance. A biography by Richard Copley CHRISTIE. M. A. Lincoln college, Oxford chancellor of the diocese of Manchester. London, Macmillan and Co, 1880, in-8° de XX et 559 pages, avec deux portraits.

Cette savante biographie, résultat de longues années de recherches, laisse bien loin derrière elle le dithyrambe un peu superficiel de M. Joseph Boulmier, qui faisait de Dolet « le Christ de la pensée libre », « Prométhée » luttant « contre Jupiter ». Tout plein de renseignements utiles, et enrichi de nombreuses lettres extraites des manuscrits de Toulouse explorés pour la première fois, l'ouvrage de M. Christie recevra certainement des travailleurs l'accueil favorable qu'il mérite. On ne pourra plus désormais parler ni écrire sur la Renaissance sans le consulter, et souvent avec fruit, puisqu'il renferme des notices sur les universités de Paris, Orléans, Padoue, Venise, Toulouse, et sur des personnages tels que Langeac, évêque de Limoges, Jean de Pins, évêque de Rieux, Jean de Boyssonné, auteur des manuscrits ci-dessus mentionnés (confondu par M. Tollin avec Jean Boisson, trois fois capitoul), Voulté (Faciot), Bording, Pierre Bunel, le martyr Jean de Caturce, Pierre Duchâtel, évêque de Tulle et lecteur du roi, Clément Marot, Rabelais, Guillaume Bigot, Maurice et Guillaume Scève, Arnoul du Ferrier, Arnoul Ferron (souvent confondu avec le précédent), Scaliger, Gryphius, Jean de Vauzelles, Despériers, Matthieu Gribaldi, l'inquisiteur Orry, Pierre Lizet, etc.

Bien qu'elle soit généralement sûre, l'érudition de M. Christie présente, çà et là, des lacunes fort naturelles chez un étranger. Il a négligé de parcourir plusieurs ouvrages récents qui l'eussent, tout au moins, aidé à compléter et à rectifier son appendice bibliographique, de beaucoup supérieur, du reste, à celui de M. Boulmier. Toutefois il a réussi à faire mieux connaître tout un côté de la vie de Dolet; mais il en est un autre qu'il a laissé entièrement dans l'ombre, et que nous essaierons de remettre en lumière.

M. Christie ne surfait pas son héros. « Des hommes de lettres de la première moitié du XVIe siècle, deux seulement, dit-il, vivent encore réellement... Seuls, Marot et Rabelais ont conservé la popularité qu'ils avaient acquise de leur vivant... C'est la liaison de Dolet avec ces deux éminents écrivains qui, plus que toute autre chose, excepté sa mort, a préservé sa mémoire d'un complet oubli, et a au moins rendu son nom familier à tous les Français instruits... Durant plusieurs années, ces trois hommes furent étroitement unis par une amitié basée sur la communauté des goûts et des sentiments. Tous trois s'accordaient dans un ardent amour des lettres, du progrès intellectuel, et dans la haine de la superstition et de la bigoterie. » Après cette amitié, c'est, en effet, le sort tragique du malheureux Dolet qui lui a conservé la célébrité que lui avaient value ses Commentaires sur la langue latine, immense travail, comparable au *Thesaurus* de Robert Estienne. Ses querelles écla-

tantes de cicéronien agressif et emporté, qui lui créaient de redoutables ennemis, offrent aujourd'hui bien moins d'intérêt que ce qui touche à sa condamnation et à sa mort, c'est-à-dire ses opinions religieuses.

M. Christie a relevé, dans les écrits de Dolet antérieurs à 1539, plusieurs passages où celui-ci témoigne de son aversion pour l'œuvre entreprise par Luther, Zwingle, Œcolampade, etc. Il nous fait suivre avec un vif intérêt les hésitations et les progrès de la pensée du grand humaniste relativement à l'immortalité de l'âme, mise en doute çà et là, puis nettement affirmée dans le *Genethliacum*, dans les vers que le condamné écrivit avant de marcher au supplice, et dans l'*Axiochus*, dialogue qu'il avait traduit quelques années plus tôt, et dont son biographe a négligé le passage le plus important. La conclusion de M. Christie diffère peu de celle de M. Henri Martin et de M. Boulmier, qui ont vu dans l'illustre victime de la place Maubert, non un protestant, ni un catholique, mais un libre penseur.

« Rien, dit-il, ne justifie l'accusation d'athéisme portée contre Dolet. Il était déiste sincère, plein de reconnaissance envers le divin créateur et gouverneur du monde. On éprouve cependant une grande difficulté, vu l'inconsistance de ses opinions, à les définir d'une façon plus précise. Ses déclarations ostentatoires d'orthodoxie et ses odes à la Vierge ne sont pas absolument concluantes... Le dédain qu'il manifeste pour Luther dans le dialogue *De Imitatione ciceroniana*, la légèreté et l'indifférence avec lesquelles il traite les sujets théologiques, faisaient sentir aux Réformateurs qu'ils n'avaient rien à espérer de lui ; que les matières qu'ils jugeaient de la plus haute importance : la justification par la foi, la communion sous les deux espèces, la nature précise du sacrement de l'autel, n'étaient pour lui qu'un vain songe, bien moins important qu'une sentence de Cicéron ou un vers de Térence. Son paganisme classique le faisait détester également de Calvin et de l'inquisiteur Orry (pages 254-256)... La religion qui se recommandait d'elle-même à Dolet, et qui semble avoir été à peu près inévitable pour tout homme pensant d'alors, également incapable d'accepter l'autorité de l'Église ou la théorie arbitraire des Réformateurs, était la religion naturelle, la religion du devoir bornée au monde actuel et ne se troublant pas pour l'avenir, dont on ne peut rien savoir avec certitude, et sur lequel il est inutile de raisonner ou de spéculer » (pages 471-475).

Comme ce n'est point là, tant s'en faut, Dolet tout entier, le biographe a dû ajouter d'autres traits, qui, bien que fort atténués, ne s'accordent point avec les premiers : « Dolet n'était ni protestant ni catholique ;... mais toutes ses sympathies étaient pour le parti de la Réforme; et bien qu'il semble être resté étranger aux questions de doctrine et purement théologiques [1], il n'était pas insensible à la valeur du Nou-

1. M. Christie comprend naturellement Marot dans la même catégorie : « Bien que, dit-il p. 359, par sa traduction des psaumes chantés dans les temples protestants, Marot ait pris place parmi les apôtres de l'Église réformée de France,

veau Testament, et sentait que la cause des Réformateurs était celle du progrès et de la liberté de penser... Il est certain que tous ses amis appartenaient au parti de la Réforme, qu'il aimait la vie pure et la morale touchante de Lefèvre d'Étaples et de Charles de Sainte-Marthe; il est clair qu'il les lisait tous deux et désirait travailler à répandre la lecture du Nouveau Testament; qu'il se disait chrétien et se sentait vivement attiré par la bonté morale. »

Cet adepte de la religion naturelle qui se dit chrétien, ce disciple de Pomponace et de Lucrèce qui aime le Nouveau Testament et veut le répandre, sort déjà des limites de la vraisemblance. Que serait-ce si M. Christie n'avait rien atténué? Durant plusieurs années, Dolet expose sa vie en concourant à la diffusion d'ouvrages évangéliques; or ces ouvrages sont tout imprégnés du dogme fondamental qu'il aurait, selon M. Christie, tenu pour une pure chimère (des trente-trois ouvrages imprimés par Dolet en 1542, quinze ou seize sont de cette nature). Le savant qui, d'après son biographe, n'éprouvait que du dédain pour les spéculations de la vie future, traduit et imprime l'*Axiochus*, puis, condamné à mort, il écrit à la Conciergerie le *Cantique* de l'immortalité. Dolet repoussait, nous dit-on, l'idée d'une révélation surnaturelle; or, à la fin d'une préface que M. Christie a eue sous les yeux sans la reproduire, il invite ses lecteurs à méditer « la parole de Dieu », à la « recevoir en toute révérence comme la vraie nourriture de l'âme », et dans une épître liminaire, dont M. Christie a jugé superflu de citer même un fragment, il affirme que « toute l'histoire de la vie de Jésus-Christ » a été prédite et « préfigurée » dans les psaumes. — Sans doute, l'homme est ondoyant et divers, et l'écrivain qui disait au début de sa carrière : « Je suis homme à varier d'heure en heure », a pu être léger, inconséquent, outré en tout, mais non pas cependant au point de tomber dans ces contradictions énormes, impossibles.

Il suffit, d'ailleurs, pour les faire disparaître, de distinguer deux phases dans la vie intellectuelle et morale de Dolet. La difficulté qu'éprouvait le biographe à définir des opinions dont il a lui-même signalé l'inconsistance, aurait dû l'avertir qu'il faisait fausse route en mêlant toutes les dates, et en prêtant à l'auteur du *Cato christianus* le scepticisme, les préventions et les répugnances de l'étudiant de Padoue, de Toulouse, et de l'auteur du traité contre Érasme. A partir de 1539, Dolet

il y a cependant lieu de penser qu'il se désintéressait du dogme théologique, aussi bien que ses amis [Dolet et Rabelais]; que sa sympathie pour le protestantisme n'était que négative, et que, pour lui comme pour le grand maître, le « grand peut-être » était un problème absolument insoluble et qui n'offrait qu'un médiocre intérêt. »

Or Marot se désintéressait si peu du dogme, sa sympathie pour le protestantisme était si peu négative, qu'il fut un des premiers à répandre en France les nouvelles doctrines, et que les critiques les plus compétents sont aujourd'hui unanimes à reconnaître que « Marot était beaucoup plus protestant qu'on ne l'avait cru jusqu'ici ».

n'écrit plus une ligne, du moins on n'en signale aucune, qui porte l'empreinte de la libre pensée; ses sentiments avaient subi, dès lors, une modification que M. Christie n'a point aperçue, parce qu'il n'a fait qu'effleurer la grande question du temps, celle de la réforme religieuse.

Dolet, répète-t-il, n'était ni protestant ni catholique : assertion vraie en un sens, et pourtant inexacte en ce qu'elle ne va pas au fond des choses. Ne semble-t-il pas, à l'entendre, qu'il existât, alors comme aujourd'hui, deux Églises opposées, bien tranchées et délimitées, entre lesquelles il n'y avait place pour rien, si ce n'est pour le scepticisme et l'ironie moqueuse? Or la scission, bien qu'en voie de s'accomplir, n'était pas faite en France sous le règne du prédécesseur de Henri II. Non seulement le premier baptême schismatique, duquel Chandieu, Crespin et l'*Histoire ecclésiastique* datent l'établissement des Églises réformées, n'eut lieu à Paris qu'en 1555, c'est-à-dire six années après le supplice de Dolet; mais, de plus, il existait, et il exista longtemps encore, un parti intermédiaire fort nombreux, qui n'était pas celui de la libre pensée.

C'est à ce parti de Lefèvre d'Étaples, de Marguerite et de la plupart des humanistes, au parti qui voulait une réforme sans schisme, qu'appartenait Dolet. Nous le démontrerons ailleurs[1], ne pouvant entrer ici dans les développements que comporte la question. Nous pensons en avoir dit assez pour faire voir que la partie faible et vulnérable de l'ouvrage de M. Christie est la partie religieuse. Il y manque, dans tous les cas, un élément capital, l'analyse de la profession de foi de Dolet, c'est-à-dire du *Cato christianus*. Comment M. Christie a-t-il pu ne pas faire le possible et l'impossible pour obtenir communication de cet opuscule, dont il savait que M. Didot possédait l'unique exemplaire connu?

O. Douen.

Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente cristiano e coi Turchi, fino all' anno 1531, raccolti e annotati da Giuseppe Müller. Firenze, Galileiana, 1879. 4° di pag. LXIV-532, avec deux facs. lithogr.

Ce volume est le sixième de la collection des *Documenti degli archivi toscani publicati per cura della R. Soprintendenza agli archivi medesimi.* Ceux qui l'ont précédé sont le volume des diplômes arabes des archives de Florence, publiés avec commentaires par Michele Amari (1863); un mince volume contenant l'appendice de ce recueil (1867), le 1er vol. de l'*Inventario e regesto dei Capitoli del comune di Firenze* dressé par Cesare Guasti (1866), deux vol. de l'inventaire des archives d'état de Lucques rédigé par Salvadore Bongi (1872-1876. Cf. *Revue hist.*, VI, 410)[2]. Le

1. Dans un des prochains numéros du *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme.*

2. Le troisième volume est paru en 1880.

surintendant des archives toscanes, dans la courte préface mise par lui en tête de ce volume, dû aux soins du professeur G. Müller de l'université de Turin, annonce que dorénavant les publications qui paraîtront sous ses auspices consisteront en regestes et en inventaires, tandis qu'on laissera aux sociétés savantes et aux savants isolés le soin de publier *in-extenso* les documents et les recueils de pièces. Nous applaudissons à cette décision, qui cependant ne doit pas être appliquée d'une façon absolue; et nous nous félicitons que l'excellente publication d'Amari ait été suivie de celle-ci qui la complète en quelque sorte. La première contenait des documents arabes, latins et italiens sur les relations politiques et commerciales de Pise et de Florence avec les îles Baléares, l'Afrique septentrionale, l'Égypte et la Syrie pendant quatre siècles, c.-à-d. du XIIe au XVIe; celle-ci se rapporte aux relations des villes toscanes avec l'Orient chrétien et les Turcs pendant la même période.

Disons rapidement le contenu du volume. Il est divisé en deux parties : la première contient les relations diplomatiques des communes toscanes avec l'Orient et compte 252 documents dont le plus ancien date de 1108 et le plus récent de 1530. Il y a dans cette première partie sept documents en grec, un en français, les autres sont en latin et en italien. La deuxième partie renferme les règlements pris par la commune de Florence relativement à la navigation et au commerce d'Orient depuis l'institution des consuls de la mer jusqu'à la chute de la République; elle compte 38 documents de 1421 à 1531. Le volume est accompagné d'un discours historique du professeur Müller; de commentaires historiques très abondants et parfois intéressants, mais qui ne nous semblent pas toujours à leur place, car on y trouve de longs fragments de livres imprimés; d'un index analytique et d'un glossaire, qui laissent à désirer; de notices bibliographiques très exactes; et du fac-similé lithographique en deux planches d'un diplôme grec d'Isaac Ange Comnène (an. 1192 : partie I, n° 34).

Notre intention étant de donner une simple notice de ce vol., et non d'en faire l'analyse, nous ne nous arrêterons pas à relever l'importance de tel ou tel des documents qui y sont publiés : qu'il suffise de dire qu'il constitue, avec celui d'Amari, un recueil remarquable de pièces sur les relations de la Toscane avec l'Orient, pendant la période de l'indépendance communale. Ce recueil témoigne de l'ardeur commerciale avec laquelle les Italiens s'élancèrent dans les voies ouvertes avec les croisades par l'enthousiasme religieux. Ces documents, comme le remarque Müller, sont une nouvelle preuve du sens pratique et de l'actif esprit de spéculation des communes italiennes, qui virent dans les croisades surtout un moyen de développer leur commerce et, après s'être assuré cet avantage matériel, répondirent très froidement aux exhortations périodiques des papes pour la délivrance de la terre sainte. A ce point de vue les documents florentins du XIVe et du XVe s., renfermés dans ce vol., sont très intéressants : on doit en dire autant de

ceux qui concernent la rivalité de Venise et de Florence, et les accusations réciproques d'entente avec les Turcs et d'oubli des intérêts chrétiens en Orient; de ceux qui ont trait aux possessions des Pisans à Constantinople, aux relations de Pise avec les empereurs d'Orient, avec les rois de Jérusalem et de Cypre et avec différents princes de l'Orient latin; à l'organisation du consulat et de la nation florentine à Constantinople, au nolisement des galères qui faisaient le service de navigation et de transport entre l'Orient et la Toscane et aux conditions de ces voyages, aux tarifs, etc. Pour montrer encore mieux l'utilité de ce volume, il ne sera pas inutile de rappeler que Heyd s'en est utilement servi dans son importante histoire du commerce levantin.

C. P.

Theodor ILGEN. **Markgraf Conrad von Montferrat.** Marburg, N.-G. Elwert'sche Verlagsbuchhandlung. S. 137 in-8°.

Cet excellent travail, début d'un jeune historien de Marbourg, de l'école de C. Varrentrapp, s'occupe d'un personnage dont la vie s'est deroulée sur deux ou, si l'on préfère, sur trois théâtres complètement distincts. Si la première période de la vie du fils actif et ambitieux de Guillaume le Vieux, remplie en partie par ses rapports tantôt amicaux, tantôt hostiles avec Frédéric Ier et ses vicaires dans la Haute-Italie et l'Italie centrale, présente un intérêt particulier pour les historiens allemands, la seconde et la troisième période appartiennent plutôt au domaine des historiens français. Ceux-ci se sont en effet emparés, comme de leur domaine propre, de l'histoire des croisades et de tout ce qui en dépend[1]. Le récit du second et court séjour de Conrad de Montferrat à Constantinople en 1187 et de son rôle en terre sainte — il débarqua le 13 juillet 1187 à Tyr — jusqu'à son assassinat par les sicaires du Vieux de la montagne, le 28 avril 1192, pourra donc intéresser aussi beaucoup de savants français.

Le Dr Ilgen a fait précéder la biographie du margrave Conrad de Montferrat d'un examen critique des quatre sources principales de la biographie de son héros. Nicetas Choniates, la chronique de celui qu'on appelle Benoit de Peterborough, celle de l'évêque Sicard de Crémone et les continuations de Guillaume de Tyr sont étudiés au point de vue de leur autorité, de l'origine de leurs renseignements, de leurs rapports avec d'autres sources. Si l'auteur n'a pas précisément découvert de nouveaux points de vue ni apporté de nouveaux matériaux pour l'appréciation de ces sources, il faut reconnaitre à sa louange que la cri-

1. [Notons pourtant que la meilleure histoire des Croisades est celle de Wilken, la meilleure histoire de la première croisade celle de M. de Sybel, et que les travaux de MM. Hagenmeyer, Rœricht, Kugler sont d'une importance capitale.] N. de la Réd.

tique à laquelle il les a soumises est très intelligente et très appropriée au sujet et qu'elle l'a conduit à constituer la biographie de son héros aussi solidement que des matériaux souvent incomplets le rendaient possible.

Ces matériaux, le Dr Ilgen les a réunis au grand complet. Il a été secondé dans cette tâche par différentes personnes, auxquelles il exprime sa gratitude. Parmi elles se trouve M. Theodor Wüstenfeld de Gœttingen, le savant qui connaît le mieux aujourd'hui le moyen âge italien; cela n'étonnera aucun de ceux qui connaissent par expérience son empressement à assister des trésors de son érudition ceux qui travaillent dans le domaine où il est passé maître. Si je puis faire ici quelques petites additions au livre d'Ilgen, c'est en partie grâce aux matériaux qui m'ont été communiqués par Wüstenfeld et qui se trouvent chez moi.

Conrad de Montferrat avait surpris à Camerino en 1179 son ancien suzerain et allié, l'archevêque Christian de Mayence, le chef du parti impérial en Italie, s'était emparé de sa personne, et l'avait tenu en prison plus d'un an. On juge combien était faible le pouvoir impérial en Italie, quand on voit un empereur aussi puissant que Frédéric l'était en 1180 hors d'état de faire mettre en liberté son représentant le plus élevé dans la péninsule. Les villes italiennes durent contribuer à la rançon de « XII milia perperorum ». Sienne fut du nombre et s'imposa 400 livres. Cette ville entreprit même alors une expédition contre Conrad de Montferrat pour la délivrance de Christian, cela résulte du document inédit auquel l'auteur renvoie p. 62, remarque 5, et que je connais par Wüstenfeld. Le 12 février 1281, Gerardus de Suriano fait expédier au consul Thomas de Sienne à San Flaviano, château de Conrad de Montferrat où Christian de Mayence avait été passagèrement détenu, un acte par lequel il s'engage à ne porter aucun préjudice (*offensio*) à la ville de Sienne pour sa solde et celle d'autres chevaliers, ni pour les dépenses et les pertes qu'ils ont faites au service de cette commune et dont il doit être indemnisé en argent. Thomas donne pour cautions de cette convention un certain Clarimbaldus et les consuls de Viterbe, qui étaient en hostilité avec Conrad.

Je dirai aussi quelques mots des rapports de Conrad de Montferrat avec l'Italie centrale, qu'Ilgen a passés sous silence. D'accord avec Ficker, Ilgen explique (p. 45) « l'intervention assez énigmatique de Conrad dans l'Italie centrale » par ce fait qu'il avait été chargé en 1172 de l'administration d'une partie de la Toscane méridionale après y être venu avec Christian de Mayence. Le séjour de Conrad en Toscane s'explique plus simplement. Sa sœur, Agnès, qui figure dans des documents mentionnés p. 40 et 56, avait contracté avec Guido Guerra IV, comte palatin de Toscane († 1213), une union qui resta stérile et qui prit fin entre 1178 et 1180 par la mort d'Agnès. Guido Guerra étant le seul rejeton mâle d'une nombreuse famille, l'ambition et la cupidité des Montferrat pouvaient espérer qu'après sa mort sans postérité,

Frédéric Ier, dont ils étaient les alliés par leur mère, les gratifierait des fiefs d'empire des Guidi. L'empereur avait déjà consenti à ce que la ville et le château de Poggibonzi sur la limite des comtés de Florence et de Sienne, que Guido Guerra IV avait donnés à sa femme à l'occasion de leur mariage, passassent à Conrad (p. 48). De même que l'on constate la présence de Judith, mère de Conrad, auprès de sa fille en Toscane, il est vraisemblable que Conrad s'est rendu plusieurs fois auprès de son beau-frère. La mort d'Agnès et le mariage de Guido Guerra IV avec Gualdrade di Bellincione Berti dei Ravignani, dont Dante a parlé et qui après 1180 donna à son mari cinq fils, trompèrent l'espoir conçu par les Montferrat d'obtenir une riche succession en Toscane. Quant à la question de savoir si la première femme de Conrad, qui, d'après Nicetas, mourut un peu avant 1183, ne lui avait pas apporté des possessions dans la Toscane méridionale, c'est ce que nous ne pouvons décider, car on ne connaît pas, que je sache, le nom ni l'origine de cette femme.

O. Hartwig.

Das Leben des generals Dumouriez, von A. v. Boguslawski. Berlin, Suchhardt, 1879, 2 vol. 167, 312 p.

M. de Boguslawski a été séduit par l'intérêt romanesque qui s'attache à la carrière si aventureuse et au caractère si singulier de Dumouriez. Le sujet, en effet, est un de ceux qui sont le plus capables d'éveiller la curiosité et de provoquer la réflexion. M. de B. a écrit son livre pour le public allemand, et il est à croire que le public allemand le lira avec intérêt. Le public français y trouverait peu de choses nouvelles. Sauf quelques détails très secondaires et assez insignifiants sur le séjour de Dumouriez en Pologne, le livre de M. de B. n'est guère qu'une biographie tirée des Mémoires de Dumouriez et commentée d'après les ouvrages imprimés à différentes époques sur ce personnage. M. de B. s'est beaucoup servi de l'histoire de M. de Sybel, et c'est cette histoire à la main qu'il a fait son travail. Il discute peu ou point. Il a gardé pour lui sa critique et presque toutes ses sources. Son livre est un récit ; la partie militaire est à peu près la seule qui puisse être consultée avec quelque profit par les historiens français. Les derniers chapitres sont très écourtés, et, traitant du rôle de Dumouriez après 1814, M. de B. a négligé de très curieux documents — fort ignorés du reste — qui se trouvent dans les suppléments à la correspondance de Wellington.

A. S.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques.** 1er avril 1881. — H. de L'Epinois. Le pape Alexandre VI (réagit contre la tendance de certains écrivains catholiques qui avaient tenté la réhabilitation d'Alexandre VI ; il dit très justement : « j'ai besoin d'Alexandre VI pour m'expliquer Luther »). — Furgeot. L'aliénation des biens du clergé sous Charles IX (ordonnée en 1563, 1574, 1576, malgré l'opposition, assez faible d'ailleurs, du parlement et du clergé ; celui-ci réussit à sauver une bonne partie des biens menacés en s'imposant extraordinairement ; on aurait aimé à être mieux renseigné sur ces opérations. L'article reste superficiel et diffus). — Le R. P. Brucker. La mission en Chine de 1722 à 1735 (d'après les lettres d'Antoine Gaubie). — A. C. Les reliques de saint Adalbert, évêque de Prague et martyr, apôtre de la Prusse et patron de la Bohême (découvertes à Prague le 15 mars 1880). — Comte de Puymaigre. La chronique espagnole de la Pucelle d'Orléans (livre très rare, dont la Bibl. nat. a récemment acquis un exemplaire ; ce qu'il raconte de Jeanne d'Arc n'est en général qu'un tissu de fables. Il permet tout au moins d'éclaircir un point curieux : d'après la chronique de d'Alvaro, la Pucelle aurait envoyé une ambassade au roi de Castille Jean II, pour demander du secours lors du siège de la Rochelle (1436). Le fait attribué à Jeanne d'Arc est impossible ; mais il pouvait être vrai de la fausse Jeanne. Or, la chronique d'Alvaro n'a fait ici que copier l'histoire de la Pucelle, ce qui retire à ce fait toute authenticité). — Pingaud. La réunion de la Franche-Comté à la France (d'après le livre de Piépape). — Baguenault de Puchesse. Le ministère du cardinal Mazarin (d'après l'ouvrage de Chéruel). — Ed. de Barthélemy. Les derniers mois de la légation de France à Mayence (étude intéressante d'après des papiers de famille inédits). — Gandy. Les Mémoires de Metternich. = Bulletin bibliographique : *Semichon*. Histoire des enfants abandonnés depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (intéressant). — *Moulencq*. Corbarieu et ses seigneurs (bon). — *G. de Contades*. Les communes du canton de la Ferté-Macé (recherches consciencieuses). — *Fonseca-Bonavides*. Rainhas de Portugal (beaucoup de renseignements précieux). — *Fleury*. Histoire de l'église de Genève (bon). — *Fage*. Guillaume Sudre, cardinal limousin (bon). — *Feret*. Un curé de Charenton au XVIIe siècle : l'abbé Véron (curieux). — *Travers*. Inventaire sommaire des archives communales de Béthune (très utile).

2. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1881. 1re livr. — Blancard. Rôle de la confrérie de Saint-Martin du Canigou. —

Dr S. Lœwenfeld. Une lettre inédite d'Alcuin (adressée sans doute à Théodulf d'Orléans, en avril ou juin 798 ; l'original est très mutilé). — Comte Riant. Les archives des établissements latins d'Orient (indique d'abord tout ce que l'on sait ou ce que l'on peut conjecturer de l'état de ces archives ; puis signale l'importance des chartes de Terre Sainte, provenant de l'abbaye de N.-D. de Josaphat, qu'a publiées M. F. Delaborde). — J. Gauthier. Catalogue des mss. de l'abbaye cistercienne de la Charité, au diocèse de Besançon (rédigé au siècle dernier par D. Guill. Pinard ; ce catalogue a cela d'intéressant qu'il nous fait connaître une collection dont la plupart des volumes paraissent avoir disparu). — L. de Mas Latrie. Quelques autographes français des archives de Venise (une lettre signée de Henri IV, 25 avril 1608 ; trois lettres de Richelieu au chevalier Soranzo, ambassadeur de Venise près la cour de France, 1630 ; trois lettres au doge de Venise, de Turenne, 1669, du dauphin et de Louis XIV, 22-27 mars 1699). — A. Thomas. Les archives du comté de la Marche (existaient au xve s. au château d'Aubusson ; elles ont disparu au xvie s., sans doute dans les guerres de religion). = Bibliographie : *P. de Fleury*. Notes additionnelles et rectificatives au Gallia Christiana (auraient, elles aussi, besoin d'additions et de rectifications). — Souvenirs de la Flandre wallonne, t. XVIII et XIX (utile, surtout pour l'histoire des familles seigneuriales des environs de Douai). — *Sarradin*. Eustache Deschamps, sa vie et ses œuvres (médiocre). — *Muñoz y Rivero*. Manual de paleografiá diplomática española de los siglos XII al XVII (manuel utile, mais fait trop vite). — Livres nouveaux. — Chronique et Mélanges.

3. — **Revue critique**. 1881. N° 13. — *Van den Berg*. Petite histoire des Grecs (manuel utile et fait avec une grande conscience ; un certain nombre d'erreurs de détail, et quelque manque de proportion dans l'exposé des faits). = N° 14. *Jordan*. Capitol, Forum, und sacra via in Rom (conclusions du grand ouvrage sur la topographie de Rome, qu'achève en ce moment l'auteur ; beaucoup d'aperçus curieux et de faits nouveaux). — *Thouret*. Ueber den gallischen Brand (réussit à rendre plausible son opinion que, si Rome a été pillée par les Gaulois, elle n'a pas été détruite). = N° 15. *Daub*. De Suidae Biographicorum origine et fide (consciencieux, mais confus). — *Double*. L'empereur Charlemagne (plaisanterie de mauvais goût). — *Schybergson*. Le duc de Rohan et la chute du parti protestant en France (excellent et neuf sur certains points). = N° 17. *Philippson*. Geschichte des preussischen Staatswesens 1786-1813 (livre étudié aux sources, composé avec méthode ; très instructif). = N° 19. *D. Schæfer*. Hansische Geschichte bis 1376 (un des travaux les plus import. qui aient paru sur les pays de la Baltique). — *Reinhardt*. Valdemar Atterdag og hans kongegjerning (bon, mais inégal). — *Baudel*. Notes pour servir à l'histoire des États provinciaux du Quercy (très insuffisant). = N° 20. *Freund*. Cicero historicus (sans valeur). — *Perino*. De fontibus vitarum Hadriani et S. Severi ab Æ. Spartiano conscriptarum (dissertation bien conduite. Marius Maximus serait la principale source

de ces biographies, surtout de la seconde). — *Haeghen*. Bibliotheca belgica, bibliographie générale des Pays-Bas (important; chaque ouvrage est décrit sur un bulletin séparé, ce qui permet à chaque souscripteur d'adopter le classement qui lui convient le mieux. — *Briquet*. Lettres de l'historien du Poitou, Jean Besly, 1612-1647 (publie 181 lettres précédées d'une excellente notice biographique sur Besly ; l'annotation des lettres est trop maigre). = N° 21. *Flammermont*. Histoire des institutions municipales de Senlis (modèle d'histoire locale). — *Bœhtlingk*. Napoléon Bonaparte, t. II ; des chapitres excellents ; mais l'exposition est en général trop touffue et trop souvent aussi l'auteur avance des faits sans preuves). = N° 22. *Bonnal*. Les capitulations militaires de la Prusse. La diplomatie prussienne depuis la paix de Presbourg jusqu'à celle de Tilsitt (publie beaucoup d'extraits intéressants de pièces officielles ; mais les présente mal).

4. — **Le Cabinet historique.** Janv.-fév. 1881. — A. Molinier. Notice sur la collection de Joly de Fleury (importante pour l'histoire administrative du XVIIIe s.). — Id. Inventaire-sommaire de la collection Joly de Fleury, 5e art. — N. Valois. Cartulaires de l'abbaye de N.-D.-des-Prés de Douai ; notice sur deux mss. du Musée Britannique ; fin dans le n° suiv. = Mars-avril. Tamizey de Larroque. Lettres inédites de J.-J. Bouchard à Peiresc, 1633-35. — E. Molinier. Note sur les origines de l'émaillerie française. — U. Robert. Supplément à l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.

5. — **Revue archéologique.** Mars 1881. = Cagnat et Fernique. La table de Souk-el-Khmis ; suite : commentaire (les colons du *Saltus Burunitanus* avaient à se plaindre des mauvais procédés des *conductores* à leur égard ; le nombre de leurs corvées annuelles avait été démesurément augmenté ; ils présentent une supplique à l'empereur Commode, 182 ou 183, qui leur fait rendre justice). = Avril. Gaidoz. De quelques monnaies bactriennes à propos d'une monnaie gauloise. — Delattre. Inscriptions de Chemtou (Simittu), Tunisie ; avec des notes et rectifications de M. H. de Villefosse. — Lettre de M. Jurgiewitch à M. Egger sur deux inscr. de Crimée (une de ces inscr. trouvée sur l'emplacement supposé de l'ancienne Phanagorie nous fait connaitre l'époque où vivait un certain roi Aspurge, déjà connu d'ailleurs ; il était contemporain d'Auguste).

6. — **Nouvelle revue historique de droit.** Mars-avril 1881. — N° 2. Ed. Beaudoin. Etude sur le *Jus italicum*. — D'Arbois de Jubainville. Etudes sur le Senchus Mòr ; 4e art : l'administration de la justice (le pouvoir judiciaire était exercé à la fois par les assemblées publiques, les rois et les jurisconsultes ou brehons).

7. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er avril 1881. — Cresson. Les premiers jours de l'armistice en 1871 ; trois voyages à Versailles (très intéressant). — Cogordan. Les fouilles de Pergame. — Ern. Havet. Etudes d'histoire religieuse : critique des récits sur la vie de Jésus. =

15 avril. TALLEYRAND. Rapport fait au roi Louis XVIII pendant son voyage de Gand à Paris ; Juin 1815 (extrait fort curieux de la correspondance de T. qui vient de paraitre). — MAZADE. M. Thiers ; 4e art : la révolution de Février ; M. Thiers et la seconde Republique en France. = A. DURUY. L'instruction publique en 1789 (il y avait beaucoup d'établissements d'instruction de tout ordre, mais pas d'organisation d'ensemble). = 1er mai. S. LUCE. Jeanne d'Arc et les ordres mendiants (très curieuse étude, qui explique la dévotion particulière de Jeanne à Jésus et à Marie, et l'exaltation générale des esprits en France, surtout chez les paysans, qui prépara et facilita la mission de Jeanne).

8. — **Le Correspondant**. 25 mars 1881. — LESCURE. Rivarol et la société française pendant l'émigration. 2e art.; 3e art. le 25 avril; fin le 10 mai. = 10 avril. Abbé SICARD. Cinquante ans d'instruction et de morale laïques ; 1762-1808 ; 2e art.; 3e art. le 10 mai. = 25 mai. Cl. JANNET. La race française dans l'Amérique du Nord.

9. — **Revue des Études juives.** N° 3. Janv.-mars 1881. — J. HALÉVY. Manassé, roi de Juda, et ses contemporains. — S. LUCE. Catalogue des documents du Trésor des chartes relatifs aux Juifs sous le règne de Philippe le Bel. — SCHEID. Histoire des Juifs de Haguenau sous la domination allemande. — A. CAHEN. Les Juifs de la Martinique au XVIIe s. — J. DERENBOURG. Les anciennes épitaphes des Juifs dans l'Italie méridionale. — LOEB. Notes sur l'histoire et les antiquités juives en Espagne.

10. — **Le Spectateur militaire.** 15 fév. 1881. — SAINT-AUBIN. Deux erreurs de Saint-Simon. 1er art (sur la mère du Cavoye dont M. de Boislisle a publié, dans le dernier vol. de la *Revue historique*, le portrait tiré des papiers de Saint-Simon. La présente notice peut servir à compléter les annotations de M. de B.). 2e art. (15 avril) sur le duc du Maine (qui se conduisit honorablement à la bataille d'Arseele, du 14 juill. 1695). = 15 fév.-15 avril. ROCHAS. Les vallées vaudoises, suite.

11. — **Bulletin de la Société du protestantisme français.** 15 fév. — FRANKLIN. La mercuriale du 10 juin 1559 (séance du parlement où assista Henri II et où il fit arrêter du Faur et du Bourg). — CADIER. Les églises réformées du Béarn de 1661 à 1685. — Lettre de Harlay de Sancy à Th. de Bèze, 11 juill. 1590 (parle des intrigues des partis qui se disputaient Henri IV et des manœuvres du duc de Parme pour débloquer Paris). — Interrogatoire de Paul Colognac, pasteur du Désert et martyr, oct. 1693. — Le protestantisme en Normandie ; deux lettres du ministre Mordant à M. Néée, 1779-1784. — VIEL. Deux victimes de l'intolérance au XVIIIe siècle (suite le 15 mars et le 15 avril). = 15 mars. Arrêt du parlement de Paris contre Louis de Bergues, 6 avril 1529. — Le protestantisme à Annonay, 1700-1701. — Note des dépens d'un martyr : Étienne Teissier, dit Lafage, 14 août 1754 (dépenses pour la nourriture et les médicaments du prisonnier,

frais de procédure, salaire du geôlier et de l'exécuteur des hautes-œuvres. Teissier fut en effet pendu à Montpellier). — Bibliographie : Johannis Calvini opera, volume XXII (comprend plusieurs index et plusieurs opuscules de Calvin). = 15 avril. Douen. Le fondateur de la caisse des conversions (notice sur Pélisson ; pense que l'abbé Pélisson n'est pas mort dans la foi catholique). — Lettre de Catherine del Piano, veuve de Th. de Bèze, à G. Sigismond de Zastrissel, oct. 1605 (contient des détails sur la bibliothèque de Bèze). — Delavaud. La Révocation et ses suites dans la Saintonge et l'Aunis, 1688-1697. — Destandau. Articles du synode provincial de Béarn, tenu le 9 janv. 1759. — Ch. Frossard. L'emblème de la religion réformée.

12. — Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. T. VII, 1880. — Courajod. La cheminée de la salle des Caryatides au musée du Louvre (les deux statues de Jean Goujon, qui ornent cette cheminée, proviennent du Louvre lui-même, des appartements de Henri II et d'Anne d'Autriche). — A. Gazier. La Bastille en 1743 (publie une relation inédite de l'abbé de Roquette, qui y fut enfermé pendant six mois environ. Le crime qui l'avait amené dans cette prison était grave : il était janséniste et accusé d'élever dans ses principes cinq enfants orphelins que leur père lui avait confiés). — L. Douet d'Arcq. Inventaire après décès des biens meubles de Me P. Cardonnel, chanoine de N.-D. de Paris, 1438. — A. Chevalier. Un charlatan du XVIIIe s., le Grand Thomas. — Lecaron. Les origines de la municipalité parisienne. 1re part.; la Hanse, ou Marchandise de l'eau de Paris (étude consciencieuse). — A. Dufour. Histoire du siège de Paris sous Henri IV en 1590 (d'après une relation inédite et anonyme, rédigée par un témoin oculaire, ligueur déclaré ; elle complète avec intérêt les récits laissés par Pigafetta et Cornejo). — A. de Boislisle. Les intendants de la généralité de Paris (notice biographique sur ces intendants depuis le sieur d'Orgeval, commissionné en 1633, jusqu'à Bertier de Sauvigny, qui remplaça son père en 1776 et mourut de la façon que l'on sait, à Paris, le 22 juillet 1789. Presque rien sur leurs attributions).

13. — Académie des sciences morales et politiques. Comptes-rendus. Nouv. série, XV, 4e livr., avril 1881.— Rosseeuw Saint-Hilaire. Mahomet et le Coran. = 5e livr. Mai. Dareste. Les anciennes lois du Danemark. — Vacherot. Le comte de Serre, sa vie et son temps.

14. — Acad. des inscr. et belles-lettres. Comptes-rendus. 4e série, t. VIII, 1880. — Oct.-déc. Aubé. Un nouveau texte des actes des stes Félicité et Perpétue et de leurs compagnons martyrs en Afrique, à Carthage, sous le règne de Septime Sévère, 202-203 (publie ce texte d'après sept mss. de la Bibl. nat. de Paris ; donne de nombreux détails sur l'interrogatoire, que le texte de Ruinart ne contenait pas). — La Blanchère. Estampages et interprétations d'inscriptions découvertes à Valle di Ter-

racina. — G. Paris. Rapport sur les ouvrages envoyés au concours pour les antiquités de la France en 1880 (cf. *Rev. hist.* XIV, 231). — Wallon. Notice historique sur la vie et les travaux de Caussin de Perceval. — Heuzey. Rapport sur les travaux des écoles d'Athènes et de Rome pendant l'année 1880. = T. IX. 1881. Janv.-mars. Lagneau. Les anciens peuples de l'Hispanie (cf. *Rev. hist.* XVI, 217). — Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux de l'Académie pendant le 1er semestre de 1880.

15. — Revue des Sociétés savantes des départements. 7e série, t. III, 2e livr. 1881. — Finot. Charte d'affranchissement octroyée aux habitants d'Amoncourt par Henri de Neufchâtel, 12 juin 1510. — Id. Titres concernant l'affranchissement des habitants de Semmadou, 1337-1606. — Mireur. Les chevauchées d'un maître des requêtes en Provence, 1556 (intéressant par l'origine des intendants). — Id. Documents sur l'enseignement primaire en Provence avant 1789. — Charvet. Une lettre inédite de Jean Cavalier, de Jersey, 26 août 1739. — Marsy. Ordonnance de Jean de Soissons, sire de Moreuil, relative aux mesures à prendre pour la défense de la ville de Compiègne en mai 1411. — Servois. Notes sur les gages des serviteurs de Daniel Huet. — Roserot. Inventaire du château de Coursan en 1482. — Edm. Michel. 6 inscriptions de l'église d'Yèvre-le-Châtel (Loiret).

16. — Revue historique et archéologique du Maine. T. IX, 1re livraison. 1881, 1er sem. — Menjot d'Elbenne. Essai sur la Fronde dans le Maine ; siège du Mans en 1572, d'après des doc. inédits (met en lumière l'incapacité de Beaufort et les affreux ravages commis par son armée). — Abbé Charles. L'enceinte gallo-romaine du Mans. — 2e livr. Abbé Froger. Les Camaldules au Maine. — Abbé Ledru. Les seigneurs de la Roche-Coisnon ; fin.

17. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome VI. — P. de Fleury. L'aumônerie de Saint-Gilles de Surgères, 1105-1447 (publie 15 chartes qui retracent l'histoire temporelle de l'aumônerie de Surgères depuis sa fondation par Guillaume, duc d'Aquitaine, jusqu'au xve siècle). — Marchegay. Documents relatifs à Prégent de Coetivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France, 1436-1452 (détails surtout biographiques et généalogiques; signalons, comme pouvant présenter un intérêt plus général, la liste des seigneurs de Didonne, 1232-1500, et une lettre-missive de l'amiral donnant quelques détails sur les opérations militaires en Bretagne et en Normandie, 3 fév. 1450). — J. Pellisson. Pièces relatives à deux communes de l'arrondissement de Barbezieux, Berneuil et Condéon, 1685-1778. — Pièces diverses : montres et rôles, baux et capitations, à la Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, le Brouage, Saujon, 1503-1764. — Autres pièces relatives à Marennes, Oléron, Arvert, 1347-1789 (déclaration du duc de Richelieu en faveur de ses tenanciers d'Hiers-Brouage ; cahier des doléances et plaintes des habitants de Marennes, etc.). —

Autres, relatives au Brouage (création d'une amirauté par Henri III, etc.) ; à Champlain (lettre de Champlain au roi sur la découverte de la Nouvelle-France, et sa supplique à la chambre de commerce qui le recommande auprès du roi, 1618). — Lettres de Chabot de Jarnac, A. Barbot, J. Besly, P. de la Hoguette, A. du Puy. Original du « cayer pour présenter au roy, dressé et arresté par les desputés des esglizes réformées de ce roiaume, assemblez en ceste ville de la Rochelle », 13 oct. 1597. = T. VII. P. DE FLEURY. Chartes saintongeaises de l'abbaye de la Couronne, 1116-1478. — H. RENAUD. Correspondance relative aux provinces d'Aunis, Saintonge, Angoumois, Anjou, entre l'intendant F. de Villemontée et le chancelier Séguier, 1634-1648 (dissensions entre l'archev. de Bordeaux et le duc d'Épernon ; troubles en Saintonge ; contre-coup de la Fronde ; plaintes formulées à Bordeaux et à la Rochelle contre l'intendant, etc.) — J. PELLISSON. Pièces relatives aux temples de Segonzac et de Jarnac, 1607-1684. — G. TORTAT. Actes relatifs à Saint-Saturnin de Seschaux, Panloy, Saint-James, Gibran, 1450-1778. — DANGIBEAUD. Saintes en 1770 ; notes de Le Berton de Bonnemie, lieutenant-général de la sénéchaussée de Saintonge et présidial de Saintes. — Mélanges (charte de Charles VII rappelant le don fait à Jacques Ier d'Écosse du comté de Saintonge et du château de Rochefort, 1428. — Pièces produites par D. du Bourg, médecin ordinaire du roi, pour se faire dégrever des tailles, 1579-1607. — Lettre du pasteur S. Loumeau à Duplessis-Mornay sur les événements de la Rochelle, 1623, etc.).

18. — Annales de la faculté des lettres de Bordeaux. 3e année, n° 1 ; janv.-mars 1881. — COMBES. Gazette hebdomadaire de la guerre de la succession d'Espagne, par le colonel Chevalier du Bourk, agent de Chamillard (analyse et extraits, d'après le ms. des archives de la guerre). — LUCHAIRE. Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII, 1er art. (notice sur les sénéchaux Anseau, Guillaume et Étienne de Garlande, sur Raoul Ier, comte de Vermandois, et Thibaut V, comte de Blois).

19. — Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France. 14e année, 1880 (pour la 13e année, voir XIII, 206). — Nicéphore Grégoras : éloge de la ville d'Héraclée du Pont, d'après Memnon et autres historiens inconnus; texte inédit, pub. par SATHAS.

20. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1880, 34e vol. (pour le 33e, voir *Rev. histor.*, XIV, 211). — Ern. PETIT. Cartulaire du prieuré de Jully-les-Nonnains, canton d'Ancy-le-Franc, arrond. de Tonnerre (collection de chartes, dont la plus ancienne remonte à 1115, et appartenant toutes, à 20 près, au XIIe et au XIIIe s. On regrette l'absence d'une table des noms de lieu). — MONCEAUX. Les coutumes et péages de la vicomté de Sens (publie un

texte moins ancien, mais plus complet que celui que M. Lecoy de la Marche a inséré en 1866 dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*; rectifie en même temps un point d'histoire locale : la vicomté de Sens n'a pas été achetée en 1269 par l'archevêque ; celui-ci n'en acquit qu'un tiers ; la vicomté subsistait encore au XVIIIe s. Le texte de ces coutumes est suivi de l'état et dénombrement des biens et revenus dépendant de l'archevêché de Sens et d'un inventaire des titres des fiefs qui en relevaient au XVIIIe s.). — CHALLE. La léproserie de Sainte-Marguerite; l'église de Saint-Siméon et le château de Choux. — DEMAY. Une campagne de la garde nationale d'Auxerre en 1792 (contre un soulèvement des flotteurs et gens de rivière qui réclamaient une augmentation de salaire). — CHALLE. Émeutes à Auxerre en 1830 ; une campagne des gardes nationaux de l'Yonne (récit de l'auteur, témoin oculaire).

21. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. 3e série, t. VIII (pour le t. VII, voir *Rev. histor.* XIII, 435). — DES ROBERT et LEPAGE. Les armoiries de Nancy (de l'origine du chardon héraldique). — E. DE BARTHÉLEMY. Lettres de M. de Callières à la marquise d'Huxelles sur la cour de Lorraine (Callières avait été chargé en mai 1700 de décider le duc de Lorraine à céder au roi ses Etats en acceptant le duché de Milan en échange ; le détail de ces négociations a été exposé par M. d'Haussonville ; les 4 lettres publiées ici n'en parlent pas). — L. GERMAIN. Note biographique sur dom Maugérard. — BENOIT. Quelques notes sur le palais ducal de Nancy, 1516-1731. = LEPAGE. Deux registres de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy, paroisse de la Cour. — FAVIER. Sur l'élection de Charles-Joseph de Lorraine, à l'évêché d'Osnabruck, 1698. — GERMAIN. Médailles de Christine de Lorraine, grande duchesse de Toscane, 1588-1598. — BENOIT. Les princes de la maison de Lorraine abbés de Cluny.

22. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. IX, années 1878-79 et 1879-80. — LE COINTE. De la sépulture de Charles de Bourgueville, seigneur de Bras. — NOEL. Rapport général sur les deux fouilles exécutées par la Soc. des Antiq. de Normandie en août et sept. 1868 au Val-ès-Dunes. — GUILLOUARD. Recherches sur les Colliberts (nous avons déjà mentionné cet excellent mémoire qui semble résoudre la question si controversée des Colliberts : c'étaient des hommes libres, obligés seulement à des redevances ou à des prestations déterminées; ils devaient leur liberté à un acte d'affranchissement). — LA SICOTIÈRE. Lettre sur les papiers de la famille du conventionnel Plet de Beauprey, vendus à Séez en 1880 (avec quelques détails sur la biographie de ce personnage, d'ailleurs fort obscur; exilé en 1816 comme régicide, il rentra en France en 1818 et mourut en 1821). = Bibliographie : *La Sicotière*. Le curé Pons (publie la correspondance inédite de ce prêtre, membre de la Constituante, de 1789 à 1791. — *Ch. de Montzey*. Histoire de la Flèche et de ses seigneurs (intéressant, surtout pour l'histoire de Guillaume Fouquet de La Varenne, un des serviteurs

dévoués de Henri IV). — *Pépin*. Saint-Pierre-sur-Dives. — *Sauvage*. Un aumônier du roi Louis XV, Mgr d'Aydic. — *Appert* et *Blanchetière*. Histoire de l'imprimerie à Domfront. — Abbé *Pigeon*. Histoire de la cathédrale de Coutances.

23. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain. 14e année, 1881. Janv.-Mars. — Jarrin. Bourg et Belley pendant la Révolution (biographie de Joubert; ses débuts au barreau, puis à l'armée. Sur ces études de M. Jarrin, voir *Rev. histor.* XIII, 232). — Brossard. Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg, 13e art.

24. — Revue de l'Anjou. 1880. Juillet. — H. Sauvage. Un singulier procès angevin (1681). = Août. L'abbé T. Pletteau. Annales ecclésiastiques d'Anjou : Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1572-1587). = Sept. Arthur Du Chêne. Un petit collège avant et pendant la Révolution : Baugé de 1682 à 1793 (intéressant ; suite en oct.; fin en nov.). — A. Joubert. Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel de Feins (fin en décembre). = Oct. Id. La vie rurale au xvie s. (d'après le *Journal du sire de Gouberville*, p. p. l'abbé Tollemer). = Déc. Comptes royaux de 1520, p. p. M. de Cougny (fragments de comptes recueillis sur les couvertures de registres municipaux de Chinon ; ils mentionnent Triboulet et Pierre Mangot, orfèvre du roi). = Janvier. Récits inédits de François Chéron sur la vie de famille dans les classes bourgeoises avant la Révolution, p. p. Hervé-Bazin (suite en févr.). = Mars. Ed. de Barthélemy. La maison d'Anjou en Hongrie. = A part : *Notre-Dame Angevine* de Grandet.

25. — Les lettres chrétiennes, revue d'enseignement, de philologie et de critique. 1re année, 1880, mai-juin. — J. Cazajeux. Introduction (la *Revue* sera particulièrement consacrée aux recherches d'érudition sur la philologie et l'archéologie chrétiennes; elle s'occupera aussi des questions d'enseignement). — L'abbé Duilhé de S. Projet. Histoire littéraire de la théologie. — Lecoy de la Marche. L'enseignement au moyen âge. — L'abbé Le Monnier. La jeunesse de Saint-François d'Assise (suite en juillet). — Fr. Godefroy. Les érudits français au xixe siècle (fin en juillet). — Revue critique (précédée d'une lettre de M. l'abbé U. Chevalier sur l'utilité et les conditions de la critique d'érudition, qui donne une idée très favorable de l'esprit dans lequel cette partie importante de la *Revue* sera rédigée). = Juillet-août. E. Cartier. La renaissance italienne et son influence en Europe (suite en sept.). = Sept.-oct. L'abbé L. Bourgain. L'épiscopat français au xiie siècle. — Lecoy de la Marche. Les monuments écrits relatifs à saint Martin. = Nov.-déc. Ch. Huit. L'enseignement dans la Grèce antique. — P. Allard. Les rapports de l'Église et de l'État au iiie siècle. — Les autres articles insérés dans ces premiers numéros traitent de points particuliers relatifs à l'histoire littéraire, à l'hymnographie, à la musique sacrée et à l'épigraphie chrétienne.

26. — Annales de philosophie chrétienne. 1881. Janvier. —

E. Babelon. Les inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus. — G.-M. Tourret. Le cimetière Sainte-Agnès à Rome. = Mars. L'abbé Ch. Trochon. Le Pentateuque de Lyon. — J. Halévy. Notes sur quelques points contestés dans l'histoire de Cyrus (réponse à l'article de M. Babelon).

27. — Revue de Bretagne et de Vendée. 1880, juin. — R. Kerviler. La Bretagne à l'Académie française (le cardinal de Soubise (1717-1756), suite en nov., janv. et fév. ; le prince Louis, quatrième cardinal de Rohan, 1734-1803). — A. de Kermainguy. Une excursion dans la presqu'île de Rhuye (suite en oct., fin en nov.). = Juillet. R. Oheix. Saint Caradec appartient-il à la Bretagne ? — L. Maître. Inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure (préface de la série E ; cette série, la plus importante de la Loire-Inférieure, comprend notamment le trésor des chartes des ducs de Bretagne (4090 pièces de 1030 à 1514) et les titres de famille, environ 75,000 pièces). — Lettres inédites de M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne (1568-1574), p. p. A. de la Borderie. = Août. A. de la Borderie. Documents inédits de l'histoire de Bretagne : l'île de Bréhat sous la Ligue de 1591 à 1595. = Sept. Mémoire sur la canalisation de la province présenté aux États de Bretagne de 1746 par le comte de Kersauson. — L'abbé Augereau. Souvenirs des guerres de Vendée : un mois de campagne (extrait des mémoires de Pierre Devaud, des Cerqueux-sous-Maulévrier, simple soldat de l'armée vendéenne ; la deuxième attaque de Luçon et le combat de Chantonnay). — A. Fabry. Les villes de Bretagne : Quintin (fin en nov.) = Oct. Du Laurens de la Barre. Galerie des poètes bretons : l'abbé du Laurens de la Barre, 1715-1798. = Nov. Documents inédits sur Jacques Cartier et ses compagnons (1555), p. p. A. de la Borderie (trois arrêts du Parlement de Bretagne concernant, les deux premiers Jacques Boulain, Macé Jalobert et Guillaume Séquart, le troisième J. Cartier lui-même ; ce dernier arrêt établit que Cartier vivait encore en 1555 ; son existence n'avait été jusqu'à présent constatée que jusqu'en 1552). Janv. Abbé Grégoire. État du diocèse de Nantes en 1790. — R. P. Flavien de Blois. Les Capucins de l'Ermitage de Nantes, 1529-1880 (suite en février).

28. — Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. 3e année, 1879-1880 ; Nantes, 1880. — Règlement pour les vivres des troupes, 1557 (Bibl. nat. fr. 22310, f. 111. — R. Blanchard. Union de l'abbaye de Geneston à la congrégation des chanoines réguliers de France, 1656-1657 (rectification au *Gallia Christiana*).

29. — Mémoires de l'Académie de Stanislas. 4e série, t. XII. Nancy, 1880. — Morey. Ex-voto du duc Antoine de Lorraine en reconnaissance des victoires qu'il remporta en Alsace sur les Rustauds en 1525. — Debidour. Le général Bigarré, aide-de-camp de Joseph Bonaparte (d'après ses mémoires inédits conservés à la Bibliothèque d'An-

dévoués de Henri IV). — *Pépin*. Saint-Pierre-sur-Dives. — *Sauvage*. Un aumônier du roi Louis XV, Mgr d'Aydic. — *Appert* et *Blanchetière*. Histoire de l'imprimerie à Domfront. — Abbé *Pigeon*. Histoire de la cathédrale de Coutances.

23. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain. 14e année, 1881. Janv.-Mars. — Jarrin. Bourg et Belley pendant la Révolution (biographie de Joubert; ses débuts au barreau, puis à l'armée. Sur ces études de M. Jarrin, voir *Rev. histor*. XIII, 232). — Brossard. Description historique et topographique de l'ancienne ville de Bourg, 13e art.

24. — Revue de l'Anjou. 1880. Juillet. — H. Sauvage. Un singulier procès angevin (1681). = Août. L'abbé T. Pletteau. Annales ecclésiastiques d'Anjou : Guillaume Ruzé, évêque d'Angers (1572-1587). = Sept. Arthur Du Chêne. Un petit collège avant et pendant la Révolution : Baugé de 1682 à 1793 (intéressant ; suite en oct.; fin en nov.). — A. Joubert. Recherches historiques sur le canton de Bierné : Saint-Michel de Feins (fin en décembre). = Oct. Id. La vie rurale au XVIe s. (d'après le *Journal du sire de Gouberville*, p. p. l'abbé Tollemer). = Déc. Comptes royaux de 1520, p. p. M. de Cougny (fragments de comptes recueillis sur les couvertures de registres municipaux de Chinon ; ils mentionnent Triboulet et Pierre Mangot, orfèvre du roi). = Janvier. Récits inédits de François Chéron sur la vie de famille dans les classes bourgeoises avant la Révolution, p. p. Hervé-Bazin (suite en févr.). = Mars. Ed. de Barthélemy. La maison d'Anjou en Hongrie. = A part : *Notre-Dame Angevine* de Grandet.

25. — Les lettres chrétiennes, revue d'enseignement, de philologie et de critique. 1re année, 1880, mai-juin. — J. Cazajeux. Introduction (la *Revue* sera particulièrement consacrée aux recherches d'érudition sur la philologie et l'archéologie chrétiennes; elle s'occupera aussi des questions d'enseignement). — L'abbé Duilhé de S. Projet. Histoire littéraire de la théologie. — Lecoy de la Marche. L'enseignement au moyen âge. — L'abbé Le Monnier. La jeunesse de Saint-François d'Assise (suite en juillet). — Fr. Godefroy. Les érudits français au XIXe siècle (fin en juillet). — Revue critique (précédée d'une lettre de M. l'abbé U. Chevalier sur l'utilité et les conditions de la critique d'érudition, qui donne une idée très favorable de l'esprit dans lequel cette partie importante de la *Revue* sera rédigée). = Juillet-août. E. Cartier. La renaissance italienne et son influence en Europe (suite en sept.). = Sept.-oct. L'abbé L. Bourgain. L'épiscopat français au XIIe siècle. — Lecoy de la Marche. Les monuments écrits relatifs à saint Martin. = Nov.-déc. Ch. Huit. L'enseignement dans la Grèce antique. — P. Allard. Les rapports de l'Église et de l'État au IIIe siècle. — Les autres articles insérés dans ces premiers numéros traitent de points particuliers relatifs à l'histoire littéraire, à l'hymnographie, à la musique sacrée et à l'épigraphie chrétienne.

26. — Annales de philosophie chrétienne. 1881. Janvier. —

E. Babelon. Les inscriptions cunéiformes relatives à la prise de Babylone par Cyrus. — G.-M. Tourret. Le cimetière Sainte-Agnès à Rome. = Mars. L'abbé Ch. Trochon. Le Pentateuque de Lyon. — J. Halévy. Notes sur quelques points contestés dans l'histoire de Cyrus (réponse à l'article de M. Babelon).

27. — Revue de Bretagne et de Vendée. 1880, juin. — R. Kerviler. La Bretagne à l'Académie française (le cardinal de Soubise (1717-1756), suite en nov., janv. et fév. ; le prince Louis, quatrième cardinal de Rohan, 1734-1803). — A. de Kermaingoy. Une excursion dans la presqu'île de Rhuye (suite en oct., fin en nov.). = Juillet. R. Oheix. Saint Caradec appartient-il à la Bretagne ? — L. Maître. Inventaire sommaire des archives de la Loire-Inférieure (préface de la série E ; cette série, la plus importante de la Loire-Inférieure, comprend notamment le trésor des chartes des ducs de Bretagne (4090 pièces de 1030 à 1514) et les titres de famille, environ 75,000 pièces). — Lettres inédites de M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne (1568-1574), p. p. A. de la Borderie. = Août. A. de la Borderie. Documents inédits de l'histoire de Bretagne : l'île de Bréhat sous la Ligue de 1591 à 1595. = Sept. Mémoire sur la canalisation de la province présenté aux États de Bretagne de 1746 par le comte de Kersauson. — L'abbé Augereau. Souvenirs des guerres de Vendée : un mois de campagne (extrait des mémoires de Pierre Devaud, des Cerqueux-sous-Maulévrier, simple soldat de l'armée vendéenne ; la deuxième attaque de Luçon et le combat de Chantonnay). — A. Fabry. Les villes de Bretagne : Quintin (fin en nov.) = Oct. Du Laurens de la Barre. Galerie des poètes bretons : l'abbé du Laurens de la Barre, 1715-1798. = Nov. Documents inédits sur Jacques Cartier et ses compagnons (1555), p. p. A. de la Borderie (trois arrêts du Parlement de Bretagne concernant, les deux premiers Jacques Boulain, Macé Jalobert et Guillaume Séquart, le troisième J. Cartier lui-même ; ce dernier arrêt établit que Cartier vivait encore en 1555 ; son existence n'avait été jusqu'à présent constatée que jusqu'en 1552). Janv. Abbé Grégoire. État du diocèse de Nantes en 1790. — R. P. Flavien de Blois. Les Capucins de l'Ermitage de Nantes, 1529-1880 (suite en février).

28. — Bulletin de la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. 3e année, 1879-1880 ; Nantes, 1880. — Règlement pour les vivres des troupes, 1557 (Bibl. nat. fr. 22310, f. 111. — R. Blanchard. Union de l'abbaye de Geneston à la congrégation des chanoines réguliers de France, 1656-1657 (rectification au *Gallia Christiana*).

29. — Mémoires de l'Académie de Stanislas. 4e série, t. XII. Nancy, 1880. — Morey. Ex-voto du duc Antoine de Lorraine en reconnaissance des victoires qu'il remporta en Alsace sur les Rustauds en 1525. — Debidour. Le général Bigarré, aide-de-camp de Joseph Bonaparte (d'après ses mémoires inédits conservés à la Bibliothèque d'An-

gers). — MAGGIOLO. Pouillé scolaire ou inventaire des écoles dans les paroisses et annexes du diocèse de Toul avant 1789 et de 1789 à 1833.

30. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. T. IX, 1880. — V. SERVAIS. Nouvelles recherches sur la situation de la librairie, l'établissement et l'état de l'imprimerie à Bar-le-Duc du XIVe au XVIIIe s. — BONNABELLE. Étude sur les seigneurs de Ligny en Barrois de la maison de Luxembourg, la ville et la citadelle de Ligny. — L.-Ch. BONNE. Étude sur la condition des étrangers en France depuis les origines de la monarchie jusqu'à nos jours. — MAXE-WERLY. Études sur les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur (trouvaille de Longeaux).

31. — Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. Châlons-sur-Marne, 1880. — E. PERRIER. Sur un manuscrit d'Étienne de Bourbon. — Colonel DE BOURREULLE. Souvenirs lorrains et champenois du moyen âge (la ville de Neufchâteau et les premiers Valois ; les villes de Lorraine et la loi de Beaumont). — Abbé LUCOT. Jeanne d'Arc en Champagne (publie une note inédite d'un contemporain de la Pucelle sur la campagne du sacre, écrite sur un *ordo* de la cathédrale de Châlons, Bibl. nat. latin. 10579).

32. — Travaux de l'Académie nationale de Reims. T. LXIV, 1880. — L. DEMAISON. Étude critique sur la vie de saint Sigebert, roi d'Austrasie, par Sigebert de Gembloux (conclut que la *Vita Sancti Sigeberti* n'a aucune valeur historique et que les faits qu'elle rapporte sont empruntés à des sources que nous possédons toutes et qui ont souvent été utilisées d'une façon inexacte par Sigebert de Gembloux). — H. JADART. Du lieu natal d'Urbain II (Châtillon-sur-Marne et non Châtillon-sur-Bar). — ID. Étude sur la vie, les œuvres et la mémoire de Dom Jean Mabillon (intéressant ; publie en appendice un grand nombre de documents relatifs à Mabillon).

33. — Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. XVII. Orléans, 1880. — BOUCHER DE MOLANDON. La famille de Jeanne d'Arc ; son séjour dans l'Orléanais d'après des titres récemment découverts (travail important). — J. DOINEL. Nouveaux documents sur Jean de Lys, neveu de Jeanne d'Arc. — Dr PATAY. Les enseignes, emblèmes et inscriptions du vieil Orléans (travail curieux, accompagné d'un très bel album d'eaux-fortes). — Contrat de mariage d'Anne d'Orléans, petite fille de Dunois, avec André IV de Chauvigny, seigneur de Châteauroux (1494), p. p. M. BUCHET. — P. DE FÉLICE. Un étudiant bâlois à Orléans en 1599 (Thomas Platter). — TRANCHAU. Pierre Vallet, graveur orléanais (1575-1642). — L. JARRY. Les suites de la Fronde en Orléanais, 1653-1660 (intéressante étude sur un épisode peu connu de la Fronde ; insurrection des sabotiers de Sologne ; assemblées de la noblesse en Orléanais ; procès de Crequy, Dannery et Moulin-Chapel ; arrestation et exécution de Bonnesson. Parmi les pièces justificatives [illegible] le Mar[illegible], Colbert, Pommereu, Le Tellier, etc.).

34. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. T. VII, 1880. — N° 104. IMBERT. Notes sur la Motte-Bureau et le moulin de l'Hôpital à Orléans. = N° 105. DANIEL. Notes sur les deux Bérauld et quelques-uns de leurs contemporains (rectifications à la *France protestante*).

35. — Bulletin de la Société nivernaise des lettres, des sciences et des arts. T. VIII, 1880. — RUBY. Étude sur le parcours des anciennes provinces romaines dans la partie nord du département de la Nièvre.— Lettres d'affaires du duc de Nivernais (1716-1798), p. p. l'abbé BOUTILLIER. — L. ROUBET. La question de *Gergovia*. — Mgr CROSNIER. Études sur la géographie de la Nivernie pendant les cinq premiers siècles de notre ère, et principalement sur la Gergovie des Boïens. — Abbé BOUTILLIER. Mystères et moralités joués par personnages ou simplement figurés aux entrées des princes à Nevers, de 1396 à 1515 (d'après les comptes de l'hôtel commun de Nevers). — V. GUENEAU. Prieurs de Saint-Christophe de Château-Chinon. — Concordat entre le curé de Saint-Pierre de Nevers et ses paroissiens en 1494, p. p. l'abbé BOUTILLIER. — Charte de 1487 relative aux Frères-Mineurs de Nevers, p. p. M. DE CHASTELLUX. — Abbé BOUTILLIER. Rapport sur une inscription romaine récemment découverte à Monceaux-le-Comte (cette inscription mentionne les *opifices loricari* du pays éduen). — ID. L'auteur des fresques de Saint-Pierre de Nevers. — RUBY. Notes historiques sur l'arrondissement de Clamecy. — A. SONNIÉ-MORET. Notice sur les écrivains de Clamecy (42 articles). — V. GUENEAU. Le marquisat d'Espeuilles. — Abbé BOUTILLIER. Anciennes marques des boulangers de Nevers. — ID. Drames liturgiques ou rites figurés et cérémonies religieuses dans l'Église de Nevers. — LE ROUBET. Michel Despréfays. — V. GUENEAU. Moulins Engilbert.

36. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. T. XXI, 1879. — Général BORSON. La nation gauloise et Vercingétorix. — M. FAUCON. La rédaction de la coutume d'Auvergne en 1510, d'après un rôle des Archives nationales. — Fr. MÈGE. Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme) : Les bataillons de volontaires, 1791-1793 (continuation des importants travaux de l'auteur sur la Révolution en Auvergne ; nombreuses pièces justificatives). — COHENDY. Découvertes à Chamalières d'un denier mérovingien de Lothaire frappé à Clermont et d'un coin mérovingien à Saint-Mart.

37. — Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. T. XI. Rodez, 1879. — H. AFFRE. Substitution du français au latin et au patois dans la rédaction des actes publics. — L. VAÏSSE. Un document retrouvé et quelques faits rétablis concernant l'histoire de l'éducation des sourds-muets en France. — J. DE GISSAC. Le marquis de Montcalm-Gozon (Compte-rendu à ses commettants par le marquis de M.-G., député de la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche-de-

Rouergue aux États-Généraux). — L'abbé Cérès. Rapport sur les thermes et un cimetière gallo-romain découverts à Rodez. — P. Foulquier-Lavergne. Étude historique et statistique sur le canton de Saint-Sernin. — MM. Cabrol. Essai de critique historique au sujet d'une ville qui a existé dans la plaine de la Madeleine, près de Villefranche-de-Rouergue. — O. Cabrol. Ségodun. — L'abbé V. Lafon. Histoire de la fondation de l'abbaye de Hoc-Dieu.

38. — Commission historique et archéologique de la Mayenne. Procès-verbaux et documents. T. I. Laval, 1880. — Dr Verneau. Sur la grotte de Voutré. — E. Moreau. Études préhistoriques sur les environs d'Ernée. — Id. Le bronze aux environs de Craon. — Ed. Delaunay. Notes historiques sur la commune de Montenay, canton d'Ernée. — T. Abraham. Le château de Montjean. — Acte d'inhumation de René-Antoine de Ferchault, seigneur de Réaumur, tiré des archives de Saint-Julien-du-Terroux (19 octobre 1757; le physicien R. décéda à son château de la Bermondière, au Maine).

39. — Mémoires de la Société polymathique du Morbihan. 1879. Vannes. — Le Mené. Généalogie des sires de Rieux. — L'abbé Luco. Les paroisses du diocèse de Vannes (suite; donne liste des recteurs d'après le dépouillement des registres de paroisses). — Dr de Closmadeuc. Prise de possession de la baronnie de la Roche-Bernard par le comte de Boisgelin, marquis de Cucé, en 1744. — Le Mené. Généalogie des barons de la Roche-Bernard.

40. — Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Nouvelle période. T. XXI. Angers, 1880. — L. Cosnier. Mlle Rosalie Barbot, souvenirs du vieil Angers. — V. Godard-Faultrier. Place du Ralliement à Angers; fouilles de 1878-1879. — C. Rondeau. Saint-Michel du Tertre d'Angers (suite; la paroisse Saint-Michel au xvie siècle).

41. — Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. T. XIII. Rennes. — F. Robiou. Observations critiques sur l'archéologie préhistorique, spécialement en ce qui concerne la race des Celtes. — L. Decombe. Excursion à Saint-Brice. L'alignement mégalithique de la Croix-des-Marins. — L'abbé Hamard. Fouilles faites à Carnac en 1874-1876. — L'abbé Paris-Jallobert. Registres de comptes de la paroisse d'Izé des xve et xvie siècles. — L. Maupillé. Notices historiques et archéologiques sur les paroisses du canton de Saint-Brice.

42. — Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales. T. XXIV. Perpignan, 1880. — Bulle du pape Sergius IV pour le monastère du Mont-Canigou (1011), p. p. L. Fabre.

43. — Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série. T. IX, 1879-1880. Toulon. — Dr H. Grégoire. Les droits seigneuriaux en Provence. — Dr G. Lambert. Essai sur le régime municipal et l'affranchissement des communes en Provence au moyen âge. — Dr H. Grégoire. Le

maréchal duc de Richelieu à Toulon en 1756. — De Jaubert. Les captives dans l'antiquité. — Ch. Ginoux. Les arts du dessin et l'École du Puget à Toulon.

---

44. — Revue d'Alsace. Avril-juin 1881. — Benoit. Un ambassadeur lorrain à Strasbourg, 1608 (Élisée de Haraucourt, envoyé en Allemagne pour y recevoir l'investiture des fiefs que le duc de Lorraine tenait du Saint-Empire). — Mossmann. Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans ; suite (siège et prise de Brisach ; alliance de Colmar avec le duc de Saxe-Weimar ; mort de ce dernier). — Hückel. Réglementation d'une forêt communale d'Alsace aux xve et xvie siècles (traduction d'un règlement de 1469 concernant des droits usagers d'une forêt indivise de la Basse-Alsace). — Barth. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg ; suite.

---

45. — Messager des sciences historiques de Belgique. 1881, 1re livr. — Anselme Adornes, ou un voyageur bourgeois au xve siècle (envoyé en 1469 par la ville de Bruges en Écosse pour tâcher de ramener les marchands écossais qui avaient cessé de venir faire le commerce à Bruges ; l'année suivante il part, mais pour son propre compte, pour l'Orient, où le duc de Bourgogne le renvoya en 1474 pour tâcher de persuader au chah de Perse d'attaquer les Turcs. Il echoua dans son entreprise. Il mourut assassiné en Écosse le 23 janv. 1483). — Van der Elst. Essai sur nos anciennes franchises rurales. — Van der Haeghen. Mémoire sur la lettre de cachet dans le Languedoc sous Louis XV et Louis XVI (1er art. L'auteur, après avoir indiqué les caractères généraux de la lettre de cachet, en étudie les applications diverses, et, dans le présent art., son emploi dans les causes matrimoniales; intéressant).

---

46. — Historische Zeitschrift. Nouv. série, 10e vol., 1er fasc. — Flathe. Les mémoires de M. von Friesen (ministre du roi de Saxe, du 6 mai 1849 au 2 oct. 1852 et du 2 janv. 1859 à 1876, M. Friesen a pris part à plusieurs des plus graves événements de ce siècle ; ses mémoires, qui viennent de paraître à Dresde, chez Bæusch, en 2 vol., sont intéressants ; mais ni la personne, ni la politique de l'auteur n'ont rien gagné à l'apologie qu'il en a faite). — Nissen. L'explosion de la guerre civile en 49 av. J.-C. ; 2e art. = Comptes-rendus : *Lenormant*. La monnaie dans l'antiquité (remarquable). — *Weith*. Vetera Castra mit seinen Umgebungen (bon). — *Wietersheim*. Geschichte der Vœlkerwanderung (excellente réédition par F. Dahn). — *Sybel* et *Sickel*. Kaiserurkunden in Abbildungen (1er fasc. comprenant 30 doc. reproduits en 29 planches avec 3 feuilles de texte ; important pour la diplomatique). — *Winkelmann*. Kaiser Otto IV von Braunschweig 1208-1218 (excellent). — *Vast*. Le cardinal Bessarion (irréprochable au point de vue du détail biographique ; appréciation trop favorable du caractère et de l'œuvre du cardinal ; connaissance incomplète des travaux allemands, p. ex. de ceux

de Voigt, sur le sujet). — *Maurenbrecher*. Geschichte der Katholischen Reformation (remarquable). — *Ney*. Geschichte des Reichstags zu Speyer 1529 (utile publication de documents). — *Goldschmidt*. 2 lettres de Hardenberg à Stein, avec les réponses, 1811 (publiées dans l'original en français). — *Bailleu*. Une lettre de Stein sur la question allemande en 1813.

47. — Neues Archiv. 6e vol., fasc. 3. — Waitz. Mss. de Paris (la plupart de l'ancien supplément latin de la Bibl. nat. — Gilbert. Mss. latins de Saint-Pétersbourg ; suite. — Schwarzer. Les *Vitae et Miracula* du monastère d'Ebrach. — Wattenbach. La *Vita Hildegundis metrica* et autres poésies. — Bresslau. Les sceaux des rois et empereurs d'Allemagne de la dynastie de Franconie, 1024-1125. = Mélanges : *Ewald*. Sur l'opuscule de Corippus de Tolède, *In laudem Justini*. — *Lœwenfeld*. Sur la chronologie de quelques lettres de Pascal II et de Calixte II. — *Baumann*. Isingrim, l'ami d'Otton de Freising (admet avec Pertz, et malgré l'opinion contraire de Wilmans qui avait rallié la plupart des suffrages, que cet Isingrim, à la demande de qui Otto a composé sa chronique, était l'abbé du même nom au monastère souabe d'Ottenbeuren, 1145-1180. — *Otto*. L'*Exordium magnum ordinis Cistericensis* du monastère d'Eberbach. — *Perlbach*. Le ms. des mémoires du franciscain Jordanus de Giano. — *Schum*. Sur les originaux récemment retrouvés de bulles pontificales pour Nienburg-sur-Saale. — *Pflugh-Harttung*. Lettres des années 1047-1146.

48. — Neue militærische Blætter. Jahrg. 10. Heft 1, 1881. — Principes du développement historique de l'armée cosaque. — A. v. B. La prise de Mayence par Custine, 1792 (d'après le journal d'un officier hessois).

49. — Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. Bd. 38. Heft 1. — Gopčevič. L'expédition des Français en Égypte, 1798-1801 (suite jusqu'à la bataille de Ramlé). — Ebeling. La convention du général York à Tauroggen (ce fut un des actes les plus hardis, les plus vraiment grands de l'histoire).

50. — Beiheft zum Militær-Wochenblatt. 1880. Heft 8. — Schild. Origine et première forme de l'aumônerie militaire en Prusse (contient des détails intéressants pour l'histoire militaire de la Prusse).

51. — Württembergische Vierteljahrhefte für Landesgeschichte. Jahrg. III. 1880. Heft 1. — Caspart. Le pays d'origine des Zæringen dans les Alpes souabes (le lieu d'origine des ducs de Zæringen a généralement été placé à Zæringen, près de Fribourg en Brisgau. Mais il existe un autre village bien plus ancien du nom de Zæringen, situé dans les Alpes souabes près d'Ulm, que l'auteur soutient avoir été la première résidence des ducs. Il y a là une montagne nommée Schlossberg et une forêt nommée Herzogslauch. Recherches sur l'histoire des barons de Stubersheim, de Metzingen, de Tenzlingen et de Ravenstein, des comtes de Helfenstein, etc.). — Bossert. L'entrée de l'armée fran-

çaise à Montbéliard et son expédition en Lorraine, 1587-88 (d'après les notes d'un contemporain conservées aux archives d'Œhringen. L'auteur s'exprime avec amertume sur les vices et les cruautés des Français. La ville de Strasbourg entretenait à cette époque des relations étroites avec les ducs de Wurtemberg, qu'elle tenait exactement au courant de ce qui se passait sur les frontières de la France. Art. très intéressant). — Giefel. La nomination du prince électeur Clément Wenceslas de Trèves comme coadjuteur du doyen de la collégiale d'Ellwangen, 1770 (d'après une relation contemporaine tirée des archives royales de Stuttgart). — Birlinger. La description du Wurtemberg par Jacques Frischlin (extraits de cette relation conservée dans un ms. inédit de 1614). — Buck. Explication étymologique de noms de lieux importants du Würtemberg (Nassgenstadt, Fulgenstadt, Saulgau, Stadion, Emerkingen, Effringen, Wain, Weihung, Wimpfen = le latin Vimpinium). — Kornbeck. Les seigneurs de Neuffen et leurs rapports avec le comté de Harstetten et la ville d'Ulm. — Hehle. La famille patricienne des Winckelhofer à Ehingen, I. — Von Ow. Le plus ancien document de la ville de Rotenburg a. N. (1286. Remarques sur les familles d'Hailfingen, d'Owe et d'Ehingen). — Ehemann. Le séjour de Charles-Quint à Hall en décembre 1541 (d'après des sources inédites et intéressantes pour l'histoire du mouvement de la Réformation en Souabe). — Caspart. L'église collégiale de Rappach entre Weinsberg et Œhringen. II. (querelles au sujet de sa possession au xve s.). — Schneider. Lettre inédite de Tilly au duc Jean-Frédéric de Würtemberg sur la bataille de Wimpfen, 1622 (rectifie sur plusieurs points les récits antérieurs de la bataille ; remarques intéressantes). = Heft 2. Herzog. La longueur du mur de frontière romain dans son parcours à travers le Wurtemberg (fait avec la collaboration de plusieurs membres du bureau statistique et topographique. Résultats très importants éclaircis par une carte exacte. C'est Trajan qui amena pacifiquement les Hermundures à céder la partie de leur territoire située sur la rive gauche du Danube et s'étendant jusqu'à Gunzenhausen ; en même temps il faisait de la haute et de la basse Germanie une province dans toute la force du terme en y réunissant les Champs Decumates). — Caspart. Le pays d'origine des Zæringen (suite. Les barons d'Albeck appartenaient à la grande famille des Zæringen). — Hehle. La famille patricienne des Winckelhofer à Ehingen (fin). — Von Heyd. Les relations commerciales des villes impériales de la Haute-Souabe avec l'Italie et l'Espagne pendant le moyen âge (s'occupe surtout d'Ulm, de Ravensberg, de Biberach). — K. v. Hœfler. Le bavarois Hiesel, capitaine de brigands (publication d'une lettre de 1770). — Bossert. Les visites pastorales dans le comté d'Hohenlohe en 1556 (texte). — Wille. Nouvelles relations sur le combat de Lauffen, 1534 (texte de six lettres inédites). — Bossert. Le contingent d'Hohenlohe-Langenburg à la bataille de Rosbach, 1757 (procès-verbal d'une enquête à laquelle furent soumis sept soldats d'Hohenlohe de retour dans leurs foyers après Rosbach et qui donne des renseigne-

ments complets sur les péripéties de la bataille et l'état de l'armée impériale). — Gmelin. Liste des étudiants wurtembergeois de l'Université de Fribourg, de 1460 à 1540. — Weizsæcker. Découvertes d'antiquités romaines à Heidenheim. — Id. Le comté d'Hurnia (= Hürnheim). — Giefel. Regesta Heggbacensia (inventaire des documents de l'ancienne abbaye princière d'Heggbach, conservés maintenant à Buxheim, près Memmingen ; plusieurs documents émanés de papes et d'empereurs. Période de 1175-1659). — Weizsæcker. L'autel romain trouvé à Mengen (inscription : Aram Danuvio Q. Veranus votum solvens, etc.). — Hartmann. La famille Widmann de Schwæbisch-Hall (plusieurs membres de cette famille, qui fleurit du xve au xviie s., s'occupèrent activement d'histoire. Renseignements sur leurs ouvrages en partie inédits). — Sieglin. Marcus Freund, astrologue franconien (1603-1662. Biographie complète.) — Caspart. Jean-Conrad Holderbusch et son journal (1618-1640. Renseignements tirés de ce ms. inconnu jusqu'ici). — Heyd. Le compte municipal de Blaufelden en 1653 (relevé des secours accordés aux étudiants et aux voyageurs pauvres, principalement ecclésiastiques, professeurs et artisans expulsés de leur patrie à cause de leur foi). = Heft 4. Caspart. Le pays d'origine des ducs de Zæringen (fin. Les rois des Alamans Vadomar, Vithicabus, Rando appartenaient à la famille qui porta plus tard, peut-être même dès cette époque, le nom de Zæringen). — Bach. L'hôtel de ville d'Ulm. — Von Abelt. Les fouilles de l'église d'Ulm. — Seuffer. Liste des ecclésiastiques, professeurs, imprimeurs, pharmaciens, etc., qui se sont fait admettre de 1558 à 1827 dans la corporation des forgerons d'Ulm. — Id. Un procès des années 1706-1711 (au sujet du défaut d'honorabilité d'un apprenti orfèvre issu d'un bourreau). — Sauter. Procès pour homicide en 1447, 1479, 1520 et 1559 (d'après la chronique de Schussenried). — Buck. Étymologie de Pflummern (= Flumari, primitivement Frumari). — Klemm. Albert, Georges et Pierre de Coblentz, maîtres des œuvres de la fin du xve s. — Ernst. Le tumulus de Westernhausen an der Jagst. — Bühler. Histoire de la famille des barons de Crailsheim (depuis 1221). — Bossert. Appendice à l'histoire de Mergentheim (remarquable).

52. — **Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte und Alterthumskunde**. Neue Folge. Bd. 2. Heft 1. 1880. — Stechele. Registrum subsidii clero Thuringiae anno 1506 impositi (ce précieux document est un rôle des contributions imposées en 1506 au clergé thuringien de la province de Mayence pour couvrir les frais que l'archevêque nouvellement élu, Jacques, eut à supporter à l'occasion de son intronisation. Ce rôle, qui est très long, jette un grand jour non seulement sur la situation matérielle du clergé thuringien au commencement du xvie siècle, mais aussi sur l'organisation ecclésiastique en général ; il offre en même temps des matériaux pour l'hist. de l'agriculture en Thuringe. Publication intégrale du texte et commentaire complet). = Heft 2. 1880. Wenck. La guerre de la succession du margraviat de Meissen sous l'empereur Henri VI (exposé complet appuyé sur

les sources). — Id. Pour servir à la critique de l'historiographie de Reinhardsbrunnen. — Regel. Trois documents provenant des archives hospitalières de Gotha (1279, 1421, 1456). — G. L. Schmidt. Lettres inédites de Justus Menius, le réformateur de la Thuringe (1525-1553). — Mitzschke. Recherche de trésors à Wettabourg et à Tautenbourg, 1698 et 1699 (dirigée par le duc Maurice-Guillaume de Saxe-Seitz).

53.—Mittheilungen des Vereins f. Hamburgische Geschichte. Jahrg. 3. 1880. N° 10. — Koppmann. Les anciens recensements de la population à Hambourg. — Id. Privilèges des savetiers de Hambourg (de la fin du xiv° s.). = N° 12. Id. Pour servir à l'histoire des accusateurs publics à Hambourg. — Bahrfeldt. Lettre du conseil de Hambourg au conseil de Lunebourg du 29 juillet 1495.

54. — Historisches Taschenbuch. 5 Folge. Jahrg. 10. 1880. — F. Hoffmann. Isaac Casaubon (biographie complète qui s'occupe particulièrement de son séjour dans les cours de France et d'Angleterre, de ses rapports avec Henri IV et avec le cardinal du Perron). — Tollin. La diète d'Augsbourg en 1530 (expose en détail l'attitude de Michel Servet et de Martin Bucer à la diète. Luther était décidé, dans le cas où ses doctrines seraient tolérées par l'empereur et le pape, à ne pas s'opposer à la répression de celles de Zwingle. Les luthériens, les catholiques et les anabaptistes, opposés entre eux, s'unissaient dans l'hostilité la plus vive contre les zwingliens. Les divisions des réformés finirent par les conduire à leur perte). — Welzhofer. Les débuts de Guillaume d'Orange (l'*apologie* publiée par lui est un écrit à tendance dont il faut se servir avec la plus grande précaution. Dès le début de sa carrière politique, Guillaume se considéra par système, non comme un sujet obligé envers la couronne d'Espagne à une obéissance absolue, mais comme un vassal dont le suzerain ne pouvait requérir les services que dans des cas exceptionnels. Il eut une part prépondérante au compromis conclu par la noblesse inférieure des Pays-Bas, bien qu'il l'ait nié plus tard énergiquement. D'après son plan, le compromis ne devait servir qu'à effrayer le gouvernement pour l'amener aux concessions exigées par Guillaume et par le pays tout entier. Mais ce plan échoua aussi contre les sentiments plus violents des nobles confédérés, qui ne voyaient dans la modération de Guillaume que faiblesse et lâcheté). — Brückner. Correspondance de Pierre le Grand avec Catherine (dans ses lettres à Pierre, Catherine parait être tout à fait au courant de la situation politique générale et comme l'amie et la fidèle compagne de Pierre. A l'inverse des précédentes czarines, elle fut la compagne morale, la collaboratrice de son mari, pour lequel elle éprouvait une admiration sincère et dont elle comprenait et approuvait complètement les réformes comme les plans et les règlements politiques et militaires). — Forstenheim. Une principauté moderne dans l'ancien temps (histoire de l'ancien royaume bulgare. Les deux races des *Duleber* et des *Duloiden*, considé-

rées comme des peuples différents, étaient identiques). — RIEHL. Pour servir à l'histoire intime du socialisme (exposé philosophique et historique des mouvements socialistes dans l'antiquité et les temps modernes).

55. — Hermes. Bd. XV. Heft 4. 1881. — Joh. SCHMIDT. La disparition de deux noms dans des inscriptions latines (les noms d'Eustathe et d'Agricola, consuls en 421, et d'Eusèbe et d'Hypatius, consuls en 359, ont été effacés dans les deux inscriptions en question, probablement en punition du crime de haute trahison). — ZANGEMEISTER et HÜBNER. Table de plomb de Bath (contenant l'anathème prononcé contre plusieurs personnes soupçonnées du vol d'une nappe dans les premiers siècles du christianisme). — E. HÜBNER. Citania en Portugal (compte-rendu de fouilles avec des remarques intéressantes sur la civilisation celto-romane en Portugal, en Espagne, en France et en Grande-Bretagne). — DITTENBERGER. Inscription d'Erythrée (de 270 avant J.-C. relative à l'incursion des Gaulois en Asie). — H. SCHILLER. Adsertor libertatis (Mommsen avait conclu de ce titre attribué à Julius Vindex que celui-ci voulait rétablir la République. Mais Vespasien a pris également ce titre). — GRUPPE. Dies ater (à rapprocher de quinquatrus, sexatrus, etc. Dies ater ne signifiait pas autre chose à l'origine que le premier jour après le commencement de la semaine).

56. — Philologus. Bd. XL. Heft 1. — 1881. — UNGER. Les sources du XIe livre de Diodore (le commencement de l'année était pour Ephore l'équinoxe d'automne, tandis que Timée fait commencer l'année avec le printemps. La liste des rois de Sparte et de Macédoine donnée par Diodore est, comme une partie de son histoire de Sicile, tirée d'Ephore). — H. HAUPT. Dares, Malalas et Sisyphos (une grande partie des erreurs de Malalas est imputable à ses sources, et non à lui). — A. MÜLLER. L'armement des légions romaines (les légionnaires ne portaient pas sous l'empire un plastron de cuir, mais une cuirasse de métal, la *lorica segmentata*, que les Romains avaient empruntée aux Étrusques). — H. HAUPT. Dion Cassius (suite. Dion Cassius s'est servi pour l'histoire de la 2e guerre punique, en même temps que de Tite-Live, d'un écrivain qui a étudié des sources romaines, numides et puniques et qui vraisemblablement n'est autre que Cœlius Antipater. Il n'est pas démontré que Dion ait suivi exclusivement Tite-Live pour l'histoire de la guerre de Syrie et de la guerre de Macédoine, mais il a altéré son récit par celui que lui fournissait une autre source). — G. F. UNGER. Sur Cœlius Antipater (recherches sur la division de son ouvrage et le contenu de q. q. livre). — ILLHARDT. Titus et le temple de Jérusalem (l'auteur cherche à prouver que l'intérêt politique devait amener Titus à ruiner le temple, mais que d'un côté l'imagination, l'ostentation et l'amour de la gloire chez le prince, de l'autre les nécessités financières de l'État lui firent désirer de se rendre maître du temple sans le détruire).

57. — Alemannia. Jahrg. IX. Heft 1. 1881. — BAUMANN. Sentence de Kellhofhorn sur l'Untersee (rédigée au plus tard dans la 2e moitié du XVe s.). — BUCK. Les noms géographiques de la France (explication d'un grand nombre de noms de lieux d'origine celtique, latine et franque. Les noms en -ville, -villiers, ne se trouvent qu'à partir de l'époque franque. La plupart des montagnes portent des noms d'origine récente, principalement germanique, preuve que les montagnes avaient rarement reçu des noms propres dans les temps primitifs). — ID. Recueil de noms de famille et de lieux de la Haute-Allemagne. — MÜNDEL. Légendes et usages populaires d'Alsace. — HARTFELDER. Mœurs du Renchthal. — BIRLINGER. Protestations contre le luxe des vêtements à l'époque de la guerre de Trente Ans. — ID. Liber viventium et defunctorum du couvent de Pfæffer (publication fidèle).

58. — Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensee's und seiner Umgebung. Heft. 10. 1880. — HARG. Arbon à l'époque romaine et les voies romaines passant à Arbon (d'abord village celtique sous le nom d'Arbona, puis poste fortifié sous celui d'Arbor Felix, enfin place frontière contre les Alamans. Compte-rendu de fouilles). — BARTHOLDI. Histoire d'Arbon au moyen âge et dans les temps modernes. = MARTIN. Histoire et possessions du couvent de Reichenau. — LŒWENSTEIN. Épisodes de la vie intérieure de la ville de Radolfzell au XVIe et au XVIIe s. (les ordonnances municipales, les fonctionnaires municipaux et l'instruction ; très intéressant). — SCHOBER. Pour servir à l'histoire de la construction de la cathédrale de Constance. — E. VON TRŒLTSCH. L'époque préhistorique dans l'Allemagne du S.-O. et la Suisse, particulièrement en ce qui touche le lac de Constance et ses environs (avec une carte des endroits où ont été découverts des objets de l'âge de pierre, de bronze et de fer). — ZÜLLIG. Esquisse historique sur l'église paroissiale d'Arbon. — ALLGEYER. Jean-Henri de Pfummern, bourgmestre de la ville impériale d'Ueberlingen (1585-1668). — SAUTER. Les familles nobles de l'ancien comté de Montfort. — PRIMBS. Traces du tribunal vehmique à Lindau (extrait de documents du XVe s.). — MOLL. Le château d'Argen sur le lac de Constance (son histoire en partie d'après des notes inédites). — ZŒSMAIR. Les châteaux-forts d'Alt et de Neu-Montfort dans le Vorarlberg (fait en grande partie d'après les documents). — POINSIGNON. Regestes pour l'histoire des barons de Bodman (839-1271).

59. — Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen. Herausgegeben von Hirschfelder und Kern. Jahrg. 34. Berlin, 1880. — PETERSDORFF. Les auteurs du 8e livre du Bellum Gallicum, du Bellum Alexandrinum, du Bellum Africanum et du Bellum Hispanicum (Hirtius, l'auteur de ces écrits, s'est fait donner pour les composer, par les lieutenants de César, des relations écrites et les a copiées littéralement ; de là la diversité qui se manifeste dans ces écrits). = Comptes-rendus crit. : *Peter*. Ueber die Quellen der ælteren rœmischen Geschichte (très bon). — Exa-

men des publications faites l'année dernière sur Curtius Rufus, Hérodote et Salluste.

60. — Mittheilungen des Vereins von Geschichtsfreunden zu Rheinberg. Heft 1. 1880. — Schneider. Voies romaines. — Lempertz. Les sièges de Rheinberg. — Pick. Napoléon Ier à Rheinberg en 1804. — Id. Pour servir à l'histoire du village d'Issum.

61. — Jahrbücher für classische Philologie. Bd. 123. Heft 1. 1881. — Stengel. Les sacrifices aux mânes chez les Grecs (il est inexact que les animaux mâles ne pussent pas être sacrifiés aux divinités infernales). = Comptes-rendus crit. : *Iodl*. Die culturgeschichtschreibung (remarquable, malgré beaucoup d'idées erronées).

---

62. — Archiv für osterreichische Geschichte. Bd. 60. Heft. 2. 1880. — Loserth. Contributions à l'histoire du mouvement hussite (III. Le Tractatus de longevo schismate de l'abbé Ludolf de Sagan. Texte accompagné d'une introduction historique sur la vie et l'activité littéraire de Ludolf, sur le contenu, les sources et la valeur historique du traité, remarques critiques et pragmatiques). — H. R. von Zeissberg. Pour servir à l'histoire de la chartreuse de Gaming en Autriche au-dessous de l'Enns (fondée en 1332. Esquisse de l'histoire du couvent. Publication des documents rédigés par le chartreux Guillaume Hofer qui vivait à la fin du xve s. Ces documents se composent d'un nécrologe, d'une liste des prieurs, d'un dénombrement des moines depuis 1432 et des convers de 1446 à 1486, enfin un aperçu des obits, pour lequel il s'est servi d'un *diplomatarium* qui existe encore). = Bd. 61. Heft. 1. 1880. Loserth. Études sur Cosmas de Prague (l'édition et la critique historique de Cosmas par Kœpke dans les *Mon. Germ. SS*. IX sont insuffisantes. Le travail de Kœpke a négligé une série de passages empruntés par Cosmas à d'autres ouvrages sans valeur. Il en résulte que plusieurs points de l'ancienne histoire bohême, considérés jusqu'ici comme des faits historiques établis, doivent être rayés de cette histoire, par ex. la personnalité de la duchesse Hemma, la caractéristique de Boleslas II, etc. Cosmas s'est servi de Reginon. Il a terminé son premier livre en 1110). — Meindl. Bartholomaei Hoyer dicti Schirmer, cellerarii 1462-1469 Registrum procurationis rei domesticae pro familia Reichersperg (ébauche de l'histoire du chapitre de Reichersperg dans la Haute-Autriche et texte du registrum)[1].

63. — Streffleurs œsterreichische militærische Zeitschrift. Jahrg. 21. Bd. 4. Heft 12. Wien, 1880. J.-G. Exposé des opérations de l'armée principale des alliés en France du 22 février au 22 mars 1814 (fin).

1. Pour les autres articles voy. les bulletins d'Autriche et de Bohême dans notre dernier numéro, ainsi que le bulletin de publications relatives à l'antiquité romaine qui sera publié dans notre prochain numéro.

64. — Festschrift zur Erinnerung an die Feier der vor 700 Jahren stattgefundenen Erhebung der Steiermark zum Herzogthume. 1880. Herausg. vom Ausschusse des historischen Vereins für Steiermark. Graz 1880. — J. v. Zahn. Le développement de la Styrie et son érection en duché. — F.-R. v. Krones. L'union de la Styrie et de l'Autriche et sa situation dans la vie de l'État autrichien jusqu'en 1619. — M. v. Kaiserfeld. Le développement de la vie politique intérieure de la Styrie depuis 1619 (s'occupe particulièrement de la constitution des ordres).

---

65. — The Academy. 2 avril 1881. — *Shadwell.* The life of Colin Campbell, lord Clyde (biographie enthousiaste d'un des meilleurs généraux de l'Angleterre, un de ceux qui ont le plus fait pour étouffer la révolte des Cipayes). — *Hatch.* The organisation of the early christian churches (cours professé à Brompton en 1880 ; leçons brillantes, mais inégales). — *Longman.* Frederick the Great and the 7 years war (œuvre estimable de vulgarisation). — *Cox.* History of the establishment of british rule in India (compilation de faits indigestes et sans originalité). — *Jennings.* On anecdotal history of the british Parliament (agréable). = 16 avril. *Conde da Carnota.* Memoirs of the Field-Marshall the duke de Saldanha (biographie, ou plutôt apologie fort détaillée par le beau-frère et l'admirateur du maréchal ; nombreux extraits de sa correspondance). — *Bryant* et *Gay.* A popular history of the United States vol. IV (très médiocre. Le nom du vénérable poète et journaliste, W. Cullan Bryant, n'est sur la couverture du livre que pour attirer les acheteurs ; sa part de collaboration est absolument nulle ; c'est un livre de pure fabrique). = 7 mai. *Freeman.* The historical geography of Europe (esquisse remarquable et d'une grande utilité). = 14 mai. *Russell* et *Prendergast.* Calendar of the State papers relating to Ireland in the reign of James I, 1615-1625 (très important). — *Boulger.* History of China (bon). = 28 mai. *Pelayo..* Historia de los Heterodoxos españoles, t. II (complément indispensable à l'histoire de l'Église en Espagne).

66. — The Athenaeum. 2 avril 1881. — The light cavalry brigade in the Crimea (extraits des lettres et du journal du général lord G. Paget). — *Forster* et *Daniell.* The life and letters of Ogier Ghiselin de Busbecq (important. Les lettres forment deux groupes distincts : 1° les lettres en latin écrites de Turquie où Busbecq était ambassadeur à Constantinople, 1554-1562 ; 2° les lettres en français, 1574-1590, écrites de la cour de France ; ces dernières contiennent une peinture très vive de l'état de la France pendant les guerres de religion). = 9 avril. *Ewart.* The story of a soldier's life (récits agréables sur la guerre de Crimée et sur la révolte des Cipayes ; des longueurs). = 16 avril. *Gairdner.* Three XV th. century chronicles (contient : 1° une chronique latine, qui est originale pour la plus grande partie des règnes de Henri VI et d'Edouard IV ; 2° de brèves « notes of occur-

rences » relatives à la même époque ; 3° des notes historiques de John Stowe, très intéressantes pour la vie privée des Londoniens au début du règne d'Elisabeth). = 30 avril. *Freeman*. The historical geography of Europe (excellent exposé des changements politiques et des modifications territoriales de l'Europe ; mais la géographie proprement dite est malheureusement absente de ce livre. Il est accompagné d'un volume de bonnes cartes). = 21 mai. *Brewer*. English studies (réimpression d'articles parus dans diverses revues sur des questions de littérature et d'histoire, articles la plupart excellents. A signaler ceux qui se rapportent à l'histoire de Henri VIII et aux Stuarts). = 11 juin. *Burrows*. The register of the visitors of the university of Oxford, 1647-1658 (intéressant). — *Wren*. History of England to 1485 (assez bon manuel, qui insiste surtout sur l'époque celtique et anglo-saxonne).

67. — **Société jersiaise**. 6e bulletin annuel (Jersey, C. Le Feuvre, 1881. In-4°, p. 241-299). — P. L., Commission donnée à Henri Cornyshe, Helier Carteret, Jean Nicolle et Thomas Bartram. 36 Hen. VIII. A. D. 1545. — P. L., la cour ecclésiastique de Jersey de 1557 à 1567. — Extraits du journal de Jean Chevallier (1647-1651). — Inspeximus de l'an 1542 (*ouïe de paroisse* ou enquête testimoniale sur un procès). — E. K. C[able], Gaulish, Roman and Parthian Coins (avec une planche ; sept médailles, dont cinq — une gauloise et quatre romaines — trouvées à Jersey). — Catalogue de la collection d'objets faisant partie du musée de la Société jersiaise, 1880.

---

68. — **Archivio storico italiano**. T. VII, 2e fasc. de 1881. — La Mantia. Notices et documents sur les coutumes des villes de Sicile (1er art. d'un travail qui promet d'être important). — Malagola. Galileo Galilei et l'université de Bologne. — Del Lungo. Le livre *del Chiodo* et les condamnations florentines de 1302 (notes extraites d'un registre intitulé : *Libro delle condanne delle famiglie ribelli del comune di Firenze dal* 1302 *al* 1379, *detto del Chiodo ;* un inventaire de ce registre serait précieux pour l'histoire des Guelfes blancs). = Comptes-rendus : *Gozzadini*. Nanne Gozzadini e Baldassare Cossa, per Giovanni XXIII (longue analyse par M. Cosci de ce livre intéressant). — *Bettoni*. Storia della Riviera di Salò (incomplet ; la partie diplomatique est bien traitée, la partie économique entièrement négligée). = Variétés : Mazzatinti. Le *Teleutelogio* d'Ubaldo di Sebastiano de Gubbio ; œuvre inédite du xive s.— Paoli. Mélanges de paléographie et de diplomatique (sur un ms. de la Magliabechiana avec chiffres numéraux arabes, supposé du xie s., et qui appartient bien plutôt à la 1re moitié du xive s.).

69. — **Archivio storico lombardo**. 31 mars 1881. — Robolotti. Les confédérés français et piémontais à Crémone en 1733-1736 (la 1re partie de ce travail est un résumé rapide de la campagne, suivi d'un jugement sévère à l'excès sur la politique française ; la seconde n'est plus qu'un fragment d'histoire locale : dépenses militaires, hôpitaux,

etc.). — CIPOLLA. D'un nouveau travail sur la reddition de Milan en 1162 (analyse d'un mémoire du Dr Lohe, *Beiträge zur Geschichte der Capitulation von Mailand* 1162). — CAFFI. De quelques peintres anciens peu connus. — PORTIOLI. Les sceaux du cardinal L. Gonzaga (gravés par Cellini). — GIANANDREA. La domination de Francesco Sforza dans les Marches (important mémoire fait d'après des sources provinciales ou municipales en grande partie inédites). — INTRA. Le musée des statues et la bibliothèque de Mantoue. — CIPOLLA. Angelo Simonesa, bourgeois de Vérone (publie l'arrêt du conseil et l'acte de nomination, en 1441, de Simonetta, habile et actif secrétaire de Fr. Sforza). — GREPPI. Les derniers princes de la maison d'Este (d'après de nombreux documents inédits). — BUTTURINI. La pêche sur le lac de Garde au XVIIe et au XVIIIe s., suite. = Comptes-rendus : *Bianchetti*. L'Ossola inferiore (monographie très soignée). — *Melzi*. Somma Lombardo (agréable). — *Spinelli*. Ricerche spettanti Sesto Calende (bon). — *Biadego*. Lettere inedite di Scipione Maffei.

70. — **Archivio storico per le provincie napoletane**. 6e année, fasc. 1. — C. MINIERI RICCIO. Quelques faits de l'histoire d'Alphonse I d'Aragon du 15 avril 1437 au 31 mai 1458 (analyse les cédules de la trésorerie des rois aragonais, conservées aux archives de Naples, et contenant beaucoup de faits intéressants pour l'histoire civile et militaire, les beaux-arts, etc.). — CARIGNANI. Le parti autrichien à Naples en 1744 (publie un certain nombre de documents tirés des volumes de la *Giunta di stato* et relatifs à un complot formé à Naples lorsque les Autrichiens tentèrent de la reconquérir en 1744). — FOUCARD. Les sources de l'histoire de Naples aux archives de l'État de Modène. Otrante en 1481 (publie les dépêches des ambassadeurs d'Este ; des avis et notes transmis par des particuliers, des lettres de princes, de condottieri, un rapport sur la prise d'Otrante par le commissaire du duc de Bari, adressé à Lud. Sforza). = Comptes-rendus : *Schröter*. Ueber die Heimath des Hugo Falcandus (a réussi à établir que H. Falcandus ne peut être identifié avec l'abbé de Saint-Denis, H. Foucaut ; pour le reste, l'auteur n'a pas réussi à résoudre les questions relatives à l'historien de la Sicile. Cf. *Rev. hist.*, XV, 508). — *Piscicelli-Taeggi*. Paleografia artistica di Montecassino (important). — *P. Bonaventura da Sorrento*. I Cappucini della provincia monastica di Napoli e Terra di Lavoro (travail plus apologétique qu'historique). — *Winkelmann*. Ueber die ersten Staats Universitæten (étudie l'influence exercée sur les hautes études par la création de l'université de Naples fondée en 1224 par Frédéric II). — *A. de Lorenzo*. Memorie interno agli ultimi anni della vita di *S. Tommaso d'Aquino* (disculpe Charles Ier d'Anjou de toute part prise à la mort de saint Thomas, qu'il ne cessa de favoriser, et qui mourut de maladie sans soupçon possible d'empoisonnement). — *Bianco*. Gli ultimi avvenimenti del regno di Gioacchino Murat (Bianco a pris, comme officier d'état-major de Murat, part aux campagnes de 1814-15 ; ses mémoires,

sans apprendre rien de bien nouveau, méritent cependant d'être consultés).

71. — Archivio storico marchigiano. Fasc. 3 et 4. — CONTI. Rapport de Lod. Clodio à Alexandre VI sur l'état de Camerino. — SALVIOLI. Etude analytique sur les statuts inédits de Rimini de 1334. — CURI. L'université de Fermo ; suite. — RUBBIANI. Les conspirations impériales de Romagne et de Toscane, 1167-1175 ; suite. = MASETTI. Le collège et l'université Nolfi à Fano : Les premiers chapitres du Mont-de-Piété à Fano. Ms. ancien des gabelles de Fano. — VANZOLINI. Chronicon Pisauri ; suite. — COLOCCI et SANTONI. Chapitres des Juifs de Camerino en 1558. — Ces fascicules complètent le 1er et peut-être l'unique volume de l'*Archivio marchigiano.*

72. — La Rassegna settimanale. 27 mars 1881. — PERRERO. Le mariage du margrave C. Philippe de Brandebourg, 1695 (avec la comtesse de Salmour ; il y eut une tentative de mariage secret qui échoua, les amants furent séparés de force ; le margrave mourut peu après au siège de Casale ; sa veuve épousa plus tard un comte saxon). — G. DE CASTRO. Un épisode de l'histoire des fermes à Milan au milieu du XVIIIe s. = 10 avril. *E. von Heyking.* Zur Geschichte der Handelsbilanztheorie (intéressant ; mais travail fait de seconde main et assez mal informé de l'histoire du commerce en Italie). = 17 avril. *Pagani.* A. La Marmora ; ricordi storici della campagna di Crimea (rien de nouveau). = 24 avril. COEN. La mort de Marie-Louise d'Orléans, reine d'Espagne, 1689 (croit, d'après les dépêches des ambassadeurs vénitiens, que la reine a été empoisonnée ; on s'en délivra parce qu'elle n'avait pas donné d'enfants à Charles II). = 1er mai. MOLA. Documents sur le comte de Cagliostro. — Repertorio delle pergamene delle università e delle città di Aversa 1215-1549 (bon inventaire de 54 doc. conservés aux archives de Naples). = 22 mai. SFORZA. Ricordi della famiglia Sforza di Montignoso (cette famille, qui n'a aucun rapport avec les Sforza de Milan, a joué un certain rôle politique à Lucques dans les dix dernières années du XVIIIe s.). = MASI. N. Machiavelli e i suoi tempi (d'après le livre de Villari).

73. — R. deputazione di storia patria (Modène). Séance 15 janvier 1881. — MESSORI-RONCAGLIA. Memoire sur le prince Alméric d'Este, fils du duc François Ier de Modène (s. XVII). (Parle de l'expédition organisée par le card. Mazarin pour aller au secours des Venitiens, menacés par les Turcs dans le royaume de Candie, expédition dans laquelle le prince Alméric eut le commandement de 4,000 fantassins français.)

74. — R. Accademia dei Lincei (Roma). — Classe des sciences mor., histor. et philolog. — Séance 20 mars 1881. — MORPURGO et ZENATTI. Les mss. Rossiani de la Bibl. corsinienne de Rome concernant l'histoire littéraire italienne. — SCHUPFER. De l'administration politique à l'époque carlovingienne. — PIGORINI. Bibliographie paléo-

ethnologique italienne du XVIe s. à 1880. — FIORELLI. Rapport sur les découvertes archéologiques dans le mois de février 1881.

---

75. — Historisk Tidsskrift. 5e série. Vol. II, cah. 3. — HEISE. L'ancienne Copenhague d'après les nouvelles recherches. — E. LŒFFLER. La valeur historique de la tradition sur le Danebrog (les armoiries de Reval les plus anciennes sont le Danebrog). — MOLLERUP. Quelques points de la guerre de Sept ans dans le Nord : l'arrestation de l'ambassade suédoise à Copenhague en février 1563. Le traitement et l'échange des prisonniers de guerre. — BRUUN. Sur l'introduction de l'absolutisme en Danemark en 1660 (Frédéric III n'a jamais promis une constitution ; il n'a pas fondé l'absolutisme). — MOLLERUP. Catalogue des publications historiques pour le Danemark, 1880. = Comptes-rendus critiques. *Rist*. Lebenserinnerungen (très intéressant). — *Mantels*. Beitræge zur Hansischen Geschichte. Die Recesse der Hansetage. V. — Hansisches Urkundenbuch, von *Hæhlbaum* (bon).

76. — Personalhistorisk Tidsskrift. Vol. II, cah. 1. — BARFOD. Un général danois dans l'armée russe (petite biographie intéressante, écrite en 1782, de German Iagan Bon (ou Bohn), général en chef sous Pierre le Grand. = Cah. 2. BRICKA. Les étudiants danois et norvégiens à l'université de Leyde, 1574-1674 (avec des renseignements biographiques).

77. — Danske Magasin. 4e série. Vol. V, cah. 1. — RŒRDAM. Le professeur Hans Zoega et sa nomination de docteur à Rostock. — RŒRDAM. Nouvelles notes sur l'écrivain politique du Dr Christophe Dybvad (publie entre autres : une lettre de De Cahaignes, professeur à Caen, à Dybvad). — MOLLERUP. Documents relatifs aux événements qui suivirent la mort de Valdemar Atterdag (d'après les originaux conservés à Schwerin).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Duvergier de Hauranne est mort à Paris le 20 mai dernier. Son *Histoire du gouvernement parlementaire en France* (1857-1873, 10 vol. in-8°) est une œuvre d'une grande valeur. Il laisse de nombreux fragments autobiographiques et historiques.

— Nous apprenons également la mort de M. Benjamin Fillon, bien connu comme collectionneur d'autographes et comme auteur de publications historiques et archéologiques sur la Vendée, etc.

— Nous apprécierons dans notre prochain Bulletin l'œuvre historique d'E. Littré, dont l'érudition française déplore en ce moment la perte.

— M. l'abbé Pletteau, historiographe du diocèse d'Angers, est mort à Angers le 23 janvier dernier. Il avait entrepris, depuis plusieurs années, dans la *Revue de l'Anjou,* la publication des *Annales ecclésiastiques de l'Anjou,* travail qu'il a conduit jusqu'à l'épiscopat de Guillaume Ruzé (1572-1587). Il a inséré, en outre, dans divers recueils locaux, un certain nombre d'articles sur l'histoire de l'Anjou, et notamment, en 1862, dans le *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou,* une étude sur le jansénisme et l'université d'Angers et sur l'évêque Henri Arnauld, qui donna lieu à une vive polémique locale. (V. *Revue de l'Anjou,* févr. 1881. Notice sur l'abbé Pletteau, donnant l'énumération de ses travaux.)

— M. le comte de Bertou, décédé également à Angers, avait publié en 1843 un *Essai sur la topographie de Tyr,* qui fut considéré alors comme ayant éclairé d'un jour nouveau d'importantes questions d'histoire et d'archéologie. Il était revenu tout récemment sur ce sujet de ses premières études dans un mémoire communiqué à l'Académie des inscriptions au mois de décembre dernier, dans lequel il discute certaines opinions de M. Renan relatives à la topographie de Tyr (voir *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* année 1880, p. 350).

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné l'un des deux prix Odilon Barrot au mémoire de M. van den Heuvel, de Gand, sur l'*Institution du jury en France et en Angleterre,* et l'autre à celui de M. Glasson sur la *Procédure civile en France et en Angleterre depuis le XIIIe s. jusqu'à nos jours.* Elle a remis au concours le sujet suivant, sur lequel un seul mémoire, rédigé surtout d'après des travaux de seconde main, avait été présenté : Rechercher les origines et les caractères de la chevalerie ainsi que de la littérature chevaleresque (terme le 31 déc. 1881). Le prix Bordin sur les grandes compagnies de commerce depuis

le XVIe s. n'a pas été décerné. Le sujet est remis au concours (31 déc. 1883).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Dupuy, pour son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*. Nous sommes heureux de cette distinction si méritée qui encouragera les professeurs de nos Facultés et de nos lycées de province à entreprendre des travaux d'érudition d'après les documents inédits conservés dans les archives et les bibliothèques départementales. C'est comme professeur au lycée de Brest que M. Dupuy a mené à bien ce grand travail. M. Bruel a obtenu le 2e prix pour son *Cartulaire de Cluny*. L'Académie a voulu indiquer ainsi l'estime qu'elle fait du soin apporté par M. Bruel à sa grande entreprise et l'espérance de lui voir publier bientôt une ample introduction qui permettra de lui accorder une récompense plus élevée. — L'Académie française a accordé la plus grande partie du prix Archon-Despeyrouses (2,500 fr.) à M. L. Lalanne pour son index de Brantôme.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Lafons-Mélicoq à M. J. Flammermont pour son *Histoire de Senlis* (voy. plus haut, p. 149), et un des prix Brunet à M. Auguste Molinier pour une très considérable et très importante bibliographie du Languedoc.

— L'Académie française, dans sa séance du 5 mai, a décerné le premier prix Gobert à M. Chéruel, auteur de l'*Histoire de la minorité de Louis XIV* (4 vol. in-8o). Le second prix, à M. Berthold Zeller, pour ses publications intitulées : *Richelieu et les ministres de Louis XIII ; le Connétable de Luynes*. Le prix Thérouanne est partagé entre M. Bourelly, chef d'escadron d'état-major, directeur des études à l'École militaire de Saint-Cyr, pour son travail intitulé : *Le maréchal de Fabert* (2 vol. in-8o), et M. de Piépape, officier du service d'état-major, pour son *Histoire de la réunion de la Franche-Comté à la France*. L'Académie a, en outre, accordé une mention très honorable à M. E. Hardy, auteur d'un ouvrage en 2 volumes sur les *Origines de la tactique française*.

— En exécution du legs de Mme la comtesse Rossi, la Faculté de droit de Paris a mis au concours le sujet suivant : Du pouvoir législatif en France depuis l'avènement de Philippe le Bel jusqu'en 1789. Le prix est de 2,000 fr. ; les mémoires devront être remis au secrétariat de la Faculté le 31 mars 1883 au plus tard.

— Dans sa séance publique annuelle du 12 de ce mois, l'académie de Stanislas a décerné pour la première fois un prix fondé par un de ses correspondants, le dr Herpin, de Metz, décédé en 1872. Ce prix est destiné, d'après le testateur, à récompenser un « travail concernant des questions scientifiques, statistiques ou historiques, se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des Trois-Évêchés ». Il a été attribué à M. Bonvalot, conseiller à la cour de Dijon, pour un ouvrage inédit (de 752 p. de grand format) intitulé : *Une page de l'his-*

toire du tiers-état; c'est une étude sur la loi de Beaumont, charte fameuse de 1182.

— La Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne vient de décider, sur la proposition de M. de la Borderie, la publication d'une collection de documents sous le titre d'*Archives de Bretagne, recueil de chroniques, titres et documents inédits relatifs à l'histoire de cette province*, in-4°. La publication commencera dans le cours de 1881 ; il paraîtra un demi-volume par an. — En même temps que l'*Hôpital des Bretons de Saint-Jean-d'Acre* (1254-1261), par M. Delaville Le Roulx, dont nous avons déjà parlé (XV, 500), la Société a mis en distribution le second fascicule du *Choix de documents inédits sur l'histoire de la langue en Bretagne*, par M. Anatole de Barthélemy ; ce fascicule complète l'ouvrage.

— M. l'abbé Grégoire fait paraître (Nantes, Forest et Grimaud) l'*État du diocèse de Nantes en* 1790, comprenant, d'après les documents des archives du département, des communes et des fabriques, la statistique du diocèse au moment de la Révolution. L'ouvrage est divisé en deux parties : I. Paroisses et chapitres. II. Abbayes et communautés. Dans la première partie, il est traité, sous chaque paroisse, du nom, des origines, du patron, des revenus, des charges, du clergé, de l'église et des chapelles, rurales et domestiques, des oratoires et des cimetières, des confréries pieuses, des écoles, régenteries et collèges, des hôpitaux et bureaux de charité, des bénéfices simples, prieurés et chapellenies avec leur présentateur, titulaire, revenus et charges. Un plan analogue est suivi pour la seconde partie.

— M. Maréchal, à qui nous devons le meilleur de nos manuels d'histoire contemporaine, vient de publier une *Histoire romaine* (Delagrave) conformément au programme de la classe de quatrième. Cet ouvrage, fort étendu pour un livre élémentaire (702 p. in-18) a le mérite d'être écrit avec verve, avec un vrai sentiment de l'antiquité, et de rappeler constamment au lecteur les textes des auteurs anciens. Une large place est faite aux institutions, à l'histoire littéraire qui est traitée avec un soin particulier. Des gravures, en général bien choisies, viennent animer et éclairer le texte. Mais il nous semble que la surabondance des détails en rend la lecture très difficile, surtout pour des enfants de 12 à 13 ans, et que l'auteur, trop peu au courant des travaux de l'érudition moderne, a au contraire accordé trop de confiance à des travaux vieillis et dépassés.

— Le t. II des *Mémoires sur les assemblées parlementaires de la Révolution* (Didot), p. p. M. de Lescure, contient des extraits des mémoires pleins de partialité, mais honnêtes et intéressants, de Montlosier, et les médiocres mémoires de Durand de Maillane sur la Convention.

— M. Louis Blanc vient d'achever la réimpression des lettres qu'il a adressées de Londres au journal le *Temps* de 1861 à 1870. Sous le titre :

Dix ans de l'histoire d'Angleterre (Lévy, 10 vol. in-18), ces lettres forment une histoire au jour le jour de la vie et de la politique anglaises.

— En tête de l'utile et fidèle traduction de l'*Histoire grecque* de Curtius dont le second volume est en cours de publication (Leroux, 7 fr. 50 le vol.), M. Bouché-Leclerq a placé une préface où il a parfaitement défini le caractère et les mérites de l'œuvre du savant historien. Nous ne saurions approuver la méthode qu'il a prise pour distinguer les homonymes, et qui consiste à leur appliquer des orthographes différentes, à dire Eschine pour l'orateur et Aeschines pour le tyran.

— M. Raunié a pris la résolution d'être plus sobre dans le choix des pièces qui composent le *Chansonnier historique* (Quantin). Il a eu raison, car l'œuvre menaçait de prendre des proportions exagérées. Les huit années de la régence avaient occupé 4 volumes ; le t. V à lui seul embrasse les huit années qui suivent (1724-1732). Nous y trouvons des épigrammes acérées contre le duc de Bourbon et contre Fleury, des pièces curieuses relatives au procès de la Cadière, d'autres sur M. de Noailles et sur les convulsionnaires. La pièce intitulée l'*Église romaine* est vraiment belle. Dans la préface historique mise en tête du volume, M. Raunié parle du traité de Nymphenbourg. Ce traité est une pure légende diplomatique et n'a jamais existé.

— M. Octave Noel a consacré un volume intéressant à l'*Organisation financière de la France* (Charpentier, 504 p. in-18). Embrassant toute notre histoire financière depuis les origines de la monarchie capétienne, ce livre n'a pas la précision ni l'ordre rigoureux qui serait nécessaire à un livre d'étude ; mais c'est un aperçu rapide fait par un homme généralement bien informé, et qui met vivement sous les yeux les différences essentielles entre notre système financier moderne et le système de l'ancien régime.

— MM. Charavay frères poursuivent avec beaucoup d'activité leurs jolies collections qui ont l'avantage de réunir l'élégance au bon marché. La bibliothèque des Français contiendra une série de classiques où ont déjà pris place les Fables de La Fontaine, et qui va nous donner l'*Histoire d'Henriette d'Angleterre* et les *Mémoires historiques* de Mme de Lafayette. La bibliothèque d'éducation moderne s'est ouverte par un recueil de récits historiques intitulés l'*Héroïsme civil*, par M. E. Charavay, qui forment un excellent livre de lecture. C'est dans cette même série qu'il faut ranger une bonne histoire des découvertes de D. Livingstone par M. F. Loriot. M. Becq de Fouquières a réuni en un charmant volume ses *Lettres critiques* sur la vie, les œuvres, les manuscrits d'André Chénier, enfin M. H. Welschinger a étudié un côté des plus curieux de la Révolution dans le *Théâtre de la Révolution*, 1789-1799. Ce serait faire trop d'honneur à ce théâtre que de voir dans ce livre une étude littéraire ; c'est une étude de mœurs et d'histoire, et qui en dit beaucoup sur l'état des esprits pendant la Révolution, sur l'abaissement intellectuel et moral produit par l'anarchie et la terreur. Une petite

plaquette sur les *Bijoux de Mme Du Barry* ajoute de très intéressants détails à ceux qu'avaient donnés MM. de Goncourt sur les prodigalités de la maîtresse de Louis XV et sur les basses cupidités qui déterminèrent sa perte. M. Berjeau a réédité avec une traduction une curieuse relation flamande, parue en 1504, du *Second voyage de Vasco de Gama à Calicut*.

— Dans le discours prononcé à la séance solennelle des 5 facultés à Lyon, M. Caillemer réfute l'opinion exposée par M. Tardif (*Nouv. Rev. de droit*, IV, 291) que la décrétale d'Honorius III, *super specula*, de 1219, aurait été sollicitée par Philippe-Auguste à l'instigation de ses barons, ennemis nés du droit romain (Lyon, impr. Mougin-Rusand) ; il montre que cette décrétale est un véritable acte d'hostilité envers le droit civil.

— M. J. Cauvet a publié (Caen, Le Blanc-Hardel) une étude historique et juridique sur l'*Empereur Justinien et son œuvre législative* (extr. des *Mémoires* de l'Acad. nat. des sciences, arts et belles-lettres de Caen) ; il pense, avec raison selon nous, que Justinien vaut mieux que la réputation qu'on lui a faite d'après les mémoires secrets de Procope ; c'est comme si, pour juger Louis XIV, on n'avait que Saint-Simon. Mais c'est vouloir trop entreprendre que d'exposer, à propos d'une étude sur l'*œuvre législative* de cet empereur, l'origine et la vie privée de Justinien, les principaux événements accomplis sous son règne, surtout la constitution politique, administrative et militaire de l'empire à son époque ; c'est trop élargir le cadre d'un travail qui ne dépasse pas 100 pages. Le travail de M. Cauvet serait mieux appelé rapide esquisse plutôt qu'étude historique et juridique.

— C'est au contraire une véritable étude de critique historique que nous donne M. Le Hardy sous ce titre : *Le dernier des ducs de Normandie* (Caen, Le Blanc-Hardel, extrait du *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. IX, supplém.). C'est une histoire soigneusement faite de Robert Courteheuse ; et c'est aussi un essai de réhabilitation.

— M. G. Chassiotis vient de publier chez Ern. Leroux un volume intitulé l'Instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours, avec statistique et 4 cartes figuratives pour l'année scolaire 1878-79 (xvi-550 p. in-8°. Prix : 25 fr.).

— Le savant éditeur de Pierre de Lestoile, M. Eug. Halphen, vient de publier un recueil de *Lettres inédites de Henri IV au chancelier Bellièvre* (Champion, 53 p. in-8°), écrites en 1602. Considérées isolément des autres documents de cette époque, ces lettres, qui se rapportent à des affaires diverses, n'offrent pas grand intérêt, sauf peut-être celles qui témoignent de précautions prises par le roi pour empêcher Biron d'échapper au châtiment de son crime, mais, pour les juger équitablement, il faut naturellement les rapprocher des autres documents contemporains, surtout de la correspondance publiée par Berger de Xivrey, et ceux qui s'en donneront la peine reconnaîtront sans doute que M. H. n'a pas fait œuvre inutile en faisant cette publication.

— L'archiviste de Cambrai, M. A. Durieux, vient de publier (*Les archives communales de Cambrai*, Lille, impr. Danel) un aperçu des vicissitudes des archives municipales suivi d'un état de ces archives qui, si sommaire qu'il soit, est appelé à rendre des services.

— M. Boucher de Molandon a entrepris, avec Mlle Foulques de Villaret, la transcription des registres de comptes municipaux d'Orléans depuis le commencement de la série (1384) jusqu'à la fin du xve siècle: *Les comptes de la ville d'Orléans des XIVe et XVe s.*, 1384-1460 (Orléans, Herluison, 25 p. in-8°). Après avoir achevé en 43 vol. in-4° la copie de 42 registres originaux embrassant la période comprise entre 1384 et 1460, il a présenté à la Société archéologique et historique de l'Orléanais un rapport sur cette première partie de son travail et sur l'économie de la collection ainsi qu'un état indicatif des registres. Grâce à l'initiative et à la persévérance de M. B. de M. et de Mlle F. de V., cette précieuse collection se trouvera désormais à l'abri des risques de destruction qui ont récemment atteint les archives à Bordeaux, à Saintes et ailleurs.

— M. Boucher de Molandon vient en outre de publier dans une brochure intitulée : *Documents orléanais du règne de Philippe-Auguste* (Orléans, Herluison), les statuts donnés aux tisserands et tisseurs d'Orléans, 1209 ; une enquête sur les limites de la juridiction de l'évêque d'Orléans à Pithiviers, d'où il ressort que la ville et la banlieue de Pithiviers étaient du ressort de cette juridiction ; une enquête sur certains droits d'usage dans la forêt d'Orléans, le devis relatif à la reconstruction de la Tour Neuve d'Orléans par le roi, dont l'auteur nous retrace l'histoire.

— M. Th. Aube a réuni dans un volume d'une lecture très attachante ses souvenirs de trois ans de campagne au Sénégal et de la campagne de la Mézère en Océanie. On y trouvera des détails intéressants sur la colonisation et l'esclavage au Sénégal et sur l'archipel des îles Samoa, dont il a été si souvent question dans ces dernières années.

— M. Edmond Bruwaert a publié à part les *Mémoires de Jacques Carorguy*, greffier de Bar-sur-Seine, 1582-1595 (Picard, 247 p. in-8°), qui ont déjà paru dans le *Cabinet historique*. On y trouve un tableau très fidèle de la vie provinciale pendant la Ligue et de la pacification qui suivit le triomphe d'Henri IV.

— M. Henri Chevreul vient d'ajouter un important volume (Paris, J. Martin) à sa collection de poèmes inédits ou rares sur l'histoire de la Ligue en Bourgogne. Ce volume contient le *Discours de la prise des ville et chasteau de Beaune par Monsieur le mareschal de Biron en* 1595, deux relations inédites sur le même sujet et un autre *Discours* du temps *sur la réduction des villes de Dijon et de Nuys*.

— « ... Cet accablement physique était moins occasionné par l'âge que par les feux d'amour véhément qui l'épuisaient, et qu'elle ne pou-

vait contenir... Les assauts d'amour ne lui laissaient que peu de moments de repos. Ils se remontraient impétueux et violents... » Ce n'est pas d'un roman naturaliste que sont tirées ces lignes, c'est d'un ouvrage sur *Sainte Catherine de Gènes* (Sauton) par Mgr Paul Fliche, à qui nous devons déjà 2 vol. sur Mme de Montmorency. Malgré les promesses du titre qui annoncent un ouvrage tiré des ms. italiens originaux, on n'y trouvera rien de nouveau ni d'inédit.

— Le *Polybiblion* annonce que M. E. de Beaucourt vient de commencer l'impression des deux premiers vol. de son *Histoire de Charles VII*, qui en aura cinq.

— Mme la marquise de Blocqueville vient de doter avec la plus pieuse libéralité la ville d'Auxerre d'un musée consacré au souvenir de son père, Davout, le prince d'Eckmühl. Sans parler de curiosités de grand prix, elle a constitué une « bibliothèque d'Eckmühl » avec tous les livres qui proviennent du maréchal et tous les livres publiés où il a été question de lui. Il y a aussi des papiers secrets qui ne verront le jour que quand Mme de Blocqueville l'ordonnera (*Bulletin de la Soc. des sc. histor. et nat. de l'Yonne,* 1880, 34e vol.).

— M. H. Pigeonneau a fait imprimer les deux premières leçons du cours qu'il professe à la Faculté des lettres en remplacement de M. Wallon. Il a pris pour sujet la politique économique des rois de France depuis Louis XI jusqu'à la mort d'Henri III. Ces deux premières leçons s'arrêtant précisément à l'époque qu'il s'est proposé d'étudier, ne contiennent que des généralités, mais, à défaut de nouveauté, ces généralités ont le mérite de la justesse. Il faut féliciter M. P. du courage avec lequel il aborde des questions épineuses et arides en apparence, mais qui ont tenu dans le passé de notre pays, comme elles la tiennent encore, la première place.

— Le t. XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France* vient de paraître. Il contient la suite du xive s. Il est dû à MM. Renan, Paulin et Gaston Paris, Hauréau, Littré. Nous citerons comme particulièrement importants au point de vue historique les articles de M. Renan sur Christine de Stommeln, la pieuse extatique du xive s., et sur Bertrand de Got, celui de M. Hauréau sur Arnaud de Villeneuve, celui de M. G. Paris sur Jakemon Sakesep, auteur du châtelain de Coucy, et celui de M. P. Paris sur Jean de Meun.

— M. Ch. Fierville vient de publier sous le titre modeste de *Documents inédits sur Philippe de Commynes* (Champion, 200 p. in-8°) un volume fort important pour l'histoire du xve s. Nous avons déjà parlé de la 1re partie de ce travail (*La ferme du sel aux Ponts-de-Cé et la Galeasse Notre-Dame. Rev. hist.*, XII, 495). La seconde, consacrée à la Baronnie d'Argenton, est plus intéressante encore. Elle nous apprend de quelle manière Commynes arriva, par un mariage, à s'emparer d'une seigneurie sur laquelle ses droits n'étaient rien moins que certains, l'étendue de ses possessions, le train splendide qu'il mena sur ses

terres, les procès qu'il laissa à ses héritiers. Tout est nouveau, tout est inédit dans ce travail, tiré tout entier des archives d'Argenton conservées aux archives des Côtes-du-Nord. Il éclaire d'un jour nouveau non seulement la biographie de Commynes, mais aussi plus d'un point de la vie féodale, administrative et économique à la fin du xve s. Il fait grand honneur à son auteur, un des hommes les plus instruits et les plus laborieux de notre administration universitaire.

— Nous consacrerons prochainement un article développé aux questions traitées par M. Belot dans l'importante édition qu'il vient de donner de *La République d'Athènes* (Pedone-Lauriel, 137 p. in-4°), publiée avec une introduction, une traduction et un commentaire historique et critique.

— M. H. Bordier continue avec un soin et une activité qui ne se ralentissent pas sa belle réédition de la *France protestante* (Fischbacher), qui est, comme nous l'avons déjà dit, une œuvre toute nouvelle. M. B. a enfin consenti à mettre son nom à cette publication ; il est juste qu'il ait tout l'honneur d'un travail dont il a toute la peine, et d'ailleurs son nom est pour l'ouvrage lui-même une recommandation et une garantie. La première partie du 3e vol. contient la fin de la lettre B et le commencement du C (Bourgon-Castellin). On y remarquera surtout les articles : *Briçonnet*, contenant des documents inédits sur un homme qui mériterait de trouver un biographe ; *Claude Brousson*, que l'ouvrage de M. Nègre et celui de M. Douen sur les *Pasteurs du désert* (2 v., 1879) ont si bien fait connaitre ; *Brunier*, *Bucer* suivi d'une ample et excellente bibliographie ; enfin *Castellin*. Ce dernier personnage est l'éditeur et le principal auteur du recueil célèbre de gravures historiques du xvie s., connu sous le nom de Tortorel et Perrissin, recueil qui va être réédité avec des notices historiques de MM. Bordier, Douen, Dufour, Schickler, etc., chez l'éditeur Fischbacher. M. Bordier donne des détails nombreux et inédits sur les origines et la composition de cette précieuse collection.

— M. d'Arbois de Jubainville a fait paraitre en brochure ses remarquables *Études sur le droit celtique : le Senchus Mór* (Larose, 108 p. in-8°). Par une comparaison délicate de ce traité de jurisprudence avec les traditions et les ouvrages que nous a transmis la vieille Irlande, M. de J. arrive à prouver que la première recension du Senchus doit remonter au ive s. Elle fut due à 3 rois, 3 évêques et 3 jurisconsultes. Conservé de mémoire jusque vers l'an 800, le Senchus Mór fut rédigé alors dans une langue déjà altérée et que les copistes subséquents ont encore modifiée. M. de J. tire ensuite de ce précieux document les renseignements les plus intéressants sur la constitution sociale et politique de l'Irlande primitive, sur la *Flaith* ou classe des riches divisée en sept degrés, qui constituent une sorte de ploutocratie, et sur les *filé* ou savants qui exercent une très grande influence surtout sur la justice. La dernière partie, consacrée à la justice, au rôle des assemblées politiques et à la royauté, est de la plus haute importance pour l'histoire de toute la race

celtique. Nous y retrouvons le dieu Lug (le Mercure gaulois d'après César), qui a donné son nom à Lyon (*Lugdunum*).

— La librairie Hachette a mis en vente une *Table alphabétique des Mémoires de Saint-Simon*, rédigée avec beaucoup de soin par M. Paul Guérin, archiviste aux Archives nationales. C'est un travail indispensable, même après la table des matières rédigée par Saint-Simon lui-même et qui avait été publiée par M. Ad. Régnier en 1877. — Signalons également la table générale et analytique des Causeries du lundi, portraits de femmes et portraits littéraires, par M. Ch. Perrot (Garnier). De pareils livres se recommandent d'eux-mêmes par leur indiscutable utilité.

Belgique. — M. Ch. Steur, doyen de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, est décédé récemment à l'âge de 86 ans. Il avait publié divers mémoires, entre autres sur l'État des Pays-Bas autrichiens sous Charles VI (1829) et sur les troubles de Gand sous Charles-Quint (1835).

Allemagne. — Le 28 nov. dernier est mort à Brackel en Westphalie W. E. Giefers ; né en 1817, il fut, de 1851 à 1874, professeur au Gymnase de Paderborn. Ses travaux, insérés pour la plupart dans la *Zeitschrift f. Geschichte und Alterthumskunde Westfalens*, se rapportent à l'histoire provinciale de la Westphalie.

— Le 28 janv. 1881 est mort Fr.-R. Wilmans, archiviste de la ville de Münster depuis 1853. Né en 1812, il fut un des élèves les plus distingués de Ranke, et publia en 1835 une excellente dissertation : *de Dionis Cassii fontibus et auctoritate*. Il travailla depuis aux *Jahrbücher des deutschen Reichs* et aux *Monumenta Germaniae historica*. Comme archiviste, il publia son *Westfælische Urkundenbuch* et une édition critique des *Kaiser Urkunden der Provinz Westfalen aus den Jahren* 777-1313. Peu avant sa mort il avait publié, dans l'*Historische Zeitschrift* de Sybel (41e vol., 1879), un intéressant mémoire sur l'Inquisition en Allemagne au xive et au xve s.

— Le 4 mai est mort à Leipzig le professeur H.-J. Floss, connu par ses travaux sur l'histoire ecclésiastique : *die Papstwahl unter den Ottonen* (Fribourg, 1858) ; *Dreikænigenbuch ; die Uebersetzung der heiligen* 3 *Kænige von Mailand nach Kæln* (Cologne, 1864), etc.

— Le sujet de concours proposé en 1879 par l'Académie des sciences de Munich sur la chronographie de Théophanes, ses sources et ses continuations, a été décerné à M. Carl de Boor, de Berlin. — La même Académie a mis au concours les sujets suivants : 1° Étudier le recueil d'extraits d'anciens écrivains grecs fait par ordre de l'empereur Constantin VII Porphyrogénète ; terme le 31 déc. 1882 ; prix, 1,500 m. 2° Étudier les œuvres des écrivains militaires grecs, à l'exception du Τακτικὸν ὑπόμνημα d'Aineias ; terme le 31 déc. 1882 ; prix, 2,000 m.

— La Société Jablonowski, à Leipzig, a mis au concours : 1° pour 1881, les Regestes des rois polonais de 1295 à 1506 ; 2° pour 1883,

recueillir les faits relatifs à l'accroissement excessif de la population et à la rareté des logements dans les grandes villes de l'antiquité ; 3° pour 1884 : exposer les modifications historiques et l'état actuel des frontières qui séparent le domaine des dialectes haut et bas allemands à l'est de l'Elbe.

— La Société qui s'est formée pour reconstituer la bibliothèque incendiée de Mommsen a réuni la somme considérable de 106,000 marcs (132,500 fr.), qui a été remise à l'illustre savant pour le 64e anniversaire de sa naissance.

— La librairie B. Mohr (Paul Siebeck), à Fribourg en B. et à Tubingue, publie une nouvelle édition, améliorée par M. K. A. Barack, de la Zimmerische Chronik ; la 1re édition, enfouie dans les volumes de la Société littéraire de Stuttgart, ne se trouvait pas dans le commerce. L'édition comprendra 4 vol. dont le 1er vient de paraître (prix de chaque vol., par souscription 15 m. Après l'apparition du dernier vol., après Pâques 1882, ce prix sera porté à 18 m.).

— En réponse au dernier ouvrage de Schliemann, *Ilios*, Émile Brentano a fait paraître récemment un livre intitulé : *Zur Lœsung der Trojanischen Frage*. Heilbronn, Henninger.

— Le 4e vol. des *Geschichtsquellen des Bisthums Münster* a paru. Il contient les Vitae sancti Liudgeri, publiées par W. Diekamp.

— M. W.-E. Roth a entrepris la publication des *Fontes rerum Nassoicarum* ; l'ouvrage entier comprendra de 12 à 14 vol. Le 1er vol. vient de paraître chez C. Limbarth, à Wiesbaden.

— On a retrouvé par hasard à Stettin 5 des anciens registres de la ville, pour les années 1305-1570.

— Les livr. 22 à 27 de la grande collection d'*Histoire universelle* publiée par M. Oncken (*Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, Berlin, Grote) sont particulièrement intéressantes. Les livr. 22 et 26 contiennent l'Histoire de l'Empire romain, par M. Hertzberg, d'Auguste à Titus. Dans les livr. 23 et 24 commence l'Histoire primitive des peuples germain et roman, par M. Dahn, qui est un littérateur de talent en même temps qu'un érudit très laborieux. Son récit s'étend jusqu'à la chute de l'empire ostrogothique. M. Dümichen continue son Histoire d'Égypte dans la livr. 25, qui est consacrée tout entière aux divisions géographiques. Enfin M. Oncken nous donne dans la livr. 27 le début d'une étude sur le XVIIIe s., sous le titre : *Das Zeitalter Friedrichs des Grossen*, qui promet d'être une des parties les plus intéressantes de toute la collection. Signalons le soin avec lequel est illustré de gravures et de cartes l'ouvrage de M. Dümichen.

Autriche-Hongrie. — Le 29 avril dernier est mort le Dr Aschbach, professeur émérite d'histoire à l'Université de Vienne. Né à Hœchst en Nassau en 1801, il publia en 1827 une Histoire des Visigoths, en 1835 une Histoire des Gépides et des Hérules ; en 1829 une Histoire des Omeïades, que suivit sa *Geschichte Spaniens und Portugals zur Zeit der*

Almoraviden und Almohaden. Avec la *Geschichte des K. Siegmund* en 4 vol. (1839, mai), il aborda l'histoire d'Allemagne, à laquelle il consacra encore une *Geschichte der Grafen von Wertheim*. A Bonn, où il professe depuis 1842, il composa un ouvrage bien connu, l'*Allgemeines Kirchen-Lexicon* en 4 vol. Il fut appelé à Vienne en 1853; là il publia de nombreux travaux, relatifs pour la plupart à l'histoire romaine, dans les *Sitzungsberichte d. W. Akademie*, et un grand ouvrage sur l'histoire de l'Université de Vienne, dont 2 vol. seuls ont paru; le 3e est resté manuscrit.

— M. Muehlbacher, privatdocent à Innsbruck, a été nommé professeur d'histoire à Vienne.

— Le 3e vol. de la *Geschichte des deutschen Volkes*, de l'historien catholique bien connu, Janssen, interrompue par une grave maladie de l'auteur, paraitra bientôt.

— H. Kabdebo, auteur d'une bibliographie des sièges de Vienne par les Turcs, est mort à Vienne à l'âge de 20 ans.

Danemark. — Le 1er vol. du grand ouvrage de l'illustre Madvig sur la constitution romaine vient de paraître (voir *Rev. crit.*, n° 19, p. 733). On a pu craindre que l'ouvrage fût interrompu parce qu'on disait l'auteur souffrant ou aveugle. Nous sommes heureux de rassurer les amis de la science historique : Madvig se fait aider, mais il n'a pas cessé de travailler.

Suède. — La Suède vient de perdre un de ses meilleurs historiens, Anders Fryxell, décédé à Stockholm le 21 mars dernier, à l'âge de 86 ans. Il avait publié, en 44 livraisons, des récits sur l'histoire de Suède (*Berattelser ur svenska historien*) qui ont eu un grand succès et dont certaines parties ont été traduites en français, ainsi que l'histoire de Gustave-Adolphe, par Mlle du Puget. On cite encore : *Handinghar rorande Sveriges historia* (Documents sur l'histoire de Suède, 4 vol., 1836-43); *Om aristokrat fordomando i svenska historien* (Sur l'aristocratie dans l'histoire de Suède, 1845-50); *Bidrag till sverges literaturhistoria* (Notice sur l'histoire littéraire de la Suède, 1860-62).

Italie. — Le 21 avril dernier (anniversaire de la fondation de Rome) a été inaugurée, dans la salle de l'Académie de San Luca, la bibliothèque Sarti, léguée il y a quelques années à la ville de Rome par l'architecte Sarti. Elle est très riche en ouvrages concernant l'histoire de l'art et l'archéologie. M. Cerroti en a dressé le catalogue.

— Le dernier document publié dans le *Reportorio delle Pergamene dell' Università e della città d'Aversa* (Naples, 1881, in-8°) est assez curieux : il donne le compte des dépenses faites pour la réception de Charles-Quint à Aversa en 1535. Ajoutons que le volume est orné des fac-simile des souscriptions des souverains et des grands officiers du royaume.

— On a publié le 4e fasc. de la *Paleografia artistica* du Mont-Cassin, de Dom Oderisio Piscicelli-Taeggi (cf. *Rev. hist.*, IX, 420); avec ce vol. sont épuisées deux des sections tracées par le programme général : 1° la *Gotica corale*, en un fasc.; 2° la *Longobardo-cassinese*, en 3 fasc.

Cette seconde section se compose de 54 planches en chromolithographie avec une introduction historique et paléographique.

— M. B. Capasso vient de publier (Naples, au siège de la Société d'histoire, Piazza Dante) un important ouvrage intitulé : *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia* (568-1139). Cet ouvrage comprend 2 vol. Le t. I, divisé en 3 parties, contient : 1° *Chronicon ducum et principum Beneventi, Salerni et ducum Neapolis*, avec notes chronologiques et dissertations spéciales ; 2° *Chronicon episcoporum sanctae Neapolitanae Ecclesiae* et la *Series continuata episcoporum et archiepiscoporum Neapolitanorum*, jusqu'au temps de Roger II ; 3° un *Appendix monumentorum ad Chronica ducum et episcoporum Neapolitanorum*. Le t. II contiendra : *Regesta Neapolitana ab a.* 912 *ad a.* 1139. — *Diplomata et carthae ducum Neapolis.* — *Capitularia et Pacta.* — *Tumuli ducum Neapolis et inscriptiones.* Le prix de chaque volume est de 40 fr.

— Notre collaborateur, M. Cesare Paoli, a publié, dans les *Mittheilungen des Instituts f. österr. Geschichtsforschung*, II, 2, un intéressant document pour la chancellerie italienne de Henri VII. C'est une lettre patente de l'archichancelier Henri, archevêque de Cologne, du 5 sept. 1310, par laquelle, se trouvant empêché de suivre l'empereur en Italie, il confie le sceau de l'empire à Henri, abbé de Villers.

Russie. — On annonce la prochaine apparition, dans la littérature scientifique de Russie, d'une grande publication du plus sérieux intérêt, l'*Histoire universelle*. La nécessité d'un pareil ouvrage se fait sentir depuis quelque temps, car on s'est contenté jusqu'ici de traduire les livres étrangers, comme par exemple l'ouvrage de Schlosser. L'*Histoire universelle*, par des professeurs russes, sera le premier ouvrage national de ce genre. Cette entreprise a déjà trouvé son éditeur, le libraire de Saint-Pétersbourg Ricker. La publication de l'*Histoire universelle* sera dirigée par le professeur A. Tratchevsky ; elle embrassera 20 volumes, avec cartes et gravures. Le but de cet ouvrage est de faire connaître au public, sous une forme populaire à la fois et sérieuse, les derniers résultats de la science historique, en s'attachant surtout au développement de la civilisation. Les faits seront exposés par périodes. La Russie, les Slaves et Byzance tiendront la principale place. Le premier volume, formant introduction, sera consacré à l'histoire du développement de la science historique et à l'âge préhistorique. L'histoire ancienne embrassera 4 vol.; l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne jusqu'à nos jours, chacune 5 vol. ; 5 volumes enfin sont réservés pour l'histoire de la Russie, de Byzance et des Slaves. Les auteurs qui prennent part à cette publication sont : Vassilievsky et Modestov (de l'Université de Saint-Pétersbourg), Miller et Kovalevsky (de Moscou), Antonovitch, Loutchitzky et Fortinsky (de Kiev), Kondakov, Tratchevsky et Ouspensky (d'Odessa).

— M. V. Miller, professeur à l'Université de Moscou, connu par ses recherches sur la mythologie aryenne, publie un nouvel ouvrage sur les Ossètes. Il les a étudiés pendant son récent voyage au Caucase.

Outre l'histoire des Ossètes, basée principalement sur les chroniques géorgiennes, cet ouvrage traitera de la langue, de la religion et des traditions de ce peuple presque inconnu. L'auteur citera des textes de poèmes héroïques des Ossètes, en en donnant la traduction en russe et en les accompagnant de commentaires.

— On sait que jusqu'en 1880 nos archives des affaires étrangères n'étaient ouvertes aux savants que jusqu'à l'époque de la mort de Louis XV. Grâce à la nouvelle Commission, animée d'intentions plus libérales, l'année passée notre collaborateur, M. Tratchevsky, a obtenu la permission d'étudier les documents concernant les relations entre la France et la Russie sous Napoléon Ier. Il publiera en plusieurs volumes avec des commentaires les plus importants de ces documents (dont le nombre dépasse 3,000) dans le *Recueil de la Société historique russe ;* l'ensemble sera précédé d'une introduction historique et le texte sera accompagné d'une traduction russe.

— M. Ouspensky, professeur de l'Université d'Odessa, qui s'occupe de l'histoire de Byzance, publie, dans le *Journal du ministère de l'instruction publique* en Russie, un grand ouvrage traitant d'Alexis II et d'Andronique Comnène. Il étudie également l'origine de la question d'Orient en Russie, surtout au XVIe siècle, et a déjà compulsé en vue de ce but les documents des archives des *Frari,* à Venise.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Bionne. Dupleix. 2 vol., VIII-224-464 p. in-8°. M. Dreyfous. — Bulliot et Roidot. La cité gauloise selon l'histoire et les traditions, 286 p. in-8°. Autun, Dejussieu. Paris, Champion, 1879. — L'Estoile. Mémoires. Journaux ; t. IX, 1607-1609. Librairie des Bibliophiles. — Galland. Journal d'A. Galland pendant son séjour à Constantinople, 1672-73 ; pub. et annoté par Ch. Scheffer. 2 vol., VIII-285-220 p. in-8°. Leroux. — Lenormant. La Grande-Grèce ; paysages et histoire ; t. II, 466 p. in-8°. A. Lévy. — Magnienville (R. de). Le maréchal d'Humières et le gouvernement de Compiègne, 1648-94. Plon. — Meyer (Ad.). Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne châtellenie, 2 vol. 404-420 p. in-8°. Les Andelys, Delacroix, 1877. — Pagart d'Hermansart. Les anciennes communautés d'arts et de métiers de Saint-Omer. 2 vol. 740-405 p. in-8°, 1879-81. Saint-Omer, Fl. Lemaire. — Pajol. Les guerres sous Louis XIV ; t. I, 1715-39. Didot, XVI-652 p. in-8°. — Pégot-Ogier. Histoire des îles de la Manche. Plon, XX-560 p. in-8°. Pr. : 7 fr. 50. — Semelaigne. Aveux et dénombrement de la vicomté de Conches au XVe s., suivis du coutumier de la forêt. Impr. Martinet, X-126 p. in-8°. — Talleyrand. Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne ; pub. p. G. Pallain, XXVIII-528 p. in-8°. Paris, Plon ; Londres, Bentley ; Leipzig, Brockhaus. — Thiers. Discours parlementaires ; t. X et XI, 1865-1866. Calmann-Lévy. — Valfrey. La diplomatie française au XVIIe s. Hugues de Lionne : la paix des Pyrénées. Didier, CXXXI-330 p. in-8°. Pr. : 7 fr. 50. — Zeller (Jean). La diplomatie française

vers le milieu du XVIe s. ; d'après la correspondance de G. Pellicier, ambassadeur de François Ier à Venise (1539-1542). Hachette, XIII-412 p. in-8°.

BRUECK. Die geheimen Gesellschaften in Spanien, bis zum Tode Ferdinand's VII. Mayence, Kirchheim, XII-328 p. in-8°. Pr. : 5 m. 50. — FREY. Die Schicksale des kœnigl. Gutes in Deutschland unter den letzten Staufern. Berlin, Hertz, 321 p. in-8°. — GRÜNHAGEN. Geschichte des ersten schlesischen Krieges; t. I. Gotha, Perthes. Pr. : 10 m. — HASSEL. Geschichte der preussischen Politik, 1re part. 1807-1808. Leipzig, Hirzel, XII-587 p. in-8°. Pr. : 13 m. — HEIDENHEIMER. Petrus Martyr Anglerius und sein Opus epistolarum. Berlin, Seehagen, 216 p. in-8°. — KOCH. Die frühesten Niederlassungen der Minoriten im Rheingebiete. Leipzig, Duncker et Humblot, VIII-118 p. in-8°. — KOPALLIK. Cyrillus von Alexandrie. Mayence, Kirchheim, VIII-375 p. in-8°. — MÜLLER-STRÜBING. Thukydideische Forschungen. Vienne, Konegen, V-276 p. in-8°. — PFITZNER. Geschichte der rœmischen Kaiserlegionen von Augustus bis Hadrianus. Leipzig, Teubner, VI-290 p. in-8°. Pr. : 6 m. 40. — PŒHLMANN. Die Anfænge Roms. Erlangen, Reichert, 64 p. in-8°. Pr. : 1 m. 20. — POSSE. Die Markgrafen von Meissen und des Haus Wettin bis zu Conrad d. Grossen. Leipzig, Giesecke, XV-464 p. in-8°. Pr. : 9 m. — RANKE (L. von). Sæmmtliche Werke ; t. XLVIII. Hardenberg und die Geschichte des preuss. Staats, 1793-1813, 2e édit., 3e vol., 444 p. in-8°. Leipzig, Duncker et Humblot. — RINGHOFFER. Die Flugschriften-Literatur zu Beginn des spanischen Erbolgekriegs. Berlin, Mittler et fils, 120 p. in-8°. — ROTH. Augsburgs Reformationsgeschichte, 1517-1527. Munich, Ackermann, 257 p. in-8°. Pr. : 4 m. 80. — STERNFELD. Das Verhæltniss des Arelats zum Kaiser und Reich vom Tode Friedrich's I bis zum Interregnum. Berlin, Hertz, IV-147 p. in-8°.

GONZENBACH (A. von). Der General H. L. von Erlach von Castelen, 2^e part., XXX-643 p. et 95 p. in-8° de doc. Berne, Wyss. — PLANTA (G. von). Die currætischen Herrschaften in der Feudalzeit, 1re livr., 86 p. Berne, Wyss.

NOER (F.-A. von). Kaiser Akbar. Leyde, Brill ; t. I, 518 p. in-8°.

COX. History of the establishment of British rule in India. Londres, Longmans, 290 p. in-18. Pr. : 2 sh. — GARDINER et MULLINGER. Introduction the thee study of english history. Londres, Kegan Paul et Cie, XVII-424 p. in-8°. — GASCOIGNE. Loci e libro Veritatum, with aus Introdnction of James E. Th. Rogers. Oxford, Clarendon Press, 254 p. in-4°. — LONGMAN. Frederik the great and the 7 years war. Longmans, 292 p. in-18. 2 sh. 6 d.

TIMAYENIS. A history of Greece from the earliest times to the present. 2 vol. X-447, VII-445 p. in-8°. Pr. : 3 sh. 6 d. chaque. New-York, Appleton.

GALANTINO. I conti del Forese ed i Gouffier de Boysi. Milan, Rebeschini, 167 p. in-8°, 1880.

ERRATUM DU DERNIER NUMÉRO.

M. de Grammont, secrétaire de la Société historique algérienne, nous écrit pour rectifier une erreur échappée à M. Fagniez dans son article sur le commerce extérieur de la France à l'époque de Henri IV. La pêche et la préparation du corail se faisaient non à Mascara (*Rev. hist.*, XVI, 8, note 3), mais à Massacarès (Mersa-ech-Kharaz, le port aux verroteries). Notre correspondant ajoute que le nom de Lenclu, que l'auteur avait fait suivre d'un point d'interrogation (*ibid.*), doit être lu Lenche, et qu'il s'agit ici des Lenche ou Lencio dont il est souvent question dans les *Négociations de la France dans le Levant* de Charrière.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages
G. Fagniez. Le commerce extérieur de la France sous Henri IV. 1
A.-D. Xénopol. Les démembrements de la Moldavie au xviiie s. 49, 257

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

G. Schlumberger. Deux chefs normands des armées byzantines au xie s. 289
Siméon Luce. De l'élection au scrutin de deux chanceliers de France sous Charles V 91
Loutchisky et Tamizey de Larroque. Lettres inédites de Marguerite de France. 304
A. de Boislisle. Fragments inédits de Saint-Simon 108
Tratchevsky. Vergennes et ses apologistes 327
Baron du Casse. Documents inédits relatifs au Ier Empire : Napoléon et le roi Jérôme. 130, 359
Alf. Stern. Les Mémoires de Metternich 333

CORRESPONDANCE.

G. Monod. Le *Saint Martin* de M. Lecoy de la Marche . . . 177

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. — Travaux relatifs à l'antiquité grecque (H. Haupt). 419
Autriche. — (I. von Zahn) 155
Bohême. — (I. Goll) 173
France. — (G. Fagniez, G. Monod) 145, 387

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Beautemps-Beaupré. Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au xvie s. 201
Brosch. Geschichte des Kirchenstaates 433
Bunbury. A history of ancient geography. 185
Christie. Étienne Dolet, the martyr of the Renaissance. . . 440
Desjardins (Ern.). Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. 189
Ilgen. Markgraf Conrad von Montferrat 445
Liebermann. Ungedruckte anglo-normannische Geschichtsquellen 204
Müller. Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente cristiano e coi Turchi, fino all' anno 1531. . 443
Nœldeke. Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sassaniden 199
Plongher. Della vita e delle opere di Lodovico Castelvetro. . 437
Roth. Geschichte des rœmischen Kœnigs Adolph I von Nassau. 205
Vombéry. Die primitive Cultur des Turco-tatarischen Volkes. 197
Wychgram. Albertino Mussato. 436

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

Pages
1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 217, 452
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 217, 452
3. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 219, 454
4. Annales de philosophie chrétienne 456
5. Annales de la Société d'émulation de l'Ain 456
6. Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France. 215
7. Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques 454
8. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis . . 453
9. Bibliothèque de l'École des chartes 210
10. Bulletin de l'Académie du Var. 460
11. Bulletin de la Société archéol. et hist. de l'Orléanais. 459
12. Bulletin de la Société d'Hist. du Protestantisme franç. 216, 451
13. Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris. 215
14. Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie . 455
15. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest . . 216
16. Bulletin de la Société des Bibliophiles bretons. . . . 457
17. Bulletin de la Société des sciences histor. et naturelles de l'Yonne 454
18. Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts 459
19. Bulletin d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence. 216
20. Le Cabinet historique. 211, 450
21. Commission hist. et archéol. de la Mayenne 460
22. Le Correspondant 214, 451
23. Le Journal des Savants 228
24. Les Lettres chrétiennes 456
25. Mémoires de l'Académie de Stanislas 457
26. Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse 218
27. Mémoires de l'Academie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand 459
28. Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. 218
29. Mémoires de la Société agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales 460
30. Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais 458
31. Mémoires de la Société archéologique d'Ile-et-Vilaine . 460
32. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne 458
33. Mémoires de la Société d'archéologie lorraine. . . . 455
34. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron 459
35. Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. 458
36. Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise. 218
37. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France 452